J
103
H44
1874

CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

Procès-verbaux.

DATE	NAME - NOM

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES,

PUISSANCE DU CANADA.

SESSION 1874.

PREMIÈRE SESSION DU TROISIÈME PARLEMENT,

DU 26 MARS AU 26 MAI, INCLUSIVEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMÉS PAR I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33 RUE RIDEAU
1874.

INDEX.

A.

ACTE 29 VICTORIA, CHAPITRE 57 :—Bill No. 144, pour amender cet acte, M. *Mackenzie* (Montréal), 238. Lu 2me fois et renvoyé à un comité spécial, 261.

ACTIONNAIRES DE DIFFÉRENTES BANQUES, LISTE DES :—Voir *Banques, Rapport des.*

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN MATIÈRES CRIMINELLES, PROVINCE DE MANITOBA :—Bill No. 135,—Hon. M. *Dorion*, 222. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 261. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 39.

ADULTÉRATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES, BOISSONS ET DROGUES :—La Chambre en comité sur certaines résolutions à ce sujet,—Hon. M. *Cartwright*, 139. Résolutions adoptées en comité, rapportées, adoptées, et bill No. 118 présenté, 196. Deuxième lecture ; examiné ; rapporté ; 3me lecture et passé, 248. Passé par le Sénat, 279. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 8.

AGENCES MERCANTILES :—Comité spécial,—M. *Domville*, 85. Premier rapport —réduction de quorum—motion retirée, 112.

AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'—pour 1873, page 32.

AGRICULTURE :—Comité spécial—M. *Orton*, 36. Premier rapport et quorum réduit, 52. Membres ajoutés avec autorisation de la Chambre, et quorum augmenté au nombre de sept, 85. Deuxième rapport, 213. Motion pour le faire adopter—Objection soulevée—M. l'Orateur décide que le rapport est hors d'ordre, 252.

AJOURNEMENTS :—Pâques, 19. Ascension, 215. Jusqu'à 8 p. m., 270. Jusqu'à 10.30 a. m., lundi prochain, 279. Jusqu'à 2.30 p. m., demain, 283.

ALBION MINES, BANQUE D'EPARGNE D :—Bill No. 52—M. *Carmichael*, 112. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 170. Rapporté, 237. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 253. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 64.

ALGOMA, DISTRICT D :—Bill pour lever les doutes quant à l'application d'une loi à ce district—No134—Hon. M. *Dorion*, 222. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 261. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 41.

ALIÉNÉS DE QUÉBEC, ASILE D' :—Adresse demandant la correspondance relative au transport de certaines propriétés pour l'établissement d'un asile,— M. *Bourrassa*, 85. Réponse, 153. Pas imprimée, 222.

ALLIANCE, ASSURANCE DU CANADA DITE :—Bill No. 119,—M. *Ryan*, 200. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 226. Rapporté amendé, 243. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé sous un nouveau titre, 254. Passé par le Sénat avec des amendements ; 1er et 3me amendements adoptés ; 2me amendement rejeté, 278. Le Sénat n'insiste pas sur son 2me amendement, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 93.

AMÉLIORATIONS LOCALES :—La chambre devant se former en comité sur une résolution à l'effet d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer aux provinces des sommes pour ces améliorations,—Hon. M. *Mackenzie*, 218. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et renvoyé au comité général du bill No. 131, page 260.

ANIMAUX TRANSPORTÉS PAR CH. DE FER, CRUAUTÉS ENVERS LES :—Bill No. 7, M. *Charlton*, 36. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 131.

ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE :—La chambre devant se former en comité sur une résolution concernant l'inspection des principaux articles de production canadienne,—Hon. M. *Fournier*, 139. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 67) présenté, 173. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 195. Rapporté amendé, 221. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap, 45.

ASSURANCE DE L'OUEST :—Bill No. 123,—M. *O'Donahue*, 205. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 249. Rapporté amendé, 266. Ordre rescindé, bill retiré et honoraire remis, moins les frais d'impression, 278.

ASSURANCE ROYALE CANADIENNE :—Bill No. 20,—M. *Boyer*, 56. Lu 2me fois, et renvoyé au comité des banques, etc., 79. Rapporté amendé, 177. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 195. Passé par le Sénat, 261. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 87.

ASSURANCE MUTUELLE DU CANADA SUR LA VIE :—Etat annuel, 83.

ASSURANCE MARITIME DE MARCHANDS DU CANADA, COMP. D' :—Voir *Assurance de la Marine du Canada.*

ASSURANCE MARITIME, COMP. D' :—Bill No. 17—M. *Mackenzie* (*Montréal*), 56. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 101. Rapporté amendé, 154. Examiné et rapport de progrès, 174. Examiné de nouveau, rapporté, lu 3me fois et passé, 179. Passé par le Sénat avec des amendements, 227. Amendements adoptés, 238. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 90.

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :—Bill No. 69,—Hon. M. *Holton*, 130. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 186. Rapporté amendé, 199. Examiné et rapporté, 217. Lu 3me fois et passé, 233. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 4[illegible].

ASSURANCE, COMPAGNIES D' :—Etats exigés par l'acte 31 *Victoria*, chap. 48, section 14, page 154.

ASSURANCE MUTUELLE MARITIME DU CANADA :—Bill No. 30,—M. *Domville*, 78. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 114. Rapporté amendé, 177. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 195. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—27 *Victoria*, chap. 92.

ASSURANCE DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE, COMP. D' :—Bill du Sénat (No. 105,) reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 195. Rapporté, 243. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Sanction royale, 286. 37 *Victoria*, chap. 86.

ASSURANCE AGRICOLE, COMP. FÉDÉRALE D' :—Bill No. 48.—M. *Blain*, 106. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 174. Rapporté amendé et titre changé, 238. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le sénat avec des amendements ; amendements rejetés et message au sénat en donnant la raison, etc., 278. Message du Sénat, annonçant qu'il n'insiste pas sur ses amendements, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 89.

ASSURANCE SUR LA VIE DE MARIS ET PARENTS GARANTIES AUX VEUVES ET ENFANTS :—Bill No. 57, M. *Pozer*, 118. Ordre rescindé et bill retiré, 217.

ASSURANCE SUR LA VIE, ASSOCIATION FÉDÉRALE D' :—Bill No. 5,—M. *Young*, 37. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 79. Rapporté, 130. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 148. Passé par le Sénat, avec des amendements, 224 Amendements adoptés, 232. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 88.

AUTEUR, DROIT D' :—Adresse au sujet du bill intitulé "Acte pour amender l'acte concernant la propriété litteraire M *Dymond*, 215.

B.

BAIE DU TONNERRE ET FORT-GARRY :—Adresse demandant les soumissions offertes pour le transport des voyageurs et du fret entre la,—M. *Higginbotham*, 239.

BANQUES ET COMMERCE :—Comité spécial à nommer, 5. Rapporté, 26. Comité accepté et le nom de M. *Wood* est substitué à celui de M. *Irving*, 28. MM. *Rouleau*, *Harper* et *Cameron* (Ont. Sud) ajoutés, 56. M. *Abbott* ajoutés, 62 Premier rapport, 130. Deuxième rapport, 154. Troisième rapport, 159. Quatrième rapport, 177. Cinquième rapport, 199. Sixième rapport, 205. Septième rapport, 221. Huitième rapport, 237, Neuvième rapport, 243. Dixième rapport, 257. Onzième rapport, 266. Douzième rapport, 274. Treizième rapport, 278.

BANQUES ET COMMERCE DE BANQUE :—Motion (M. *Laflamme*) pour permission de présenter un bill pour amender les actes y relatifs ; objection—qu'un bill de cette nature devait être basé sur des résolutions adoptées en comité général ; décision de M. l'Orateur, 139.

BANQUE DE MANITOBA :—Bill No. 113,—M. *Smith*, (Selkirk) 194. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques 226. Rapporté, 243. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par Sénat, 279. Sanction royale, 286.—37 Victoria, chap. 62.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE :—Bill No. 91,—M. *Jones* (Halifax), 159. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 195. Rapporté, 205. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 216. Passé par le Sénat, 251. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 59.

BANQUES, LISTES D'ACTIONNAIRES DE :—Banque métropolitaine et banque de la Nouvelle-Écosse, 27. Banque Ontario et banque de St. Jean, 35. Banque de la cité, Montréal, et banque Maritime, 48. Banque du Peuple, banque des Marchands, banque du district de Niagara, banque du Peuple, (Halifax) banque de Pictou, banque Union, (Halifax) et banque Union, Bas-Canada, 83. Banque de Québec, banque des Marchands, Halifax, banque de St. Hyacinthe et banque Nationale, 117. Banque de Montréal, 153, Banque de St. Stephen, 199. Pas imprimées, 277.

BANQUE FÉDÉRALE DU CANADA :—Bill No. 49,—M. *Kirkpatrick*, 106. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 148. Rapporté, 199. Examiné, rapporté, 3me lecture et passé, 216. Passé par le Sénat, 251. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 57.

BANQUE IMPÉRIALE :—Bill du Sénat, No. 121, reçu et lu 1re fois, 201. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc, 215. Rapporté, 237. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 253. Sanction royale, 286—37 *Victoria*, chap. 61.

BANQUE DES MANUFACTURIERS DU CANADA:—Voir *Banque Victoria*.

BANQUE D'HOCHELAGA :—Bill No. 21,—M. *Jetté*, 56, Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 84. Rapporté amendé, 130. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 148. Passé par le Sénat, 203. Sanction royale, 235.—37 *Victoria*, chap. 58.

BANQUE DE LONDRES ET DU CANADA:—Bill No. 9.—M. *Ross*, (Durham), 40. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 79 Rapporté amendé, 154. Examiné, rapporté lu 3me fois et passé, 174. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont lus une 1re fois, 224. Les deux premiers amendements, adoptés ; troisième amendement rejeté, et message au Sénat pour en faire connaître le motif, 233. Message du Sénat, annonçant qu'il n'insiste pas sur son 3me amendement, 252. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 55.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES —Etats généraux des—Beauce, Beauharnois, Bedford, Berthier, Chicoutimi, Iberville, Campton, Kamouraska, Montmagny, Ottawa, Québec, Richelieu, Saguenay, St Hyacinthe, Terrebonne, Rimouski, 15. Arthabaska, St. François et Bonaventure, et Beauharnois (supplémentaire) 83. Joliette, 265. Pas imprimés, 277.

BATEAUX A VAPEUR, INSPECTION DES :—La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet ; résolution adoptée, rapportée adoptée et bill (No. 102) présenté,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 174. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 195. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 238. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 30.

"BAVARIAN", VAPEUR :—Adresse demandant les instructions données aux inspecteurs de bateaux à vapeur, etc., concernant l'incendie de ce vapeur,—M. *Kirkpatrick*, 239.

BEAVER, COMP. D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DITE :—Rapport annuel, 1873, page 153.

BIBLIOTHÉCAIRE, RAPPORT DU :—Page 5. Imprimé seulement comme document de la session, 154.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:—Comité spécial nommé et message au Sénat, lui demandant de contribuer à la formation d'un comité collectif, 23. Message du Sénat, désignant ceux de ses membres qui en feront partie, 36. Rapport, 244.

BILLETS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX :—Adresse demandant un état du montant de ces billets,—M. *Wilkes*, 256. Réponse, 257. Imprimée, 277.

BILLS AMENDÉS PAR LE SÉNAT, ET AMENDEMENTS REJETÉS PAR LES COMMUNES :—Messages au Sénat faisant connaître le motif pour rejeter l'amendement à la section 2 du bill No. 127 concernant les travaux publics du Canada, 274. Le 2me amendement au bill No. 119, relatif à l'association canadienne d'assurance dite Alliance, 278. Au bill No. 48—Comp. d'assurance agricole d'Ottawa, *idem*. Au bill No. 54,—lettres de change, etc., *idem*. Message du Sénat, annonçant qu'il n'insiste pas sur les amendements auxquels les Communes s'opposent, 282.

BILLS PRIVÉS :—Comité spécial à nommer, 5. Rapporté, 21. Adopté, 28. Premier rapport, 55. (Prolongation du temps pour la réception de pétitions à l'égard de bills privés.) M. *Ouimet* ajouté, 68. Deuxième rapport, 177. Troisième rapport, 192. (Temps de l'affichage réduit à 3 jours.) Quatrième rapport, 238. Sixième rapport, 261.

BLAIS, C., ET AUTRES, COMMIS MARCHANDS, MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE FERMETURE DE BONNE HEURE:—Sa pétition ; devant être imprimée, 238.

BOIS, INSPECTION ET MESURAGE DES :—Comité spécial chargé de s'enquérir à cet égard auprès du bureau de Québec,—M. *McDougall*, (Renfrew), 52. Rapport, 199. Devant être imprimé seulement dans les journaux, 222. Motion pour faire adopter le rapport—Débats en résultant, motion retirée, 251.

Bois en grume, Bardeau, etc., Droit d'Exportation sur les :—Comité spécial nommé,—M. *Charlton*, 40. Rapport, 138.

Bois de Construction :—Adresse demandant un état des bois exportés des comtés de Chicoutimi et Saguenay,—M. *Tremblay*, 40. Réponse, 193. Imprimée, 277.

Borron, E. B. :—Certificat d'élection, Algoma, 27.

Bossé, Juge :—Adresse demandant ses comptes pour frais de route,—M. *Taschereau*, 85. Réponse, 216. Pas imprimée, 238.

Bougler, C. :—Sa pétition ; renvoyée au comité de l'immigration,—Hon. M. *Holton*, 130.

Brevets, Acte concernant les (1872) :—Bill du Sénat, No. 159, reçu et lu 1re fois, 269. Lu 2me et 3me fois et passé, 275. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 44.

Budget :—De l'année 1874-75, avec message de Son Excellence, 36. Renvoyés au comité des subsides, 37. Budget supplémentaire pour l'année expirée le 30 juin 1874, avec message de Son Excellence, renvoyés au comité des subsides, 194. Deuxième budget supplémentaire pour l'année expirant le 30 juin 1875, avec message de Son Excellence, renvoyés au comité des subsides, 227.

Bureau de poste, Greenview et Bremson :—Adresse relative à l'établissement de ces bureaux,—M. *Bowell*, 85. Réponse, 120. Pas imprimée, 154.

Burke, H. W. :—Certificat d'élection pour la division ouest de Durham, 31. Il prête serment et prend son siége, 43.

C.

Canada-Ouest, Société permanente de construction du :—Bill du Sénat (No. 136) reçu et lu 1re fois, 224 Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 233. Rapporté amendé, 266. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 278. Amendements adoptés par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 101.

Capitaines et seconds, Certificats de :—La Chambre en comité sur une résolution à ce sujet ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 103) présenté,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 174. Lu 2me fois, examiné et rapporté, 227. Ordre rescindé et bill retiré, 259.

Caughnawaga, Comp. du canal de :—Bill No. 4,—Hon. M. *Holton*, 40. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 56. Rapporté amendé, 123. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 131. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 195. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 79.

Chaloner, H. J. :—Sa démission comme préposé à l'engagement des matelots à Québec ;—Adresse,—M. *Caron*, 278.

Chambres de Commerce de la Puissance :—Bill No. 106,—Hon. M. *Blake*, 106.—Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 196. Rapporté amendé, 243. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 104.

Chambre des Communes :—Le greffier de la Chambre chargé de déposer sur le bureau un état des officiers et employés permanents, sessionnels et surnuméraires, des sommes payées aux témoins devant les comités, aux sténographes, etc., 240. Cet état est transmis et renvoyé à la commission administrative des Communes, 282.

Chambre des Communes :—Nomination des membres de la commission administrative de la, 11.

Change, de prêt et de dépot de Manitoba, Compagnie de :—Bill No. 62,—M. *Schultz*, 123. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 254.

Chars de chemin de fer :—Bill (No. 31) pour en faciliter la sortie dans le cas d'incendie,—M. *Thompson* (Haldimand), 78. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 196. Résolution concernant l'acte général des chemins de fer rapportée par le dit comité, 231.

Chars de chemin de fer :—Adresse demandant un état du nombre de chars importés des Etats-Unis par les compagnie canadiennes depuis le 1er janvier 1873,—M. *Walker*, 85. Réponse, 231. Imprimée, 277.

Chatham, Emplacementde caserne de :—Adresse à ce sujet,—M. *Stephenson*, 100. Réponse, 139. Pas imprimée, 277.

Chemin de fer de Calais a St. Stephen :—Bill No. 42,—M. *Appleby*, 91. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 118. Honoraire remis, moins les frais d'impression, 234.

HEMIN DE FER DE BROCKVILLE A OTTAWA, COMPAGNIE DU:—Bill du Sénat (No. 141) reçu et lu la 1re fois, 233. Lu la 2me fois et renvoyé au comité des chemin de fer, etc., 238. Rapporté, 245. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 69.

HEMINS DE FER DES COMTÉS DE L'OUEST:—La Chambre devant se former en comité sur une résolution concernant le transfert à cette compagnie de la voie ferrée d'Halifax à Truro, etc.,—Hon. M. *Mackenzie*, 246. En comité; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 148) présenté, 260. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté; motion pour 3me lecture,—Amendements de MM. *Goudge* et *Oakes*, rejetés,— et bill lu 3me fois et passé, 271. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 16.

HEMIN DE FER NEUTRE:—Bill No. 61,—M. *Irving*, 123. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemin de fer, etc., 195. Rapporté amendé, 215. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 226. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 261. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 76.

HEMIN DE FER, CARTES DES:—Rapport du dessinateur et estimation de la dépense de ce service pour 1874–75, page 215.

HEMINS DE FER EN CANADA:—Adresse demandant un état du nombre de personnes tuées ou blessées sur les,—M. *Delorme*, 15.

HEMINS DE FER EN CANADA:—Bill (No. 26) pour mieux protéger la vie sur les,—M. *Delorme*, 78. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 179. Rapport, que différents bills à lui renvoyés ont pour objet la protection de la vie des voyageurs, etc., et que le temps est venu de reviser complètement l'acte général des chemins de fer, 231.

HEMINS DE FER, ACTES CONCERNANT LES:—Bill (No. 47) pour amender l'acte général des,—M. *Oliver*, 106. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 196. Résolution relative à cet acte rapporté par le dit comité, 23..

HEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES:—Comité permanent des,—à nommer, 5. Rapporté, 21. Adopté, 28. MM. *Hurteau*, *Gill*, et *Cameron*, ajoutés, 56. MM. *Norris* et *Domville*, ajoutés, 62. M. *McCallum*, ajouté, 79. Premier rapport, 123. Deuxième rapport, 145. Troisième rapport, 183. Quatrième rapport, 215. Cinquième rapport renfermant une résolution à l'égard de certains bills à lui renvoyés et recommandant une revision de l'acte général des chemins de fer, 231. Sixième rapport, 245. Septième rapport, 265.

HEMINS DE FER, COMMERCE DE TRANSPORT PAR:—Comité spécial à ce sujet,—M. *Oliver*, 28. Plusieurs membres ajoutés, 85.

HEMINS DE FER, CREANCIERS DES COMPAGNIES DE:—Bill (No 80) pour favoriser les arrangements entre eux,—M *MacDonnell* (Inverness), 139. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 240.

HEMIN DE FER DE PROLONGEMENT, HALIFAX:—Adresse demandant copie de rapports, arrêtés du conseil, etc., y relatifs, —Hon. M. *Tupper*, 119. Réponse, 243. Pas imprimée, 277.

HEMIN DE FER DE PROLONGEMENT ENTRE SHEDIAC ET ST. JEAN:—Adresse demandant un état de la dépense pour cette voie ferrée, —M. *Palmer*, 120.

HEMIN DE FER DE TRURO A PICTOU:—La Chambre devant se former en comité sur une résolution autorisant le Gouvernement à transporter ce chemin à quelque compagnie, etc.,— Hon. M. *Mackenzie*, 240. En Comité; résolution adoptée, rapportée, adoptée 249.

HEMIN DE FER DE WINDSOR A LA LIGNE DU GRAND TRONC:—Voir *Comtés de l'Ouest, chemin de fer des.*

HEMIN DE FER DU PACIFIQUE ET AGRANDISSEMENT DES CANAUX:—La chambre devant se former en comité sur une résolution relative à un emprunt pour ces entreprises,—Hon. M. *Cartwright*, 124. En comité; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 98) présenté, 172. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 195. Passé par le Sénat, 232. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 2.

HEMIN DE FER DU SUD DU CANADA:—Bill No. 71,—Hon. M. *MacKenzie*, 130. Lu 2me fois, 208. Examiné et rapport de progrès, 226. Examiné de nouveau, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 270. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 68.

HEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE:—La chambre devant se former en comité sur certaines résolutions relatives au,—Hon. M. *Mackenzie*, 194. En comité; résolutions adoptées, rapportées, adoptées et bill y relatif présenté (No. 68), 206, 207 et 208. Motion pour 2me lecture et motion d'ajournement, rejetée, bill lu 2me fois, examinée et rapporté, 249. Motion pour 3me lecture et amendements de MM. *Kirkpatrick* et *Bunster* rejetés; bill lu 3me fois et passé sur divisions, 255. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 14.

HEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE:—Motion pour l'adoption d'une résolution déclarant nécessaire une nouvelle exploration de cette route entre Camloops et Fort Hope, etc.,—M. *Dewdney*; débats en résultant et motion retirée, 201.

CLARKE, HON, H. J., PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE MANITOBA :—Sommé de comparaître à la barre, 11. Il comparaît etc., est interrogé, 16 et 17. Il se retire en attendant nouvel examen, *idem*. Ordre de comparution remis à mercredi prochain, 23. Remis de nouveau, 32. Interrogé de nouveau, 37. Il se retire, 40. Motion pour le faire comparaître davantage, 78.

COLLÉGE MILITAIRE :—La chambre devant se former en comité sur la question d'établir un,—Hon. M. *Ross* (Victoria, N. E.) 124. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 97) présenté, 171. Examiné, amendé, rapporté, et adopté, 227. Lu 3me fois et passé, 232. Passé par le Sénat, 261. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 36.

COLLIN'S BAY, COMP. DE TRANSPORT ET DE FLOTTAGE DE :—Bill No. 8,—M. *Cockburn*, 36. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 84. Rapporté amendé, 130. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 148. Passé par le Sénat, avec des amendements, 227. Amendements adoptés, 233. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 108.

COLOMBIE BRITANNIQUE, DETTE ET REVENU DE LA :—Adresse demandant un état à ce sujet pour certaines périodes,—M. *DeCosmos*, 130.

COLOMBIE BRITANNIQUE, AFFAIRES DES SAUVAGES DE LA :—Adresse demandant le rapport du Surintendant des,—M. *DeCosmos*. 130. Réponse, 258. Pas imprimés, 277.

COLOMBIE BRITANNIQUE, INTÉRÊTS COMMERCIAUX ET AGRICOLES DE LA :—Comité spécial chargé de s'enquérir du tarif actuel concernant ces intérêts—M. *Bunster*, 36. Rapport, 138. Motion pour faire adopter le rapport ;—objection—M. l'Orateur décide que le rapport est hors d'ordre, 201.

COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux pour 1873, page 18.

COMMIS VOYAGEURS, COMP. D'ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE DE :—Bill No. 84,—M. *Moss*, 146. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 216. Rapporté, 237. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 253. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 95.

COMMISSAIRES DE PILOTES ET DÉMISSION DE M. HAMILTON, PERCEPTEUR DE DOUANE A SYDNEY NORD :—Adresse—M. *McDonald* (Cap-Breton,) 239.

COMMISSION ROYALE :—Adresse demandant un état des dépenses en résultant,—M. *Ross* (Middlesex,) 202. Réponse, 258. Imprimée, 276.

COMITÉS SPÉCIAUX :—Nomination de, 4 et 5. Rapport, 21. Adopté, 28.

COMPTES PUBLICS, 1873 :—Page 11. Renvoyés au comité permanent des comptes publics, 103.

COMPTES PUBLICS :—Comité permanent à nommer, 5. Rapporté, 22. Adopté, 28. Comptes publics pour 1873 et état des recettes et dépenses du 30 juin 1873, au 31 mars 1874, à lui renvoyés, 103. M. *Cunningham*, (Marquette), ajouté, 106. MM. *Fiset* et *DeVeber* ajoutés, 124. M. *McLeod* ajouté, 155. Comptes des sections 8, 13, 14, etc., du chemin de fer intercolonial, à lui renvoyés, 184. Comtes des sections de 1 à 7 de ce chemin à lui renvoyés, 206. Premier rapport, 266. Deuxième rapport, *idem* ; troisième rapport, *idem*.

COMMUNES, REPRÉSENTATION AUX :—Bill No. 92,—M. *Higinbotham*, 159. Ordre rescindé et bill retiré, 261.

CONSTRUCTION, SOCIÉTÉS PERMANENTES DE :—Bill No. 25,—M. *Moss*, 66. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 155. Rapporté amendé, 221. Examiné, amendé, rapporté, adopté, 240. Motion pour 3me lecture et motion pour amender le bill, adoptée ; bill renvoyé de nouveau à un comité général, examiné et amendé, rapporté et adopté, 253. Ordre pour 3me lecture, rescindé ; bill renvoyé de nouveau à un comité général, examiné, amendé et adopté, 261. Motion pour 3me lecture ; amendement de l'Hon. M. *Cauchon*, retiré à la suite de débats ; bill lu 3me fois et passé, 270. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287. 37 *Victoria*., chap. 50.

CONSTRUCTION ET D'ÉPARGNE DU CANADA, SOCIÉTÉ PERMANENTE DE :—Bill No. 104,—M. *Moss*, 178. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 226. Rapporté amendé, 266. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 278. Passé par le sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 100.

CONSTRUCTION ET DE PLACEMENT, ASSOCIATION COLONIALE DE :—Bill No. 125,—M. *Jetté*, 205. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 249. Rapporté amendé, 257. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 270. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 96.

CORPORATIONS ET INSTITUTIONS ÉTRANGÈRES AU CANADA :—Autorisées à faire des prêts et placement d'argent en Canada ; bill du Sénat (No. 138) reçu et lu 1re fois, 224. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc, 234. Rapporté amendé, 266. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 278. Amendements adoptés par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 49.

COUPES DE BOIS, MANITOBA :—Voir *Manitoba, Coupes de bois de.*

COUR D'APPEL, QUÉBEC :—Adresse demandant la correspondance relative à sa réorganisation,—Hon. M. *Robitaille*, 40. Réponse, 216. Pas imprimée, 277.

COW BAY, JETÉE OU BRISE-LAME DE :—La Chambre en comité sur une résolution relative à un havre à,—Hon. M. *Mackenzie ;* résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 149) présenté, 248. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 269. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 18.

CRÉDIT FONCIER DU BAS-CANADA :—Bill du Sénat (No. 130) reçu et lu 1re fois, 208. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 216. Rapporté amendé, 243. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 254. Amendements adoptés par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 97.

CRÉDITS VOTÉS POUR 1873-74, non dépensés le 15 mai. Adresse,—Hon. M. *Tupper*, 239.

D.

DEPENSES IMPREVUES :—État de la dépense portée à ce compte, 62. Pas imprimée, 154.

DÉPENSES POUR CERTAINS SERVICES :—État des,—du 1er juillet 1873, au 31 mars 1874, page 178.

DÉPUTÉS PRENANT LEURS SIÉGES :—Pages 1, 43 et 285.

DÉPUTÉS DEVANT SE RETIRER EN CERTAINS CAS :—Voir *Ordres sessionnels*, 5.

DÉSHÉRENCE ET CONFISCATIONS :—Adresse demandant copie de l'acte y relatif passé par la législature d'Ontario,—Sir *John A. Macdonald*, 118. Réponse, 139. Imprimée, 222.

DISCOURS DU TRONE :—Lu par M. l'Orateur, 4. Devant être pris en délibéré, *idem*. Résolution pour une adresse, 9. Adoptée, 10. Renvoyée à un comité spécial chargé de faire un projet d'adresse —Rapport de l'adresse, laquelle est lue et adoptée, et ordre est donné qu'elle soit grossoyée et présentée, 10 et 11. Réponse de Son Excellence, 31.

DOUANE, DROIT DE :—Bill No. 88, pour amender l'acte 31 *Victoria*, chap 44, et les actes qui l'amendent et le tarif douanier, (*basé sur des résolutions adoptées en comité des voies et moyens*), Hon. M. *Cartwright*, 149. Lu 2me fois, examiné en comité général ;—M. l'Orateur quitte le fauteuil à 6 heures p. m , 195. Examiné de nouveau amendé, rapporté, adoptée, 196. Motion pour 3me lecture et amendement de M. *De St. George*, rejeté, 222. Amendement de M *Baby*, rejeté, 223. Amendement de M. *Ryan*, auquel il est fait objection ; M. l'Orateur le déclare hors d'ordre. Bill lu 3me fois et passé, 224. Passé par le Sénat, 261. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 6.

DOUANE ET D'EXCISE, DROITS DE, VENTE ET FABRICATION DE LIQUEURS DANS LES TERRITOIRES DU NORD OUEST :—La chambre devant se former en comité sur une résolution à ce sujet,—Hon. M. *Cartwright*, 206. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 151) présenté, 248. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 261. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 7.

DOUANE, MONTRÉAL :—Adresse demandant un état des nominations à des emplois dans cette douane depuis le 1er janvier,—M. *Ryan*, 119. Réponse, 185. Imprimée, 222. Rapport supplémentaire à l'adresse, imprimé sous forme tabulaire, 277.

E.

EAUX NAVIGABLES :—Enlèvement des obstructions provenant de naufrages, etc., Bill No. 78,—Hon. M. *Smith*, (Westmoreland), 132. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 194. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 252. Sanction royale, 286—37 *Victoria*, chap. 29.

ECHANTILLONS D'ARTICLE DE FABRIQUE IMPORTÉS chaque mois depuis le 1er septembre dernier, etc.,—M. *Young*, 36.

ELECTIONS PROTESTÉES :—Bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions concernant les,—Hon. M. *Fournier*, 91. Lu 2me fois, 131. Examiné et rapport de progrès, 157. Résolution adoptée en comité général renvoyée au comité du bill, 184. Examiné de nouveau, amendé, lu 3me fois et passé, 246. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont lu la 1re fois, 261. Lus 2me fois et adoptés, 269. Sanction royale, 288.—37 *Victoria*, chap. 10.

ELECTIONS FÉDÉRALES : — Adresse demandant un état du nombre de votes inscrits aux dernières élections, — M. *Delorme*, 15. Réponse, 231. Imprimée, 276.

ELECTIONS FÉDÉRALES : — Adresse demandant un état des dépenses faites pour les dernières élections, — M. *Young* 28. Réponse, 258. Imprimée, 276.

ELECTIONS, RÈGLES GÉNÉRALES DES COURS DES : — Division de Montréal, 31. Nouveau-Brunswick, 35. Division de Québec, 40. Nouvelle-Ecosse, 77. Celles de Montréal, Québec et Nouveau-Brunswick, renvoyées au comité des priviléges et élections, 85, 86. Correspondance relative à l'établissement de cours des élections, Nouvelle-Ecosse, 112. Pas imprimées, 277.

ELECTION DES DÉPUTÉS AUX COMMUNES : — Bill No 2, — Hon. M. *Dorion*, 32. Motion pour 2em lecture, — débats en résultant ajournés, 91. Lu 2me fois, 107. Examiné en comité général et rapport de progrès, 113, 114. Examiné de nouveau et nouveau rapport de progrès, 125. Résolutions adoptées en comité général renvoyées au comité général du bill, 185 et 186. Examiné de nouveau en comité, amendé, rapporté, adopté et ordonné qu'il soit réimprimé, *idem*. Ordre pour 3me lecture, rescindé, et sur proposition de l'hon. M. *Dorion*, le bill est renvoyé de nouveau à un comité général, examiné et amendé de nouveau, rapporté et adopté ; motion pour troisième lecture ; amendement de M. *Bowell*, rejeté, bill lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 282. Sanction royale, 287. — 37 *Victoria*, chap. 9.

ELECTIONS AU SCRUTIN DES DÉPUTÉS AUX COMMUNES : — Bill No 59, — M. *Tremblay*, 123. Ordre rescindé et bill retiré, 254.

ELECTIONS, VOTATION COMPULSOIRE AUX : — Bill No 112, — M. *McDougall* (Renfrew), 194. Ordre rescindé et bill retiré, 254.

ELECTION, CERTIFICAT D' : — D'*E. B. Borron*, 27. De *W. H. Burk*, 31. Rapport supplémentaire à l'égard d'*E. Dewdney*, 111. De *J. S. Thompson*, 129, et de *J. A. Skinner*, 285.

EMIGRANTS VOITURÉS SUR LA ROUTE DAWSON : — Adresse demandant un état du nombre d', — M. *Horton*, 86.

ENPLOYÉS DU SERVICE CIVIL :—Adresse demandant un état du nombre de ces employés dans chaque département,— M. *Walker*, 202.

ENTREPOT ET DE DOCK, COMP. MARITIME D':—Bill No. 29—M. *Domville*, 78. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 113. Rapporté amendé ; honoraire remis, 159. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 179. Passé par le Sénat, 232. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 109.

ESQUIMALT, BASSIN DE CARRÉNAGE D' :—La chambre devant se former en comité sur une résolution à ce sujet,— Hon. M. *Mackenzie*, 194. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (bill (No. 131) présenté, 208. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 270. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 17.

EXPLORATIONS GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE :—De la zone fertile des territoires du Nord-Ouest,—Résolution,—M. *Charlton*. Motion retirée à la suite de débats, 49.

EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES DU CANADA :—Rapport des opérations pour 1872—73, page 18.

EXPLORATIONS GÉOLOGIQUES ET ARPENTAGES, TERRITOIRE DU N.-O., PAR LE PROFESSEUR BELL :—Adresse demandant copie de ce rapport,—M. *Stephenson*—Motion retirée à la suite de débats, 202.

EXTINCTEURS CHIMIQUES, COMP. ROYALE CANADIENNE D' :—Bill No. 93—M. *Jetté*, 158. Lu 2me fois et renvoyé au comité des bills privés, 216. Rapporté amendé, 238. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 118.

EXTRADITION, LOI, 1873.—Bill No. 96,—Hon. M. *Dorion*, 166. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 233. Passé par le Sénat, 261. Réservé à la signification du bon plaisir de Sa Majesté, 288.

FAILLITE, ACTE DE :—Bill No. 129—Hon. M. *Dorion*, 206. Ordre rescindé et bill retiré, 275.

FAILLITE, ACTE DE, DE 1869 :—Bill du Sénat (No. 162) reçu et lu 1re 2me et 3me fois, titre amendé, et passé, 275. Amendement adopté par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 46.

FARRAR, E. J. :—Adresse demandant la correspondance échangée avec lui comme agent de l'émigration en Irlande, —M. *Bowell*, 239. Réponse, 268.

FIL ÉLECTRIQUE ET FERRONNERIE, COMP. MANUFACTURIÈRE DE :—Bill No. 32—M. *Maclennan*, 78. Lu 2me fois et renvoyé au comité des bills privés, 118. Rapporté amendé, 177. Examiné, amendé, rapporté, adopté, 195. Lu 3me fois et passé, 200. Passé par le Sénat, 251. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 85.

FONDS CONSOLIDÉ, DÉPENSE A MÊME LE :—Etat pour les 9 mois expirés le 31 mars ; dans les années 1873-74, page 79. Renvoyé au comité des comptes publics, 103. Imprimé, 154.

FORTIFICATIONS, MATÉRIEL DE GUERRE, ETC. :—Transférés au gouvernement canadien—Adresse, M. *Wilkes*, 119.

G.

GARDIEN DU PORT DE MONTRÉAL :—La Chambre en comité sur une résolution concernant la nomination d'un ;—résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 87) présenté,—Hon. M. *Smith*, (Westmoreland), 146. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 194. Passé par le Sénat, 233. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 33.

GARDIENS DE PORT :—La Chambre en comité sur une résolution concernant la nomination de,—résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 142) présenté,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 254. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 275. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 32.

GASPÉ, DISTRICT ELECTORAL DE :—Greffier de la couronne en chancellerie, appelé à produire le rapport de la dernière élection de ce district, 84. Il se présente, 96. Rapport, etc., lus, *idem*.

GOMME IMPERMÉABLE, DITE DE LAMB, COMPAGNIE DE FABRICATION DE LA : — Bill No 22, — M. *Scatcherd*, 56. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 113. Rapporté, amendé, 177. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 195. Passé par le Sénat, 232. Sanction royale, 285. 37 *Victoria*, chap. 117.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, GARDES A PIED DU, — Devant occuper le premier dans la milice active, — adresse, — *Walker*, 86. Réponse, 130. Imprimée, 154.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, GARDES A PIED DU : — Motion pour une adresse demandant la révocation de l'ordre général de milice du 8 juin 1872, etc., M. *Walker*. — Motion retiré à la suite de débats, 179.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, MESSAGES DU : — Invitant les députés à se rendre au Sénat, 1. Message ayant le même but, 3. Lecture du discours de Son Excellence, 4. Devant être pris en délibéré, *idem*. Résolution pour une adresse en réponse, 9. Résolution adoptée et renvoyée à un comité spécial, lequel fait rapport d'un projet d'adresse qui est lu, adopté, et ordre est donné de le faire grossoyer, etc., pages 10 et 11. Réponse de Son Excellence, 31. Donnant information de la nomination des membres de la commission administrative des Communes, 11. Transmettant le budget, 20. Transmettant le budget supplémentaire, 194. Transmettant une dépêche en réponse à une adresse à la Reine au sujet des traités de naturalisation, 206. Transmettant le deuxième budget supplémentaire, 227. Invitant les députés à se rendre au Sénat. — Il donne la sanction royale à différents bills ; son discours aux deux Chambres, à la suite du quel il proroge le Parlement, pages 885, 6, 7 et 8.

GRAND NORD-OUEST, COMP. DU CH. DE FER :—Bill No. 108,—M. *O'Donohue*, 184. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 227.

GRAND NORD-OUEST, COMP. DU CH. DE FER :—Bill du Sénat No. 146, reçu et lu 1re fois. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 249, Rapporté amendé, 266. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 278. Amendements adoptés par le Sénat, 281. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 73.

GRAND OCCIDENTAL, COMP. DU CH. DE FER :—Bill No.90,—M. *Moss*, 155. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 216. Rapporté amendé, 245. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat, 279. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 66.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :—Chargé de mettre sur le bureau un état des officiers et employés permanents, de la session et surnuméraires, des sommes payées aux témoins devant les comités, sténographes, etc., 240. Il transmet cet état, lequel est renvoyé à la commission administrative des Communes, 282.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Il remet un cahier contenant une liste des députés à ce parlement, 1. Ordre de se présenter avec le rapport, etc., de la div. électorale de Provencher, 11. Il se présente, 15. Ordre lui est donné de dresser un état du nombre de votes donnés dans tout le pays durant la dernière élection, *idem*. Ordre de se présenter avec le rapport, etc., de la div. électorale de Gaspé, 84. Il se présente, 96. Ordre de se présenter avec le premier rapport et le rapport supplémentaire de la div. électorale de Yale, 124. Il se présente, 130.

GRÈVE, DROITS DE :—Adresse à ce sujet—M. *Tremblay*, 119.

HAMILTON, M. : — Sa démission comme maître de poste de Sydney-Nord (C.-B.) ; adresse concernant la nomination de commissaires des pilotes et la démission de M. Hamilton, — M. *McDonald* (Cap-Breton), 239.

HAMILTON, L'AGENT DE POLICE : — Sommé de comparaître à la barre, 19. Son interrogatoire différé à mercredi prochain, 23. Différé de nouveau, 32. Il est interrogé, 40 et 41. Dispensé de comparaître davantage, 78.

HANSARD CANADIEN, PUBLICATION DU :—Comité spécial,—M. *Young*, 119. Question de sténographier les délibérations des comités à lui renvoyée, 137. Premier rapport, 191. Deuxième rapport, 192. L'examen du premier rapport devant être le premier ordre du jour lundi, 232. Motion pour faire adopter le premier rapport ; amendement de M. *Killam* rejeté, et rapport adopté, 238. Deuxième rapport adopté, 239.

HAWKESBURY ET LOCHIEL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE : — Bill No 18, — Hon. M. *Macdonald* (Glengarry), 56. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 101. Rapporté, amendé, 145. Examiné, rapporté, lu 3me fois, titre changé et passé, 155. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 224. Sanction royale, 285. 37 *Victoria*, chap. 78.

HAVRES ET CHENAUX, AMÉLIORATION DES : — Voir *Tonnage, Droits de.*

HAVRE DE MONTRÉAL, COMMISSAIRES DU : — Adresse au sujet de la démission de MM. Delisle, Workman, Hudon et Ryan, — M. *Ryan*, 101, Réponse, 201. Pas imprimée, 277.

HAVRES, AMÉLIORATION DE : — Etat des perceptions et dépenses pour ce service, 37. Pas imprimé, 154.

HAVRES, MAITRES DE : — La Chambre en comité sur une résolution pourvoyant à la nomination de ; — résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No 143) présenté, — Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 248. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 261. Passé par le Sénat, 283. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 34.

HAVRES, JETÉES ET BRISES-LAMES : — Adresse demandant un état des dépenses faites pour ce service avant et depuis juillet 1867, — Hon. M. *Cameron* (Ontario-Sud), 45.

HAVRES AMHERST ET AUX MAISONS :—Adresse au sujet de ces havres,—Hon. M. *Robitaille*, 179. Réponse, 243. Pas imprimée, 277.

HONORAIRES REMIS :—Pour le bill No. 29, page 159. Pour le bill No. 42, page 234. Pour le bill No. 82, page 269. Pour le bill No. 79, page, 274. Pour le bill No. 123, page 278. Et pour le bill No. 66, page 282.

HOPEWELL, COMP. DE CONSTRUCTION DE NAVIRES D' :—Bill du Sénat No. 160, reçu et lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 269. Rapporté amendé et devant être mis sur l'ordre de ce jour, 274. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 278.

HURON (DIV. NORD DE), OFFICIER-RAPPORTEUR DE LA .—Motion pour une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et *Thomas Holmes*, officier-rapporteur de cette division, relative à la dernière élection,—M. *Farrow*,—motion retirée à la suite de débats, 118.

HURON ET ONTARIO, CANAL DE :—Motion pour faire adopter une résolution au sujet de ce projet de canal, etc. ; objection,—rejetée par M. l'Orateur ; et la question étant mise aux voix, des débats s'ensuivent et la motion est retirée,—M. *Blain*, 200.

HURON ET VALLÉE DE LA TRENT, CANAL DE :—Bill No. 24,—M. *Hall*, 56. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 131. Rapporté amendé, 183. Examiné, amendé, rapporté et adopté, 238. Motion pour 3me lecture ; amendement de M. *Blain* pour renvoyer de nouveau le bill à un comité général, rejeté ; bill lu 3me fois et passé, 253. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 80.

HURON ET VALLÉE DE LA TRENT, CANAL DE :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution autorisant le gouvernement à négocier avec cette compagnie, pour le transport de certaines constructions appartenant à l'Etat, etc.,—Hon. M. *Mackenzie*, 240. En comité, résolution adoptée, rapportée, adoptée, 249.

I.

INDEMNITÉ A PAYER AUX DÉPUTÉS SUIVANTS :—A *J. S. Thompson*, Caribou ; *A. B. Forron*, Algoma ; *L. G. Harper*, Gaspé, et *S. F. Perry*, Prince (Ile du P.-E.) Motion de Sir *John A. Macdonald*, 274.

INDEMNITÉ AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution à ce sujet—Hon. M. *Mackenzie*, 232. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et renvoyée au comité du bill No. 81, page 260.

INDEMNITÉ AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU HAVRE DE QUÉBEC :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution à ce sujet,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 232. Ordre rescindé, 269.

IMMIGRATION ET COLONISATION :—Comité spécial à nommer, 5. Rapporté, 23. Adopté et M. *Trow* ajouté, 28. M. *Barthe* ajouté, 56. Pétition de *Constant Bougler* à lui renvoyée, 130. Rapport, 268.

IMPRESSIONS :—Adresse demandant un état des sommes payées par le gouvernement pour impressions du Parlement et des départements à toute autre personne qu'à l'entrepreneur de ces impressions,—M. *Stephenson*, 239.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT : — Comité collectif à nommer, 5. Rapporté, 26. Adopté, 28. Message au Sénat, 31. Message du Sénat, 36. Premier rapport, — réduction de quorum, 44. Adopté, 52. Deuxième rapport, adopté, 55. Troisième rapport, 154. Réponse à une adresse, — havre de Paspébiac, — à lui renvoyé, 160. Message du Sénat annonçant que M. *Wark* remplacera M. *Muirhead*, 179. Troisième rapport, adopté, 202. Quatrième rapport, 222. Cinquième rapport, 238. Quatrième rapport, adopté, 239. Sixième rapport, 245. Septième rapport (Résolutions relatives aux votes et délibérations), *idem*. Cinquième rapport, adopté, 252. Cette partie du cinquième rapport, qui a trait à celui du comité spécial des intérêts manufacturiers, lui est renvoyée pour nouvelle décision, 261. Sixième rapport adopté, *idem* Motion pour faire adopter le septième rapport, amendement, rejeté, et rapport adopté, 261, 262. Huitième rapport y compris ceux des sous-comités et du greffier du comité collectif), 267. Neuvième rapport, 276; adopté, 279.

INGERSOLL, CHAMBRE DE COMMERCE D' : — Bill No 19, — M. *Oliver*, 60. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 101. Rapporté, 154. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 179. Passé par le Sénat avec des amendements, 227. Amendements adoptés, 232. Sanction royale, 286. 37 *Victoria*, chap. 54.

INGONISH, HAVRE D' (C.-B.) : — Adresse demandant le nombre de ses habitants, et le chiffre de ses importations, etc., — E. *Palmer*, 119. Réponse, 178. Pas imprimée, 222.

INGONISH, HAVRE D' (C.-B.) : — Adresse au sujet de ses améliorations, — M. *Palmer*, 119. Réponse, 201. Pas imprimée, 222.

INSPECTEUR DE COMPAGNIES D'ASSURANCE : — Adresse concernant la nomination d'un, — M. *Cameron* (Huron), 119.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER : — Bill No 13, — Hon. M. *Mackenzie*, 44. Lu 2me fois, examiné et rapporté, 79. Lu 3me fois et passé, 91. Passé par le Sénat, 149. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 15.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER, SECTION 13 : — Adresse demandant un état y relatif, — M. *Ross* (Midleseex), 24. Réponse, 123. Imprimée, 154.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER, SECTIONS DE 1 A 7 : — Adresse demandant la correspondance relative aux réclamations des entrepreneurs de ces sections, — Hon. M. *Tupper*, 119. Réponse, renvoyée au comité des comptes publics, 206. Pas imprimée, 277.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER, SECTION 12 : — Adresse demandant la correspondance y relative, — M. *MacDonald* (Inverness), 119. Réponse, 258. Pas imprimée, 277.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER, SECTIONS 8, 13, 14, 17, 18 ET 19 : — Adresse demandant un état des réclamations faites contre les entrepreneurs de ces sections, — M. *Taschereau*, 120. Réponse, 153. Réponse renvoyée au comité des comptes publics, 184.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER : — Adresse demandant les documents et la correspondance relatifs au contrat de la section 12, — M. *McKay* (Colchester), 202.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER : — Adresse demandant les comptes du charbon acheté pour le, — au Nouveau-Brunswick, etc.,—M. *McLeod*, 202.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER : — Adresse demandant un état du prix de revient des ponts, etc., — M. *Blain*, 239. Réponse, 269.

INTÉRÊT ET USURE (N.-B.) : — Bill No 63, — M. *Palmer*, 123. Ordre rescindé et bill retiré, 254.

INTÉRÊTS MANUFACTURIERS :—Comité spécial,—M. *Wood*, 20. Rapport, 244. Devant être imprimé sans les témoignages, 238. Rapport renvoyé au comité des impressions, 261. Témoignages devant être imprimés, 277.

INVERNESS, SECTIONS DE VOTATION D' :—Bill No. 44,—M. *MacDonald* (Inverness), 96. Ordre rescindé et bill retiré, 217.

J.

JENKINS, E :—Adresse demandant copie de tous les ordres en conseil relatifs à sa nomination comme agent d'émigration à Londres, et comme agent général pour le Canada, etc.,—Sir *J. A. Macdonald*, 24. Réponse, 103. Pas imprimée, 154.

JEU, SUPPRESSION DES MAISONS DE :—Bill No. 73,—M. *Moss*, 130. Ordre rescindé et bill retiré, 254.

JOHNSON, M. LE JUGE DE PAIX :—Sa lettre à l'orateur, renfermant copie d'un ordre de prohibition, etc., 43.

JUGES DES COURS DE COMTÉ :—La chambre en comité sur une résolution relative à leur pension,—Hon. M. *Dorion* —résolution adoptée, rapportée, adoptée et renvoyée au comité général du bill No. 99, page 232.

JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE, QUÉBEC :—Adresse demandant les comptes, etc., présentés par eux pour frais de route,—M. *Béchard*, 119. Réponse partielle, 257. Imprimée, 277.

JUGES DE LA COUR SUPRÊME, N.-E. et N.-B. :—Adresse demandant la correspondance relative à l'inégalité de leurs traitements, etc.,—M. *Palmer*, 84. Réponse, 178. Imprimée, 222.

JUSTICE CRIMINELLE, NOUVEAU-BRUNSWICK ET NOUVELLE-ECOSSE :—Bill No. 14,—Hon. M. *Dorion*, 44. Lu 2me fois, examiné et rapporté, 79. Lu 3me fois et passé, 91. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 149. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 40.

K.

KAMLOOPS ET FORT HOPE, EXPLORATION ENTRE :—Voir *Pacifique, Chemin de fer Canadien du*, 201.

L.

LAC SUPÉRIEUR A MANITOBA, COMP. DE CH. DE FER DU :—Bill No. 33,—M. *Moss*, 79. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 131. Rapporté amendé, 243. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé et titre changé, 254. Passé par le sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 273. Sanction royale, 287. 37 *Victoria*, chap. 75.

LANARK, DÉMISSION DU MAITRE DE POSTE DE :—Adresse demandant copie de tous documents, etc., relatifs aux démissions de MM. *Munro* et *Robertson* du même emploi,—M. *Haggart*, 45. Réponse, 96. Pas imprimée, 154.

LARCIN :—Bill No. 36,—M. *McDougall* (Trois-Rivières), 84. Lu 2me fois et renvoyé à un comité spécial, 217.

LÉGISLATION PROVINCIALE :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet,—M. *Masson*, 28. Réponse, 84. Imprimée, 154.

LETTRES DE CHANGE ET BILLETS PROMISSOIRES :—Bill No. 54,—Hon. M. *Cameron* (Cardwell, 112. Lu 2me fois, 217. Examiné, amendé, rapporté et adopté, 240. Renvoyé de nouveau à un comité général, examiné de nouveau, amendé de nouveau, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 253. Passé par le Sénat avec des amendements. Les 1er, 2me et 4me amendements adoptés. Troisième amendement rejeté. Amendement au titre du bill modifié et message envoyé, 278. Message du Sénat, annonçant qu'il n'insiste pas sur son amendement, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 47.

LIBELLE, LOIS CONCERNANT LE :—Bill No. 50,—M. *Brooks*, 106. Ordre rescindé et bill retiré, 196.

LIBELLE, CRIME DE :—Bill du Sénat (No. 117) reçu et lu 1re fois, 195. Lu 2me et renvoyé à un comité spécial, 217. Rapporté amendé, 238. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 254. Amendements adoptés par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 38.

LIEUTENANTS-GOUVERNEURS, JUGES ET AUTRES :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution relative à leur traitement,—Hon. M. *Dorion*, 106. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 99) présenté, 172. Lu 2me fois, examiné et rapporté, 227. Ordre pour 3me lecture et bill renvoyé de nouveau à un comité général. Résolution concernant la pension des juges de cours de comté, adoptée et renvoyée au comité général du bill. Bill de nouveau examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 232. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 4.

LIQUEURS ENIVRANTES :—Résolution—que M. l'Orateur émette un ordre défendant de vendre de ces liqueurs dans l'enceinte de cette Chambre,—M. *Chisholm*, 33.

LIQUEURS ENIVRANTES, LOI PROHIBITIVE DES :—Comité spécial auquel ont été renvoyées toutes les pétitions à ce sujet,—M. *Bodwell*, 31. Premier rapport—réduction de quorum, 51. Message du Sénat désignant ceux de ses membres qui feront partie du comité collectif, 62. Membres ajoutés, *idem*. Deuxième rapport, 96. Motion désignant les membres qui constitueront le comité collectif, retirée, 112. Motion pour faire adopter le 2me rapport ;—amendement de M. *Farrow*, retiré,—celui de M. *Bunster*, rejeté ; les débats interrompus par M. l'orateur, qui quitte le fauteuil à 6 p.m., 131. Deuxième rapport, adopté, 155. Troisième rapport, 265. Ce dernier imprimé au même nombre d'exemplaires qu'à la dernière session, 277.

LOCHIEL ET HAWKESBURY, CH. DE FER DE JONCTION DE :—Voir *Hawkesbury et Lochiel, Ch. de fer de jonction de.*

LOIS CRIMINELLES APPLIQUÉES A LA COLOMBIE-BRITANNIQUE :—Bill No. 161,—Hon. M. *Dorion*; lu deux fois, examiné, rapporté, 3ème lecture et passé, 269. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 42.

LOI CRIMINELLE RELATIVE A LA VIOLENCE, etc. :—Comité spécial chargé d'examiner quelles modifications il est à propos de lui faire,—M. *Irving*, 202. Rapport, 246.

LOIS EXPIRANTES :—Comité permanent de ces lois à nommer, 4. Rapporté, 24. Adopté, 28. Bill pour continuer certains actes, 257. Bill No. 156, présenté par M. *Prévost*, 269. Examiné en comité, et le comité se lève sans faire rapport, 275.

LOI MUNICIPALE, ONTARIO : Adresse demandant la correspondance relative à certaines dispositions de cette loi, etc.,—M. *Mills*, 202.

M

MCVEITY, AGENT DE POLICE :—Sommé de comparaître à la barre, 17. Ordre rescindé, 27. Nouvel ordre de comparution ; il comparaît, est interrogé et reçoit ordre de se retirer, 45. Dispensé de comparaître davantage, 78.

MAITRE DE POSTE, GREENVILLE :—Adresse demandant la correspondance relative à la nomination de M. *W. J. Warden* à cet emploi,—M. *Blain*, 239.

MAITRES DE POSTE, LANARK :—Adresse demandant copie de tous documents, etc., concernant la démission de MM. *Munro* et *Robertson* comme tels,—M. *Haggart*, 49. Réponse, 96. Pas imprimée, 154.

MANITOBA, TERRES FÉDÉRALES DANS :—La chambre devant se former en comité sur une résolution concernant la disposition de ces terres,—Hon. M. *Laird*, 113. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 51) présenté, 149. Lu 2ème fois, examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 195. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont examinés ; Résolution, déclarant que les Communes n'insistent pas sur le maintien de leurs priviléges ; Amendements adoptés ensuite, 278. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 20.

MANITOBA, COUPES DE BOIS :—Adresse demandant un état des baux et ventes de coupes de bois,—M. *Cunningham* (Marquette), 201. Réponse, 258. Pas imprimée, 277.

MARCHANDS DE BOIS DE ST. JEAN, N.-B., BOURSE DES :—Bill No. 139,—M. *DeVeber*, 232. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques etc., 249. Rapporté amendé, 226. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 270. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 53.

MARINE, ACTE CONCERNANT LA (1873) :—La chambre devant se former en comité sur une résolution à l'effet d'appliquer certaines de ses dispositions aux navires desservant le commerce à l'intérieur,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland, 206. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 150) présenté, 248. Ordre rescindé et bill retiré, 275.

MARINE ET DES PÊCHERIES, MINISTÈRE DE LA :—Bill No. 85,—Hon. M. *Smith*, (Westmoreland), 146. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 149. Passé par le Sénat, 233. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 23.

MARINE ET DES PECHERIES :—Sixième rapport annuel du ministère de la,—pour 1873, page 282.

MARINS MALADES, INFIRMES, ETC :—Etat des recettes et dépenses de ce fonds, 37. Pas imprimé, 154.

MÉCANICIENS :- Bill (No. 45) pour pourvoir à l'examen et à l'octroi de diplômes aux mécaniciens,—M. *Cook*, 96 Ordre rescindé et bill retiré, 196.

MÉCANISMES DE MOULINS ET FABRIQUE, IMPORTATION DE : —Adresse,—M. *Delorme*, 15. Réponse, 41. Imprimée, 154.

MÉCANISMES ADMIS FRANCS DE DROITS :—Adresse demandant un état du nombre de mécanismes ainsi admis,—M. *Young*, 28. Réponse, 217. Réponse supplémentaire, 231. Pas imprimées, 277.

MEMBRES DES COMITÉS SPÉCIAUX, LISTES DES :—Page 11. Rapport 21. Adopté (nom de M. *Wood* substitué à celui de M. *Irving* pour le comité des banques, et nom de M. *Trow* ajouté au comité de l'immigration et colonisation 28.

MÉNONISTES DE RUSSIE :—Adresse demandant les arrêtés du conseil, etc., relatifs à leur immigration en Canada, etc., —M. *Scatcherd*, 86.

MESSAGE DU SÉNAT :—Demandant qu'il soit permis à l'hon. M. *Letellier de St. Just* de comparaître devant le comité des comptes publics, 200. Message du Sénat, accordant cette permission, 215. Idem à l'égard de l'hon. *A. W. McLelan*, 222, 227.

MESSAGERIES INTERNATIONALES, COMP. DE :—Bill No. 124, M. *Jetté*, 205. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 249. Rapporté, amendé, 266. Examiné, rapporté. lu 3me fois et passé, 278. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 283. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 115.

MILICE ET DÉFENSE :—Bill No. 153, pour appliquer la loi y relative à l'île du P.-E.,—Hon. M. *Ross*, (Victoria) (N.E.) lu 1re et 2me fois, examiné, amendé, rapporté et adopté, 261. Lu 3me fois et passé, 269. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 35.

MILICE :—Rapport sur l'état de la, pour 1872, page 85.

MILICE, SERVICE DE LA :—Adresse demandant un état des dépenses pour ce service en 1870-71-72 et 73,—Hon. M. *Cameron* (Ont. Sud), 216.

MINES D'ARGENT, COMP. DE :—Bill No. 53, (présenté sous un autre titre) M. *Scatcherd*, 112. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 195. Rapporté. amendé, 221 Examiné, rapporté. lu 3me fois. titre changé, et passé, 233. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 114.

MONTRÉAL, COMPAGNIE DE CRÉDIT DE :—Bill du Sénat (No. 133), reçu et lu 1re fois, 216. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc, 227. Rapporté amendé, 257. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 257. Examiné, rapporté, lu 3me et passé, 269. Amendements adoptés par le Sénat, 279. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, Chap. 98.

MONTRÉAL, CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU NORD DE :—Bill No. 122.—Hon. M. *Abbott*, 205. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 238. Rapporté amendé, 266. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 278. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 71.

MONTRÉAL, GARDIEN DU PORT DE :—Voir *Gardien du port de Montréal.*

MONTRÉAL, COMPAGNIE DES BACS A VAPEUR DE :—Bill No. 72.—M. *Jetté*, 130. Lu 2me fois et renvoyé au comité des bills privés, 179.

MONTRÉAL, COMPAGNIE DU TÉLÉGRAPHE DE :—Motion pour une adresse demandant copie de la pétition par laquelle cette compagnie demande de nouveaux pouvoirs, etc., M. *Goudge ;*—retirée à la suite des débats, 179.

MOUVEMENTS MILITAIRES, NIAGARA, EN 1866 :—Adresse demandant les rapports, etc., à ce sujet ;—M. *Cook*, 201.

N.

NATURALISATION, TRAITÉS DE :—Message de Son Excellence, transmettant copie d'une dépêche en réponse à une adresse à la Reine à ce sujet, 206. Imprimé, 238.

NAVIRES DES LACS ET RIVIÈRES :—Voir *Navires, Créances contre les.*

NAVIRES CANADIENS :—Adresse demandant copie de la correspondance à l'effet d'obliger les navires à faire escale à Duncan City avant d'entrer dans le lac Michigan, etc., M. *Norris ;* débats en résultant, et motion retirée, 86.

NAVIRES, CRÉANCES CONTRE LES :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution à ce sujet —M. *Kirkpatrick*, 32. En comité ; résolution adoptée, 45. Rapportée et adoptée et bill (No. 35) y relatif présenté, 79. Ordre rescindé et bill retiré, 196.

NEEPIGON ET MANITOBA, CH. DE FER DE : —Voir *Supérieur et Manitoba, Ch. de fer du lac.*

NEILSON ET CIE :—Adresse demandant la correspondance entre MM. *George Neilson* et Cie. et le gouvernement au sujet de l'approfondissement du havre de Port Colborne,—M. *McCallum*, 45.

NIAGARA, COMP. DU PONT DE LA GRANDE ILE :—Bill No. 11,—M. *Thompson* (Welland), 40. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 79. Rapporté amendé, 123. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 131. Passé par le Sénat, 201. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 77.

NOUVEAU-BRUNSWICK, LOI SCOLAIRE DU :—Adresse demandant la correspondance relative à la somme votée en 1873 pour faire face aux frais d'appel au conseil privé de Sa Majesté, etc., M. *Jetté*, 119. Réponse, 157. Pas imprimée, 222.

NOUVEAU-BRUNSWICK, LOI SCOLAIRE DU :—Motion pour une adresse à Sa Majesté à ce sujet,—M. *Costigan ;* débats en résultant ajournés, 178. Débats repris, et motion retirée, 240.

NOUVELLE-ECOSSE ;—Adresse concernant la subvention de cette province, etc.,—Hon. M. *Tupper*, 56.

NOUVELLE-ECOSSE, SUBVENTION DE LA :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution relative à l'acte 36 *Vic.*, chap. 30, concernant la subvention de cette province,—Hon. M. *Cartwright*, 139. En comité; résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 101) présenté, 174. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 22[illegible]. Passé par le Sénat, 261. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 3.

NORD, CHEMIN DE FER DU :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution concernant l'hypothèque du gouvernement sur cette voie ferrée,—Hon. M. *Mackenzie*, 258. Recommandation de Son Excellence à cet égard signifié par l'Hon. M. *Mackenzie*. En comité ; résolution adoptée, etc., 270. Rapportée et adoptée, 274.

NORD DU CANADA, COMP. DU CH. DE FER DU :—Bill No. 116,—M. *Moss*, 194. Ordre rescindé et bill retiré, 239.

NORD-OUEST, TROUBLES DU, 1869-70 :—Adresse demandant la proclamation du 6 décembre 1869 et la correspondance, etc., à ce sujet,—M. *Smith* (Selkirk), 24. Réponse, 67. Réponse supplémentaire, 79. Autres réponses supplémentaires, 107 et 130.

NORD-OUEST, TROUBLES DU, 1869-70 :—Comité spécial chargé de s'enquérir de la cause de ces- -M. *Smith* (Selkirk) 24. Permission de faire rapport de temps à autre, 20[illegible]. Rapport, 266.

NORD-OUEST, CONSEIL DES TERRITOIRES DU :—Adresse demandant copie des actes passés et des nominations faites par le—M. *Schultz*, 120. Réponse, 251.

O.

OAKVILLE, HAVRE D' :—Adresse demandant la correspondance y relative,—M. *Chisholm*, 119.

OLIVER, PONT DE PÉAGE D' :—Adresse demandant la correspondance relative à la construction d'un pont sur le canal Rideau,—M. *Haggart*, 239.

OFFENSES CAPITALES, CONDAMNATIONS POUR :—Adresse demandant un état des,—M. *Dymond*, 37. Réponse, 84. Imprimée, 154.

OFFICIERS PUBLICS :—Adresse demandant un état de toutes les nominations à des emplois entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873,—M. *Geoffrion*, 23. Réponse, 105. Imprimée, 154.

ONTARIO, BANQUE D' :—Bill No. 70,—Hon. M. *Cameron* (Cardwell), 130. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 174. Rapporté amendé, 205. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 216. Passé par le Sénat, 251. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 63.

ONTARIO ET DU PACIFIQUE, COMP. DU CH. DE FER DE JONCTION D' :—Bill No. 34,—M. *Moss*, 79. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 148. Rapporté amendé, 245. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 273. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 74.

ONTARIO, SOCIÉTÉ D'EPARGNE ET DE PLACEMENT :—Bill No. 79,—M. *Walker*, 139. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 200. Honoraire remis, moins les frais d'impression, 274.

ORATEUR :—Son élection, 2. Annonçée à Son Excellence, 3.

ORATEUR :—Il donne communication d'une lettre de M. *Justice Thompson*, 43. D'une lettre du secrétaire de Son Excellence, annonçant la prorogation du parlement, 283.

ORATEUR, SES DÉCISIONS DE QUESTIONS D'ORDRE :—A l'égard de questions posées au procureur-général *Clark*, lors de son interrogatoire dans l'affaire *Riel*, pages, 16, 17, 37, 38 et 40. Quant à la réception de la requête d'*Horatio LeBoutillier*, 84. Sur une motion pour présenter un bill, 139. Sur une motion pour faire adopter une résolution concernant le canal Huron et Ontario, 201. Sur une motion pour faire recevoir le rapport du comité spécial du tarif de la Colombie-Britannique, *idem*. A l'égard d'amendements proposés au bill du tarif, 224. Sur une motion pour faire recevoir le rapport du comité spécial de l'Agriculture, 252.

ORATEUR :—Ses décisions à l'égard de pétitions, 67, 84, 96, 118.

ORATEUR :—Ses mandats pour de nouveaux brefs d'élection ; Provencher, 70 ; division sud d'Oxford, 105.

ORDRES ET MESURES DU GOUVERNEMENT :—Devant avoir la préséance le jeudi, 44.

ORDRES PERMANENTS :—Comité permanent des ordres permanents à nommer, 5. Rapport, 21. Adopté, 28. Second rapport, 55. Troisième rapport, 78. Quatrième rapport, 91. Cinquième rapport, 112. Sixième rapport, 123. Septième rapport, 146. Pétition de *E. T. Brooks*, à lui renvoyée, 154. Huitième rapport, 156. Deux péti-

pétitions de *D. A. Smith et al.*, à lui renvoyées, 174. Neuvième rapport, 183. Pétitions de *J. Hamilton*, de *M. P. Ryan*, de *M. H. Cault*, deux de *L. A. Jetté*, de *W. Rodden*, de *A. Hibbard*, deux de *D. A. Smith*, et de *J. J. C. Abbott*, à lui renvoyées, 184. Dixième rapport, 193. Pétitions de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa,—de *H. Mulholland*,—de l'hon. *J. Hamilton*, et de la compagnie du chemin de fer de colonisation Nord de Montréal, à lui renvoyées, idem. Pétitions de *W. Rodden*,—de *A. Hibbard*,—de la compagnie de Crédit de Montréal,—et de *M. H. Gault*, à lui renvoyées, 194. Pétition de *A. Morrisson*, a lui renvoyée, 195. Onzième rapport, 200. Douzième rapport, 205. Pétition de *J. S. B. DeVeber*, à lui renvoyée, 217. Treizième rapport, 221. Quatorzième rapport, 231. Pétition de *J. Wallace*, à lui renvoyée, 237. Quinzième rapport 246. Et seizième rapport, 251.

ORDRES SESSIONNELS :—Page 51.

OTTAWA, ASSURANCE AGRICOLE D' :—Voir *Assurance Agricole fédérale.*

OTTAWA, BANQUE D' :—Bill No. 37,—*M. Blackburn*, 84. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des banques etc., 118. Rapporté amendé, 177. Examiné, rapporté, lu 3ème fois et passé, 195. Passé par le Sénat, 232. Sanction royale, 285. 37 *Victoria*, chap. 56.

OTTAWA, COMP. DE PRÊT ET DE PLACEMENT :—Bill No. 106,—Hon. M. *Cameron*, (Ont. Sud), 184. Lu 2me fois et renvoyée au comité des banques, etc., 238. Rapporté amendé, 266. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 278. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 283. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 104.

OUTAOUAIS, RIVIÈRE DES :—Adresse demandant les instructions données à M. Johnston et concernant le relevé de cette rivière entre le pied des Rapides Paquette et la tête de l'île aux Allumettes,—M. *White* (Renfrew), 252.

OUTAOUAIS ET SES AFFLUENTS, RIVIÈRE DES :—Adresse demandant un état des sommes dépensées pour la construction de quais sur la,—M. *White* (Renfrew), 119.

OXFORD (DIV. SUD) :—Emission d'un nouveau bref pour l'élection de cette division,—M. *Oliver*, 105.

P.

PARLEMENT, EXPÉDITION DES TRAVAUX DU :—Comité spécial nommé et message envoyé au Sénat, lui demandant de contribuer à la formation d'un comité collectif,—etc.,—Hon. M. *Cauchon*, 155. Message du Sénat désignant ceux de ses membres qui en feront partie, etc., 195.

PORTAGE, ILE DU :—Adresse demandant la correspondance relative à son transfert au gouvernement du Canada,—Hon. M. *Mitchell*, 119. Réponse, 153. Pas imprimée, 222.

PASPÉBIAC, HAVRE DE :—Réponse à une adresse du 1er mai 1872, renvoyé au comité des impressions,—Hon. M. *Robitaille*, 160. Pas imprimée, 238.

PÊCHERIES, APPLICATION DE L'ACTE DES, À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, À L'ILE DU PRINCE-EDOUARD ET À MANITOBA :—La Chambre en comité sur une résolution à cet égard ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 86) présenté,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 146. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 194. Passé par le Sénat, 232. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 28.

PÊCHERIES, ONTARIO ET QUÉBEC :—Adresse demandant un rapport, etc., sur le système qui prévaut à leur égard.—M. *Kirkpatrick*, 239.

PÉNITENCIERS :—Sixième rapport annuel des directeurs des, pour 1873, page 178. Imprimé comme à l'ordinaire, 222.

PERRY, STANISLAUS-FRANÇIS, M. P. : — Sa pétition présentée, lue et reçue, 27, renvoyée au comité des priviléges et élections, 31. Rapport de ce comité, 51. Rapport adopté, 56. Bill No. 55 présenté,—M. *Scatchard*, 112. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 155. Passé par le Sénat, 251, Sanction royale, 286. 37 *Victoria*, chap. 11.

PÉTITIONS REJETÉES : — De *James A. Malon*, 67. *D'Horatio Le Boutillier*, 84. Du conseil municipal du village de Port-Elgin, 96. De la commission du havre de Québec, 118.

PÉTITIONS POUR BILLS PRIVÉS, ETC. :—De *J. J. C. Abbott*, 178, 183, 184, et 193.—De la banque d'Epargne des Mines d'Albion, 96 et 112.—De la compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, 32 et 59.—De M. *Boyd, et al.*, 23 et 59.—De *A. Barnhart, et al.*, 84 et 146.—De *W. R. Bell, et al*, 84 et 91.—De *G. E. R. Burpee, et al.*, 118 et 146.—De la banque de la Nouvelle-Ecosse, 118 et 159.—De *E. T. Brooks, et al.*, 154 et 159.—De la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, 194 et 200.—De la banque de Manitoba, 174 et 183.—De la compagnie Royale Canadienne, 31 et 59.—De la Cie du canal de Caughnawaga, 32 et 40.—De la

Cie canadienne du télégraphe Grand Septentrional, 32 et 40.—De l'assurance fédérale sur la vie, 32 et 40.—De la comp. de fabrication d'appareils de télégraphe, 66 et 78.—De *W. H. Chaffers, et al.*, 78 et 91.—De la société permanente de construction du Canada, 78 et 112.—De *W. G. Cassels, et al.*, 71 et 91.—De la comp. de télégraphe du Canada Central 178 et 183.—De la société coloniale de construction et de placement, 184 et 200.—De *A. Cushing, et al.*, 222 et 231.—De *J. Carnwalth, et al.*, 246 et 251.—De *G. H. Dartnell, et al.*, 23 et 40.—De *W. Durens, A. Torrers*, et *J. G. Murchie*, de Calais, Mé., E.-U., 78 et 91.—De la comp. du télégraphe de la Puissance, 84 et 159. - De *J. S. B. De Veber*, 217 et 221.—De la comp. du chemin de fer Européen et Nord Américan, 137 and 146. - De la comp. de prêt et d'épargne des cultivateurs et artisans, 66 et 159.—De la comp. du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, 23 et 40.—De la comp. du chemin de fer Grand Occidental, (deux), 66, 78 et 146.—De *G. H. Gould, et al.*, 96 et 112.—De *E. Guerney, et al.*, 112 et 123.—De *M. H. Gault, et al.*, 200.—De *T. Hart, et al.*, 32 et 59.—De *H. S. Howland, et al.*, (deux), 55 et 78.—De Sir *Leopold Health, et al.*, 118 et 159.—De *J. Hamilton*, 184 et 200.—De *A. Hibbard, et al.*, 194 et 200.—De la comp. impériale d'épargne et de placement, 84 et 91.—De la comp. de placement et d'agence du Canada, 96 et 112.—Des directeurs de la banque impériale, *et al.*, 154 et 259.—De *L. A. Jetté* (deux), 184, 186 et 192 —De la comp. internationale de messageries, 194 et 200.—De *W Kennedy, et al.* (deux), 106 et 146.—De *D. M. Lamb, et al.*, 39 et 59.—De la banque d'Hochelaga, 48 et 59.—Du Crédit Foncier du Bas-Canada, 273.—De la comp. d'assurance mutuelle de la marine, 55 et 78.—De *J. Meunier*, 55 et 59.—De la comp. maritime d'entrepôt et de dock, 66 et 78.—De *M. C. Mullarky, et al.*, 71, 91 et 112.—De *D. Main, et al.*, 84 et 91.—De *J. A. Mahon, et al.*, 96 et 112.—De *J. Magee, et al.*, 106 et 123.—De la comp. de Crédit de Montréal, 194 et 200.—De la comp. du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal, 200 et 205.—De *H. Mulholland, et al.*, 200 et 205.—De *A. Morrison*, 195 et 200.—De *D. A. Macdonald, et al.*, 55 et 59.—De *J. McLaren, et al*, 66 et 78.—De *G. McMicken, et al.*, 117 et 123.—De *W. McMaster, et al.*, 154 et 159.—De *J. Noxon, et al.*, 55 et 59.—De la comp. du chemin de fer de prolongement Nord, 118.—De la comp. du chemin de fer du Nord du Canada, 129 et 183.—De la société d'épargne et de placement d'Ontario, 71 et 112.—De la banque d'Ontario, 112 et 123.—De *A. Perry, et al*, 32 et 146.—De *S. F. Perry et al*, M. P., 35 et 55.—De la comp. de havre de Port Whitby, 118 et 123.—De la comp. de chemin de fer des frontières Québec, 145 et 159.—De *J. B. Renaud, et al.*, 66 et 112.—De la comp. hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu, 71 et 78.—De *W. Rodden, et al.*, 194 et 200.—De *W. B. Scarth, et al.*, 32 et 49.—De *J. C. Schultz, et al.*, 55 et 78.—De *D. A. Smith* (deux) 174 et 183, (deux autres), 184 et 193.—De la comp. des remorqueurs du St. Laurent, 66 et 78.—De la Chambre de Commerce de St. Jean, 137 et 146.—De la comp. du chemin de fer International de St. Nrançois et Mégantic, 183.—De *W. A. Thomson, et al.*, 32 et 40.—De la comp. manufacturière de Toronto, 66 et 78.—De la banque Victoria du Canada, 96 et 112.—De *J. Wallace*, 237 et 246.—De *C. Wilson, et al.*, 23, 31 et 40. – De la société permanente de construction et d'épargne du Canada Ouest, 73 et 112.—De la comp. du havre de Port Whitby, 118 et 123,—et de la comp. d'assurance de l'Ouest, 200 et 205.

Phares, Phares flottants, Sifflets d'alarme, etc. : — Etat de leurs dépenses, 37, Pas imprimé, 104.

Pilotage, Acte concernant le, 1873 : — La Chambre en comité sur une résolution pour amender cette loi, — Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 113. En comité, résolution adoptée, rapportée, adoptée, 101. Bill No. 75 présenté, 132. Lu 2me fois, 173. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 194. Passé par le Sénat, 224. Sanction royale, 285. 37 *Victoria*, chap. 26.

Pilotes invalides, Québec et Montréal, Fonds des : — Etats de ses recettes et dépenses, 37. Pas imprimé, 154.

Placement, Compagnie anglo-canadienne de : — Bill No. 137 du Sénat, reçu et lu 1re fois, 124. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 238. Rapporté amendé, 257. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 2me fois et passé, 270, Amendements des Communes adoptés par le Sénat, 179. Sanction royale, 287. 37 *Victoria*, chap. 105.

Placement et garantie du Canada, Compagnie de : — Bill No. 66, — M. *Jetté*, 124. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 155. Rapporté amendé, 221. Ordre rescindé et bill renvoyé au même comité, 233. Rapporté avec de nouveaux amendements, 237. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Honoraires remis moins les frais d'impression, 282.

Placement et d'agence du Bas-Canada, Compagnie de : — Bill du Sénat (No. 147) reçu et lu la 1re fois, 238. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, 249. Rapporté amendé, 266. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 278. Amendements adoptés par le Sénat, 281. Sanction royale, 287. 37 *Victoria*, chap. 99.

Police, corps de, N.-O. :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution concernant les sommes à payer aux commissaires et autres officiers de cette police,—Hon. M. *Dorion*, 222. En comité, résolution adoptée, rapportée, adoptée, et renvoyée au comité général du bill No. 94, présenté, page 165, et lu 2me fois, page 227. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 233. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 22.

Police de rade, Québec et Montréal :—État des recettes et dépenses, 37. Pas imprimé, 154.

Police fédérale :—Rapport en vertu de l'acte 31 *Victoria*, chap, 73, page 56. Pas imprimé, 154.

POIDS ET MESURES:—Bill No. 145, M. *Mackenzie* (Montréal), 238. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 261.

PONT ET TUNNEL DU CANADA ET DE NEW YORK, COMP. DU :—Bill du Sénat, (No. 132) reçu et lu 1re fois, 216. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 227. Rapporté, amendé, 245. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 254. Amendements adoptés par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 67.

PONT DE PÉAGE DE MEUNIER, L'ASSOMPTION :—Bill No. 23—M. *Jetté*, 60. Lu 2me fois et renvoyé au comité des bills privés, 101. Rapporté, amendé, 221. Examiné, rapporté, lu troisième fois et passé, 233. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 261. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 113.

PORT BURWELL :—Adresse demandant la correspondance relative à sa constitution en un havre de refuge,—M. *Harvey*, 86. Réponse, 243. Pas imprimée, 277.

PORT STANLEY :—Adresse demandant les derniers rapports y relatifs,—M. *Casey*, 85. Réponse, 193. Réponse supplémentaire, 251. Pas imprimée, 277.

PORT STANLEY :—Comité spécial,—M. *Casey*, 52. M. *Walker* ajouté, 120. Rapport, 275.

PORT WHITBY, COMP. DU HAVRE DE :—Bill du Sénat, (No. 154) reçu et lu 1re fois et renvoyé au comité des banques, etc., 252. Rapporté, 257. Examiné, lu 3me fois et passé, 270. Sanction royale, 286. 37 *Victoria*, chap. 81.

POSTES, MAÎTRE-GÉNÉRAL DES :—Rapport du, pour 1873, page 226.

POSTES, SERVICE INTÉRIEUR DES :—Adresse demandant un état de toutes les nominations à des emplois dans ce service depuis le 1er novembre 1873,—Hon. M. *Tupper*, 155. Réponse, 193. Imprimée, 222.

PRÊT ET D'ÉPARGNE DE CULTIVATEURS ET ARTISANS, SOCIÉTÉ DE: —Bill No. 111,—M. *Moss*, 184. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 249. Rapporté amendé, 278. Devant figurer sur l'ordre du jour de cette date. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, *idem*. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287—37 *Victoria*, chap. 102.

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :—La Chambre en comité sur une résolution relative à son admission dans l'union,—Hon. M. *Burpee*, (St. Jean), 44. En comité; résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 74) présenté, 131. Lu 2me fois, 173. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 194. Passé par le Sénat, 224. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 5.

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :—La Chambre en comité sur une résolution pour rendre certains actes applicables à cette province,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland); résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 158) lu 1re et 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 275. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 27.

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :—La Chambre en comité sur une résolution pour rendre certains actes applicables à cette province,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland); résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 158) lu 1re et 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 275. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 27.

PRINCE-EDOUARD, CH. DE FER DE L'ILE DU :—Adresse concernant le contrat pour sa construction,—Hon. M. *Dorion*, 239.

PRIVILÉGES :—La Chambre renonce à ses priviléges à l'égard de certains amendements faits par le Sénat au bill (No. 51) concernant les dispositions des terres fédérales dans Manitoba, 217.

PRIVILÉGES ET ÉLECTIONS:—Comité spécial à nommer, 4. Adopté, 28. Pétition de *S. F. Perry*, M. P., à lui renvoyée, 31. Premier rapport, 51. Adopté, 56. Règles des cours des élections, division de Montréal, et du Nouveau-Brunswick, à lui renvoyées, 85. *Idem* de la division de Québec, 86.

PROCÉDURE CRIMINELLE :—Bill No. 41,—M. *Robillard*, 91. Ordre rescindé et bill retiré, 270.

PROVENCHER, DISTRICT ÉLECTORAL DE :—Greffier de la Couronne en Chancellerie appelé à produire le rapport de la dernière élection de ce district, 11. Il se rend à l'appel, 15. L'Orateur devant émettre un nouveau bref pour ce district, 70.

Q.

QUAIS :—Adresse demandant la correspondance relative à la location de quais en bas de Québec à la compagnie des remorqueurs du St. Laurent, M. *Tremblay*, 118.

QUAIS CONSTRUITS PAR LA COMP. DU CH. DE FER DE VERMONT CENTRAL ;—Vis-à-vis la ville de St. Jean, province de Québec,—Adresse, M. *Béchard*, 252.

QUÉBEC, COMP. DU CH. DE FER DE LA FRONTIÈRE DE:—Bill No. 109,—M. *Scriver*, 184. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc , 216. Rapporté, 245. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 70.

QUÉBEC, BASSIN DE CARÉNAGE DE:—La Chambre devant se former en comité sur une résolution relative à sa construction,—Hon. M. *Smith*, (Westmoreland), 206. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 152) présenté, 248. Ordre rescindé et bill retiré, 269.

QUESTION D'ORDRE :—Objections à des questions faites à l'hon. M. le proc.-gén. *Clarke* lors de son interrogatoire à la barre de la Chambre dans l'affaire *Riel*, 16, 17, 37, 38, 39 et 40. Objection à la réception de la requête d'*Horatio LeBoutillier*, 84. Objection à une motion à l'effet de présenter un bill, 139. A une motion pour faire adopter une résolution concernant le canal de Huron et Ontario, 201. A une motion pour faire recevoir le rapport du comité spécial du tarif de la Colombie Britannique, *idem*. A des amendements au bill du tarif, 224. A une motion pour la réception du rapport du comité spécial de l'agriculture, 252.

R.

RAPPORTS, BROCHURES, ETC. :—Adresse demandant un état du nombre de ces documents imprimés depuis le 1er janvier, 1873,—M. *Delorme*, 19.

RÈGLE 51ME AMENDÉE:—Avis à publier dans la *Gazette Officielle* à l'égard de Manitoba devant être dans les deux langues, 268. Motion pour faire amender la 51me règle. Avis concernant le Nouveau-Brunswick—Motion retirée à la suite de débats, 269.

RÈGLE 58ME AMENDÉE:—En substituant les mots "*deux cents piastres*" aux mots : "*cent piastres*," 268.

RETRAITE, FONDS DE:—Etat des allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte relatif au, et du nombre de cas où l'on a ajouté au nombre réel d'années de service, 31. Pas imprimé, 154.

REVENUS : — Adresse demandant un état des revenus perçus dans les premiers neuf mois de 1872-73 et 1873-1874, Hon. M. *Mitchell*, 56. Réponse, 56.

REVENU, RECETTES DU : — Motion pour une adresse demandant copie des états du revenu jusqu'au 20 avril, etc., — Hon. M. *Tupper*; amendement de l'hon. M. *Cartwright*, adopté, et adresse adoptée telle qu'amendée, 120. Réponse, 137. Imprimée, 154.

REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR 1873 : —Rapports, états et statistiques, 55.

RICHELIEU, COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE LA RIVIÈRE : — Bill No 43, — M. *Jodoin*, 96. — Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 118, Rapporté amendé, 215. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 226. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286. 37 *Victoria*, chap. 112.

RICHIBOUCTOU, HAVRE DE : — Adresse demandant copie du contrat pour faire enlever les débris d'un naufrage à l'entrée de ce havre, — M. *McLeod*, 202.

RICHEMOND HILL : — Bill (No 107) pour annexer ce village au district électoral d'York-Ouest, — M. *Blain*, 184. Lu 2me fois 240, Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat, 279. Sanction royale, 286. 37 *Victoria*, chap. 12.

RIEL, LOUIS :—Ordre pour qu'il soit à son siége, 17. Ordre différé à mercredi prochain, 23. Différé de nouveau, 32. Lecture de l'ordre, après quoi M. l'Orateur appelle ce député à son siége,—et l'appel reste sans réponse, 40. Motion d'expulsion,—M. *Bowell ;* amendement de l'Hon. M. *Holton* ; sous-amendement de M. *Mousseau* ; débats en résultant, ajournés, 63. Débats repris,—amendement de M. *Mousseau*, rejeté, 68. Amendement de l'Hon. M. *Holton*, rejeté, 69. Motion de M. *Bowell* " Que *Louis Riel* soit expulsé", adoptée, 73.

RIVIÈRES NAVIGABLES :—Bill No. 28,—M. *Mills*, 78. Motion pour 2me lecture,—amendement de M. *McCallum*, rejeté—bill lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 217.

RIVIÈRE ROUGE, TROUBLES DE LA (1869-70) :—Motion pour une commission royale chargé de s'enquérir des,—M. *Schultz*, motion retirée à la suite de débats, 118.

ROUGE BOOM, COMP. DE :—Bill No. 126,—M. *Jetté*, 205. Lu 2me fois et renvoyé au comité des bills privés, 254. Rapporté amendé, 261. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 270. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*. chap. 111.

ROUTE LA PLUS DIRECTE ENTRE LE CANADA ET L'EUROPE, ETC:—Comité spécial,—Hon. M. *Robitaille*, 118. Premier rapport et réduction de quorum, 124. Deuxième rapport, 269.

S.

SALAIRES, DÉP. DES DOUANES, N.-E :—Adresse demandant un état des employés dont le salaire a été augmenté,—M. *Forbes*, 178. Réponse, 216.

SAUVAGES, AFFAIRES DES :—Rapport annuel de la division des Sauvages du ministère de l'Intérieur pour 1873, page 56.

SAUVAGES, AFFAIRES DES, C. B. :—Adresse demandant le rapport du surintendant des—M. *De Cosmos*, 130. Réponse, 258. Pas imprimée, 277.

SAUVAGES :—Bill (No. 140) pour rendre de certaines lois applicables aux Sauvages de Manitoba et de la Colombie-Britannique,—Hon. M. *Laird*, 232. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 261. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 283. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 21.

SAUVAGES, SIX NATIONS :—Comité spécial,—M. *Paterson*, 34. Premier rapport, 62. Deuxième rapport, 192. Deuxième rapport adopté, 202. Imprimé, 238.

SCRUTIN, ÉLECTIONS AU :—Bill (No. 59),—M. *Tremblay*, 123. Ordre rescindé et bill retiré, 254.

SEL, INSPECTION DU :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution à ce sujet et à l'effet de nommer des inspecteurs de sel,—M. *Cameron* (*Huron*), 85. En comité, résolution adoptée, rapportée, adoptée et bill (No. 58) présenté, 120. Ordre rescindé et bill retiré, 254.

STATISTIQUES SANITAIRES :—Motion pour faire nommer un comité spécial dans le but d'arriver à l'établissement d'un bureau de ;—retirée à la suite de débats, 101.

SÉNAT :—Motion pour que la Chambre se forme en comité sur une résolution déclarant que la constitution actuelle du Sénat est incompatible avec le principe fédéral,—M. *Mills*, en comité, rapport de progrès, le comité devant siéger de nouveau, 56.

SERMENTS ADMINISTRÉS AUX MEMBRES PAR DEDIMUS POTESTATEM . — 1.

SERMENT D'OFFICE : — Bill No 1, — Hon. M. *Mackenzie*, 4.

SERMENTS VOLONTAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES, ABOLITION DES : — Bill No 95, — Hon. M. *Dorion*, 166. Lu 2me fois, 195. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 227. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286, 37 *Victoria*, chap. 37.

SERVICE POSTAL PAR LE STEAMER PRINCE-ALFRED : — Adresse demandant le mémoire de la chambre de commerce de Victoria (C.-B.), concernant l'annulation de ce contrat, — M. *De Cosmos*, 45. Adresse, 112. Pas imprimée, 154.

SERVICE POSTAL ENTRE RIVIÈRE-DU-LOUP ET EDMONDSTON (N.-B.) : — Adresse demandant des remaniements, etc.. M. *Pouliot*, 155. Réponse, 243. Pas imprimée, 277.

SERVICE POSTAL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE : — Adresse demandant copie des annonces demandant des soumissions pour ce service en 1872, et copie des soumissions reçues, etc., — M. *De Cosmos*, 179.

SERVICE PUBLIC : — Adresse demandant des augmentations de salaire à des employés du, — M. *Cameron* (Huron), 45. Réponse, 243. Imprimée sous forme de tableaux, 277.

SERVICE PUBLIC, NOMINATIONS A DES EMPLOIS DANS LE : — Entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873. Adresse. M. Geoffrion, 68. Réponse, 105. Imprimée, 154.

SERVICE PUBLIC, NOMINATION A DES EMPLOIS DANS LE : — Du 1er août 1873 au 26 mars 1874, — Sir *John A. Macdonald*, 20. Réponse, 178, Tableaux seuls devant être imprimés, 222.

SKINNER, J. A. : — Certificat de son élection pour la division sud d'Oxford, il prête serment et prend son siége, 285.

SMITH, J. B. : — Adresse demandant la correspondance relative à sa suspension comme contrôleur de la section sud du canal Welland, — M. *Plum*, 239.

STADACONA, ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE LES INCENDIES, DITE :—Bill du Sénat (No. 120) reçu et lu 1re fois, 201. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 216. Rapporté amendé, 237. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 253. Amendements adoptés par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 94.

STANDARD, ASSURANCE MARITIME DU CANADA DITE :—Bill No. 64,—M. *Jetté*, 124. Lu 2me fois et renvoyé au

comité des banques, etc., 179. Rapporté amendé, 221. Examiné, rapporté, lu 3me fois, titre amendé, et passé, 233. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 91.

STATUTS 36 VICTORIA :—Rapport de leur distribution, 28. Pas imprimé, 154.

STRANGE, DR. ORLANDO S. :—Adresse relative à sa démission comme chirurgien de la batterie A à Kingston, etc.,—M. *Bowell*, 239.

ST. LAURENT, DÉBORDEMENT DU, ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC :—Adresse demandant le rapport des commissaires à ce sujet,—M. *McDougall* (Trois-Rivières), 155. Réponse, 268.

STE. CROIX, COMP. D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DE :—Bill No. 40,—M. *Palmer*, 91. Lu 2me fois et renvoyé au comité des bills privés, 131. Rapporté, 192. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois, et passé, 200. Passé par le Sénat, 252. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 116.

ST. FRANÇOIS ET MÉGANTIC, Cie. internationale du ch. de fer de :—Bill No. 115.—M. *Brooks*, 194. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 216. Rapporté, 245. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat, 279. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 72.

ST. JEAN, P. Q. CHAMBRE DE COMMERCE DE, :—Bill No. 100,—M. *Donohue*, 178. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc , 195. Rapporté, 237. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 253. Passé par le Sénat, 281. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 52.

ST. JEAN, PORT DE :—Adresse demandant un état comparatif des droits payés pour les importations à ce port dans les premiers 15 jours d'avril de 1873 et 1874, etc.,—M. *Domville*, 119. Réponse, 216. Pas imprimée, 238.

ST. JEAN, PORT DE —Etat des marchandises, etc., importées à ce port en mars, 1873, et 1874, page 67. Pas imprimée, 154.

ST. JEAN, COMP. DU PONT DE CH. DE FER DE :—Bill No. 82,—M. *Pickard*, 146. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 216. Honoraire remis, moins les frais d'impression, 269.

ST. JEAN, NAVIGATION DE LA RIVIÈRE :—Comité spécial relatif à l'amélioration de cette rivière,—M. *Costigan*, 202. Rapport, 252.

ST. LAURENT, COMP. DES REMORQUEURS DU :—Bill No. 27—M. *Caron*, 78. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 101. Rapporté, amendé, 139. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 179. Passé par le Sénat, avec des amendements, 227. Amendements adoptés, 232. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 107.

ST. PIERRE, CANAL :—Adresse demandant copie de rapports, etc., relatifs à son agrandissement,—M. *Flynn*, 85. Réponse, 130. Pas imprimée, 154.

STEAMSHIPS, COMP. PROVINCIALE DE :—Bill No. 60,—M. *Domville*, 123. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 148. Rapporté amendé, 199. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 216. Passé par le Sénat, 251. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 106.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :—Résolution, déclarant qu'à l'avenir cette chambre nommera les comités des Subsides et des Voies et Moyens au commencement de chaque session, aussitôt après l'adoption de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence, etc., 15. La chambre devant se former en comité sur l'opportunité d'accorder des subsides à Sa Majesté, *idem*. Message de Son Excellence et budget à lui renvoyés, 37. En comité ; résolution 2, adoptée, 45. Résolution 2 rapportée et adoptée, 52. En comité ; résolutions 1 et 3 jusqu'à 43 adoptées, 79 et 80. En comité ; résolutions de 44 à 72, adoptées, 101, 102 et 103. En comité, résolutions de 73 à 87, adoptées, 114. En comité ; résolutions de 89 à 118 adoptées, pages 132 à 135. En comité ; résolutions 119 à 162, adoptées, pages 149 à 151. En comité ; résolutions de 163 à 175 ; et 77 et 88 adoptées pages 155 et 156. Résolutions 1, et 3 jusqu'à 43 rapportées ; 1 et 3 jusqu'à 35 adoptées. Résolutions 36 et 37 remises, et de 38 à 43 adoptées, 160. Résolutions de 44 à 72, rapportées et adoptées, 161. Résolutions 73, 74, 75, 78 à 87 rapportées et adoptées, 163. Résolutions de 89 à 118 rapportées et adoptées, 163. Résolutions de 119 à 162, rapportées et adoptées, 194. Budget supplémentaire et message de S. E. à lui renvoyés, 194. En comité ; résolutions de 176 à 262, adoptées, 209, 210 et 211. Résolutions de 176 à 262, rapportées et adoptées, 224, 225 et 226. Deuxième budget supplémentaire et message de S. E., à lui renvoyés, 227. En comité ; résolutions de 263 à 273 et de 275 à 308, adoptées, 246 et 247. Résolutions de 263 à 273, et de 275 à 308 rapportées et adoptées, 258 et 259. En comité ; résolutions 76 et 274 adoptées, 259. Résolutions 76 et 274 rapportées et adoptées, 269. Ces résolutions sont ensuite renvoyées au comité des Voies et Moyens et adoptées. Deux résolutions sont rapportées et adoptées, et l'hon. M. *MacKenzie* présente le bill des subsides (No. 155), lequel est lu 3 fois et passé, 274. Passé par le Sénat, 282. Sanction royale, 288.—37 *Victoria*, chap. 1.

UBVENTION DES PROVINCES :—Adresse demandant la correspondance avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, etc.,—Hon. M. *Tupper*, 56.

T.

TAGGART, N. :—Motion pour une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et la veuve,—laquelle demande une allocation pour une invention de son défunt mari,—M. *Brouse* ; motion retirée à la suite de débats, 252.

TARIF DOUANIER :—Voir *Douane, Droits de,*—Bill No. 88.

TASCHEREAU, M. LE JUGE :—Adresse demandant la correspondance relative à sa nomination comme juge de la Cour Supérieure du district de Kamouraska,—M. *Pelletier*, 215.

TÉLÉGRAPHE, COMPAGNIE FÉDÉRALE DE :—Bill No. 110,—M. *Moss*, 184. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 195. Rapporté amendé, 245. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 254. Passé par le Sénat, 279. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 82.

TÉLÉGRAPHE DU CANADA CENTRAL, COMP. DE :—Bill No. 114, M. *Smith*, (Selkirk), 194. Règle concernant l'impression suspendue ; bill lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 238. Rapporté amendé, 266. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 278. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 283. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 84.

TÉLÉGRAPHE GRAND SEPTENTRIONAL, COMP. CANADIENNE DU :—Bill No. 3,—Hon. M. *Holton*, 36. Lu 2me fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 79. Rapporté amendé, 123. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 131. Passé par le Sénat, 195. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 83.

TÉLÉGRAPHES ÉLECTRIQUES SOUS-MARINS :—Bill No. 10,—Hon. M. *Blake*, 36. Lu 2ème fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc., 101. Rapporté amendé, 145. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3ème fois et passé, 155. Passé par le Sénat, 251. (Ce bill figure par erreur comme sanctionné à la page 288, tandis qu'il a été reservé à la signification du bon plaisir de Sa Majesté).

TEMPÊTES, STATIONS SIGNALANT LES :—Adresse demandant un rapport de ces stations dans la Nouvelle-Ecosse,—M. *Forbes*, 85. Réponse, 137. Pas imprimée, 154.

TERRES FÉDÉRALES :—Chambre en comité sur une résolution à ce sujet,—Hon. M. *Laird*, 146. Résolution adoptée rapportée, adoptée et bill (No. 89) présenté, 194. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, 227. Motion pour 3me lecture ; amendement de M. *Cunningham* (Marquette), rejeté ; bill lu 3me fois et passé, 232. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 19.

THOMPSON, J. S :—Certificat de son élection comme député de Caribou, 129.

TONNAGE, DROIT DE :—La Chambre devant se former en comité sur une résolution pourvoyant à l'amélioration des havres et chenaux au moyen de ces droits,—Hon. M. *Smith*, (Westmoreland) 258. En comité ; résolution adoptée, rapportée, adoptée, et bill (No. 157) présenté, 269.—Ordre rescindé et bill retiré, 275.

TRANSPORT, ASSOCIATION INTERNATIONALE DE :—Bill No. 15,—M. *Mackenzie*, (Montréal) 54. Lu 3me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 101. Rapporté amendé, 159. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 179. Passé par le Sénat, avec des amendements, 227. Amendements adoptés, 232. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 110.

TRANSPORT PAR EAU, ENTREPRENEURS DE :—Bill No. 77, Hon. M. *Smith* (Westmoreland) 132. Lu 2me fois, 173. Examiné, amendé, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé, 227. Passé par le Sénat avec des amendements, lesquels sont adoptés, 195. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 25.

TRANSPORTS EXEMPTS DE DROITS DE HAVRE, ETC. :—Bill No. 76,—Hon. *Smith*, (Westmoreland) 132. Lu 2me fois, 173. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 194. Passé par le Sénat, 224. Sanction royale, 285.—37 *Victoria*, chap. 24.

TRAVAUX PUBLICS :—Bill No. 127,—Hon. M. *Mackenzie*, 206. Lu 2me fois, examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 248. Passé par le Sénat, avec des amendements, 273. Amendements adoptés, à l'exception d'un, dont la raison pour le rejeter est donnée dans un message au Sénat, 274. Message du Sénat, annonçant qu'il n'insiste pas sur cet amendement, 282. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 13.

TRAVAUX PUBLICS :—Rapport général du ministre des, pour 1873, page 56.

TREELNAM, RESSORT POUR TENTES :—Adresse demandant la correspondance à ce sujet,—M. *Stephenson*, 202. Réponse, 231. Pas imprimée, 277.

TRINITÉ, ET COMMISSION DU HAVRE DE MONTRÉAL :—Bill (No. 81),—Hon. M. *Mackenzie*, 139. Lu 2me fois, examiné, amendé, rapporté, adopté, 208. Résolution adoptée en comité général concernant l'indemnité du pré-

sident de cette commission, renvoyé à ce comité ; ordre pour 3me lecture, rescindé, bill renvoyé de nouveau à un comité général, examiné et amendé de nouveau, rapporté, adopté, lu 3me fois et passé sur division, 260. Passé par le Sénat, avec des amendements, lesquels sont adoptés, 283. Sanction royale, 287.—37 *Victoria*, chap. 31.

TRINITÉ DE QUÉBEC ET DE MONTRÉAL, MAISON DE LA :—Etat de leurs dépenses, 37. Pas imprimé, 154.

TRINITÉ DE QUÉBEC, MAISON DE LA :—La chambre devant se former en comité sur une résolution abolissant cette corporation et transferrant des pouvoirs et devoirs à la commission du havre de Québec,—Hon. M. *Smith* (Westmoreland), 218. Ordre rescindé, 269.

TUCKERSMITH :—Bill (No. 16) pourvoyant à la réparation de ce township de la division centrale du comté de Huron,—M. *Cameron* (Huron), 52. Lu 2me fois, 101. Examiné, amendé, rapporté, 179. Amendements adoptés et bill lu 3me fois et passé, 196.

U

USURE :—Bill (No. 12),—M. Palmer, 44. Ordre rescindé et bill retiré, 120.

V.

VAGABONDS :—Bill (No. 38) concernant les,—M. *McDougall* (Trois-Rivières), 84. Ordre rescindé et bill retiré 217.

VAGABONDS :—Bill (No. 128) concernant les, —Hon. M. *Dorion*, 206. Lu 2me fois et 3me fois et passé, 248. Passé par le Sénat, 273. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 43.

VICTORIA, BANQUE :—Pour changer son nom pour celui de Banque des Manufacturiers du Canada,—Bill No. 65, M. *Jetté*, 124. Lu 2me fois et renvoyé au comité des banques, etc., 155. Rapporté, 205. Examiné, rapporté, lu 3me fois et passé, 216. Passé par le Sénat, 251. Sanction royale, 286.—37 *Victoria*, chap. 60.

VIENNE, EXPOSITION DE :—Adresse demandant les rapports des commissaires du Canada, etc.,—Sir John A. *Macdonald*, 155. Réponse, 178. Pas imprimée, 222. Réponse supplémentaire, 231.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS :—Leur impression, 4.

VOIES ET MOYENS :—La chambre devant se former en comité, 53. En comité ; résolutions de 1 à 11, relatives à la modification des droits de douane, adoptées, 61, 62 et 63. L'ordre pour recevoir le rapport étant lu, sur motion de l'Hon. M. *Cartwright*, il est renvoyé de nouveau au comité. En comité ; résolutions de 1 à 11 adoptées, 140. Rapportées et adoptées, 147, 148 et 149, et bill (No. 88) présenté, *idem*. En comité, deux sont adoptées, accordant certaines sommes à Sa Majesté pour subvenir à certaines dépenses du service public, etc., 270. Rapport des dites résolutions, sur lesquelles le bill des subsides est basé, 274.

W.

WALTON :—Adresse demandant la correspondance relative à sa nomination comme gardien de phare,—M. *Goudge*.

WASHINGTON, TRAITÉ DE :—Motion pour une adresse demandant copie des dépêches au sujet de la nomination de commissaires, etc.,—M. *Palmer*,—retirée à la suite de débats, 178.

WEBB, JOHN : — Adresse demandant la correspondance relative à son offre d'acheter des terres dans la paroisse de Sainte-Jeanne de Neuville, etc., — M. *de Saint-George*, 202. Réponse, 274.

WELLAND, CANAL : — Adresse demandant une liste des entrepreneurs de travaux sur ce canal, — M. *Plumb*, 85.

WELLAND, CANAL : — Adresse demandant un état des dommages soufferts par les propriétaires le long de la Grande-Rivière, dans les comtés d'Haldimand et Monck, etc., — M. *McCallum*, 85. Réponse, 201. Pas imprimée, 222.

WHITBY, HAVRE DE : — Adresse demandant copie de l'arrêté du conseil concernant sa vente ou location à la compagnie actuelle. — M. *Gordon*, 56.

WINDSOR ET ANNAPOLIS, CHEMIN DE FER DE : Adresse demandant l'arrêté du conseil autorisant la récente augmentation du tarif de ce chemin ; aussi les tarifs des divers chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, — M. *Gordon*, 85. Réponse, 227. Pas imprimée, 277.

Y.

YALE, DISTRICT ÉLECTORAL DE : — Rapport supplémentaire de la dernière élection de, 111. Le greffier de la Couronne en Chancellerie appelé à produire le rapport supplémentaire de cette élection, 124. Il se rend à l'appel et donne lecture de ces documents, 130.

YALE ET KOUTENAIS : — Adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et l'officier rapporteur de ce district électoral, 155. Réponse. 178. Imprimée, 222.

No. 1.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 26 MARS, 1874.

Ce jour étant le premier jour de la réunion de la première session du troisième parlement pour la dépêche des affaires,—*Alfred Patrick*, écuyer, greffier de la Chambre des Communes, *Donald William Macdonell*, *Gustavus William Wicksteed*, *Eugène Uracl Piché et Henry Hartney*, écuyers, commissaires *per dedimus potestatem*, nommés pour administrer le serment aux membres de la Chambre des Communes, étant présents pour remplir leurs devoirs en conséquence,—*Richard Pope*, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, remet au dit *Alfred Patrick* un livre contenant une liste des membres élus pour servir dans ce présent parlement. Les dits commissaires administrent alors le serment aux membres qui sont présents,—ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils se rendent à leurs siéges.

Un message est remis par *René Kimber*, Ecr., Gentilhomme, Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit

Messieurs :

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Chambre à la salle des séances du Sénat.

Les membres se rendent en conséquence au Sénat, alors que l'Orateur du Sénat dit :

Honorables Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes :

Son Excellence le Gouverneur-Général ne juge pas à propos de déclarer les raisons pour lesquelles il a convoqué e présent Parlement de la Puissance du Canada, avant qu'un Orateur de la Chambre des Communes ait été élu suivant la loi ; mais, demain, à 3 heures, P. M., Son Excellence fera connaître ces raisons.

Et les membres étant de retour, l'hon. *M. Alexander Mackenzie* s'adressant au greffier, propose, secondé par l'honorable *M. Antoine Aimé Dorion*, que l'honorable *M. Timothy Warren Anglin*, député du district électoral de Gloucester, (N.-B.) prenne le fauteuil de la chambre comme orateur. Adopté à l'unanimité.

Et le greffier ayant déclaré l'honorable *M. Timothy Warren Anglin* dûment élu, il est conduit au fauteuil par l'hon. *M. Mackenzie* et l'hon. *M. Dorion*, alors qu'il fait ses humbles remerciements à la chambre dans les termes suivants :—

Je prie la chambre de vouloir bien agréer mes humbles remerciements pour l'honneur insigne qu'elle vient de me conférer en me choisissant à l'unanimité pour être son orateur. Je promets à la chambre que je tâcherai de me rendre digne de cet honneur et de sa confiance par ma plus stricte impartialité ; par la diligence avec laquelle je remplirai les devoirs attachées à ma position, et par mon zèle constant a maintenir ses droits et privilèges. Quand il s'élèvera des questions difficiles ou présentant du doute, je suis convaincu que les membres des deux côtés de la chambre qui ont de l'expérience et une grande connaissance de la loi et de la pratique parlementaire m'aideront volontiers de leurs précieux conseils, et me mettront ainsi en état de bien décider ces questions ; et j'ose espérer aussi que tous les membres de cette chambre s'empresseront de co-opérer avec moi au maintien de la dignité et du décorum qui conviennent à la chambre des communes du Canada.

Sur motion de l'honorable M. *MacKenzie*, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures, P.M.

No. 1.

OTTAWA, JEUDI 26 MARS 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

No. 2.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 27 MARS, 1874.

La Chambre s'étant réunie, et M. l'Orateur élu ayant pris le fauteuil,

Un message est remis par *René Kimber*, Ecr., Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, lequel est comme suit :

M. L'ORATEUR :

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de la Chambre à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent à la salle du Sénat, et alors M. l'Orateur s'exprime comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Commune, dont je suis le serviteur, et qui, par mon ministère, reclame, pour être en état de mieux remplir ses devoirs envers Sa Souveraine et Son Pays, tous ses droits et priviléges incontestables, spécialement ceux de la liberté de la parole dans ses débats, le libre accès à la personne de Votre Excellence en tous temps convenable, et, de la part de Votre Excellence, l'interprétation la plus favorable de ses délibérations.

Alors, l'Orateur du Sénat dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence de vous déclarer qu'elle se confie pleinement dans le devoir et l'attachement de la Chambre des Communes envers la personne de Sa Majesté et son gouvernement, et ne doutant point que ses délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, elle le accorde, et en toutes les occasions elle reconnaîtra permetrra l'exercice de ses priviléges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un prompt accès auprès de Son Excellence en toutes les occasions convenables, et que Son Excellence interprêtera toujours de la manière la plus favorable leur delibérations, ainsi que vos paroles et vos actions.

Et la Chambre étant de retour,

M. l'Orateur fait rapport que la Chambre des Communes s'est rendue dans la salle des séances du Sénat, et qu'il a reclamé, pour la dite Chambre, les priviléges accoutumés, et qu'il a plu à Son Excellence de les lui assurer.

L'honorable M. *Mackenzie* présente un bill (No. 1) intitulé : " Acte relatif à l'administration des serments d'office ; " lequel bill est lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Excellence et en donne lecture à la Chambre comme suit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai convoqué les Chambres à l'époque la plus rapprochée possible après l'expiration des délais rendus nécessaires par la dissolution du Parlement.

Durant la présente session, votre attention sera attirée sur des mesures se rattachant à la représentation du peuple dans le Parlement, au mode de voter par le scrutin secret qui existe maintenant dans la Grande-Bretagne et dans la plupart des autres pays qui jouissent du Gouvernement constitutionnel, ainsi qu'à l'établissement d'une Cour Générale d'appel.

Des mesures pour amender les lois relatives aux élections contestées, à la milice et à la faillite, vous seront aussi soumises.

La législation de 1872 au sujet du Chemin de fer Canadien du Pacifique n'ayant pu assurer l'exécution de cette grande entreprise, vous serez appelés à considérer quel projet fournirait, le mieux et le plus tôt possible, des moyens de communication à travers le continent avec la Colombie-Britannique.

Un rapport de l'ingénieur en chef, qui sera mis devant vous, fera voir les progrès faits durant la dernière année dans les explorations qui ont été faites pour déterminer la ligne projetée. La destruction par le feu des bureaux du chemin de fer a entraîné une perte considérable de cartes, de plans et de papiers dont la possession aurait rendu ce rapport plus complet.

Les améliorations des havres et canaux sont poussés activement dans le but d'assurer les facilités nécessaires au trafic du pays qui augmente rapidement.

Le rapport de l'ingénieur en chef du département des travaux publics sur le canal projeté entre le golfe Saint Laurent et la baie de Fundy, sera soumis à votre considération.

D'après les travaux déjà faits sur le chemin de fer Intercolonial, il faudra une autre année pour le terminer. Un rapport faisant connaître son état actuel sera mis devant le Parlement, et une mesure sera présentée pour conférer au département des travaux publics les pouvoirs qui sont maintenant exercés par le bureau des commissaires du chemin de fer.

La question de la compensation qui est due à la Puissance pour les priviléges de pêche concédés aux Etats-Unis par le traité de Washington, a amené un renouvellement de négociations de nature à étendre les avantages réciproques de nos rapports commerciaux avec ce pays. A la demande de mon gouvernement, les autorités impériales ont donné instruction au ministre anglais de discuter cette question avec l'administration de Washington, et dans ce but il a adjoint un commissaire canadien.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les comptes de la dernière année fiscale seront mis devant vous, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses de l'année courante jusqu'à la date la plus rapprochée possible.

Je regrette de dire que les recettes de l'année courante ne seront pas suffisantes pour rencontrer les dépenses. Vous devrez donc examiner quels seront les meilleurs moyens à adopter pour faire face au déficit prévu.

Les estimés pour l'année prochaine seront mis devant vous. Ils ont été préparés avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les efforts réunis du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux pour promouvoir l'immigration ont été dans une certaine mesure, couronné de succès et ont ajouté à notre population industrielle un grand nombre d'habitants utiles venant d'autres pays.

Malgré la dépression commerciale qui, à raison de causes exceptionnelles, s'est fait sentir jusqu'à un certain point l'année dernière, il est satisfaisant de savoir que la prospérité générale n'en a pas été sérieusement affectée. Je ne doute point qu'une connaissance plus généralement répandue des grandes ressources naturelles de la Puissance ne donne un nouvel élan à l'esprit d'entreprise et à l'énergie de notre peuple et n'ait pour résultat une augmentation encore plus rapide de notre population.

J'ai la confiance que vos délibérations seront guidées par la sagesse et inspirées par la Divine Providence.

Sur motion de l'Hon. M. *Mackenzie*, il est *ordonné* que le discours de Son Excellence soit pris en considération lundi prochain.

Résolu que les votes et délibérations de cette Chambre soient imprimés, après avoir été examinés par M. l'Orateur, et que M. l'Orateur nomme la personne qui devra les imprimer, et que nulle autre personne que celle qu'il aura ainsi nommée ne pourra les imprimer.

Résolu que des comités permanents de cette Chambre, pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants :—1. Priviléges et élections.—2. Lois expirantes.—3. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4. Bills

privés.—5. Ordres permanents.—6. Impressions.—7. Dépenses contingentes.—8. Comptes publics.—9. Banques et assurances.—10. Émigration et colonisation—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de toutes les matières et choses qui leur seront soumises par la Chambre, à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

1. *Résolu* que, lorsqu'il s'élève une question se rattachant à l'Élection ou au Rapport de l'Élection d'un Membre, ce dernier doit se retirer pendant les débats qui s'en suivent; et si deux Membres sont élus pour le même Collége électoral, ils doivent s'absenter jusqu'à ce que l'Élection soit décidée.

2. *Résolu* que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre, ou a cherché à l'être, par corruption et au moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procède avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

3. *Résolu* que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépend du Parlement Provincial ou qui doit être décidée, est un grand crime et un délit, et tend au renversement de la constitution.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du Bibliothécaire de la Chambre des Communes sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel est comme suit :

A LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA RÉUNIE EN PARLEMENT.

Le Rapport du Bibliothécaire du Parlement, Expose respectueusement :—

Que les travaux de construction du nouvel édifice destiné à la Bibliothèque du Parlement sont loin d'arriver à leur fin, et qu'il est à craindre qu'il ne s'écoule au moins deux ans avant que les livres puissent être enlevés des appartements incommodes et encombrés qu'ils occupent aujourd'hui. Le Bibliothécaire espère que durant la session qui commence, on fera des efforts pour faire avancer les travaux et pourvoir d'une manière convenable à l'aménagement intérieur de l'édifice. A ce sujet, il prend la liberté d'attirer l'attention des membres sur les recommandations qui ont été soumises aux deux Chambres, dans son rapport du 23 octobre dernier.

Des additions considérables ont été faites à la Bibliothèque durant l'année dernière. Un catalogue supplémentaire des nouveaux livres a été imprimé pour être distribué aux membres.

Plusieurs dons précieux ont aussi été reçus. On en trouvera la liste, ainsi que celle des livres déposés en vertu de la loi concernant les droits d'auteur, à la suite du présent rapport. Parmi les dons reçus, le Bibliothécaire doit faire une mention spéciale d'une belle médaille de bronze, récemment frappée par la Corporation de la ville de Londres, en commémoration de la fête nationale d'actions de grâces (*Thanksgiving*) célébrée dans la cathédrale de Saint-Paul, le 27 février 1872, à l'occasion de la convalescence de S. A. R. le prince de Galles. Cette médaille a été présentée à la Bibliothèque par l'entremise du secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies.

A la demande du Bibliothécaire, le Gouvernement exécutif a fait l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires des ouvrages suivants qui ont été présentés aux Bibliothèques publiques et étrangères avec les quelles nous échangeons, savoir :

Status du Canada pour 1873 ;
Scadding.—Toronto of Old.
Gray.—History of the Confederation of Canada, Vol. 1 ;
Lacroix.—Canadian Guide Book;
Desbarats.—Canadian Illustrated Port folio.
Lovell.—Gazetteer of British North America.

Cette distribution de quelques ouvrages canadiens faite ainsi chaque année aux Bibliothèques étrangères est d'une grande utilité. Ce n'e pas seulement une réponse nécessaire et convenable de notre part aux dons généreux que nous recevons de l'étranger, c'est encore un moyen de répandre et faire circuler au loin des ouvrages qui honorent nos auteurs canadiens, et souvent à faire mieux connaître et apprécier notre pays.

Le nombre de volumes composant la Bibliothèque était estimé l'année dernière à 69,500. Durant l'année, environ 3,050 volumes ont été ajoutés, ce qui forme un total de 72,550 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

Bibliothèque du Parlement,
26 Mars 1874.

ALPHEUS TOOD,
Bibliothécaire.

La Chambre s'ajourne à lundi prochain.

THIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Chisholm*—Mercredi prochain—Comité spécial de 15 membres chargé de s'enquérir de l'étendue et l'état des intérêts manufacturiers de la Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

M. *Chisholm*—Mercredi prochain—Que M. l'Orateur soit prié d'émettre un ordre prohibant la vente de liqueurs enivrantes dans la bâtisse du Parlement.

L'Hon. M. *Cartwright*—Lundi prochain—Proposera la résolution suivante :

Résolu—Que cette Chambre nommera à l'avenir les comités des subsides et des voies et moyens au commencement de chaque session, aussitôt après l'adoption de l'adresse en réponse au discours de Son Excellence, et que le dite résolution soit un ordre permanent de cette Chambre.

L'Hon. M. *MacKenzie*—Lundi prochain—Qu'un comité spécial de membres soit nommé pour préparer et rapporter, avec toute la diligence possible, des listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain — Le Gouvernement se propose-t-il de commencer la construction du chemin de fer canadien du Pacifique à Esquimalt cette année, et si oui, quand ?

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Le gouvernement se propose-t-il de localiser la ligne du dit chemin de fer conformément à l'ordre en conseil établissant Esquimalt comme terminus ouest du chemin de fer canadien du Pacifique ?—S'il en est ainsi, la ceinture de terres de vingt-et-un milles mentionnée dans l'ordre en conseil sera-t-elle arpentée et offerte en vente ou soumise au droit de préamption cette année?

M. *De Cosmos*.—Lundi prochain—Le gouvernement se propose-t-il de construire un télégraphe le long de la dite ligne de chemin de fer sur la côte est de l'Ile de Vancouver, et particulièrement entre Victoria et Nanaimo, avant la construction du dit chemin de fer ?

M. *DeCosmos*.—Lundi prochain—Le gouvernement se propose-t-il de créer un conseil dans la Colombie Anglaise pour l'administration des affaires des sauvages dans cette province ? Si oui, quelles personnes et combien de personnes formeront ce conseil ? A quels salaires ? Le conseil aura-t-il le pouvoir de faire des nominations, et celui de dépenser les sommes d'argent voitées par le Parlement sans consulter d'abord le Ministre de l'Intérieur ?

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer cette année l'exploration géologique de la Colombie Anglaise ?

M. *De Cosmos*—Lundi prochain—Proposera qu'il soit présenté une adresse priant Son Excellence de vouloir bien entamer des négociations avec le gouvernement impérial de Sa Majesté, dans le but de savoir à quelles conditions la Puissance du Canada pourrait être admise à avoir sa part pleine et entière dans tous les droits, pouvoirs, responsabilités et priviléges nationaux du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et que le résultat de ces négociations soit communiqué au Parlement de bonne heure à la prochaine session.

M. Delorme.—Lundi prochain.—Adresse pour un rapport fait d'après les archives des élections de la présente Chambre des Communes indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale, le nombre total des votes sur les listes électorales de chaque district et la population de chaque collége électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement.

M. *Delorme*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant les machines de moulins et de manufactures importées en Canada, et les droits payés sur ces machines depuis 1867.

M. *Delorme*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant les quantités d'esprit de vin, de wiskey et de bière fabriquées et de grain employé aux diverses distilleries et brasseries en Canada depuis 1867.

M. *Delorme*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant les quantités de liqueurs spiritueuses et de vins importées en Canada, et le montant des droits payés sur ces importations.

M. *Delorme.*—Lundi prochain.—Adresse demandant un état indiquant le nombre de rapports, de pamphlets, états et formules en blanc qui ont été imprimés depuis l'existence de l' "Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867"; aussi, un état des sommes payées pour chacun, indiquant par l'ordre de qui et à qui elles ont été payées.

M. *Delorme.*—Lundi prochain.—Adresse demandant un état indiquant le nombre de personnes qui ont été tuées ou blessées sur les différents chemins de fer du Canada, la cause de l'accident, dans chaque cas, le montant des réclamations payées pour chaque tel accident, et les noms des personnes ainsi tuées ou blessées depuis l'inauguration de ces chemins de fer.

M. *Delorme.*—Lundi prochain.—Adresse demandant un état des droits d'accise sur les spiritueux et la bière reçus depuis la Confédération.

M. *Masson.*—Lundi prochain.—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada, et entre le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces depuis mars 1873, y comprises toutes instructions données à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de la législation provinciale.

No. 2.

OTTAWA, VENDREDI, 27 MARS 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

No. 3.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 30 MARS, 1874.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La Chambre procéde à la considération du discours d'ouverture.

M. *Moss* propose, secondé par M. *Laurier*.

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier Son Excellence de son gracieux discours prononcé à l'ouverture de la présente session, et de plus pour assurer Son Excellence :

2. Que nous sommes reconnaissants envers Son Excellence d'avoir convoqué le Parlement à l'époque la plus rapprochée possible après l'expiration des délais rendus nécessaires par la récente dissolution.

3. Que nous apprenons avec satisfaction que notre attention sera attirée sur des mesures se rattachant à la représentation du peuple dans le Parlement, au mode de voter par le scrutin secret, qui existe maintenant dans la Grande-Bretagne et dans la plupart des autres pays jouissant du gouvernement constitutionnel, ainsi qu'à l'établissement d'une Cour Générale d'Appel, et que des mesures pour amender les lois relatives aux élections contestées, à la milice et à la faillite, nous seront aussi soumises.

4. Que la législation de 1872, au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, n'ayant pu assurer l'exécution de cette grande entreprise, nous désirons assurer Son Excellence que nous sommes prêts à examiner sérieusement quel serait le projet qui fournirait, le mieux et le plus tôt possible, des moyens de communication avec la Colombie Britannique à travers le continent.

5. Que nous recevrons avec plaisir le rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui sera mis devant nous, faisant voir les progrès accomplis durant la dernière année dans les explorations qui ont été faites au sujet de la ligne projetée, bien que nous regrettions que la destruction par le feu des bureaux du chemin de fer ait entraîné une perte considérable de cartes, de plans et de documents dont la possession aurait rendu ce rapport plus complet.

6. Que nous sommes aises d'apprendre que les améliorations des havres et canaux sont poussées activement dans le but d'assurer les facilités nécessaires au trafic du pays qui augmente rapidement.

7. Que nous remercions Son Excellence de l'information qu'Elle nous donne que le rapport de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics sur le canal projeté entre le golfe St. Laurent et la baie de Fundy, sera soumis à notre considération.

8. Qu'il nous fait plaisir d'apprendre que, d'après les travaux déjà faits sur le chemin de fer Intercolonial, ce chemin pourra être terminé dans un an ; aussi qu'un rapport faisant connaître son état actuel sera mis devant le Parlement, et qu'une mesure sera présentée pour conférer au département des Travaux Publics les pouvoirs qui sont maintenant exercés par le Bureau des Commissaires du Chemin de Fer.

9. Que nous nous réjouissons d'apprendre de Son Excellence que la question de la compensation qui est due à la Puissance pour les priviléges de pêche concédés aux Etats-Unis par le traité de Washington, a amené un renouvellement de négociations de nature à étendre les avantages réciproques de nos rapports commerciaux avec ce pays, et que, à la demande du gouvernement, les autorités impériales ont donné instruction au Ministre Anglais de discuter cette question avec l'Administration de Washington, et dans ce but lui ont adjoint un Commissaire Canadien.

10. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les comptes de la dernière année fiscale seront mis devant nous, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses de l'année courante jusqu'à la date la plus récente possible.

11. Que nous apprenons avec regret que les recettes de l'année courante ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses, et que nous serons prêts à examiner quels seront les meilleurs moyens à adopter pour faire face au déficit prévu.

12. Que nous sommes heureux d'apprendre que les estimés pour l'année prochaine seront mis devant nous et qu'ils ont été préparés avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

13. Que nous nous réjouissons de ce que les efforts réunis du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux pour promouvoir l'immigration ont été, dans une certaine mesure, couronnés de succès et ont ajouté à notre population industrielle un grand nombre d'habitants utiles venant d'autres pays.

14. Que nous recevons avec satisfaction la déclaration que, malgré la dépression commerciale qui, à raison de causes exceptionnelles, s'est fait sentir jusqu'à un certain point l'année dernière, la prospérité générale n'en a pas été sérieusement affectée ; et nous nous réjouissons que Son Excellence nous assure de sa conviction qu'une connaissance plus généralement répandue des grandes ressources naturelles de la Puissance donnera un nouvel élan à l'esprit d'entreprise et à l'énergie de notre peuple et aura pour résultat une augmentation encore plus rapide de notre population.

15. Que nous espérons avec Son Excellence que nos délibérations seront guidées par la sagesse et inspirées par la divine Providence.

Le premier paragraphe et les suivants jusqu'au quinzième inclusivement de la dite adresse étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie*, la dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé des honorables MM. *Mackenzie*, *Dorion* et *Smith* (Westmoreland) et de M. M. *Moss* et *Laurier*, chargés de préparer le projet d'une adresse conforme à cette même résolution.

L'honorable M. *Mackenzie*, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois est adopté, et est comme suit : —

" A Son Excellence le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy, et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de Saint Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Gouverneur et Commandant en Chef de l'Ile du Prince-Edouard, et Vice-Amiral du Canada et de l'Ile du Prince Edouard, etc., etc., etc.

PLAISE A VOTRE EXCELLNCE :

Nous les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en Parlement, nous remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverure de la présente session.

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence d'avoir convoqué le Parlement à l'époque la plus rapprochee possible après l'expiration des délais rendus nécessaires par la récente dissolution.

Nous apprenons avec satisfaction que notre attention sera attirée sur des mesures se rattachant à la représentation du peuple dans le Parlement, au mode de voter par le scrutin setret, qui existe maintenant dans la Grande-Bretagne et dans la plupart des autres pays jouissant du gouvernement constitutionnel, ainsi qu'à l'établissement d'une cour, générale d'Appel, et que des mesures pour amender les lois relatives aux élections contestées, à la milice et à la faillite nous seront aussi soumises.

La législation de 1872, au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, n'ayant pu assurer l'exécution de cette grande entreprise, nous désirons assurer Votre Excellence que nous sommes prêts à examiner sérieusement quel serait le projet qui fournirait, le mieux et le plus tôt possible, des moyens de communication avec la Colombie Britannique à travers le continent.

Nous recevons avec plaisir le rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui sera mis devant nous, faisant voir les progrès accomplis durant la dernière année dans les explorations qui ont été faites au

sujet de la ligne projetée, bien que nous regrettions que la destruction par le feu des bureaux du chemin de fer ait entraîné une perte considérable de cartes, de plans et de documents dont la possession aurait rendu ce rapport plus complet.

Nous sommes aises d'apprendre que les améliorations des havres et canaux sont poussées activement dans le but d'assurer les facilités nécessaires au trafic du pays qui augmente rapidement.

Nous remercions Votre Excellence de l'information qu'Elle nous donne que le rapport de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics sur le canal projeté entre le golfe St. Laurent et la Baie de Fundy, sera soumis à notre considération.

Il nous fait plaisir d'apprendre que, d'après les travaux déjà faits sur le chemin de fer Intercolonial, ce chemin pourra être terminé dans un an ; aussi qu'un rapport faisant connaître son état actuel sera mis devant le Parlement, et qu'une mesure sera présentée pour conférer au département des Travaux Publics les pouvoirs qui sont maintenant exercés par le Bureau des Commissaires du Chemin de Fer.

Nous nous réjouissons d'apprendre de Votre Excellence que la question de la compensation qui est due à la Puissance pour les priviléges de pêche concédés aux Etats-Unis par le traité de Washington, a amené un renouvellement de négociations de nature à étendre les avantages réciproques de nos rapports commerciaux avec ce pays, et que, à la demande du gouvernement, les autorités impériales ont donné instruction au Ministre Anglais de discuter cette question avec l'administration de Washington, et dans ce but lui ont adjoint un Commissaire Canadien.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne que les comptes de la dernière année fiscale seront mis devant nous, ainsi qu'un état des recettes et des dépenses de l'année courante jusqu'à la date la plus récente possible.

Nous apprenons avec regret que les recettes de l'année courante ne seront pas suffisantes pour couvrir les dépenses, et que nous serons prêts à examiner quels seront les meilleurs moyens à adopter pour faire face au déficit prévu.

Nous sommes heureux d'apprendre que les estimés pour l'année prochaine seront mis devant nous et qu'ils ont été préparés avec toute l'économie compatible avec l'efficacité du service public.

Nous nous réjouissons de ce que les efforts réunis du gouvernement fédéral et des gouvernements locaux pour promouvoir l'immigration ont été, dans une certaine mesure, couronnés de succès et ont ajouté à notre population industrielle un grand nombre d'habitants utiles venant d'autres pays.

Nous recevons avec satisfaction la déclaration que, malgré la dépression commerciale qui, à raison de causes exceptionnelles, s'est fait sentir jusqu'à un certain point l'année dernière, la prospérité générale n'en a pas été sérieusement affectée ; et nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence nous assure de sa conviction qu'une connaissance plus généralement répandue des grandes ressources naturelles de la Puissance donnera un nouvel élan à l'esprit d'entreprise et à l'énergie de notre peuple et aura pour résultat une augmentation encore plus rapide de notre population.

Nous espérons avec Votre Excellence que nos délibérations seront guidées par la sagesse et inspirées por la divine Providence.

Il est alors ordonné que la dite adresse soit proposée et présentée à Son Excellence par des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie*, il est nommé un comité spécial pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, vendredi le 27 du courant, le dit comité devant se composer des Honorables MM. *Mackenzie*, *Dorion*, *Burpee* (St. Jean), *Holton*, le Très-Honorable Sir *J. A. Macdonald*, et des honorables MM. *Tupper* et *Robitaille*.

Sur motion de M. *Bowell*, le greffier de la couronne en chancellerie reçoit l'ordre de comparaitre à l'ouverture de la séance, demain, avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Provancher, et avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis par l'officier rapporteur du dit district.

Sur motion de M. *Bowell*, il est *résolus* que l'honorable *H. J. Clarke*, Procureur Général de la province de Manitoba, soit assigné à comparaitre, demain, à la barre de cette Chambre, pour répondre aux questions qui pourront lui être faites au sujet de l'acte d'accusation contre Louis Riel, député du district électoral de Provancher, dans la Province de Manitoba, pour le meurtre de Thomas Scott, soumis au grand jury du Banc de la Reine de Manitoba, et au sujet de la déclaration faite par le dit grand jury que la dite accusation est fondée.

L'honorable M. *Mackenzie* remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le Gouverneur-Général communique à la Chambre des Communes la nomination de l'honorable *Alexandre Mackenzie*, ministre des travaux publics, de l'honorable *Antoine-Aimé Dorion*, ministre de la justice et procureur général, l'honorable *Isaac Burpee*, ministre des douanes, et l'honorable *Thomas Coffin* receveur général, pour agir conjointement avec l'orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'Acte 31 Vic., chap. 27, intitulé : " Acte concernant l'économie interne de la chambre des communes, et pour d'autres fins ".

Hôtel du Gouvernement,

Ottawa 30 mars 1874.

L'honorable M. *Cartwright* met devant la chambre, par ordre de Son Excellenee, les comptes publics du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

La chambre alors s'ajourne.

THIMOTHY WARREN ANGLIN,

Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Cunningham* (N. Westminster).—Mardi.—Demandera au ministère pourquoi la somme de $25,000 placée dans le budget de 1873 pour la construction d'une partie du pénitencier de la Colombie Anglaise n'a pas été dépensée, et si c'est l'intention du ministère de procéder à cette construction, et quand?

M. *Young*.—Mercredi.—Adresse demandant un état indiquant en détail la quantité et les espèces de machines admise en Canada, libres de droits, en vertu d'un ordre en conseil admettant franches de droits les machines non manufacturées dans la Puissance, le dit état embrassant les trois dernières années.

M. *Young*.—Lundi.—Adresse demandant un état de toutes les sommes payées pour les dernières élections de membres de cette chambre dans les différents colléges électoraux de la Puissance, indiquant les officiers rapporteurs et députés officiers-rapporteurs à qui ces sommes ont été payées, et distinguant les différents services pour lesquels elles ont été accordées.

M. Young.—Mercredi adresse demandant un état indiquant la valeur totale de chaque classe d'articles manufacturés, importés des Etats-Unis en Canada durant chaque mois depuis le commencement de la crise financière récente aux dits Etats-Unis, disons depuis le 1er septembre dernier; aussi, des Etats semblables, dans le but de les comparer pour les mois correspondants de 1870, 1871 et 1872.

M. Cameron. (Huron)—Bill pour amender l'Acte 35 Victoria, ch. 13.

M. Cameron (Huron).—Adresse demandant un Etat indiquant le nombre d'officiers nommés et de nominations faites dans le service public entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, indiquant la charge, le salaire attaché à cette charge, la date de la nomination et le nom et la résidence de la personne ou des personnes nommées.

M. Cameron. (Huron).—Adresse demandant copie de tous ordres en Conseil ou de tous ordres départementaux rendus entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, à l'effet de donner une augmentation de salaire à des personnes employées au service public, indiquant le nom ou les noms de la personne ou des personnes qui ont reçu une telle augmentation de salaire, et la date de cette augmentation,

M. *Charlton*.—Jeudi.—Bill pour empêcher la cruauté envers les animaux pendant leur transport par chemins de fer ou autres moyens de transport dans la Puissance du Canada.

M. *Charlton*.—Proposera qu'il soit *résolu* : Que, dans l'opinion de cette Chambre, une exploration géographique et géologique du Territoire du Nord-Ouest devrait être entreprise le plus tôt possible, dans le but d'obtenir des informations correctes sur l'étendue, les variétés de sol, le caractère général et les limites les plus au nord et les plus à l'est de la partie de cette région qui peut être propre à la culture des céréales, sur les mines et la formation géologique de cette contrée, sur l'étendue, le caractère et la valeur commerciale de ses forêts, tant dans les limites qu'en dehors des limites de cette partie du pays qui est propre à la culture,—cette exploration devant comprendre des observations sur la latitude et la longitude et sur le mesurage des hauteurs,— et que les informations ainsi obtenues soient mises à la disposition du peuple du Canada et de la Grande-Bretagne au moyen de rapports imprimés et mis en circulation aux dépens du public; et que l'émigration vers cette région serait favorisée davantage par la traduction en français, en allemand et en langue scandinave, et par la libre circulation de ces rapports en France, en Allemagne, en Danemark, en Suède et en Norvège.

L'honorable M. *Tupper*—Mercredi.—Adresse demandant copie de toute correspondance ou de toute commnications entre le gouvernement ou tout membre du gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse ou tout membre de ce dernier gouvernement au sujet de l'" Acte pour rajuster les sommes payables, aux diverses Provinces du Canada ou par ses Provinces, " 36 Vic., ch. 30, avec copie de toutes les minutes du Conseil du gouvernement du Canada concernant le dit acte.

L'honorable M. *Dorion*—Mercredi prochain—Bill pourvoyant à l'élection des membres de la Chambre des Communes par le vote au scrutin.

M. *Palmer*—Si c'est l'intention du gouvernement de construire le canal de la Baie Verte, et dans ce cas quand les travaux commenceront-ils ?

M. *Bodwell*—Mercredi prochain—Que les diverses pétitions présentées à cette Chambre pour demander la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enîvrantes soient renvoyées à un comité spécial, et que ce comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport par Bill ou autrement, et qu'il soit composé des membres suivants, savoir :

M. *Ross* (Middlesex)—Adresse demandant un état donnant tous les détails nécessaires touchant le progrès des travaux sur la section 13 du chemin de fer intercolonial, et indiquant le coût d'après le premier contrat, le bonus (s'il en est) payé à l'entrepreneur, le montant (s'il en est) qui a été payé de trop, le montant nécessaire pour terminer l'entreprise et l'état actuel des travaux en voie de progrès sur la dite section ; aussi, un état de toute autre somme payée par l'ordre des commissaires à compte du dit contrat.

M. *Smith (Selkirk)*.—Adresse demandant copie de la proclamation datée le 6 décembre 1869 relative aux difficultés qui ont eu lieu dans le Nord-Ouest en 1869 et 1870, et copie de toute correspondance et de toutes communications entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial, et de toutes autres communications. en la possession du gouvernement relatives à l'amnistie mentionnée dans la dite proclamation.

M. *Smith (Selkirk)*.—Comité de sept membres chargé de s'enquérir des causes des difficultés qui ont existé dans le Nord Ouest en 1869 et 1870 et des causes qui ont retardé l'octroi de l'amnistie annoncée dans la proclamation lancée par le Gouverneur-Général du Canada, Sir *John Young*, et de plus de s'enquérir si d'autres promesses d'une amnistie ont été faites depuis et jusqu'à quel point cette amnistie a été promise, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

Le très-honorable Sir *J. A. Macdonald*—Mercredi prochain— Adresse demandant une liste de toutes les nominations faites ou de toutes les charges conférées par le gouvernement depuis le 1er août dernier jusqu'au 26 Mars courant ; aussi, copie de tous ordres en conseil recommandant toutes telles nominations ; aussi, un état indiquant toutes les augmentations de salaire faites ou recommandées entre les dates ci-dessus ; aussi, un état de toutes les destitutions faites entre les mêmes dates.

M. *Blain*.—Mercredi prochain.—Proposera la résolution suivante :—

Attendu que les moyens de transport jusqu'à la mer de l'énorme surplus des produits des vastes régions arrosées par les grands lacs, et que les moyens de transport vers ces régions des articles manufacturés de l'Est sont entièrement disproportionnés aux besoins du commerce, et qu'en conséquence de plus grandes facilités pour ces objets sont indispensables ; et attendu qu'il paraît que le gouvernement des Etats-Unis, afin de faire face à ces exigences, a nommé un comité pour examiner toute la question du transport prompt et à bas prix et que ce comité poursuit maintenant ces travaux ; et attendu que d'après les conditions auxquelles les provinces de l'Amérique du Nord Britannique ont consenti à se confédérer, le Gouvernement de la Puissance est tenu d'améliorer la navigation du fleuve St-Laurent et d'agrandir les canaux le long de ce fleuve de manière à permettre aux navires d'un plus fort tirant d'eau de passer entre le ac Ontario et les endroits où la marée se fait sentir ; et qu'il paraît que la construction du canal projeté de Huron et Ontario à la baie Géorgienne diminuerait considérablement la distance par eau de l'ouest à l'est et offrirait d'ailleurs une meilleure et plus sûre voie de communication,—*Résolu* : Qu'un comité de sept membres de cette chambre, ayant le pouvoir d envoye: quérir persones et papiers, soit nnmmé pour examiner les sujets ci-dessus mentionnés, et faire rapport sur la possibilité de réaliser le projet de la construction du dit canal de Huron et Ontario, et de quelque système uniforme d'après lequel des navires plus gros que ceux maintenant employés et d'une capacité de transport suffisante pour les besoins actuels et futurs du commerce pourraient passer depuis les endroits où la marée se fait sentir jusqu'à la tête des grands lacs.—

Résolu : Qu'il est expédient et qu'il serait dans l'intérêt de la Puissance de nommer des commissaires chargés de conférer avec le comité de transport des *Etats-Unis* et de discuter la question de la possibilité de réaliser le projet de la construction du canal de Huron et Ontaaio et celui de la communication par eau, améliorée et uniforme, entre les lacs Supérieurs et les endroits où la marée se fait sentir ; rendus nécessaires pour faire face aux besoins du commerce actuel et futurs, et de faire rapport du résultat de leurs délibérations à cette Chambre et de toute aide que les *Etats-Unis* ou aucun des Etats Unis seraient disposés à accorder pour l'exécution des travaux projetés ou d'aucun de ces travaux.

M. *Oliver*—Mercredi prochain—Comité chargé de s'enquérir au sujet du commerce de transport par chemins de fer dans cette Puissance, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Dewdney*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement local (ou tout agent du gouvernement local) de la Colombie Anglaise, au sujet de la modification des clauses dix et douze des conditions auxquelles s'est effectuée l'union, ou en général, au sujet de toute déviation des conditions auxquelles s'est opérée l'union avec la Colombie Anglaise.

M. Dewdney.—Mercredi prochain.—Si l'Honorable Premier ou un membre quelconque du gouvernement a reçu un télégramme de M. *de Cosmos* disant que six membres de la Colombie-Anglaise appuieraient le gouvernement actuel, une telle assertion ayant été faite par l'Honorable Secrétaire d'Etat à la dernière élection générale et contredite par M. *de Cosmos* dans la Colombie-Anglaise ?

M. *Dewdney*.—Mercredi prochain.—Si M. *Edgar* est l'agent accrédité de la Puissance du Canada auprès de la Colombie-Anglaise, et dans ce cas, quelles sont ses instructions ?

M. *Oliver*.—Mercredi prochain.—Qu'il soit émis un ordre de cette Chambre à l'effet d'obtenir les états suivants savoir :

1o. Un état indiquant les prix actuels exigés et reçus pour fret par 100 livres, et par charge de char, et aussi pour le transport de passagers depuis Sarnia, Windsor ou London, Ingersoll, Woodstock et Paris jusqu'à Hamilton, Toronto et le Pont par le grand chemin de fer occidental ;

2o. Un état indiquant les prix actuels exigés et reçus pour fret par 100 livres et par charge de charr, et aussi pour le transport de pessagers depuis Sarnia, London, Saint-Marys, Stratford et Guelph jusqu'à Toronto et Montréal par le Grand Tronc de Chemin de fer.

M. *Geoffrion* donne avis que mercredi il fera motion qu'une adresse soit présentée au Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre un état de toutes les nominations qui ont été faites à des emplois publics depuis le premier octobre jusqu'au sept novembre dernier, avec la date de chaque nomination et le salaire et les devoirs attachés à chaque office.

L'Honorable M. *Tupper*.—Mercredi prochain.—Adresse demandant un état donnant tous ordres en conseil relatifs à la nomination d'*Edward Jenkins*, écr., comme agent d'émigration à Londres, agent général pour le Canada, dans le Royaume-Uni, ou à sa nomination à toute autre charge qu'il peut occuper sous le gouvernement du Canada, avec copie de sa commission ou de ses commissions, et de toutes instructions à lui données en vertu de ces commissions.

M. *Wood*.—Mercredi prochain.—Comité de quinze membres pour examiner les réponses qui auront été faites à une série de questions adressées par le greffier de cette chambre, depuis la dernière session, aux manufacturiers de la Puissance, touchant leurs intérêts, conformément à une recommandation d'un comité de cette chambre, et pour faire rapport sur ce sujet à cette chambre de temps à autre, et que le quorum du dit comité se compose de sept membres, et qu'afin d'obtenir de plus amples informations sur le sujet, le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

No. 3.

OTTAWA, LUNDI, 30 MARS 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1874.

No. 4.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 31 MARS, 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre des Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de Beauce, Beauharnois, Bedford, Chicoutimi, Iberville, Kamouraska, Montmagny, Otttawa, Québec, Richelieu, Saguenay, Saint-Hyacinthe et Terrebonne, pour l'année 1873; dans le district de Rimouski, pour les années 1869, 70, 71, 72 et 73; et dans les comtés de Berthier et Campton, pour l'année 1873.

Le greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre d'hier, se présente avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Provencher et avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui lui ont été transmis par l'officier rapporteur du dit district, lesquels sont lus à la table.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Sur motion de l'hon. M. *Cartwright*, il est *Résolu* que cette Chambre nommera à l'avenir les comités des subsides et des voies et moyens au commencement de chaque session, aussitôt que l'adresse en réponse au discours du trône aura été adoptée.

Ordonné que la dite résolution soit un ordre permanent de cette Chambre.

Sur motion de l'hon. M. *Cartwright*, il est *Résolu* que cette Chambre se formera, demain, en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. *Delorme*, il est voté une adresse pour un rapport fait d'après les archives des élections de la présente Chambre des Communes indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale, le nombre total des votes sur les listes électorales de chaque district et la population de chaque collége électoral telle qu'indiquée par le dernier recensement.

Aussi une adresse demandant un état indiquant les machines de moulins et de manufactures importées en Canada, et les droits payés sur ces machines depuis 1867.

Et une autre adresse demandant un état indiqant le nombre de personnes qui ont été tuées ou blessées sur les différents chemins de fer du Canada, la cause de l'accident, dans chaque cas, le montant des réclamations payées pour chaque tel accident, et les noms des personnes ainsi tués ou blessées depuis l'inauguration de ces chemins de fer.

L'honorable M. *Clarke*, Procureur-Général de la Province de Manitoba, se présente conformément à l'ordre de la Chambre d'hier lui enjoignant de comparaître à la barre de cette Chambre pour répondre aux questions qui pourront lui être faites au sujet de l'acte d'accusation contre Louis Riel, député du district électoral de Provencher, dans la Province de Manitoba, pour le meurtre de *Thomas Scott*, soumis au grand jury du Banc de la Reine de Manitoba, et de la déclaration faite par le dit grand jury que la dite accusation est fondée.

L'hon. *H. J. Clarke* est alors interrogé comme suit :

Par M. *Bowell.*

1. Quel est votre nom? Où résidez-vous et quelle est votre profession ?

Réponse.—Je me nomme *Henry Joseph Clarke* ; je réside à Winnipeg, dans la province de Manitoba ; je suis avocat.

2. Etes-vous maintenant procureur général de la province de Manitoba, et combien de temps avez-vous occupé cette charge ?

Réponse. Je suis procureur général de cette province ; j'occupe cette charge depuis le 10 janvier 1871.

M. *Cunningham* (Marquette) s'oppose à cette manière de procéder ; mais M. l'Orateur met l'objection de côté.

3. Connaissez-vous *Louis Riel*, le député du district électoral de Provencher, dans la Province de Manitoba, et connaissez-vens son écriture ?

Réponse. Je connais Louis Riel. le député de Provencher, dans la Province de Manitoba, je connais son écriture.

4. Le nom "*Louis Riel*" qui paraît sur le rôle qui vous est maintenant montré est il de l'écriture de *Louis Riel* le député élu à la dernrère élection pour le district électoral de Provencher, dans la Province de Manitoba ?

Réponse. La signature qui m'est maintenant montrée est celle de *Louis Riel*, bien que l'écriture en soit plus pesante que son écriture ordinaire.

1. Avez-vous comme procureur général de la province de Manitoba porté une accusation contre *Louis Riel* devant le grand Jury de la cour du Banc de la Reine de la dite province de Manitoba pour le meurtre d'un nommé *Thomas Scott* ? Si oui, dites ce qui a été fait dans cette affaire.

Mr. *Mousseau* s'oppose à cette question.

Mr. l'Orateur maintient l'objection sur le principe que le document auquel il est fait allusion devait être d'abord produit.

6. A-t-il été soumis un acte d'accusation contre *Louis Riel* à la Cour du Banc de la Reine à Manitoba ?

Réponse. Au terme extraordinaire du Banc de la Reine de Manitoba, en novembre dernier, il a été soumis un acte d'accusation contre *Louis Riel.*

7 A-t-il été émis un mandat d'arrestation sur cet acte d'accusation ?

Mr. *Mousseau* s'oppose à cette question. L'objection est mise de côté.

Réponse Un mandat (Bench Warrant) a été émis par la Cour du Banc de la Reine pour Manitoba sur cet acte d'accusation contre *Louis Riel.*

8. Avez-vous ce mandat ? Si oui ; Veuillez le produire.

Réponse. J'ai le mandat en question, et je le produis maintenant.

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.
COUR CRIMINELLE.

Terme extraordinaire de Novembre 1873.

Canada, Province de Manitoba, Winnipeg. } *VICTORIA par la grâce de Dieu Reine du Royanme-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi.*

Au Shérif de notre Province de Manitoba.

[L. S.] SALUT :

Nous vous enjoignons et commandons. sur la vue du présent, d'amener, devant nos juges de Notre Cour du Banc de la Reine dans et pour Notre Province de Manitoba, maintenant tenue au palais de justice dans la cité de Winnipeg, dans et pour la dite province de Manitoba, afin de prendre connaissance de tous les crimes etoffenses criminelles du ressort de la dite Cour, commises dans la dite Province, le corps de Louis Riel pour qu'il réponde à l'accusation (*indictment*) qui a été par devant nous déclarée être fondée contre le dit Louis Riel pour le meurtre d'un nommé Thomas Scott, si la cour siége alors, si non, devant aucun des Juges de Paix de Notre dite Cour du Banc de la Reine, pour qu'il réponde à la dite accusation ainsi qu'à toutes les matières et choses qui seront objectées contre lui en Notre nom, et pour qu'il soit traité ultérieurement suivant la loi.

En foi de quoi, nous avons fait apposer au présent le sceau de Notre dite Cour du Banc de la Reine pour Manitoba. Daté, Cour siégeante. en la cité de Winnipeg, ce quinzième jour de Novembre, A. D. 1873, dans la trente-septième année de Notre Règne. Cinq mots rayés (dans l'anglais) sont nuls.

Par la Cour.
J. C. McKeagney,
J. C. B. B

9. A-t-il été pris des mesures pour assurer l'arrestation du dit *Louis Riel*, député de Provancher ? si oui, dites ce qui a été fait.

Réponse.—Le Shérif, les officiers de police, et les hommes de la police secréte de la Province ont été à la recherche de *Louis Riel* depuis l'émission du dit mandat à venir jusqu'à présent, et il s'est soustrait à leurs recherches.

10. Savez-vous si un mandat pour l'arrestation de *Riel* a été mis entre les mains des officiers de la paix de la cité d'Ottawa?

Réponse.—Ce n'est pas à ma connaissance personnelle.

11. Connaissez vous par vous même quelques faits relatifs à la participation de *Louis Riel* dans le meurtre de *Thomas Scott* ? si oui, veuillez les faire connaître.

L'honorable M. *Smith* (Westmoreland) s'oppose à cette question.

M. l'Orateur maintient l'objection sur le principe que la Chambre n'est pas appelée à faire une enquête des faits se rattachant au meutre de *Thomas Scott*.

12. Vous rappelez-vous la menace d'une invasion fénienne de la province de Manitoba en l'année 1871 ?

M. *McDonnell* (Inverness) s'oppose à cette question.

M. l'Orateur maintient l'objection sur le principe que la question se rapporte à des choses qui ne sont point sous la considération de la Chambre.

13. A-t il été pris des mesures par vnus pour procurer la mise hors la loi de *Louis Riel* en conséquence de sa non comparution à la Cour du Banc de la Reine pour répondre à l'accusation déclarée être fondée contre lui.

Réponse.—J'ai pris des mesures, comme poursuivant au nom de la Couronne, devant la Cour du Banc de la Reine, dans la province de Manitoba, pour obtenir la mise hors la loi de *Louis Riel* parce qu'il s'était soustrait à la poursuite en justice et qu'il refusait de venir subir son procès.

14. Le nommé *Louis Riel* que vous avez mentionné dans votre témoignage est-il le même *Louis Riel* qui a été élu membre pour représenter le district électoral de Provencher, et dont la signature se trouve sur le rôle qui vous a été montré ?

Réponse.—C'est le même individu.

15. Dites d'où vous savez que des mesures, sur le mandat produit par vous, ont éte prises par le shérif et les offieiers de police mentionnés dans l'une de vos réponses.

Réponse.—Ces informations me viennent du témoignage assermenté du shérif et des officiers en question, et pour avoir moi-même, dans quelques cas, commandé aux officiers qui cherchaient à faire l'arrestation.

Par M. *Ouimet.*

16.—A la réquisition de qui vous êtes-vous procuré le mandat mentionné dans vos réponses ?

Réponse.—Si l'honorable membre veut bien me dire de quel mandat il veut parler, je répondrai.

M. *Mousseau.* Le *Bench warrant.*

Réponse.—Personne ne m'a demaudé à lui procurer ce mandat. Je l'ai apporté ici pour le cas où Louis Riel se présenterait de lui-même, afin de le faire arrêter suivant le dû cours de la loi comme voulant s'échapper des mains de la Justice.

M. l'Orateur ordonne au témoin de se borner aux questions qui lui sont posées.

Par M. *Mousseau.*

17. Dites quand et en quelle capacité vous vous êtes mis à la tête des officiers de police de Manitoba pour arrêter *Louis Riel.*

Réponse.— Dans le mois de Février dernier, en ma qnalité de Juge de Paix pour la Province de Manitoba.

Par M. *Ouimet.*

18. L'acte d'accusation en question a-t-il été soumis au Grand Jury avant ou après l'élection de *Riel* en Octobre dernier, ou vers ce temps là, pour représenter le district électoral de Provencher dans les Communes du Canada ?

Réponse—L'acte d'accusation en question fut soumis au Grand Jury, dans le mois de Novembre 1873, au terme extraordinaire de la Cour du Banc de la Reine. Je ne me rappelle pas quand l'élection a eu lieu dans Provencher.

Par M. *Ouimet.*

19. D'autres personnes ont-elles été arrêtées dans le même temps que le mandat contre Louis Riel a été émis ?

L'hon. M. *Camer* ou (Cardwell) s'oppose à cette question sur le principe que l'enquête ne doit pas s'étendre aux personnes qui ne sont point membres de la Chambre.

M. l'Orateur maintient cette objection.

Par M. *Mousseau.*

20. Savez-vous qn'une élection s'est faite pour Provencher l'automne dernier ?

Réponse.—Il est à ma connaissance qu'une élection s'est faite dans Provencher, l'automne dernier..

Sur motion de M. *Ouimet*, l'interrogatoire de l'honorable *H. J. Clarke* est ajourné jusqu'à demain à 3 heures P. M., et le témoin est requis d'être présent alors à la barre de la Chambre.

Sur motion de M. *Bowell*, il est *résolu* que l'homme de la police nommé *McVeity*, de la cité d'Ottawa, soit assigné à comparaître, demain, à 3 heures P. M., à la barre de cette Chambre pour être interrogé dans l'affaire du mandat pour l'arrestation de *Louis Riel*; et qu'il apporte le dit mandat avec lui.

Sur motion de M. *Bowell*, il est ordonné que *Louis Riel*, député de Provancher, soit à son siége en cette Chambre, demain à 3 heures P. M.

L'honorable M. *Burpee* (St. Jean), met devant la Chambre par ordre de Son Excellence, les tableaux du Commerce et de la Navigation pour l'année expirée le 30 juin 1873.

L'honorable M. *Laird* met devant la Chambre le rapport de progrès de l'exploration géologique du Canada, par *Alfred R. C. Selwin*, F. G. S., directeur, pour 1872-73.

La Chambre alors s'ajourne.

THIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Bunster*—Demain—Si c'est l'intention du gouvernement, d'établir à la place du service hebdomadaire actuel, une ligne de communication postale entre Victoria, dans la Colombie Anglaise, et Puget Sound, mettant ainsi Victoria en communication avec le service postal des Etats-Unis ?

M. *Charlton*—Jeudi prochain—Qu'il soit nommé un comité de sept membres chargé de s'enquérir du fonctionnement de l'Acte 31 Vic., ch. 44, en ce qu'il impose un droit d'exportation sur les billots de sciage, les billots à bardeau et le bois à douves, et de faire rapport sur le sujet, et que le quorum du dit comité soit de sept membres.

M. *Bunster* — Comité de dix membres chargé de l'agriculture et du commerce dans la Colombie Anglaise, et de faire rapport jusqu'à quel point ce tarif est nuisible aux intérêts agricoles et commerciaux de cette province, dans le but de le modifier de manière à le lui rendre acceptable jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique ait été construit.

M. *Schultz*—Vendredi prochain.—Pourquoi il n'a pas été fait de réponse à l'adresse du 26 mars 1873, demandant copie des documents suivants, savoir : Du projet de cession par la compagnie de la Baie d'Hudson à Sa Majesté, approuvé par le Gouverneur-Général du Canada le 5 juillet 1869; du rapport du comité du Conseil Privé au sujet du projet du dit ordre en conseil ; de l'ordre en conseil approuvant le dit projet ; de toute correspondance entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement du Canada, relativement à toute réclamation ou demande par la dite compagnie de 500 acres de terres autour du Fort Garry Supérieur ; de tous ordres en Conseil relatifs aux dites terres ; de toutes patentes accordant la totalité ou partie des dites terres à la compagnie de la Baie d'Hudson, et s'il y a des raisons qui empêchent que ces papiers soient soumis à la Chambre, et quelles sont ces raisons ?

M. *Ortou*—Mercredi prochain.—Qu'en vue de la modification de notre tarif, un comité de treize membres soit nommé pour s'enquérir et faire rapport à cette Chambre sur les moyens à prendre pour mieux favoriser nos intérêts agricoles, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre, et que le dit comité se compose de

Mr. *Tremblay*—Jeudi prochain—ADRESSE—Etat indiquant le nombre de pièces de bois, bois carré, spars, mats, madriers, planches, exportés chaque année depuis le mois d'Avril 1873 jusqu'à la présente date, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, le dit état spécifiant les espèces de bois, la quantité de chaque espèce, les endroits où ce bois a été embarqué (Shipped) les noms des propriétaires des établissements d'où ce bois a été exporté.

4.

OTTAWA, MARDI, 31 MARS 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1874.

No. 5.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 1er AVRIL, 1874.

Treize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

Liste des Pétitions reçues et reçues :—

De MM. *W. H. Storey et Cie.* et autres, de la Province d'Ontario, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *Charles Wilson* et autres, de Montréal, demandant un acte d'incorporation sous le nom de l'Association Internationale de Transport.

De M. *Boyd* et autres, de Peterborough, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie du Canal Huron de la Vallée de Trent.

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, demandant la passation d'un acte pour consolider son capital premier privilégié et pour convertir ce capital en débentures perpétuelles ; pour prélever un capital additionnel, et établir un système de pension de retraite et d'assurance au profit de ses employés.

De *George H. Dartnell* et autres, de Toronto, demandant un acte d'incorporation sous le nom de Banque de London et du Canada.

Du Conseil Municipal de la ville de Brantford, demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs fortes.

Sur motion de Mr. *Bowell*, il est *résolu* que l'agent de police secrète *Philip Hamilton*, de la Force de Police d'Ottawa, soit assigné à comparaître de suite à la barre de la Chambre pour être interrogé dans l'affaire du mandat pour l'arrestation de *Louis Riel* et à apporter avec lui le dit mandat, s'il est en sa possession.

Sur motion de l'honorable Mr. *MacKenzie*, il est *résolu* que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à mardi prochain à 7.30 P. M.

Sur motion de Mr. *Délorme*, il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre de rapports, de pamphlets, états et formules en blanc qui ont été imprimés depuis le 1er Janvier 1873 ; aussi, un état des sommes payées pour chacun, indiquant par l'ordre de qui et à qui elles ont été payées.

Sur motion de M. *Chisholm*, il est *résolu* que M. l'Orateur soit requis d'émettre un ordre pour défendre la vente des liqueurs enivrantes dans la bâtisse du Parlement.

Sur motion de *M. Geoffrion*, il est voté une adresse demandant un Etat indiquant le nombre d'officiers nommés et de nominations faites dans le service public entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, indiquant la charge, le salaire attaché à cette charge, la date de la nomination et le nom et la résidence de la personne ou des personnes nommées.

Sur motion du Très-Honorable *Sir John A. Macdonald*, il est voté une adresse demandant un état donnant tous ordres en conseil relatifs à la nomination d'*Edward Jenkins*, écr., comme agent d'émigration à Londres, agent général pour le Canada, dans le Royaume-Uni, ou à sa nomination à toute autre charge qu'il peut occuper sous le gouvernement du Canada, avec copie de sa commission ou de ses commissions, et de toutes instructions à lui données en vertu de ces commissions.

Sur motion de M. *Wood*, il est nommé un comité spécial de vingt-et-un membres, avec la permission de la Chambre, pour examiner les réponses qui auront été faites à une série de questions adressées par le greffier de cette chambre, depuis la dernière session, aux manufacturiers de la Puissance, touchant leurs intérêts, conformément à une recommandation d'un comité de cette chambre, et obtenir de plus amples informations sur le sujet, et en faire rapport à cette chambre de temps à autre, et que le quorum du dit comité se compose de sept membres, et que le dit comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, le dit comité devant se composer de MM. *Wood, Chisholm, Irving, Walker, Jetté, Cameron* (Huron), *Charlton, Colby, Masson, Ryan, de Cosmos, M. Dougall* (Trois Rivières), *Norris, Blain, Brouse, Bnell, Pickard, Carmichael, Sinclair, Dymond* et *Macdonald* (Cornwall).

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), il est voté une adresse demandant un état donnant tous les détails nécessaires touchant le progrès des travaux sur la section 13 du chemin de fer intercolonial, et indiquant le coût d'après le premier contrat, le bonus (s'il en est) payé à l'entrepreneur, le montant (s'il en est) qui a été payé de trop, le montant nécessaire pour terminer l'entreprise et l'état actuel des travaux en voie de progrès sur la dite section ; aussi, un état de toute autre somme payée par l'ordre des commissaires à compte du dit contrat, avec les dates des paiements.

Sur motion de M. *Smith* (Selkirk). il est voté une adresse demandant copie de la proclamation datée le 6 décembre 1869 relative aux difficultés qui ont eu lieu dans le Nord-Ouest en 1869 et 1870, et copie de toute correspondance et de toutes communications entre le gouvernement de la Puissance, le gouvernement de la Province de Manitoba, et le gouvernement impérial, et de toutes autres communications. en la possession du gouvernement relatives à l'amnistie mentionnée dans la dite proclamation.

M. *Smith* (Selkirk) propose qu'il soit nommé un Comité chargé de s'enquérir des causes des difficultés qui ont existé dans le Nord Ouest en 1869 et 1870 et des causes qui ont retardé l'octroi de l'amnistie annoncée dans la proclamation lancée par le Gouverneur-Général du Canada, Sir *John Young*, et de plus de s'enquérir si d'autres promesses d'une amnistie ont été faites depuis et jusqu'à quel point cette amnistie a été promise, et avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers. Adopté sur division.

Ordonné que le dit comité se compose de MM. *Smith* (Selkirk), *Cameron* (Cardwell), *Bowell. Abbott, Blake, Moss, Geoffrion, Masson* et *Jones* (Halifax.)

Sur motion du très-honorable Sir *J. A. Macdonald*, il est voté une adresse demandant une liste de toutes les nominations faites ou de toutes les charges conférées par le gouvernement depuis le 1er août dernier jusqu'au 26 Mars courant ; aussi, copie de tous ordres en conseil recommandant toutes telles nominations ; aussi, un état indiquant toutes les augmentations de salaire faites ou recommandées entre les dates ci-dessus ; aussi, un état de toutes les destitutions faites entre les mêmes dates.

L'honorable M. *Mackenzie* du comité nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre vendredi dernier, le 27 du courant fait rapport comme suit :

1. PRIVILÉGES ET ELECTIONS.

Messieurs.

Blake,	Holton,	MacKay (*Cap Breton*),
Brooks,	Irving,	Mills,
Cameron (*Cardwell*),	Kirkpatrick,	Moss,
Cameron (*Huron*),	Laflamme	Mousseau,
Cauchon,	Langlois,	Palmer,
Colby,	MacDonald, Sir J. A.,	O'Donohoe, et
Dorion,	McDougall (*Trois-Rivières*),	Scatcherd.—23
Geoffrion,	McIsaac,	

2. LOIS EXPIRANTES.

Messieurs.

Bain,	Ferris,	McQuade,
Brooks,	Fournier,	Monteith,
Brown,	Gill,	Norris,
Buell,	Hall,	Ouimet,
Blackburn,	Kerr,	Oakes,
Casey,	Kirk,	Pâquet,
Chisholm,	Landerkin,	Pettes,
Cunningham (*Marquette*),	Lanthier,	Prévost,
Cimon,	Little,	Ray,
Dawson,	Lajoie,	Robillard,
Donohue,	Macdonald (*Cornwall*),	Shibley et
Dewdney,	Montplaisir,	Smith (Peel).—36.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

3. CHEMINS DE FER, CANAUX, ET TÉLÉGRAPHES.

Messieurs.

Abbott,
Aylmer,
Bechard,
Bertram,
Blake,
Borden,
Bourassa,
Bowell,
Buell,
Burpee (*Saint-Jean*),
Cameron (*Huron*),
Carmichael,
Cartwright,
Caron,
Cauchon,
Church,
Colby,
Cook,
Costigan,
Cunningham (*New Westminster*),
Currier,
De Cosmos,
Delorme,
Dewdney,
Donohue,
Dorion,
Davis,
Ferris,
Flesher,
Fournier,
Geoffrion,
Gillies,
Hagar,
Haggart,
Holton,
Huntington,
Harwood,
Irving,
Jones (*Halifax*),
Jones (*Leeds*),
Killam,
Laflamme,
Langlois,
Lauthier,
Laurier,
Macdonald (*Glengarry*),
Macdonald, Sir J. A.
MacKenzie (*Lambton*),
MacKenzie (*Montréal*),
Moss.
Mousseau,
Masson,
McGreevy,
Metcalfe,
Mitchell,
Pâquet,
Pelletier,
Pickard,
Pozer,
Ray,
Robitaille,
Ross (*Prince-Edouard*),
Ryan,
Rymal,
Schultz,
Sinclair,
Smith (*Selkirk*),
Smith (*Westmorland*),
Snider,
Stephenson,
Stirton,
Thompson (*Welland*),
Thibaudeau,
Trow,
Tupper,
Waiker,
Wallace,
Wilkies,
Wright (*Ottawa*) et
Wright (*Pontiac*)—80.

4. BILLS PRIVÉS.

Messieurs.

Baby,
Blain,
Bodwell,
Bourassa,
Bowman,
Brooks,
Brouse,
Burpee (*Sunbury*),
Cameron (*Cardwell*),
Casey,
Cheval,
Chisholm,
Church,
Cimon,
Coffin,
Currier,
Dymond,
Fiset,
Fleming,
Forbes,
Flynn,
Fréchette,
Fournier,
Galbraith,
Gaudet.
Geoffrion,
Gillmor,
Huntington,
Higinbotham,
Jetté,
Killam,
Kirkpatrick,
Laurier,
Mills,
Moffat,
Moss,
MacDonnell (*Inverness*),
McDougall (*Retfrew*),
McIntyre,
MacKay (*Cap Breton*),
Maclennan,
McIsaac,
O'Donohoe,
Oliver,
Pinsonneault,
Prévost,
Ray,
Rochester,
Roscoe,
Scriver,
Tremblay,
Wallace,
White (*Hastings*) et
Wilson.—54.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

5. ORDRES PERMANENTS.

Messieurs.

Appley,
Baby,
Bunster,
Caron,
Casgrain,
Charlton,
Cook,
Costigan,
De St. Georges,
Ferris,
Forbes,
Flesher,
Galbraith,
Gaudet,
Gibson,
Hall,
Harvey,
Jodoin,
MacDonnell, (*Inverness*,)
McDonald (*Cape Breton*),
McKay, (*Colchester*,
Orton,
Paterson,
Pozer,
Perry,
Plumb,
Pouliot,
Ross (*Durham*),
Ross (*Victoria*),
Rymal,
Schultz,
Scriver,
Shibley,
Smith (*Peel*),
Stuart,
Wright (*Pontiac*), et
White (*Renfrew*).—37.

6. IMPRESSIONS.

Messieurs.

Bowell,
Bourassa,
Church,
Delorme,
De Veber,
Goudge,
Lanthier,
Laird,
Ross, (*Middlesex,*)
Ross, (*Prince Edouard,*)
Stephenson,
Stirton,
Thompson (*Haldimand,*)
Wilson, et
Young.—15.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

7. COMPTES PUBLICS.

Messieurs.

Archibald,
Blake,
Blain,
Bodwell,
Bourassa,
Boyer,
Bowell,
Bertram,
Brouse,
Cartwright,
Chisholm,
Colby,
Davies,
Desjardins,
Domville,
Dugas,
Fournier,
Galbraith,
Gillmor,
Gibson.
Goudge,
Gordon,
Harwood,
Holton,
Higinbotham,
Huntington,
Jetté,
Jones (*Halifax*),
Little,
Macdonald (*Glengarry*),
Masson,
Metcalfe,
Mills,
Mitchell,
Macdonald, Sir J. A.
McDougall (*Renfrew*),
McGregor,
Mackenzie, (*Lambton*),
McGreevy,
Paquet,
Pelletier,
Plumb,
Pozer,
Richard,
Robitaille,
Ross, (*Prince-Edouard*),
Ryan,
Rymal,
Scatcherd,
Scriver,
Smith (*Selkirk*),
Snider,
Taschereau,
Thibaudeau,
Thompson (*Haldimand*),
Thomson, (*Welland*),
Tupper,
Wright (*Ottawa*) et
Young.—59.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

8. BANQUES ET COMMERCE.

Messieurs.

Archibald,
Blain,
Blake,
Brown,
Brouse,
Burpee (*St. Jean*),
Boyer,
Béchard,
Cameron (*Cardwell*),
Caron,
Cartwright,
Cauchon,
Cockburn,
Currier,
De Cosmos,
De St. Georges
De Veber,
Domville,
Dorion,
Fiset,
Fleming,
Forbes,
Haggart,
Higinbotham,
Holton,
Horton,
Irving,
Jodoin,
Jones (*Halifax*),
Killam,
Laird,
Langlois,
Landerkin,
Laurier,
Macdonald, Sir J. A.,
Mackenzie (*Lambton*),
McDonald (*Cape Breton*),
McGreevey,
McLeod,
Mitchell,
Oliver,
Paterson,
Pickard,
Plumb,
Power,
Robillard,
Robitaille,
Rochester,
Ross (*Durham*),
Ross (*Middlesex*),
Ross, (*Victoria*),
Ryan,
Rymal,
Smith (*Westmoreland*),
Stirton,
Stuart,
Taschereau,
Thompson (*Haldimand*),
Thomson (*Welland*),
Tupper,
Walker,
Wilkes, et
Yeo.—63

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

9. IMMIGRATION ET COLONISATION.

Messieurs.

Bain,	Hagar,	Pope,
Richard,	Harvey,	Pouliot,
Bernier,	Huntington,	Pozer,
Biggar,	Jetté,	Prévost,
Burpee (*Sunbury*),	Jones (*Leeds*),	Richard,
Caron,	Little,	Rochester,
Charlton,	Macdonald (*Glengarry*),	Smith (*Peel*),
Cockburn,	MacKay (*Cap Breton*),	Stephenson,
Cunningham (*Marquette*),	MacKenzie *Montréal*),	St. Jean,
Dugas,	Moflatt,	Thompson (*Haldimand*),
Farrow,	O'Donohoe,	Tremblay,
Ferris,	Palmer,	White (*Hastings*),
Fiset,	Pâquet,	Wright (*Ottawa*), et
Flynn,	Paterson,	Yeo. 40.
Forbes,	Pettes,	
Gaudet,	Pinsonneault,	

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de l'honorable *Mackenzie*, il est nommé un comité composé des honorables MM. *Mackenzie, Abbott, Cartwright, Cameron* (Cardwell), *Cauchon, Dorion, Holton*, Sir *John A. Macdonald, Smith* (Westmoreland), *Pupper* et de MM. *Baby, Brouse, Delorme, Fréchette, Kirkpatrick, Laflamme, Mills* et *Young* pour aider M. l'orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité conjoint de la bibliothèque; et il est ordonné qu'il soit envoyé un message au sénat pour en informer leurs Honneurs.

L'ordre du jour pour la comparution de l'honorable *H. J. Clarke*, procureur-général de Manitoba, à la barre de la chambre pour répondre ultérieurement à des questions touchant la mise en accusation, devant le grand jury de Manitoba, de *Louis Riel*, Ecr., député de Provencher, pour le meurtre de *Thomat Scott*, étant lu,—

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, le dit ordre est remis à mercredi prochain, et M. *Clarke* est requis d'être présent ce jour là à 3 heures, P. M.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonatd*, l'ordre du jour pour la comparution de l'agent de police *McVeity*, de la Cité d'Ottawa, à la barre, pour être interrogé au sujet du mandat pour l'arrestation de *Louis Riel*, et lui enjoignant d'apporter avec lui le dit mandat, est déchargé.

L'ordre du jour enjoignant à *Louis Riel*, Ecr., député de Provencher, d'être à son siége en Chambre aujourd'hui, étant lu,—

Sur motion de M. *Ouimet*, le dit ordre est déchargé, et il est ordonné que M. *Riel* soit à son siége en Chambre, mercredi prochain, à l'ouverture de la Chambre.

L'agent de la police secrète *Philip Hamilton*, de la Force de Police d'Ottawa, comparaît conformément à l'ordre de la chambre, aujourd'hui, pour être interrogé à la barre dans l'affaire du mandat pour l'arrestation de *Louis Riel* et apporter avec lui le dit mandat, s'il est en sa possession.

Sur motion du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, l'interrogatoire de l'agent de la police secrète *Philip Hamilton* est remis à mercredi prochain et il reçoit l'ordre de comparaître de nouveau ce jour là à 3 heures, P. M.

La chambre alors s'ajourne à mardi prochain à 7.30, P. M.

THIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Wood*—Si c'est l'intention du gouvernement d'accorder une subvention pour les steamers naviguant entre Sarnia et le lac Supérieur, et ces steamers seront-ils tenus d'arrêter à Kincardine et Southampton ?

M. *Irving*—Si c'est l'intention du gouvernement d'abolir le droit de port sur les journaux publics dans la Puissance ?

M. *Irving*—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir un système à l'effet de faire délivrer gratis les lettres et les matières postales dans les cités de la Puissance.

L'honorable M. *Ross*—Que, il proposera que la Chambre se forme en comité alors pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'il est à propos d'établir un collége militaire dans l'une des villes du Canada où il y a garnison, pour l'instruction des jeunes gens dans les branches de connaissances militaires et scientifiques en général qui sont nécessaires pour les qualifier comme officiers ; ce collége devant être sous les soins d'un officier militaire ayant des qualifications spéciales pour cette charge, comme commandant, aidé de deux professeurs et de tels autres assistants qui seront jugés nécessaires et autorisés par le Parlement, lesquels seront payés aux prix qui seront autorisés par la loi et votés par le Parlement, et nommés par le gouverneur, et qui occuperont leurs charges durant bon plaisir ; l'institution devant être gouvernée d'après des règlements que fera le gouverneur en conseil de temps à autre, et le cours collégial devant être de quatre années.

2. Qu'il est expédient de pourvoir à la création d'un Bureau d'Examinateurs dans chacun des districts militaires de la Puissance, pour l'examen des jeunes gens qui désirent devenir élèves ou cadets dans le collége, et sans le certificat de capacité, de bonne santé et de bonne conduite morale duquel bureau aucune personne ne sera admise comme cadet ; le nombre total à être admis comme cadets durant la première année et chaque année subséquente étant fixé par la loi, et le nombre de cadets de chaque district militaire admis annuellement étant égal, si le nombre requis de candidats ayant leur certificat se trouve dans chaque tel district ; le choix parmi ces candidats devant être fait par le gouverneur en conseil.

3. Qu'il est à propos de décréter que les personnes qui pourront être admises comme cadets au cours collégial devront être âgées de seize à vingt-et-un ans, mais que le gouverneur en conseil pourra, pour des raisons spéciales, et dans l'intérêt du service, admettre comme élèves pendant un temps limité des officiers de la milice active de plus de vingt-et-un ans, en sus du nombre de cadets fixé par la loi, pourvu que ces officiers aient obtenu des certificats de première classe en vertu de la 33e clause de l'Acte de lamilice (31 Vic., ch. 40), le nombre d'officiers à être ainsi admis étant fixé par la loi.

4. Qu'il est à propos de décreter que certains articles pour l'usage des cadets seront fournis par eux-mêmes mais que pour faire face aux dépenses ordinaires pour vivre et se procurer un uniforme, une somme fixe par année pourra être payée, et certaines allocations fixes pourront être accordées par le gouverneur en conseil à chaque cadet, pendant qu'il restera au collége, ces sommes devant être payées à même les deniers qui seront votés pour cet objet par le Parlement.

5. Qu'il est à propos de décreter que chaque cadet ou officier entrant au collége pour y recevoir un cours d'instruction sera assujetti pendant qu'il y demeurera pour cela, aux règlements de la Reine, à l'acte appelé Mutiny Act, et aux règlements et articles de guerre, et à tous autres règlements auxquels les troupes de Sa Majesté sont assujetties.

M. *Delorme*.—Vendredi, 17 avril.—Bill pour amender l'Acte des chemins de fer de 1868, 31 Vic., ch. 68, de manière à pourvoir à la plus grande sureté de la vie et à la protection de la propriété sur les chemins de fer en Canada.

M. *Palmer*.—Si c'est ou non l'intention du gouvernement de demander une amnistie pour toutes offenses ou pour aucune offence, et quelle offense, commises par les personnes engagées dans les troubles du territoire du Nord-Ouest en 1869.

M. *Domville*.—Adresse demandant copie des rapports de l'inspecteur des bureaux de poste au Nouveau-Brunswick, pour les mois de novembre, décembre et janvier derniers.

M. *Haggart*.—Adresse demandant copie des papiers ou de la correspondance concernant la destitution de M. *Munro* de la charge de maître de poste dans Lanark.

M. *Kirkpatrick*.—Comité général pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est à propos d'établir d'autres dispositions pour la perception des réclamations à faire contre les navires naviguant sur certains lacs et certaines eaux de l'intérieur du Canada, pour gages des matelots, dettes contractées pour fourniture de provisions, réparations faites à tels navires, pour leur remorquage et pour autres services rendus à ces navires, ainsi que pour dommages provenant de collisions par des navires, et de donner pour ces réclamations un privilége sur les dits navires.

M. *Mills*—Comité général pour examiner la résolution suivante :

Que le présent mode de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre gouvernement, rend le Sénat également indépendant, et du peuple et de la Couronne, et est sous d'autres rapports importants défectueux ; et que notre constitution devrait être changée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer ses propres Sénateurs et de définir le mode de les nommer.

M. *Jones* (Halifax)—Bill pour étendre la période d'apprentissage des garçons dans l'école industrielle d'Halifax,

M. *Palmer*—Si c'est ou non l'intention du gouvernement d'insérer dans le budget une somme pour la construction d'un hôpital de marine au Port St. Jean, Nouveau-Brunswick ?

M. *Wilkes*—Si c'est l'intention du gouvernement d'insérer dans le budget une somme pour la construction d'un magasin pour l'examen des marchandises et un entrepôt dans la cité de Toronto ?

M. *Wilkes*—Si c'est l'intention du gouvernement de faire revoter l'appropriation de l'année dernière pour faire une exploration complète du hâvre de la cité de Toronto

M. *Schultz*.—Adresse demandant la nomination d'une commission royale chargée de s'enquérir des causes qui ont amené les troubles à la Rivière-Rouge en 1869-70, et du prétendu danger de nouveaux troubles dans la vallée de Saskatchewan.

M. *Stephenson*.—Si c'est l'intention du gouvernement de nommer l'hon. *Arch. McKellar* à la charge de commissaire ou surintendant du canal Welland, ou à toute autre position sur ce canal ?

M. *Casey*.—Comité chargé de s'enquérir sur l'état et l'administration du hâvre de Port Stanley depuis 1859 inclusivement, et de faire rapport à cette chambre sur ce sujet, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *Paterson*,—Comité chargé de s'enquérir sur l condition et les affaires des sauvages des Six Nations dans les comtés de Brant et Haldimand, dans la Province d'Ontario avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, et d'envoyer quérir personnes et papiers.

Mr. *Stephenson*—Adresse demandant copie de toute correspondance, de tous ordres en conseil, pétitions résolutions, plans et autres documents relatifs à l'aliénation ou à l'occupation, en tout ou en partie, de cette propriété, du gouvernement, dans la ville de Chatham, connue sous le nom de " Terrain des Casernes."

Mr. *Delorme*—Comité Général pour examiner la résolution suivante :

Que la clause 8 de l'Acte 34 Vic., ch. 5, soit biffée, et qu'elle soit remplacée par ce qui suit : " Le montant des billets destinés à la circulation, émis par la banque et en circulation en aucun temps, n'excèdera jamais le chifire de son capital intégral versé ; nul tel billet représentant une somme de moins de quatre piastres ne sera émis ou réémis par la banque pour une somme plus considérable qu'un dixième de son capital versé ; et tout billet pour une somme de moins de quatre piastres émis ci-devant pour une somme plus considérable qu'un dixième de son capital sera rappelé et annulé aussitôt que faire se pourra.

M. *Stephenson*—Si c'est l'intention du gouvernement de vendre la canonnière " Prince Alfred " propre au service actif, pour aider aux navires en détresse, et rendre les mêmes services que les cutters, dits *Revenue Cutters*, appartenant aux Etats-Unis, sur les lacs de l'Ouest.

No. 5.

OTTAWA, MERCREDI, 1er AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. P. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 6.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 7 AVRIL, 1874.

7.30, P. M.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la Banque Métropolitaine, en date du 6 avril 1874, et de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, en date du 28 mars 1874, conformément aux dispositions de l'Acte 34 Vic., ch. 5, sec. 12.

Aussi, les règles générales de la Cour d'élection pour la Division de Montréal, conformément aux dispositions de l'Acte 36 Vic., ch. 28, sec. 32.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du Greffier de la Couronne en chancellerie le certificat de l'élection d'*Edward Barron Borron*, Ecr., comme représentant du district électoral, du district judiciaire provisoire d'Algoma.

Sur motion de l'hon. M. *Cauchon*, est reçue et lue la pétition de *Stanislaus Francis Perry*, M. P., présentée ce jour, demandant la protection de la Chambre afin d'être exempté de toute peine qu'il pourrait encourir en prenant son siège dans la Chambre des Communes, par suite de toute informalité dans la manière dont il a résigné son siège comme membre de la Législature de l'île du Prince Edouard.

Vingt-six pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues:—

De la Compagnie d'Assurance Royale Canadienne; demandant de plus amples pouvoirs afin de faire des affaires en fait d'assurances contre le feu et maritimes en dehors de la Puissance, et la permission d'augmenter son capital.

De l'honorable *Charles Wilson*, sénateur, et autres; demandant à être incorporés sous le nom de: "Le Crédit Foncier Royal."

Du conseil municipal du comté d'Haldimand; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser le louage du chemin de fer d'Hamilton et du lac Erié à la compagnie du grand chemin de fer Occidental, à la compagnie du Grand Tronc, ou à celle du chemin de fer du sud, ou pour permettre à aucune de ces compagnies d'obtenir la possession et le contrôle du dit chemin de fer d'Hamilton et du lac Erié, ou pour délier la dite compagnie de l'obligation de remplir certaines conditions, ou d'accomplir les promesses qu'elle a faites.

Du conseil municipal du township d'Augusta; de *J. A. Gordon* et autres, de la ville de Prescott, comté de Grenville; du conseil municipal du township de Lobo, comté de Middlesex; du conseil municipal du township de Blandford; de *Samuel Burdick* et autres, de Nissouri Est, comté d'Oxford; du Rév. *P. C. Moore* et autres, de Nissouri Est, comté d'Oxford; du conseil municipal du township de Monaghan Nord, comté de Peterborough; de *M. Mackenzie* et autres, du village de Wardsville, comté de Middlesex; de *R. H. Bain* et autres, de Fullarton, comté de Perth; de *John A. Vail* et autres, de St. Vincent, comté de Grey; d'*Austin Willmott* et autres, du township de Trafalgar, comté d'Halton; du conseil municipal du township d'Admaston, comté de Renfrew; de *W. C. Gibson* et autres, de Morrisburgh, comté de Dundas; de *Seplorenias Merkley* et autres, du township de Williamsburgh,

comté de Dundas; de *Ezra S. Hunt* et autres, du township de Westminster, comté de Middlesex; de *James R. Geddes* et autres, de la ville de Strathroy, comté de Middlesex; de *Joseph H. Flagg* et autres, de la ville de Mitchell et des environs, comté de Perth; de *James Harris* et autres, du township de Innisfil, comté de Simcoe; et du conseil de comté du comté d'Elgin; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Théodore Hart* et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de "La Compagnie d'Assurances Maritimes".

De la Chambre de Commerce de la cité de London, (Ontario); demandant l'abolition du droit d'excice sur le pétrole.

De la Chambre de Commerce de la cité de London, (Ontario); demandant l'abolition du droit de timbre sur les billets et les lettres de change de moins de $100.00; aussi, sur les lettres de change tirées et timbrées dans la Grande-Bretagne et les pays étrangers et acceptées en Canada.

De la Compagnie d'Assurances Anglo-Américaine; demandant la passation d'un acte à l'effet de l'autoriser à faire des placements dans les institutions monétaires incorporées du Canada, et en effets publics de la Puissance, provinciaux, municipaux et de l'étranger, aussi bien qu'en obligations portant hypothèques assurées sur des propriétés foncières, et à en faire le dépôt dans d'autres pays quand la chose sera nécessaire pour permettre à la compagnie d'y faire des affaires.

De la Compagnie du canal à navires de Caughnawaga; demandant que le délai pour commencer le canal devant relier le Lac Champlain au St. Laurent soit prolongé de deux autres années, et celui pour le terminer, jusqu'à cinq années, et certains autres amendements à sa charte.

De la Compagnie du Telégraphe Canadien et Grand Nord; demandant que le délai pour commencer la pose de son câble entre le St. Laurent et l'Angleterre soit prolongé de deux autres années, et pour le terminer, jusqu'à cinq années.

Du conseil de comté du comté d'Elgin; demandant qu'un droit d'importation soit imposé sur tous grains et sur le bétail vivant importé en Canada (excepté le bétail de race pure).

De *William A. Thompson*, M. P., et autres; demandant à être incorporés sous le nom de "La Compagnie du Pont de la Grande Isle Niagara."

De l'Association d'Assurances sur la vie de la Confédération; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *W. B. Scarth* et autres, de la cité de Toronto; demandant à être incorporés sous le nom de "La Compagnie de Transport et de Flottage en train de la Baie Collins."

D'*Alfred Perry* et autres, de la cité de Montréal; demandant à être incorporés sous le nom de "La Compagnie Royale Canadienne de Pompes à Incendie dites Chimiques."

Du conseil de comté du comté d'Elgin; demandant que la ville de St. Thomas (Ontario) soit constituée en un port d'entrée.

L'honorable M. *Dorion* présente un Bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes.—Seconde lecture, vendredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie* (Lambton), le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres des comités permanents ordonnés par cette Chambre, vendredi, le 27 ultimo, est adopté, le nom de M. *Wood* étant substitué à celui de M. *Irving* comme membre du comité des banques et du commerce, et celui de M. *Trow* ajouté au comité d'immigration et de colonisation.

L'honorable M. *Mackenzie* (Lambton) met devant la Chambre un état officiel de la distribution des statuts de la Puissance du Canada, 36 *Victoria*, 1ère session du 2e Parlement, 1873, conformément aux dispositions de l'Acte 31 *Victoria*, ch. 1, sec. 14.

Sur motion de M. *Masson*, il est voté une adresse demandant copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada, et entre le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces depuis mars 1873, y comprises toutes instructions données à Son Excellence le Gouverneur-Général, au sujet de la législation provinciale.

Sur motion de M. *Young*, il est voté une adresse demandant un état indiquant en détail la quantité et les espèces de machines admises en Canada, libres de droits, en vertu d'un ordre en conseil admettant franches de droits les machines non manufacturées dans la Puissance, le dit état embrassant les trois dernières années.

Aussi, une autre adresse demandant un état de toutes les sommes payées pour les dernières élections de membres de cette chambre dans les différents colléges électoraux de la Puissance, indiquant les officiers-rapporteurs et députés-officiers-rapporteurs à qui ces sommes ont été payées, et distinguant les différents services pour lesquels elles ont été accordées.

Sur motion de M. *Oliver*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir du commerce de transport de la Puissance par chemins de fer, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, et d'envoyer quérir personnes et papiers, le dit comité devant se composer MM. *Oliver*, *Bertram*, *Brown*, *Cameron* (Huron), *Church*, *Gordon*, *Stirton*, *Thomson* (Welland), *Archibald*, *Brooks* et *Kerr*.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Rouleau*—Jeudi prochain—Si c est l'intention du gouvernement de placer le terminus du chemin de fer Intercolonial dans la ville de Lévis, comté de Lévis, Province de Québec.

L'honorable M. *Robitaille*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement de nommer un Inspecteur des peaux et cuirs pour la Cité de Québec à la place d'*Aldéric Fortin* qui exerce temporairement les fonctions d'Inspecteur depuis le 1er septembre 1873 et si le gouvernement se propose de faire prochainement cette nomination ?

L'honorable M. *Blake*—Bill pour réglementer la construction et l'entretien des télégraphes marins électriques.

L'hon. M. *Robitaille*—Jeudi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :— Copie de toutes correspondances echangées entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement de la Province de Québec au sujet de la réorganisation de la Cour d'Appel dans la Province de Québec.

M. *Jones* (Halifax)—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est à propos d'amender l'acte 36 *Vict.*, chap. 49, intitulé : " Acte pour amender et refondre et étendre à " toute la Puissance du Canada les lois concernant l'inspection de certains des principaux articles de provenance du " Canada, " en ce qu'il concerne le poisson salé et les huiles de poisson.

M. *Bodwell*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :—

1. Que le trafic des liqueurs enivrantes est un mal contre lequel les lois de ce pays n'offrent point de remède suffisant.

2. Qu'il est désirable de défendre l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes dans cette Puissance, excepté pour les fins médicales et des manufactures.

L'hon. M. *Cauchon*—Jeudi prochain—Proposera que la pétition de *Stanislaus Francis Perry*, marchand, comté du Prince, Isle du Prince Edouard, soit renvoyée au comité des priviléges et élections lorsque ce comité aura été nommé par la Chambre.

M. *Irving*.—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter durant cette session un bill pour abroger l'Acte passé dans la trente-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender la loi criminelle concernant la violence, les menaces et la molestation ", et généralement connu sous le nom d'Acte d amendement de la loi criminelle?

L'honorable M. *Mackenzie*—Jeudi prochain—Qu'après cette semaine et durant le reste de la session les mesures à la charge de membres du gouvernement auront la préséance sur les autres ordres du jour.

M. *Ross* (Middlesex)—Lundi prochain—Comité général pour examiner la résolution suivante :—

Que le mode actuel de constituer le Sénat ne pourvoit point suffisamment et d'une manière équitable à la représentation territoriale du peuple de cette Puissance, ni ne permet l'expression pleine et directe de la volonté du peuple, et que notre constitution devrait être modifiée de manière à rendre le Sénat directement responsable au peuple.

M. *Palmer*—Demain—Bill pour abroger la loi relative à l'usure.

L'honorable M. *Fournier*—Vendredi prochain—Bill pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et concernant les matières s'y rattachant.

M. *Dymond*—Jeudi prochain—Adresse demandant un état de tous les emprisonnements pour offenses capitales dans la Puissance, depuis le 1er juillet 1867, et des condamnations ou acquittements en résultant, ainsi que des punitions infligées, des pardons accordés ou des commutations de sentence.

No. 6.

OTTAWA, MARDI, 7 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 7.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 8 AVRIL, 1874.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat de l'élection d'*Harvey William Burk*, écr., représentant du district électoral de la division ouest du comté de Durham.

Cent deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'honorable M. *Cartwright* met devant la chambre un état de toutes les allocations et gratifications faites en vertu de l'acte 33 *Vic.*, ch. 4, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada en pourvoyant à un fonds de retraite en faveur des personnes qui y sont employées, dans certains cas ; " avec aussi un état des cas où (depuis le dernier état transmis) des additions ont été faites au nombre réel d'années de service de personnes employées dans le service civil qui ont été mises à la retraite.

L'honorable M. *Mackenzie* (Lambton) remet le message suivant de Son Excellence le gouverneur-général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'accepte avec remerciements l'adresse loyale que vous m'avez votée, et je suis convaincu que les mesures qui seront présentées pour le bien-être du pays recevront toute votre attention.

DUFFERIN.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 8 avril 1874.

Sur motion de M. *Young*, il est *ordonné* qu'il soit envoyé un message au Sénat priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des impressions, et informant leurs Honneurs que les membres du comité spécial des impressions, savoir : MM. *Bowell*, *Bourassa*, *Church*, *Delorme*, *De Veber*, *Goudge*, *Lanthier*, *Laird*, *Ross* (Middlesex), *Ross* (Prince Edouard), *Stephenson*, *Stirton*, *Thompson* (Haldimand), *Willson* et *Young* agiront comme membres du comité conjoint des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Cauchon*, la pétition de *Stanislaus Francis Perry*, M. P., présentée hier, est renvoyée au comité des priviléges et élections.

Sur motion de M. *Bodwell*, il est nommé un comité spécial de quinze membres auquel seront renvoyées toutes les pétitions présentées à la Chambre pour demander la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport de temps à autre.—le dit comité, devant se composer de M. M. *Bodwell*, *Appleby*, *Béchard*, *Bowell*, *Burpee* (Sunbury), *Blake*, *Cameron* (Ontario), *Chisholm*, *Cunningham* (N. Westminster), *Davies*, *Forbes*, *Carmichael*, *Ryan*, *Ross* (Middlesex), et *Smith* (Selkirk).

Sur motion de M. *Bunster*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir du tarif actuel dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce dans la Colombie Anglaise, et de faire rapport jusqu'à quel point ce tarif est nuisible aux intérêts agricoles et commerciaux de cette province, dans le but de le modifier de manière à le rendre acceptable à la dite province, jusqu'à ce que le chemin de fer du Pacifique ait été construit ; le dit comité devant se composer de MM. *Bunster*, *McQuade*, *McCallum*, *Brouse*, *Dewdney*, *Cunningham* (N. Westminster), *Roscoe*, *Schultz*, *De Cosmos* et *Paterson*.

L'hon. M. *Mackenzie*, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport du ministre de l'agriculture de la Puissance du Canada, pour l'année de calendrier 1873.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est à propos d'établir d'autres dispositions pour la perception des réclamations à faire contre les navires naviguant sur certains lacs et certaines eaux de l'intérieur du Canada, pour gages des matelots, dettes contractées pour fourniture de provisions, réparations faites à tels navires, pour leur remorquage et pour autres services rendus à ces navires, ainsi que pour dommages provenant de collisions par des navires, et de donner pour ces réclamations un privilége sur les dits navires.

Sur motion de M. *Paterson*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de la condition et des affaires des sauvages des Six-Nations, dans les comtés de Brant et Haldimand, dans la province d'Ontario ; avec pouvoir de faire rapport de temps à autre, et d'envoyer quérir personnes et papiers ; le dit comité devant se composer de MM. *Paterson*, *Scatcherd*, *Oliver*, *Snider*, *Thompson* (Haldimand), *Ross* (Middlesex), *Fleming*, *Rymal*, *Charlton*, *White* (Hastings), et *Gillies*.

L'ordre du jour pour la comparution de l'hon. *H. J. Clarke*, procureur-général de la province de Manitoba, à la barre de la chambre pour être interrogé de nouveau touchant la mise en accusation, devant le grand jury de Manitoba, de *Louis Riel*, écr., député de Provencher, pour le meurtre de *Thomas Scott*, et touchant l'accusation trouvée fondée par le dit grand jury dans cette affaire, étant lu,—

L'hon. M. *Cauchon* propose que le dit ordre ainsi que les deux ordres du jour subséquents soient ajournés à vendredi prochain pour alors avoir la préséance sur les ordres de ce jour-là.

M. *Palmer* propose pour amendement que tous les mots après " que ", dans ladite motion, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants : " le premier ordre du jour soit ajourné à demain pour être alors le premier ordre du jour. "

L'hon. M. *Holton* propose pour amendement au dit amendement que les premier, second et troisième ordres du jour soient remis à demain, pour être considérés alors comme les trois premiers ordres du jour,—ce qui est adopté sur division.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'honorable M. *Mackenzie*—Demain—Qu'après cette semaine et durant le reste de la session les mesures à la charge des membres du gouvernement auront la préséance sur les autres ordres du jour les jeudis.

M. *Biggar*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'insérer une somme dans le budget pour l'amélioration du havre de Presqu'Ile, sur le lac Ontario.

L'hon. M. *Cameron* (Ontario)—Vendredi prochain—Adresse demandant un état indiquant les sommes dépensées par les divers gouvernements locaux sur tous havres, quais et brise-lames dans la Puissance, antérieurement à 1867, et depuis juillet 1867, par le gouvernement de la Puissance; aussi, les sommes dépensées sur tous tels travaux par des compagnies locales, par des autorités municipales, par des compagnies de chemin de fer, par des commissaires de havre, ou par toutes autres compagnies ou personnes, avant ou depuis le 1er juillet 1867.

M. *McCallum*—Mardi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et M. *George Neilson* et compagnie, entrepreneurs de l'élargissement et du creusement du Havre de Port Colborne, sur le lac Erié, au sujet du contrat conclu avec ces entrepreneurs; aussi, un état donnant le nombre de verges de roc enlevé et la quantité de tout autre ouvrage fait par les entrepreneurs au dit Havre, le montant de deniers payés aux dits entrepreneurs pour cet ouvrage, et l'espace de temps employé par les dits entrepreneurs à faire cet ouvrage; aussi un état donnant le nombre de verges de roc restant à enlever, la somme de tout autre ouvrage à faire pour rendre le dit Havre convenable pour entrer dans le dit canal, sur le lac Erié, quand il sera agrandi, et le montant de l'argent requis pour terminer le dit Havre.

L'hon. M. *De Cosmos*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie du mémoire de la Chambre de commerce de Victoria, C. B., relatif à l'annulation du contrat de la malle conclu avec les propriétaires du steamer " Prince-Alfred ", et au contrat passé subséquemment avec MM. *Malcom*, *Hudson* et Cie, par ces derniers se sont engagés à faire arrêter leurs steamers deux fois par mois à Esquimalt, quand ils feront le trajet de San Francisco à la Chine et au Japon, et *vice versâ*.

L'hon. M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—Bill pour amender l'Acte relatif au chemin de fer Intercolonial.

L'hon. M. *Burpee*—Vendredi prochain—Proposera que la chambre se forme en comité le mardi suivant pour examiner la résolution suivante:—

Qu'il est à propos de continuer en vigueur les clauses deuxième et troisième de l'Acte 36 *Vic.*, ch. 40, concernant l'admission de l'Ile du Prince-Edouard, jusqu'au 1er juillet 1875, et de là jusqu'à la fin de la session alors prochaine du Parlement.

M. *Palmer*—Adresse demandant copie de toute correspondance qui a été échangée, depuis le 1er juillet 1867, entre le Gouvernement de la Puissance et les Juges des Cours Supérieures de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick touchant l'inégalité des traitements des Juges de la même position dans les différentes provinces, et copie de toute protestation à cet égard faite par la société du Barreau dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, respectivement.

M. *Mills*—Lundi prochain—Bill pour pourvoir à l'enlèvement des obstructions dans les rivières navigables.

M. *White* (Renfrew)—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement d'insérer une somme dans le budget pour la construction d'écluses aux rapides de Paquette, et aux rapides des Allumettes, sur la rivière des Outaouais, ou pour améliorer autrement la navigation en ces endroits, de manière à y admettre le passage des steamers.

M. *Dewdney*—Mardi prochain—Qu'il est désirable que le gouvernement fasse faire d'autres explorations de la route du chemin de fer canadien du Pacifique entre Kamloops et Fort Hope, sur la Rivière Fraser, afin de déterminer quelle est la meilleure ligne possible pour un chemin de fer entre ces endroits, et en même temps d'établir au-délà de tout doute si cette route n'est pas la plus favorable comme étant la plus courte et conséquemment la moins dispendieuse à construire et à maintenir en opération dans la Colombie Anglaise jusqu'au meilleur port de mer sur la côte Ouest de la Puissance.

M. *Young*—Vendredi prochain—Bill pour amender la charte de l'association d'assurances sur la vie dite de la Confédération.

M. *McDougall* (Renfrew)—Vendredi prochain—Comité spécial chargé de s'enquérir de l'état du Bureau du surintendant des inspecteurs et mesureurs de bois à Québec, et de recommander, dans le but de l'efficacité et de l'économie, tels changements dans les règlements et le personnel du bureau qui peuvent être requis par les circonstances actuelles et l'étendue du commerce de bois de construction à Québec, le dit comité devant se composer de MM. et avoir le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

M. *McDougall* (Renfrew)—Vendredi prochain—S'informera du gouvernement de l'état des affaires de la Banque du Haut-Canada, quand les affaires de cette institution seront réglées, s'il a été pris quelque décision pour contraindre les actionnaires à payer les réclamations du gouvernement qui resteront dues quand l'actif de la Banque aura été réalisé.

M. *Bourassa*—Jeudi prochain—Demandera au gouvernement s'il s'est échangé des correspondances entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Québec au sujet du transfert de certaines propriétés à Chambly, à Saint-Jean, P. Q., ou ailleurs, pour l'installation de l'asile des aliénés dans la province de Québec, et si quelque arrangement a été conclu à cet effet entre les deux gouvernements.

M. *Bourassa*—Jeudi prochain—Adresse pour copies de toutes correspondances entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Québec, au sujet du transfert de certaines propriétés situées à Chambly, à Saint-Jean, ou ailleurs, pour l'installation de l'asile des aliénés de la province de Québec.

L'hon. M. *Dorion*—Vendredi prochain—Bill pour amender l'acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle dans certains cas, en ce qui concerne la province du Nouveau-Brunswick.

M. *Stephenson*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toutes lettres, pétitions, résolutions, communications, rapports et autres documents et papiers reçus depuis 1867, relatifs, de quelque manière que ce soit, à la vente ou aliénation du lot de terre, situé dans la ville de Chatham, connu sous le nom de terrain des casernes.

M. *Gordon*.—Adresse demandant un état donnant l'ordre en conseil pour la vente ou le louage du havre de Whitby à la compagnie actuelle ; aussi, un état de toutes les sommes payées au gouvernement par la dite compagnie du Havre, depuis la date du dit ordre en conseil jusqu'à présent, à compte du prix d'achat ou de louage du dit havre; aussi, un état du revenu et de la dépense annuels au dit havre durant l'occupation de ce havre par la dite compagnie ; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et la dite compagnie concernant le dit louage ou le dit achat, ou concernant leur renouvellement ou leur permanence ; aussi, un état donnant les noms de toutes les personnes formant la dite compagnie, et faisant connaître si c'est l'intention du gouvernement de reprendre la possession dudit havre.

M. *Casey*—Adresse demandant les papiers en la possession du gouvernement, de date plus récente que celle des états soumis à la dernière session, relatifs au havre de Port-Stanley.

M. *Schultz*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire des octrois de terres aux chefs de familles métis et aux anciens colons, dans Manitoba, et si le gouvernement a décidé d'accorder aux occupants actuels les terres à foin dans Manitoba.

M. *Stephenson*—Vendredi prochain—Si des instructions ont été données à quelque personne ou personnes, de placer des bouées dans le chenal canadien, dans la rivière Détroit, au-dessous et dans les environs de la ville d'Amhersburg ; si non, est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures dans cette direction, et sera-t-il entretenu un phare durant la présente saison de navigation aux frais du gouvernement, sur le récif dangereux situé sur le lac Erié, vis-à-vis le township de Colchester, dans le comté d'Essex ?

M. *Costigan*—Vendredi prochain—Proposera qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté représentant. Qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les législatures locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ; que la législature locale du Nouveau-Brunswick, en 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire auxsentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religeuses de la population catholique romaine en particulier ; que les Catholiques Romains du Nouveau-Brunswick ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés, comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ; que la susdite loi est injuste et contraire à l'esprit de la constitution, et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses, s'il continue, peut avoir des résultats désastreux pour toute les provinces confédérées, et priant Sa Majesté de vouloir bien faire passer un Acte à l'effet d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, dans le sens que cette Chambre croit avoir été en vue à l'époque de la passation du dit Acte, en décrétant que toute dénomination religieuse, dans la province du Nouveau-Brunswick, continuera de jouir de tous les droits, avantages et priviléges à l'égard de ses écoles dont elle jouissait dans cette Province à l'époque de la passation du dit Acte en dernier lieu mentionné, au même degré que si ces droits, avantages et priviléges eussent été alors duement accordés par la loi.

M. *Thompson* (Haldimand)—Si l'hon. M. *Wm. McDougall* est encore employé par le gouvernement en quelque qualité que ce soit, et, dans ce cas, quel est son traitement ; s'il n'est pas employé par le gouvernement, quand a-t-il cessé de l'être ?

M. *McIntyre*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'abolir le droit de port sur les journaux?

No. 7.

OTTAWA, MERCREDI, 8 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.
1874.

8.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 9 AVRIL, 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre les Règles générales de la Cour d'Election pour la Province du Nouveau-Brunswick, en vertu des dispositions de l'Acte 36 Vict, ch. 28, section 32, et des listes des actionnaires de la Banque de St. Jean, en date du 4 avril 1874,—et de la banque d'Ontario, en date du 30 mars 1874, en vertu de dispositions de l'Acte 34 Vict., ch. 5, sec. 12.

Cent trente et une pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *John C. Findlay* et autres, de Cayuga Nord, Comté d'Haldimand ; de *H. S. Cane* et autres, de Gwillimbury Est, Comté d'York ; de *Thomas Nichol* et autres, de Walpole et Rainham, Comté de Haldimand ; du Conseil Municipal du Township de Etobicoke, Comté de York ; de *John Laycock* et autres, du Township de Camden, Comté de Kent ; de *Richard Wilson* et autres, du Township de Euphemia, Comté de Bothwell ; du Conseil Municipal du Township d'Eramosa, Comté de Wellington ; de *Solomon Allen* et autres, de New Durham, Comté d'Oxford ; du Rév. *A. J. Traver* et autres, de Brockville ; de *T. B. Brown* et autres, de Nissouri Est, Comté d'Oxford ; de *William Tuckey* et autres, de Melrose et des environs, Comté de Middlesex ; du Conseil Municipal du village de Seaforth, Comté d'Huron ; du Conseil Municipal du Township de Grey, Comté d'Huron ; de *C. C. Hamilton*, M. D., et autres, de Cornwallis, Comté de King, Nouvelle-Ecosse ; de *H. W. Perrett* et autres, du Township de Westmeath, Comté de Renfrew ; de *G. A. Ellis* et autres, du Township de Pembrooke, Comté de Renfrew ; du Conseil Municipal de Derby, Comté de Grey ; de *John Daziel* et autres, de Derby Nord, Comté de Grey ; du Révérend *Alexander McLennan* et autres, du Township de Sydenham, Comté de Grey ; du Conseil Municipal de la ville d'Owen Sound ; de *William Cooper* et autres, du Township de Sydenham, Comté de Grey ; de *Robert Walker* et autres, de Sarawak et Keppel, Comté de Grey ; et de *William Sutton* et autres, de Lanark, Comté de Grey ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De la compagnie des manufactures de coton de Dundas, et autres manufacturiers de la Province d'Ontario ; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *Daniel Martin Lamb*, de la ville de Strathroy, comté de Middlesex, machiniste, et autres, de la cité de London ; demandant à être incorporés sous le nom de " La compagnie pour la fabrication de gomme imperméable."

M. *Rymal*, du comité des Ordres Permanents, présente le premier rapport du dit Comité, lequel est comme suit :

Le Comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés, quant aux pétitions suivantes, savoir :—de *Charles Wilson* et autres, demandant l'incorporation de l'association internationale de transport,—de *George Dartnell* et autres, demandant l'incorporation de la Banque de London et du Canada,—de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada,—de l'hon. *Charles Wilson* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " Le Crédit Foncier Royal ",—de la Compagnie du Canal de Caughnawaga,—de la Compagnie du télégraphe canadien et Grand Nord,—de *William A. Thomson*, M. P., et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du pont de la Grande Isle Niagara,—de *W. B. Scarth* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de flottage en train et de transport de la Baie Collins,—et de l'association d'assurances sur la vie de la Confédération.

L'hon. M. *Holton* présente un bill (No. 3) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Télégraphe Canadien et Grand Nord.—Seconde lecture, demain.

Aussi, un bill (No. 4) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du Canal à Navires de Caughnawaga.—Seconde lecture, demain.

M. *Young* présente un bill (No. 5) pour amender l'acte incorporant l'Association d'assurance sur la vie dite de la Confédération.—Seconde lecture, demain.

M. *Irving* présente un bill (No. 6) pour consolider les hypothèques et autres dettes privilégiées de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, pour autoriser la dite compagnie à augmenter son capital et à établir un fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres fins.—Seconde lecture, demain.

M. *Charlton* présente un Bill (No. 7) pour empêcher la cruauté envers les animaux quand ils sont transportés par chemins de fer, ou par d'autres moyens de transport, dans la Puissance du Canada.—Seconde lecture, demain.

M. *Ross* (Durham) présente un Bill (No. 9) pour incorporer la banque de London et du Canada.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Cartwright* remet un message de Son Excellence le gouverneur-général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN.

Le gouverneur-général transmet le budget des sommes requises pour le service de la Puissance pour l'année expirant le 30 juin 1875, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 9 avril 1874.

L'hon. M. *Blake* présente un Bill (No. 10) pour régler la construction et l'entretien des télégraphes électriques.—Seconde lecture, demain.

M. *Scatcher* présente un Bill (No. 11) pour incorporer la Compagnie du pont de la Grande Isle Niagara.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Charlton*, il est nommé un comité chargé de s'enquérir du fonctionnement de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 44, en ce qu'il impose un droit d'exportation sur les billots de sciage, les billots à bardeau et le bois à douves, et de faire rapport sur le sujet, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers ; le dit comité devant se composer de MM. *Charlton, Currier, McDougall* (Renfrew), *McCallum, Scriver, Colby et Stuart.*

Sur motion de M. *Orton*, il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir et faire rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour promouvoir les intérêts agricoles avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant se composer de MM. *Orton, Chisholm, Willson, Ross* (Prince-Edouard), *Cameron* (Cardwell), *McCallum, Colby, McQuade, White* (Hastings), *Bowman, Stephenson, Richard et Gaudet.*

Un message est reçu du Sénat nommant les Honorables MM. *Allan, Baillargeon, Bellerose, Bourinot, Brown Chaffers, Chapais, Cormier, Cornwall, Ferguson, Girard, Haythorne, Hazen, Holmes, Lacoste, Leonard, Macfarlane, Mailhot, Miller, Montgomery, Odell, Price, Reesor, Scott, Trudel,* et *Wilmot,* pour agir au nom du Sénat comme membres du comité conjoint de la Bibliothèque.

Aussi, nommant les honorables MM. *Aikens, Brown, Bureau, Carrel, Cochrane, Dumouchel, Ferrier, Glasier, Haythorne, Kaulback, Muirhead, Penny, Reesor, Scott,* et *Simpson,* pour agir au nom du Sénat comme membres du comité conjoint des impressions.

Sur motion de Mr. *Tremblay,* il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre de pièces de bois, bois carré, spars, mats, madriers, planches, exportés chaque année depuis le mois d'Avril 1873 jusqu'à la présente date, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, le dit état spécifiant les espèces de bois, la quantité de chaque espèce, les endroits où ce bois a été embarqué (Shipped) les noms des propriétaires des établissements d'où ce bois a été exporté.

Sur motion de M. *Youny,* il est voté une adresse demandant un état indiquant la valeur totale de chaque classe, d'articles manufacturés, importés des Etats-Unis en Canada, durant chaque mois depuis le commencement de la crise financière récente aux dits Etats-Unis, disons depuis le 1er septembre dernier ; aussi, des Etats semblables, dans le but de les comparer pour les mois correspondants de 1870, 1871 et 1872.

Sur motion de l'honorable M. *Robitaille,* il est voté une adresse priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :—Copie de toutes correspondances échangées entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement de la Province de Québec au sujet de la réorganisation de la Cour d'Appel dans la Province de Québec, depuis le 1er Janvier 1871.

Sur motion de M. *Dymond*, il est voté une adresse demandant un état de tous les emprisonnements pour offenses capitales dans la Puisssance, depuis le 1er juillet 1867, et des condamnations ou acquitements en résultant, ainsi que des punitinns infligées, des pardons accordés ou des commutations de sentence.

L'hon. M. *Mackenzie* met devant la Chambre un état de la dépense de la maison de la Trinité, Québec et Montréal ;—un état de la dépense et des recettes en rapport avec la police du havre, Québec et Montréal ;—un état de la dépense et des perceptions en rapport avec les améliorations du havre ;—un état de la dépense en rapport avec la construction de phares, de phares-flottants, de sifflets d'alarme pour les temps de brume, etc., etc.;—un état de la dépense et des recettes en rapport avec les marins malades, infirmes, naufragés et en détresse,—et un rapport des recettes et dépenses en rapport avec le fonds des pilotes infirmes, Québec et Montréal.

L'hon. M. *Burpee* présente la réponse à une Adresse du 31 ultimo, demandant un état des machines de moulins et de manufactures importées en Canada, avec le droit payé sur ces importations depuis 1867.

Sur motion de l'hon. M. *Cartwright*, le message de Son Excellence et le budget qui l'accompagne, soumis à la Chambre ce jour, sont renvoyés au comité des subsides.

L'ordre du jour pour la comparution de l'hon. *H. J. Clarke*, procureur-général de Manitoba, à la barre de la Chambre, pour répondre à des questions touchant la mise en accusation, devant le grand jury de Manitoba, de *Louis Riel*, écr., député de Provencher, pour le meurtre de *Thomas Scott*, étant lu,

M. le procureur-général *Clarke* comparaît en conséquence, et est interrogé comme suit :

Par M. Ouimet,

1. Combien de temps avez-vous résidé à Manitoba ?

Réponse.—Je réside dans Manitoba depuis le mois de novembre 1870.

2. Où était *Riel* quand vous êtes arrivé à Manitoba ?

Réponse.—Je ne puis le dire positivement d'après ce que j'en connais personnellement, mais j'ai compris qu'il s'était enfui de Manitoba aux Etats-Unis.

3. Avez-vous jamais vu M. *Riel*, et si oui, quand et où l'avez-vous vu pour la première fois ?

Réponse.—J'ai vu *Louis Riel* plusieurs fois ; mon impression est que le premier endroit où je l'ai vu était au palais de l'archevêque *Taché*, après son retour à Manitoba, sous prétexte qu'il y était venu pour mourir. Je ne puis dire la date précise.

4. Quand avez-vous vu M. *Riel* au palais de l'archevêque *Taché* ?

Réponse.—Je crois que c'était vers la fin du mois d'août 1871.

5. Avez-vous vu M. *Riel* bien des fois depuis que vous l'avez vu au palais de l'archevêque *Taché* ?

Réponse.—Je l'ai vu très-souvent entre cette époque et celle de l'émission du mandat pour son arrestation, alors qu'il disparut.

Par M. Schultz,

6. Louis Riel a-t-il jamais visité le théâtre de ses exploits en 1869, durant le temps ci-dessus mentionné ?

Réponse.—Je n'étais pas dans le pays en 1869. Je ne sais de quels exploits il s'agit, et je ne puis conséquemment répondre à cette question.

Par M. *Ouimet,*

7. Est-ce que *Louis Riel* ne s'est pas montré en public sans empêchement ?

Réponse.—M. *Riel* a été vu sur le côté est de la rivière Rouge, c'est-à-dire sur le côté français de la rivière Rouge. Je ne sais pas s'il est venu sur le côté anglais ou côté Ouest de la rivière.

8. Quelle est cette partie de Manitoba qu'on appelle le côté français de la rivière, et à quelle distance cet endroit se trouve-t-il de Winnipeg, capitale de la Province ?

Réponse.—Ce qui est connu généralement comme étant la partie française de Winnipeg est le côté ouest de la rivière Rouge, depuis Saint-Boniface est, jusqu'à Pembina, et aussi le côté ouest de l'Assiboine en montant. La distance de Winnipeg à Saint-Boniface est, est d'environ 600 ou peut-être 800 verges, d'un côté à l'autre de la rivière.

Par M. Cunningham (Marquette),

Avez vous jamais visité *Riel* chez lui ? Qui vous a alors accompagné ? Quel était l'objet de votre visite ?

Réponse.—Je suis allé faire visite à *Louis Riel* dans sa propre maison. J'étais alors accompagné de l'hon. *M. Ballantyne*, et l'objet que j'avais en vue était d'essayer à le dissuader de se présenter comme candidat, vu que cela pourrait créer une commotion civile.

10. Avez-vous eu avec *Riel* une conversation au sujet de l'élection de Provencher chez lui ? En êtes vous venus tous deux à un arrangement touchant l'élection dans Provencher ? Quelle est la cause de la querelle qui a eu lieu sur le Husting le jour de la nomination, et avez-vous provoqué *Riel* à se battre avec vous en cette occasion à 12 pas ? Pourquoi avez vous fait cela ? Où était votre mandat d'arrestation alors ?

M. *Bowell* s'oppose à cette question.

M. l'Orateur met de côté l'objection sur le principe que toute question sur le point que le membre pour Provencher n'était pas un criminel fugitif est dans l'ordre. Il décide aussi que toute question tendant à éprouver la crédibilité d'un témoin à la barre peut être posée avec raison.

Réponse.—Comme je l'ai dit dans ma dernière réponse, j'ai vu *Louis Riel*, vers le temps de l'élection pour Provencher dans sa propre maison. Il y avait un arrangement entre *Louis Riel* et moi qu'il a rompu. Il n'y a eu aucune querelle quelconque sur le *husting* le jour de la nomination. Je ne l'ai pas provoqué à se battre avec moi en cette occasion, mais quand je l'ai fait, c'était à cause de son impertinence. Il n'y avait point alors de mandat d'émis ; il n'y en a eu d'émis, de fait, qu'en novembre dernier. S'il y en eût eu d'émis avant cette époque, il aurait alors été arrêté. Je demande la permission de me corriger sur un point. Le premier mandat fut émis par le magistrat en septembre 1873.

11. Pourquoi n'y avait-il pas de mandat alors ? Pourquoi l'émission du mandat a-t-il été retardé jusqu'en septembre dernier ?

Réponse.—D'après ce que je connais des faits, la raison était que personne n'avait donné d'information ou de déposition démandant l'émission d'un mandat d'arrestation par un magistrat compétent. Le mandat qui fut émis, le fut par un magistrat sur une déposition duement faite. Il fut émis hors de ma connaissance. Je n'en ai été informé que quelques jours après ; deux jours après, je crois.

12.—Avez-vous reçu quelque télégramme d'un ministre à Ottawa touchant l'élection de Provencher ? N'est-ce pas après la réception de ce télégramme que vous vous êtes querellé avec *Riel*, et que vous avez émis le mandat ? Qui était le ministre qui vous a transmis ce télégramme d'Ottawa sur ce sujet ? Vous rappelez-vous le contenu des télégrammes qui ont été échangés entre vous et Sir *John Macdonald* touchant cette affaire ?

M. l'Orateur décide que la question n'est pas dans l'ordre.

13. Etiez-vous avec les constables quand étant à la recherche de *Riel*, il ont fouillé le presbytère et le couvent à St. Norbert, et la cathédrale à St. Boniface il y a quelques semaines ?

M. l'Orateur décide que cette question n'est pas dans l'ordre sur le principe qu'elle se rapporte à des choses qui ne sont point devant la Chambre.

Par M. Baby.

14. Sur la plainte de qui a été émis le mandat contre *Louis Riel* ?

Réponse. Le mandat a été émis contre *Louis Riel* et *Ambroise Lépine*, sur l'information d'un nommé *Farmer* dont le nom de baptême m'échappe.

15. Ce nommé *Farmer*, était-il un employé du gouvernement de Manitoba ?

Réponse. Non ; ce nommé *Farmer* était-il un employé du gouvernement à Ottawa. Il est un des employés de M. *McMicken*, dans le bureau des terres je crois.

16. N'est-ce pas à votre demande ou à votre suggestion qu'il a porté la dite plainte ?

Réponse.—Non; je n'ai jamais parlé de ma vie à cet homme avant l'émission du mandat, au meilleur de ma connaissance. Je n'ai jamais suggéré à personne de soumettre une information. Je n'en ai rien su qu'après l'émission du mandat.

17. Ne savez vous pas que M. *Farmer* était l'un des grands jurés devant qui l'accusation contre *Louis Riel* a été trouvée fondée.

Réponse. —Je ne puis pas dire oui positivement, mais je crois que oui.

Par M. Ouimet.

18. Avez-vous vous même donné des instruction aux officiers de police qui étaient chargés de l'exécution du premier mandat, et qu'elles étaient ces instructions?

Réponse.—Non; je n'en ai point donné. Je ne crois pas qu'il ait été mis entre les mains de la police. Je suis sous l'impression que le premier mandat fut mis entre les mains du shérif. Je n'ai donné aucune instruction dans cette affaire.

19. N'avez-vous pas donné pour instructions à ces officiers de police d'arrêter *Lépine* et *Riel* ensemble, et ne leur avez-vous pas dit que s'ils ne pouvaient arrêter *Riel* il était inutile d'arrêter *Lépine* seul ?

Réponse. J'ai dit dans ma dernière réponse, que je n'ai d'instructions à qui que ce soit; n'en ayant point donné je ne pouvais fsire ce que l'on insinue dans cette question. Le fait que *Lépine* a été arrêté et que Riel ne l'a pas été prouvè que de telles instructions n'ont point été données.

Par M. Cunningham (Marquette),

20. Considérez-vous qu'un criminel fugitif doive être privé de ses pouvoirs législatifs ?

Qu'est-ce que vous entendez par un criminel fugitif ?

M. *Bowell* s'oppose à cette question sur le principe que la chambre n'a rien à faire avec les simples opinions du témoin.

M. l'orateur maintient l'objection.

21. Le gouvernement, à Ottawa, n'était-il pas informé de la canditure de *Riel* à la dernière élection, et comme Procureur-général n'avez-vous pas reçu une lettre d'un des ministres à Ottawa vous disant de profiter de sa présence comme tel candidat pour effectuer son arrestation?

M. *Kirkpatrick* s'oppose à cette question, et M. l'Orateur décide qu'elle est irrégulière, vu que, dans son opinion, elle n'est point pertinente.

Par M. Baby,

22. Est-ce que *Riel* n'était pas, à votre connaissance, présent aux funérailles d'un capitaine ou lieutenant *Gagné* qui eurent lieu à la cathédrale catholique de Manitoba, auxquelles étaient aussi présentes les troupes en garnison dans la ville en dernier lieu mentionnée?

Réponse.—Le capitaine *Gagné* est décédé en mars 1872 ou 1873. J'étais présent à ses funérailles. Il n'était pas à ma connaissance personnelle que *Riel* fut présent en cette occasion, bienque je fusse informé qu'il y était. Il y eut comme de raison, une fusillade aux funérailles d'un officier.

22(*a*). A cet époque, sur quel côté de la rivière résidiez-vous? Sur le côté Français ou Anglais ?

Réponse.—Près de la cathédrale de St.-Boniface, sur le côté français de la rivière.

Par M. Schultz.

22(*b*). Existait-il quelque mandat pour l'arrestation de *Riel* lors des funérailles du capitaine *Gagné* ?

Réponse.— Il n'en avait point été émis jutqu'à ce moment à ma connaissance, et il n'en fut point émis avant le mois du septembre suivant.

Par l'hon. M. Cauchon.

22(*c*). Pourquoi n'avez-vous pas fait émettre un mandat alors ou auparavant?

Réponse.—Pour deux raisons bien simples.

Premièrement, je n'étais pas magistrat alors, et *deuxièmement*, personne n'est jamais venu pour donner son information. S'il y en eût eu de donnée, le jour après mon arrivée dans le comté, j'aurais vu à ce qu'un mandat fût émis.

Par M. Cunningham (Marquette)

23. Avez-vous jamais proposé la santé de *Louis Riel* à une assemblée presque publique à laquelle se trouvait, entre autres, l'honorable député de Selkirk, alors que vous fîtes les plus grands éloges de *Riel*, et que vous prîtes l'engagement avec d'autres de le soutenir malgré tout ce qui avait eu lieu ?

Réponse.— Je crois que, dans une occasion, à la clôture de la session législative, les députés de Marquette et Selkirk et plusieurs autres messieurs se donnèrent le plaisir de vider une bouteille de vin de Champagne, et je n'ai aucun doute qu'il fut bu à la santé de *Louis Riel* en cette occasion. Je n'ai aucun doute, non plus, que la santé d'autres personnes fût proposée et qu'il y fût bu de la même manière. Je n'ai pas proposé cette santé que je sache.

24. Quel était l'arrangement conclu entre vous et *Riel* ? Vous dites qu'il a rompu cet engagement. Vous avez admis qu'il y a eu un arrangement entre vous et *Riel*.

Réponse. L'arrangement était qu'il s'était engagé de ne dire à qui que ce soit que j'avais été le voir. Deux heures après il l'avait proclamé par tout le comté.

Par M. *Ouimet.*

25. Avez-vous réussi dans vos procédures pour mise hors la loi? et si non, pouvez-vous donner les raisons pour lesquelles vous n'avez pas réussi?

Réponse.— La première procédure prise pour obtenir la mise hors la loi a été sanctionnée par la Cour du Banc de la Reine de Manitoba. L'autre sera prise le 10 juin prochain.

Par l'hon. M. *Cauchon.*

26. Le mandat pour l'arrestation de *Riel* n'a-t-il pas été émis en conséquence d'un télégramme reçu par vous d'Ottawa.

Réponse.—Non; je déclare qu'aucun tel télégramme n'a été reçu par moi. Si j'en eusse reçu je l'aurais traité avec mépris. C'est une affaire de juridiction locale.

Par M. *Schultz.*

27. Vous aurait-il été possible d'obtenir la mise hors la loi de *Riel* avant ce temps-ci?

Réponse.—Non; vu l'arrangement de nos termes de la cour du banc de la Reine.

Par M. *Ouinet.*

28. Avant l'émission du premier mandat n'avez-vous pas très-souvent et publiquement exprimé votre opinion que les cours de Manitoba n'avaient aucune juridiction pour poursuivre Riel?

M. *Bowell* s'oppose à cette question; mais M. l'orateur met de côté l'objection sur le principe qu'elle est permissible pour faire voir le motif qui anime le témoin.

Réponse.—Comme procureur-général pour la province de Manitoba, je n'ai jamais exprimé une telle opinion.

29. Avez-vous jamais exprimé cette opinion?

M. *Kirkpatrick* s'oppose à cette question.

M. l'Orateur met de côté l'objection sur le principe qu'il est permis de poser des questions pour éprouver la crédibilité du témoin, afin de faire voir qu'à une certaine époque il peut avoir exprimé des opinions diamétralement opposées à celles qu'il aurait exprimées dans une autre occasion; mais il ne croit pas que l'opinion d'un témoin puisse être d'aucun poids aux yeux de la Chambre.

Réponse.—Je n'ai jamais exprimé l'opinion que les cours de Manitoba, proprement constituées, n'avaient aucune juridiction pour faire le procès de *Riel.* C'est la réponse la plus directe que je puisse faire dans la langue anglaise.

30. Qu'entendez-vous par les mots " proprement constituées "?

Réponse.—Légalement constituées. Les lois du Canada s'étendent à la province de Manitoba et aux juges nommés par la Couronne, ainsi qu'il est prescrit par l'Acte.

Par l'hon. M. *Cauchon.*

31. Quand avez-vous considéré la cour légalement établie?

Réponse.— Je l'ai considérée légalement établie quand l'hon. M. Morris a été nommé Juge en Chef, le premier Juge en vertu de l'acte. En réalité nous n'avions point de Cour Criminelle d'établie avant ce temps-là.

Par M. *Cunningham* (Marquette).

32. Quels étaient ces arrangements de la Cour du Banc de la Reine qui s'opposaient à l'obtention de la mise hors la loi? La compétence de la Cour à cet égard fut-elle éprouvée? Si oui dans quelle cause?

Réponse.—La difficulté était que les termes de notre Cour du Banc de la Reine n'avaient lieu que tous les quatre mois. Il ne peut être pris qu'une procédure par terme. Je ne comprends pas la dernière partie de la question.

Par M. *Ouimet.* —

33. Si vous n'avez pas réussi dans vos procédures pour obtenir la mise hors la loi, n'est-ce pas parceque l'Honorable Juge qui présidait la Cour a refusé de l'accorder sur le principe que la Cour n'avait point de juridiction.

Réponse.—Ce n'est pas le cas; aucune telle décision n'a été rendue par aucun Juge dans la Province de Manitoba, à ma connaissance.

Par *M. Baby.*

34. Avez-vous jamais dit que la cour de Manitoba, telle qu'alors constituée, n'avait aucune juridiction dans l'affaire de *Riel*?

Réponse.—J'ai dit qu'à venir, jusqu'au moment où le Code criminel du Canada a été étendu à Manitoba, je ne considérais pas qu'elle eût juridiction.

Par *M. Ouimet.*

35. Dans une assemblée publique à Saint-Norbert, dans le comté de Provencher, en 1870 ou 1871, ou depuis, et dites quand, n'avez-vous pas parlé favorablement de M. *Riel*? Et n'avez-vous pas dit que M. *Riel* et ses amis avaient bien fait de s'opposer à l'annexion du Nord-Ouest au Canada, puisqu'ils ne recevaient point de garanties, et n'avez-vous pas dit alors que vous sympathisiez cordialement avec M. *Riel* et ses amis les métis français ou quelque chose de semblable?

Réponse.—Dans des assemblées publiques à Saint-Norbert et dans d'autres paroisses, dans les cités d'Ottawa et de Montréal, j'ai exprimé l'opinion que le peuple de la Rivière-Rouge était parfaitement justiciable d'insister pour s'assurer de leurs droits acquis, tant du côté de la Baie d'Hudson que de la Puissance du Canada. Telle était mon opinion alors, et j'entretiens encore aujourd'hui la même opinion; mais j'ai toujours été opposé à ce qu'il y eût du sang de répandu. C'était là une bévue impardonnable.

Par l'Hon. M. *Cauchon.*

36. Avez-vous exprimé l'opinion que les cours de Manitoba, après la nomination du juge en chef *Moris,* avaient juridiction quant aux offenses commises antérieurement à l'organisation du territoire?

Réponse. Oui, attendu que l'acte de 1871 renferme des dispositions à cet effet.

37. Est-il à votre connaissance que des mesures ont été prises par le gouvernement du Canada, ou par quelque membre de ce gouvernement, avant l'élection de 1872 pour engager *Riel* à quitter le pays?

M Flesher s'oppose à cette question, mais M. l'orateur met de côté l'objection, sur le principe que la Chambre depuis que les procédures sont commencées, a acquiescé au principe de poser des questions au témoin bien en dehors de l'intention de l'ordre du jour.

Réponse. Il n'est pas à ma connaissance que de telles mesures aient été prises par le gouvernement du Canada ou par aucun membre de ce gouvernement à l'effet mentionner dans cette question.

Par *M. Baby.*

38. Qui vous a nommé magistrat, et quand l'avez-vous été ?

Réponse. La Couronne nomme tous les magistrats. J'ai été nommé dans le cours de l'été dernier.

39. N'est-ce pas le procureur-général qui conseille la Couronne de faire ces nominations ?

Réponse.—Quelquefois le procureur-général; mais tout membre du ministère peut conseiller telles nominations.

40. Qui a conseillé votre nomination ?

L'Hon. M. *Holton* s'oppose à cette question, et M. l'orateur maintient l'objection sur le principe qu'aucune question ne doit être faite au témoin à laquelle il n'est pas tenu de répondre.

41. *Henry Joseph* est-il votre seul nom de baptême ? Ne vous êtes-vous pas en différents temps appelé *Henry J. O'Connell Clark* et *Henry J. Hynes Clark ?*

M. *Bowell* s'oppose à cette question, et M. l'orateur décide qu'elle ne doit pas être posée.

Par M. *Cunnimgham* (Marquette).

42. Avez-vous jamais montré à *A, G. B. Banatyne* et à *Robert Cunningham* un télégramme d'Ottawa, signé "*John Macdonald,*" avec le mot : "non" ou "aucunement" sur ce télégramme, et avez-vous dit que c'était en réponse à un télégramme que vous aviez envoyé demandant si *Louis Riel* devait se porter candidat pour *Provencher* ou non, et que la querelle entre vous et *Riel* était venu à la suite de cela.

M. *Bowell* s'oppose à cette question sur le principe, qu'elle se rattachait à des documents et choses qui n'étaient pas devant la Chambre.

M. l'orateur maintient l'objection.

Par M. *Bowell.*

43. Avez-vous vu *Riel* ou eu quelque correspondance avec lui depuis l'émission du mandat contre lui en septembre dernier, et du *bench warrant* en novembre 1873 ?

Réponse.—Non, je ne l'ai pas vu depuis l'émission du premier mandat à venir jusqu'à présent, ni je n'ai eu avec lui aucune correspondance directement ou indirectement.

44. Avez-vous, depuis vingt quatre heures, reçu des lettres de menaces en rapport avec la présente enquête ? Si oui, veuillez les produire ?

Réponse.— J'ai reçu plusieurs lettres de cette nature depuis le commencement de l'enquête ; mais je regrette infiniment que cette matière ait été amenée de l'avant. Je traite ces menaces avec un souverain mépris. J'ai reçu une lettre cette après-midi à mon arrivée. Je la produis maintenant; mais elle n'en vaut pas la peine. Ceux qui ont écrit de telles lettres sont des lâches, et je ne les crains point.

Ci-suit une vraie copie de la lettre en question :—

Au Procureur-Général *Clark*, Ottawa,

Prenez mon avis : ne prenez plus de procédures dans cette affaire de *Riel*, car s'il lui est fait quelque chose par votre influence ou autrement, vous aurez à subir le même sort. Il y a un certain parti d'organisé quelque part qui est strictement engagé et décidé à se venger, et n'attend que l'occasion pour le faire. Quelques-uns des membres de ce parti épient maintenant vos actions à Ottawa et celles de quelques autres individus. Si vous persistez ; préparez-vous à mourir.

VENGEANCE !

Cette lettre a été adressée : Au Procureur Général Clark,
pour Manitoba, Cité d'Ottawa, Ont.

et portait le timbre du bureau de poste de Montréal, 6 avril 74; et celui du bureau d'Ottawa, 7 avril 74.

Le témoin reçoit alors l'injonction de se retirer, et est requis de se tenir en disponibilité pour le cas de nécessité.

L'ordre du jour pour la comparution de *Louis Riel*, député de Provencher, à son siége en Chambre, ce jour, à 3 heures, P. M., étant lu,

M. l'Orateur appelle l'honorable député de Provencher à se présenter à son siége en conséquence, et le dit honorable député ne comparaît pas.

L'ordre du jour pour la comparution de l'agent de police secrète *Philip Hamilton*, de la force de police d'Ottawa, à la barre de la Chambre, pour être interrogé dans l'affaire du mandat pour l'arrestation de *Louis Riel*, et lui enjoignant d'apporter avec lui le dit mandat, s'il est en sa possession, étant lu,

L'agent de police secrète *Hamilton* se présente en conséquence, et est interrogé comme suit :

Par M. *Bowell.*

1. Quel est votre nom et où résidez-vous ?

Réponse.—Je me nomme *Philip S. Hamilton*, et je réside à Ottawa.

2. Etes-vous un des agents de la police secrète, de la force de police d'Ottawa ?

Réponse.—Oui.

3. A-t-il été mis entre vos mains un mandat pour l'arrestation de *Louis Riel* ? Si oui, veuillez le produire.

Réponse.—Oui, je le produis maintenant.

4. Connaissez-vous *Louis Riel ?*

Réponse.—Je ne le connais point.

5. Avez vous vu une photographie de *Louis Riel*, et pensez-vous pouvoir le reconnaître en le voyant ?

Réponse.—J'ai vu une photographie en la possession du détective *Hamilton*, qu'il m'a dit être le portrait de *Louis Riel.* Je pense que je le reconnaîtrais d'après le photographie qui en a été prise.

CANADA,
PROVINCE D'ONTARIO,
CITÉ D'OTTAWA,
savoir :

MANDAT EN PREMIER LIEU.

A tous les constables ou officiers de paix dans la cité d'Ottawa :

Attendu qu'une dénonciation a, ce jour, été faite devant le soussigné, le magistrat de police dans et pour la cité d'Ottawa, portant que certaine personne ou personnes, inconnues au déposant, ont, le quatrième jour de mars, A. D., 1870, sur terre, en dehors de la province d'Ontario, savoir, au Fort-Garry, dans cette partie de l'Amérique-Britan-

nique connue sous le nom de secrétaire du Nord-Ouest ou de la Rivière-Rouge, félonieusement, volontairement et avec malice préméditée, assassiné et tué un nommé *Thomas Scott*, et qu'un nommé *Louis Riel*, du Fort-Garry susdit, mais étant maintenant dans la dite cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, et étant sujet britannique, a conscillé aux dites personne ou personnes inconnues et les a aidées dans le dit meurtre et félonie contrairement au statut fait et passé en pareil cas.

Et serment étant maintenant fait devant moi à l'effet de corroborer la dite dénonciation,

Ces présentes sont pour vous commander, au nom de Sa Majesté, d'arrêter immédiatement le dit *Louis Riel*, et de l'amener devant moi ou quelqu'un, ou quelques-uns des juges de paix dans et pour la dite cité, pour répondre à la la dite dénonciation, et pour être traité ultérieurement suivant la loi.

Donné sous mes seing et sceau, ce treizième jour de Mars, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quatorze, en la cité d'Ottawa susdite.

M. O'GARA,
Magistrat de police,
Ottawa. [L. S.]

4. Avez vous pris des mesures pour arrêter le dit *Louis Riel* ? si oui, dites quelles mesures vous avez prises à cette fin ?

Réponse.—J'ai pris des mesures à cette fin. J'ai pris toutes les informations et fait tout en mon pouvoir pour opérer l'arrestation.

5. Avez-vous réussi à arrêter le dit *Louis Riel* ?

Réponse.—Je n'y ai pas réussi ?

Par M. *Cunningham.*

6. Connaissez-vous quelques chose de l'acte d'accusation portée contre *Louis Riel* devant un grand Jury à Winnipeg ?

Réponse.— Je n'en connais rien.

Par M. *Baby.*

7. Quelles mesures avez-vous prises pour arrêter *Louis Riel* ?

*Réponse.*Je me suis informé de lui à toutes les places dans la cité ou je croyais qu'il pouvait être trouvée.

8. Connaissez-vous *Louis Riel ?*

Réponse.—Je ne l'ai jamais vu, mais je crois que je pourrais le connaître d'après sa photographie.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer, et de rester en disponibilité pour le cas de nécesssité.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer, et est requis de rester en disponibilité pour le cas de nécessité.

Sur motion de M. *Bowell*, l'agent de police, M. *Veity*, reçoit l'ordre de comparaître à la barre de la Chambre immédiatement.

L'agent de police, M. *Veity*, conformément à l'ordre de la Chambre, se présente en conséquence, et est interrogé comme suit :

Par *M. Bowel.*

1. Quel est votre nom ? Etes-vous un agent de la police secrète d'Ottawa ?

Réponse. Je me nomme William McVeity ; je ne suis pas un agent de la police secrète d'Ottawa.

2. Est-il à votre connaissance qu'un mandat ait été émis contre *Louis Riel* ? Si oui, dites ce que vous savez de l'affaire.

Réponse. Je sais qu'il y a un mandat entre les mains de l'agent de police secrète Hamilton pour l'arrestation de *Louis Riel.*

3. Avez-vous aidé à l'agent de police secrète Hamilton quand il a cherché à trouver et arrêter *Louis Riel* ? Si oui, qu'est.ce qui a été fait ?

Réponse. J'ai aidé à prendre des informations, en compagnie d'*Hamilton*, et j'ai travaillé à opérer l'arrestation du dit *Louis Riel.*

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Taschereau*—Lundi prochain—Fera motion ; Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de faire mettre devant cette Chambre copies des comptes transmis au Gouvernement Fédéral par l'honorable *Joseph Noel Bossé*, Juge de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, depuis l'époque de sa nomination comme tel Juge jusqu'au 31 décembre 1873, pour frais de voyages de la cité de Québec au village de Montmagny et frais de séjour à ce dernier endroit pour y tenir les Cours criminelle, supérieure et de circuit aux divers termes ordinaires ou spéciaux des dites cours ainsi qu'un état détaillé des sommes payées en conformité des dits comptes.

M. *Ryan*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement de construire un entrepôt de vérification cette année à Montréal.

M. *Ryan*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le Gouvernement et la commission du havre de Montréal, avec copie des lettres destituant MM. *Delisle*, *Workman*, *Hudon* et *Ryan* de la dite Commission aussi, copie de toutes lettres et télégrammes sur le même sujet, échangés entre les honorables MM. *Mackenzie* et *Dorion* et l'honorable *John Young*, l'un des commissaires du havre de Montréal.

M. *Plumb*—Lundi prochain—Adresse demandant une liste des entrepreneurs de travaux maintenant en voie d'exécution ou à être commencés plus tard sur les différentes sections du canal Welland, avec les noms de leurs cautions; aussi, une liste de toutes les soumissions faites pour ces travaux, spécifiant les noms des soumissionnaires, les sections pour lesquelles ils ont fait leurs soumissions respectivement, et le montant de chaque soumission.

M. *Cunningham* (Marquette)—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de commencer la construction du chemin de fer entre Saint-Vincent et Winnipeg cette année ?

M. *Cunningham* (Marquette)—Lundi prochain—S'il a été échangé quelque communication avec le gouvernement de Washington dans le but de faciliter la mise en entrepôt des effets appartenant aux émigrants passant par les Etats-Unis pour se rendre à Manitoba ?

L'hon. M. *Robitaille*—Lundi prochain—Proposera qu'un Comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre la Puissance du Canada et l'Europe ; de la possibilité de naviguer dans le golfe Saint Laureut pendant les mois d'hiver et de trouver sur les côtes de cette Puissance un havre accessible en hiver comme en été comme terminus de cette route la plus courte, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

L'hon. M. *Mitchell*—Lundi prochain—Adresse demandant un état comparatif des revenus perçus dans les neuf premiers mois des années fiscales 1872-3 et 1873-4.

M. *Ryan*—S'il a été conclu récemment quelque contrat pour le transport de la malle océanique avec quelque compagnie ou personne, et dans ce cas avec qui ?

M. *Forbes*—Lundi prochain—Adresse demandant un état des différentes stations à signal de tempête, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, indiquant combien de fois le signal a été reçu avant la tempête et combien de fois après et pourquoi le signal de tempête est donné quand le coup de vent est passé.

M. *Gillies*—Lundi prochain—Comité chargé de s'enquérir sur la condition des Sauvages dans la Péninsule de Saugeen relativement à la tenue des terres réservées pour eux dans cette localité.

M. *Forbes*—Si les membres du Parlement sont transportés gratuitement sur les chemins de fer du gouvernement, dans le Nouveau-Brunswick, et pourquoi la même courtoisie n'est-elle pas étendue aux membres des autres provinces ?

M. *McDonald* (Cap Breton)—Si c'est l'intention du gouvernement d'insérer une somme dans le budget pour la construction d'un brise-lames au Port de Main-à-Dieu, Nouvelle-Ecosse, conformément au rapport de l'ingénieur.

M. *Bowell*—Lundi prochain—Proposera que *Louis Riel*, membre de cette Chambre pour représenter le district électoral de Provencher, dans la province de Manitoba, ayant été accusé de meurtre,—l'accusation portée contre lui pour la dite offense ayant été trouvée fondée,—un mandat ayant été émis pour son arrestation,—le dit *Louis Riel* s'étant soustrait aux poursuites de la justice, et ayant désobéi à l'ordre de la Chambre lui enjoignant de comparaître à son siége, jeudi, le 9e jour d'avril 1874, il soit expulsé de cette Chambre.

No. 8.

OTTAWA, JEUDI, 9 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1

VOTES ET DELIBERATIO

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue

1874.

No. 9.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 10 AVRIL, 1874.

M. l'Orateur communique à la Chambre une lettre qui a été adressée par M. le juge *Johnson*, laquelle est comme suit :

Montréal, 8 avril 1874.

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse la copie d'un writ de prohibition, avec la pétition ci-annexée, qui ont été signifiés à M. le juge *Torrance*, à M. le juge *Beaudry* et à moi-même, tous trois agissant, en vertu de l'Acte des Elections contestées, 1873, comme juges d'élection, afin que l'honorable Chambre des Communes en soit informée.

Ja'i l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

F. G. JOHNSON.

Henry William Burk, écr., député du district électoral de la division ouest du comté de Durham, ayant préalablement prêté serment et signé le rôle qui le contient, prend son siége en Chambre.

Soixante-huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Liste des Pétitions reçues et lues :—

De *Thomas Yellowless* et autres, de Bowmanville, comté de Durham; du révérend *T. Booker* et autres, de Clairmont, et de *John Blair Edmonston* et autres, de Columbus, et des environs, tous du comté d'Ontario; de *H. H. Bolton* et autres, de Bolton, comté de Cardwell; de *Robert Clark* et autres, de New Edingburgh, comté de Russell; de *J. A. Cody* et autres, d'Oxford ouest, comté d'Oxford; *William McNaughton*, sen., et autres, de la paroisse de Ste. Malachie; et de *Thomas Gibbie*, jun., et autres, de Howick, et des environs, tous du comté de Chateauguay; des templiers dits *Sunbury County Lodge of British Templars;* de *Thomas McNaughton* et autres, de la ville de Cobourg; et de *Adam Burwash* et autres, du township de Hamilton, tous du comté de Northumberland; de *Septimus F. Ramsay* et autres, de Newmarket et des environs; de *Charles Haines* et autres, du village de Sharon, du township de Gwillimbury Est; du conseil municipal du township de Whitchurch; du conseil municipal du village de Aurora; du conseil municipal du township de Gwillimbury nord; du conseil municipal du township de Gwillimbury Est; et de *David M. Peregrine* et autres, du township du Gwillimbury Est, tous du comté de York; de *Otto N. Felimatre* et autres, du comté de Guysborough, et autres comtés dans la Province de la Nouvelle Ecosse; du conseil municipal du township de Edwardsburgh, comté de Grenville; du conseil municipal du township de Arran; du révérend *George Jacques*, du village sauvage de Saugeen, et de *Walter Bell* et autres, du township of Elderslie, tous du comté de Prince; de *Peter A. McDermie* et autres, du township de Charlottenburgh, comté de Glengarry; de *Charles Robertson* et autres, du township de Roxborough, comté de Stormont; de *D. Catanach* et autres, de Laggan, et de *Duncan McLennan* et autres, de Dalkeith, township de Lochiel, tous du

comté de Glengarry; du conseil municipal du township de Camden; du conseil municipal du township de Howard, comté de Kent; du conseil municipal du township de Clinton, comté de Lincoln; du conseil municipal du township de Grimsby; du conseil municipal du village de Portsmouth; de *Henry Gorey* et autres, de *William Woodman* et autres, tous du township de l'Isle Wolfe; du conseil municipal du township de l'Isle Wolfe; de *Ann Jane Gillispie* et autres; de *Alvina Rattray* et autres, tous du township de l'Isle Wolfe; de *Lewis Root* et et autres, de Pittsburgh; du conseil municipal du township de Kingston; du révérend *Francis W. Dobbs* et autres, du village de Portsmouth; de *J. R. Breakey* et autres, du township de l'Isle Wolfe, tous du comté de Frontenac; du conseil municipal du township de Colchester; du conseil municipal du comté de Renfrew; de *Dawson Elliot* et autres, du township de Ross, comté de Renfrew; de *U. D. McKay* et autres, de Onslow; de *A. W. Smith* et autres, de Litchfield; de *Thomas Smart* et autres, du township de Clarendon; de *William McJanet* et autres, du township de Bristol, tous du comté de Pontiac; de *James Perkins*, Reeve, et autres, de Gorrie et Howick, comté de Huron; de *Henry Reynolds* et autres, de Minto et Howick; du révérend *John Saunders* et autres, de Durham; de *E. Connelly* et autres, de Danby, tous du comté de Drummond; de *J. T. Spikings* et autres, de Clarksburg; de *Thomas Leeson* et autres, de St. Vincent; de *Hector McKay* et autres, de Artemesia; de *Mr Mackinnon* et autres, d'Euphrasia et Collingwood; du révérend *James Anderson* et autres, de Meaford et des environs; de *Hector McKinnon* et autres, de Artemesia et Glenelg; de *Neil McCalman* et autres, du township de Collingwood, tous du comté de Grey; du conseil municipal du township Thora; de la convention dite *North Ontario Sabbath School Convention*; de *Hugh Wilson* et autres, du township de Brant, arrondissement sectaire No. 2; de *J. J. Kingsmill*, juge du comté de Bruce, et autres, de la ville de Wnlkerton; de *William Geddis* et autres, du village de Lucknow; de *Francis Hurron* et autres, du township de Huron; de *James Tolton*, député *Reeve*, et autres, du township de Brant; du révérend *Jacob Shork* et autres, du township de Carrick; d'*Albert Golty* et autres, des townships de Carrick et Brant; de *James Henderson* et autres, du township de Culross; de *William Montgomery* et autres, du township de Huron, tous du comté de Bruce; de *Ira E. Grooms* et autres, et du réverend *Hiram Williams* et autres, du township de Richmond, comté de Lenox; de *Michael Clepsham* et autres, du township de Morrisson, Muskoka; de *George A. Vancamp* et autres, du township de Ferguson; de *Samuel Armstrong* et autres, du township de McKella; du Conseil Municipal des townships Uni de Garden et Dalton, comté de Victoria; de *Charles Jones* et autres, de la ville de Milton, comté d'Alton; de *A. Chalmers* et autres, du village d'Huntingdon; de *Joseph Laird*, et autres de la Rivière à la Truite; de *John R. Hamilton*, et autres, d'Hemmingford; de *John Dunsmore* et autres, de Godmanchester, tout du comté d'Huntingdon; de *Daniel McFarland* et autres, de Strabane, comté de Wentworth; et *Jacob Smith*, et autres, de la Montagne Sud, comté de Dundas; de *A. S. Harkness* et autres, du township de Moore; du Conseil Municipal du township de Dawn; de *Peter McGregor*, et autres, de Plympton et Sarnia; du Conseil Municipal, du township de Sombra; de *M. E. Taylor*, et autres, de Brooke; de *Hugh Richmond*, et autres du village d'Arkona, tous du comté de Lambton; de *G. M. Macalister* et autres, du townsaip de Shipton, comté de Richmond; de *S. A. Crowder*, et autres, du township de Percé, comté de Nothumberland; de *Florence L. Downs*, et autres, de Gramby; du révérend *J. W. Garland*, et autres, de Boscobel, de *W. Bartlett* et autres, de North Eli; de *Wright Ball*, et autres, de Boxton Sud; de *Homer L. Lay*, et autres de Eli Sud; de *C. A. Goddard*, et autres, de Stukely Sud; de *James Chalmers*, et autres, de West Shefford; de *N. A. Cole*, et autres de Roxton Pond et Canaan, du comté de Shefford; demandant respectivement la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs fortes.

De *G. F. Blainey* et autres, de la compagnie d'ébénisterie d'Oshawa, et autres, de *Charles Macpherson*, et autres, tous manufacturiers et autres d'Oshawa, Province d'Ontario, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De la Banque d'Hochelaga; demandant des amendements à sa charte.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le premier rapport du dit comité, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.—Quorum réduit en conséquence.

M. *Palmer* présente un bill (No. 12) pour abroger les lois relatives à l'usure.—Seconde lecture lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *MacKenzie*, il est *résolu* qu'après cette semaine, et durant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la préséance le jeudi sur les autres ordres du jour.

L'honorable M. *MacKenzie* présente un bill (No. 13) pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial.—Seconde lecture mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Burpee*, la chambre décide de se former en comité, mardi prochain, pour examiner une certaine résolution relative à l'Ile du Prince-Edouard.

L'honorable M. *Dorion* présente un bill (No. 14) pour amender l Acte concernant l'administration expéditive et sommaire de la justice criminelle, en certains cas, en ce qui concerne la province du Nouveau-Brunswick.—Seconde lecture mardi prochain.

La Chambre se forme en comité des subsides.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Gouvernement civil.

2. Pour faire face aux traitements dans le bureau du secrétaire du gouvernement : $6,350.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain, le comité devant siéger de nouveau, mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Cartwright*, la Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, mardi prochain, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution déclarant qu'il est expédient d'établir des dispositions pour la perception des réclamations contre les navires naviguant sur certains lacs et eaux de l'intérieur du Canada.

(En comité).

La résolution suivante est adoptée :

Résolu : Qu'il est à propos d'établir d'autres dispositions pour la perception des réclamations à faire contre les navires naviguant sur certains lacs et certaines eaux de l'intérieur du Canada, pour gages des matelots, dettes contractées pour fourniture de provisions, réparations faites à tels navires, pour leur remorquage et pour autres services rendus à ces navires, ainsi que pour dommages provenant de collisions par des navires, et de donner pour ces réclations un privilége sur les dits navires.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain.

Sur motion de M. *Cameron* (Huron), il est voté une adresse copie de tous ordres en Conseil ou de tous ordres départementaux, rendus entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, à l'effet de donner une augmentation de salaire à à des personnes employées au service public, indiquant le nom ou les noms de la personne ou des personnes qui ont reçu une telle augmentation de salaire, et la date de cette augmentation.

M. *Charlton* propose qu'il soit *résolu* : Que, dans l'opinion de cette Chambre, une exploration géographique et géologique du Territoire du Nord-Ouest devrait être entreprise le plus tôt possible, dans le but d'obtenir des informations correctes sur l'étendue, les variétés de sol, le caractère général et les limites les plus au nord et les plus à l'est de la partie de cette région qui peut être propre à la culture des céréales, sur les mines et la formation géologique de cette contrée, sur l'étendue, le caractère et la valeur commerciale de ses forêts, tant dans les limites qu'en dehors des limites de cette partie du pays qui est propre à la culture,—cette exploration devant comprendre des observations sur la latitude et la longitude et sur le mesurage des hauteurs,— et que les informations ainsi obtenues soient mises à la disposition du peuple du Canada et de la Grande-Bretagne au moyen de rapports imprimés et mis en circulation aux dépens du public; et que l'émigration vers cette région serait favorisée davantage par la traduction en français, en allemand et en langue scandinave, et par la libre circulation de ces rapports en France, en Allemagne, en Danemark, en Suède et en Norwége.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Haggart*, il est voté une adresse demandant copie de tous les rapports, de toute correspondance, de toutes minutes du conseil et de tous autres papiers en la possession du gouvernement se rapportant en quoi que ce soit à la destitution de M. *Munro* de la charge de maître de poste à Lamark ; et aussi, copie de tous papiers se rattachant à la destitution de M. *Robertson* de la même charge.

Sur motion de l'hon. M. *Cameron* (Ontario), il est voté une adresse demandant un état indiquant les sommes dépensées par les divers gouvernements locaux sur tous havres, quais et brise-lames dans la Puissance, antérieurement à 1867, et depuis juillet 1867, par le gouvernement de la Puissance ; aussi, les sommes dépensées sur tous tels travaux par des compagnies locales, par des autorités municipales, par des compagnies de chemin de fer, par des commissaires de havre, ou par toutes autres compagnies ou personnes,, avant ou depuis le 1er juillet 1867.

Sur motion de M. *McCallum*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et M. *George Neilson* et compagnie, entrepreneurs de l'élargissement et du creusement du havre du Port Colborne, sur le lac Erié, au sujet du contrat conclu avec ces entrepreneurs ; aussi, un état donnant le nombre de verges de roc enlevé et la quantité de tout autre ouvrage fait par les entrepreneurs au dit havre, le montant de deniers payés aux dits entrepreneurs pour cet ouvrage, et l'espace de temps employé par les dits entrepreneurs à faire cet ouvrage ; aussi un état donnant le nombre de verges de roc restant à enlever, la somme de tout autre ouvrage à faire pour rendre le dit havre convenable pour entrer dans le dit canal, sur le lac Erié, quand il sera agrandi, et le montant de l'argent requis pour terminer le dit havre.

Sur motion de l'hon. M. *De Cosmos*, il est voté une adresse demandant copie ou mémoire de la Chambre de commerce de Victoria, C. B., relatif à l'annulation du contrat de la malle conclu avec les propriétaires du steamer " Prince-Alfred ", et au contrat passé subséquement avec MM. *Malcom*, *Hudson* et Cie, par ces derniers se sont engagés à faire arrêter leurs steamers deux fois par mois à Esquimalt, quand ils feront le trajet de San-Francisco à la Chine et au Japon, et *vice versâ*.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Norris*—Lundi prochain—S'il a été échangé quelque correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Américain, dans le but d'abolir les règlements qui obligent tous les navires canadiens d'arrêter et de ce rapporter à la cité de Duncan, au détroit de Mackinam, avant d'entrer dans le lac Michigan, et aussi touchant le droit de tonnage imposé annuellement sur les navires canadiens dans les ports américains?

L'honorable M. *Dorion*—Bill pour amender l'acte relatif à l'administration expéditive et sommaire de la justice criminelle en certains cas en ce qui concerne la province du Nouveau-Brunswick.

M. *Domville*—Lundi prochain—Comité spécial de sept membres chargé de s'enquérir sur le système d'agence mercantile maintenant en opération en Canada, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

L'honorable M. *Laird*—Lundi prochain—Bill relatif à l'appropriation de certaines terres de la Puissance, dans Manitoba.

M. *Borden*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de la minute du conseil autorisant l'augmentation récente du tarif sur le chemin de fer de Windsor et Annapolis., et copie de toute communication entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse ou tout individu, sur ce sujet.

M. *Borden*— Lundi prochain— Etat donnant les tarifs sur les différentes lignes de chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse, savoir : sur le chemin de fer de Windsor et Annapolis, sur l'Intercolonial et sur les lignes entre Windsor et Halifax.

M. *McDonald* (cap Breton)—Si c'est l'intention du gouvernement de pourvoir à la construction d'un brise-lames au port de Main-à-Dieu, Nouvelle-Ecosse, conformément au rapport de l'ingénieur?

M. *Walker*—Si c'est l'intention du gouvernement de nommer un inspecteur de chemins de fer pour la Puissance?

M. *Brouse*— Lundi prochain—Comité spécial chargé d'examiner s'il est à propos de demander la passation d'une loi pour constituer un bureau de statistiques sanitaires en rapport avec quelqu'un des départements publics, le dit comité devant se composer de MM. *Holton*, *Paquet*, *Robitaille*, *Mills*, *Ferguson*, *Forbes*, *Burpee* (Sunbury), *De Cosmos*, *Dymond*, *Cameron* (Huron), *Cunningham*, *De St. George*, et de l'auteur de la motion.

M. *McDonald* (cap Breton)—Si c'est l'intention du gouvernement de dépenser la somme de six mille piastres, votée en 1873, pour creuser l'entrée du lac Bras-d'Or, au petit Bras-d'Or.

M. *Plumb*—Lundi prochain—Adresse demandant une liste des personnes avec lesquelles il a été conclu des contrats pour la construction des diverses sections des travaux maintenant en voie d'exécution ou à être commencés par la suite sur le canal Welland, et des noms de leurs cautions; aussi, une liste de toutes les soumissions qui ont été faites, pour ces travaux, spécifiant les noms des personnes qui ont ainsi soummissionné, et le montant de chaque soumission.

M. *Flynn*—Lundi prochain—Adresse demandant les rapports, plans et estimations faits en rapport avec l'extention projetée du canal St. Pierre.

M. *Palmer*— Si c'est l'intention du gouvernement de présenter, durant cette session, quelque mesure, et quelle mesure pour restreindre et empêcher l'importation et la fabrication ou la vente des liqueurs enivrantes dans la Puissance du Canada.

M. *Walker*.—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre de chars de chemin de fer, pour le transports des passagers et du fret, qui ont été importés en différents temps des Etat Unis par nos compagnies de chemin de fer, depuis le 1er janvier 1873; aussi leur valeur et les droits payés sur iceux par chaque compagnie particulière.

L'hon. M. *MacKenzie*.—Mardi prochain.—Bill concernant les commissaires du havre de Montréal, et l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent entre Québec et Montréal.

L'honorable M. *Robitaille*.—Lundi prochain.—Si c'est l'intention du gouvernement d'adopter le plan proposé dans le rapport du ministre de la marine et des pêcheries, 1872, pour remettre sur un bon pied nos pêcheries d'huîtres épuisées, en mettant à part, durant l'espace de trois années, les bancs d'huîtres du Nouveau-Brunswick et à Québec?

L'honorable M. *Robitaille* donne avis que lundi prochain il fera motion qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre la Puissance du Canada et l'Europe; de la possibiliié de naviguer le golfe St. Laurent pendant les mois d'hiver et de trouver sur les côtes de cette Puissance un havre accessible en hiver, comme en été, comme terminus de cette ligne.

M. *Domville*—Si le gouvernement a pris des mesures pour empêcher que les propriétés des personnes qui résident sur la ligne du chemin entre St. Jean, N. B., et Shédiac, N. B., ne soient détruites par le feu par suite de l'existence du chemin de fer intercolonial?

M. Domville—Si c'est l'intention du gouvernementde remplacer les clôtures le long de la ligne du chemin de fer entre St. Jean, N. B., et Shédiac, qui sont maintenant dans un état de ruine déplorable.

M. *Domville*—Si le gouvernement se propose d'entretenir les clôtures sur le chemin de fer Intercolonial entre St. Jean, N. B., et Shédiac, ou s'il se propose d'obliger les cultivateurs à les entretenir ?

M. *Orton* – Lundi prochain—Proposera la règle relative au nombre de membres des comités spéciaux, et que le nombre des membres du comité chargé de s'enquérir sur les intérêts agricoles soit porté à 21.

M. *Mackay* (Cap Breton).—Si le gouvernement se propose de transférer l'embranchement du chemin de fer entre Truro et Pictou afin d'aider au prolongement de la ligne du chemin de fer vers l'est au Cap Breton?

M. *Haggart*.—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter durant cette session, un bill pour reconstituer les colléges électoraux ou aucun d'eux pour les fins électorales?

M. *Palmer*.—Si, vu la déclaration de l'honorable Premier, faite à cette Chambre, que ce n'est pas à présent l'intention du gouvernement de demander une amnistie pour aucune des offenses commises par les personnes engagées dans l'insurrection au Nord-Ouest en 1869, le gouvernement se propose de faire en aucun temps une pareille demande et si oui, quand ?

M. *Pouliot*—Mardi prochain—Adresse demandant : 1o. un état des ouvrages *extra* faits par les constructeurs sur les sections 1 et 2 de l'intercolonial ; 2o. un état des sommes payées aux personnes qui ont fait des réclamations pour ouvrage fait sur les dites sections et matériaux fournis, sur les $80,000 accordées aux entrepreneurs desdites sections, en vertu des résolutions adoptées par cette Chambre le 21 mai 1873.

M. *Wood*.—Si le gouvernement se propose d'établir un système d'après lequel la capacité et l'habileté des maîtres, des ingénieurs et des officiers subordonnés des navires naviguant sur nos eaux de l'intérieur puissent être déterminées et connues, un système semblable jusqu'à un certain point à celui qui est suivi en Angleterre en vertu duquel des certificats de capacité sont accordés après un examen, et retirés pour cause de mauvaise conduite.

M. *Oliver*.—Que MM. *Wood*, *Ryan* et *De Veber* soient ajoutés au comité chargé de s'enquérir sur le commerce de transport de la Puissance par chemin de fer.

M. *Gillies*.—(Cet avis est retiré.)

M. *Bowell*.—Lundi— Adresse demandant copie de toute correspondance relative à l'établissement d'un bureau de poste à la vallée de Monteagle, dans le township de Monteagle, sous le nom de "*Greenvue*" et à l'établissement d'un bureau de poste dans le township de Dungannon, sous le nom de "Brounson," tous deux dans la division nord du comté d'Hastings.

M. *Tremblay*.— Lundi prochain — Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : 1o. La correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent, ou aucun de ses directeurs ou agents, au sujet du loyer des quais et bas de Québec ; 2o. Un état indiquant les sommes perçues en vertu des droits de péage établis par le département des Travaux publics, et les sommes payées au gouvernement pour chacun de ces quais ; 3o. Un état indiquant le nombre d'actions possédées par l'ex-ministre des Travaux publics, l'honorable M. *Langevin*, C. B., dans la dite Compagnie des Remorqueurs, à l'époque où le bail de ces quais a été accordé à la dite compagnie.

ERRATUM.

Dans la version française des votes et délibérations d'hier, jeudi 9 avril courant, page 45, ce qui suit a été omis par inadvertance dans la déposition de l'agent de police *McVeity*, relativement au mandat pour l'arrestation de M. *Louis Riel*, député de Provencher, savoir :

Par M. *Baby*.

4. Connaissez-vous *Louis Riel* ?
Réponse.—Je ne le connais pas.

Par M. *Bowell*.

5. Avez-vous vu une photographie de *Louis Riel*, et pensez-vous que vous pourriez le reconnaître si vous le voyiez?
Réponse.—J'ai vu une photographie en la possession de l'agent de police secrète *Hamilton*, qu'il m'a dit être le portrait de *Louis Riel*. Je crois que je reconnaîtrais la personne que cette photographie représente.

Le témoin reçoit alors l'ordre de se retirer et de rester en disponibilité pour le cas de nécessité.

No. 9.

OTTAWA, VENDREDI, 10 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 10.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 13 AVRIL, 1874

M. l'Orateur met devant la Chambre les règles générales de la Cour d'élection pour la division de Québec, conformément aux dispositions de l'Acte 36 Vict., chap. 28, sec. 32, et des listes des actionnaires de la Banque de la cité de Montréal, et de la Banque Maritime de la Puissance du Canada, ces deux listes en date du 1er avril 1874, conformément aux dispositions de l'Acte 34 Vict., ch. 5, sec. 12.

Quatre-vingt-quatorze pétitions sont présentées et déposées sur la table;

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Du conseil municipal du township de Puslinch, et duconseil municipal de la ville de Guelph, comté de Wellington; du révérend *E. Tennant* et autres, du township de Tuscarora, et de *C. F. Bell*, et autres du village de St. George comté de Brant ; du conseil municipal du township de St. Vincent, du conseil municipal du township de Proton, et du conseil municipal du township d'Artemesia, comté de Grey; du révérend *G. W. White*, B. A., et autres, des Chutes de Smith, comté de Lanark; de *E. F. Goff* et autres, des parties de Vaughan et King, de *John White*, sen., et autres, de Vaughan, de *William Watson* et autres, de Weston, de *W. Hilchings* et autres, de Vaughan, de *Joseph French* et autres, du township de York, de *Thomas Lawson* et autres, de Markham, de *Joseph Crossen* et autres, du township de York, du conseil municipal du township de Scarborough, et de *James Macklin* et autres, du township de Scarborough, comté de York, de *John Fitzgerald* et autres, de Brooklin, de *Gilbert J. Clapp* et autres, de Brooklin, de *D. H. Brown* et autres, d'Altona, de *T. Meyers* et autres, de Brooklin, de *J. H. Glews* et autres, de Brooklin, et du conseil municipal du township de Pickering, comté d'Ontario; du conseil municipal du township de Townsend, comté de Norfolk; de *C. A. Holden* et autres, de St. Armand Est, du révérend *J. Constantine*, M. A., titulaire de l'église St. Jacques et autres, de Stanbridge, de *J. Barrows Davidson* et autres, du village de Frelighsburg, et de *J. W. Ferres* et d'Abbott's Corner, comté de Missisquoi; de *John H. Ferguson* et autres, d'Edwardsburg, comté de Grenville; de *David Bertrand* et autres, du village de Hawkesbury, et du conseil municipal de la ville de Prescott, comté de Prescott, de *Thomas Cooil* et autres, du village de Ayton, du révérend *H. Crozier* et autres, du township d'Egremont, et du conseil municipal du township de Bentwick, comté de Grey; du révérend *John R. Issaac* et autres, du township de Metcalfe, du conseil municipal de la ville de Strathroy, de *J. W. Kaiser* et autres, du township de Delaware, et du révérend *E. S. Shorey* et autres, de Newbury, comté de Middlesex; de *Mary Jane Reynolds* et autres, du township de Whitchurch, de *Turpin Gulham* et autres, de Kleinberg et des environs, de *Henry Stennett* et autres, du township de Gwillimbury, du révérend *William Torrance* et autres, du Township de Gwillimbury Nord, de *John A. Taylor* et autres, du township de Whitchurch, et du conseil municipal du village de Newmarket, comté d'York; du rév. *H. W. Nye* et autres, d'Iron Hill, d'*Ezra Bump* et autres, de Brome, de *J. C. Pickles* et autres, du township de Bolton;

de *R. Hutchins* et autres, de Farnham Est, comté de Brome ; de *William Macdonald* et autres, de Stephenson et des townships non-organisés, comté de Victoria ; de *Thompson White* et autres, de Muskoka et Draper, comté de Victoria et Draper ; du conseil municipal du township de McDougall, district de Parry Sound ; du conseil municipal du township de Stephenson, district de Muskoka ; du conseil municipal du township de Morrison, comté de Simcoe ; du conseil municipal du township de Macaulay, district de Muskoka, de *John P. Johnson*, du port Dalhousie, de *John H. Kennedy* et autres, de Beamsville et des environs, de *C. W. Phelps* et autres, du village de Merritton, et du conseil municipal du village du port Dalhousie, comté de Lincoln ; du conseil municipal du township de Charlottenburg, et du conseil municipal du township de Lochiel, comté de Glengarry ; de *C lin Earlinson* et autres, du township de Hawkesbury Ouest, et du conseil municipal du township de Plantaganet Sud, comté de Prescott ; de *Israel D. Titus* et autres, de Norwich Nord ; de *Adam Spencer* et autres, du township de Norwich Sud ; de *David Stover* et autres, du township de Norwich Sud, et de *John D. Fish* et autres, de Otterville, township de Norwich, comté d'Oxford ; de *Hugh Blair* et autres, du conseil municipal du township de Saltfleet ; de *James Somerville* et autres, de la ville de Dundas, comté de Wentworth ; du conseil municipal du township du Sunnidale, et du conseil municipal du township de Essa, comté de Simcoe ; du conseil municipal du township de Smith, et du conseil municipal de la ville de Peterborough, comté de Peterborough ; de *Emily Free* et autres, du township de Seymour, de *William Cadzen* et autres, de Campbellford, de *William Wood* et autres, du township de Seymour et du conseil municipal du township de Cramahe, comté de Northumberland ; du conseil municipal du township de Laxton, et de *A. Rodgers* et autres, de Eldon et Mariposa, comté de Victoria ; de *John R. Hodgson* et autres, du township de Storrington, du conseil municipal du township de Portland, de *William Gay* et autres, de Storrington, de *William Webb* et autres, de Storrington, et de *Arthur W. Bishop* et autres, du township de Loughbory, comté de Frontenac ; de *Hugh S. Baird* et autres, de Thamesville, comté de Bothwell ; de *Thomas Hays* jun., et autres, de Sombra, comté de Lambton ; de *Martin J. Wigle* et autres, du township de Gosfield, comté d'Essex ; de *S. P. Chapman* et autres, de Liverton et des environs, de *Josias Greene* et autres, de Invermay et des environs, de *Charles Hudson* et autres, du township de Arran, de *John Rusk* et autres, de Southampton, et de *Abraham Pearson* et autres, de Allenford et des environs, comté de Bruce ; du conseil municipal du township de Keppel, comté de Grey ; du conseil municipal du townships de Blenheim, du conseil municipal de la ville de Woodstock, comté d'Oxford ; de *Thomas Caverhill* et autres, des townships de London et Lobo, de *Homer Douglass* et autres, des townships de London et Lobo, de *William Noble* et autres, des townships de London et Lobo, de *Mary Hedley* et autres, des townships de London et Lobo, et de *John McIntosh* et autres, des townships de London et Lobo, comté de Midlesex ; de *Witliam Shore* et autres, de Westminster, comté de Middlessex ; du Conseil Municiipal du township de McKillop, de *Thomas Rogers* et autres, du township de Stephens, du révérend *Mathew Burr* et autres, de McKillop et Tuckersmith, et de *William Mitchell* et autres, du township de Stephen, comté d'Huron ; de *Thomas Newen* et autres, de Drayton ; du Conseil Municipal du village d'Elora, de *Maggie H. Montgomery* et autres, de Peel et Marysborough, et de *J. W. Keitch*, et autres de la ville d'Orangeville, et des environs, comté de Wellington ; du Conseil Municipal du township de Culross, comté de Bruce ; de *John R. Applebee* et autres, d'Oakville, comté d'Halton ; de *Daniel Henwood* et autres, de Richmond, Comté de Lennox ; du Conseil Municipal du village de Bath, du Conseil Municipal de la ville de Napanee, comté de Lennox et d'Addington ; du Conseil Municipal du township de North Crosby, du Conseil Municipal du township de South Csosby, comté de Leeds ; de *William Wetherald* et autres, de Pleham, comté de Monck : de *Walter Rigsby* et autres du township de Caistor, comté de Lincoln ; du Conseil Municipal du township de Cakland, comté de Brant ; du Conseil Municipal du township de McNab, comté de Renfrew ; du Conseil Municipal et du village d'Arnprior, du Conseil Municipal du township de Grattan, du Conseil Municipal de la ville de Chatham, du Conseil Municipal du village de Dresden, du Conseil Municipal du township de Raleig, et du Conseil Municipal du township de Tilbury Est, comté de Kent ; de *J. D. McLeay*, M. D., et autres, du township de Lobo, comté de Middlessex ; du Conseil Municipal de la ville de Stratford, et du Conseil Municipal du township de Mornigton, comté de Pert ; de *John Park* et autres, du township de Walpole, comté d'Haldimand ; du Conseil Municipal de la ville de Kingston, du Conseil Municipal du village de Kemptville, du révérend *John Stannage* et autres, de Kemptville, de *John Kerr* et autres, de Merrickville, de *Daniel Grant* et autres, d'Edwardsburg, du Conseil Municipal du township d'Oxford, et de *John S. Raney* et autres, du township d'Edwardsburgh, comté de Grenville ; de *Thomas Abbott* et autres, de Stephen et Biddulph, de *Robert Lorey* et autres, du township de Stephen, de *James Johnston* et autres, du township de Stanley, de *Henry Gracey* et autres, du township d'Usborne et de *J. Grandy* et autres, du township de Hay Comté d'Huron ; du révérend *William Lochead* et autres, du township de North Gower, comté de Carleton ; du Conseil Municipal du township d'Hungerford, et de *William Wray* et autres, de Hungerford, comté d'Hasting ; de *James Ross* et autres, de Bromley, de *Thomas Elliot Ross* et autres, du township de Ross, du conseil municipal du township d'Alice, du conseil municipal du township de Ross, et du conseil municipal du township de Stafford, comté de Renfrew ; du Rév. *William Ross* et autres, de Kirk Hill, et de *John McDougall* et autres, du township de Lochiel, comté de Glengarry ; de *William Trasher* et autres, de Colchester, comté d'Essex ; du conseil municipal du village de Georgetown, comté d'Halton ; de *John Wallace* et autres, de la cité de Toronto, comté de York ; du conseil municipal du township de Mariposa, de *George Whyte* et autres, de Verulam, de *J. Paterson* et autres, du township de Verulam, comté de Victoria ; de *Susan Goodbody* et autres, de Escott Front, comté de Leeds ; de *John Johnson*, du township d'Oxford, comté de Grenville ; de *Benjamin Franklin* et autres, de Wolford, de *Thomas A. Kidd* et autres, du township d'Oxford, comté de Grenville ; de *William Luckey* et autres, du township de Kitley, comté de Leeds ; de *William Newcomle* et autres, de Yarmouth, de *Duncan J. Ferguson* et autres, du township de Malahide, comté d'Elgin ; du conseil municipal du township de Downie, comté de Perth ; of *F. Foster* et autres, de Brantford, comté de Brant ; du Rév. *George M. James* et autres, de la cité de London ; de *John D. Mitchell* et autres, du township de Lanark, et de *Thos. McGuire* et autres, du village de Lanark, comté de Lanark ; de *R. J. Magraw* et autres, de Greenock, de *Robert Blair* et autres, du township de Huron, et de *Thomas H. Hunter* et autres, du township de Huron, comté de Bruce ; de *William Andrews*, de Alnwick, comté de Northumberland ; de *John W. Moore* et autres, du township d Smith ; et dé *J. B. McWilliams* et autres, du township de Smith, comté de Peterborough ; de *William Bryce* e autres, membres de la loge des Templiers dite *May Flower Lodge of Coldwater Templars*, du village de Wat-

ford et autres, de *James Tennent* et autres, du township de Moore, et du conseil municipal du township de Sarnia, comté de Lambton ;de *J. H. Armstrong* et autres, de Parry Sound, district de Parry Sound, et de *Thompson White* et autres, de Muskoka et Draper, comtés de Victoria et Simcoe ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *John Pickard*, M. P. ; demandant que les pétitions pour demander la passation d'un acte à l'effet de défendre la vente de liqueurs enivrantes soient accueillies.

De *James Noxon* et autres, de la ville d'Ingersall, comté d'Oxford ; demandant à être incorporés sous le nom de chambre de commerce d'Ingersall.

De *John C. Shully*, M. P., et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de chambre de commerce de Winnipeg.

De *Thomos Watchorn* et autres, mauufacturiers, et autres, du comté de Lanark ; demandant que les intérêts manufacturiés de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *H. S. Howland* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie d'Ontario du chemin de fer de jonction du Pacifique.

De *E. Blais* et autres, commis marchands, membres de la société pour la fermeture de bonne heure des magasins de la cité de Québec ; demandant certains amendements à l'acte de la Faillite de 1869.

De la compagnie d'assurance mutuelles maritimes du Canada ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

De *James Forsyth* et autres, de *George Walker* et autres, de *William Murray* et autres, et de *William Mcgeoch* tous du township de Tuckersmith ; demandant que le dit township soit annexé à la division sud du comté de Huron.

De l'honorable *D. A. Macdonald*, président de la compagnie du chemin de fer de Montréal et de la cité d'Ottawa et autres, des comtés de Glengary et Prescott ; demandant à être autorisés à construire un embranchement de chemin de fer depuis la rivière des Outaouais, dans les environs d'Hawkesbury jusqu'à quelque endroit sur la ligne du chemin de fer de jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa, dans le township de Lochiel, ou à s'unir à la jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa.

De *H. S. Howland* et autres ; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur et de Manitoba.

De *Joseph Meunier* commerçant de la paroisse de Repentigny, comté de l'Assomption ; demandant la passation d'un acte pour lui permettre de construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption.

L'hon. M. *Fournier* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport les états et statistiques sur les revenus intérieurs de la Puissance du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

M. *Bowell*, du Comité auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs suivantes, présente le premier rapport du dit Comité, recommandant la réduction de son quorum à cinq membres.—Quorum réduit en conséquence.

M. *Scatcherd*, du comité des priviléges et élections, auquel a été renvoyée la pétition de *Stanislaus Francis Perry*, M. P., présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Que *Stanislaus Perry* était membre de l'assemblée législative de la Province de l'Ile du Prince-Edouard quand cette Province est devenue une partie de la Puissance du Canada.

Que désirant se porter candidat à la première élection après l'union, il a résigné son siége dans l'assemblée législative en envoyant sa résignation au lieuteuant-gouverneur de la Province, étant alors lui-même orateur.

Qu'avant la dernière élection générale, M. *Perry* a résigné son siége par une lettre adressée au lieutenant-gouverneur de la Province de l'Ile du Prince-Edouard, la dite lettre étant datée du 24e jour de janvier dernier.

Qu'il s'est porté candidat une seconde fois à la dernière élection générale, et qu'il a été élu pour le district électoral du comté du Prince par une grande majorité de votes.

Qu'aucune séance de l'Assemblée législative n'a eu lieu entre le jour ou la dite province est devenue une partie de la Puissance et celui de la dernière élection.

Que le délai pour pétitionner contre l'élection de M. *Perry* est maintenant expiré, et qu'aucune pétition n'a été présentée contre son élection.

Que les lois de l'île du Prince-Edouard reconnaissent à un membre le droit de résigner son siége dans la législature locale, et que le dit *Stanislaus Francis Perry* a pris, autant qu'il lui était possible, et de bonne foi tous les moyens en

son pouvoir pour se soustraire à sa position de membre de l'Assemblée législative; et cela, conformément à l'intention et à l'esprit de l'Acte 36 Vic., ch. 32.

En conséquence, votre comité recommande que, pour lever tout doute quant au droit de *Stanislaus Francis Perry* de siéger et de voter dans la Chambre des Communes du Canada, il soit passé un acte déclarant que M. *Stanislaus Francis Perry* avait le droit d'être élu à la dernière élection générale et qu'il a le droit de siéger et de voter dans la Chambre des Communes du Canada comme membre de cette Chambre, nonobstant toute irrégularité dans sa régnisation comme membre de l'Assemblée législative de la province de l'île du Prince-Edouard, et bien qu'il fût, à cause de cette irrégularité, membre de la dite Assemblée législative lors de son élection, et l'exonérant de tout châtiment, de toute peine, responsabilité ou autrement auxquels il pourrait être ou avoir été sujet par suite de la prise de son siége comme membre de la Chambre des Communes du Canada, ou parcequ'il aurait siégé ou voté en cette qualité, n'étant pas disqualifié autrement.

M. *Orton*, du comité chargé de s'enquérir et de faire rapport à la Chambre sur les meilleurs moyens à prendre pour favoriser les intérêts agricoles, etc., présente le premier rapport du dit comité, recommandant une réduction de son quorum à cinq membres. —Quorum réduit en conséquence.

L'hon. M. *Mackenzie* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, le rapport général du ministre des travaux publics pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1873.

L'hon. M. *Laird* met devant la Chambre, par ordre de S. E. le Gouverneur-Général, le rapport du ministre de l'intérieur sur l'administration des affaires des Sauvages pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le premier rapport du comité conjoint des impressions recommandant la réduction de quorum à neuf membres est adopté.

M. *Mackenzie* (Montréal) présente un bill (No. 15) pour incorporer l'association internationale de transport.—Seconde lecture, demain.

M. *Cameron* (Huron) présente un bill (No 16) pour amender l'acte 35 Vic., ch. 13, en détachant le township de Tuckersmith de la division centre et l'annexant à la division sud du comté de Huron.—Seconde lecture, mercredi prochain.

Le bill (No 4) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie du canal ne Caughanawaga est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

Sur motion de l'hon. M. *Tupper*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance ou de toute communications entre le gouvernement ou tout membre du gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse ou tout membre de ce dernier gouvernement au sujet de l'"Acte pour rajuster les sommes payables aux diverses Provinces du Canada ou par ces Provinces," 36 Vic., ch. 30, avec copie de toutes les minutes du Conseil du gouvernement du Canada concernant le dit acte.

Sur motion de M. *Casey*, (Ontario) il est nommé un Comité chargé de s'enquérir sur l'état du hâvre de Port Stanley quand il a été transféré à des syndics pour la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley: sur l'administration subséquente des affaires du dit hâvre; sur la perception des péages et la manière dont il en a été disposé; sur les recettes et dépenses de tous autres fonds, et sur l'état et les besoins actuels du dit hâvre, et de faire rapport à cette chambre sur ce sujet, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers; le dit comité devant se composer de MM. *Casey*, *Macleman*, *Norris*, *Irving*, *Harvey*, *Cockburn et Stuart*.

Sur motion de M. *Mills*, la chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Que le présent mode de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédéral de notre gouvernement, rend le Sénat également indépendant, et du peuple et de la Couronne, et est sous d'autres rapports importants défectueux; et que notre constitution devrait être changée de manière à conférer à chaque province le pouvoir de nommer ses propres Sénateurs et de définir le mode de les nommer.

Et étant fait rapport de progrès, le comité obtient la permission de siéger de nouveau lundi prochain.

Sur motion de M. *McDougall* (Renfrew), il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de l'état du bureau du surintendant des mesureurs de bois à Québec, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, le dit comité devant se composer de MM. *McDougall* (Renfrew), *Cauchon*, *Thibaudeau*, *White* (Renfrew), *Currier*, *Cockburn*, *Pelletier*, *Tremblay*, *et Cook*.

Sur motion de M. *Gordon*, il est voté une adresse demandant un état donnant l'ordre en conseil pour la vente ou la cession du hâvre de Whitby à la compagnie actuelle; aussi un état de toutes les sommes payées au gouvernement par la dite compagnie du Havre depuis la date du dit ordre en conseil jusqu'à présent, à compte du prix d'achat ou de cession du dit hâvre; aussi, un état du revenu et de la dépense annuels au dit hâvre durant l'occupation de ce hâvre par la dite compagnie; aussi, copie de toute correspondance entre le gouvernement et la dite compagnie concernant le dit achat ou cession, ou concernant leur renouvellement ou leur permanence; aussi, un état donnant les noms de toutes les personnes formant la dite compagnie.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, il est voté une adresse demandant un état comparatif du revenu perçu dans les neuf premiers mois des années fiscales 1872-73 et 1873-74.

La résolution adoptée en comité des subsides, vendredi dernier, le 10 du courant, est rapportée lue une seconde fois et adoptée et elle est comme suit :

Gouvernement Civil.

2. Pour faire face aux salaires dans le bureau du Secrétaire du Gouverneur-Général, $6,350.00.

Sur motion de l'honorable M. *Cartwright*, la Chambre décide de se former en comité des voies et moyens, demain, pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Prévost* (Deux Montagnes)—Mercredi prochain—Que les règles générales de la "Cour d'Election" pour la Division de Montréal, mises devant cette Chambre le 7 avril courant, ainsi que les règles générales de la "Cour d'Election" pour la province du Nouveau-Brunswick, mises devant cette Chambre le 9 du même mois, soient renvoyées au Comité permanent des priviléges et élections, pour l'examen et prise en considération des dites règles, et pour en faire rapport à cette Chambre.

M. *Farrow*—Mercredi prochain,—ADRESSE, demandant copie de toute correspondance entre le Gouvernement et *Thomas Holmes*, officier-rapporteur pour la division Nord de Huron au sujet de la dernière élection dans cette division d'un membre de la Chambre des Communes.

M. *Landerkin*—Si le gouvernement se propose de réduire le percentage maintenant exigé pour les mandats sur la poste.

M. *McCallum*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance, s'il en est, entre le gouvernement et les ingénieurs ou ingénieurs en charge du Canal Welland, au sujet du montant des dommages éprouvés par les propriétaires et occupants de terres le long de la Grande-Rivière, dans les comtés d'Haldimand et Monck ; aussi copie de tous rapports, s'il en est, au sujet de l'évaluation et du paiement des dits dommages causés par le maintien du niveau de la dite rivière à une beaucoup grande hauteur que d'ordinaire pour l'usage du dit canal.

M. *Palmer*—Si c'est l'intention du gouvernement de vendre ou louer une partie du chemin de fer du gouvernement dans les provinces maritimes, et, dans ce cas, s'il a l'intention d'offrir cette vente ou ce louage à la concurrence publique ?

M. *De Cosmos*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie du rapport du surintendant des affaires des sauvages de la Colombie Anglaise pour 1873, et copie de tous papiers, y compris l'état de la dépense, et la correspondance concernant les affaires des sauvages de la dite Province pour 1873; aussi, un état fesant voir qui a recommandé la nomination de M. *Lenohan* à la charge d'assistant commissaire des afiaires des sauvages, et pourquoi et quand il a été nommé, et s'il avait quelque expérience dans l'administration des affaires des sauvages avant sa nomination, et quel salaire et quelles allocations lui ont été accordés.

M. *McCallum*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'établir une force de police sur la ligne des nouveaux travaux sur le canal Welland?

Le très-honorable Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie d'un acte passé par la législature de la province d'Ontario à sa dernière session, intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les déshérences et confiscations, avec copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sujet du dit acte ou des choses qu'il affecte.

M. *Scatcherd*—Mardi prochain—Proposera que le rapport du comité des priviléges et élections sur la pétition de *Stanislas Francis Perry*, écuyer, soit adopté.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre les compagnies d'assurances sur la vie faisant des affaires en Canada et le gouvernement, et copies de toutes représentations faites par ces compagnies ou autres au gouvernement, pour obtenir la passation d'un acte autorisant la nomination d'un inspecteur de compagnies d'assurances.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—Proposera que le jeudi suivant la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est à propos de pourvoir à l'inspection du sel manufacturé en Canada, et à la nomination d'inspecteurs de sel.

M. *Moss*.—Mercredi prochain—Bill pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada.

M. *Ryan*.—Adresse demandant une liste de toutes les nominations faites, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, au bureau de la Douane, à Montréal, la dite liste donnant les noms et l'occupation antérieure des personnes nommées et le salaire de chacune ; aussi copie de toutes recommandations ou de tous rapports qui peuvent avoir été faits par le collecteur de la douane touchant ces nominations.

M. *Paterson*.—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des arrangements pour avoir un rapport officiel des débats et délibérations de la Chambre.

M. *Trow*.—Si c'est l'intention du gouvernement d'abolir, devant cette session, l'imposition de droits sur les billets, les traites et lettres de change.

No. 10.

OTTAWA, LUNDI, 13 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

54

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 11.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 14 AVRIL, 1874.

Vingt-cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Mills*, du comité des bills privés, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité recommande que le délai pour recevoir des pétitions pour des bills privés (qui expire mardi pro chain) soit prolongé de deux semaines, et celui pour recevoir des bills privés et des rapports sur ces bills, pareillemen de deux semaines.—Le délai est prolongé en conséquence.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le second rapport du dit comité, contenant la résolution suivante :

Résolu que, vu que par le dixième rapport du Comité, en date du 21 mai dernier, l'on recommandait qu'il fût demandé par annonces des soumissions pour le service des impressions du parlement, et que cette recommandation fût adoptée par les deux chambres ; vu que ces soumissions devaient être transmises au greffier du comité pas plus tard que le premier jour de la session alors prochaine du parlement, pour être soumises au comité à sa première réunion ; mais qu'aucun comité n'a été nommé durant la dernière session, tenue en octobre dernier, et que les soumissions sont restées entre les mains du dit greffier, non décachetées, il est maintenant considéré à propos de renvoyer les dites soumissions non décachetées aux personnes qui les avaient transmises, et de demander de nouvelles soumissions pour les impressions, la reliure et le papier d'impression requis pour le service des impressions du parlement, ces soumissions devant être faites séparément pour chaque service, pas plus tard que le dixième jour de mai prohain.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le dit rapport est adopté.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De *James Noxon* et autres, demandant l'incorporation de la chambre de commerce d'Ingersoll,—de l'hon. *D. A. Macdonald* et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour construire un embranchement de chemin de fer de Hawkesbury à la ligne de la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa,—de le banque d'Hochelaga,—de *Daniel M. Lamb* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de manufacture da gomme imperméable de Lamb,—de la compagnie royale d'assurances canadiennes,—de *Théodore Hart* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances maritimes,—de la compagnie d'assurances anglo-américaine,—et de M. *Boyd* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du canal de Huron et de la vallée de Trent.

Quant à la pétition de *Joseph Meunier*, demandant à être autorisé à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, votre comité voit qu'un avis a été d'abord publié pour une demande à la législature locale de la province de Québec, par erreur, et que l'avis de la demande du Parlement de la Puissance n'a pas, en conséquence, paru avant le 4 mars, et que cet avis ne sera pas complet avant quatre semaines; mais une pétition signée par un grand nombre de personnes en faveur de la demande a été montrée au comité qui, sous ces circonstances, n'hésite aucunement à recommander que l'avis (qui continuera a être publié) soit considéré comme suffisant.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirera mardi prochain ; votre comité ne recommande que ce délai soit prolongé de deux semaines, et celui pour la réception de bills privés et de rapports sur ces bills, pareillement de deux semaines.

Sur motion de M. *Scatcherd*, le rapport du comité des priviléges et élections, relatif à la pétition de *Stanislaus Francis Perry*, Ecr., est adopté.

M *Mackenzie* (Montréal) présente un bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada —Seconde lecture demain.

L'hon. M. *Macdonald* (Glengarry) présente un bill (No. 18) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'Hawkesbury et Lochiel.—Seconde lecture demain.

Sr motion de l'hon. M. *Mackenzie*, MM. *Rouleau*, *Harper* et *Cameron* (Ontario) sont ajoutés au comité des banques et du commerce.—MM. *Hurteau*, *Gill* et *Cameron* (Ontario) au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes,—et M. *Barthe* au comité d'immigration et de colonisation.

M. *Cunningham* (Marquette) propose que l'hon. M. le Procureur-Général *Clarke* soit rappelé à la barre de cette Chambre, demain, à 3 heures, P. M., pour répondre à des questions touchant l'accusation portée contre *Riel* devant le grand Jury à Winnipeg.—Rejeté sur division.

M. *Oliver* présente un bill (No. 19) pour incorporer la chambre de commerce de la ville d'Ingersoll.—Seconde lecture demain.

M. *Boyer* présente un bill (No. 20) pour amender l'acte incorporant la Compagnie Royale d'Assurances Canadiennes.—Seconde lecture demain.

M. *Jetté* présente un bill (No. 21) pour amender l'acte incorporant la banque d'Hochelaga.—Seconde lecture demain.

M. *Scatcherd* présente un bill (No. 22) pour incorporer la compagnie de manufacture de gomme imperméable de Lambs.—Seconde lecture, demain.

M. *Jelté* présente un bill (No. 23) pour autoriser *Joseph Meunier* à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, dans la province de Québec.—Seconde lecture, demain.

M. *Hall* présente un bill (No. 24) pour incorporer la compagnie du canal dit *Huron Trent Valley Canal*.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Dorion* met devant la Chambre un état (en conformité de l'Acte 31 *Vic.*, ch. 73, sec. 6) du nombre moyen d'agents de police de la Puissance employés durant chaque mois de l'année fiscale 1872-73, et du coût de leur paie et frais de voyage.

L'hon. M. *Cartwright* présente la réponse à une adresse du 13 courant, demandant un état comparatif du revenu de la Puissance pour les neuf mois des années fiscales 1872-73 et 1873-74 respectivement.

La Chambre se forme en comité des voies et moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

1. Qu'il est expédient d'amender l'Acte 31 Vic., ch. 44, et les autres actes qui l'amendent, et de modifier le tarif des droits de douane contenu dans les cédules annexées aux dits actes.

2. Qu'il est expédient d'abroger la partie de la dite cédule A qui impose des droits spécifiques de douane sur les cigares, sur les spiritueux et eaux-fortes, et de substituer à ces droits les droits spécifiques mentionnés dans la résolution suivante.

3. Qu'il est expédient d'imposer sur les divers articles ci-après mentionnés les droits de douane spécifiques et *ad valorem* indiqués en regard de chaque article respectivement, savoir :

Cigares, par livre	70 centins.
Thé, vert ou du Japon, par livre.	6 ,,
,, noir ,,	4 ,,
Café, vert ,,	2 ,,
,, moulu ou rôt	3 ,,

Sucres (en sus du droit *ad valorem* de 25 pour cent maintenant imposé), savoir ; sur tout sucre égal au No. 16 et au-dessus, type de Hollande, par livre, 1½ cent ; sur tout sucre égal au No 13 et au-dessus, mais au-dessous du No. 16, type de Hollande, par livre, 1¼ cent ; sur tous autres sucres, comme auparavant.

Spiritueux et eaux fortes, savoir :

Esprits et eaux fortes qui n'ont pas été sucrés ou mêlés à d'autre article de manière que leur degré de force ne puisse être constaté d'après l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon de la force de preuve d'après le même hydromètre, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir :

Eau de vie, genièvre, rhum, whisky, et articles de la même espèce non énumérés, par gallon, $1 00

Autres spiritueux sucrés ou mêlés, de manière que le degré de force ne peut pas être constaté comme susdit, savoir :

	$ cts.
Rhum, shrub, cordiaux, genièvre dit Old Tom, tafia, scheidam, schnapps, amers, et articles de la même espèce non énumérés, par gallon.	1 50
Eau de cologne et esprits parfumés, non en *flasques*, par gallon.	1 50
Eau de cologne et esprits parfumés, en *flasques* ou en bouteilles, *trente* de ces *flasques* ou bouteilles ne contenant pas plus d'un gallon, pour chaque flasque ou bouteille.	0 05
Esprits et eaux fortes non énumérés.	1 50
Les spiritueux et eaux fortes importés en Canada, mêlés à quelque ingrédient, et bien que par là tombant sous la dénomination de préparations médicinales, teintures, essences, extraits médicinaux, ou sous toute autre dénomination, seront néanmoins considérés comme esprits et eaux fortes, et frappés d'un droit comme tel.	
Fruits conservés dans l'eau de vie ou d'autres spiritueux, par gallon.	1 50

4. Qu'il est expédient d'amender la cédule B annexée au dit acte en insérant les articles suivants sur la liste des articles soumis à un droit de dix pour cent *ad valorem*, savoir :

Châssis de locomotives, essieux, manivelles, cercles de fer ou d'acier pour les bandages de roues, courbés et soudés, essieux de manivelles, tiges de piston, glissières, tourillons de manivelles et vieilles machines pour moulins et factories non manufacturées dans la Puissance.

5. Qu'il est expédient de modifier davantage la dite cédule B, en insérant les articles suivants sur la liste des effets des articles payant un droit de cinq pour cent *ad valorem*.

Navires,—Lampes d'habitacle,
" Poulies de navires et dés patentés pour poulies,
" Etamine,
" Câbles, chaînes de fer, de plus de trois quarts de pouce, liés ou munis d'anneaux ou non,
" Compas,
" Cape-de-moutons,
" Faux.sabords,
" Tampons de pont,
" Courbes de fer,
" Mâts de fer ou partie d'iceux,
" Pompes et garnitures,
" Lisoirs de fer,
" Anneaux,
" Roues de poulies,
" Lampes à signaux,
" Gouvernails,
" Margouillets,
" Coins,
" Manœuvres, en fil de fer,
" Câbles, de chanvre et d'herbe,
" Cordage,
" Toiles à voiles ou canevas,
" Vernis, noir et luisant.
" Fer en morceaux, galvanisé ou en gueuse.
" Barres puddlées,
" Fer puddlé ou non puddlé,
" Cheville et boulons galvanisés,
" Fil,
" Acier ouvré ou coulé, en barres, ou baguettes, en plaques de toutes formes, mais non moulé,
" Cuivre rouge en gueuse, en barres, en boulons et en feuilles et à bordage,
" Métal jaune en boulons, barres et feuilles pour bordage,

6. Qu'il est expédient de modifier ultérieurement la dite cédule B en en abrogeant la partie qui impose des droits de douane sur le tabac, ou sur les vins, et en substituant à ces droits les suivants, savoir :—

Tabac et tabac à priser, 12½ cents pour cent *ad valorem ;* et 25 pour cent par livre.

Vins de toutes sortes, y compris les vins de gimgembre, orange, citron, groseille, fraise, frambroise, sureau et gadelle, un droit spécifique de 40 cents par gallon (5 bouteilles de pintes ou 10 bouteilles de chopines étant censées contenir un gallon,) savoir : sur tous vins contenant moins de 22 degrés, preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, lorsqu'ils sont importés en futailles.

Sur tous autres vins, excepté les vins mousseux, 60 cents par gallon, quand ils sont importés en futailles.

Sur tous vins, excepté les vins mousseux, importés en bouteilles, $1.50 par douzaine de bouteilles de pinte, dont cinq sont censées contenir un gallon, et ainsi en proportion.

Sur tous vins mousseux, $2 par douzaine de bouteilles de pinte, dont cinq contiennent un gallon, ce qui est à raison de 83 cents par gallon, et ainsi en proportion.

7. Qu'il est expédient d'amender ultérieurement la dite célule B, en imposant un droit *ad valorem* de 20 pour cent sur les articles suivants:

Soies, satins, velours, et articles qui en sont fabriqués.

Articles en or, en argent et en plaqué.

Nouveautés, savoir : articles brodés en or, en argent et autres métaux, bracelets, milerets, etc., fabriqués de crin, plumes, et fleurs, évantails et écrans, feuilles d'or et d'argent, articles de modes de toutes sortes, ornements en bronze, albâtre, tena-cotta ou composition, étoffes dorées ou argentées, fils et autres articles brodés en or, ou pour brodure, dentelle de fil et entre-deux, pupitres et boîtes de fantaisie, et autres objets de fantaisie.

Chapeaux, casquettes et chapeaux de femmes.

Bijouteries de toutes sortes.

Montres et horloges,—

et que tous les articles non énumérés dans aucune des cédules de cet acte comme étant frappés de tout autre droit, ou comme étant déclarés être libres de droit, seront frappés d'un droit de douane de $16\frac{2}{3}$ pour cent *ad valorem*.

8. Qu'il est expédient d'amender ultérieurement la dite cédule C, annexée au dit acte, en en biffant sous l'entête : " *Manufactures et produits des manufactures,* " qui seront ajoutés à la liste des articles payant dix pour cent *ad valorem*, les mots suivants :—

Tissus de coton pour souliers de caoutchouc et pour gants.
Chaîne de coton ne dépassant pas le No. 40.
Fil de coton en échevaux, coloré ou non fini, Nos. 3, 4 et 6 —blanc ne dépassant pas le No. 20.
Papier et toile à verre.
Tissus de laine pour souliers de caoutchouc et pour gants.
Fil de lin fabriqué à la machine.
Peluche pour les chapeliers ou pour gants.
Prunelle.
Cordons de soie fabriqués à la machine.
Feutre pour gants.
Feutre pour chapeaux et souliers.

Et les divers articles ci-dessus mentionnés comme étant frappés de droits.
Et en ajoutant à la dite cédule les mots :
Déchets de laine.
Et sous l'entête *Produits naturels :*
Graine de lin.

Et en ajoutant le mot " non manufacturés " après le mot " bois " et avant les mots " employés principalement pour teindre ", sous l'entête " Drogues ".

9. Qu'il est expédient d'amender ultérieurement le dite cédule B, en imposant un droit *ad valorem* de $7\frac{1}{2}$ pour cent sur les articles suivants :

Fer, savoir : en barres, en cercles, en baguettes et en feuilles.
Fer en baguettes pour clous et chevilles, rond carré ou plat. Tôle du Canada et fer blanc.
Tôle laminée et tôle à chaudière.

Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif au revenu de l'intérieur, 31 *Victoria.*, ch. 8, en abrogeant le paragraphe 2 de la clause 31, et lui substituant ce qui suit comme paragraphe 2 de la dite clause 31 :

Sur chaque gallon de spiritueux, mesure à vin, de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi en proportion pour toute force plus grande ou plus petite que celle de preuve, et pour toute quantité moindre qu un gallon, soixante et quinze cents.

10. Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif au r venu de l'intérieur, 31 Vic., ch. 8, en abrogeant les paragraphes 6, 7 et 8 de la clause 31 (qui impose des droits d'excise sur e tabac manufacturé), et en leur substituant ce qui suit comme paragraphes 6, 7 et 8 de la dite clause 31 :

" 6. Sur le Cavendish, sur le tabac à priser et sur tout tabac manufacturé excepté les cigares et le tabac communs du Canada, en torquettes par chaque livre ou moindre quantité qu'une livre, vingt cents.

" 7. Sur le tabac commun du Canada, autrement dit *tabac blanc en torquettes*, étant la feuille de tabac brut du Canada, non pressée, mais roulée et tortillée, par chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, dix cents.

" 8. Sur les cigares, par chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, quarante cents.

11. Qu'il est expédient de décréter que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées par ces résolutions aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 15e jour d'Avril courant.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, demain, et permis au comité de siéger de nouveau, vendredi prochain.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Norris*—Jeudi prochain—Adresse demandant toute la correspondance, s'il en est, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Américain au sujet du règlement qui oblige tous les navires canadiens d'arrêter à la cité de Duncan, au détroit de Mackinaw avant d'entrer dans le lac Michigan ; aussi, au sujet des droits de tonnage imposés sur les navires canadiens entrant dans des ports américains.

M. *Biggar*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de reconnaître les droits acquis des personnes qui ont, pendant plusieurs années, occupé des terres du gouvernement à la Pointe de Presqu'Isle, dans le township de Broughton, dans le comté de Northumberland, province d'Ontario, en leur accordant des baux ou des patentes, en par elles payant au gouvernement la valeur que les terres pouvaient avoir avant d'être améliorées.

M. *Horton*—Jeudi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre d'émigrants transportés par le gouvernement sur le chemin de Dawson pour se rendre à Manitoba, depuis l'ouverture du dit chemin, le montant payé par le gouvernement pour le transport des dits émigrants jusqu'à Manitoba, donnant la moyenne du coût de transport de chaque personne.

M. *Scatcherd*—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui de la Puissance, et entre le gouvernement de la Puissance et ses agents au sujet de l'émigration des Ménonites du sud de la Russie au Canada, et des arrangements pris pour leur transport jusqu'en ce pays et à travers ce pays, aussi bien que pour leur réception et leur établissement définitif dans le Nord-Ouest.

M. *Laurier*—Jeudi prochain—Proposera que les règles générales de pratique de la cour d'élection pour la division de Québec, mises devant la Chambre le 13 du courant, soient renvoyées au comité des priviléges et élections afin qu'elles soient examinées, et qu'il soit fait rapport sur le sujet à la Chambre.

M. *Costigan*—Jeudi prochain—Si le gouvernement a l'intention de continuer les améliorations sur la partie supérieure de la rivière St. Jean, en réparant les chemins de hâlage, en enlevant les obstructions de la dite rivière, en terminant le chenal aux Petites Chûtes, et en construisant un quai en cet endroit, le tout à même la somme insérée dans le budget pour l'amélioration des rivière navigables.

AVIS D'UN BILL PRIVE.

Le comité des chemins de fer, canaux et télégraphes prendra en considération le bill (No. 4) pour amender l'acte d'incorporation du canal à navires de Caughnawaga, mardi prochain, le 21 du courant.

No. 11.

OTTAWA, MARDI, 14 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 12.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 15 AVRIL, 1874.

Cent deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Des Conseils Municipaux des townships d'Athol, d'Ameliasburgh, de Marysburgh, d'Hallowell, de *A. Spafford* et autres, d'Athol; de *R. J. McDowall* et autres, du tonwship de Sophiasburgh; de *Levi Harney* et autres, de Hallowell; et du Rév. *W. J. Hewitt* et autres, de Consecon, comté de Prince Edouard; de *Richard McConnell* et autres, du township de Hull, comté d'Ottawa; de *Andrew McGill* et autres, de Chatsworth, de *E. B. Rodgers* et autres, de Leith et de la Concession A, de *William Beaton* et autres, du township de Derby, de *Frederick Armstrong* et autres, de Glenelg, comté de Grey; de *William P. Barker* et autres, de Norwich Sud, comté d'Oxford; des conseils municipaux des townships de Rochester et Malden, comté d'Essex; de *L. F. Smith* et autres, de Mme. *R. B. Thornton* et autres, de *R. Tamblyn* et autres, du township de Clarke; de *G. A. Jacobs, Reeve*, et autres, du village de Newcastle, et de *T. Hall* et autres, de Orono, des conseils municipaux de la ville de Bowmanville, du village de Newcastle, du township de Darlington, du conseil municipal du township de Hope, du conseil municipal de la ville de Port Hope, du conseil municipal du township de Manvers, et de *R. S. Libby* et autres, de la ville de Port Hope, comté de Durham; du conseil municipal des comtés unis de Northumberland et Durham; du conseil municipal de la ville de Cornwall, de *Robert G. Kennedy* et autres, de Mount Forest, de *Florence Wilson* et autres, du township de Peel, d'*Alexander McGregor* et autres, du township de Luther, de *James A. Spence* et autres, d'Amaranth, de *J. H. Dolmage* et autres, du village de Clifford, de *David Bettschen* et autres, du township de Luther, et de *Holden Colbeck* et autres, du, township de Luther, comté de Wellington; de *Francis Storr* et autres, de Whitchurch, de *R. F. Marsh* et autres du village de Laskay et des environs, et de *George Edwards* et autres, du village de Lloydtown et des environs, comté de York; du révérend *J. Mechel* et autres, de Tiny, comté de Simcoe; du révérend *Henry Bartlett* et autres, de Rond Eau, de *Thomas W. Wright*, Député Reeve, et autres, du township de Chatham; de *James S. McKerecher* et autres, d'Howard, de *William Burgess*, sen., et autres, de Tilbury Est, de *John C. Bennett* et autres, de Buxton, township de Raleigh, et du révérend *William King* et autres, de Buxton, comté de Kent; de *M. H. Fieldhouse* et autres, de Brighton, et de *Esle Terril* et autres, du township de Brighton, comté de Northumberland; du conseil municipal du township de Usborne; du conseil municipal du comté de Huron; du conseil municipal du township de Howick; de *George Leversage* et autres, du township de Fullerton, comté de Perth; de *John Symons* et autres, du village de Uxbridge, comté d'Ontario; du révérend *M. Byrne* et autres, et de *James Reeves* et autres, de Eganville, Gratton et Wilberforce, comté de Renfrew; de *J. D. Smith*, M, D., et autres,

du township de Stamford, de *William Campet* autres, de la Loge dite *Safe Guard Lodge, No.* 40, *P. O.de G. T*, du conseil municipal du township de Willoughby, du conseil municipal du township de Pelham, du conseil municipal du village de Fort Erié, et de *Albert S. Weaver* et autres, du township de Humberstone, comté de Welland ; du révérand *William Ross* et autres, de Kirk Hill, et de Lochiel, de *William Fraser* et autres, du township de Lochiel, comté de Glengarry ; de *Philander S. Kilborne* et autres, de Winterbourne et des environs, et de *S. S. Weaver* et autres, du village de Elmira, comté de Waterloo; de *George Harrington* et autres, du township de Carrick, de *A. Andrews* et autres, du village de Kincardine, de *Donald McGregor* et autres, du township de Culross, de *D. Wardrope* et autres, du township de Culross, de *R.J. Magraw*, de Greenock, et de *Arthur H. Smith* et autres, de la S. S. No. 4, ligne Sud, township de Brant, comté de Bruce; du conseil municipal de New Edinburgh ; demandant la passation d'une loi pour défendre le trafic des liqueurs enivrantes.

De *Samuel Richardson* et autres, de *Wolston Edwin Riley* et autres, de *W. Moss* et autres, de *Thomas Hawood* et autres, de *Joseph L. Gabbett* et autres, et de *E. F. R. Wells* et autres, tous de la cité de Toronto ; demandant la passation d'une loi pour défendre le trafic des liqueurs enivrantes.

De *James Dallas* et autres, de *Malcolm McDermid* et autres, de *James Lang* et autres, de *Kenneth McLelland* et autres, de *Robert Landsborough* et autres, de *John McCandless* et autres, de *James Landsborough* et autres, de *John Shepherd* et autres, de *James Lang* et autres, de *James Smillie* et autres, et de *Alexander McLean* et autres tous du township de Tuckersmith; demandant que le dit township soit annexé à la division sud du comté de Huron,

De la compagnie des remorqueurs du St. Laurent; demandant certains amendements à sa charte et la permission de changer le nom de la compagnie.

De la Compagnie Maritime de magasins et de bassins, demandant certains amendements à sa charte.

De la compagnie du Grand chemin de fer Occidental ; demandant la passation d'un acte pour confirmer l'émission de débentures perpétuelles de la dite Compagnie, au montant d'un million sept cents vingt-neuf mille louis sterling.

De la compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental; demandant la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un embranchement de son chemin de fer conduisant d'un point sur la ligne à Clifton, ou près de cette ville, à un autre point à Allanburgh ou près de ce village, dans le comté de Welland, et pour d'autres fins.

De la compagnie de prêts et d'épargnes des cultivateurs et des artisans; demandant une charte avec autorisation d'émettre des débentures et d'augmenter autrement les pouvoirs de la compagnie pour emprunter et autres pouvoirs, et de changer son nom de corporation.

De la compagnie canadienne pour la manufacture d'appariels télégraphiques (responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à se fusionner avec la compagnie de manufacture de Toronto (responsabilité limitée), sous le nom de compagnie de manufacture de télégraphes électriques et de quincaillerie (responsabilité limitée.)"

De la compagnie de manufacture de Toronto (responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à se fusionner avec la compagnie canadienne pour la manufacture d'appariels télégraphiques sous le nom de " Compagnie de manufacture de télégraphes électriques et de quincaillerie (responsabilité limitée.)"

De *J. B. Renaud* et autres, de la cité de Québec ; demandant à être incorporés sous le nom de "La compagnie d'assurances sur la vie et contre le feu de Québec."

De *James Maclaren* et autres, marchands de bois de construction et autres, des provinces d'Ontario et Québec ; demandant à être incorporés sous le nom de " La banque d'Ottawa."

Un message est reçu du Sénat nommant les honorables MM. *Flint, Bureau, Ferrier, Lacoste, Girard, Benson, McClelan* (Hopewell), *Aikins, McDonald* (Toronto), *Alexander* et *Vidal* comme membres d'un comité chargé de s'enquérir et faire rapports sur les diverses pétitions qui ont été ou qui ont pu être présentées pour demander la passation d'une loi pour défendre le trafic des liqueurs enivrantes, et priant les membres de cette Chambre de vouloir bien nommer un comité pour agir avec le comité du Sénat comme comité conjoint des deux Chambres pour s'enquérir et faire rapport sur le sujet.

M. *Paterson*, du comité chargé de s'enquérir sur l'état des affaires des sauvages des six Nations dans les comtés de Brant et d'Haldimand, présente le premier rapport du dit comité, recommandant la réduction de son quorum à cinq membres—Quorum réduit en conséquence.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, l'hon. M. *Abbott* est ajouté au comité des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Thompson* (Haldimand), MM. *Norris* et *Domville* sont ajoutés au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'hon. M. *Cartwright* met devant la chambre un état des sommes payées et portées au compte des dépenses imprévues (en vertu d'ordres en conseil) du 1er juillet 1873 jusqu'à cette date, conformément à l'acte 36 Vic., ch. 26

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le comité auquel ont été renvoyées les pétitions présentées à cette chambre pour demander une loi pour défendre le trafic des liqueurs enivrantes, a avec la permission de la chambre été augmenté de MM. *Rochester, Dymond, Charlton* et *Church*.

M. *Moss* présente un bill (No 25) pour établir de meilleures dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada.—Seconde lecture demain.

L'hon. M. *Burpee* (St.-Jean) met devant la chambre un état comparatif indiquant la quantité et la valeur et principaux articles de marchandise importés pour la consommation, avec les droits perçus sur ces articles.

M. *Bowell* propose que *Louis Riel*, membre de cette Chambre pour représenter le district électoral de Provencher, dans la province de Manitoba, ayant été accusé de meurtre,—l'accusation portée contre lui pour la dite offense ayant été trouvée fondée,—un mandat ayant été émis pour son arrestation,—le dit *Louis Riel* s'étant soustrait aux poursuites de la justice, et ayant désobéi à l'ordre de la Chambre lui enjoignant de comparaître à son siége, jeudi, le 9e jour d'avril 1874, il soit expulsé de cette Chambre.

L'hon. M. *Holton* propose pour amendement qu'attendu que le crime dont *Louis Riel* est accusé se rattachait aux commotions politiques qui existaient dans le Nord-Ouest dans l'automne de 1869 et au commencement de 1870, et en étaient la suite; et qu'un comité de cette Chambre a été nommé pour s'enquérir sur les causes de ces commotions, et sur les prétendues promesses d'une amnistie aux personnes qui en étaient les auteurs, il est expédient d'ajourner la considération ultérieure de la motion maintenant devant la Chambre jusqu'à ce que ce comité ait fait rapport.

M. *Mousseau* propose pour amendement au dit amendement que tous les mots après " que ", dans l'amendement, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

1. " Les intérêts de la Puissance du Canada exigent que la tranquillité et le contentement règnent dans les diverses provinces dont se compose la Confédération.

2. " Qu'en conséquence des troubles qui ont eu lieu dans la province de Manitoba avant son admission dans la Puissance, et des actes de violence qui furent alors commis, il existe dans cette province un sentiment de malaise et d'inquiétude qui serait dissipé et qui serait remplacé par un sentiment d'aise et de satisfaction, s'il plaisait à Sa Gracieuse Majesté la Reine d'exercer Sa Prérogative Royale en accordant un plein et entier pardon et une amnistie complète pour tous les actes, crimes et offenses qui peuvent avoir été commis dans la province de Manitoba durant les troubles en question.

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très-gracieuse Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien exercer Sa Prérogative Royale en accordant ce pardon et cette amnistie.

Et des débats s'ensuivent.—

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 1er du courant demandant copie de la proclamation datée le 6 décembre 1869 relative aux difficultés qui ont eu lieu dans le Nord-Ouest en 1869 et 1870, et copie de toute correspondance et de toutes communications entre le gouvernement de la Puissance, le gouvernement de la Province de Manitoba, et le gouvernement impérial, et de toutes autres communications, en la possession du gouvernement relatives à l'amnistie mentionnée dans la dite proclamation.

Et les débats étant repris et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit,

MARDI, 16 AVRIL, 1874.

Et les débats continuant, ils sont ajournés, sur motion de M. *Masson*, à la prochaine séance de la chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne, étant 2.15 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Cauchon*—Vendredi prochain—Comité spécial chargé d'examiner s'il est possible de faciliter davantage la dépêche des affaires en Parlement, spécialement en ce qui concerne les relations entre les deux chambres, et que le dit comité soit composé des honorables MM. *Dorion* et *Smith*, du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, des honorables MM. *Holton*, *J. H. Cameron*, *Blake* et de l'auteur de la motion.

M. *Palmer*—Si le Gouverneur-Général a nommé les commissaires des pilotes tel que voulu par la 13e clause de l'acte concernant le pilotage; si non, quand seront-ils nommés?

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Si le Gouverneur-Général en conseil a fixé les limites du pilotage pour le port de Miramichi, tel que pourvu par l'acte passé dans la 36e année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte concernant le pilotage "; si non, quand ces limites seront-elles fixées et annoncées dans la *Gazette du Canada*?

L'hon. M. *Mitchell.*—Vendredi prochain.—Si le gouverneur en conseil a fait les règles et règlements nécessaires mentionnés dans la 53e section de la partie IV de l'acte relatif aux navires et à leur enregistrement et classification ; si non, quand seront-ils faits et publiés dans la *Gazette du Canada* tel que voulu par le dit acte ?

L'hon. M. *Mitchell,*—Si c'est l'intention du gouvernement de placer une somme dans le budget pour l'amélioration de la navigation de la rivière Miramichi sud-ouest ?

M. *Ross* (Middlesex).—Vendredi prochain.—Qu'il soit envoyé un message au sénat l'informant que cette chambre s'unira avec leurs Honneurs dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres pour examiner les diverses pétitions qui ont été ou pourront être présentées pour demander la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes, pour faire rapport sur le sujet, et que les membres du dit comité, savoir : MM. *Appleby, Béchard, Bowell, Burpee* (Sunbury), *Rochester, Dymond, Charlton, Church, Blake, Cameron* (Ontario). *Chisholm, Cunningham* (N. Westminster), *Davies, Forbes, Carmichael, Ryan, Ross* (Middlesex) et *Smith* (Selkirk) agiront comme membres du dit comité conjoint.

M. *Tremblay*—Vendredi prochain—Adresse demandant toute correspondance entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement de Québec au sujet des droits de grève.

M. *Forbes*—Vendredi prochain—Si les membres de la législature locale du Nouveau-Brunswick sont transportés gratuitement sur les chemins de fer du gouvernement de cette province, pourquoi n'aurait-on pas la même courtoisie pour les membres du Parlement de la Puissance ?

M. *Higginbotham*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement de donner plus de facilités pour le transport des émigrants du Canada au Nord-Ouest, de manière à donner effet à la résolution adoptée à l'unanimité par le comité d'émigration et de colonisation nommé par la Chambre durant la session de 1873, et déclarant " que, dans l'opinion de ce comité, l'on devrait donner des passages gratuits de Québec au Fort Garry aux personnes pauvres qui émigrent d'Europe et des Etats-Unis, et qui désirent s'établir dans le Nord-Ouest, aussi bien qu'aux habitants pauvres de toute autre province de la Puissance, qui désirent s'établir à Manitoba " ?

M. *Domville*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement d'indemniser *Jacob Hall* et autres des pertes par eux encourues dans l'incendie occasionné par le chemin de fer Intercolonial.

M. *Domville*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état des droits payés sur les importations au Port de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour les premiers quinze jours du mois d'avril des années 1873 et 1874, donnant une descaiption des marchandises débarquées ou entreposées et le nom de l'importateur.

M. *Wilkes*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état des fortifications, des terrains et du matériel de guerre qui ont été transférés au gouvernement de ce pays par le gouvernement impérial ; aussi, un rapport, par un officier compétent, sur l'état des différents forts et bâtisses ainsi transférés, et sur l'état du matériel de guerre ; aussi, un état de telles propriétés qui ont été transférées aux corporations municipales, si tel est le cas, ou des terrains que le Gouvernement se propose de transférer à ces corporations.

M. *Dewdney*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du Gouvernement de faire faire une exploration de la rivière Fraser entre *Big Bar* et *Soda Creek,* Colombie Anglaise, pour constater le coût de l'enlèvement des roches qui obstruent la navigation entre ces endroits.

M. *Burpee* (Sunbury),—Si l'on s'était arrangé avec certaines personnes pour la construction des seize chars pour le chemin de fer Intercolonial, ou d'un certain nombre de ces chars, pour lesquels des soumissions ont été demandées pour leur construction, par une annonce en date du 7 avril courant, signée par *Lewis Carvell,* ces soumissions devant être reçues jusqu'au 18 Avril, et un certain nombre de ces chars devant être délivrés le ou avant le 1er jour de Juin prochain, et le reste, le 25e jour de Juin, et si ces chars étaient construits par ces personnes avant que des soumissions eussent été démandées pour leur construction, et pourquoi un si court avis a été donné pour ces soumissions et la construction de ces chars, mettant tout entrepreneur de cette construction dans l'impossibilité de finir l'ouvrage dans le temps spécifié, si on ne s'était pas arrangé avec lui auparavant.

M. *Young*—Vendredi prochain—Comité composé de neuf membres, savoir : MM. *Cauchon, Tupper, DeCosmos, Dymond, Bowell, Davies Burpee* (*Sunbury*), *Ross,* (Middlesex), et de l'auteur de la motion, et chargé de faire rapport à cette Chambre du mode le plus efficace et le moins dispendieux d'obtenir la publication d'un " *Hansard Canadien*" contenant un rapport correct des délibérations et discours en cette Chambre, l'ouvrage devant être commencé à la prochaine session.

M. *Kirkpatrick*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de tous rapports, correspondances, instructions à des fonctionnaires, rapports faits au conseil, et minutes du conseil au sujet du système qui prévaut dans Ontario et Québec relativement aux pêcheries telles que comparées avec les autres provinces de la Puissance.

M. *Ross* (Durham)—Si c'est l'intention du Gouvernement de prendre la direction des lignes télégraphiques, comme cela a lieu en Angleterre et aux autres pays étrangers ?

M. *Schultz*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de tous papiers, de toute correspondance et de toutes communications entre l'honorable *A. George Archibald,* ci-devant Lieutenant-Gouverneur de Manitoba, et *Louis Riel* et l'abbé *Ritchot* au sujet des troubles de 1869-70, et de l'invasion fénienne de 1871 ; aussi, copie de toutes lettres et papiers y relatifs.

M. *Thompson* (Haldimand)—Bill pour pourvoir aux meilleurs moyens de sortir des chars de chemin de fer dans les cas d'incendie.

No. 12.

OTTAWA, MERCREDI, 15 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 13.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 16 AVRIL, 1874.

Quarante-neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *Carrie Tweedie* et autres, de Buckingham, de *John McLaurie* et autres, de Templeton, du révérend *James Fraser* et autres, de Chelsea et des Moulins de la Gatineau, de *Donald A. Cameron* et autres, des Moulins de la Rivière Nation Nord, et de *Andrew Davidson* et autres, de Templeton, comté d'Ottawa; de *S. S. Martin* et autres, du township de Shefford, de *E. Lawrence*, J. P., et autres, de Stuckely Nord, et de *George J. Shepherd* et autres, de Stuckely Sud, comté de Shefford; du conseil municipal de la ville de Sherbrooke, de *Alfred Blunt* et autres, de Bolton, comté de Brome; de *W. Candlish* et autres, de Durham, de *W. H. Atkinson* et autres, du township de Durham, et du conseil municipal de Durham Sud, comté de Drummond; de *Horatio B. Cochrane* et autres, de Landsdown, comté de Leeds; de *H. M. Ball* et autres, de la ville de Goderich, comté de Huron; et du révérend *W. P. Roach* et autres, de Darlington, comté de Durham, demandant la passation d'une loi pour défendre le trafic des liqueurs enivrantes.

De la compagnie manufacturière de Paton et autres, manufacturiers de la ville de Sherbrooke, demandant que le tarif actuel soit porté à vingt pour cent sur tous les objets manufacturés de l'étranger qui peuvent être importés en Canada.

De *John Mullins* et autres, pilotes pour les havres de Sydney, Lingan at Glace Bay, dans le comté de Cap Breton, province de la Nouvelle-Ecosse; demandant l'abrogation de l'acte relatif au pilotage de 1873 en ce qui concerne les dits havres.

De la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à procéder à certains ouvrages pour la construction desquels elle a obtenu un acte d'incorporation de la législature de Québec.

De *John Oswald* et autres, du comté des Deux-Montagnes; demandant que les droits des sauvages à l'égard du domaine d'Oka, dans le dit comté, soient définis.

De la société d'épargnes et de placements d'Ontario; demandant la passation d'un acte pour lui accorder de plus amples pouvoirs.

De *W. G. Cassells* et autres; demandant que le délai fixé pour obtenir le certificat du bureau du trésor requis par leur acte d'incorporation soit prolongé.

De *Hiram Easton* et autres, et de *B. Rosamond* et autres, manufacturiers, et autres, de la province d'Ontario; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *M. C. Mullarky* et autres, Directeurs et actionnaires de la Société du Crédit Foncier du Bas-Canada; demandant des amendements à leur acte d'incorporation.

Motion étant proposée à l'effet que la pétition de *James A. Mahon*, fondeur en fonte de fer, et autres, de la cité de London, comté de Middlesex, demandant à être incorporés sous le nom de "La Compagnie des mines d'argent de Colombus et d'Oregon", soit reçue et lue.

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, parce que la page qui contient ses conclusions n'est pas revêtue des signatures d'au moins trois pétitionnaires, comme l'exige la 86me règle.

Sur motion de l'hon. M. *Robitaille*, M. *Ouimet* est ajouté au comité des bills privés,

La chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. *Bowell*, savoir:—Que *Louis Riel*, membre de cette Chambre pour représenter le district électoral de Provencher, dans la province de Manitoba, ayant été accusé de meurtre,—l'accusation portée contre lui pour la dite offense ayant été trouvée fondée,—un mandat ayant été émis pour son arrestation,—le dit *Louis Riel* s'étant soustrait à la justice, et ayant désobéi à l'ordre de la Chambre lui enjoignant de comparaître à son siége, jeudi, le 9e jour d'avril 1874, il soit expulsé de cette Chambre,—Et sur l'amendement de l'hon. M. *Holton* à cette motion, savoir:—Qu'attendu que le crime dont *Louis Riel* est accusé se rattachait aux commotions civiles qui existaient dans le Nord-Ouest dans l'automne de 1869 et au commencement de 1870, et en découlait; et qu'un comité de cette Chambre a été nommé pour s'enquérir sur les causes de ces commotions, et sur les prétendues promesses d'une amnistie aux personnes qui en étaient les auteurs, il est expédient d'ajourner la considération ultérieure de la motion maintenant devant la Chambre jusqu'à ce que ce comité ait fait rapport,—Et sur l'amendement de M. *Mousseau* au dit amendement, savoir:—Que tous les mots après " que ", dans l'amendement, soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—

1. " Les intérêts de la Puissance du Canada exigent que la tranquillité et le contentement règnent dans les diverses provinces dont se compose la Confédération.

2. " Qu'en conséquence des troubles qui ont eu lieu dans la province de Manitoba avant son admission dans la Puissance, et des actes de violence qui furent alors commis, il existe dans cette province un sentiment de malaise et d'inquiétude qui serait dissipé et qui serait remplacé par un sentiment d'aise et de satisfaction, s'il plaisait à Sa Gracieuse Majesté la Reine d'exercer Sa Prérogative Royale en accordant un plein et entier pardon et une amnistie complète pour tous les actes, crimes et offenses qui peuvent avoir été commis dans la province de Manitoba durant les troubles en question.

3. Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien exercer Sa Prérogative Royale en accordant ce pardon et cette amnistie.

Et l'amendement de M. *Mousseau* à l'amendement de M. *Holton* étant mis aux voix est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Baby,	Costigan,	Gill,	McDougall (*TroisRiv.*)	Power,
Barthe	Cunningham (*Marq.*)	Harwood,	Montplaisir,	Robitaille,
Caron,	DeCosmos,	Hurteau,	Mousseau,	Rouleau,
Cauchon,	Dugas,	Lanthier,	Ouimet,	Ryan.—27
Cheval,	Flynn,	Masson,	Pinsonneault,	
Cimon,	Gaudet,	McDonald, (*Cap Bret.*)		

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Church,	Goudge,	McGregor,	Ross (*Durham*),
Archibald	Cockburn,	Hagar,	McIntyre,	Ross (*Middlesex*),
Aylmer,	Coffin,	Haggart,	McIsaac,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bain,	Colby,	Hall,	McKay (*Colchester*),	Ross (*Victoria*),
Borron,	Cunningham (*New*	Harvey,	Maclennan,	Rymal,
Béchard,	*Westminster.*)	Higinbotham,	McLeod,	Scatcherd,
Bernier,	Currier,	Holton,	McQuade,	Schultz,
Bertram,	Davies,	Horton,	Metcalfe,	Scriver,
Biggar,	Dawson,	Huntington,	Mills,	Shibley,
Blackburn,	Delorme,	Irving,	Mitchell,	Sinclair,
Blain,	Desjardins,	Jetté,	Moffat,	Smith (*Peel*),
Blake,	De St. Georges	Jodoin,	Monteith,	Smith (*Selkirk*),
Borden,	De Veber,	Jones, (*Halifax.*)	Moss,	Smith (*Westmorland*),
Bourassa,	Dewdney,	Jones, (*Leeds.*)	Norris,	Snider,
Bowell,	Domville,	Kerr,	Oakes,	Stephenson,
Bowman,	Donahue,	Killam,	O'Donohoe,	Stiron,
Boyer,	Dorion,	Kirk,	Oliver,	St. Jean,
Brooks,	Dymond,	Kirkpatrick,	Orton,	Stuart,
Brouse,	Farrow,	Laflamme,	Palmer,	Taschereau,
Brown,	Ferguson,	Laird,	Pâquet,	Thibaudeau,
Buell,	Ferris,	Lajoie,	Paterson,	Thompson (*Haldim'nd.*)
Burk,	Fiset,	Landerkin,	Pelletier,	Tremblay,
Burpee (*St. Jean*)	Fleming,	Langlois,	Pettes,	Trow,
Burpee, (*Sunbury,*)	Flesher,	Laurier,	Pickard,	Tupper,
Cameron, (*Cardwell.*)	Forbes,	Little,	Plumb,	Walker,
Cameron, (*Huron.*)	Fournier,	Macdonald, (*Cornwall*)	Pouliot,	Wallace,
Cameron, (*Ontario.*)	Fréchette,	Macdonald, (*Glengarry*)	Pozer,	White (*Hastings*),
Carmichael,	Galbraith,	MacDonnell, (*Inverness*)	Prévost,	White (*Renfrew*),
Cartwright,	Geoffrion,	MacKay, (*Cap Breton*)	Ray,	Willson,
Casey	Gibson,	Mackenzie, (*Lambton*)	Richard,	Wood,
Casgrain,	Gillies,	Mackenzie (*Montréal*),	Robillard,	Wright (*Ottawa*),
Charlton,	Gillmor,	McCallum,	Rochester,	Yeo,
Chisholm,	Gordon,	McDougall (*Renfrew*),	Roscoe,	Young.—164.

Et l'amendement de l'hon, M. *Holton* étant mis aux voix est rejeté sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Aylmer,	Costigan,	Gill,	McDonald (*Cap B.*),	Power,
Baby,	Cunningham (*Marq.*),	Gillmor,	McDougall (*Trois R.*),	Pozer,
Barthe,	De Cosmos,	Harwood,	McIntyre,	Prévost,
Béchard,	Delorme,	Holton,	McIsaac,	Ray,
Bernier,	Desjardins,	Huntington,	Montplaisir,	Richard,
Bourassa,	De St-Georges,	Hurteau,	Mousseau,	Robillard,
Boyer,	Donahue,	Jetté,	O'Donohoe,	Robitaille,
Brooks,	Dorion,	Jodoin,	Ouimet,	Rouleau,
Cameron (*Ontario*),	Dugas,	Laflamme,	Pâquet,	Ryan,
Caron,	Fiset,	Lajoie,	Pelletier,	Smith (*Selkirk*),
Casgrain,	Flynn,	Langlois,	Perry,	St.-Jean,
Cauchon,	Fournier,	Lanthier,	Pettes,	Taschereau,
Cheval,	Fréchette,	Laurier,	Pickard,	Thibaudeau,
Church,	Gaudet,	MacDonnell (*Invern.*),	Pinsonneault,	Tremblay,
Cimon,	Geoffrion,	Masson,	Pouliot,	Yeo.—76.
Colby,				

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Chisholm,	Haggart,	McKay (*Colchester*),	Rymal,
Archibald,	Cockburn,	Hall,	Maclennan,	Scatcherd,
Bain,	Coffin,	Harvey,	McLeod,	Schultz,
Borron,	Cunningham (*New Westminster*)	Higinbotham,	McQuade,	Scriver,
Bertram,	Currier,	Horton,	Metcalfe,	Shibley,
Biggar,	Davies,	Irving,	Mills,	Sinclair,
Blackburn,	Dawson,	Jones (*Halifax*)	Mitchell	Smith (*Peel*),
Blain,	De Veber,	Jones (*Leeds*),	Moffat,	Smith (*Westmoreland*),
Blake,	Dewdney,	Kerr,	Monteith,	Snider,
Borden,	Domville,	Killam,	Moss,	Stephenson,
Bowell,	Dymond,	Kirk,	Norris	Stirton,
Bowman,	Farrow,	Kirkpatrick,	Oakes,	Stuart,
Brouse,	Ferguson,	Laird,	Oliver,	Thompson (*Haldima.*)
Brown,	Ferris,	Landerkin,	Orton,	Trow
Buell,	Fleming,	Little,	Palmer,	Tupper,
Burk,	Flesher,	Macdonald (*Cornwall*),	Paterson,	Walker,
Burpee (*St-Jean*),	Forbes,	Macdonald (*Glengarry*)	Plumb,	Wallace,
Burpee (*Sunbury*),	Galbraith,	Macdonald (*Kingston*),	Rochester,	White (*Hastings*),
Cameron (*Cardwell*),	Gibson,	Mac Kay (*Cap Breton*)	Roscoe,	White (*Renfrew*),
Cameron (*Huron*),	Gillies,	Mackenzie (*Lambton*),	Ross (*Durham*),	Willson,
Carmichael,	Gordon,	Mackenzie (*Montréal*),	Ross *Middlesex*),	Wood,
Cartwright,	Goudge,	Mc Callum,	Ross (*Prince-Edouard*),	Wright, (*Pontiac*),
Casey,	Hagar,	McDougall (*Renfrew*),	Ross (*Victoria*),	Young.—117.
Charlton,		McGregor,		

La motion de M. *Bowell* à l'effet que *Louis Riel*, l'un des membres de cette chambre, soit expulsé, est alors adoptée sur la division suivante

POUR :

Messieurs

Appleby,	Cockburn	Haggart,	Maclennan,	Rymal,
Archibald,	Coffin,	Hall,	McLeod,	Scatcherd,
Bain,	Colby,	Harvey,	McQuade,	Schultz,
Borron,	Cunningham (*New Westminster*),	Higinbotham,	Metcalfe,	Scriver,
Bertram,	Currier,	Horton,	Mills,	Shibley,
Biggar,	Davies,	Irving,	Mitchell,	Sinclair,
Blackburn,	Dawson,	Jones (*Halifax*),	Moffat,	Smith, (*Peel*),
Blain,	De Veber,	Jones (*Leeds*),	Monteith,	Smith, (*Selkirk*),
Blake,	Dewdney,	Kerr,	Moss,	Smith, (*Westmoreland*)
Borden,	Domville	Killam,	Norris,	Snider,
Bowell,	Donahue,	Kirk,	Oakes,	Stephenson,
Bowman,	Dymond,	Kirkpatrick,	Oliver,	Stirton,
Brooks,	Farrow,	Laird,	Orton,	Stuart,
Brouse,	Ferguson,	Landerkin,	Palmer	Thompson, (*Haldimand*),
Brown,	Ferris,	Little,	Paterson	Trow,
Buell,	Fleming	Macdonald (*Cornwall*),	Pettes,	Tupper,
Burk,	Flesher,	Macdonald (*Glengarry*)	Pickard,	Walker,
Burpee (*St. Jean*),		Macdonald (*Kingston*),	Plumb	

Burpee (*Sunbury*),	Forbes,	MacKay (*Cap Breton*),	Ray,	Wallace,
Cameron (*Cardwell*),	Galbraith,	Mackenzie (*Lambton*),	Rochester,	White (*Hastings*),
Cameron (*Huron*),	Gibson,	Mackenzie (*Montréal*),	Roscoe,	White (*Renfrew*)
Carmichael,	Gillies,	McCallum,	Ross (*Durham*),	Willson,
Cartwright,	Gordon,	McDougall (*Renfrew*,)	Ross, (*Middlesex*),	Wood,
Casey,	Gougde,	McGregor,	Ross, (*Prince Edouard*),	Wright, (*Pontiac*),
Charlton,	Hagar,	McKay (*Colchester*),	Ross, (*Victoria*),	Young.—124.
Chisholm,				

CONTRE :

Messieurs

Aylmer,	Cunningham, (*Marquette*),	Gill,	Masson,	Power,
Baby,	DeCosmos,	Gillmor,	McDonald, (*Cap B.*),	Pozer,
Barthe,	Delorme,	Harwood,	McDougall, (*Trois R.*),	Prévost,
Béchard,	Desjardins,	Holton,	McIntyre,	Richard,
Bernier,	De St. Georges,	Huntington,	McIsaac,	Robillard,
Bourassa,	Dorion,	Hurteau,	Montplaisir,	Robitaille,
Boyer.	Dugas,	Jetté,	Mousseau,	Rouleau,
Cameron, (*Ontario*),	Fiset,	Jodoin,	O'Donohoe,	Ryan,
Caron,	Flynn,	Laflamme,	Ouimet,	St. Jean,
Casgrain,	Fournier,	Lajoie,	Pâquet,	Taschereau,
Cauchon,	Fréchette,	Langlois,	Pelletier,	Thibaudeau,
Cheval,	Gaudet,	Lanthier,	Perry,	Tremblay,
Cimon,	Geoffrion,	Laurier,	Pinsonneault,	Yeo.—68.
Costigan,		MacDonnell (*Inverness*)	Pouliot,	

M. *Schultz* propose qu'il soit *résolu :* Que M. l'Orateur émette son mandat pour un nouveau bref pour l'élection d'un membre pour le district électoral de Provencher, dans la province de Manitoba, en remplacement de *Louis Riel* expulsé de la chambre.—Adopté sur la même division que la dernière, et nouveau bref ordonné en conséquence.

La chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Walker*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance et de toutes recommandations qui ont pu conduire à l'émission d'un ordre général de la milice, en date du 8 juin 1872, accordant aux gardes à pied du gouverneur-général la même préséance et le même rang dans la milice active de la Puissance que les gardes à pied de Sa Majesté occupent dans l'armée impériale.

M. *Delorme*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement, dans le but de répandre la connaissance de toutes les choses qui appartiennent au pays, d'ajouter à tout ce qui a été publié jusqu'ici sur le sujet une liste de la plupart des articles considérés comme étant de première nécessité, outils d'artisans, instruments d'horticulture et d'agriculture, graines, etc., avec les prix du marché de chacun de ces articles, de manière que les personnes qui se proposent d'immigrer de l'Europe puissent être plus satisfaites.

M. *De Cosmos.*—Lundi prochain.—Adresse demandant copie du rapport de l'exploration géologique de 1873 dans la Colombie Anglaise.

M. *Taschereau.*—Lundi prochain.—Fera motion : Que la pétition de *Horatio Le Boutillier*, du bassin de Gaspé, écuyer, marchand, concernant l'élection et le rapport de l'élection du district électoral de Gaspé, et demandant que le dit rapport soit complété et amendé, soit référée au comité permanent des priviléges et élections pour considération d'icelle, et qu'il soit fait rapport sur le sujet à la chambre.

M. *Robillard*—Lundi prochain—Bill pour amender la clause 29 de l'acte 32 et 33 *Victoria*, chapitre 29.

M. *McDougall* (Trois-Rivières)—Lundi prochain—Bill pour amender et expliquer l'acte relatif aux vagabonds.

M. *McDougall* (Trois-Rivières)—Lundi prochain—Bill relatif au larcin et autres semblables offenses.

L'hon. M. *Cauchon*—Lundi prochain—Bill pour amender l'acte des chemins de fer, 1868.

No. 13.

OTTAWA, JEUDI, 16 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 14.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 17 AVRIL, 1874.

M. l'Orateur met devant la chambre les règles générales de la cour d'élection pour la province de la Nouvelle-Ecosse, conformément aux dispositions de l'acte 36 Vic., chap. 28, clause 32.

Trente et une pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

Du révérend *George Bryce*, M.A., modérateur, et *Alexander Fraser*, clerc, au nom du conseil des anciens de l'église de Manitoba ; de *George H. Cornish* et autres, de Greenwood, de *A. W. Ross* et autres, de Pickering, de *W. E. Yarnold* et autres, de Prince Albert, de *S. McKennell* et autres, de Port Perry, de Mme. *S. Wilson* et autres, de Port Perry, de *Andrew T. Horne* et autres, du township de Reach, de *James Leask* et autres, de Leaksdale, de *Joseph Watson*, jun., et autres, de Reach, de *Sarah Jane Bush* et autres, du township de Reach, de *James McPherson* et autres, du township de Rama, et de *A. F. Johnson* et autres de Reach, comté d'Ontario ; de *George W. Murton* et autres, de York et des environs, et de *Joseph Garinger* et autres, de Cayuga, nord et sud, comté de Haldimand ; du révérand *John Hough* et autres, du township d'Elma, de *Wm. Barr* et autres, du townshhip de Mornington de *Moses McFadden*, jun., et autres, de Mornington, de *John W. Smith* et autres, de Sebringville, de *J. B. Ratherford* et autres, de Milbank et des environs, de *Wm. Tanner* et autres, de Mornington, et de *William Fotheringham* et autres, de Blanshard, comté de Perth ; de *D. N. Demill* et autres, de Shannonville, de *W. Tomblin* et autres, du village de Bridgewater et du township d'Elzevir de *Samuel Tammon* et autres, du township de Huntingdon, du conseil municipal du township de Sidney, et du conseil municipal de la ville de Belleville, comté de Hastings ; de *Annie Staples* et autres, du township de Verulam, de *William Miller* et autres, de la ville de Lindsay, et de *Hugh Silver* et autres, de la ville de Lindsay, comté de Victoria ; de *Edward Watson* et autres, de Nepean, de *Frederick Butler* et autres, du township de Goulbourn, du conseil municipal du township de Fitzroy, du conseil municipal du township de Nepean, du conseil municipal du township de Torbolton, et de *Robert Hopkins* et autres, de Gloucester, comté de Carleton ; de *John Proctor* et autres, de Bentinck, de *Walter Hastie* et autres, d'Egremont et Glenelg, de *James Handy* et autres, d'Artemesia, de *James Gilray* et autres, d'Euphrasia, de *T. Ferguson* et autres, du village de Priceville, de *James Yelland* et autres, d'Euphrasia, et de *A. Bond* et autres, de St. Vincent, comté de Grey ; de *James Clerihue* et autres, du district de Muskoka ; de *William Lough*, sen., et autres, de Haut Cumberland, et de *Charles Hunter* et autres, de Cumberland, comté de Russell ; de *Charles Hendry*, jun., et autres, du township de Maryboro ; de *James Parsons* et autres, de Salem, de *J. W. Griffith*, M. D., et autres de Salem, de *R. B. Mair* et autres, d'Elora, de *Edouard Farrow* et autres, d'Elora, de *Wilson Ramshaw* et autres, d'Eramosa, de *Othello Cook* et autres, d'Eramosa, de *William Barrie* et autres, du township d'Eramosa, de *James Dew* et autres, du township d'Eramosa, de *William Hodgskin* et autres, du township d'Eramosa, de *Thomas Kempt* et autres, du township d'Eramosa, et de *John McLeod* et autres, du township d'Eramosa, comté de Wellington ; de *John S. Walton* et autres, de Dunham, et du Conseil Municipal de St. Armand Est, et village de Freligsburg, comté de Missisquoi ; de *William Welsh* et autres, du township d'Huron, de *David McFadden* et autres, d'Elderslie, Arran et Saugeen, du révérend *D. McNeal* et autres, de *William Carry* et autres, d'Elderslie et Arran, de *John Ewing* et autres, d'Elderslie et Saugeen, et de *Thomas Burton* et autres, de Bruce et Kincardine, Ecole Union, section no. 4, comté de Bruce ; de *H. V. B. Farnsworth* et autres, d'Aylesford, comté de King, Nouvelle-Ecosse ; de *C. T. Mallon* et autres, du township de Hope

comté de Durham ; *L. E. Mitchell* et autres, de la ville de Pembroke, de *James Ritchot* et autres, du township de Bromley, et de *Daniel Young* et autres, de McNab, comté de Renfrew ; de *George Fletcher* et autres, du township de Binbrook, comté de Wentworth ; de *John L. Powell* et autres, de London, de *P. Flint* et autres, de Byron, township de Westminster, de *S A. Barker* et autres, de Park Hill, du révérend *J. G. Calder* et autres, de Park Hill, et des environs, et de *William Ames* et autres, de Park Hill, et des environs, comté de Middlesex ; de *A. F. Hare* et autres, d'Haldimand, comté de Northumberland ; d'*Anson Miles Fralick* et autres, du township de Portland, de *Martha W. Brown* et autres, du township de Kingston, de *Francis W. Dobbs* et autres, du village de Portsmouth, de *W. Baker* et autres, du village de Portsmouth, de *R. Pugh* et autres, de Portsmouth et des environs, de Mme *Bannister* et autres, du village de Portsmouth, de *William F. Perley* et autres, du township de Kingston, de *William Lake* et autres, du township de Storrington, et de *George Brewer* et autres, du township de Kingston, comté de Frontenac ; de *James Douglass* et autres, de Gray, de *William Collins* e autres, du township de Gray, de *George Stephen* et autres, des townships de Hay et Stephen, du révérend *H. Cameron* et autres, du township de Hay, et de *George Brown Wroxeter* et autres, du village de Wroxeter, comté de Huron ; de *G. C. Dayfoot* et autres, de Georgetown, de *Anson Dixson* et autres, de Chinguacousy et Esquesing, et de *Seth Campbell* et autres, du township de Chinguacousy, comté de Peel, demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs fortes.

De l'honorable *William H. Chaffers*, sénateur, de St. Césaire, dans le comté de Rimouski, province de Québec, et autres, demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de Compagnie d'Assurances Agricoles de la Puissance.

De *William H. Wylie* et autres, manufacturiers et autres, du village d'Almonte, township de Ramsay, comté de Lanark ; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

Du conseil municipal du township de Anderson, comté d'Essex, et du conseil municipal du comté d'Essex, demandant que la pétition des sauvages Wyandottes damandant à être admis à jouir des mêmes priviléges que les blancs, soit accueillie favorablement.

De *D. Butters* et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à établir un passage d'eau par bateau à vapeur entre Montréal et l'Isle Ste. Hélène,

De la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest, et de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada ; demandant la passation d'un acte accordant de plus amples pouvoirs.

De *William Duven*, *A. Forrers* et *J. G. Murchie*, composant un comité du conseil de la cité de Calais, dans l'Etat du Maine, dans les Etats-Unis ; demandant à être autorisés à construire un pont sur la Rivière Ste. Croix depuis St. Stephen, N. B., près du terminus du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et du Canada jusqu'à un endroit convenable dans Calais.

M. *Hall*, du comité des ordres permanents, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la compagnie d'assurances mutuelles maritimes du Canada,—de *H. S. Howland* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur,—de *H. S Howland* et autres demandant l'incorporation de la compagnie du chemin de fer, de jonction du Pacifique d'Ontario,—de *John C. Schultz*, M. P., et autres, demandant l'incorporation de la Chambre de commerce de Winnipeg,—de *James Maclaren* et autres, demandant l'incorporation de la banque d'Ottawa,—de la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à se fusionner avec la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée), —de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, demandant à être autorisée à construire une ligne d'embranchement de Clifton à Allanburgh,—de la compagnie maritime de magasins d'entrepôt et de bassins,—de la compagnie des remorqueurs du St-Laurent,—et de la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu.

M. *Delorme* présente un bill (No. 26) pour amender les actes généraux relatifs aux chemins de fer, de manière à pourvoir à une plus grande sécurité pour la vie, et pour la protection de la propriété, sur les chemins de fer en Canada.

M. *Caron* présente un bill (No 27) pour amender l'acte incorporant la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Mills* présente un Bill (No. 28) pour l'enlèvement des obstructions dans les rivières navigables.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Domville* présente un Bill (No. 29) pour amender l'acte pour incorporer la compagnie maritime de magasins d'entrepôt et de bassins.—Seconde lecture, lundi prochain.

Aussi, un Bill (No. 30) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurances mutuelles maritimes du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Thompson* (Haldimand) présente un Bill (No. 31) pour pourvoir au moyen de mieux sortir des chars de chemin de fer dans le cas d'incendie.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. *Bowell*, il est *ordonné* que les témoins qui ont comparu, en conformité de l'ordre de cette Chambre, pour rendre témoignage dans l'affaire de l'acte d'accusation et de l'émission de mandats pour l'arrestation de *Riel*, soient congédiés.

M. *Maclennan* présente un Bill (No. 32) pour fusionner la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée), et la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée) sous le nom de " La compagnie de manufacture de télégraphes électriques et de quincaillerie (responsabilité limitée).— Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Moss* présente un Bill (No. 33) pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur et de Manitoba.—Seconde lecture, lundi prochain.

Aussi, un Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction du Pacifique de Toronto.—Seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. *Mackenzie* présente : Réponse supplémenteire à l'adresse du 1er du courant, demandant copie de la proclamation datée le 6 décembre 1869 relative aux difficultés qui ont eu lieu dans le Nord Ouest en 1869 et 1870, et copie de toute correspondance et de toutes communications entre le gouvernement de la Puissance, le gouvernement de la Province de Manitoba, et le gouvernement impérial, et de toutes autres communications, en la possession du gouvernement relatives à l'amnistie mentionnée dans la dite proclamation.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No. 13) pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial;

Bill (No. 14) pour amender l'acte relatif à l'administration expéditive et sommaire de la justice criminelle en certains cas, en ce qui concerne la Province du Nouveau-Brunswick.

La résolution adoptée en comité général, vendredi dernier, 10 du courant, déclarant : " Qu'il est à propos d'établir d'autres dispositions pour la perception des réclamations à faire contre les navires naviguant sur certains lacs et certaines eaux de l'intérieur du Canada, pour gages des matelots, dettes contractées pour fourniture de provisions, réparations faites à tels navires, pour leur remorquage et pour autres services rendus à ces navires, ainsi que pour dommages provenant de collisions par des navires, et de donner pour ces réclamations un privilége sur les dits navires," est rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

M. *Kirkpatrick* présente un bill (No. 35) pour faciliter le recouvrement des réclamations contre les navires.—Seconde lecture, mardi prochain.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités, comme suit :

Au comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 3) pour amender la charte de la compagnie du télégraphe Canadien et Grand Nord.

Bill (No. 11) pour incorporer la compagnie du pont de la grande île Niagara.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill (No. 6) pour consolider les hypothèques et autres dettes privilégiées de la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, pour autoriser la dite compagnie à augmenter son capital et à établir un fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres fins, étant lu,—

L'hon. M. *Mackenzie* informe la Chambre que Son Excellence le gouverneur-général ayant été informé du sujet du dit Bill, y donne son assentiment.

Le Bill est alors lu une seconde fois et renvoyé au comité en dernier lieu mentionné,—et les suivants :

Au comité des Banques et du Commerce, savoir :—

Bill (No. 5) pour incorporer la banque de Londres et du Canada ;

Bill (No. 20) pour amender l'acte incorporant la Compagnie Royale d'assurances canadiennes.

Sur motion du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald*, M. *McCullum* est ajouté au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes.

L'hon. M. *Cartwright* met devant la Chambre un état comparatif de la dépense à même le fonds consolidé de la Puissance du Canada, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1873 et 1874.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées.

FRAIS D'ADMINISTRATION.

1.	Inspecteur des finances			$2,600 00	
	Bur. de l'assistant-receveur-général,		Toronto	7,000 00	
	do	do	Montréal	5,500 00	
	Auditeur et	do	Halifax, N.-E.	12,000 00	
	do	do	St. Jean, N.-B.	9,000 00	
	do	do	Fort Garry	4,000 00	
	do	do	Victoria, B. C.	9,000 00	
	do	do	Charlottetown, I. P. E.	3,000 00	
	Caisse d'épargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie Britannique			10,000 00	
	Tenure seigneurial et commission			6,000 00	
					$68,100 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires du personnel des départements et bureaux suivants :

3.	Département du conseil privé de la Reine pour le Canada		12,800 00	
4.	Département de la Justice		13,300 00	
5.	do	Milice et de la défense	32,250 00	
6.	do	Secrétaire d'Etat	26,700 00	
7.	do	Ministre de l'Intérieur	36,270 00	
		Terres de la Puissance (36 Victoria, ch. 34)		
8.	do	Receveur-Général	20,560 00	
..	do	Finances	47,230 00	

		$ cts.	
10.	Départements des Douanes	27,280 00	
11.	do Revenu de l'Intérieur	21,300 00	
12.	do Travaux publics	48,680 00	
13.	do Postes	70,920 00	
14.	do Agriculture	33,560 00	
15.	do Marine et Pêcheries	20,900 00	
16.	Bureau de la trésorerie	3,200 00	
17.	Agences du département de la marine et des pêcheries	14,900 00	
18.	Bureau des terres publiques, Manitoba	14,615 00	
19.	Département des travaux publics, Colombie-Britannique	4,000 00	
20.	Dépenses contingentes des départements	175,000 00	
21.	Bureau de la papeterie pour papeterie	15,000 00	
22.	Rajustement de salaires (36 Victoria, cap. 31)	70,000 00	
	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.		
23.	Divers	10,000 00	
24.	Allocations pour les circuits, Colombie Britannique	10,000 00	
25.	do Manitoba	3,000 00	
			$23,000 00
	POLICE.		
26.	Police fédérale	25,000 00	
27.	Police du havre, Montréal	13,395 00	
28.	Police de rade, Québec	24,500 00	
			62,895 00
	PENITENCIERS.		
29.	Pénitencier de Kingston, Ontario	100,075 28	
30.	Asile de Rockwood do	83,073 50	
31.	Pénitencier d'Halifax, N. E	25,448 05	
32.	do St. Jean, N. B	42,072 62	
33.	do St. Vincent de Paul, Québec	69,986 46	
34.	Entretien des prisonniers, Manitoba, Colombie Britannique et Ile du P.-Edouard	10,000 00	
35.	Directeurs de pénitenciers	10,500 00	
			341,155 91
	LÉGISLATION.		
	Sénat.		
36.	Traitement et dépenses contingentes du Sénat	46,868 00	
	Chambre des Communes.		
37.	Traitement et dépenses contingentes, d'après l'estimation du greffier	85,440 00	
38.	do do do sergent d'armes.	33,570 00	
	Divers.		
39.	Crédit pour la bibliothèque du parlement	7,000 00	
40.	Impression, reliure et distribution des lois	12,500 00	
41.	Impressions, papier à imprimer et reliure	40,000 00	
42.	Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie	1,200 00	
43.	Impressions diverses	2,000, 00	
			228,570 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain,—et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Adresse demandant un état relatif à la province de la Colombie Anglaise, pour l'année commençant le 1er juillet 1871 et finissant le 30 juin 1872, et un état pour l'année commençant le 1er juillet 1872 et finissant le 30 juin 1873, avec un état approximatif pour le semestre commençant le 1er juillet 1873 et finissant le 31 décembre, fesant voir:—1° La dette publique dont s'est chargé ou que doit payer la Puissance chaque année respectivement; 2° L'intérêt sur cette dette publique; 3° Le fonds d'amortissement pour son extinction; 4° Les subventions respectives payées à la province; 5° Le revenu total perçu, indiquant les sources; 6° La somme totale votée, indiquant les votes respectifs, soit par le budget, soit par statut; 7° Le montant total dépensé, indiquant la depense sous chaque département; 8° Le montant total voté, mais non dépensé, sous chaque département; 9° Le montant total dépensé en sus des votes, indiquant l'excédant sur les votes respectifs, sous chaque département; 10° Le montant total dépensé de moins que les sommes votées, sous chaque département; 11° Le montant total dépensé par chaque département, sans un vote du Parlement; 12° Si le montant dépensé était moins considérable que le revenu total perçu dans la Puissance, et si oui, de combien; 13° Si le montant total dépensé dépassait les revenus et de combien; 14° La valeur totale des importations; 15° La valeur totale des exportations; 16° La population actuelle telle qu'estimée; 17° Le taux par tête des importations faites pour la consommation; 18° Le taux par tête des importations de produits et d'objets manufacturés du Canada; 19° Le taux par tête des exportations de produits et d'objets manufacturés de la Province; 20° Le taux par tête des exportations de marchandises de l'étranger; 21° Le taux par tête des taxes directes et indirectes payées à la Puissanse; 22° Le montant dépensé pour le chemin de fer canadien du Pacifique, sous un chapitre à part.

M. *Domville*—Lundi prochain—Si le gouvernement connait les quantités de sucre égal au No. 16 et audessus, type de Hollande, au No. 13 et au-dessus du No. 16, et au-dessous du No. 9, qui ont payé des droits l'année dernière, et si oui, quelles sont ces quantités ?

M. *Moss*—Jeudi prochain—Bill pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance.

M. *Cunningham* (Marquette)—Adresse demandant un état de tous les baux et ventes de limites de bois de construction dans Manitoba et le Nord-Ouest, les dates de ces baux ou ventes, les conditions de ces baux ou ventes et les noms des preneurs et acheteurs.

M. *Higginbotham*,—Si c'est l'intention du gouvernement de former des camps de brigade durant la présente saison, ou si l'exercice annuel aura lieu aux quartiers généraux des bataillons ou compagnies?

M. *Harvey*.—Lundi prochain.—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et a compagnie du havre de Port Burwell au sujet de la question de faire du dit havre un havre de refuge; aussi, copile de toutes les représentations faites à ce sujet par des propriétaires de navires ou des navigateurs sur les eaux de l'intérieur.

No. 14.

OTTAWA, VENDREDI, 17 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 15.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 20 AVRIL, 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre, des listes des actionnaires de la Banque du Peuple, en date du 1er Mars 1874,—de la Banque des marchands du Canada, en date du mois de Janvier 1874,—de la Banque du District de Niagara, en date du 7 Avril 1874,—de la Banque du Peuple d'Halifax (N. E.), en date du mois de mars 1874,—de la Banque d'Union d'Halifax (N. E.), en date du 4 Avril 1874,—de la Banque de Pictou (N. E.),—à la date du 31 mars 1874,—et de la Banque d'Union du Bas-Canada, à la date du 31 Mars 1874, conformément aux dispositions de l'acte 34 Vic., chap. 5, sec. 12.

Aussi un état des recettes et dépenses de l'association d'assurances mutuelles sur la vie dite du Canada, pour l'année expirée le 31 Mars 1873.

Aussi, des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'Arthabaska et St. François, et dans le comté de Bonaventure, pour l'année 1873,—et des états supplémentaires pour le district de Beauharnois pour 1872 et 1873.

Soixante-cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table :

Les pétitions suivantes sonr reçues et lues :

De *James McKenzie* et autres, d'Enfield, comté de Hants ; de *C. A. Whitman* et autres, de la Baie Ste. Marguerite, comté d'Halifax ; de *C. A. Washington* et autres, de Liverpool, comté de la Reine ; de *John D. McCuish* et autres, de Loch Lomond, comté de Richmond ; de *William Hendy* et autres, du District Nord, comté de la Reine ; de *John E. Goucher* et autres, du Grand Village Truro, Moulins de Newton et Portamoique, comté de Colchester ; de *Thomas C. Cook* et autres, du Rang Nord, de *Charles Peters* et autres, de Rossway, de *Peter Killelia*, jr., et autres, de *Broad Cove*, de *W. H. Brooks* et autres, de Weymouth, de *C. R. McDonald* et autres, de Plympton, et de *E. C. Bowers* et autres, de Westport, comté de Digby ; de *Anthony W. Lang* et autres, de Clements, Virginia, comté d'Annapolis ; de *F. Simon Resser*, J. P., et autres, de *Ritcey's Cove*, de *Elias Mader* et autres, de la Baie Mahoney et de *Jeremiah Muller* et autres, de *New Canada*, comté de Lunenburg ; de *Robert Hannah* et autres, d'Amherst, de *J. W. Johnson* et autres, de Glenville, de *Hazen Black* et autres, de Leicester et Salem, et de *William Logan* et autres, d'Amherst, comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse ; du révérend *John Reynolds* et autres, du village d'Embro et Zorra Ouest, comté d'Oxford ; de *F. E. Normand*, maire, et autres, de la cité des Trois-Rivières, du Temple dit *Trifluvian Temple I. O. G. T. No.* 47, dans la cité des Trois-Rivières, du révérend *P. de Villers* et autres, de la paroisse de Ste. Gertrude, comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières ; de *William Boyers* et autres, du township de Woodhouse, comté de Norfolk ; de *Seymour Bell* et autres, de Lynn, de *Joseph Wiltse* et autres, de Yonge et Escott, de *Charles Wing* et autres, de Yonge et Escott, et de *E. Hastings* et autres, de Crosby Nord, comté de Leeds ; de *D. McGillivray* et autres, de la ville d'*Owen Sound*, comté de Grey ; du conseil municipal du township de Fredericksburg Nord, comté de Lennox ; de *David Chalmers* et autres, du village de Bath, comté de Lennox et Addington ; du conseil municipal du township de Romney ; de *N. D. Monty* et autres, de la paroisse de St. Luc, comté de St. Jean d'Iberville ; de *William A. Furlong* et autres, de Nottawassaga du révérend *Duncan McDonald* et autres, de Nottawasaga, de *W. B. Hamilton* et autres, de Collingwood, de *William H. Quinn* et autres, de Collingwood, du révérend *Kennedy Creighton* et autres, d'Orillia, de *Mary Dyker* et autres, d'Orillia, de *John Slater* et autres, de Vespra, comté de Simcoe ; de *Samuel Lynn* et autres, de Southwold, et de *John Preston* et autres, de Dunwich et Southwold, comté d'Elgin ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs fortes.

D'*Harry Gifford* et autres, de *George Thomas* et autres, de *R. J. Noble* et autres, de *Samuel Beatty* et autres, de *Thomas Davies* et autres, de *C. E. Helliwel* et autres, de *William Weltshire* et autres, et de *P. H. Jacoby* et autres, de la cité de Toronto; demandant qu'il ne soit point passé de loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Richard Lampkin* et autres, manufacturiers et autres de la province d'Ontario, et la compagnie d'ébénisterie et de manufacture d'orgues d'Uxbridge ; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *A. Bamiart* et autres; demandant un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur et de Manitoba.

De MM. *Waterman, Englehart* et Compagnie et autres, de *Louis Stein* et autres, tonneliers, et de *Robert Reid* et autres, de la cité de London, dans le comté de Middlesex ; de *John Stretton* et autres, du village d'*Oil Springs* de *John Courtenay* et autres, du township de Moor, de *J. H. Fairbanks* et autres, raffineurs et producteurs d'huile, de la ville de *Pétrolia*, de *R. S. Chalmers* et autres de la ville de Sarnia, et de *H. G. Taylor* et autres, du village de Wyoming, comté de Lambton ; demandant l'abolition du droit d'accise sur le pétrole.

De la compagnie d'assurance contre le feu de Québec ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour incorporer la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie de Québec.

De *Charles William Covernton*, M.D., et autres, et de *J. C. Ross* et autres, du comté de Norfolk ; demandant que le droit d'exportation sur les billots de pin, de chêne et d'épinette, et sur le bois à bardeau et à douves, imposé par le tarif de 1868, soit aboli.

D'*A. M. Halt*, commissaire pour les affaires des Sauvages de Saugeen, et autres, du village de Southampton, comté de Bruce ; demandant la vente d'une réserve en faveur des dits Sauvages dans le voisinage du dit village.

De la compagnie de télégraphe de la Puissance ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à prolonger ses lignes jusque dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, et d'autres amendements à sa charte.

De la compagnie Impériale de construction, d'épargnes et de placements ; demandant la passation d'un acte lui accordant de plus amples pouvoirs.

De *William Ralph Bell*, M.D., et autres, de la cité d'Ottawa ; demandant à être incorporés sous le nom de " La compagnie de prêts et de placements d'Ottawa."

De *David Main* et autres, de la ville de St. Stephen, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick ; demandant à être incorporés sous le nom de la " La compagnie d'impression et de publication de Ste. Croix."

Motion étant faite à l'effet que la pétition d'*Horatio Le Boutillier*, du Bassin de Gaspé, province de Québec demandant que le rapport pour la dernière élection pour le district électoral de Gaspé soit amendé comme matière de privilége, en substituant le nom du pétitionnaire à celui de *Louis George Harper*, soit maintenant reçue et lue.

Et objection étant faite à la réception de cette pétition sur le principe qu'il ne peut être pris connaissance du sujet de la pétition que par les cours de loi établies par statut,—

M. l'Orateur dit : " Je ne puis trouver aucune règle ou précédent pour m'aider à en venir à une conclusion sur cette question. Je pense que la Chambre ferait bien d'examiner cette affaire, et d'établir une règle pour l'avenir relativement à des pétitions semblables, et je suis d'avis que la présente est une pétition d'élection. Examinant les derniers journaux anglais, je ne puis trouver de cas de pétitions de cette nature qui aient été rejetées ; mais après avoir pris en considération toutes les circonstances, je crois que la pétition ne devrait pas être reçue."

L'honorable M. *Dorion* présente la réponse à une adresse du 7 du courant demandant copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada et entre le gouvernement du Canada et ceux des autres provinces depuis mars 1873, y comprises toutes instructions données à Son Excellence le gouverneur-général, au sujet de la législation provinciale.

Aussi, la réponse à une adresse du 9 du courant, demandant un état de tous les emprisonnements pour offenses capitales dans la Puissance, depuis le 1er juillet 1867, et des condamnations ou acquittements en résultant, ainsi que des punitions infligées, des pardons accordés ou des commutations de sentence.

M. *McDougall* (Trois Rivières) présente un bill (No. 36) pour amender l'acte relatif au larcin et autres offenses semblables.—Seconde lecture, demain.

M. *Blackburn* présente un bill (No. 37) pour incorporer la banque d'Ottawa.—Seconde lecture, demain.

M. *McDougall* (Trois-Rivières) présente un bill (No. 38) pour amender et expliquer les actes relatifs aux vagabonds.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Taschereau*, le greffier de la couronne en chancellerie reçoit l'ordre de comparaître à l'ouverture de la séance, mercredi prochain, avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Gaspé, et avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui peuvent lui avoir été transmis avec le dit rapport.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des banques et du commerce, savoir :

Bill (No. 8) pour incorporer la compagnie de flottage en trains et de transport de la baie Collins.

Bill (No. 21) pour amender l'acte pour incorporer la banque d'Hochelaga.

Sur motion de M. *Palmer*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance qui a été échangée entre le Gouvernement de la Puissance et les Juges des Cours Supérieures de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie Anglaise touchant l'inégalité des traitements des Juges de la même position dans les différentes provinces.

Sur motion de M. *Bourassa*, il est voté une adresse demandant copies de toutes correspondances entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Québec, au sujet du transfert de certaines propriétés situées à Chambly, à St. Jean ou ailleurs, pour l'installation de l'asile des aliénés de la province de Québec.

Sur motion de M. *Casey*, il est voté une adresse demandant les papiers en la possession du gouvernement, autres que ceux soumis à la dernière session, relatifs au havre de Port Stanley.

Sur motion de M. *Taschereau*, il est voté une adresse à Son Excellence, le Gouverneur-Général, la priant de faire mettre devant cette Chambre copie des comptes transmis au Gouvernement Fédéral par l'honorable *Joseph Noël Bossé*, Juge de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, depuis l'époque de sa nomination comme tel Juge jusqu'au 31 décembre 1873, pour frais de voyage de la cité de Québec au village de Montmagny, et frais de séjour à ce dernier endroit pour y tenir les Cours criminelle, supérieure et de circuit aux divers termes ordinaires ou spéciaux des dites cours ainsi qu'un état détaillé des sommes payées en conformité des dits comptes.

Sur motion de M. *Plumb*, il est voté une adresse demandant une liste des entrepreneurs de travaux maintenant en voie d'exécution ou à être commencés plus tard sur les différentes sections du canal Welland pour lesquelles des soumissions ont été reçues, avec les noms de leurs cautions ; aussi, une liste de toutes les soumissions faites pour ces travaux, spécifiant les noms des soumissionnaires, les sections pour lesquelles ils ont fait leurs soumissions respectivement, et le montant de chaque soumission.

Sur motion de M. *Forbes*, il est voté une adresse demandant un état des différentes stations à signal de tempête, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, indiquant combien de fois le signal a été reçu avant la tempête et combien de fois après et pourquoi le signal de tempête est donné quand le coup de vent est passé.

Sur motion de M. *Domville*, il est nommé un comité chargé de s'enquérir sur le système d'agence mercantile maintenant en opération en Canada, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers; le dit comité devant se composer de MM *Domville*, *Plumb*, *Laflamme*, *Brouse*, *Wright*, (Pontiac), *Haggart*, *Caron*, *Young*, *Killam*, *Wilkes*, *Thibaudeau*, *Holton*, et *Wood*.

L'hon. M. *Ross* met devant la Chambre, par Ordre de Son Excellence, le rapport sur l'état de la milice de la Puissance du Canada, pour l'année 1873.

Sur motion de M. *Borden* il est voté une adresse demandant copie de la minute du conseil autorisant l'augmentation récente du tarif sur le chemin de fer de Windsor et Annapolis, et copie de toute communication avec le gouvernement, la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis, le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse ou tout individu sur ce sujet. Aussi, un état donnant les tarifs sur les différentes lignes de chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse, savoir : sur le chemin de Windsor et Annapolis, sur l'Intercolonial et sur la ligne entre Windsor et Halifax.

Sur motion de M. *Flynn*, il est voté une adresse demandant les rapports, plans et devis fait en rapport avec l'extention projetée du canal St. Pierre.

Sur motion de M. *Walker*, il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre de chars de chemin de fer pour le transport des passagers et du fret, qui ont été importés en différents temps des Etats-Unis par nos compagnies de chemin de fer, depuis le 1er janvier 1873 ; aussi leur valeur et les droits payés sur iceux par chaque compagnie particulière.

Sur motion de M. *Orton*, le comité nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet des intérêts agricoles, etc., est augmenté avec la permission de la Chambre, de MM, *Sinclair*, *McGregor*, *Bunster*, *Montplaisir*, *MacDonnel* (Inverness), *Biggar*, *Monteith* et *Ferris*, et le quorum du dit comité soit aussi porté à sept membres.

Sur motion de M. *Oliver*, MM. *Wood*, *Ryan*, *De Veber* et *Borden* sont ajoutés au comité spécial chargé de s'enquérir du commerce de transport de la Puissance par chemins de fer, etc.

Sur motion de M. *Bowell*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance relative à l'établissement d'un bureau de poste à la vallée de Monteagle, dans le township de Monteagle, sous le nom de "*Greenview*" et à l'établissement d'un bureau de poste dans le township de Dungannon, sous le nom de "Brounsen," tous deux dans la division nord du comté d'Hastings.

Sur motion de M. *Prévost* les règles générales de la "Cour d'Election" pour la Division de Montréal, mises devant cette Chambre le 7 avril courant, ainsi que les règles générales de la "Cour d'Election" pour la province du Nouveau-Brunswick, mises devant cette Chambre le 9 du même mois, sont renvoyées au Comité permanent des priviléges et élections, pour l'examen et prise en considération des dites règles, et pour en faire rapport à cette Chambre.

Sur motion de M. *Cameron* (Huron), la chambre décide de se former en comité, mercredi prochain, pour examiner la résolution suivante ;

Résolu, Qu'il est à propos de pourvoir à l'inspection du sel manufacturé en Canada, et à la nomination d'inspecteurs de sel.

Sur motion de M. *McCallum*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance, s'il en est, entre le gouvernement et les ingénieurs ou ingénieurs en charge du Canal Welland durant les deux dernières années au sujet du montant des dommages éprouvés par les propriétaires et occupants de terres le long de la Grande-Rivière, dans les comtés d'Haldimand et Monck ; aussi copie de tous rapports, s'il en est, au sujet de l'évaluation et du paiement des dits dommages causés par le maintien du niveau de la dite rivière à une beaucoup plus grande hauteur que d'ordinaire pour l'usage du dit canal durant la même période.

M. *Norris* propose qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence, demandant toute la correspondance, s'il en est, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement Américain au sujet du règlement qui oblige tous les navires canadiens d'arrêter à la cité de Duncan, au détroit de Mackinaw avant d'entrer dans le lac Michigan ; aussi au sujet des droits de tonnage imposés sur les navires canadiens entrant dans des ports américains ?

Après quelques débats, cette motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Horton*, il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre d'émigrants transportés sur le chemin de Dawson pour se rendre à Manitoba, depuis l'ouverture du dit chemin, aussi, le coût du transport des dits émigrants à Manitoba, et la moyenne du coût de transport de chaque personne.

Sur motion de M. *Scatcherd*, il est voté une adresse demandant copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance entre le gouvernement impérial et celui de la Puissance, et entre le gouvernement de la Puissance et ses agents au sujet de l'émigration des Ménonites du sud de la Russie au Canada, et des arrangements pris pour leur transport jusqu'en ce pays et à travers ce pays, aussi bien que pour leur réception et leur établissement définitif dans le Nord-Ouest.

Sur motion de M. *Laurier*, les règles générales de pratique de la cour d'élection pour la division de Québec, mises devant la Chambre le 13 du courant, sont renvoyées au comité des priviléges et élections afin qu'elles soient examinées, et qu'il soit fait rapport sur le sujet à la Chambre.

Sur motion de M. *Walker*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance et de toutes recommandations qui ont pu conduire à l'émission d'un ordre général de la milice, en date du 8 juin 1872, accordant aux gardes à pied du gouverneur-général la même préséance et le même rang dans la milice active de la Puissance que les gardes à pied de Sa Majesté occupent dans l'armée impériale.

Sur motion de M. *Harvey*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du havre de Port Burwell au sujet de la question de faire du dit havre un havre de refuge ; aussi, copie de toutes les représentations faites à ce sujet par des propriétaires de navires ou des navigateurs sur les eaux de l'intérieur.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Béchard*—Mercredi prochain—Fera motion :—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de faire mettre devant cette chambre, copies de tous comptes, demandes et certificats présentés et transmis (depuis le 1er juillet 1867, jusqu'au 1er avril 1874) au gouvernement fédéral, par chacun des juges de la cour supérieure, pour la province de Québec, en telle qualité, pour tous frais de voyage, et de séjour, en tout endroit, autre que celui où chaque tel juge avait ordre de résider, ou devait résider, soit pour y siéger ou agir soit pour y tenir (en telle qualité) aucune cour en matière civile, criminelle, ou autre,—ainsi qu'un état détaillé des diverses sommes payées, en conformité des dits comptes, demandes et certificats.

M. *Fiset*—Mercredi prochain—Adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : 1° un état indiquant le droits prélevés pour octroi de priviléges de pêche dans les diverses provinces de la Puissance ; 2° copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de l'abolition de ces droits de pêche.

M. *Domville*—Mercredi prochain - Si c'est l'intention du gouvernement de prolonger le chemin de fer du gouvernement depuis Shédiac jusqu'à St. Jean, au quai du Lest ; si quelque partie de ces travaux ont été commencés ; si oui, sont-ils maintenant suspendus : dans ce cas, pourquoi ont-ils été suspendus, et quand le gouvernement s'attend-il qu'ils seront terminés jusqu'à l'endroit où l'eau profondeur commence au Quai du Lest ?

M. *McDonnell* (Inverness)—Mercredi prochain—Bill pour amender l'acte 35 Vic., chap. 17, relatif à la ligne de division des lieux de votation dans le comté d'Inverness.

M. *Oliver*—Mercredi prochain—Bill pour amender les actes généraux des chemins de fer.

M. *Moss*—Jeudi prochain—Bill pour supprimer les maisons de jeu, et pour punir les personnes qui tiennent ces maisons.

L'hon. M. *Smith*—Vendredi prochain—Proposera que la chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expédient d'amender l'acte du pilotage, 1873.

2. Qu'il est expédient d'exempter de droits de port et de havre les transports employés exclusivement à transporter des troupes.

3. Qu'il est expédient d'amender la loi relative aux entrepreneurs de transport par eau en définissant mieux leurs obligations.

4. Qu'il est expédient de pourvoir à l'enlèvement des obstructions causées par des naufrages et autres causes semblables, dans les eaux navigables du Canada, et d'établir des dispositions pour d'autres fins relatives aux naufrages.

L'hon. M. *Tupper*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance, de tous rapports de commissaires de chemins de fer, ordre en conseil, comptes et papiers de toutes sortes relatifs aux réclamations se rattachant aux contrats pour les sept premières sections du chemin de fer intercolonial, indiquant tous les paiements faits à compte de ces contrats, en conformité d'une résolution passée par cette Chambre durant la session de 1873.

L'hon. M. *Tupper*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de tous rapports du ministre des travaux publics, de tous ordre en conseil, et de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou autres parties, touchant le prolongement du chemin de fer jusque dans la cité d'Halifax.

M. *Cook*—Mercredi prochain— Bill pour pourvoir à l'inspection des engins de bateaux à vapeur, à l'examen des personnes employées comme ingénieurs ailleurs que dans les bateaux a vapeurs, et à l'octroi de licences à ces personnes.

M. *Brooks*—Bill pour amender et assimiler les lois relatives au libelle et à la procédure sur actes d'accusation et informations en matières de libelle et autres *misdemeanors*.

M. *Baby*—Adresse demandant copie d'un acte passé par la législature d'Ontario, dans la 36e année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte concernant les dettes du fonds d'emprunt municipal et certains paiements à des municipalités," avec copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sujet du fonds d'emprunt municipal, et copie de tous ordres en conseil relatifs à la sanction ou au désaveu du dit acte.

M. *Jetté*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance en la possesion du gouvernement relativement à la somme votée, pendant la première session de 1873, pour subvenir aux frais d'un appel au conseil privé de Sa Majesté touchant la constitutionalité de la loi des école communes du Nouveau-Brunswick passé en 1871, et un état de toutes sommes payées pour l'objet sus-mentionné.

M. *Gillies*—Si c'est l'intention du gouvernement d'imposer, dans le contrat pour le transport de la malle entre Sarnia et le lac Supérieur, la condition aux steamers qui doivent faire ce transport d'arrêter à Kincardine et à Port Elgin et Southampton, sur le côté Est du lac Huron?

M. *Caron*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour la construction du bassin de carène à Québec; si oui, quelles mesures et quand se fera cette construction?

M. *Mills*—Proposera, lorsque la Chambre se formera de nouveau en comité pour examiner sa résolution à l'effet d'amender la loi relative à la constitution suivante .—

Résolu: Qu'il est expédient de présenter une humble adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, priant Sa Majesté de vouloir bien ordonner qu'il soit établi des dispositions législatives par le Parlement Impérial décrétant ce qui suit:

1. Que le présent mode de constituer le Sénat du Canada est incompatible avec le principe fédéral de notre système de gouvernement, et est défectueux sous d'autres rapports importants.

2. Que les dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique de 1867, relatives à la constitution du Sénat, sont abrogées.

3. Que le Sénat du Canada se composera des sénateurs nommés à vie par la couronne avant et de ceux qui pour ont être élus de temps à autre par les assemblées législatives des différentes provinces du Canada en vertu des dites dispositions législatives impériales.

4. Que la province d'Ontario sera représentée par douze sénateurs ainsi élus, la province de Québec aussi par douze sénateurs, la province du Nouveau-Brunswick par cinq sénateurs, la province de la Nouvelle-Ecosse par cinq sénateurs, la province de l'Ile du Prince-Edouard par deux sénateurs, la province de Manitoba par deux sénateurs, la province de la Colombie Aglaise par deux sénateurs, la province de Terrene ive, si elle est admiise dans la confédération et lorsqu'elle le sera, par sénateurs, et toute nouvelle province qui pourra être formée dans les territoires du Canada, par tel nombre de sénateurs qui pourra être fixé par un acte du parlement du Canada pourvoyant à la créaton de telle province en vertu de l'Act de l Amérique Britannique du Nord de 1867.

5. Que les membres du Sénat seront élus par les assemblées législatives de leur province respective pour une période de huit années à compter du premier jour de juillet suivant immédiatement leur élection, et jusqu'au jours qui précédera le rapport du bref pour l'élection d'un successeur.

6. Que, dans la province d'Ontario, l'assemblée législative élira trois sénateurs tous les deux ans.

7. Que, dans la province de Québec, l'assemblée législative élira trois sénateurs tous les deux ans.

8. Que, dans la province du Nouveau-Brunswick, l'assemblée législative élira, lors de sa première élection, trois sénateurs, et la quatrième année ensuite, deux sénateurs, et de la même manière élira trois sénateurs et deux sénateurs tous les quatre ans.

9. Que, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, l'assemblée législative élira, lors de sa première élection, trois sénateurs, et la quatrième année ensuite, deux sénateurs, et de la même manière elle élira trois sénateurs et deux sénateurs tous les quatre ans.

10. Que les assemblées législatives de l'Isle du Prince-Edouard, de Manitoba et de la Colombie-Anglaise, éliront chacune un sénateur, pour leurs provinces respectives tous les quatre ans.

11. Que dans l'élection de sénateurs chaque membre n'aura qu'une voix, quelque soit le nombre de sénateurs à élire.

12. Que la qualification d'un sénateur sera comme suit:

1° Il devra être âgé de trente ans;

2° Il devra être né sujet de Sa Majesté, ou être naturalisé depuis au moins cinq ans ,

3° Il devra posséder, pour son propre usage et bénéfice, comme propriétaire en droit ou en équité, des terres ou tènements tenus en franc et commun socage,—ou être en bonne saisine ou possession, pour son propre usage et bénéfice, de terres ou tènements tenus en franc-alleu, ou en roture, dans la province pour laquelle il est nommé, de la valeur de quatre mille piastres en sus de toutes rentes, dettes, charges, hypothèques et redevances, qui peuvent être attachées, dues et payables sur ces immeubles ou auxquelles ils peuvent être affectés; moins la valeur de ses immeubles.

13. Qu'aucun membre du conseil législatif, ou de l'assemblée législative d'une province, ne sera éligible comme sénateur.

14. Qu'aucune personne ne sera éligible comme sénateur si elle est concussionnaire ou si elle a été convaincue de félonie ou d'autre crime infamant.

15. Que le siége d'un sénateur deviendra vacant dans chacun des cas suivants :

1. Si, durant deux sessions consécutives du parlement, il manque d'assister aux séances du sénat.
2. S'il cesse de résider dans la province pour laquelle il est élu;
3. S'il cesse d'avoir la qualification foncière nécessaire;
4. S'il devient sujet ou citoyen d'un Etat étranger;
5. S'il est atteint de trahison ou convaincu de félonie, ou de quelque crime infamant;
6. S'il accepte quelque charge ou emploi (n'étant pas la charge de ministre de la couronne) dont l'acceptation, s'il était membre de la chambre des communes, rendrait vacant son siége de membre de cette dernière chambre.

16. Que le sénat aura, pour expulser des membres indignes, le même pouvoir qu'a la chambre des communes, en vertu de la loi parlementaire.

17. Qu'un sénateur ne rendra pas son siége vacant en acceptant la charge de ministre de la couronne.

18. Que chaque élection générale de la Chambre des Communes constituera un nouveau parlement.

19. Que le Sénat élira un de ses membres au commencement de chaque parlement, comme orateur du Sénat, lequel restera en office jusqu'à la fin du Parlement, à moins que la charge ne devienne vacante par l'expiration du terme pour lequel il est élu, par son décès, sa résignation, ou autrement, dans lequel cas il y aura une nouvelle élection d'orateur pour le reste du Parlement.

20. Que dans le cas d'une vacance avant l'expiration du terme pour lequel une élection a eu lieu, il sera élu un nouveau sénateur, pour le reste du terme non expiré.

21. Que si une vacance survient pas plus de mois avant l'expiration d'un terme, aucune élection ne sera faite pour le reste de ce terme.

22. Qu'un sénateur pourra être réélu à l'expiration du terme pour lequel il est élu.

23. Que s'il s'élève quelque question au sujet des qualifications d'un sénateur, ou d'une vacance dans le Sénat cette question sera entendue et décidée par le Sénat.

24. Que jusqu'à ce que le parlement du Canada en ordonne autrement, la présence d'au moins dix sénateurs, y compris l'Orateur, sera nécessaire pour constituer une assemblée du sénat dans l'exercice de ses fonctions.

25. Que les questions soulevées dans le sénat seront décidées à la majorité des voix, et l'Orateur ne votera que quand les voix seront également partagées.

26. Que, dans le cas de l'absence de l'Orateur du sénat pendant quarante-huit heures consécutives, le sénat pourra élire un autre de ses membres pour agir comme Orateur, et le membre ainsi élu aura et exercera, durant la continuation de cette absence, tous les droits et priviléges d'Orateur, et en remplira les devoirs.

27. Que le Gouverneur-Général adressera des brefs au lieutenant-gouverneur de chaque province pour l'élection de sénateurs dans les cas de vacances; et quand la vacance sera créée par l'expiration d'un terme, le bref sera émis en en tel temps que l'élection pourra se faire durant la session de l'assemblée législative qui précédera immédiatement la date de l'expiration du terme; et quand la vacance sera créée par aucune des autres causes ci-dessus mentionnées, le bref sera émis aussitôt que possible après la création de la vacance; et les dits brefs seront transmis à l'orateur de l'assemblée législative de chaque province; et, dans tous les cas, l'élection se fera durant la session de l'assemblée législative, si cette assemblée est alors en session à la date de la réception du bref, et si elle n'est pas en session à cette date, alors durant la session suivante, et les dits brefs seront rapportés au gouverneur-général jours après l'élection.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, samedi dernier, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le 25 du courant, savoir :

Par le comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 3) pour amender la charte de la Compagnie du télégraphe Canadien et Grand-Nord.

Bill (No. 11) pour incorporer la Compagnie du pont de la grande île du Niagara.

Bill (No. 6) pour consolider les hypothèques et autres dettes privilégiées de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, pour autoriser la dite compagnie à augmenter son capital et à établir un fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres fins.

Par le comité permanent des Banques, etc.

Bill (No. 5) pour amender l'acte incorporant l'Association d'assurance sur la vie, dite de la Confédération.

Bill (No. 9) pour incorporer la Banque de Londres et du Canada.

Bill (No. 20) pour amender l'acte incorporant la Compagnie Royale d'assurance canadienne.

No. 15.

OTTAWA, LUNDI, 20 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 16.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 21 AVRIL, 1874.

Quatre-vingts pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal,* du comité des ordres permanents, présente le quatrième rapport du comité, lequel est comme suit:—Votre Comité a examiné et trouve suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De l'hon. *Wm. Chaffers* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'assurances agricoles de la Puissance; de *Wm. Duren* et autres, demandant l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un pont sur la rivière Ste. Croix, à Stephen, (N. B.); de *W. G. Cassels* et autres, demandant d'autres amendements à la chartre de la Banque Fédérale du Canada; de *M. C. Mullarky* et autres, demandant des amendements à l'acte du Crédit Foncier du Bas-Canada; de la Compagnie impériale de construction, d'épargnes et de placements; de *Wm. R. Bell* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa; et de *David Main* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'impressions et de publications de Ste. Croix.

A l'égard de la pétition de *N. Butters* et autres, demandant la passation d'un acte pour les autoriser à établir un passage d'eau par bateau à vapeur entre Montréal et l'île Ste. Hélène, votre comité voit que l'avis en anglais est d'environ trois semaines, et l'avis français de deux semaines plus court que ne l'exige la règle; mais comme les droits acquis de personne ne peuvent être compromis par cette mesure, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'on s'oppose à sa passation, votre comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

L'hon. M. *Fournier* présente un Bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et touchant les matières qui s'y rattachent.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. *Palmer* présent un Bill (No. 40) pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications de Ste. Croix.—Seconde lecture, demain.

M. *Robillard* présente un Bill (No. 41) pour amender la section 29 de l'acte 32 et 33 *Vict.*, chap. 29, à l'effet d'amender l'acte relatif à la procédure dans les causes criminelles, et à d'autres matières se rattachant à la loi criminelle.—Seconde lecture, demain.

M. *Appleby* présente un Bill (No. 42) pour incorporer la compagnie du pont du chemin de fer de Calais et St.-Stephen—Seconde lecture demain.

Les Bills suivants sont lus une troisième fois et passés:—

Bill (No. 13) pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial.

Bill (No. 14) pour amender l'acte concernant l'administration expéditive et sommaire de la justice criminelle en certains cas, en ce qui concerne la province du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. *Dorion* propose que le bill (No. 2) concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'ensuivant, les dits débats sont ajournés, sur motion de M. *Mills.*

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Forbes*—Jeudi prochain—Le Gouvernement a-t-il pris des mesures dans le cours de l'année dernière pour établir un service semi-mensuel pour le transport de la malle par bateau à vapeur entre les Indes Occidentales Anglaises et étrangères et la Puissance du Canada ?

M. *Bowman*.—Adresse demandant un état indiquant le montant du droit d'accise payé par les distillateurs, les brasseurs et malteurs, et les fabricants de tabac et de cigares, dans le comté de Waterloo, pour l'année expirée le 31 juin 1873, et fesant voir séparément le montant payé par chacune de ces trois classes de personnes.

M. *Palmer*.— Si le gouvernement a pris des mesures, et quelles mesures, pour négocier un traité de réciprocité se rattachant à quelques articles et quels articles, entre les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, et dans ce cas, quel progrès a-t-on fait dans ce sens, et s'il y a apparence qu'un tel traité soit conclu ?

L'hon. M. *Smith* (Westmoreland)—Vendredi prochain—Bill pour amender l'acte relatif à l'inspection des bateaux à vapeur.

L'hon. M. *Dorion*—Jeudi prochain— Proposera que la Chambre se forme alors en Comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expédient de décreter que le traitement du Lieutenant-Gouverneur de l'île du Prince Edouard sera de $7000 par année, à compter du 15 novembre 1873.

2. Qu'il est expédient de décreter que les traitements des divers juges dans la dite province seront comme suit :

Le juge en chef de la cour suprême de judicature étant aussi juge de la cour de vice-amirauté, $3,000 par année.

Le juge suppléant, étant aussi maître des rôles en chancellerie, $2,500 par année.

Le juge suppléant, étant aussi vice-chancelier en chancellerie, $2,500 par année,

Trois juges de cour de comté, chacun pas moins de mille piastres, et pas plus de deux mille, selon que le fixera le Gouverneur en conseil.

Une somme n'excédant pas deux cents piastres pour frais de voyage réels, à être fixée comme susdit, pourra être accordée à aucun des juges de la dite cour suprême, et de la dite cour de comté, — ces traitements et allocations devant être payés à compter du 1er juillet 1874.

3. Qu'atttendu que, par une erreur cléricale dans l'acte 36 Vic., ch. 31, les dispositions suivantes ont été omises dans le dit acte, bien qu'elles aient été adoptées en comité de la chambre des Communes et par la dite chambre, il est en conséquence expédient de décréter que les traitements des juges de la cour suprême dans la province du Nouveau-Brunswick seront comme suit :

Le juge en chef de la cour suprême, $5,000 par an.

Quatre juges puînés de la dite cour, chacun, $4,000 par an.

Et que les dites dispositions seront censées avoir pris effet à compter du premier jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, de même que si elles eussent été insérées dans le dit acte au moment de sa passation.

4. Qu'attendu que c'était l'intention du parlement que, dans la province de Québec, ceux seulement des juges puînés de la cour supérieure qui doivent résider dans la cité de Québec, ou dans la cité de Montréal, reçussent un traitement de cinq mille piastres, et que, par les statuts de la dite province, seulement neuf juges doivent résider dans les dites cités, il est en conséquence expédient de décréter que la quatrième section du dit acte sera abrogée, et remplacée par la section suivante :

IV. La législature de la province de Québec ayant, à sa session dernière, décrété que la cour supérieure pour cette province serait composée d'un juge en chef et de vingt-cinq juges puînés, les traitements des divers juges de la cour du Banc de la Reine et de la cour supérieure pour la dite province seront comme suit :

Le juge en chef de la cour du Banc de la Reine	$6,000	par an.
Quatre juges puînés de la dite cour, chacun	$5,000	„
Le juge en chef de la cour supérieure	$6,000	„
Neuf juges puînés de la dite cour, chacun	$5,000	„
Treize juges puînés de la dite cour, chacun	$4,000	„
Trois juges puînés de la dite cour, chacun	$3,500	„

et que le dit acte sera interprété et aura effet de la même manière que si la dite section substituée eût fait partie du dit acte au moment de sa passation comme section quatrième du même acte.

5. Qu'il est expédient de décreter que le traitement du juge en chef des appels, dans Ontario, sera de six mille piastres par année, et ceux des trois juges additionnels qui doivent être nommés, en conformité de l'acte de la législature de la province d'Ontario, passé dans sa dernière session, comme juges de la cour dite *Court of error* et

d'appels pour la dite province, seront de cinq mille piastres, chacun, par année, et ces traitements leur seront payés à compter de leur nomination, respectivement.

6. Qu'il est expédient de décréter que les traitements mentionnés dans les résolutions qui précèdent seront payés à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

7. Qu'il est expédient de décréter que les juges mentionnés dans les résolutions qui précèdent auront les mêmes droits, quant aux allocations de retraite, ou aux annuités basées sur leurs traitements ci-dessus mentionnés, que si ces traitements eussent été fixés par l'acte 31 *Vic*, ch. 33, intitulé: "Acte concernant le Gouverneur-Général, la liste civile et les traitements de certains fonctionnaires publics ;" et de plus que si quelque personne, recevant une allocation de retraite ou annuité en vertu de quelque acte antérieur, ou du dit acte, ou de quelque acte qui l'amende, a droit ou vient à avoir droit à quelque traitement se rattachant à quelque charge publique sous le gouvernement du Canada, ce traitement sera réduit de la somme à laquelle se monte la dite allocation de retraite ou annuité.

M. *Fiset*—Jeudi prochain—Si les entrepreneurs des sections 8, 13, 14, 17, 18 et 19 du chemin de fer Intercolonial ont soumis des comptes pour ouvrage *extra*, et dans ce cas, quel est le montant réclamé par chaque entrepreneur.

M. *Palmer*—Jeudi prochain—Adresse demandant un compte de la dépense, copie de toute correspondance, instructions données à des ingénieurs, et rapports par ceux-ci, se rattachant à l'amélioration du havre d'Ingonish Sud Cap Breton, et qui peuvent se trouver en la possession du gouvernement.

M. *Palmer*—Jeudi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre d'habitants et le montant importations au havre d'Ingonish Sud, Cap Breton, pour la présente année.

M. *Chisholm*—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et *R. K. Chisholm*, Ecr., et toutes autres personnes au sujet du havre d'Oakville, depuis le 1er janvier 1870; aussi, copie du marché conclu entre le gouvernement et un nommé *Shewell*, acquéreur du dit havre, avec un état du montant de deniers payé par le dit *Shewell*, et du montant de ce qu'il doit au gouvernement sur le dit havre; aussi, un compte de tous les deniers que le gouvernement a payés à toutes personnes ou qu'il a reçu d'elles depuis le 1er janvier 1870.

M. *White* (Renfrew)—Jeudi prochain—Adresse demandant un état indiquant les sommes dépensées sur le compte de capital pour la construction de glissoires, digues, quais, estacades et autres ouvrages pour faciliter la descente du bois de construction et des billots de sciage sur la rivière des Outaouais et ses tributaires.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le *Comité des Banques et du Commerce*, le et après le mardi, 28 du courant, savoir :

Bill (No. 8), pour incorporer la Compagnie de Pilotage en train et de transport de la Baie Collins.

Bill (No. 21), pour amender la charte de la Banque d'Hochelaga.

No. 16.

OTTAWA, MARDI, 21 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

No. 17.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 22 AVRIL, 1874.

Quatre-vingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *M. J. Brennan* et autres, et de *W. E. Spencer* et autres, du township de Richmond, comté de Lennox et Addington ; de *John Lin* et autres, du township de McKellar et McDougall, district de Muskoka ; du révérend *Young* et autres, de St. Louis de Gonzague, comté de Beauharnois ; de *J. L. Barnhill* et autres, et de *John Parker* et autres, de Shubenacadies, comtés d'Hants et Colchester ; d'*Henry Morris* et autres, du village d'Harborville, et de *John G. Thomson* et autres, du village de Waterville, comté de King ; de *John E. Westcott* et autres, de Central Argyle, de *Jonathan Roberts* et autres, d'Argyle ; de *D. W. Slocombe* et autres, de *North Glenwood*, de *Jacob Haley* et autres, de Deerfield ; de *Robert B. Hamilton* et autres, de Pleasent Valley ; de *James Prosser* et autres, de Kempville, comté de Yarmouth ; et du révérend *Murdock Stewart* et autres, de Whycocomah, comté d'Iverness, Nouvelle-Ecosse : d'*Henry Rinch* et autres, et de *John Middleton*, jun., et autres, du township de Clark, comté de Durham : de *J. H. Veilleux* et autres, de St. Edouard de Gentilly, d'*Hector Le Ber* et autres de St. Wenceslas, du révérend *L. S. Malo*, curé, et autres, de Bécarcour et du révérend *L. H. Dostie* et autres, de St. Edouard de Gentilly, comté de Nicolet ; du révérend *Joseph St. Aubin* et autres, de St. Norbert, comté de Berthier ; du révérend *V. Gatineau*, curé, et autres, de Ste. Hélène et du révérend *L. C. Blanchard* et autres, de St. Ephrem d'Upton, comté de Bagot ; de *William Harrison* et autres, de Richmond Hill, de *H. M. Manning* et autres, et de *William Crumpton* et autres, du village de Yorkville, comté de York ; de *John P. Johnston* et autres, de Port Dalhousie, comté de Lincoln ; de *Honoré Pepin* et autres, de St. Zéphirin de Courval, comté de Yamaska ; de *A. D. Ross*, Maire, et autres, de St. Sylvestre, comté de Lotbinière ; de *James Clouston* et autres, du township de Leeds, de *Michel P. Cloutier* et autres, de Ste. Julie de Somerset, et de *John McFarlane* et autres, du township de Leeds, comté de Mégantic ; de *George Graham* et autres, de Brampton et des environs, comté de Peel ; de *James Van Velzer* et autres, du township de Bayham, comté d'Elgin : de *Thomas Webster* et autres, de Brantford, comté de Brant ; de *R. L. P. Adams* et autres, de Fitch Bay et des environs, du conseil municipal du township de Magog, de *J. L. Smith* et autres, du village de Stanhope, de *John McClary* et autres, du township de Barnston ; de *E. H. Le Baron* et autres, du township d'Hatley, de *Stephen Foster* et autres, du township de Stanstead, et de *A. M. Elliott* et autres, du township d'Hatley, comté de Stanstead ; de *E. R. Brown* et autres, du township de Plympton, et de *C. Mattenley* et autres, du township de Bosanquet, comté de Lambton ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Thomas Davidson* et autres, de *John Switzer* et autres, de *Robert McNeill* et autres, de *Leonidas Lanthier* et autres, de la cité de Toronto ; de *John B. Jones* et autres, de *D. C. McGuire* et autres, et de *James Taylor* et autres, de Ste. Catherine ; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Ansley*, Reeve de Woodhouse et autres, de Port Dover, comté de Norfolk ; de *Thomas Collins* et autres, de *William H. Vorburgh* et autres, de *R. P. Fitzgerald* et autres ; de *R. Wynne* et autres, et de *R. K. Winslow* et autres, marins et propriétaires de navires sur les eaux de l'intérieur et sur les grands lacs de l'Amérique du Nord ; concernant la route la meilleure et la moins coûteuse pour l'agrandissement du canal Welland.

De *James A. Mahon*, fondeur en fonte de fer, et autres, de la cité de London, comté de Middlesex; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie unie des mines d'argent de Columbus et d'Orégon.

Du président et des directeurs de la banque d'épargnes des mines d'Albion; demandant un acte spécial d'incorporation, avec de plus amples pouvoirs, et la continuation de la durée de leur charte pendant une autre période de vingt années.

De *Joseph Garon*, N. P., et autres, du Comté et district de Rimouski; demandant l'abolition de la taxe sur certains articles de pêche.

De *Charles H. Gould* et autres, de la cité de Montréal; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de la compagnie canadienne modèle d'assurances maritimes.

Des directeurs provisoires de la banque Victoria du Canada; demandant certains amendements à leur charte et et le pouvoir de changer le nom de la dite banque.

De l'agence de placements et de garanties du Canada, demandant certains amendements à son acte d'incorporation

La pétition du conseil municipal du village de Port Elgin, comté de Bruce; demandant que la somme de $25,000 soit accordée pour rendre sûr pour les navires le havre de Port Elgin, étant lue,—

Et motion étant faite à l'effet qu'elle ne soit point reçue,—

M. l'Orateur décide qu'elle ne peut être reçue, parceque l'octroi de ses conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Ross* (Middlesex), du comité auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:

1. Que les pétitions présentées durant ce parlement et le précédent pour demander la passation d'une loi à l'effet de défendre la vente des liqueurs enivrantes, indiquent un état de sentiment public qui demande la sérieuse attention de cette Chambre.

2. Que l'intime liaison qui existe entre le trafic des liqueurs et le crime de toute sorte démontre que les lois existantes restreignant ce trafic sont entièrement impuissantes pour faire disparaître les maux dont on se plaint.

3. Qu'attendu que les tentatives qui ont été faites auparavant par d'autres comités que celui-ci pour obtenir des informations complètes et sûres à l'égard de l'opération des lois prohibant la vente des liqueurs enivrantes, n'ont pas été suivies d'un résultat entièrement satisfaisant, le comité est d'opinion qu'il serait expédient de prendre les mesures nécessaires pour mettre la Chambre en possession d'informations complètes et sûres à l'égard de l'opération et du résultat de pareilles lois dans les Etats de l'Union Américaine où elles sont maintenant ou ont été en vigueur, dans le but de faire voir le fonctionnement et l'effet probables de semblables lois en Canada.

M. *Jodoin* présente un bill (No. 43) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu.—Seconde lecture, demain.

M. *Macdonnell* (Inverness) présente un bill (No. 44) pour amender l'acte 35 *Vict.*, ch. 17, relatif aux districts de votation dans le comté d'Inverness.—Seconde lecture, demain.

M. *Cook* présente un bill (No. 45) pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme ingénieurs ailleurs que dans les bateaux à vapeur, et à l'octroi de licences à ces personnes.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Macdonald* (Glengarry), présente la réponse à une adresse du 10 courant, demandant copie de tous les rapports, de toute correspondance, de toutes minutes du conseil et de tous autres papiers en la possession du gouvernement se rapportant en quoi que soit à la destitution de M. *Munro* de la charge de maître de poste à Lanark; et aussi, de tous papiers se rattachant à la destitution de M. *Robertson* de la même charge.

Le Greffier de la Couronne en Chancellerie, conformément à l'ordre de la Chambre, de lundi dernier, se présente avec le rapport de la dernière élection pour le district électoral de Gaspé et avec les livres de poll et tous autres papiers, lettres et documents qui lui ont été transmis par l'officier-rapporteur du dit district.

Sur motion de M. *Taschereau*, le dit rapport, les dits livres de poll, etc., sont lus, et ils sont comme suit:—

(Signé,) DUFFERIN.

[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de l'Angleterre et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A l'Officier-Rapporteur pour le district Electoral de Gaspé dans la province de Québec.

SALUT:

ATTENDU que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons, pour de grandes et importantes affaires qui Nous concernent ainsi que l'état et la défense de Notre Puissance du Canada, ordonné que Notre Chambre des Communes pour la dite Puissance se réunisse en Notre Cité d'Ottawa, le jeudi, douzième jour de mars prochain, pour alors et là traiter et conférer avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance;—

A ces causes, Nous vous commandons et vous enjoignons, après avoir d'abord lancé une Proclamation dans le District Electoral de Gaspé, dans la province de Québec, dans Notre dite Puissance, à la suite de la réception de Notre présent Bref, et après avoir fixé par annonce un jour et une place pour élire un membre pour représenter le dit District Electoral de Gaspé, dans Notre Chambre des Communes, de faire élire le dit jour, à la dite place, librement et impartialement, un membre le plus capable et le plus sage possible pour représenter le dit District Electoral de Gaspé, dans Notre Chambre des Communes, par les personnes qui seront présentes au jour de l'élection qui sera fixé par la dite Proclamation, comme susdit, et de faire en sorte que la dite personne, ainsi élue comme susdit, vienne à la dite Chambre des Communes, de manière que le dit membre ou représentant ait pleins et suffisants pouvoirs pour lui-même et les citoyens du dit District Electoral de Gaspé, et séparément d'eux, de faire les choses et de consentir aux choses qui, alors et là, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées par le conseil commun de Notre dite Puissance, relativement aux dites affaires, et de manière que par le manque de tels pouvoirs, ou par l'élection indue de tel membre ou représentant, les dites affaires ne soient aucunement négligées.

Et c'est notre volonté qu'après avoir fait un tel choix comme susdit, vous fassiez et transmettiez avec toute la diligence possible, et de la manière voulue par la loi à cet égard, votre rapport à Notre greffier de la couronne en chancellerie pour le Canada avec Notre présent Bref.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et y avons fait apposer le Grand Sceau du Canada.

Témoin, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable Sir Frederic Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de Saint Patrice et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général et Vice-Amiral du Canada.

En Notre Hôtel du gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, dans Notre dite Puissance, le second jour de Janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante et quatorze, et dans la trente-septième année de Notre Règne.

Reçu ce Bref le treizième jour de janvier 1874.

(Signé,) L G. HARPER,
Officier-Rapporteur.

Par ordre,

(Signé,) Richard Pope,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

Enregistré, 5 janvier 1874. Dans le livre 23, page 85.

(Signé,) D. Christie,
Secrétaire d'Etat et Régistrateur Général du Canada.

(L. S.)

CANADA.

Par Son Excellence le Très-Honorable Sir Frederic Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, l'un des Membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de Saint Patrice, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général et Vice-Amiral du Canada.

A *Louis George Harper*, Régistrateur, Ecuyer, et à tous ceux qui ces présentes verront :—

Salut.

Attendu que par l'Acte passé dans la trente-sixième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte à l'effet d'établir des dispositions temporaires pour l'élection de membres de la Chambre des Communes," il est, entre autres choses, décreté que pour les fins des élections de membres de la Chambre des Communes, le Gouverneur-Général fera émettre des brefs par telle personne et adressés à tel officier-rapporteur qu'il lui plaira ;

Maintenant, sachez en conséquence que reposant toute confiance dans la loyauté, l'intégrité et l'habilité de vous le dit *Louis George Harper*, moi, Sir *Frederick Temple*, Comte de *Dufferin*, Gouverneur-Général du Canada, en vertu du pouvoir que je possède, vous ai nommé et par ces présentes vous nomme pour être Officier-Rapporteur pour le District Electoral de Gaspé, dans la Province de Québec, dans la Puissance du Canada.

Pour avoir et occuper la dite place, commission et charge d'Officier-Rapporteur et en exécuter les devoirs, avec tous les droits, priviléges, autorités et émoluments qui doivent de droit appartenir à la dite charge.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, en la Cité d'Ottawa, dans la dite Puissance, ce second jour de Janvier, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et quatorze, et dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté.

Par ordre,

(Signé)

RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

(Signé)

DUFFERIN.

Enregistré, ce 5 Janvier 1874. Livre 23, page 86.

(Signé) D. CHRISTIE,
Secrétaire d'Etat et Régistrateur Général du Canada.

PROCLAMATION.

DISTRICT ELECTORAL DE GASPÉ, PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA.

SAVOIR :—

AVIS PUBLIC est, par le présent, donné aux électeurs du district électoral de Gaspé, qu'en obéissance au bref de Sa Majesté à moi adressé, en date du deuxième jour du mois de Janvier courant, je requiers la présence des dits électeurs à Percé, dans le dit District Electoral, en face du Palais de Justice et Prison, le douzième jour du mois de Février prochain, à Midi, aux fins d'élire une personne pour les représenter dans la Chambre des Communes du Canada, et qu'en cas de demande et d'octroi d'un Poll en la manière voulue par la loi, tel Poll sera ouvert le deuxième jour du mois de Mars prochain, à savoir : dans et pour les paroisses de St. Maxime du Mont Louis, de Ste. Anne des Monts et de St. Norbert du Cap Chat, et dans chacune des municipalités locales de New Port, de la Grande Rivière, de l'Anse du Cap, de Percé, de la Malbaie, de Douglas, de York, de la Baie Sud de Gaspé, de la Baie Nord de Gaspé, et de Sydenham unis, du Cap des Rosiers, de l'Anse aux Griffons et de Fox.

Et du contenu de la présente Proclamation toute personne est requise de prendre connaissance et de se gouverner en conséquence.

Donné sous mon seing, à Percé, ce quatorzième jour du mois de janvier de l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et quatorze.

(Signé) J. G. HARPER,
Officier-Rapporteur.

A *LOUIS ZEPHIRIN JONCAS*, ECR., Marchand,
Grande Rivière.

Sachez qu'en ma qualité d'Officier-Rapporteur pour le District Electoral de Gaspé, je vous ai nommé et vous nomme par les présentes mon Clerc d'Election, pour agir en cette qualité suivant la loi à la prochaine Election pour le District Electoral de Gaspé : laquelle Election sera par moi ouverte le douzième jour du mois de février prochain.

Donné sous mon seing, à Percé, ce trente et unième jour de janvier, en l'année mil huit cent soixante et quatorze.

(Signé), L. G. HARPER,
Officier Rapporteur.

PROVINCE DE QUÉBEC,

DISTRICT DE GASPÉ.

Je, soussigné, *Louis Zéphirin Joncas*, nommé clerc d'élection pour le District Electoral de Gaspé, à l'élection d'un membre pour la Chambre des Communes du Canada, jure solennellement que j'agirai en la qualité de clerc d'élection et aussi en la qualité d'Officier Rapporteur, si le cas y échet, fidèlement, sans partialité, faveur ou affection. —Ainsi que Dieu me soit en aide.

L. Z. JONCAS,
Clerc d'Election.

Je, soussigné, certifie par les présentes que le septième jour du mois de février, mil huit cent soixante et quatorze *Louis Zéphirin Joncas*, clerc d'élection pour le District Electoral de Gaspé, à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, a prêté et signé devant moi le serment d'office requis en pareil cas d'un clerc d'élection par la trente-troisième section du sixième chapitre des Statuts Refondus du Canada.

En foi de quoi, je lui ai délivré sous son seing le présent certificat.

Grande Rivière, Gaspé,
Ce 7e jour de février 1874.

J. O. SIROIS, J. P.

(Copie,) PERCÉ, 2 Février 1874.

A *L. Z. JONCAS*, Ecr.,
Grande-Rivière.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous dire que vous ayant nommé clerc d'élection en ma qualité d'officier-rapporteur pour le district électoral de Gaspé, pour l'élection d'un membre à la Chambre de Communes du Canada, je suis devenu hors d'état d'agir comme tel, vu ma candidature à la dite élection, et qu'en conséquence vous êtes tenu, en vertu de la sous-section 5 de la section 33 du chapitre 6 des statuts refondus du Canada, de remplir les devoirs et obligations d'officier-rapporteur durant la présente élection, à compter de ce jour.

Je vous transmets, avec la présente, tous les documents ou papiers se ratachant à la dite élection, dont et du tout vous voudrez bien accuser réception.

Je déclare, en même temps, que je me dessaisis de, et que je remets entre vos mains tous les pouvoirs qui me sont conférés par la loi en ma qualité d'officier-rapporteur.

Je déclare, en outre, que je n'interviendrai désormais en aucune manière dans la présente élection en qualité d'officier-rapporteur.—Veuillez, s'il vous plaît, en informer monsieur le greffier de la couronne en chancellerie, à Ottawa.

J'ai la confiance et le ferme espoir que vous remplirez tous les devoirs de votre nouvelle charge avec impartialité et intégrité.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. G. HARPER.

Vraie copie.
(Signé,) L. Z. JONCAS.

PERCÉ, 14 Février 1874.

MONSIEUR,—Tenez-vous pour notifié que je me suis retiré de la lutte comme candidat pour la Chambre des Communes, et veuillez agir en conséquence.

Cet avis est une répétition d'un autre à vous expédié par la malle et adressé à vous et à l'officier-rapporteur.

Votre obéissant serviteur,
E. J. FLYNN.

L. Z. JONCAS, Ecr.,
Clerc d'élection.

RAPPORT.

EN VERTU d'un bref d'élection pour le district électoral de Gaspé, dans la province de Québec, dans la Puissance du Canada, en date du second jour de janvier mil huit cent soixante et quatorze, adressé à *Louis-George Harper* et à moi transmis, je déclare par le présent *Louis-George Harper* dûment élu pour représenter le dit district électoral de Gaspé à la Chambre des Communes du Canada,

Témoin mes seing et sceau, ce onzième jour de mars, mil huit cent soixante et quatorze.

(Signé), Louis Z. JONCAS,
[L. S.]
Clerc d'élection, agissant en qualité d'officier-rapporteur.

RÉCAPITULATION des votes inscrits pour chaque candidat dans chaque subdivision du district électoral de Gaspé, dans la province de Québec.

Subdivisions.	Noms des Candidats.						Total.
NOTE.—Dans cette colonne doivent être entrés les noms des paroisses, townships ou quartiers (ou suivant le cas) dont la dite division électorale peut se composer.	Louis George Harper.	Horatio Le Boutillier.					
New-Port	103	26	.....	.....	.....	.....	129
Grande-Rivière	78	12	.....	.....	.....	.....	90
Anse du Cap	60	64	.....	.....	.....	.....	124
Percé	123	22	.....	.....	....	.....	145
Malbaie	3	27	.....	.....	.....	.....	30
Douglas	0	113	.....	.....	.....	.....	113
Baie de Gaspé-Sud	31	10	.....	.....	.....	.....	41
York	7	15	.....	.....	.....	.....	22
Baie de Gaspé-Nord	7	30	.....	.....	.....	.....	37
Cap des Rosiers	15	21	.....	.....	.....	.....	36
Anse à Grisfond	1	32	.....	.....	.....	.....	33
Rivière au Renard	16	76	.....	.....	.....	.....	92
Monts Louis	24	3	.....	.....	.....	.....	27
Sainte-Anne-des-Monts	48	41	.....	.....	.....	.....	89
Cap Chatte	29	8	.....	.....	.....	.....	37
Totaux	545	500	.....	.....	.....	.....	1,045
Majorité pour Louis-George Harper	45						

(Date et signature.)

(Signé) L. Z. JONCAS.

Grande-Rivière, 12 mars 1874.

GRANDE RIVIÈRE, COMTÉ DE GASPÉ

Ce 20me jour de mars 1874.

RICHARD POPE, Ecr.,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de soumettre respectueusement à votre considération mon rapport sur l'élection d'un membre pour représenter le district électoral de Gaspé à la Chambre des Communes du Canada.

Je crois de mon devoir de faire connaître d'abord sous quelles circonstances je me suis cru obligé d'agir comme officier-rapporteur dans l'élection susdite au lieu et place de *Louis Georges Harper*, Ecr., officier-rapporteur nommé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Le writ d'élection pour la division électorale de Gaspé, daté du 2 janvier 1874, a été reçu par *Louis G. Harper*, Ecr., le 13me jour du même mois de janvier et signé par lui sur réception. Immédiatement les proclamations voulues par la loi et dont je vous transmets copie ont été affichées dans tous les endroits du district électoral où elles devaient l'être. Quelques jours après la publication des proclamations, c'est-à-dire le 31 janvier 1874, je reçois de L. G. Harper, Ecr., la commission me nommant clerc d'élection. Le 2 février suivant on me remet une lettre de M. Harper, dont je vous ai déjà transmis copie, m'informant qu'il pose sa candidature à l'élection, que, par ce fait, il est devenu hors d'état d'agir comme officier-rapporteur, et qu'en conséquence je suis tenu, en vertu de la sous-section 5 de la section 33 du chapitre 6 des Statuts Refondus du Canada, de remplir les devoirs et obligations d'officier-rapporteur dans cette élection. Cette lettre, dont je vous envoie de nouveau copie, contenait de plus la déclaration de L. G. Harper, Ecr., disant qu'il n'interviendrait de ce jour, 12 février 1874, en aucune manière dans la dite élection en qualité d'officier-rapporteur, et d'avoir à me conduire en conséquence. Je reçus aussi en même temps les documents se rattachant à l'élection.

Sous ces circonstances, Monsieur, ne croyant pas avoir à décider si M. Harper avait ou non le droit de résigner sa charge d'officier-rapporteur, j'ai pensé qu'il était de mon devoir, pour n'éviter les pénalités imposées par la loi, d'agir comme officier-rapporteur, en ma qualité de clerc d'élection, et de conduire les choses à bonne fin. Dans le tout j'ai agi avec la plus grande bonne foi et sous la conviction intime, quant à moi, que je devais agir et que j'y étais même obligé par la loi.

Conséquemment donc, j'ai expédié à *L. G. Harper*, Ecr., un reçu des documents par lui à moi transmis, et de ce jour, 2 février 1874, j'ai agi comme Officier Rapporteur en ma qualité de clerc d'élection, et de ce jour aussi, Monsieur *Harper* s'est abstenu d'intervenir en aucune manière que ce soit dans la dite élection.

J'ai présidé le 12 février 1874 à l'assemblée préliminaire (*nomination*) qui a été très-tumultueuse. J'y ai fait en anglais et en français lecture des proclamations, suivant formule 2, writ, commission, etc. Sur demande aux électeurs, quelle personne ils choisissaient pour les représenter dans la Chambre des Communes du Canada, je reçus d'abord une liste proposant Monsieur *Louis George Harper* et une autre liste proposant *E. J. Flynn*, dont et desquelles je fis lecture. Monsieur *Horatio Le Bouthillier* fut aussi par moi mis en nomination sur proposition de *John Vardon*, sénior, Ecr., de Malbaie, secondé par *Luce Urquhart*, du même endroit. Aussitôt après la mise en nomination des trois candidats susdits, je proclamai du Husting les lieux où il se tiendrait poll, et la date à laquelle ces polls seraient tenus, 12 mars 1874.

Le lendemain de la nomination, 13 février 1874, je me mis en route dans le but de nommer des députés-officiers-rapporteurs et d'établir des divisions de poll là où des polls devaient être ouverts. Je dois mentionner ici que je reçus de M. Flynn, le 14 février 1874, la déclaration qu'il se retirait de la lutte, et que je devais m'abstenir d'entrer son nom dans mes livres de poll ; c'est ce que j'ai fait.

Ayant à nommer des députés dans toutes les municipalités échelonnées le long du golfe et fleuve du St Laurent, j'ai dû suivre la voie du Golfe jusqu'à Cap Chat, et de là, à cause de la grande difficulté de me transporter par le même chemin, vû qu'il n'y a pas même de sentiers ouverts en plusieurs endroits, et sachant que si je prenais ce même chemin je ne serais pas rendu assez tôt pour faire mon rapport, je suis allé de Cap Chat à Ste. Flavie où je pris la route postale pour me rendre chez moi.

Je dois constater ici que les îles de la Magdeleine n'ont pu être consultées dans cette élection, vû l'impossibilité complète de s'y transporter à cette saison. Cette impossibilité de transport explique seule pourquoi je ne vous transmets pas de livres de poll pour cette partie notable du district électoral de Gaspé.

Le 11 du présent mois, je mallai à votre adresse un retour d'élection, et j'en expédiai copie à chacun des candidats ; ce retour déclare L. G. Harper, écr., le candidat élu.

Maintenant, Monsieur, vous recevrez avec le présent rapport tous les documents se rattachant à l'élection, ayant déjà transmis au bureau du régistrateur, à Percé, copie des livres de poll et listes d'électeurs.

En terminant, Monsieur, laissez-moi vous répéter qu'en tout j'ai agi avec la plus grande bonne foi, sous l'impression constante que je devais agir, et que si je ne l'eus fait, j'aurais été sujet aux pénalités qu'impose la loi.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

LOUIS ZÉPHERIN JONCAS,

Grande-Rivière, Comté de Gaspé.

Sur motion de M. *Stephenson*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance, de tous ordres en conseil, pétitions, ré solutions, plans et autres documents relatifs à l'aliénation ou à l'occupation, en tout ou en partie, de cette propriété, du g ouvernement, dans la ville de Chatam, connue sous le nom de "Terrain des Casernes."

Sur motion de M. *Ryan*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la commission du havre de Montréal, avec copie des lettres destituant MM. *Delisle*, *Workman*, *Hudon* et *Ryan* de la dite Commission ; aussi, copie de toutes lettres et télégrammes sur le même sujet, échangés entre les honorables MM. *Mackenzie* et *Dorion* et l'honorable *John Young*, l'un des commissaires du havre de Montréal.

M. *Brouse* propose qu'il soit nommé un comité spécial chargé d'examiner s'il est à propos de demander la passation d'une loi pour constituer un bureau de statistiques sanitaires en rapport avec quelqu'un des départements publics, le dit comité devant se composer de MM. *Holton*, *Paquet*, *Robitaille*, *Mills*, *Ferguson*, *Forbes*, *Burpee* (Sunbury), *de Cosmos*, *Dymond*, *Cameron* (Huron), *Cunningham*, *de St. George*, et de l'auteur de la motion.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour pour les Bills Privés est appelé en vertu de la 19e règle.

Les Bills suivants sont lus une seconde foi , et renvoyés à des comités, comme suit :—

Au comité des banques et du commerce :—

Bill (No. 15) pour incorporer l'association Internationale de transport ;—
Bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du Canada;—
Bill (No. 19) pour incorporer la chambre de commerce de la ville d'Ingersoll ;—
Bill (No. 27) pour amender l'acte incorporant la compagnie des remorqueurs du St. Laurent.

Au comité des chemins de fer, etc. :—

Bill (No. 18) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'Haskesbury et Lochiel.—L'hon. M. *Macdonald* (Glengarry) ;
Bill (No. 10) pour régler la construction et l'entretien des télégraphes électriques.—

Au comité des Bills Privés :—

Seconde lecture du bill (No. 23) pour autoriser *Joseph Meunier* à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, dans la province de Québec.

Et le Bill (No. 16) pour amender l'acte 30 *Vict.*, ch. 13, en détachant le township de Tuckersmith de la division centre et l'annexant à la division sud du comté de Huron, à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

		$ cts.	
44	Traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique, Halifax.....	4,100 00	
45	Traitements de 316 sous-régistrateurs dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et allocation, pour les rapports de mariages.....	1,880 00	
46	Pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives.....	4,000 00	
47	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation des archives de brevets.....	4,000 00	
48	Pour faire face à la dépense qu'il faudra faire durant l'année fiscale pour le recencement, *i. e.*, au moyen de la balance restante de 1872-73, qui doit être reportée, et qui est estimée à $130,000 (montant actuellement reporté).....	80,000 00	
			93,980 00

IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

49	Traitements des agents et employés de l'immigration.....	23,450 00	
	do do voyageurs.....	12,000 00	
	Inspection médicale du port de Québec.....	2,600 00	
	Quarantaine, Grosse Ile.....	12,900 00	
	do St.-Jean, N. B.....	3,400 00	
	do Miramichi, N. B. ; Pictou, N. E.....	2,000 00	
	do Sydney el Yarmouth, N. E.....	2,000 00	
	do Halifax, N. E.....	5,260 00	
	do Charlottetown, I. P. E.....	1,000 00	
	Pour faire face aux dépenses qui nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique.....	20,000 00	
	Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières....	14,000 00	
	Frais de route des agents voyageurs.....	14,000 00	
50	Pour aider à l'immigratien et faire face à ses dépenses.....	245,000 00	
			357,610 00

PENSIONS.

51	Samuel Waller, ci-devant greffier, ch. d'assemb.....	400 00	
	L. Gagné, messager do	71 00	
	John Bright, do do	80 00	
	Mme Antrobus.....	800 00	

PENSIONS.—*Suite.*

Nouvelles pensions des miliciens.

	Mme Caroline McEachern et 4 enfants	265 00	
	Jane Lakey	146 00	
	Rhoda Smith	110 00	
	Janet Alderson	80 00	
	Margaret McKenzie	110 00	
	Mary Ann Richey et 2 enfants	336 00	
	Mary Morison	110 00	
	Louise Prud'homme et 2 enfants	80 00	
	Virginie Charron et 4 enfants	150 00	
	Paul M. Robbins	146 00	
	Charles T. Bell	73 00	
	Alex. Oliphant	109 50	
	Charles Lugsden	91 25	
	John White		
	Thomas Charters	91 25	
	Charles T. Robertson	110 00	
	Percy G. Routh	400 00	
	Richard S. King	400 00	
52	George A. McKenzie	73 00	
	Edward Hilder	146 00	
	Fergus Scholdfield	73 00	
	John Bradley	109 50	
	Richard Penticost	91 25	
	James Bryan	109 50	
	Jacob Stubbs	73 00	
	Marie Connor	110 00	
	Mary Hodgins et 3 enfants	191 00	
	John Martin	110 00	
	A. W. Stevenson	110 00	
	Mme J. Thorburn	150 00	
	Mme P. T. Worthington et enfants	378 00	
	Mme J. H. Elliot et enfants	130 00	
	Ellen Kirkpatrick et 8 enfants	266 00	
	Mme George Prentice et enfants	400 00	
	Enseigne Fahey	200 00	
	Mary Hannah Temple et enfant	298 00	
	Compensation aux pensionnaires.		
53	Au lieu de terre	8,000 00	
			15,178 25

MILICE.

Ordinaires.

54	Salaires pour la division militaire et l'état-major de district	35,000 00	
55	Salaires des majors de brigade	28,500 00	
56	Allocations pour l'instruction militaire	40,000 00	
57	Collége militaire, y compris trois (3) écoles ordinaires sous l'état-major de district	40,000 00	
58	Munitions	40,000 00	
59	Uniformes	40,000 00	
60	Magasins militaires	25,000 00	
61	Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins et gardes, hommes de magasins, et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux	52,000 00	
62	Solde des exercices et toutes autres dépenses accessoires se rattachant à l'instruction militaire de la milice	375,000 00	
	Dépenses conting. et services général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficaces	63,000 00	
	Cibles (à revoter)	5,000 00	
	Salles d'exercice et champ de tir	10,000 00	
	Dépenses extraordinaires.		
66	Canonnières	5,000 00	
67	Entretien des fortifications et édifices se rattachant aux terrains militaires.	50,000 00	
68	Armes à feu perfectionnées (carabines "Snider" et "Henry-Martini")	40,000 00	
69	Canons et équipement de batterie d'artillerie de campagne	20,000 00	
70	Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B" et des écoles d'artillerie, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'artillerie et des munitions, du commandant de la batterie "A" de Kingston, et du commandant de la batterie "B" et de l'inspecteur d'artillerie, etc., pour la province de Québec	100,000 00	

MILICE.—*Suite.*

CORPS MILITAIRES FÉDÉRAUX, MANITOBA.

71	Solde et entretien de ces corps dans Manitoba, savoir : 343 officiers, sous-officiers et soldats, y compris les frais de casernement et dépenses contingentes.	175,000 00	
	POLICE A CHEVAL, MANITOBA.		
72	Solde et dépenses contingentes (*a*) (36 Vict., chap. 35) estimées à.....	185,000 00	
			1,313,500 0

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau demain.

L'Hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 1er du courant, demandant un état donnant tous ordres en conseil relatifs à la nomination d'*Edward Jenkins*, écr., comme agent d'émigration à Londres, agent général pour le Canada, dans le Royaume-Uni, ou à sa nomination à toute autre charge qu'il peut occuper sous le gouvernement du Canada, avec copie de sa commission ou de ses commissions, et de toutes instructions à lui données en vertu de ces commissions.

Sur motion de M. *Young*, les comptes publics de la Puissance du Canada pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873, et un état comparatif de la dépense à même le fonds consolidé de la Puissance du Canada, pour les neuf mois expirés le 31 mars 1873 et 1874, mis devant la chambre vendredi dernier 17 du courant, sont renvoyés au comité des comptes publics.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'Hon. M *Cameron* (Cardwell).—Vendredi prochain.—Bill pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires.

M. *Ross* (Middlesex).—Vendredi prochain.—Proposera l'adoption du second rapport du comité qui a nommé pour examiner les pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs énivrantes.

M. *Borron*—Vendredi prochain.—Adresse demandant la correspondance relative à la navigation dans la baie du Tonnerre et dans la baie Nepigon, et les rapports des ingénieurs sur la longueur, le caractère, les nivellements de chaque ligne ou section des explorations faites sur le chemin de fer canadien du Pacifique entre Fort-Garry et Long-Lake (à l'est du lac Nepigon) ; aussi, une estimation approximative du coût de l'exécution de chacune des deux lignes principales projetées, l'une passant au nord et l'autre au sud du lac Nepigon entre les points, de chaque côté du dit lac, communs aux deux lignes ; aussi, du coût de l'embranchement de la baie de Nepigon conduisant aux lignes principales projetées au nord et au sud du lac Nepigon respectivement; aussi, du coût du creusement, etc., du chenal de la rivière Nepigon depuis la baie Nepigon jusqu'au lac Hélène, pour le rendre navigable pour les navires tirant douze pieds d'eau ; aussi, une estimation approximative du coût de la construction de l'embranchement de la baie du Tonnerre jusqu'à la ligne principale; aussi, copie du rapport ou des rapports de *S. J. Dawson* au sujet d'une ligne de chemin de fer plus courte entre le lac Supérieur et Fort-Garry ; aussi, les rapports des ingénieurs qui ont trouvé des routes praticables pour un chemin de fer au sud du lac Nepigon, à l'est et à l'ouest de la rivière Nepigon, conduisant jusqu'aux points communs entre ces routes et la ligne principale au nord du lac Nepigon ci-dessus mentionné.

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'employer le nouveau dragueur pour lequel des arrangements avaient été pris par le ci-devant gouvernement pour le creusement de la barre de rochers dans la rivière Miramichi, conformément à la promesse faite par le ci-devant gouvernement.

L'hon. M. *Mitchell*—Vendredi prachain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial au sujet du transfert de l'île du Portage, à l'entrée de la Baie de Miramichi, au gouvernement du Canada.

M. *McDonnell* (Inverness)—Vendredi prochain—ADRESSE demandant les papiers et la correspondance (y compris les contrats primitifs) entre le gouvernement, les commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, les entrepreneurs de la section No. 12 du dit chemin, et toutes personnes réclamant de l'argent qu'elles prétendent leur être dû pour cette section.

M. *Palmer*.—Vendredi prochain.— S'il a été pris des mesures, et quelles mesures, par le gouvernement impérial pour la nomination d'un commissaire devant agir avec une commission à être nommée par les Etats Unis d'Amérique pour régler le montant de l'indemnité, s'il en est, qui devra être payée par ce dernier pays pour les priviléges de de pêche concédés par le traité de Washington, tel que pourvu dans les clauses 22, 23, 24 et 25 du dit traité, et s'il a été pris des mesures, et quelles mesures, par le gouvernement des Etats-Unis relativement au même sujet ?

M. Palmer —Vendredi prochain—Adresse demandant un état du montant dépensé pour le prolongement du chemin de fer depuis Shédiac et St. Jean jusqu'au quai du Lest, à St. Jean, avec une estimation du montant qui serait requis pour terminer cet ouvrage ; aussi, copie de toutes estimations du coût du droit acquis de la cité de St. Jean pour le terminus ; aussi, copie de tous avis et de toute correspondance entre aucun des officiers de la corporation de la dite cité et le gouvernement au sujet de l'acquisition du dit droit ; aussi, copie de toute correspondance avec toutes personnes quelconques pour l'acquisition du droit nécessaire pour un terminus à eau profonde à tout autre endroit dans le dit Hâvre ; avec copie de tous plans et devis pour l'acquisition du droit nécessaire et la construction des travaux nécessaires pour mettre le projet à exécution.

M. *Schultz*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous actes passés, et de toutes nominations faites par le Conseil pour les Territoires du Nord-Ouest, avec toutes recommandations faites par le dit Conseil au gouvernement du Canada, au sujet de traités avec les Sauvages et des affaires des Sauvages dans le Nord-Ouest.

L'hon. M. *Dorion*—Vendredi prochain—Bill pour exonérer *Stanislaus Francis Perry* pour avoir siégé et voté comme membre de la Chambre des Communes du Canada, sous les circonstances y mentionnées

No. 17.

OTTAWA, MERCREDI, 21 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. I. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1874.

N°. 18.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 23 AVRIL, 1874.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 1er du courant, demandant un état indiquant le nombre d'officiers nommés et de nominations faites dans le service public entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, indiquant la charge, le salaire attaché à cette charge, la date de la nomination et le nom et la résidence de la personne ou des personnes nommées.

Sur motion de M. *Oliver*, il est *Ordonné* que M. l'Orateur émettre son mandat pour un nouveau bref pour l'élection d'un membre pour le district électoral de la division sud du comté d'Oxford, dans la province d'Ontario, en remplacement d'*Ebenezer Vining Bodwell*, Ecr., qui a été nommé à une place d'émoluments sous la Couronne.

Trente-deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Du révérend *William J. Shaw* et autres, et de *W. H. Vanvliet*, maire, et autres, de Lacolle, comté de St. Jean, Québec; de *W. E. Spencer* et autres, du township de Richmond, comté de Lennox; d'*Alexander Simpson* et autres, de *Joseph H. Dixon* et autres, et de *J. H. Crawford* et autres, de la paroisse d'Hampton; de *John Hayes* et autres, de *Thomas E. Smyth* et autres, de *George A. Gillies* et autres, et de *A. C. Evanson* et autres, de la paroisse de Norton; de *J. C. Upham* et autres, et de *James A. Curry* et autres, de la paroisse d'Upham; de *John W. Baskin* et autres, de la paroisse d'Havelock; du révérend *Thomas Todd* et autres, de *Gideon McLeod* et autres, et de *R. Morton* et autres, de la paroisse de Sussex; de *Miles G. Jenkins* et autres, du district No. 1; de *S. W. G. Cosseboom* et autres, du district No. 2, et de *Wilmot Price* et autres, du district No. 3, paroisse de Kars; de *John Little* et autres, de *Joel Fenwick* et autres, de *Brown Harrison* et autres, et de *A. J. Keirstead* et autres, de la paroisse de Studholm; de *Joseph Chamberlain* et autres, de la paroisse de Rothesay; de *Shalor Cosman* et autres, de *W. F. Flewelling* et autres, et de *O. Arnold Crawford* et autres, de la paroisse de Kingston; de *James Douglas*, J. P., et autres, de la paroisse d'Hammond, comté de King; de *George P. Alward* et autres, du township de Bayham, comté d'Elgin, du conseil municipal du village de Newburgh, du révérend *John Tozeland* et autres, du township de Kaladar, et de *George Lott* et autres, du township de Portland, comté d'Addington; de *Miles Caton* et autres, du village de Newburg, comté de Lennox et d'Addington; de *Robert Y. Blith* et autres, de Garafraxa, comté de Wellington; du révérend *R. A. O'Conner*, Doyen de Barrie, et autres, de *Thomas Atkins* et autres, d'*Alexander Muller* et autres, du township d'Oro et Vespra; de *John Clemenger* et autres, du township de Mulmer et Nottawasaga, et de *R. W. Smith* et autres, de la cité de Barrie, comté de Simoce; de *R. T. Babbit*, président, au nom d'une assemblée publique, tenue en la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick; de l'honorable *A. McQueen*, M. P. P., et autres, membres de la Législature de la province du Nouveau-Brunswick; de *Samuel Jones* et autres, de la paroisse de Lincoln; du révérend *William Brown* et autres, de *Luke E. Bailey* et autres, et de *James L. Simpson*, M. D., et autres, de la paroisse de Blissville; du révérend *Elias Slackford*, et autres, de *F. W. McPherson*, M. D., et autres, de *James R. Hagen*, J. P., et autres et d'*Alexander McPherson* et autres, de la paroisse de Burton; de *James S. White*, shériff de Sunbury, et autres, de *James E. Simmons* et autres, et de *D. W. Burpee* et autres, de la paroisse de Sheffield,

comté de Sunbury ; de *M. E. Mcadonald*, M. D., et autres, de Cambridge, et de *Henry Todd* et autres, de la paroisse, de Johnston, comté de la Reine, Nouveau-Brunswick ; de *J. Gilbert Arcand* et autres, de St. Michel d'Yamaska, comté d'Yamaska ; de *Philip Minckler* et autres, de la paroisse de St. Armand Ouest, et de *D. H. Willey* et autres, du township de Stanbridge, comté de Missisquoi ; du conseil municipal du township de Dunham ; de *L. Houghton* et autres, de Brockville, comté de Leeds et Grenville ; de *John Zimmerman* et autres, de Cumminsville, comté de Halton ; de *William Best* et autres, de Cavan, et *William D. Smith* et autres, du village de Welcome, comté de Durham ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Albert Whitney* et autres, de Prescott, comté de Grenville ; demandant qu'aucune loi ne soit passée pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De MM. *Eaton* Frères et autres, du comté de Charlotte, et de *D. F. Merritt* et autres, de Carleton, (N. B.) ; demandant que la pétition de *William Duren* et autres pour obtenir l'incorporation d'une compagnie pour la construction d'un pont sur la Rivière Ste. Croix, à St. Stephen, N. B., soit bien accueillie.

De *John McGee* et autres ; demandant une chartre sous le nom de la compagnie de steamers provinciaux.

De *James McAllan* et autres, de *John Prinderille* et autres, et de *Thomas Hood* et autres, marins et propriétaires de navires sur les eaux de l'intérieur et sur les grands lacs de l'Amérique du Nord, concernant la route la meilleure et la moins coûteuse pour l'agrandissement du Canal Welland.

De *William Chaplin* et autres, de MM. *Barber*, frères et autres, de *William Barber* et autres, et d'*Emerson Taylor* et autres, manufacturiers et autres, de la province d'Ontario, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *Warring Kennedy* et autres, demandant une chartre sous le nom de la Compagnie d'assurances mutuelles sur la vie des commis voyageurs du Canada.

De *Warring Kennedy* et autres, de la cité de Toronto, demandant une chartre sous le nom de l'Association des commis voyageurs du Canada.

L'Hon. M. *Blake* présente un Bill (No. 46) pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance.—Seconde lecture, demain.

M. *Oliver* présente un Bill (No. 47) pour amender les actes généraux des chemins de fer.—Seconde lecture demain.

M. *Blain* présente un Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie d'assurances agricoles dite de la Puissance.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Young*, M. *Cunningham* (Marquette) est ajouté au comité des comptes publics.

M. *Kirkpatrick* présente un Bill (No. 49) relatif à la Banque Fédérale du Canada.—Seconde lecture, demain.

M. *Brooks* présente un Bill (No. 50) pour amender et assimiler les lois relatives au libelle, et à la procédure sur actes de mise en accusation et sur informations en fait de libelle et autres misdemeanors.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner les résolutions suivantes :

1. *Résolu :* Qu'il est expédient de décreter que le traitement du Lieutenant-Gouverneur de l'île du Prince Edouard sera de $7,000 par année, à compter du 15 novembre 1873.

2. *Résolu :* Qu'il est expédient de décreter que les traitements des divers juges dans la dite province seront comme suit :

Le juge en chef de la cour suprême de judicature étant aussi juge de la cour de vice-amirauté, $3,000 par année.
Le juge suppléant, étant aussi maître des rôles en chancellerie, $2,500 par année.
Le juge suppléant, étant aussi vice-chancelier en chancellerie, $2,500 par année.

Trois juges de cour de comté, chacun pas moins de mille piastres, et pas plus de deux mille, selon que le fixera le Gouverneur en conseil.

Une somme n'excédant pas deux cents piastres pour frais de voyage réels, à être fixée comme susdit, pourra être accordée à aucun des juges de la dite cour suprême, et de la dite cour de comté, — ces traitements et allocations devant être payés à compter du 1er juillet 1874.

3. *Résolu :* Qu'attendu que, par une erreur cléricale dans l'acte 36 Vic., ch. 31, les dispositions suivantes ont été omises dans le dit acte, bien qu'elles aient été adoptées en comité de la Chambre des Communes et par la dite chambre, il est en conséquence expédient de décérter que les traitements des juges de la cour suprême dans la province du Nouveau-Brunswick seront comme suit :

Le juge en chef de la cour suprême, $5,000 par an.
Quatre juges puinés de la dite cour, chacun, $4,000 par an.

Et que les dites dispositions seront censées avoir pris effet à compter du premier jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, de même que si elles eussent été insérées dans le dit acte au momen de sa passation.

4. *Résolu :* Qu'attendu que c'était l'intention du parlement que, dans la province de Québec, ceux seulement des juges puinés de la cour supérieure qui doivent résider dans la cité de Québec, ou dans la cité de Montréal, reçussent un traitement de cinq mille piastres, et que, par les statuts de la dite province, seulement neuf juges doivent résider dans

les dites cités, il est en conséquence expédient de décréter que la quatrième section du dit acte sera abrogée, et remplacée par la section suivante :

IV. La législature de la province de Québec ayant, à sa session dernière, décrété que la cour supérieure pour cette province sera composée d'un juge en chef et de vingt-cinq juges puînés, les traitements des divers juges de la cour du Banc de la Reine et de la cour supérieure pour la dite province seront comme suit :

Le juge en chef de la cour du Banc de la Reine	$6,000	par an.
Quatre juges puînés de la dite cour, chacun	$5,000	"
Le juge en chef de la cour supérieure	$6,000	"
Neuf juges puînés de la dite cour, chacun	$5,000	"
Treize juges puînés de la dite cour, chacun	$4,000	"
Trois juges puînés de la dite cour, chacun	$3,500	"

et que le dit acte sera interprété et aura effet de la même manière que si la dite section substituée eût fait partie du dit acte au moment de sa passation comme section quatrième du même acte.

5. *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que le traitement du juge en chef des appels, dans Ontario, sera de six mille piastres par année, et ceux des trois juges additionnels qui doivent être nommés, en conformité de l'acte de la législature de la province d'Ontario, passé dans sa dernière session, comme juges de la cour dite *Court of error* et d'appels pour la dite province, seront de cinq mille piastres, chacun, par année, et ces traitements leur seront payés à compter de leur nomination, respectivement.

6. *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que les traitements mentionnés dans les résolutions qui précèdent seront payés à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

7. *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que les juges mentionnés dans les résolutions qui précèdent auront les mêmes droits, quant aux allocations de retraite, ou aux annuités basées sur leurs traitements ci-dessus mentionnés, que si ces traitements eussent été fixés par l'acte 31 *Vic*, ch. 33, intitulé : " Acte concernant le Gouverneur-Général, la liste civile et les traitements de certains fonctionnaires publics ; " et de plus que si quelque personne, recevant une allocation de retraite ou annuité en vertu de quelque acte antérieur, ou du dit acte, ou de quelque acte qui l'amende, a droit ou vient à avoir droit à quelque traitement se rattachant à quelque charge publique sous le gouvernement du Canada, ce traitement sera réduit de la somme à laquelle se monte la dite allocation de retraite ou annuité.

La Chambre reprend les débats ajournés sur la motion de l'hon. M. *Dorion* pour la seconde lecture du Bill (No. 2 concernant les élections des membres de la Chambres des Communes.

Après quelques débats la dite motion est adoptée.

Le dit Bill est alors lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

L'hon. M. *Mackenzie* présente une autre réponse supplémentaire à une adresse du 1er courant, demandant copie de la proclamation datée le 6 décembre 1869 relative aux difficultés qui ont eu lieu dans le Nord Ouest en 1869 et 1870, et copie de toute correspondance et de toutes communications entre le gouvernement de la Puissance, le gouvernement de la province de Manitoba, et le gouvernement impérial, et toutes autres communications, en la possession du gouvernement relatives à l'amnistie mentionnée dans la dite proclamation.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Farrow*—Lundi prochain— Si c'est l'intention du ministère de convoquer à l'avenir le Parlement pas plus tard que le 1er février, conformément à la promesse faite par le dernier gouvernement à la demande pressante du parti maintenant au pouvoir ?

M. *Pozer*—Lundi prochain—Bill pour amender l'acte 29 Vict., chap. 17, de la ci-devant province du Canada.

M. *Tremblay*—Lundi prochain—Bill pourvoyant à ce que les élections des membres de la Chambre des Communes du Canada se fassent au scrutin secret.

L'hon. M. *Fournier*—Mardi prochain— Bill à l'effet d'établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, pour l'inspection de certains articles de commerce.

M. *Taschereau*—Lundi prochain—Adresse demandant: 1o. Une liste indiquant toutes les réclamations produites contre les entrepreneurs des sections 8, 13, 14, 17, 18 et 19 du chemin de fer Intercolonial, le nom de chaque réclamant, le montant par lui réclamé, et le nom de l'entrepreneur contre lequel telle réclamation est faite; 2o. Copies des affidavits se plaignant des fraudes commises dans l'exécution des contrats pour les dites diverses sections.

M. *Casey*—Lundi prochain—Proposera d'ajouter M. *Walker* au comité au sujet de Port Stanley.

M. *MacDonnell* (Inverness)—Lundi prochain—Bill pour faciliter des arrangements entre les compagnies de chemin de fer et leurs créanciers.

M. *MacDonnell*—Demain—Adresse demandant tous papiers et correspondances sous le contrôle du Gouvernement au sujet de la construction de la section No. 12 du chemin de fer Intercolonial et des réclamations des entrepreneurs et autres en rapport avec cette construction.

M. *Schultz*—Mardi prochain—Adresse demandant un état de tous les lots de terre choisis par la compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de l'article deuxième de son acte de session de la terre de Rupert et des territoires du Nord-Ouest, avec tous les rapports d'exploration de ces terres, et copies de toutes patentes accordées pour les dites terres.

L'hon. M. *Tupper*—Lundi prochain—Proposera qu'il soit *résolu* : Que cette Chambre, ayant été invitée à augmenter la taxe sur le peuple de trois millions de piastres par année, a droit à la plus ample information relativement à la position financière du pays, et qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copies des états des recettes et revenus jusqu'au vingtième jour d'avril courant.

M. *Biggar*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de reconnaître les droits acquis des personnes qui ont, pendant plusieurs années, occupé des terres du gouvernement à la Pointe de Presqu'Isle, dans le township de Broughton, dans le comté de Nothumberland, province d'Ontario, en leur accordant des baux ou des patentes, en par elles payant au gouvernement la valeur que les terres pouvaient avoir avant d'être améliorées.

M. *Stephenson*—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'insérer dans le budget une somme pour l'amélioration de l'une des sorties ou plus du chenal l'Ecarté, ou d'améliorer autrement la navigation entre le lac St. Clair et l'embouchure de la rivière Sydenham ; et dans ce cas quelle est la somme qui sera insérée ?

L'hon. M. *Laird* donne avis que, mardi prochain, il proposera que la Chambre se forme en comité un jour qui sera alors indiqué pour examiner les résolutions suivantes :—

1. Considérant que par l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, 1,400,000 acres de terres ont été réservés pour les enfants des chefs de famille métis domiciliés dans la province de Manitoba à l'époque de son transfert au Canada pour l'extinction des droits des sauvages, mais qu'il n'a pas été établi de semblables dispositions en faveur des chefs de famille métis eux-mêmes,—il est en conséquence expédient d'établir de semblables dispositions en autorisant le gouverneur en conseil, à sa discrétion, et en vertu de règlements qui seront faits à cet égard, à accorder à chaque chef métis d'une famille résidant à Manitoba à la date du 15 juillet 1870, 160 acres de terre, ou un scrip pour $160 recevable en paiement de terres de la Puissance.

2. Il est expédient de décréter que pour les fins susdites, l'expression "chefs de famille métis" comprendra les mères métisses aussi bien que les pères métis, ou les deux, suivant le cas ; mais que la terre ou le scrip auquel la mère métisse a droit sera accordé ou assigné et donné à telle mère métisse aux conditions qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer de temps à autre ; et que dans le cas du décès d'un père métis ou d'une mère métisse, ou des deux entre le 15e jour de juillet 1870 et la date de la concession de la terre ou de l'émission du scrip, la terre ou le scrip auquel tel chef de famille métis a droit sera accordé à tels membres de la famille aux conditions qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer de temps à autre.

3. Il est expédient d'abroger le paragraphe 4 de la clause 32 du dit acte 33 Vict., ch. 3, qui décrète que toute personne en possession paisible d'étendues de terre, à l'époque du transfert au Canada, dans les parties de la dite province dans lesquelles les droits des sauvages n'ont pas été éteints, pourra exercer le droit de préemption à l'égard de ces terres, aux termes et conditions qui pourront être arrêtées par le Gouverneur en conseil, et de décréter que tout titre reposant sur le fait de la possession paisible d'étendues de terre à l'époque du transfert au Canada dans les parties de la dite province dans lesquelles les droits des sauvages n'avaient pas été éteints à la dite époque, sera, si le propriétaire le requiert, converti en franc-alleu par une concession de la couronne.

4. Considérant que par l'acte 36 Vict, ch. 37, il est décrété que 49,000 acres de terre doivent être réservés et choisis à même les terres non concédées de la Couronne, dans Manitoba, afin de les concéder gratuitement aux personnes qui résident dans la Province, et qui sont des colons primitifs qui se sont établis dans le pays sous les auspices de Lord *Selkirk* entre les années 1813 et 1835, inclusivement, ou qui sont les enfants non métis de ces colons primitifs, et que l'intention du dit acte était de donner à chacun de ces colons et à leurs enfants 140 acres de terre, et qu'en l'absence d'un recensement exact le nombre des réclamants était supposé ne pas excéder 350, et que l'octroi de terres fut en conséquence estimé à 49,000, et considérant qu'un recensement exact de ces personnes et de leurs enfants fait voir que leur nombre se monte à 530 ou environ, et qu'un partage égal de la terre ainsi réservée, comme susdit, ne donnerait à chaque réclamant que $92\frac{4}{10}$ acres, et qu'il est expédient de reconnaître le droit de chacun de ces réclamants à 140 acres ; et qu'attendu que les dites personnes et leurs enfants ont demandé que cet octroi soit fait au moyen de l'émission de scrips, et qu'il est à propos d'acquiescer à leur demande ; et considérant qu'il est expédient aussi de reconnnaître les prétentions à des concessions gratuites de terres émises par certains colons primitifs de race blanche dans la dite province, qui se sont établis dans le pays dès les premiers temps, mais non sous les auspices de lord *Selkirk*, et de pourvoir à leurs réclamations par l'émission des scrips, il est en conséquence décrété que toute et chaque personne qui réside maintenant dans la dite province, qui est un colon primitif de race blanche, et qui est venu à la Rivière-Rouge, soit sous les auspices de lord *Selkirk* ou autrement, entre les années 1815 et 1855 inclusivement ou les enfants non métis de ce colon primitif de race blanche, aurant droit, en vertu de règlements qui seront faits par le gouvernement en conseil, de recevoir un scrip pour 140 piastres, lequel sera recevable en paiement du prix d'achat de terres de la Puissance, et que le dit acte 36 Vic., chap. 37 est abrogé.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le 30 du courant, savoir :

Par le comité des chemins de fer, etc. : —

Bill (No. 18) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'Hawkesbury et Lochiel.

Par le comité des banques et du commerce :—

Bill (No. 15) pour incorporer l'association internationale de transport.
Bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada.
Bill (No. 19) pour incorporer la chambre de commerce de la ville d'Ingersoll.
Bill (No. 27) pour amender l'acte incorporant la compagnie des remorqueurs du St. Laurent.

Par le comité des bills privés :—

Bill (No. 23) pour autoriser *Joseph Meunier* à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, dans province de Québec.

No. 18.

OTTAWA, JEUDI, 23 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict., 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 19.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 24 AVRIL, 1874.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat suivant :

Bureau du Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada,
Ottawa, 24 Avril 1874.

Le présent est pour certifier que j'ai reçu de l'officier rapporteur pour le district électoral de Yale, dans la province de la Colombie Anglaise, un rapport supplémentaire du bref d'élection pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes, dans le Parlement convoqué pour être tenu le 12 Mars 1874, fesant voir que, dans les districts de votation dont on n'avait pas eu de nouvelles à la date du précédent rapport, savoir : Keremeos, Rock Creek, Wild Horse Creek et Perry Creek, la votation dans ces endroits donne trois voix de plus de majorité à M. Edgar Dewdney, fesant une majorité, dans tout le district électoral de Yale, en faveur de M. Edgar Dwedney, de 69 (soixante-et-neuf). et qu'il a été élu en conséquence, tel qu'il appert par le rapport et le rapport supplémentaire déposés parmi les archives de mon bureau.

[L. S.]

RICHARD POPE,
G. C. C., C.

A ALFRED PATRICK, Ecr.,
Greffier de la Chambre des Communes.

Dix-neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De *Charles Burnham* et autres, de la paroisse de St. Jean, de *John McLauchlan* et autres, de la cité de St. Jean, et de *N. McDonald* et autres, du comté de St. Jean ; du conseil municipal du township de Sullivan, et du conseil municipal du township d'Egremont, comté de Grey ; de *James A. Thompson* et autres, de *W. A. Hendry* et autres, de *Wm. Deakin* et autres, de la loge, dite the People's Renfrew Lodge, N. 77, O. B. T., et de *D. J. Holden* et autres, de Woodstock, de *Charles J. Shaw* et autres, de *C. H. Ferguson* et autres, de *J. C. Connolly* et autres, et d'*Hamilton Emery* et autres, de Wakefield ; de *John Grey*, senior, et autres, de Richmond ; de *Geo. W. Honey* et autres, de Northampton ; de *Miles Sherwood* et autres, et de *G. W. White* et autres, de Simonds, de *D. McLeod Vince* et autres, et de *E. B. McIsaac* et autres, de Brighton, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick ; de *James R. Wiggins*, J. P., et autres, de Waterborough, de *H. J. Clark* et autres, de Brunswick, de *John Geron* et autres, de Wickham, de *R. T. Rabbitt* et autres, de Gage Town, de *F. Woods* et autres, de Petersville, de *James S. Imon* et autres, de Chipman, de *John Rees* et autres, de Canning, et de *B. S. Palmer*, J. P., et autres, de Hamstead, comté de la Reine, Nouveau-Brunswick ; de *A. G. Harris* et autres, du township de Zone, et de *John Ridley* et autres, de Troy Ouest, comté de Kent ; de Madame *Woodley* et autres, du township de Dawn, comté de Bothwell ; du révérend *H. Alexandre* et autres, de Durham, comté de Drummond ; de *William Spicer* et autres, de la cité de Montréal ; d'*A. Leask* et autres, de Windham, de *J. R. Cuundy* et autres, de Townsend, comté de Norfolk ; de *John Wright* et autres, du township de Bruce ; de *W. W. Hanna* et autres, de Paisley, d'*Alexander Thompson* et

autres, du township d'Elderslie, d'*Hector McVannal* et autres, et d'Elderslie, comté de Bruce; de *Robert Philips* et autres, de Fergus, de *John Bridal* et autres, du township de Mulmur, et de *George A. Nolan*, Reeve, et autres, de Tecumseth, comté de Simcoe; du conseil municipal du township de Rama, comté d'Ontario; du révérand *Philip H. Brown*, recteur, et autres, du comté de Ristigouche; du conseil municipal du township de Nissouri Est, comté d'Oxford; du révérend *J. F. Carr* et autres, comté d'York, Nouveau-Brunswick; de *J. M. Smith* et autres, de *Wm. Frost* et autres, et de madame *G. W. Gore* et autres, de la cité de Toronto; du conseil municipal de Dysart, de *R. Graham* et autres, des townships de Smith et Harvey, du conseil municipal du township de Douro, d'*Andrew Mather* et autres, d'Otonabee, de *J. Washington Pufler* et autres, de Stanhope, du conseil municipal du township de Dummer, et de *R. H. McGill* et autres, de Norwood, comté de Peterborough; de *Wm. Moore*, Reeve et autres, de *H.S. Bingham* et autres, du township de Hope, et du conseil municipal du township de Cavan, comté de Durham; de *Robert Bell* et autres, de Lowville et Campbellville, comté de Halton; du conseil municipal du village de Morrisburg, comté de Dundas; de *George Long* et autres, de Trafalgar, comté de Halton; de *J. McCabe* et autres, du village de Thorold, comté de Welland; du conseil municipal du township de Dorchester Sud, et de *E. L. Chute* et autres, du township de Malahide, comté d'Elgin; de *Cornelius Bryant* et autres, de Lumas Settlement; de *Donald Gillanders* et autres, de Chiliwack, municipalité de Chilliwack, C. B.; du révérend *N. O. Larue* et autres, de St. Paulin, et de *François Boulé*, maire, et autres, de la municipalité de Ste. Ursule, comté de Maskinongé; de *Joseph Lenneau* et autres, du township de Sarnia, comté de Lambton; du conseil municipal de Dudswell, comté de Wolfe; de *Joseph Lachambre* et autres de la paroisse de St. Marcel, comté de Richelieu; du révérend *R. Lonsdell*, archidiacre, et autres, de St. André comté d'Argenteuil; et du révérend *John Baird* et autres, d'Andover, comté de Victoria, Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Robert Armstrong* et autres, de la province d'Ontario; de *George Henderson* et autres, de *John Hunsford* et autres, de la cité de Toronto; de *William Cuthbert* et autres, de Creek Duffin et des environs; demandant qu'aucune loi ne soit passé pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De la Banque d'Ontario; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

D'*Edward Gurney* et autres; demandant à être incorporés sous le nom de la compagnie lite *Neutral Link Railway Company*.

Du maire, des échevins et citoyens de la cité de Montréal; demandant certains amendements à l'acte de la dernière session relatif à la maison de la Trinité et aux commissaires du Havre de Montréal.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le cinquième rapport du comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest; de la société d'épargnes et de placements d'Ontario,; de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada; de l'agence de placements et de garanties du Canada; de *M. C. Mullarky* et autres, demandant des amendements à l'acte incorporant la société de crédit foncier du Bas-Canada; de *James A. Mahon* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des mines d'argent de Columbus et d'Orégon; des directeurs provisoires de la banque Victoria du Canada; de *Charles H. Gould* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie modèle d'assurances maritimes du Canada; du président et des directeurs de la Banque d'épargnes des mines d'Albion, et de *J. B Renaud* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'assurances contre le feu et sur la vie du Canada.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 10 du courant demandant copie d'un mémoire de la Chambre de Commerce de Victoria, C. B., relatif à l'annulation du contrat de la malle conclu avec les propriétaires du steamer "Prince Alfred", et au contrat passé subséquemment avec MM. *Malcom, Hudson* et Cie., par lequel ces derniers se sont engagés à faire arrêter leurs staamers deux fois par mois à Esquimalt, quand ils feront le trajet de San Francisco à la Chine et au Japon, et *vice versâ*.

Aussi, la correspondance relative à l'établissement d'une Cour d'élection dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

M. *Domville*, du comité nommé pour s'enquérir sur le système d'agence mercantile maintenant en opération en Canada, présente le premier rapport du dit comité, recommandant une réduction de son quorum à cinq membres.

M. *Carmichael* présente un bill (No. 52) relatif à la Banque d'Epargnes des Mines d'Albion.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Domville* propose que le quorum du comité spécial nommé pour s'enquérir sur le système d'agence mercantile maintenant en opération en Canada, soit réduit à cinq membres.

Et des débats s'ensuivant, cette motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Scatcherd* présente un Bill (No. 53) pour incorporer la compagnie des mines d'argent de Columbus et d'Orégon.—Seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell) présente un Bill (No. 54) pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissoires.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Scatcherd* présente un Bill (No. 55) pour exonérer *Stanislaus Francis Perry* pour avoir siégé et voté comme membre de la Chambre des Communes sous les circonstances y mentionnées.—Seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. *Cauchon* présente un Bill (No. 56) pour amender l'acte relatif aux chemins de fer, 1868.—Seconde ecture, lundi prochain.

M. *Ro* (Middlesex) propose qu'il soit envoyé un message au sénat l'informant que cette chambre s'unira avec leurs Honneurs dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres pour examiner les diverses pétitions qui ont été ou pourront être présentées pour demander la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes

pour faire rapport sur le sujet, et que les membres du dit comité, savoir: MM. *Appleby*, *Béchard*, *Bowell*, *Burpee*, (Sunbury), *Blake*, *Cameron*, (Ontario), *Chilsholm*, *Cunningham* (N. Westminster), *Davies*, *Forbes*, *Carmichael*, *Ryan*, *Ross* (Middlesex), *Smith* (Selkirk), *Rochester*, *Dymond*, *Charlton et Church* agiront comme membres du comité conjoint.

Et des débats s'ensuivant, cette motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Smith* (Westmoreland), la Chambre décide de se former en comite, mardi prochain, pour examiner les résolutions suivantes:

1. *Résolu*:—Qu'il est expédient d'amender l'acte du pilotage, 1873.

2. *Resolu*:—Qu'il est expédient d'exempter de droits de port et de havre les transports employés exclusivement à transporter des troupes.

3. *Résolu*:—Qu'il est expédient d'amender la loi relative aux entrepreneurs de transport par eau en définissant mieux leurs obligations.

4. *Résolu*:—Qu'il est expédient de pourvoir à l'enlèvement des obstructions causées par des naufrages et autres causes semblables, dans les eaux navigables du Canada, et d'établir des dispositions pour d'autres fins relatives aux naufrages.

Sur motion de l'honorable M. *Laid*, la Chambre décide de se former en comité, mardi prochain, pour examiner les résolutions suivantes:

1. *Résolu*:—Considérant que par l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, 1,400,000 acres de terres ont été réservés pour les enfants des chefs de famille métis domiciliés dans la province de Manitoba à l'époque de son transfert au Canada pour l'extinction des droits des sauvages, mais qu'il n'a pas été établi de semblables dispositions en faveur des chefs de famille métis eux-mêmes,—il est en conséquence expédient d'établir de semblables dispositions en autorisant le gouverneur en conseil, à sa discrétion, et en vertu de règlements qui seront faits à cet égard, à accorder à chaque chef métis d'une famille résidant à Manitoba à la date du 15 juillet 1870, 160 acres de terre, ou un scrip pour $160 recevable en paiement de terres de la Puissance.

2. *Resolu*:—Il est expédient de décréter que, pour les fins susdites, l'expression "chefs de famille métis" comprendra les mères métisses aussi bien que les pères métis, ou les deux, suivant le cas; mais que la terre ou le scrip auquel la mère métisse a droit sera accordé ou assigné et donné à telle mère métisse aux conditions qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer de temps à autre; et que dans le cas du décès d'un père métis ou d'une mère métisse, ou des deux, entre le 15e jour de juil et 1870 et la date de la concession de la terre ou de l'émission du scrip, la terre ou le scrip auquel tel chef de famille métis a droit sera accordé à tels membres de la famille aux conditions qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer de temps à autre.

3. *Résolu*:—Il est expédient d'abroger le paragraphe 4 de la clause 32 du dit acte 33 Vict., ch. 3, qui décrète que toute personne en possession paisible d'étendues de terre, à l'époque du transfert au Canada, dans les parties de la dite province dans lesquelles les droits des sauvages n'ont pas été éteints, pourra exercer le droit de préemption à l'égard de ces terres, aux termes et conditions qui pourront être arrêtées par le Gouverneur en conseil, et de décréter que tout titre reposant sur le fait de la possession paisible d'étendues de terre, à l'époque du transfert au Canada, dans les parties de la dite province dans lesquelles les droits des sauvages n'avaient pas été éteints à la dite époque, sera, si le propriétaire le requiert, converti en franc-alleu par une concession de la couronne.

4. *Résolu*:—Considérant que par l'acte 36 Viet, ch. 37, il est décrété que 49,000 acres de terre doivent être réservés et choisis à même les terres non concédées de la Couronne, dans Manitoba, afin de les concéder gratuitement aux personnes qui résident dans la Province, et qui sont des colons primitifs qui se sont établis dans le pays sous les auspices de Lord *Selkirk* entre les années 1813 et 1835, inclusivement, ou qui sont les enfants non métis de ces colons primitifs, et que l'intention du dit acte était de donner à chacun de ces colons et à leurs enfants 140 acres de terre, et qu'en l'absence d'un recensement exact le nombre des réclamants était supposé ne pas excéder 350, et que l'octroi de terres fut en conséquence estimé à 49,000; et considérant qu'un recensement exact de ces personnes et de leurs enfants fait voir que leur nombre se monte à 530 ou environ, et qu'un partage égal de la terre ainsi réservée, comme susdit, ne donnerait à chaque réclamant que $92\frac{4}{10}$ acres, et qu'il est expédient de reconnaître le droit de chacun de ces réclamants à 140 acres; et considérant que les dites personnes et leurs enfants ont demandé que cet octroi soit fait au moyen de l'émission de scrips, et qu'il est à propos d'acquiescer à leur demande; et considérant qu'il est expédient aussi de reconnaître les prétentions à des concessions gratuites de terres émises par certains colons primitifs de race blanche, dans la dite province, qui se sont établis dans le pays dès les premiers temps, mais non sous les auspices de lord *Selkirk*, et de pourvoir à leurs réclamations par l'émission de scrips, il est en conséquence décrété que toute et chaque personne qui réside maintenant dans la dite province, qui est un colon primitif de race blanche, et qui est venu à la Rivière-Rouge, soit sous les auspices de lord *Selkirk* ou autrement, entre les années 1813 et 1855, inclusivement, ou les enfants non métis de ce colon primitif de race blanche, aurant droit, en vertu de règlements qui seront faits par le gouverneur en conseil, de recevoir un scrip pour 140 piastres, lequel sera recevable en paiement du prix d'achat de terres de la Puissance, et que le dit acte 36 Vic., chap. 37 est abrogé.

La chambre se forme en comité pour examiner le bill (No. 2) concernant les élections des membres de la chambre des communes.

Après quelques délibérations en comité, étant 6 heures, p. m., M. l'Orateur reprend le fauteuil.

7.30, *p. m.*

(*L'ordre pour les Bills privés est appelés en vertu de la 19e Règle.*)

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des banques et du commerce, savoir:

Bill (No. 22) pour incorporer la compagnie de manufacture de gomme imperméable; de *Lamb*,

Bill (No. 29) pour amender l'acte pour incorporer la compagnie maritime de magasins d'entrepôts et de bassins;

Bill (No. 30) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurances mutuelles maritimes du Canada.

Le comité général auquel a été renvoyé le bill (No. 2) concernant les élections des membres de la chambre des communes reprend ses délibérations et après avoir fait quelque progrès, le comité se lève et obtient la permission de de siéger de nouveau mardi prochain.

La chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adopté :

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS. IMPUTABLES AU CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

73	Chemin de fer Intercolonial (sous-commissaires)		2,570,000 00
74	do	construction, abris à neige, matériel roulant, bureaux, etc..	230,000 00
	do	ligne d'embranchement, Pointes-aux-Pères	250,000 00
	do	prolongement dans Halifax	280,000 00
	do	augmention de localités pour le trafic à St. Jean	120,000 00
75.	Chemin de fer de l'Isle du Prince-Edouard		33,000 00

CANAUX.

78	Canal Lachine	1,500,000 00
79	Canaux du St. Laurent	1,000,000 00
80	Canaux Welland	2,000,000 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

SAMEDI, 25 avril 187 .

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

CANAUX—(*Continuation*).

81	Ecluse Ste. Anne	200,000 00
82	Carillon et Chûte à Blondeau	484,000 00
83	Canal Grenville	454,000 00
84	Canal Rideau	18000 00
85	Ecluse aux Rapides de la Culbute	140,000 00
86	Canal Chambly	22,000 00
87	Canal St. Pierre	75,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 1 heure A. M. jusqu'à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Holton*—Lundi prochain—Bill pour amender de nouveau l'acte 31 *Vic.*, ch. 48, intitulé: "Acte relatif aux compagnies d'assurances."

M. *Stephenson*—Mercredi prochain—Si les douanes, ou quelque département, ou quelque officier du département des douanes s'étaient procuré des échantillons de Hollande (*Dutch standards*) avant le nouveau tarif, ou si l'on s'est procurés ces échantillons depuis, et alors quand ?

M. *Stephenson*—Jeudi prochain—Si c'est vrai que le ministre de l'agriculture a par devers lui la preuve du fait que des immigrants sont dans l'habitude de venir en Canada durant l'été, recevant de l'aide du gouvernement, s'assurant des gages élevés et s'en retournant en Angleterre durant l'hiver ?

M. *Cartwright*.—Mardi prochain.—Proposera que, jeudi prochain, la chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expedient d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, d'une somme d'argent n'excédant point huit millions de louis sterling, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique et l'amélioration et l'agrandissement des canaux canadiens.

2. Qu'il est expédient de décréter que la partie du dit emprunt qui ne sera point prélevée avec la garantie des commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, tel que mentionné dans les résolutions qui suivent, pourra l'être de la manière qu'il plaira au gouverneur en conseil d'ordonner, en vertu de l'acte 35 Vic., ch. 6, intitule : " Acte concernant la dette publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le parlement ;" et que le principal et l'intérêt seront mis à la charge du fonds consolidé de revenu du Canada.

3. Qu'il est expédient de décréter que, sur la dite somme de huit millions de louis, une somme n'excédant point trois millions six cent mille louis pourra être prélevée avec la garantie des commissaires de la Trésorerie, en vertu de l'acte impérial connu sous le nom d'" Acte d'emprunt du Canada (pour Travaux Publics), 1873, de la manière, en la forme et aux conditions que les dits commissaires jugeront à propos, à un taux d'intérêt n'excédant point quatre pour cent par an, et conformément aux dispositions suivantes :

1. Le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du payement du principal et de l'intérêt de tout emprunt garanti par la Trésorerie en vertu du dit acte impérial, et cette charge viendra immédiatement après celle pour le paiement de l'emprunt d'une somme de trois cent mille louis sterling payable à la Compagnie de la Baie d'Hudson, créée sur le dit fonds consolidé par l'acte du Parlement du Canada, 32-33 Vict, ch. 1.

2. Le gouvernement du Canada paiera un fonds d'amortissement, au taux d'un pour cent par an, sur le montant entier de l'emprunt garanti par la Trésorerie comme susdit, et le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du paiement de ce fonds d'amortissement, et cette dernière charge viendra immédiatement après celle pour le paiement du principal et de l'intérêt de l'emprunt en dernier lieu mentionné.

3. Le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du paiement de toute somme émanant du fonds consolidé du Royaume-Uni en vertu de l'" Acte d'Emprunt du Canada (pour Travaux Publics), 1873, " et aussi de l'intérêt sur cette somme au taux de cinq pour cent par an, et cette charge viendra immédiatement après celle pour le paiement du fonds d'amortissement susdit.

4. Le dû paiement et l'emploi des deniers prélevés au moyen de tout emprunt garanti par la Trésorerie en vertu de l'acte en dernier lieu mentionné, seront assurés et certifiés de la manière que la Trésorerie de temps à autre le règlera.

5. Les sommes annuelles destinées au fonds d'amortissement seront remises aux commissaires de la Trésorerie par paiements semi annuels, de la manière qu'ils le règleront de temps à autre, pour être placées et accumulées, sous leur direction, au nom de quatre commissaires nommés de temps à autre, deux par la Trésorerie, et deux par le gouvernement du Canada.

6. Le dit fonds d'amortissement ne pourra être placé qu'en tels effets publics dont conviendront le gouvernement du Canada et la Trésorerie de temps à autre, et il sera employé, de temps à autre, sous la direction de la Trésorerie, qu'il soit placé ou non, à acquitter le principal de l'emprunt garanti par la Trésorerie comme susdit, et l'intérêt provenant des dits effets publics (y compris l'intérêt provenant de toute partie d'un emprunt acquitté au moyen du dit fonds d'amortissement,) et le revenu en résultant seront placés et employés comme partie du dit fonds d'amortissement.

7. Qu'il est expédient de décréter que, sujets aux dispositions précédentes comme susdit, les deniers prélevés ne seront employés et dépensés que pour les fins mentionnées dans les résolutions qui précèdent seulement, de la manière et dans les proportions que le Parlement du Canada pourra avoir autorisées; et qu'un compte détaillé de tous les deniers ainsi dépensés sera soumis à la Chambre des Communes du Canada, dans les premiers quinze jours de la session alors prochaine du Parlement Canadien.

M. *McDougall* (Trois-Rivières)—Lundi prochain—Adresse demandant le rapport ou les rapports des commissaires nommés pour s'enquérir des causes des grandes inondations du printemps entre Québec et Montréal.

M. *Fiset*.—Mercredi prochain.—Adresse demandant un état donnant les prix pour les différentes entreprises de travaux sur le chemin de fer Intercolonial le montant payé à chacun des entrepreneurs, le montant réclamé par eux, et la valeur de l'ouvrage qu'ils ont encore à faire respectivement pour accomplir leurs contrats.

M. *Kirkpatrick*.—Lundi prochain.—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter une mesure, durant cette session, pour pourvoir au règlement des affaires des compagnies incorporées en faillite.

M. *Church*.—Mercredi prochain.—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour creuser et améliorer cette année les havres de Lunenburg, et de la baie Mahone, dans le comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse, conformément au rapport de l'ingénieur, et si non cette année, quand emploiera-t-on un cure-môle pour l'exécution de ces travaux ?

No. 19.

OTTAWA, VENDREDI, 24 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

No. 20.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 27 AVRIL, 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre des listes des actionnaires de la banque des Marchands d'Halifax, datées du 18 avril 1874,—de la banque de Québec, du 31 mars 1874,—de la banque Nationale du 15 avril 1874,—et de la banque de St. Hyacinthe, du 18 avril 1874, conformément aux dispositions de l'acte 34 *Vic.*, ch. 5, sec. 12.

Soixante pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *T. P. White* et autres, de *John Sleigh* et autres, de *Thomas Bailey*, Reeve, et autres, de *John R. Mulloy* et autres, et de MM. *M. B.* et *J. S. Perrine* et autres, manufacturiers et autres, comté de Dundas ; demandant séparément que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *W. C. Darrow* et autres, de la ville de Tilsonburg, comté d'Oxford ; de *Thomas M. Simpson* et autres, du township de Turnberry, de *Henry Young* et autres, de *Robert N. Adams* et autres, et de *John Stephenson*,, jun., et autres, du village de Clinton, comté de Huron ; d'*Arthur P. Tipper* et autres, de Salisbury, et de *John Woodman* et autres, de Moncton, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick ; du conseil municipal du township de Vespray, comté de Simcoe ; de *James E. Mitchell* et autres, de Paris et des environs, comté de Brant ; de *Wm. Johnson* et autres, du township de Matilda, et de *George C. Tracy* et autres, du township de Williamsburgh, comté de Dundas ; de *J. H. Forde* et autres, de Hull, comté d'Ottawa ; de *A. Holmes* et autres, de *L. E. Slater* et autres, de Chatham, de *W. J. Stewart* et autres, du conseil municipal de Kent, de *R. A. Tompkins* et autres, du township de Harwich, de *Daniel White* et autres, du township de Raleigh, de *Jeremiah G. Russell* et autres, de *Jonathan McCully*, M. D., et autres, des townships de Raleigh et Harwich, et de *Arthur Anderson* et autres, du township de Dover Est, comté de Kent ; du conseil municipal du township de Muskoka, district de Muskoka ; de *William J. Casselman* et autres, de Chaffer et des environs, comté de Victoria ; de *J. B. Poupard* et autres, de la paroisse de St. Urbain, comté de Châteauguay ; de *James McKay* et autres, de Pennfield et autres endroits, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick ; du conseil municipal de la ville de Dundas, de *E. Mathews* et autres, de Flamborough Ouest, et de *Crowell Smith* et autres, du township de Ancaster, comté de Wentworth ; de *Robert Jackson* et autres, de Chatham, de *Thomas Quigley* et autres, de *Miles McMillan* et autres, de Ludlow, de *William Swine* et autres, de Blissfield, et de *Robert Bailey* et autres, des paroisses d'Alnwick et Newcastle, comté de Northumberland ; de *Thomas Rogers* et autres, de Ste. Marie, comté de Perth ; et du conseil municipal du comté de Wellington, demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Malcolm Macfarlane* et autres, de MM. *O'Keefe* et Cie., et autres, de *J. Morrison* et autres, d'*Alister M. Clark* et autres, et de *C. J. Campbell* et autres, de la cité de Toronto, demandant qu'il ne soit point passé de loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De MM. *J. T. Robinson* et autres, de la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick, demandant la réduction du droit récemment imposé sur le sucre.

De *G. McMicken* et autres, de Winnipeg, province de Manitoba, demandant à être incorporés sous le nom de Compagnie de banque, d'échange, de prêts, de dépôts et d'agence, sans le pouvoir d'émettre des billets de banque.

De la Chambre de Commerce de Montréal, demandant qu'avant toute décision finale relativement à toute partie des communications par chemin de fer projetées à l'Est de la Baie Georgienne, il soit ordonné une exploration complète pour connaître les avantages à tous égards des différentes routes proposées.

De MM. *David Torrance* et Cie. et autres, propriétaires de navires et autres, de la cité de Montréal ; demandant que la pétition des commissaires du havre de Québec, recommandant la construction à Québec, d'un bassin sec d'une capacité suffisante pour y recevoir et réparer les grands steamships qui traversent maintenant l'Atlantique, et que le gouvernement impérial soit prié de contribuer pour une certaine proportion du coût de ce bassin.

De la compagnie du havre de Whitby, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à émettre des débentures avec la garantie de ses propriétés au montant de cinquante mille piastres, et pour lui accorder de plus amples pouvoirs.

De la compagnie du chemin de fer de prolongement Nord, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à se fusionner avec la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

De *George E. R. Burpee* et autres, de la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick, demandant à être incorporés sous le nom de la Compagnie du pont de chemin de fer de St. Jean ; et la suspension de cette partie des règles de cette chambre qui exige que les taux de péages pour les voitures et les piétons soient spécifiés dans l'avis de demande d'un bill.

Du président, des directeurs et compagnie de la banque de la Nouvelle-Ecosse, demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et à charger le nom de la dite Banque.

De Sir *Leopold Heath*, d'Ainslie Grange, Angleterre. et autres, d'Angleterre et du Canada, demandant à être incorporés sous le nom de la Compagnie Anglo-Canadienne d'hypothèques et de placements.

La pétition des commissaires du havre de Québec, recommadant la construction à Québec d'un bassin sec d'une capacité suffisante pour y recevoir et réparer les grands steamships qui traversent maintenant l'Atlantique, et que le gouvernement impérial soit prié de contribuer pour une certaine proportion du coût de ce bassin,—et la pétition de la compagnie du havre de New Castle, de la corporation du village de New Castle, et de la corporation du township de Clarke, demandant que la somme de quinze mille piastres soit accordée pour améliorer le havre de Port New Castle, pourvu que les corporations du village de New Castle et du township de Clarke et la compagnie du havre de New Castle dépensent une somme égale, étant lues,—et motions étant faites à l'effet que ces pétitions soient reçues,

M. l'Orateur décide qu'elles ne peuvent l'être, attendu que l'octroi de leurs conclusions entraînerait une dépense de deniers publics.

M. *Pozer* présente un Bill (No. 57) à l'effet d'amender l'acte 29 *Vic.*, ch. 17, de la ci-devant province du Canada pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et parents.—Seconde lecture, demain.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités, comme suit :—

Au Comité des Bills Privés, savoir :—

Bill (No. 32) pour fusionner la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée), et la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée) sous le nom de " La compagnie de manufacture de télégraphes électriques et de quincaillerie (responsabilité limitée).

Au Comité des Banques et du Commerce, savoir :—

Bills (No. 37) pour incorporer la banque d'Ottawa.

Au Comité des chemins de fer, etc., savoir :

Bill (No. 42) pour incorporer la compagnie du pont du chemin de fer de Calais et de Saint-Stephen ;

Bill (No. 43) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Riche-lieu.

M. *Schultz* propose que, dans l'opinion de cette chambre, il est expédient de s'enquérir des événements de 1869 1870, à Manitoba, et des événements eux-mêmes dans cette Province par commission royale ou autrement.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la chambre.

Sur motion de l'hon. M. *Robitaille* il est nommé un comité spécial pour s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre la puissance du Canada et l'Europe ; de la possibilté de naviguer dans le golfe Saint-Laurent pendant les mois d'hiver et de trouver sur les côtes de cette Puissance un havre accessible en hiver comme en été comme terminus de cette route la plus courte, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, et de faire rapport de temps à autre, le dit comité devant se composer, avec la permission spéciale de la Chambre, de 17 membres, savoir : MM. *Robitaille, Mitchell, Tupper, McDonald* (Cap Breton), *Flynn, McKay* (Cap Breton) *Moffat, Ryan, Caron, Wilkes, Kirkpatrick, Thompson* (Welland), *Baby, Harper, Power, Gillmor* et *Fiset*

Sur motion de M. *Tremblay*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre : 1o. La correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie des Remorqueurs du Saint-Laurent, ou aucun de ses dir[illegible]teurs ou agents, au sujet du loyer des quai en bas de Québec ; 2o. Un état indiquant les sommes perçues en vertu des droits de péage établis par le département des travaux publics, et les sommes payées au gouvernement pour chacun de ces quais.

M. *Farrow* propose qu'il soit voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le Gouvernement et *Thomas Holmes*, officier-rapporteur pour la division Nord de Huron au sujet de la dernière élection dans cette division d'un membre de la Chambre des Communes.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion du très-hon. Sir *John A. Macdonald*, il est voté une adresse dmandant copie d'un acte passé par la législature de la province d'Ontario à sa dernière session, intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les déshérences et confiscations," avec copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sujet du dit acte ou des choses qu'il concerne.

Sur motion de M. *Cameron* (Huron), il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre les compagnies d'assurances sur la vie faisant des affaires en Canada et le gouvernement, et copies de toutes représentations faites par ces compagnies ou autres au gouvernement, pour obtenir la passation d'un acte autorisant la nomination d'un inspecteur de compagnies d'assurances.

Sur motion de M. *Ryan*, il est voté une adresse demandant une liste de toutes les nominations faites, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, au bureau de la Douane, à Montréal, la dite liste donnant les noms et l'occupation antérieure des personnes nommées et le salaire de chacune ; aussi copie de toutes recommandations ou de tous rapports qui peuvent avoir été faits par le collecteur de la douane touchant ces nominations.

Sur motion de M. *Domville*, il est voté une adresse demandant un état comparatif des droits payés sur les importations au Port de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, pour les premiers quinze jours du mois d'avril des années 1873 et 1874, donnant une description des marchandises débarquées ou entreposées, et le nom de l'importateur.

Sur motion de M. *Wilkes*, il est voté une adresse demandant un état des fotifications, des terrains et du matériel de guerre qui ont été transférés au gouvernemont de ce pays par le gouvernement impérial ; aussi, un rapport, par un officier compétent, sur l'état des différents forts et bâtisses ainsi transférés, et sur l'état du matériel de guerre ; aussi, un état de telles propriétés qui ont été transférées aux corporations municipales, si tel est le cas, ou des terrains que le Gouvernement se propose de transférer à ces corporations.

Sur motion de M. *Tremblay*, il est voté une adresse demandant toute correspondance entre le Gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec au sujet des droits de grève.

Sur motion de M. *Young*, il est nommé un comité composé de MM. *Cauchon*, *Tupper*, *DeCosmos*, *Dymond*, *Bowell*, *Davies*, *Burpee* (Sunbury), *Ross* (Middlesex), et de l'auteur de la motion, et chargé de faire rapport à cette Chambre du mode le plus efficace et le moins dispendieux pour obtenir la publication d'un " *Hansard Canadien* " contenant un rapport correct des délibérations et discours en cette chambre, l'ouvrage devant être commencé à la prochaine session.

Sur motion de M. *Béchard*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, la priant de faire mettre devant cette chambre, copies de tous comptes, demandes et certificats présentés et transmis (depuis le 1er juillet 1867, jusqu'à ce jour) au gouvernement fédéral, par chacun des juges de la cour supérieure, pour la province de Québec, en telle qualité, pour tous frais de voyage, et de séjour, en tout endroit, autre que celui où chaque tel juge avait ordre de résider, ou devait résider, soit pour y siéger ou agir soit pour y tenir (en telle qualité) aucune cour en matière civile, criminelle, ou autre,—ainsi qu'un état détaillé des diverses sommes payées, en conformité des dits comptes, demandes et certificats.

Sur motion de l'hon. M. *Tupper*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance, de tous rapports de commissaires de chemin de fer, ordres en conseil, comptes et papiers de toutes sortes relatifs aux réclamations se rattachant aux contrats pour les sept premières sections du chemin de fer intercolonial, indiquant tous les paiements faits à compte de ces contrats, en conformité d'une résolution passée par cette chambre durant la session de 1873; aussi, un état des ouvrages *extra* sur les dites sections pour lesquels des réclamations ont été faites par les dits entrepreneurs.

Aussi, une autre adresse demandant copie de tous rapports du ministre des travaux publics, de tous ordres en conseil, et de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou autre parties, touchant le prolongement du chemin de fer jusque dans la cité d'Halifax.

Sur motion de M. *Jetté*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance en la possesion du gouvernement relativement à la somme votée, pendant la première session de 1873, pour subvenir aux frais d'un appel au conseil privé de Sa Majesté touchant la constitutionalité de la loi des écoles communes du Nouveau-Brunswick passée en 1871, et un état de toutes sommes payées pour l'objet sus-mentionné.

Sur motion de M. *Palmer*, il est voté une adresse demandant un compte de la dépense, copie de toute correspondance, instructions données à des ingénieurs, et rapports par ceux-ci se rattachant à l'amélioration du havre d'Ingonish Sud, Cap Breton, et qui peuvent se trouver en la possession du gouvernement.

Aussi, une autre adresse demandant un état indiquant le nombre d'habitants et le montant des importations au havre d'Ingonish Sud, Cap Breton, pour la présente année.

Sur motion de M. *Chisholm*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et *R. K. Chisholm*, Ecr., et toutes autres personnes au sujet du havre d'Oakville, depuis le 1er janvier 1870; aussi, copie du marché conclu entre le gouvernement et un nommé *Shewell*, acquéreur du dit havre, avec un état du montant de deniers payé par le dit *Shewell*, et du montant de ce qu'il doit au gouvernement sur le dit havre ; aussi, un compte de tous les deniers que le gouvernement à payés à toutes personnes ou qu'il a reçu d'elle depuis le 1er janvier 1870.

Sur motion de M. *White* (Renfrew), il est voté une adresse demandant un état indiquant, les sommes dépensées sur le compte de capital, ainsi que les montants imputables sur le revenu, pour la construction de glissoires, digues, quais, estacades et autres ouvrages pour faciliter la descente du bois de construction et des billots de sciage sur la rivière des Outaouais et ses tributaires, jusqu'au 31 décembre dernier.

Sur motion de l'hon. M. *Mitchell*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondonce entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial au sujet du transfert de l'île du Portage, à l'entrée de la Baie de Miramichi, au gouvernement du Canada.

Sur motion de *MacDonnell* (Inverness), il est voté une adresse demandant les papiers et la correspondance, sous le contrôle du gouvernement, relatifs à la construction de la section no. 12 du chemin de fer intercolonial, et aux réclamations des entrepreneurs et autres, en rapport avec cette construction.

Sur motion de *M. Palmer*, il est voté une adresse demandant un état du montant dépensé pour le prolongement du chemin de fer depuis Shédiac et St. Jean jusqu'au quai du Lest, à St. Jean, avec une estimation du montant qui serait requis pour terminer cet ouvrage ; aussi, copie de toutes estimations du coût du droit acquis de la cité de St.. Jean pour le terminus ; aussi, copie de tous avis et de toute correspondance entre aucun des officiers de la corporation de la dite cité et le gouvernement au sujet de l'acquisition du dit droit ; aussi, copie de toute correspondance avec toutes personnes quelconques pour l'acquisition du droit nécessaire pour un terminus à eau profonde à tout autre endroit dans le dit Havre ; avec copie de tous plans et devis pour l'acquisition du droit nécessaire et la construction des travaux nécessaires pour mettre le projet à exécution.

Sur motion de M. *Schultz*, il est voté une adresse demandant copie de tous actes passés, et de toutes nominations faites par le Conseil pour les Territoires du Nord-Ouest, avec toutes recommandations faites par le dit Conseil au gouvernement du Canada, au sujet de traités avec les Sauvages et des affaires des Sauvages dans le Nord-Ouest.

Sur motion de M. *Taschereau*, il est voté une adresse demandant: 1o. Une liste indiquant toutes les réclamations produites contre les entrepreneurs des sections 8, 13, 14, 17, 18 et 19 du chemin de fer Intercolonial, le nom de chaque réclamant, le montant par lui réclamé, et le nom de l'entrepreneur contre lequel telle réclamation est faite; 2o. Copies des affidavits se plaignant des fraudes commises dans l'exécution des contrats pour les dites diverses sections.

Sur motion de M. *Casey*, M. *Walker* est ajouté au comité chargé de s'enquérir de la condition du havre de Port Stanley à l'époque de son transfert à des commissaires pour la compagnie du chemin de fer de Port-Stanley, etc,

L'hon. M. *Tupper* propose qu'il soit *résolu* : Que cette chambre, ayant été invitée à augmenter la taxe sur le peuple de trois millions de piastres par année, a droit à la plus ample information relativement à la position financière du pays, et qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie des états des recettes et revenus jusqu'au vingtième jour d'avril courant.

L'hon. M. *Cartwright* propose pour amendement d'insérer après le mot "*résolu*" les mots: Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence demandant un état indiquant les recettes du revenu jusqu'au 21 avril 1874; aussi, un état comparatif des dites recettes pour les vingt premiers jours d'avril des années 1873 et 1874; avec les quantités d'articles sujets à un droit d'accise en entrepôt, le 1er jour et le 15e jour d'avril 1873 et 1874, et le 1er jour de juillet 1873 ;—ce qui est adopté, et une adresse est votée en conséquence.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 12) pour amender les lois relatives à l'usure est déchargé, et le bill est retiré.

L'hon. M. *Macdonald* (Glengarry) présente la réponse à une adresse du 20 du courant. demandant copie de toute correspondance relative à l'établissement d'un bureau de poste à la vallée de Monteagle, dans le township de Moatengle, sous le non de "*Greenview*" et à l'établissement d'un bureau de poste dans le township de Dungannon, sous le nom de "Brunzen", tous deux dans la division nord du comté d'Hastings.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution déclarant qu'il est expédient de pourvoir à l'inspection du sel manufacturé en Canada, et de nommer des inspecteurs de sel.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient de pourvoir à l'inspection du sel manufacturé en Canada et de nommer des inspecteurs de sel.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

M. *Cameron* (Huron) présente alors un bill (No. 58) pour pourvoir à l'inspection du sel et à la nomination d'inspecteurs de sel.—Seconde lecture, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Carmichael*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'affecter une somme ou de prendre des mesures pour améliorer la navigation de la rivière de Pictou Est entre Pictou Sud, les Quais de Chargement et New-Glasgow ?

M. *Dymond*—Mercredi prochain—Adresse au sujet du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la propriété littéraire," passé par les deux Chambres du Parlement du Canada dans la session de 1872, et réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté le 14e jour de juin de la même année.

M. *Mackenzie*—Mercredi prochain—Bill déclarant le chemin de fer du Sud du Canada un ouvrage pour l'avantage général du Canada dans le sens de la clause 92 de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

L'hon. M. *Dorion*—Jeudi prochain—Bill pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

M. *Trow*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'abolir le droit de port sur les journaux dans le comté où ils sont publiés ?

L'hon. M. *Fournier*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en Comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender l'Acte 36 Vict., ch. 49, intitulé " Acte pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains articles de commerce de provenance du Canada " et de refondre les amendements avec le reste des dispositions de l'acte amendé de manière à en faire un seul acte.

M. *Plumb*—Si le solliciteur du canal Welland a résigné sa charge avant la dernière élection ; si dans le cas où il aurait résigné, il a éte nommé de nouveau ; et si, n'ayant pas été nommé de nouveau, il conduit encore les affaires, se rattachant à cette charge, et quels ont été ses émoluments pour l'année dernière, et quels sont-ils pour l'année courante ?

M. *Blain*—Bill pour annexer le village incorporé de Richemondhill à la division ouest du comté d'York pour les fins électorales.

L'hon. M. *Tupper*—Mercredi prochain—Adresse demandant une liste de toutes les nominations faites antérieurement au 1er jour de novembre dernier dans le département des postes, avec les noms des officiers ainsi nommés, les dates de leur nomination, et leurs salaires.

M. *Pouliot*—Mercredi prochain—Adresse demandant :

1o. Copie des avis demandant des soumissions pour le transport des malles entre la rivière du Loup, dans la province de Québec, et Edmunston dans la province du Nouveau-Brunswick, pour les quatre années qui devaient commencer le premier avril ou premier de mai 1868.

2o. Copie des soumissions reçues pour le transport de ces malles.

3o. Copies des correspondances qui ont eu lieu entre le ministre général des postes ou autre personne du département des postes, et les soumissionnaires, ou autres personnes agissant pour eux, après que les soumissions ont été reçues et le temps où le contrat pour le transport de ces malles a été donné avec tous autres documents quelconques, écrits, etc., ayant rapport à ce contrat.

4o. Copies de toutes correspondances et autres documents, écrits, etc., ayant rapport à la continuation de ce contrat, après le temps fixé pour lequel il avait été donné, en 1868, avec la copie de ce dernier contrat.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été affichés, samedi dernier, comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce, le samedi 2 mai prochain :

Bill (No. 22) pour incorporer la compagnie de manufacture de gomme imperméable de *Lamb ;*

Bill (No. 29) pour amender l'acte pour incorporer la compagnie maritime de magasins d'entrepôts et de bassins ;

Bill (No. 30) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'assurances mutuelles maritimes du Canada.

No. 20.

OTTAWA, LUNDI, 27 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

122

No. 21.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 28 AVRIL 1874.

Quarante-six pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 1er courant, demandant un état donnant tous les détails nécessaires touchant le progrès des travaux sur la section 13 du chemin de fer Intercolonial, et indiquant le coût d'après le premier contrat, le bonus (s'il en est) payé à l'entrepreneur, le montant (s'il en est) qui a été payé de trop, le montant nécessaire pour terminer l'entreprise et l'état actuel des travaux en voie de progrès sur la dite section; aussi, un état de toute autre somme payée par l'ordre des commissaires à compte du dit contrat, avec les dates des paiements.

L'hon. M. *Fournier*, du comité des chemins de fer, etc.; présente le premier rapport du dit comité, rapportant es bills suivants *avec des amendements*, savoir :

Bill (No. 4) pour amender l'acte d'incorporation du canal à navires de Caughnawaga;

Bill (No. 3) pour amender la charte de la Compagnie du télégraphe Canadien et Grand-Nord;

Bill (No. 6) pour consolider les hypothèques et autres dettes privilégiées de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, pour autoriser la dite compagnie à augmenter son capital et à établir une association de fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres fins;

Bill (No. 11) pour incorporer la Compagnie du pont de la grande île Niagara.

M. *Eymal*, du comité des ordres permanents, présente le sixième rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : — De la banque d'Ontario, — de *John Magee* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de steamers provinciaux,— de la compagnie du havre de Port Whitby, d'*Edouard Gurney* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie dite *Neutral Link Railway Company*, et de *G. McMicken* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de banque, d'échange, de prêts et de dépôts de Manitoba.

M. *Tremblay* présente un Bill (No. 59) pour pourvoir à l'élection au scrutin des membres de la chambre des Communes du Canada.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. *Domville* présente un Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie de steamers provinciaux.—Seconde lecture, vendredi prochain.

M. *Irving* présente un Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie dite *Neutral Link Railway Company*. — Seconde lecture, demain.

M. *Schultz* présente un Bill (No. 62) pour incorporer la compagnie de banque, d'échange, de prêts et de dépôts de Manitoba.—Seconde lecture, demain.

M. *Palmer* présente un Bill (No. 63) relatif à l'intérêt et à l'usure dans la province du Nouveau-Brunswick.— Seconde lecture, demain.

M. *Jetté* présente un Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie modèle d'assurances maritimes du Canada.—Seconde lecture, demain.

Aussi, un Bill (No. 65) pour changer le nom de la "Banque Victoria du Canada" en celui de la "Banque des manufacturiers du Canada."—Seconde lecture, demain.

Aussi, un Bill (No. 66) pour amender l'acte 35 *Vic.*, ch. 106, incorporant l'agence de placements et de garanties du Canada.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Robitaille*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les malles et les passagers entre la Puissance du Canada et l'Europe, etc., présente le premier rapport du dit comité, recommandant une réduction de son quorum à cinq membres. Quorum réduit en conséquence.

Sur motion de M. *Taschereau*, M. *Fiset* est ajouté au comité des comptes publics, et sur motion de M. *Domville*, M. *De Veber* est ajouté au même comité.

Sur motion de l'hon. M. *Blake*, le greffier de la Couronne en chancellerie reçoit l'ordre de se présenter en chambre, demain, avec le premier rapport et le rapport supplémentaire faits par l'officier rapporteur pour le district électoral d'Yale, et avec les autres papiers transmis en même temps.

Sur motion de l'hon. M. *Ross*, la chambre décide de se former en comité, jeudi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :—

1. *Résolu*, Qu'il est à propos d'établir un collége militaire dans l'une des villes du Canada où il y a garnison, pour l'instruction des jeunes gens dans les branches de connaissances militaires et scientifiques en général qui sont nécessaires pour les qualifier comme officiers ; ce collége devant être sous les soins d'un officier militaire ayant des qualifications spéciales pour cette charge, comme commandant, aidé de deux professeurs et de tels autres assistants qui seront jugés nécessaires et autorisés par le Parlement, lesquels seront payés aux prix qui seront autorisés par la loi et votés par le Parlement, et nommés par le gouverneur, et occuperont leurs charges durant bon plaisir ; l'institution devant être gouvernée d'après des règlements que fera le gouverneur en conseil de temps à autre, et le cours collégial devant être de quatre années.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à la création d'un Bureau d'Examinateurs dans chacun des districts militaires de la Puissance, pour l'examen des jeunes gens qui désirent devenir élèves ou cadets dans le collège, et sans le certificat de capacité, de bonne santé et de bonne conduite morale duquel bureau aucune personne ne sera admise comme cadet ; le nombre total à être admis comme cadets durant la première année et chaque année subséquente étant fixé par la loi, et le nombre de cadets de chaque district militaire admis annuellement étant égal, si le nombre requis de candidats ayant leur certificat se trouve dans chaque tel district ; le choix parmi ces candidats devant être fait par le gouverneur en conseil.

3. *Résolu*, qu'il est à propos de décréter que les personnes qui pourront être admises comme cadets au cours collégial devront être âgées de seize à vingt-et-un ans, mais que le gouverneur en conseil pourra, pour des raisons spéciales, et dans l'intérêt du service, admettre comme élèves pendant un temps limité des officiers de la milice active de plus de vingt-et-un ans, en sus du nombre de cadets fixé par la loi, pourvu que ces officiers aient obtenu des certificats de première classe en vertu de la 33e clause de l'acte de la milice (31 Vic., ch. 40), le nombre d'officiers à être ainsi admis étant fixé par la loi.

4. *Résolu*, qu'il est à propos de décréter que certains articles pour l'usage des cadets seront fournis par eux-mêmes ; mais que pour faire face aux dépenses ordinaires pour vivre et se procurer un uniforme, une somme fixe par année pourra être payée, et certaines allocations fixes pourront être accordées par le gouverneur en conseil à chaque cadet, pendant qu'il restera au collége, ces sommes devant être payées à même les deniers qui seront votés pour cet objet par le Parlement.

5. *Résolu*, qu'il est à propos de décréter que chaque cadet ou officier entrant au collège pour y recevoir un cours d'instruction sera assujetti, pendant qu'il y demeurera pour cela, aux règlements de la Reine, à l'acte appelé *Mutiny Act*, et aux règlements et articles de guerre, et à tous autres règlements auxquels les troupes de Sa Majesté sont assujetties.

Sur motion de l'hon. M. *Cartwright*, la Chambre décide de se former en comité, jeudi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, d'une somme d'argent n'excédant point huit millions de louis sterling, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique et l'amélioration et l'agrandissement des canaux canadiens.

2. *Résolu*, qu'il est expédient de décréter que la partie du dit emprunt qui ne sera point prélevée avec la garantie des commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, tel que mentionné dans les résolutions qui suivent, pourra l'être de la manière qu'il plaira au gouverneur en conseil d'ordonner, en vertu de l'acte 35 Vic., ch. 6, intitulé : "Acte concernant la dette publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le parlement ;" et que le principal et l'intérêt seront mis à la charge du fonds consolidé de revenu du Canada.

3. *Résolu*, qu'il est expédient de décréter que, sur la dite somme de huit millions de louis, une somme n'excédant point trois millions six cent mille louis pourra être prélevée avec la garantie des commissaires de la Trésorerie, en vertu de l'acte impérial connu sous le nom d'"Acte d'emprunt du Canada (pour Travaux Publics), 1873," de la manière, en la forme et aux conditions que les dits commissaires jugeront à propos, à un taux d'intérêt n'excédant point quatre pour cent par an, et conformément aux dispositions suivantes :

(1.) Le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du payement du principal et de l'intérêt de tout emprunt garanti par la Trésorerie en vertu du dit acte impérial, et cette charge viendra immédiatement après celle pour le paiement de l'emprunt d'une somme de trois cent mille louis sterling payable à la Compagnie de la Baie d'Hudson, créée sur le dit fonds consolidé par l'acte du Parlement du Canada, 32-33 Vict, ch. 1.

(2.) Le gouvernement du Canada paiera un fonds d'amortissement, au taux d'un pour cent par an, sur le montant entier de l'emprunt garanti par la Trésorerie comme susdit, et le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du paiement de ce fonds d'amortissement, et cette dernière charge viendra immédiatement après celle pour le paiement du principal et de l'intérêt de l'emprunt en dernier lieu mentionné.

(3.) Le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du paiement de toute somme émanant du fonds consolidé du Royaume-Uni en vertu de l'" Acte d'Emprunt du Canada (pour Travaux Publics), 1873, " et aussi de l'intérêt sur cette somme au taux de cinq pour cent par an, et cette charge viendra immédiatement après celle pour le paiement du fonds d'amortissement susdit.

(4.) Le dû paiement et l'emploi des deniers prélevés au moyen de tout emprunt garanti par la Trésorerie en vertu de l'acte en dernier lieu mentionné, seront assurés et certifiés de la manière que la Trésorerie de temps à autre le règlera.

(5.) Les sommes annuelles destinées au fonds d'amortissement seront remises aux commissaires de la Trésorerie par paiements semi annuels, de la manière qu'ils le règleront de temps à autre, pour être placées et accumulées, sous leur direction, au nom de quatre commissaires nommés de temps à autre, deux par la Trésorerie, et deux par le gouvernement du Canada.

(6.) Le dit fonds d'amortissement ne pourra être placé qu'en tels effets publics dont conviendront le gouvernement du Canada et la Trésorerie de temps à autre, et il sera employé, de temps à autre, sous la direction de la Trésorerie, qu'il soit placé ou non, à acquitter le principal de l'emprunt garanti par la Trésorerie comme susdit, et l'intérêt provenant des dits effets publics (y compris l'intérêt provenant de toute partie d'un emprunt acquitté au moyen du dit fonds d'amortissement,) et le revenu en résultant seront placés et employés comme partie du dit fonds d'amortissement.

(7.) Qu'il est expédient de décréter que, sujets aux dispositions précédentes comme susdit, les deniers prélevés ne seront employés et dépensés que pour les fins mentionnées dans les résolutions qui précèdent seulement, de la manière et dans les proportions que le Parlement du Canada pourra avoir autorisées; et qu'un compte détaillé de tous les deniers ainsi dépensés sera soumis à la Chambre des Communes du Canada, dans les premiers quinze jours de la session alors prochaine du Parlement Canadien.

Le Bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes est de nouveau examiné en comité général, il est fait rapport de progrès ultérieurs, et le comité obtient la permission de siégé de nouveau, demain.

La chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

Le Très-Honorable Sir *John Macdonald*—Jeudi prochain—Adresse demandant copie de tous rapports faits par les commissaires à l'exposition de Vienne, ou d'aucun de ces rapports.

M. *Laflamme*—Jeudi prochain—Bill pour amender l'acte relatif aux banques et au commerce de banque quant à la responsabilité des actionnaires.

M. *Laflamme*—Jeudi prochain—Bill pour permettre aux banques, etc., de diviser leur capital en actions de cent piastres chacune.

L'hon. M. *Cartwright*—Jeudi prochain—Proposera que cette Chambre se forme en comité un jour qui sera alors indiqué pour examiner la résolution suivante :

Que considérant qu'il s'est élevé des doutes quant à la question de savoir si, d'après la première clause de l'acte 36 Vict., ch. 30, intitulé : "Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union", la subvention augmentée à accorder à la province de la Nouvelle-Ecosse en vertu du dit acte devrait être basée sur la somme de $8,000,000 mentionnées dans la 114e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," ou sur celle de $9,186,756 à laquelle la dite somme de $8,000,000 a été portée par l'acte 32-33 Vict., ch. 2, intitulé : "Acte relatif à la Nouvelle-Ecosse",—il est expédient de déclarer que c'était et que c'est l'intention de l'acte en premier lieu mentionné (36 Vic., ch., 30) que la subvention augmentée, à accorder à la province de la Nouvelle-Ecosse en vertu du dit acte fût et soit basée sur la dite somme de $9,186,756, de même que si dans la 114e clause de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867", au lieu de la dite somme de $8,000,000.

M. *Baby*—Si c'est l'intention du gouvernement de présenter un Bill de faillite durant cette session ?

M. *Pelletier*—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Honorable Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance du Canada, celui de la Province de Québec et l'honorable *H. E. Taschereau*, concernant sa nomination comme juge de la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska;—aussi, copies des ordres en conseil et des instructions transmises à cet honorable juge au sujet de sa résidence dans le district.

M. *Forbes*—Jeudi prochain—Adresse demandant une liste de tous les officiers du Département de la Douane de la Nouvelle-Ecosse qui ont reçu depuis le 1er jour de juillet dernier, une augmentation de salaire en vertu des dispositions de l'Acte 36 *Vic.*, par lequel une certaine somme est affectée pour l'augmentation du traitement des employés du service civile en dehors de la Chambre.

L'hon. M. *Cartwright*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité un jour qui sera alors fixé pour examiner les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de décréter:

1. Que toutes personnes fesant le métier de composer et mixtionner du vin, de l'eau-de-vie, du rhum, du genièvre du schnaps, du whisky anglais ou de l'étranger, des amers, des liqueurs, des cordiaux, ou tout autre article contenant de l'alcool et propre à être employé comme breuvage, ou dans la composition d'un breuvage, seront tenues de prendre une licence pour exercer ce métier, sans laquelle il sera illégal pour elles de l'exercer.

2. Que tous spiritueux, vins et autres articles composés ou vendus, ou offerts en vente, sous les noms mentionnés dans la résolution précédente, ou aucun de ces articles, seront, en sus de tous droits qui peuvent avoir été payés sur les ingrédients dont ils sont composés, ou auxquels ces ingrédients peuvent être soumis, frappés d'un droit d'excise de *vingt-cinq* cents par gallon de la force de preuve ou au-dessous de cette force; et d'un droit d'excise à raison de *vingt cinq* cents par gallon de la force de preuve, lorsque le gallon sera d'une plus grande force.

3. Que toute personne qui aura obtenu une licence pour composer des breuvages paiera sur réception de cette licence, un honoraire de cinquante piastres, et cette licence sera en force pendant une année, et pas plus longtemps

4. Que tous les articles mentionnés ou inclus dans la première résolution, et tous ceux employés comme nourriture breuvage ou drogues seront soumis à l'analyse chimique, laquelle sera faite par des personnes compétentes qui seront nommées pour cet objet par le gouverneur, afin de déterminer s'ils ont été adultérés par l'addition de quelque ingrédient délétère ou qui ne convient pas, lorsque cette analyse sera requise par un acheteur ou un vendeur de tels articles, ou lorsque cette analyse sera jugée nécessaire dans l'intérêt du public par un officier du revenu.

5. Que pour chaque telle analyse la personne qui la requiert paiera un honoraire qui devra être une rémunération convenable pour la faire.

6. Que tous tels articles qui seront prouvés par l'analyse avoir été ainsi adultérés de manière qu'ils ne puissent convenablement être employés comme nourriture, comme breuvage ou drogues, seront confisqués et saisis au profit de la Couronne, et ils pourront ensuite être détruits, ou il pourra en être disposé selon qu'il sera prescrit à cet égard par des règlements faits par le gouverneur en conseil.

L'Hon. M. *Smith* (Westmoreland)—Vendredi prochain—Bill pour amender l'Acte pour l'organisation du Département de la Marine et des Pêcheries du Canada.

L'Hon. M. *Smith* (Westmoreland)—Jeudi prochain—Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes:

1o. Qu'il est expédient d'étendre l'"Acte des Pêcheries" (31 *Vict.*, chap. 60) aux provinces de la Colombie Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard.

2o. Qu'il est expédient d'amender les actes concernant le bureau du gardien du port de Montréal.

L'Hon. M. *Laird*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est expédient d'amender l'"Acte des Terres de la Puissance," 35 *Vic.*, ch. 23, en décrétant que le gouverneur en conseil pourra émettre des *scrips* rachetables seulement par leur réception en paiement de terres de la Puissance, et qu'il pourra ordonner que les réclamations pour des octrois de terres de la Puissance pourront être payées soit en terres, soit en *scrips*; qu'il est de plus expédient de confirmer certains ordres en conseil ci-devant rendus pour autoriser l'émission de tels *scrips* pour la commutation du droit de commune et du droit de faucher du foin; d'amender certaines autres dispositions et de suppléer à certaines omissions de détail dans le dit acte, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire un tarif d'honoraires pour des copies de cartes géographiques et d'autres documents au bureau de l'arpenteur général.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le mercredi, 6 mai prochain, savoir :—

Par le comité des chemins de fer, etc. :—

Bill (No. 42) pour incorporer la compagnie du pont du chemin de fer de Calais et de Saint-Stephen ;

Bill (No. 43) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu.

Par le comité des banques et du commerce :—

Bills (No. 37) pour incorporer la banque d'Ottawa.

Par le comité des bills privés :—

Bill (No. 32) pour fusionner la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée), et la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée) sous le nom de " La compagnie de manufacture de télégraphes électriques et de quincaillerie (responsabilité limitée).

No. 21.

OTTAWA, MARDI, 28 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

128

No. 22.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 29 AVRIL 1874.

M. l'orateur informe la chambre que son greffier a reçu du greffier de la Couronne en Chancellere le certificat de l'élection de *Joshua Spencer Thompson*, écr., comme membre pour représenter à la chambre des communes le district électoral de Cariboo, dans la province de la Colombie Anglaise.

Trente-sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *R. Robin* et autres, propriétaires de terres et d'établissements de pêche sur les côtes du Labrador et du Canada ; demandant l'adoption de mesures qui défendent l'usage des seines pour pêcher sur les rivages du Labrador et du Canada, et qui permettent seulement l'usage de l'hameçon et de la ligne.

De la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant la passation d'un acte à l'effet de l'autoriser à se fusionner avec la compagnie du chemin de fer de prolongement nord, à changer la largeur de voie de son chemin, et à augmenter son capital, et d'autres amendements à sa charte.

De *Hugh Gillis* et autres, d'Antigonish, de *Daniel J. Gillis*, du chemin de Glen, et de *John McDonald* et autres, de la Rivière Ouest, Ohio, comté d'Antigonish ; de *James L. Whitman* et autres, de Manchester, de *John Bigsley* et autres, de Guysborough, du révérend *John L. Forbes* et autres, de Goshen, Ste. Marie, et du révérend *Samuel Bernard* et autres, de Glenelg et *Cross Roads*, comté de Guysborough, Nouvelle-Ecosse ; de *L. S. Johnson* et autres, d'Alberton et des environs, du révérend *Robert William Dyer*, Recteur de St. Pierre, Alberton, de *Joseph Murphy* et autres, du township *Eleven* ; du révérend *Robert S. Patterson* et autres, de Freetown, de *John Beer*, et autres, de Bedeque, de *William Gordon* et autres, de Tignish, de *John G. Yelland* et autres, du Cap Wolfe, du révérend *Robert Laird* et autres, de Malpeque, de *John Wilkinson* et autres, de Mimminigash, lot No. 3, de *James Birch* et autres, du *Port Hill* et *Green Park*, de Mad. *Jane Costain* et autres, du lot No. 4, de *John Wright* et autres, de *Searle Town*, de *Daniel McKirchney* et autres, du lot No. 16 de *George A. Sharp* et autres, de Saint Eleanor, de *N. W. R. McNab Campbell* et autres, et de *James Crozier* et autres, de Summerside, de *John Moorshead*, jun., et autres, de Devon ouest, lot No. 10, de *W. C. Montgomery* et autres, du *Dock Settlement*, du révérend *A. E. Lepage* et autres, de Margate, New London, de *William Gambel* et autres, de *Fifteen Point*, de *James Beairsto* et autres, de Battie, lot No. 18, de *Robert Potts* et autres, de Tryon et Tryon nord, et du révérend *Charles Nicklin* et autres, d'Egmont Bay, comté de Prince, Ile du Prince Edouard ; d'*Edward Watson* et autres, de Nepean, du révérend *H. J. McDiamond* et autres, de Gloucester, de *Richard Groves* et autres, et de *Samuel Elleson*, jun., et autres, de Fitzroy, de *James Woodland* et autres, de Rochesterville, du révérend *James Simpson* et autres, des townships d'Huntley et March, de *Lewis Morton*, J. P., et autres, du township de Goulburn, et de *R. M. Hammond* et autres, du township de Gower nord, comté de Carleton ; d'*Andrew Logan* et autres, de Stewiacke Supérieur, d'*Henry W. Andrews* et autres, de la branche sud, Stewiacke, de *John Dickey* et autres, de Stewiacke, de *Thomas M. Boggs* et autres, de Truro, comté de Colchester ; de *Daniel*

Gayton et autres, de Lower Argyle, d'*Alonzo Rankin* et autres, de *David Pitman* et autres, d'*Edsen Churchill* et autres, de *Charles S. Hamilton* et autres, et de *James N. Gardner* et autres, de Yarmouth, de *Walker Larth* et autres, de Pubnico Est, d'*Israel Harding Custos* et autres, de Tusket, de *Charles Cahan* et autres, de Hebron, et de *George H. Gondey* et autres, de Maitland, comté de Yarmouth ; de *D. C. Sanders* et autres, de Wilmot, d'*Hannah Raymond* et autres, de Clements Ouest, et de *G. R. Ilsley* et autres, de Lawrencetown, comté d'Annapolis ; de *Peter Paint*, sen., et autres, du Détroit de Canso, comté d'Inverness ; de *Gilbert M. Pesk*, J. P. et autres, d'Hopewell, et de *Ephraim Steeves* et autres, d'Hillsborough, comté d'Albert ; de *John Woodman* et autres, de Moncton, comté de Westmoreland ; de *R. H. Munn* et autres, de Trafalgar, comté d'Halton ; du Révérend *James Bayne*, D.D., et autres, de Pictou, de *S. Archibald* et autres, de Watervale, et de *Neil Gunn*, J. P., et autres, de la Rivière Est, *St. Mary's*, comté de Pictou ; de *William Douglass* et autres, *Two Mile River*, d'*Evan McDonell* et autres, d'Hardwoodland, de *D. W. Armstrong* et autres, de Kempt, de *George A. Johnson* et autres, d'*Edward Blanchard* et autres, d'Ellershouse, de *D. G. McDonald* et autres, de Milford, de *Amos Thompson* et autres, de Gore, de *A. Dunbar* et autres, d'Elmsdale, d'*Osmond O'Brien* et autres, de Noel, de *William Mounee* et autres, d'Avondale, et du révérend *D. M. Welton* et autres, comté de Hants ; de *Francis Lewis*, J. P., et autres, de *Little Glace Bay*, de *Alexander Logan* et autres, de Sydney Nord, et de *Charles Carmichael* et autres, de l'Anse des Vaches, comté de Cap Breton, Nouvelle-Ecosse, demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De MM. *E.* et *C. Gurney* et compagnie et autres, de MM. *James Warnock* et compagnie et autres, de MM. *William Young* et compagnie et autres, de MM. *A. McInnes* et compagnie et autres, et de MM. *Beattie* et compagnie et autres, tous manufacturiers et autres, de la province d'Ontario ; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importations.

Le greffier de la Couronne en chancellerie se présente en chambre, en conformité de l'ordre de la chambre d'hier avec le premier rapport et le rapport supplémentaire faits par l'officier-rapporteur pour le district électoral de Yale, et avec les papiers transmis en même temps que les dits rapports, lesquels sont lus.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le premier rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 8) pour incorporer la compagnie de flottage en train et de transport de la baie de Collins;

Bill (No 21) pour amender la charte de la banque d'Hochelaga, et le

Bill (No 5) pour amender l'acte incorporant l'association d'assurances sur la vie dite de la confédération, sans amendements.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, est reçue et lue la pétition de *Constant Bougler*, présentée ce jour, se plaignant de certains griefs qu'il a éprouvés de la part de la compagnie des steamers océaniques de Montréal, et demandant que des mesures soient adoptées pour protéger les immigrants, et pour le redressement de ses propres griefs, et la dite pétition est renvoyée au comité d'immigration et de colonisation.

L'hon. M. *Holton* présente un bill (No 69) pour amender de nouveau l'acte 31 Vict., ch. 48, relatif aux compagnies d'assurances.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell) présente un bill (No 70) pour amender l'acte passé dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender et expliquer l'acte à l'effet d'amender la charte de la banque d'Ontario —Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Mackenzie* présente un bill (No 71) déclarant le chemin de fer du sud ouvrage pour l'avantage général du Canada dans le sens de la clause 92 de l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."—Seconde lecture, demain.

M. *Jetté* présente un Bill (No. 72) pour incorporer la compagnie de passage d'eau par bateaux à vapeur de Montréal.—Seconde lecture, demain.

M. *Moss* présente un Bill (No. 73) pour la suppression des maisons de jeu, et pour la punition des personnes qui les tiennent.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Mackenzie* présente une autre réponse supplémentaire à une adresse du 1er courant, demandant copie de la proclamation datée le 6 décembre 1869 relative aux difficultés qui ont eu lieu dans le Nord Ouest en 1869 et 1870, et copie de toute correspondance et de toutes communications entre le gouvernement de la Puissance, le gouvernement de la province de Manitoba, et le gouvernement impérial, et toutes autres communications, en la possession du gouvernement relatives à l'amnistie mentionnée dans la dite proclamation.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 du courant, demandant les rapports, plans et devis en rapport avec l'extension projetée du canal St. Pierre.

L'hon. M. *Ross* présente la réponse à une adresse du 20 du courant, demandant la correspondance et les recommandations qui ont conduit à l'émission de l'ordre général de milice en date du 8 juin 1872, accordant aux gardes à pied du gouverneur la même préséance et le même rang dans la milice active de la Puissance que les gardes à pied de Sa Majesté occupent dans l'armée impériale.

Sur motion de l'hon. M. *De Cosmos*, il est voté une adresse à Son Excellence demandant copie du rapport du surintendant des affaires des sauvages de la Colombie Anglaise pour 1873, et copie de tous papiers et de toute correspondance concernant les affaires des sauvages de la dite Province pour 1873; aussi, un état fesant voir qui a recommandé la nomination de M. *Lenahan* à la charge d'asisstant commissaire des affaires des sauvages, et pourquoi et quand il a été nommé, et s'il avait quelque expérience dans l'administration des affaires des sauvages avant sa nomination, et quel salaire et quelles allocations lui ont été accordés.

Aussi une autre adresse demandant un état relatif à la province de la Colombie Anglaise, pour l'année commençant le 20 juillet 1871 finissant le 30 juin 1872, et un état pour l'année commençant le 1er juillet 1872 et finissant le 30 juin 1873, avec un état approximatif pour le semestre commençant le 1er juillet 1873 et finissant le 31 décembre,

1873, faisant voir:—1° La dette publique dont s'est chargé ou que doit payer la Puissance: 2° L'intérêt sur cette dette publique; 3° Le fonds d'amortissement pour son extinction; 4° Les subventions respectives payées à la province; 5° Le revenu total perçu, indiquant les sources; 6° La somme totale votée, indiquant les votes respectifs, soit par le budget, soit par statut, sous chaque département; 7° Le montant total dépensé, indiquant la dépense sous chaque département; 8° Le montant total voté, mais non dépensé, sous chaque département; 9° Le montant total dépensé en sus des votes, indiquant l'excédant sur les votes respectifs, sous chaque département; 10° Le montant total dépensé de moins que les sommes votées, sous chaque département; 11° Le montant total dépensé par chaque département, sans un vote du Parlement; 12° Si le montant dépensé était moins considérable que le revenu total perçu dans la Puissance, et si oui, de combien; 13° Si le montant total dépensé dépassait les recettes et de combien; 14° La valeur totale des importations; 15° La valeur totale des exportations; 16° La population actuelle telle qu'estimée; 17° Le taux par tête des importations faites pour la consommation; 18° Le taux par tête des importations de produits et d'objets manufacturés du Canada; 19° Le taux par tête des exportations de produits et d'objets manufacturés de la Province; 20° Le taux par tête des exportations de marchandises de l'étranger; 21° Le taux par tête des taxes directes et indirectes payées à la Puissance; 22° Le montant dépensé pour le chemin de fer canadien du Pacifique dans la Colombie Anglaise, sous un chapitre à part.

M. *Ross* (Middlesex) propose que le second rapport du comité auquel ont été renvoyées les pétitions présentées à cette chambre pour demander la passation d'une loi à l'effet de défendre la vente des liqueurs enivrantes soit adopté.

M. *Farrow* propose pour amendement que tous les mots après "que" dans la dite motion soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: le trafic des liqueurs enivrantes est un mal auquel les lois de ce pays ne remédient pas suffisamment, et qu'il est désirable de prohiber l'importation, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes dans la Puissance, excepté pour les fins médicales et les manufactures.

Et des débats s'ensuivant, le dit amendement est retiré avec la permission de la chambre.

M. *Bunster* propose alors pour amendement que la considération ultérieure du dit rapport soit ajournée à six mois à compter de ce jour.—Rejeté sur division.

Et la question étant de nouveau proposée, et des débats s'ensuivant, et étant 6 heures, P. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures P. M.

7.30, *P. M.*

(*L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la* 19e *Règle.*)

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No. 3) pour amender la charte de la Compagnie du télégraphe Canadien et Grand-Nord.

Bill (No. 4) pour amender l'acte d'incorporation du canal à navires de Caughnawaga.

Bill (No. 6) pour consolider les hypothèques et autres dettes privilégiées de la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, pour autoriser la dite compagnie à augmenter son capital et à établir une association de fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres fins.

Bill (No. 11) pour incorporer la Compagnie du pont de la grande île Niagara.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités comme suit, savoir:—

Au comité des chemins de fer, etc:—

Bill (No. 24) pour incorporer la compagnie de la vallée de la rivière Trent, Huron, Canada.

Bill (No. 33) pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur et de Manitoba;

Bill (No. 7) pour empêcher la cruauté envers les animaux quand ils sont transportés par chemins de fer, ou par d'autres moyens de transport, dans la Puissance du Canada.

Au comité des Bills privés:—

Bill (No. 40) pour incorprer la compagnie d'impressions et de publications de Sainte-Croix.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à l'Ile du Prince-Edouard.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu, qu'il est expédient de continuer en vigueur les 2e et 3e clauses de l'acte 36 *Vic.*, ch. 40, relatives à l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans la Confédération jusqu'au 1er janvier 1875, et de là jusqu'à la fin de la session alors prochaine du Parlement.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'hon. M. *Burpee* présente alors un bill (No. 74) pour continuer pendant un temps limité certaines dispositions temporaires de l'acte relatif à l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans la Puissance.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et concernant des matières s'y rattachant, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions ayant pour objet d'amender l'acte du pilotage, 1873.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. *Résolu*: Qu'il est expédient d'amender l'acte du pilotage, 1873.

2. *Résolu* : Qu'il est expédient d'exempter de droits de port et de havre les transports employés exclusivement à transporter des troupes.

3. *Résolu* : Qu'il est expédient d'amender la loi relative aux entrepreneurs de transport par eau en définissant mieux leurs obligations.

4. *Résolu* : Qu'il est expédient de pourvoir à l'enlèvement des obstructions causées par des naufrages et autres causes semblables, dans les eaux navigables du Canada, et d'établir des dispositions pour d'autres fins relatives aux naufrages.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Smith* présente alors les Bills suivants, dont la lecture est ordonnée pour demain, savoir :

Bill (No. 75) pour amender l'acte du pilotage, 1873 ;

Bill (No. 76) pour exempter les transports par eau ;

Bill (No. 77) relatif aux entrepreneurs de transports de droits de port et de havre ;

Bill (No. 78) pour l'enlèvement des obstructions causées par des naufrages et autres causes semblables dans les eaux navigables du Canada, et pour d'autres fins.

La chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En Comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

89	Travaux divers sur canaux	$15,000 00	
	ÉDIFICES PUBLICS, OTTAWA.		
90	Bibliothèque	140,000 00	
	Tour	12,000 00	
	Terrains	75,000 00	
	Murs de garde	20,000 00	
	Atelier	40,000 00	
	Extension, bloc ouest	60,000 00	
	Amélioration de la ventilation, édifices du Parlement	7,125 00	
	Coupe-feu, service d'eau, mansardes et autres travaux dans l'intérieur des édifices	95,000 00	
			$449,125 00
	CHEMINS ET PONTS, NORD-OUEST.		
91	Pont au-dessus de la rivière Rouge	50,000 00	
92	Construction de la route du lac Supérieur et rivière Rouge	67,500 00	
			117,500 00
	AMÉLIORATION DES RIVIÈRES.		
93	Amélioration des rivières	10,000 00	
	Rivière Sainte-Croix, Nouveau-Brunswick	24,000 00	
	Rivière Saint Jean, Nouveau Brunswick	14,000 00	
	Rivière Saint-Laurent, enlèvement de chaînes et ancres	15,000 00	
	Rivière Richelieu, enlèvement du roc	21,000 00	
	Navigation de la rivière Rouge, Manitoba	2,500 00	
	Rivière Fraser, enlèvement du roc	4,000 00	
			90,500 00
	CHEMINS ET PONTS.		
94	Route du lac Supérieur et de la rivière Rouge : Dépenses pour le matériel et les travaux		196,500 00
	ÉDIFICES PUBLICS.		
	ONTARIO.		
	London, Bureau de Poste	3,600 00	
	Station des immigrants	2,000 00	
	Hamilton, Bureau de Poste	6,000 00	
	Station des immigrants	2,000 00	
	Toronto, Maison de Douane	100,000 00	
	Banque d'épargnes et bureau du revenu de l'intérieur	15,000 00	
	Entrepôt d'examen	60,000 00	
	Bureau de poste	6,000 00	
	Station des immigrants	1,200 00	
	Ottawa, Bureau de poste, Maison de Douane, etc	100,000 00	

QUÉBEC.

Grosse-Ile, Station de la Quarantaine	$12,000 00	
Lévis, station des immigrants	5,000 00	
Québec, Bureau de poste	9,000 00	
Hôpital de la Marine	6,000 00	
Reconstruction de l'Observatoire	2,000 00	
Bureau des mesureurs de bois	800 00	
Trois-Rivières, Maison de Douane	10,500 00	
Montréal, station des immigrants	7,300 00	
Bureau de poste	215,000 00	
Maison de Douane	3,500 00	
Entrepôt d'examen	50,000 00	

NOUVEAU-BRUNSWICK

St. Jean, Bureau de Poste	70,000 00	
Maison de Douane	3,000 00	
Entrepôt d'examen	6,500 00	
St. Andrew, Hôpital de la Marine	1,300 00	
Westmoreland, do	5,500 00	
Dalhousie, do	4,800 00	
Chatham et Newcastle, Maison de Douane	1,100 00	
Ile St. Jean ou des Perdrix, station de la Quarantaine	1,000 00	
Ile Miramichi ou du Milieu, station de la Quarantaine	800 00	

NOUVELLE-ECOSSE.

95	Pictou, Maison de Douanes	10,000 00	
	do Station de la Quarantaine	1,000 00	
	Halifax do do	3,000 00	
	Sydney do do	3,000 00	
	Yarmouth do do	5,000 00	
	Pictou, Hôpital de la Marine	12,000 00	
	Sydney, do do	16,000 00	
	Yarmouth do do	8,000 00	

MANITOBA.

Maison de Douane, bureau de Poste, etc	72,200 00	
Station des Immigrants	1,000 00	
Pénitencier, non compris les murs d'enceinte, les cours et les bâtisses détachées	30,000 00	

COLOMBIE BRITANNIQUE.

Maison de Douane, Revenu de l'Intérieur, Marine et Pêcheries	50,000 00	
Bureau de poste, Banque d'épargne et Bureau des Travaux Publics	7,000 00	
Hôpital de la Marine	16,000 00	
Pénitencier, non-compris les murs d'enceinte, les cours et les bâtisses détachées	50,000 00	
Edifices publics en général	40,000 00	
Total		1,035,100 00

LOYERS, RÉPARATIONS, ETC.

96	Loyers, réparations, meubles, etc	150,000 00	
	Chauffage	40,000 00	
			190,000 00

HAVRES ET QUAIS.

ONTARIO.

Collingwood, havre, Lac Huron	20,000 00	
Meaford do	12,000 00	
Owen's Sound do	10,500 00	
Inverhuron, havre do	5,000 00	
Kincardine, do do	7,500 00	

Port Albert,	do		$ 6,000 00
Bayfield,	do	do	36,000 00
Goderich,	do	do Municipalité fournissant un montant égal.	20,000 00
Goderich,	do	do	150,000 00
Ile Chantry, brise-lames	do		100,000 00
Rondeau, havre, Lac Erié			42,500 00
Port Stanley, phare et quai, Lac Erié			7,000 00
Port Hope, Lac Ontario			20,000 00
Cobourg, havre	do		40,000 00
Shannonville, havre, Lac Ontario			3,000 00
Presqu'Ile	do	do	10,000 00
Kingston,	do	do	6,000 00
Picton,	do	do	6,000 00
Toronto et St. Jean, relevés			4,500 00

QUÉBEC.

Havre-aux-Maisons		4,000 00
Rivière Saguenay, quai		4,000 00
Baie St. Paul	do	8,500 00
Rivière du Loup (en haut) — les autorités locales fournissant une somme égale		3,000 00
Côteau, prolongement du quai		2,300 00

97

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bathurst		4,000 00
Miramichi		15,000 00
Richibouctou, havre		20,000 00
Pointe du chêne		17,000 00
Hillsboro'		1,500 00
Dipper, havre		12,000 00
St. Jean, havre		40,000 00

NOUVELLE-ECOSSE.

Débarcadère de Pictou		25,000 00
Anse McNair		5,000 00
Tracadie		6,500 00
Port Medway		4,500 00
Liverpool		20,000 00
Baie Jordan		28,000 00
Rivière Sisiboo		2,500 00
Pointe du Chêne		20,000 00
Maitland		1,000 00

CAP BRETON.

Mabou, havre		15,000 00
Ingonish, sud		40,000 00
Grand Etang		500 00
		805 300 00

Et la Chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

Jeudi, 30 *Avril* 1874

Les résolutions suivantes sont adoptées :

GLISSOIRES ET ESTACADES.

9	District de la rivière	Trent	600 00
	do	Ottawa	28,500 00
	Rivière des Prairies		4,000 00
	District de la rivière	St. Maurice	20,000 00
	do	Saguenay	3,200 00
			56,300 00

DIVERS.

99	Bateaux dragueurs	$112,600 00	
	Draguage	75,000 00	
100	Phares, Cap Beale, Colombie Britannique	4,000 00	
101	Divers travaux auxquels il n'a pas été autrement pourvu	10,000 00	
102	Relevé et inspections	45,000 00	
103	Arbitrages et adjudications	10,000 00	
			256,600 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

VAPEURS FÉDÉRAUX.

104	Entretien et réparation des vapeurs *Napoléon III*, *Druid*, *Lady Head* et *Sir James Douglas*	96,000 00	

SUBVENTIONS POSTALES.

105	Moitié payable à la ligne Allan, entre Halifax et Cork	39,541 67	
106	Communication à la vapeur entre Québec et les provinces maritimes	10,000 00	
107	Communication à la vapeur entre Halifax et St. Jean *via* Yarmouth	10,000 00	
108	Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur	12,500 00	
109	Communication à la vapeur de St. Jean, N.-B., aux ports du bassin de Minas	4,000 00	
110	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie Britannique	54,000 00	

SERVICE DE REMORQUEURS.

111	Entre Montréal et Kingston	12,000 00	
112	„ Richibouctо et Miramichi	4,500 00	
113	Maison de la Trinité, Québec	8,222 00	
114	Pour pourvoir à l'examen des capitaines et des contre-maîtres	7,000 00	
115	Pour l'achat de bateaux de sauvetage, d'appareils de sauvetage, et les récompenses de ceux qui sauvent la vie	6,000 00	
116	Pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et pour réunir des informations relatives aux désastres arrivant aux navires	2,500 00	
117	Dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada	6,000 00	
118	Pour pourvoir au salaire du secrétaire des commissaires du pilotage pour le port de Saint-Jean, N.-B. $800 00		
	Pour pourvoir au salaire du secrétaire des commissaires du pilotage pour le port d'Halifax, N.-E. $800 00		
		1,600 00	
			273,863 67

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne étant 1 h. 20 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Dewdney*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de tous télégrammes et de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'officier-rapporteur du district électoral de Yale et Koutenais, et entre le gouvernement local ou tout membre de ce gouvernement ou toutes autres personnes et le gouvernement de la Puissance au sujet de la dernière élection dans le dit district électoral, dans la Colombie Anglaise.

M. *Domville*—Vendredi prochain—Si les autorités de la douane aux différents ports de la Puissance peuvent percevoir le droit sur le sucre en l'absence d'échantillons de Hollande ? Si oui, de quelle manière classifient-ils le sucre ?

M. *Domville*—Vendredi prochain—Si le gouvernement fait venir d'Hollande des échantillons de Hollande ? Si non, d'où espère-t-il en obtenir ?

M. *Palmer*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de toutes dépêches échangées entre le Gouvernement Impérial et le Gouverneur-Général au sujet de la nomination des commissaires mentionnés dans le 23e article du traité de *Washington*.

L'hon. M. *Cameron* (Cardwell)—Lundi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution au sujet du Bill pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissaires, à l'effet suivant savoir : qu'aucune lettre de change ou qu'aucun billet promissaire ne sera nul, soit parcequ'il n'est pas estampillé ou qu'il est insuffisamment estampillé, soit parceque que quelque formalité quant à la date, ou que l'effaçure des estampilles y apposées a été omise, ou qu'une date inexacte a été inscrite sur les dites estampilles; mais aucun recouvrement n'aura lieu, et aucun verdict ou jugement ne sera rendu dans aucune cour sur cette lettre de change ou ce billet, à moins qu'avant tel recouvrement, verdict ou jugement, des estampilles au montant de la valeur d'un quart de piastre, pour chaque cent piastres payable en vertu de la dite lettre de change ou billet, n'aient été apposées et cancellées sur la dite lettre de change ou billet.

M. *Blain*—Vendredi prochain—Comité de sept membres chargé de s'enquérir de l'administration du Grand Tronc de chemin de fer, et si des commodités de première classe sont offertes aux passagers qui paient le prix de la première classe.

L'hon. M. *Cartwright*.—Mardi prochain.—Bill pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions quant aux droits de douane dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. *Dorion*.—Mardi prochain.—Bill pour amender l'acte concernant l'extradition 1873.

L'hon. M. *Dorion*.—Mardi prochain.—Bill à l'effet d'amender l'acte pour l'administration de la justice et l'établissement d'une force de police dans les territoires du Nord-Ouest.

No. 22.

OTTAWA, MERCREDI, 29 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

No. 23.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 30 AVRIL 1874.

Sur motion de l'hon. M. *Cauchon*, la question d'avoir des rapporteurs dans les comités de la Chambre est renvoyée au comité nommé pour faire rapport à cette Chambre au sujet du mode le plus efficace et le moins dispendieux d'obtenir la publication d'un " *Hansard Canadien* " contenant un rapport correct des délibérations et des discours en cette Chambre, l'ouvrage devant commencer à la prochaine session.

Sur motion de M. *Mills*, il est *résolu*:—Que les comités de cette Chambre qui emploient des rapporteurs ne pourront les employer pour une plus forte somme que six piastres de l'heure, ou que vingt piastres par séance du comité, ce paiement comprenant la transcription des notes des rapporteurs.

L'hon. M. *Smith* présente la réponse à une adresse du 20 du courant, demandant un état des différentes stations à signal de tempête, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, indiquant combien de fois le signal a été reçu avant la tempête et combien de fois après, et pourquoi le signal de tempête est donné quand le coup de vent est passés

L'hon. M. *Cartwright* présente la réponse à une adresse du 27 courant, demandant un état indiquant le recettes du revenu jusqu'au 21 avril 1874 ; aussi, un état comparatif des dites recettes pour les vingt premiers jours d'avril des années 1873 et 1874 ; avec les quantités d'articles sujets à un droit d'accise en entrepôt, le 1er jour et le 15e jour d'avril 1873 et 1874, et le 1er jour de juillet 1873.

Quatorze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De la chambre de commerce de St. Jean, district d'Iberville ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de chambre de commerce de St. Jean.

De *Joshua Spencer Thompson*, de Barkerville, province de la Colombie Anglaise ; alléguant qu'il a été duement élu membre pour représenter le district électoral de Cariboo, dans la province de la Colombie Anglaise, dans la Chambre des Communes du Canada, et demandant qu'il lui soit permis de prendre son siége.

De la Compagnie Unie du chemin de fer Européen et Américain Nord ; demandant la passation d'un acte pour confirmer certains arrangements.

Du conseil municipal de Shumiah, au nom des habitants du district de la Baie du Tonnerre ; représentant la supériorité de la Baie du Tonnerre comme terminus du chemin de fer canadien du Pacifique, et demandant qu'il soit fait une enquête avant de fixer le terminus à la Baie de Nepigon.

De *Spencer Cohan* et autres, de Port Medway, de *Z. P. Armstrong* et autres, de Port Medway Est, de *W. A. Reed* et autres, de *Mill Village*, de *Richard Freeman* et autres, de Greenfield, et de *J. N. Freeman*, Shériff, et autres, de Liverpool, comté de la Reine, Nouvelle-Ecosse ; d'*Elisha J. Baker* et autres, du Lac Nord et des environs, de *Henry A. Bears* et autres, de la rivière Murray, de *D. McLean* et autres, de la rivière Vernon, de *Roderick A. McDonald* et autres, de la rivière Vernon et des environs, du révérend *S. G. Lawson* et autres, du havre de Murray nord, de *Catherine Campbell* et autres, de Dundas, de *D. Fraser*, J. P., et autres, du township No. 59, *Lower Montague*, de *Benjamin Coffin*, jr, et autres, du havre des sauvages, de *Joseph Brooks* et autres, de *White Sands*, du révérend *John Atsbury* et autres, de la rivière Montague, et de *Robert Cameron*, J. P., et autres du pont de Montague, comté du Roi, Ile du Prince-Edouard ; du révérend *R. A. Daniel* et autres, de Pugwash, comté de Cumberland ; de

John E. Shatford, J. P., et autres, *Hubbards Cove*, de *William McKeen* et autres, de la rivière de Gay, de *Peter Himelman* et autres, de *Cow Bay*, de *William Layton* et autres, de Middle Musquodoboit, et d'*Archibald Gunn* et autres, de la cité d'Halifax, comté d'Halifax ; de la grande division des fils de la Tempérance de la province de la Nouvelle-Ecosse ; de *James H. Cooler* et autres, de *Tax Point*, comté de Lunenburg, du révérend *William Daunt*, M. A, et autres, du village de Thamesford, comté d'Oxford ; de *Nathan L. Fuller* et autres, de *Lower Horton*, de *Gideon N. Eagles* et autres, de Gaspereaux, de *William N. Vaughan* et autres, du Mont Gaspereaux, de *Charles Dickie* et autres, de Canning, de *William Nicholl* et autres, de la rivière aux Ours, de *Nathaniel Allen* et autres, de la rivière aux Ours, de *John N. Barnaby* et autres, de la ville de Digby, de *George H. Hardy* et autres, de *Smith's Cove*, d'*Alexander Mallett* et autres, de *South Range*, d'*Ephraim A. Bacon* et autres, de *Digby Rigdes* et Bloomfield, et de *Charles Sabean*, J. P., et autres, de *New Tusket*, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse ; de *Mary Ann Gillis* et autres, d'Hillsborough, comté d'Albert ; d'*Arthur R. Tippek* et autres, de Salisbury, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick ; de *Charles Elliott* et autres, et de *Thomas H. Taylor* et autres, de la ville de Chatham, du révérend *J. L. Campbell* et autres, de *T. H. Buckner* et autres, et de *George C. Irving* et autres, du township de Chatham, de *Milton Backus* et autres, et de *William Jackson* et autres, du township de Raleigh, de *James Taylor* et autres, du township d'Howard, de *T. S. Arnold* et autres, et de *John Stone*, J. P., et autres, du township de Orford, comté de Kent, demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De MM. *Shaw* et *Mathewson* et autres, de *Thomas Flanagan* et autres, d'*Henry Zinkar* et autres, de *James S. Fowlds* et autres, de *Richard Springer* et autres, de *Thomas Hutchinson* et autres, tous manufacturiers et autres, de la province d'Ontario, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

M. *Charlton*, comité nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet du fonctionnement de l'acte 31 *Vic.*, ch. 44, en ce qu'il impose un droit d'exportation sur les billots de sciage, sur les billots à bardoau et à douves, présente un rapport du comité, lequel est comme suit :—

Que le droit d'exportation sur les billots en général, et sur les billots à bardeau et à douves imposé en vertu de la cédule F du tarif de 1868, 31 *Vic.*, ch. 44, est une taxe sur les colons et les propriétaires de bois de construction qui les empêche d'obtenir tout l'avantage qui offrent les meilleurs marchés.

Que ce droit d'exportation, tandis qu'il réduit la valeur vénale des susdits billots, tout à l'avantage des propriétaires de moulins, n'encourage aucunement la fabrication du bois de construction, ni du bardeau, ni des douves aux principaux ports du Lac Erié, non plus qu'en plusieurs autres endroits du Canada.

Qu'une grande partie des billots de pin et de chêne destinés à l'exportation est du bois de grande longueur qui tombe dans la même catégorie que le bois carré de pin et de chêne du Canada destiné à l'exportation.

Que les exportations de pin et de chêne non équarri des ports du lac Erié ont à soutenir, sur les marchés américains, la concurrence des commerçants de bois du Michigan, à qui le droit d'exportation offre une protection considérable.

Que, depuis l'imposition du droit d'exportation, un capital considérable employé dans le commerce du bois rond a été retiré du Canada et placé dans l'Etat du Michigan.

Que les intérêts des propriétaires de moulins à scies du Canada n'ont, dans l'opinion de votre comité, été que peu protégés par le droit d'exportation, et que l'avantage que ce droit a procuré aux propriétaires de moulins à scies, le leur a été aux dépens des colons et des propriétaires de bois de construction.

Que le droit d'exportation, s'il était réduit à un droit *ad valorem*, serait, en moyenne, de 40 pour cent sur les billots à douves ; de 30 pour cent sur les billots de chêne ; de 20 pour cent sur les billots de pin ; de 25 pour cent sur les billots d'épinette ; et de 25 pour cent sur les billots à bardeau.

Que la loi qui impose le droit d'exportation en question est une mesure de protection extrême, qui fonctionne mal comme telle, du moins partiellement, et que le fardeau qu'elle impose est inégalement réparti, retombant entièrement sur les colons et autres propriétaires de bois de construction.

M. *Bunster*, du comité nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet du présent tarif, dans l'intérêt de l'agriculture et du commerce dans la Colombie Anglaise, et de son effet sur les intérêts agricoles et commerciaux de cette province, dans le but de le changer, présente un rapport du comité, lequel est comme suit :—

1. Qu'aux termes de l'union entre la Colombie Anglaise et le Canada, la Colombie Anglaise avait le droit de retenir son propre tarif jusqu'à l'époque de l'achèvement du chemin de fer canadien du Pacifique, ou d'accepter le tarif canadien à la place du sien.

2. Qu'en 1872, l'assemblée législative résolut d'adopter le tarif canadien, et qu'un acte fut passé par le parlement en conséquence.

3. Qu'il existait alors, dans la province, un sentiment très prononcé en faveur d'un tarif expressément approprié aux circonstances particulières dans lesquelles elle se trouvait placée, et qu'une majorité de l'assemblée législative aurait demandé un semblable tarif à la place de celui du Canada ou de celui de la Colombie Anglaise, si elle eût cru que le gouvernement de la Puissance l'aurait accordé.

4. Que le tarif de la Colombie Anglaise favorisait l'agriculture et donnait satisfaction aux cultivateurs.

5. Que le tarif canadien, en n'accordant pas autant de protection à l'agriculture que celui de la Colombie Anglaise, a produit un résultat tout opposé, a mécontenté les cultivateurs et ébranlé leur confiance dans l'industrie agricole de la Province.

6. Que la majorité du peuple de la Colombie Anglaise est encore d'opinion qu'un tarif fait spécialement pour cette province pourrait, sans aucunement diminuer le revenu fédéral, mieux favoriser l'agriculture et le commerce dans cette partie de la Puissance.

7. Que la législature, si elle était maintenant certaine que le gouvernement fédéral voulût concéder à la Province un tarif séparé, un tarif approprié à sa position exceptionnelle, accepterait avec plaisir ce changement, attendu qu'indubitablement il existe un découragement profond parmi les cultivateurs, parce que l'on permet la libre concurrence des produits américains avec les leurs sur leur propre marché.

8. Que le tarif canadien de 1869 et 1870 assurait quelque protection à l'industrie agricole, et que cette protection était pour les éleveurs de bestiaux et les cultivateurs l'un des motifs qui les engageait à appuyer la Confédération.

9. Que la libre concurrence des produits de l'Orégon, de la Californie et du Territoire de Washington avec ceux de la Colombie Anglaise sur son propre marché, tend et doit tendre à diminuer le prix des denrées, à faire écouler l argent hors du pays, à favoriser les cultivateurs de l'étranger au détriment de la Province, et à porter un grave dommage aux colons agricoles.

10. Qu'aucune aide n'est accordée, ou que bien peu d'aide est accordée par la Puissance ou par la législature provinciale pour encourager l'immigration dans la Province, et qu'en conséquence il y a nécessité de modifier le tarif de manière à engager les agriculteurs à s'établir dans le pays et à les protéger.

11. Que la construction de travaux publics de la Puissance, tels que le chemin de fer, etc., doit attirer un grand nombre de personnes de l'étranger, et que l'argent dépensé pour ces travaux devrait être utilisé en engageant des colons à s'établir permanemment dans la Province, sur le domaine public.

12. Qu'à moins que le présent tarif ne soit modifié, une grande partie des produuits agricoles consommés dans le pays, durant la construction des dits travaux, sera importée des Etats-Unis; et que pendant ce temps là la Colombie Anglaise et la Puissance ne retireront que peu d'avantage de ces travaux, en même temps que la Province augmentera peu en population, quelque soit la somme dépensée pour leur exécution.

13. Qu'il devrait être passé un acte à l'effet d'établir un tarif spécial, et que cet acte devrait rester en force durant la période comprise entre le moment de sa passation et celui de l'achèvement et de l'ouverture formelle du chemin de fer Canadien du Pacifique projeté, ou jusqu'à ce que l'intérêt public demande un changement.

14. En fesant ces recommandations, le comité désire qu'il ne soit fait aucun changement au tarif qui puisse être interprété comme modifiant les conditions de l'Union entre le Canada et la Colombie Anglaise.

L'hon. M. *Laird* présente la réponse à une adresse du 22 courant, demandant copie de toute correspondance de tous ordres en conseil, pétitions, résolutions, plans et autres documents relatifs à l'aliénation ou à l'occupation, en tout ou en partie, de cette propriété, du gouvernement, dans la ville de Chatham, connue sous le nom de " Terrain des Casernes. "

L'honorable M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 27 du courant, demandant copie d'un acte passé par la législature de la province d'Ontario à sa dernière session, intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les déshérences et confiscations, " avec copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sûjet du dit acte ou des choses qu'il concerne.

M. *Walker* présente un bill (No. 79) pour étendre les pouvoirs de la société d'épargnes et de placements d'Ontario.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Macdonell* (Inverness), présente un bill (No. 80) pour faciliter les arrangements entre les compagnies de chemin de fer et leurs créanciers.—Seconde lecture, lundi prochain.

L'honorable M. *Mackenzie* présente un bill (No. 81) pour amender l'acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal.—Seconde lecture, demain.

M. *Laflamme* propose qu'il lui soit permis de présenter un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte relatif aux banques et au commerce de banque à l'égard de la responsabilité des actionnaires.

Et objection étant faite à cette motion sur le principe que de tels bills devraient être basés sur des résolutions passées en comité général.

M. l'orateur décide que l'objection est valable, et que l'honorable membre ne peut pas régulièrement procéde avec son bill.

Sur motion de l'honorable M. *Fournier*, la Chambre décide de se former en comité demain, pour examiner la résolution suivante :—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'Acte 36 Vict., ch. 49, intitulé " Acte pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains articles de commerce de provenance du Canada " et de refondre les amendements avec le reste des dispositions de l'acte amendé de manière à en faire un seul acte.

Sur motion de l'hon. M. *Cartwright* la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner la résolution suivante :—

Résolu, Que considérant qu'il s'est élevé des doutes quant à la question de savoir si, d'après la première clause de l'acte 36 Vict., ch. 30, intitulé : "Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union", la subvention augmentée à accorder à la province de la Nouvelle-Ecosse en vertu du dit acte devrait être basée sur la somme de $8,000,000 mentionnées dans la 114e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," ou sur celle de $9,186,756 à laquelle la dite somme de $8,000,000 a été portée par l'acte 32-33 Vict., ch. 2, intitulé : "Acte relatif à la Nouvelle-Ecosse",—il est expédient de déclarer que c'était et que c'est l'intention de l'acte en premier lieu mentionné (36 Vic., ch., 30) que la subvention augmentée, à accorder à la province de la Nouvelle-Ecosse en vertu du dit acte fût et soit basée sur la dite somme de $9,186,756, de même que si dans la 114e clause de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867", au lieu de la dite somme de $8,000,000.

Et aussi pour examiner les résolutions suivantes :—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter : Que toutes personnes fesant le métier de composer et mixtionner du vin, de l'eau-de-vie, du rhum, du genièvre du schnaps, du whisky anglais ou de l'étranger, des amers, des liqueurs, des cordiaux, ou tout autre article contenant de l'alcool et propre à être employé comme breuvage, ou dans la composition d'un breuvage, seront tenues de prendre une licence pour exercer ce métier, sans laquelle il sera illégal pour elles de l'exercer.

2. *Résolu*, Que tous spiritueux, vins et autres articles composés ou vendus, ou offerts en vente, sous les noms mentionnés dans la résolution précédente, ou aucun de ces articles, seront, en sus de tous droits qui peuvent avoir été payés sur les ingrédients dont ils sont composés, ou auxquels ces ingrédients peuvent être soumis, frappés d'un droit d'excise de *vingt-cinq* cents par gallon de la force de preuve ou au-dessous de cette force; et d'un droit d'excise à raison de *vingt-cinq* cents par gallon de la force de preuve, lorsque le gallon sera d'une plus grande force.

3. *Résolu*, Que toute personne qui aura obtenu une licence pour composer des breuvages paiera sur réception de cette licence, un honoraire de cinquante piastres, et cette licence sera en force pendant une année, et pas plus longtemps.

4. *Résolu*, Que tous les articles mentionnés ou inclus dans la première résolution, et tous ceux employés comme nourriture breuvage ou drogues seront soumis à l'analyse chimique, laquelle sera faite par des personnes compétentes qui seront nommées pour cet objet par le gouverneur, afin de déterminer s'ils ont été adultérés par l'addition de quelque ingrédient délétère ou qui ne convient pas, lorsque cette analyse sera requise par un acheteur ou un vendeur de tels articles, ou lorsque cette analyse sera jugée nécessaire dans l'intérêt du public par un officier du revenu.

5. *Résolu*, Que pour chaque telle analyse la personne qui la requiert paiera un honoraire qui devra être une rémunération convenable pour la faire.

6. *Résolu*, Que tous tels articles qui seront prouvés par l'analyse avoir été ainsi adultérés de manière qu'ils ne puissent convenablement être employés comme nourriture, comme breuvage ou drogues, seront confisqués et saisis au profit de la Couronne, et ils pourront ensuite être détruits, ou il pourra en être disposé selon qu'il sera prescrit à cet égard par des règlements faits par le gouverneur en conseil.

L'ordre du jour pour recevoir le rapport du comité général des voies et moyens adopté mardi, le 14 du courant étant lu.

L'hon. M. *Cartwright* propose que le dit rapport ne soit pas maintenant reçu, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au dit comité pour le considérer de nouveau.

Et des débats s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Vendredi, 1*er* *Mai* 1874.

Et les débats continuant, et la question à l'effet que le dit rapport soit renvoyé de nouveau au comité des voie et moyens, elle est adoptée.

La Chambre se forme alors de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité.*

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Qu'il est expédient d'amender l'Acte 31 Vic., ch. 44, et les autres actes qui l'amendent, et de modifier le tarif des droits de douane contenu dans les cédules annexées aux dits actes.

2. Qu'il est expédient d'abroger la partie de la dite cédule A qui impose des droits spécifiques de douane sur les cigares, sur les spiritueux et eaux-fortes, et de substituer à ces droits les droits spécifiques mentionnés dans la résolution suivante.

3. Qu'il est expédient d'imposer sur les divers articles ci-après mentionnés les droits de douane spécifiques et *ad valorem* indiqués en regard de chaque article respectivement, savoir:

Cigares, par livre	70 centins.
Thé, vert ou du Japon, par livre.	4 "
" noir "	3 "
Café, vert "	2 "
" moulu ou rôti "	3 "

Spiritueux ou eaux fortes, savoir:

Esprits at eaux fortes qui n'ont pas été sucrés ou mêlés à d'autres article de manière que leur dégré de force ne puisse être constaté d'après l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon de la force de preuve d'après le même hydromètre, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir:

Eau de vie, génevièvre y compris le *Old Tom*, rhum, alcool, whisky, et articles de la même espèce non énumérés, par gallon,	$1 00
Autres spiritueux sucrés ou mêlés de manière que le degré de force ne peut pas être constaté comme susdit, savoir :	?
Rhum, shrub, cordiaux, tafia, sheidam schnapps, amers, et articles de la même espèce non énumérés, par galllon.	1 50
Eau de cologne et esprits parfumés, en *flasques* par gallon.	1 50
Eau de cologne et esprits parfumés, en *flasques* ou en bouteilles, ne pesant pas plus de quatre onces,	0 05
Esprits et eaux fortes non énumérés.	1 50
Les spiritueux et eaux fortes importé en Canada, mêlés à quelque ingrédient, et bien que par là tombant sous la dénomination, de préparations médicinales, teintures, essences, extraits, ou sous toute autre dénomination, seront néanmoins considérés comme esprits, et eaux fortes, et frappés d'un droit comme tel,	
Fruits conservés dans de l'eau de vie ou d'autres spiritueux, par gallon.	1 50

4. Qu'il est expédient d'amender la cédule B. annexée au dit acte en insérant les articles suivants sur la liste des articles soumis à un droit de dix pour cent *ad valorem*, savoir :

Châssis de locomotives, essieux, manivelles, cercle de fer ou d'acier pour les bandages de roues, courbés et soudés, essieux de manivelles, tiges de piston, glissières, tourbillons de manivelles et bieilles, machines pour moulins et factories non manufacturés dans la Puissance.

Qu'il est expédient de modifier davantage la dite cédule B, en insérant les articles suivants sur la liste des articles payant un droit de cinq pour cent *ad valorem*.

Navires,—Lampes d'habitacle,
„ Poulies de navires et des patentés pour poulies,
„ Etamine,
" Compas,
" Caps-de-moutons,
" Faux-sabords,
" Tampons de pont,
" Courbes de fer,
" Pompes et garnitures,
" Lisoirs de fer,
" Anneaux,
" Roues de poulies,
" Lampes à signaux,
" Gouvernails,
" Margouillets,
" Coins,
" Câbles, de chanvre et d herbe,
" Cordage,
" Toiles à voiles ou canevas,
" Vernis, noir et luisant,
" Fer en morceaux, galvanisé,
" Barres puddlées,
" Fer puddlé ou non puddlé,
" Chevilles et boulons galvanisés,
" Fil de fer,

6. Qu'il est expédient de modifier ultérieurement la dite cédule B en en abrogeant la partie qui impose des droits de douane sur le tabac, ou sur les vins, en en substituant à ces droits les suivants, savoir:—

Tabac et tabac à priser, 12½ pour cent *ad valorem;* et 25 pour cent par livre.

Vins de toutes sortes, y compris les vins de gingembre, orange, citron, groseille, fraise, framboise, sureau et gadelle, un droit spécifique de 30 cents par gallon (5 bouteilles de pinte ou 10 bouteilles de chopine étant censées contenir un gallon,) savoir: sur tous vins contenant moins de 20 degrés d'alcool et ne valant pas plus de 40 cents le gallon.

Sur tous autres vins, excepté les vins mousseux, 60 cents par gallon, quand ils sont importés en futailles, et s'ils sont importés en bouteilles, $1.50 par douzaine de bouteilles de pinte, dont cinq sont censées contenir un gallon, et ainsi en proportion.

Sur tous vins mousseux, $3 par douzaine de bouteilles de pinte, dont cinq contiennent un gallon, ce qui est à raison de $1.25 par gallon, et ainsi en proportion.

7. Qu,il est expédient d'amender ultérieurement la dite cédule B, en imposant un droit *ad valorem* de 17½ cent sur tous les articles non énumérés dans aucune des cédules de cet acte comme étant frappés de tout autre droit, ou comme etant déclarés être libres de droit.

8. Qu'il est expédient d'amender ultérieurement la dite cédule C, annexée au dit acte, en en biffant sous l'en-tête: "*Manufactures et produits des manufactures,*" qui seront ajoutés à la liste des articles payant dix pour cent *ad valorem*, les mots suivants:—

Tissus de coton pour souliers de caoutchouc et pour gants.
Chaîne de coton ne dépassant pas le No. 40.
Fil de coton en écheveaux, colorés ou non fini, Nos. 3 et 4—blanc, n'étant pas audessus du No. 20.
Papier et toile à verre.
Tissus de laine pour soulier de caoutchouc et pour gants.
Fil de lin pour les moulins à coudre.
Peluche pour les chapeliers et pour gants.
Prunelle.
Fil pour les moulins à coudre, et fil de soie.
Feutre pour gants.
Feutre pour chapeaux et souliers.

Et les divers articles ci-dessus mentionnés comme étant frappés de droits.

Et en ajoutant à la dite cédule les mots :
Déchets de laine.
Et sous l'en-tête "*Produits naturels*"
Graine de lin.

Et en ajoutant le mot "non manufacturés" après le mot "bois" et avant les mots "employés principalement pour teindre," sous l'en-tête "Drogues"

9. Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif au revenu de l'intérieur, 31 Vict., ch. 8, en abrogeant le paragraphe 2 de la clause 31, et lui substituant ce qui suit comme paragraphe 2 de la dite clause 31 :

Sur chaque gallon de spiritueux, mesure à vin, de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi en proportion pour toute force plus grande ou plus petite que celle de preuve, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, soixante-et-quinze cents.

10. Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif au revenu de l'intérieur, 31 Vict., ch. 8, en abrogeant les paragraphes 6, 7 et 8 de la clause 31 (qui impose des droits d'excise sur le tabac manufacturé), et en leur substituant ce qui suit comme paragraphes 6, 7 et 8 de la dite clause 31 :

" 6. Sur le Cavendish, sur le tabac à priser et sur tout tabac manufacturé, excepté les cigars et le tabac communs du Canada en torquettes, par chaque livre ou moindre quantité qu'une livre, vingt cents.

" 7. Sur le tabac commun du Cadada en torquettes, autrement dit *tabac blanc en torquettes*, étant la feuille de tabac brut du Canada, non pressée, mais roulée et tortillée, par chaque livre ou quantitée moindre qu'une livre, dix cents.

" 8. Sur les cigars, par chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, quarante cents.

11. Qu'il est expédient de décréter que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées par ces résolutions aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 15e jour d'Avril courant.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.
La Chambre alors s'ajourne étant 2.20 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Forbes*—Lundi prochain—Si le gouvernement se propose de placer dans le budjet supplémentaire, durant cette session, une somme suffisante pour placer un sifflet d'alarme pour les temps de brume à l'Isle Coffins, Baie de Liverpool ?

M. *Charlton*—Lundi prochain—Adoption du rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir au sujet du droit d'exportation sur les billots à bardeau et à douves.

M. *Bunster*—Adoption du rapport du comité au sujet du tarif de la Colombie Anglaise.

M. *Goudge*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de la pétition et des autres papiers sur lesquels la compagnie du télégraphe de Montréal a basé sa pétition à la Chambre, à l'effet qu'il lui soit conféré de plus amples pouvoirs pour étendre ses opération à toutes les parties de la Puissance, spécialement à la Nouvelle-Ecosse, et en conséquence desquels un acte a été passé par cette Chambre pour lui donner les dits pouvoirs.

L'honorable M. *Smith* (Westmoreland)—Mardi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'acte 31 *Vict.*, ch. 65, concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande súreté de leurs passagers.

L'honorable M. *Smith* (Westmoreland)—Mardi prochain— Proposera la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de pourvoir à l'examen des maîtres et seconds pour agir comme tels à bord des navires enregistrés en Canada et fesant le commerce sur les eaux de l'intérieur du Canada, ou sur les côtes, ou dans son voisinage.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités suivants, le ou après le jeudi 7 mai prochain, savoir :—

Par le comité des chemins de fer, etc :—

Bill (No. 24) pour incorporer la compagnie du canal de la vallée de la rivière Trent, Huron ;

Bill (No. 33) pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur et de Manitoba.

Par le comité des bills privés :—

Bill (No. 40) pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications de Sainte-Croix.

No. 23.

OTTAWA, JEUDI, 30 AVRIL 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rideau.

1864.

No. 24.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 1er MAI 1874.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

Du conseil municipal de William Est, de *William Fowler* et autres, de la ville de Portland, comté de St. Jean, Nouveau-Brunswick ; du révérend *O. Smith* et autres, de la ville de Galt ; de *W. D. Nickerson* et autres, de Havre de Clarke, Cap au Sable ; de *James C. Smith* et autres, de l'Isle au Cap Sable, de *Stephen S. Harrington* et autres, de la Rivière au Sable, de *William Jelly* et autres, de Brighton, Lockeport ; de *John A. Parker* et autres, de Lockeport, d'*Andrew Reynolds* et autres, de Baccaro, de *Samuel W. Nickerson* et autres, de Shag Harbor, de *G. A. Crowell* et autres, de Port-la-Tour, du révérend *M. G. Henry* et autres, de la Rivière Clyde, et de *David Watt* et autres, de Barrington, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse ; de *George Bewell* et autres, du township de Reach, et de *Martin Roach* et autres, du township de Scott, comté d'Ontario ; du Synode et de l'Eglise Presbytérienne du Canada, de *James S. C. Moore* et autres, de Belfast, du révérend *W. W. Colpitts* et autres, de Pownal, de *Jacob Dockendoff* et autres, de la Rivière du Nord, d'*Albert Laird* et autres, de New-Glasgow, de *Robert McLeod* et autres, de New-London, de *George Webber* et autres, de *W. D. Stewart* et autres, et de *J. O. Huestis* et autres, de Charlottetown, comté de la Reine, Isle du Prince Edouard ; et de *D. W. Faulkner* et autres, de Hantsport, comté de Hants ; demandant la passation d'une loi prohibitive pour la vente des liqueurs enivrantes.

De *Matthew Hughes* et autres, et de *John Hughes* et autres, de la cité de Toronto ; demandant qu'aucune loi ne soit passé pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Aaron Hobbs* et autres, d'*A. G. Jones* et autres, marchands et autres, de *H. N. Hall* et autres, de *H. Tandy* et autres, et de *Joseph Detwiler* et autres, de la province d'Ontario ; demandant séparément que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De la compagnie de chemin de fer de la frontière de Québec ; demandant certains amendements à sa charte.

De MM. *Bronson* et *Weston* et autres, marchands de bois de construction ; demandant que le bill pour pourvoir à l'enlèvement des obstructions des rivières navigables ne devienne pas loi.

De la chambre de commerce de la Puissance ; demandant l'abolition du droit d'accise sur le pétrole.

De *H. J. Winslow* et autres ; demandant une enquête au sujet de la route la meilleure et la moins dispendieuse à suivre dans l'agrandissement du canal Welland.

De *William Park* et autres, marchands, de la ville de Newcastle, et d'*Alexander Morrison* et autres, marchands et autres, de la ville de Chatham, Nouveau-Brunswick ; demandant que des droits ne soient point imposés sur les articles propres aux navires, ni sur le thé et le sucre.

L'hon. M. *Fournier*, du comité de chemins de fer, etc., présente le second rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec des amendements savoir :—

Bill (No. 10) pour régler la construction et l'entretien des télégraphes électriques.

Bill (No. 18) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'Hawkesbury et Lochiel.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la chambre de commerce de St. Jean, Iberville,—d'*Alfred Perry* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie royale canadienne de pompes a incendie chimiques ; de *Warring Kennedy* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'assurances mutuelles sur la vie des commis voyageurs du Canada, et de *Warring Kennedy* et autres, demandant l'incorporation de l'association des commis voyageurs du Canada.

A l'égard de la pétition d'*A. Barnhart* et autres, demandant l'incorporation d'une Compagnie pour construire un chemin de fer de la baie du Tonnerre à Winnipeg, votre comité trouve suffisant l'avis qui a été donné dans la Gazette officielle ; mais que les avis locaux n'ont été publiés que pendant cinq semaines seulement. Votre comité recommande cependant qu'il soit considéré suffisant, attendu que la ligne projeté doit passer par un territoire presqu'entièrement inhabité.

A l'égard de la pétition de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, demandant la passation d'un acte pour légaliser son émission de débentures perpétuelles en vertu de l'acte de la dernière session, votre comité voit que l'avis ne se rapporte qu'à une extension de pouvoirs, sans mentionner spécialement les débentures. Celles-ci ont été émises sous l'autorité de l'Acte de la dernière session, après qu'il eût été passé par les deux chambres, mais avant la sanction royale. Elles furent ainsi émises par inadvertance, en conséquence de l'information donnée de la passation du bill par télégramme. L'objet de la demande est de remédier à ce défaut, et de légaliser l'émission. Sous ces circonstances, le comité recommande que l'avis soit considéré suffisant.

A l'égard de la pétition de *George E. R. Burpee* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie du pont du chemin de fer de St. Jean, et la suspension de la règle de manière à admettre le prélèvement de péages sur les voitures ordinaires et les piétons, votre comité trouve l'avis suffisant pour un pont de chemin de fer, mais il ne recommande point la suspension de la règle concernant les péages sur les voitures et les piétons, parce qu'il voit qu'il y a opposition dans la localité.

A l'égard de la pétition de la compagnie du chemin de fer Européen et Américain Nord, demandant la passation d'un acte pour confirmer son arrangement, votre comité voit qu'aucun avis n'en a été donné dans la Gazette officielle, et qu'il n'en a été donné que pendant un mois dans un journal local, et qu'il est par conséquent insuffisant.

J. RYMAL, Président.

M. *Pichard* présente un Bill (No. 82) pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de St. Jean.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Maclennan* présente un Bill (No. 83) pour incorporer l'association des commis voyageurs du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

Aussi, un Bill (No. 84) pour incorporer la Compagnie d'Assurances mutuelles sur la vie des commis marchands du Canada.—Seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. *Smith* présente un Bill (No. 85) pour amender l'Acte pour l'organisation du département de la Marine et des Pêcheries du Canada.—Seconde lecture, mardi prochain.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'extension de l'acte des pêcheries, 31 *Vic.*, ch. 60, à la Colombie Anglaise, etc., et pour amender les actes relatifs à la charge de gardien du Port à Montréal.

(*En Comité.*)

1o. Qu'il est expédient d'étendre "l'Acte des Pêcheries" (31 *Vic.*, chap., 60) aux provinces de la Colombie Britannique et de l'Ile du Prince-Edouard.

2o. Qu'il est expédient d'amender les actes concernant la charge de gardien du port de Montréal.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Smith* présente alors les Bills suivants dont la seconde lecture est ordonnée pour mardi prochain, savoir :—

Bill (No. 86) relatif à l'extension et à l'application de l'acte des Pêcheries aux provinces de la Colombie Anglaise, de l'Ile du Prince-Edouard et de Manitoba.

Bill (No. 87) pour amender de nouveau l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Montréal.

Sur motion de l'hon. M. *Laird*, la Chambre décide de se former en comité, mardi prochain, pour examiner la résolution suivante :—

Résolu, qu'il est expédient d'amender l'"acte des Terres de la Puissanee," 35 *Vic.*, ch. 23, en décrétant que le gouverneur en conseil pourra émettre des *scrips* rachetables seulement par leur réception en paiement de terres de la Puissance, et qu'il pourra ordonner que les réclamations pour des octrois de terres de la Puissance pourront être payées soit en terres, soit en *scrips* ; qu'il est de plus expédient de confirmer certains ordres en conseil ci-devant rendus pour autoriser l'émission de tels *scrips* pour la commutation du droit de commune et du droit de faucher du foin d'amender certaines autres dispositions et de suppléer à certaines omissions de détail dans le dit acte ; d'autoriser le gouverneur en conseil à faire un tarif d'honoraires pour des copies de cartes géographiques et d'autres documents au bureau de l'arpenteur général ; de décréter que si quelque personne entreprend de coloniser des terres de la Couronne, sans frais pour le gouvernement, à raison de pas moins de soixante et quatre familles par township, conformément aux dispositions du dit acte relatives à un *homestead*, le Gouverneur-Général en conseil pourra soustraire ce township à la vente publique, et pourra, en considération de cette colonisation et des frais encourus en conséquence, autoriser la vente à cette personne d'autres terres dans le township à des prix réduits, et de décreter que cette personne aura,

à certaines conditions, un privilége sur les terres des colons pour les avances qu'elle leur aura faites en les fesant venir, et en leur aidant dans l'établissement des dites terres.

Les résolutions adoptées en comité des voies et moyens, hier, sont rapportées et sont comme suit:—

1. Qu'il est expédient d'amender l'Acte 31 Vic., ch. 44, et les autres actes qui l'amendent, et de modifier le tarif des droits de douane contenu dans les cédules annexées aux dits actes.

2. Qu'il est expédient d'abroger la partie de la dite cédule A qui impose des droits spécifiques de douane sur les cigares, sur les spiritueux et eaux-fortes, et de substituer à ces droits les droits spécifiques mentionnés dans la résolution suivante.

3. Qu'il est expédient d'imposer sur les divers articles ci-après mentionnés les droits de douane spécifiqu s et *ad valorem* indiqués en regard de chaque article respectivement, savoir:

Cigares, par livre	70 centins.
Thé, vert ou du Japon, par livre.	4 "
" noir "	3 "
Café, vert "	2 "
" moulu ou rôti "	3 "

Spiritueux ou eaux fortes, savoir:

Esprits et eaux fortes qui n'ont pas été sucrés ou mêlés à d'autres articles de manière que leur dégré de force ne puisse être constaté d'après l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon de la force de preuve d'après le même hydromètre, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir:

Eau de vie, génièvre y compris le *Old Tom*, rhum, alcool, whisky, et articles de la même espèce non énumérés, par gallon,	$1 00
Autres spiritueux sucrés ou mêlés de manière que le degré de force ne peut pas être constaté comme susdit, savoir:	
Rhum, shrub, cordiaux, tafia, sheidam schnapps, amers, et articles de la même espèce non énumérés, par gallon.	1 50
Eau de cologne et esprits parfumés, en *flasques* par gallon.	1 50
Eau de cologne et esprits parfumés, en *flasques* ou en bouteilles, ne pesant pas plus de quatre onces, pour chaque flasques ou bouteille.	0 05
Esprits et eaux fortes non énumérés.	1 50
Les spiritueux et eaux fortes importés en Canada, mêlés à quelque ingrédient, et bien que par là tombant sous la dénomination de préparations médicinales, teintures, essences, extraits, ou sous toute autre dénomination, seront néanmoins considérés comme esprits, et eaux fortes, et frappés d'un droit comme tel.	
Fruits conservés dans de l'eau de vie ou d'autres spiritueux, par gallon.	1 50

4. Qu'il est expédient d'amender la cédule B. annexée au dit acte en insérant les articles suivants sur la liste des articles soumis à un droit de dix pour cent *ad valorem*, savoir:

Châssis de locomotives, essieux, manivelles, cercles de fer ou d'acier pour les bandages de roues, courbés et soudés, essieux de manivelles, tiges de piston, glissières, tourbillons de manivelles et bieilles, machines pour moulins et factories non manufacturées dans la Puissance.

5. Qu'il est expédient de modifier davantage la dite cédule B, en insérant les articles suivants sur la liste des articles payant un droit de cinq pour cent *ad valorem*.

Navires,—Lampes d'habitacle,
" Poulies de navires et dés patentés pour poulies,
" Etamine,
" Compas,
" Caps-de-moutons,
" Faux-sabords,
" Tampons de pont,
" Courbes de fer,
" Pompes et garnitures,
" Lisoirs de fer,
" Anneaux,
" Roues de poulies,
" Lampes à signaux,
" Gouvernails,
" Margouillets,
" Coins,
" Câbles, de chanvre et d'herbe,
" Cordage,
" Toiles à voiles ou canevas,
" Vernis, noir et luisant,
" Fer en morceaux, galvanisé,
" Barres puddlées,
" Fer puddlé ou non puddlé,
" Chevilles et boulons galvanisés,
" Fil de fer,

6. Qu'il est expédient de modifier ultérieurement la dite cédule B en en abrogeant la partie qui impose des droits de douane sur le tabac, ou sur les vins, et en substituant à ces droits les suivants, savoir:—

Tabac et tabac à priser, 12½ pour cent *ad valorem;* et 25 pour cent par livre.

Vins de toutes sortes, y compris les vins de gingembre, orange, citron, groseille, fraise, framboise, sureau et gadelle, un droit spécifique de 30 cents par gallon (5 bouteilles de pinte ou 10 bouteilles de chopine étant censées contenir un gallon,) savoir : sur tous vins contenant moins de 20 degrés d'alcool et ne valant pas plus de 40 cents le gallon.

Sur tous autres vins, excepté les vins mousseux, 60 cents par gallon, quand ils sont importés en futailles, et s'ils sont importés en bouteilles, $1.50 par douzaine de bouteilles de pinte, dont cinq sont censées contenir un gallon, et ainsi en proportion.

Sur tous vins mousseux, $3 par douzaine de bouteilles de pinte, dont cinq contiennent un gallon, ce qui est à raison de $1.25 par gallon, et ainsi en proportion.

7. Qu'il est expédient d'amender ultérieurement la dite cédule B, en imposant un droit *ad valorem* de 17½ cent sur tous les articles non énumérés dans aucune des cédules de cet acte comme étant frappés de tout autre droit, ou comme étant déclarés être libres de droit.

8. Qu'il est expédient d'amender ultérieurement la cédule C, annexée au dit acte, en en biffant sous l'en-tête: "*Manufactures et produits des manufactures,*" qui seront ajoutés à la liste des articles payant dix pour cent *ad valorem*, les mots suivants:—

Tissus de coton pour souliers de caoutchouc et pour gants.
Chaîne de coton ne dépassant pas le No. 40.
Fil de coton en écheveaux, colorés ou non fini, Nos. 3 et 4—blanc, n'étant pas au-dessous du No. 20.
Papier et toile à verre.
Tissus de laine pour souliers de caoutchouc et pour gants.
Fil de lin pour les moulins à coudre.
Peluche pour les chapeliers et pour gants.
Prunelle.
Fil pour les moulins à coudre, et fil de soie.
Feutre pour gants.
Feutre pour chapeaux et souliers.
Et les divers articles ci-dessus mentionnés comme étant frappés de droits.
Et en ajoutant à la dite cédule les mots :
Déchets de laine.
Et sous l'en-tête "*Produits naturels*"
Graine de lin.
Et en ajoutant le mot "non manufacturés" après le mot "bois" et avant les mots "employés principalement pour teindre," sous l'en-tête "Drogues"

9. Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif au revenu de l'intérieur, 31 Vict., ch. 8, en abrogeant le paragraphe 2 de la clause 31, et lui substituant ce qui suit comme paragraphe 2 de la dite clause 31 :

Sur chaque gallon de spiritueux, mesure à vin, de la force de preuve d'après l'hydromètre de *Sykes*, et ainsi en proportion pour toute force plus grande ou plus petite que celle de preuve, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, soixante-et-quinze cents.

10. Qu'il est expédient d'amender l'acte relatif au revenu de l'intérieur, 31 Vict., ch. 8, en abrogeant les paragraphes 6, 7 et 8 de la clause 31 (qui impose des droits d'excise sur le tabac manufacturé), et en leur substituant ce qui suit comme paragraphes 6, 7 et 8 de la dite clause 31 :

"6. Sur le Cavendish, sur le tabac à priser et sur tout tabac manufacturé, excepté les cigares et le tabac communs du Canada en torquettes, par chaque livre ou moindre quantité qu'une livre, vingt cents.

"7. Sur le tabac commun du Canada en torquettes, autrement dit *tabac blanc en torquettes*, étant la feuille de tabac brut du Canada, non pressée, mais roulée et tortillée, par chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, dix cents.

"8. Sur les cigares, par chaque livre ou quantité moindre qu'une livre, quarante cents.

11. Qu'il est expédient de décréter que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées par ces résolutions aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnés, prendront effet le et après le 15e jour d'Avril courant.

Les quatre premières résolutions étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La cinquième résolution étant lue une seconde fois, et des débats s'ensuivant, et étant six heures, P. M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7½ heures, P. M.

7.30 P. M.

(*Les Bill Privés sont appelés en vertus de la 19e règle.*)

Les Bills suivants sont examinés en comité, rapportés, lus une troisième fois et passés :

Bill (No. 8) pour incorporer la compagnie de flottage en train et de transport de la Baie Collins;

Bill (No. 21) pour amender la charte de la Banque d'Hochelaga ;

Bill (No. 5) pour amender la charte de l'association d'assurances sur la vie dite de la Confédération.

Le Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction du Pacifique de Toronto, est lu la seconde fois et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Les Bills suivants sont lus la seconde fois et renvoyés au comité des banques et du commerce, savoir:—

Bill (No. 49) concernant la Banque Fédérale du Canada.

Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie de steamers provinciaux.

La Chambre reprend la considération de la cinquième résolution rapportée du comité des voies et moyens.

Et la question étant mise aux voix, est adoptée.

La sixième résolution et les suivantes étant lues une seconde fois, sont adoptées.

L'hon. M. *Cartwrigth* présente alors un bill (No. 88) pour amender l'Acte 31 Vic., ch. 44, et les actes qui l'amende ainsi que le tarif de droits de douane y annexé.—Seconde lecture, mardi prochain.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 13) pour amender l'acte relatif à la construction du chemin de fer Intercolonial sans amendements.

Aussi, adoptant le bill (No. 14) pour amender l'acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas, quant à la province du Nouveau-Brunswick, avec des amendements. (Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie*, les dits amendements sont adoptés)

La Chambre se forme en comité pour examiner des résolutions relatives à l'appropriation de certaines terres de la puissance dans Manitoba.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu* : Considérant que par l'acte 33 *Vic.*, ch. 3, 1,400,000 acres de terre ont été réservés pour les enfants des chefs de famille métis domiciliés dans la province de Manitoba à l'époque de son transfert au Canada pour l'extinction des droits des sauvages, mais qu'il n'a pas été établi de semblables dispositions en faveur des chefs de famille métis eux-mêmes,—il est en conséquence expédient d'établir de semblables dispositions en autorisant le gouverneur en conseil, à sa discrétion, et en vertu de règlements qui seront faits à cet égard, à accorder à chaque chef métis d'une famille résidant à Manitoba à la date du 15 juillet 1870, 160 acres de terre, ou un scrip pour $160 recevable en paiement de terres de la Puissance.

2. *Résolu*: Il est expédient de décréter que, pour les fins susdites, l'expression " chefs de famille métis " comprendra les mères métisses aussi bien que les pères métis, ou les deux. suivant le cas; mais que la terre ou le scrip auquel la mère métisse a droit sera accordé ou assigné et donné à telle mère métisse aux conditions qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer de temps à autre; et que dans le cas du décès d'un père métis ou d'une mère métisse, ou des deux, entre le 15e jour de juillet 1870 et la date de la concession de la terre ou de l'émission du scrip, la terre ou le scrip auquel tel chef de famille métis a droit sera accordé à tels membres de la famille aux conditions qu'il plaira au gouverneur en conseil de déterminer de temps à autre.

3. *Résolu* : Il est expédient d'abroger le paragraphe 4 de la clause 32 du dit acte 33 *Vict.*, ch. 3, qui décrète que toute personne en possession paisible d'étendues de terre, à l'époque du transfert au Canada, dans les parties de la dite province dans lesquelles les droits des sauvages n'ont pas été éteints, pourra exercer le droit de préemption à l'égard de ces terres, aux termes et conditions qui pourront être arrêtées par le Gouverneur en conseil, et de décréter que tout titre reposant sur le fait de la possession paisible d'étendues de terre, à l'époque du transfert au Canada, dans les parties de la dite province dans lesquelles les droits des sauvages n'avaient pas été éteints à la dite époque, sera si le propriétaire le requiert, converti en franc-alleu par une concession de la couronne.

4. *Résolu* : Considérant que par l'acte 36 Vic., ch. 37, il est décrété que 49,000 acres de terre doivent être réservés et choisis à même les terres non concédées de la Couronne, dans Manitoba, afin de les concéder gratuitement aux personnes qui résident dans la Province, et qui sont des colons primitifs qui se sont établis dans le pays sous les auspices de Lord *Selkirk* entre les années 1813 et 1835, inclusivement, ou qui sont les enfants non métis de ces colons primitifs, et que l'intention du dit acte était de donner à chacun de ces colons et à leurs enfants 140 acres de terre et qu'en l'absence d'un recensement exact le nombre des reclamants était supposé ne pas excéder 350, et que l'octroi de terres fut en conséquence estimé à 49,000 ; et considérant qu'un recensement exact de ces personnes et de leurs enfants fait voir que leur nombre se monte à 530 ou environ, et qu'un partage égal de la terre ainsi réservée, comme susdit, ne donnerait à chaque réclamant que $92\frac{4}{10}$ acres ; et qu'il est expédient de reconnaître le droit de chacun de ces réclamants à 140 acres; et considérant que les dites personnes et leurs enfants ont demandé que cet octroi soit fait au moyen de l'émission de scrips, et qu'il est à propos d'acquiescer à leur demande ; et considérant qu'il est expédient aussi de reconnaître les prétentions à des concessions gratuites de terres émises par certains colons primitifs de race blanche, dans la dite province, qui se sont établis dans le pays dès les premiers temps, mais non sous les auspices de lord *Selkirck*, et de pourvoir à leurs réclamations par l'émission de scrips, il est en conséquence décrété que toute et chaque personne qui réside maintenant dans la dite province, qui est un colon primitif de race blanche, et qui est venu à la Rivière-Rouge, soit sous les auspices de lord *Selkik* ou autrement, entre les années 1813 et 1855, inclusivement, ou les enfants non métis de ce colon primitif de race blanche, auront droit, en vertu de règlements qui seront faits par le gouverneur en conseil, de recevoir un scrip pour 140 piastres, lequel sera recevable en paiement du prix d'achat de terres de la Puissance, et que le dit acte 36 Vic., chap. 37 est abrogé.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Laird* présente alors un bill (No. 51) concernant l'appropriation de certaines terres de la puissance dans Manitoba.—Seconde lecture, mardi prochain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

PHARES ET SERVICE COTIER.

119	Salaires et allocations des gardiens de phare	$ 142,330 00	
120	Entretien et réparations	262,600 00	
121	Construction de nouveaux phares	120,000 00	
			$524,930 00

PÊCHERIES.

122	Traitements et déboursés des officiers des pêcheries et garde-pêche.		
	Ontario	7,850 00	
	Québec	9,000 00	
	Nouvelle-Ecosse	12,755 00	
	Nouveau-Brunswick	7,580 00	

123	Entretien et réparations de la goëlette *La Canadienne*	10,000 00	
124	Etablissements de pisciculture, passe-migrat. et bancs d'huîtres	15,000 00	
			62,185 00

EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

OBSERVATOIRES.

125	Observatoire, Québec	2,400 00	
126	do Toronto	4,800 00	
127	do Kingston	500 00	
128	do Montréal	500 00	
129	do Halifax (revoté)	1,500 00	
130	do Nouveau-Brunswick	850 00	
131	Octroi pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et coût du télégraphe d'avertissement	37,000 00	
			47,550 00

HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET DANS LA DETRESSE.

HOPITAUX DE LA MARINE.

132	Hopital de la Marine et des Immigrés, Québec		22,000 00	
133	Hopital général de Montréal	$3,000 00		
	Autres ports de Québec	2,000 00		
			5,000 00	
134	Hopital de Sainte-Catherine, Ontario	$500 00		
	Hopital de Kingston	500 00		
			1,000 00	
135	Hopital général d'Halifax	$4,000 00		
	Autres ports de la Nouvelle-Ecosse	10,000 00		
			14,000 00	
136	Hopital de Saint-Jean	$5,000 00		
	Autres ports du Nouveau-Brunswick	6,000 00		
			11,000 00	
137	Ports de la Colombie-Britannique		3,000 00	
138	Ports de l'île du Prince-Edouard		1,500 00	

DÉPENSES POUR LES MARINS NAUFRAGÉS ET INFIRMES.

139	Province de Québec	1,000 00	
	do Nouvelle-Ecosse	3,500 00	
	do Nouveau-Brunswick	2,000 00	
	do Colombie-Britannique	500 00	
	do Ile du Prince-Edouard	500 00	
140	Pour rembourser le Bureau du commerce, Londres, des frais qu'il a encourus pour des naufragés et marins dans la détresse du Canada	10,000 00	
			75,000 00

INSPECTION DE BATEAUX A VAPEUR.

141	Salaire du président de la commission et de l'inspecteur de la division ouest d'Ontario et Huron	1,800 00	
	do du vice-président et de l'inspecteur pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse	1,400 00	
	do de l'inspecteur pour la division de Toronto	1,200 00	
	do do do Trois-Rivières	1,000 00	
	do do do Québec	1,000 00	
	do do do Ontario Est	1,000 00	
	do do do Montréal	1,200 00	
	Frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection	1,100 00	
	Commis du bureau de l'inspection	300 00	
	Frais de route et dépenses imprévues de l'inspecteur du Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, et dépenses contingentes du bureau	865 00	
	Frais de route de l'inspecteur pour la division de Toronto, et dépenses contingentes du bureau	600 00	
	Frais de route de l'inspecteur, Trois-Rivières	200 00	
	do do Québec	250 00	
	do do Ontario Est	330 00	
	do do Montréal	405 00	
	Pour pourvoir aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur de l'île du Prince Edouard	500 00	
	Pour achat d'instruments et manomètres, etc., etc	550 00	
	Pour frais de route de l'inspecteur, Colombie-Britannique	500 00	
			14,200 00

SAUVAGES.

142	Allocation annuelle aux sauvages, Québec	1,250 00	
143	Achat de couvertures de laine pour les sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec	1,600 00	
144	Allocations annuelle aux sauvages, Nouvelle-Ecosse	4,500 00	
145	do do Nouveau-Brunswick	4,500 00	
146	Annuités payées en vertu du traité No. 1	14,425 00	
	do do No. 2	4,355 00	
	Instruments aratoires et bétail à fournir aux sauvages en vertu des traités No. 1 et 2	16,000 00	
147	Annuités payables en vertu du traité No 3	19,360 00	
	Instruments aratoires fournis en vertu do	10,000 00	
	Munitions et ficelle do do	1,500 00	
148	Provisions fournies aux sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus	13,000 00	
149	Dépenses probables se rattachant aux sauvages de la Saskatchewan	6,000 00	
150	Salaires et dépenses du bureau	22,610 00	

Et la chambre ayant continué de siéger en comité jusqu'à minuit,

Samedi, 2 *mai* 1874,

Les résolutions suivantes sont adoptées :

SAUVAGES (Continuation).

151	Dépenses probables se rattachant aux sauvages dans la Colombie Britannique	25,000 00	
152	do do do de l'Ile du Prince-Edouard	2,000 00	
153	Dépenses diverses	3,000 00	
			149,100 00

TRACÉS DE LA FRONTIÈRE.

154	Moitié de la part de dépense de l'Angleterre pour le tracé de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis		119,198 80

DIVERS.

155	"Gazette du Canada"	3,900 00	
156	Impressions diverses	5,000 00	
157	Dépenses encourues pour le canon du midi à Ottawa	400 00	
158	Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil, et un compte en détail sera mis devant le parlement dans les premiers 15 jours de la prochaine session	50,000 00	
159	Commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine	10,000 00	
160	Salaires et dépenses du Conseil pour les Territoires du Nord-Ouest	5,000 00	
161	Dépenses diverses dans le Nord-Ouest, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.	5,000 00	
			79,300 00

DOUANES.

162	Salaires et dépenses contingentes des différents ports, savoir :—		
	Dans la province d'Ontario	209,628 00	
	do Québec	190,216 00	
	do Nouveau-Brunswick	88,046 00	
	do Nouvelle-Ecosse	107,659 75	
	do Manitoba et le territoire du Nord-Ouest	9,950 00	
	do Colombie-Britannique	21,940 00	
	do Ile du Prince-Edouard	22,500 00	
	Salaires et frais de route des inspecteurs de ports	11,000 00	
	Dépenses contingentes du bureau principal, compren. les impr., la papeterie, les annonces, les télégr, etc., pour les différents ports d'entré	15,000 00	
	Pour faire face aux nouv. nomin. et promot., etc	10,000 00	
			685,939 75

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, lundi prochain et permis au comité de siéger de nouveau, mardi prochain.

La chambre alors s'ajourne, étant 2.30 a. m., jusqu'a lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Wilkes*—Lundi prochain—Proposera d'ajouter M. *McLeod* au comité des comptes publics.

M. *Wright* (Pontiac)—Lundi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'amender, tel que projeté, la loi de la milice de manière à faire disparaître les restrictions de la loi qui rendent inéligible comme adjudant-général tout officier de la milice canadienne s'il n'est parvenu à un certain rang dans le service de Sa Majesté.

M. *Wright* (Pontiac)—Réimpression des rapports d'exploration de la route que doit suivre le canal à navires de l'Outaouais, faits par MM. *Shanly* et *Clarke*, ingénieurs civils.

L'hon. M. *Robitaille*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance, de tous rapports et plans se rattachant au havre d'Amherst et au Havre-aux-Maisons.

M. *De Cosmos*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de l'annonce demandant des soumissions pour le transport des malles dans la Colombie Anglaise, annonce qui fut publiée en 1872 dans la dite Province; aussi, copie des soumissions reçues et des papiers et rapports y relatifs, et une liste donnant les noms des personnes auxquelles les contrats respectifs ont été accordés, et les noms de leurs cautions.

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Pourquoi le gouvernement a-t-il ordonnné de ne pas envoyer d'or ou d'argent monnayé ou en lingots par la malle de Cariboo à Victoria et *vice versâ*? Le gouvernement était-il, lors de l'émission de cet ordre, en possession de quelque information fesant voir la diminution que cet ordre opérerait dans le revenu du département des postes?

M. *DeCosmos*—Lundi prochain—Pourquoi la poste aux paquets entre Victoria et Cariboo et les stations intermédiaires et *vice versâ* a-t-elle été suspendue en 1872? Y avait-il quelque clause, dans les contrats pour le transport des malles entre ces points, qui autorisait le département des postes à suspendre la poste aux paquets?

M. *Macdonnell* (Inverness)—Lundi prochain—Si le gouvernement se propose de dépenser quelque somme d'argent pour draguer et améliorer le havre de Cheticamp, comté d'Inverness, et quand?

M. *Ryan*—Lundi prochain—Si les états requis des compagnies d'assurances par l'acte 41 *Vic.*, ch. 48, sont publiés et prêts à être distribués?

M. *Walker*—Lundi prochain—Adresse priant Son Excellence de vouloir bien ordonner que l'ordre général de milice, en date du 8 juin 1872, qui accorde aux gardes à pied du gouverneur-général préséance sur tous les autres bataillons de la milice, dans la Puissance, soit révoqué comme étant contraire aux règlements de la Reine tel qu'approuvés par le gouverneur en conseil.

M. *Goudge*—Lundi prochain—Adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et l'honorable *Joseph Howe* et toute autre personne au sujet de la nomination d'un gardien du phare de Walton.

No. 24.

OTTAWA, VENDREDI, 1er MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.
Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1874.

No. 25.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 4 MAI 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport annuel de la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu du Castor et de Toronto pour l'année 1873; aussi, une liste des porteurs d'actions garanties par la dite compagnie, datée le 31 décembre 1873, et

Une liste des actionnaires de la banque de Montréal, datée le 31 mars 1874,—conformément aux dispositions de l'acte 34 Vic., ch. 5, section 12.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant : 1o Une liste indiquant toutes les réclamations produites contre les entrepreneurs des sections 8, 13, 14, 17, 18 et 19 du chemin de fer Intercolonial, le nom de chaque réclamant, le montant par lui réclamé, et le nom de l'entrepreneur contre lequel telle réclamation est faite; 2o Copies des affidavits se plaignant des fraudes commises dans l'exécution des contrats pour les dites diverses sections.

Aussi, la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement impérial au sujet du transfert de l'île du Portage, à l'entrée de la baie de Miramichi, au gouvernement du Canada.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copies de toutes correspondances entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Québec, au sujet du transfert de certaines propriétés situées à Chambly, à St-Jean ou ailleurs, pour l'installation de l'asile des aliénés de la province de Québec.

Vingt-neuf pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :—

De *George Thompson* et autres, du township de Woodhouse, comté de Norfolk; de l'association dite *Young Men's Christian Association*, de la cité de Fredericton, de *John Swan* et autres, de Manners Sutton, et de *Leverett Estabrook* et autres, de *Prince William*, comté de York, Nouveau-Brunswick; du conseil municipal du village de Danville, et du conseil municipal du comté de Richmond, Québec; de *John Chapman* et autres, de Cramahe, et du conseil municipal du township de Murray, comté de Northumberland, Ontario; de *William Fonton* et autres, de Chatham et autres lieux, dans le comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick; du révérend *Robert Haume* et autres, de Dumfries Sud, comté de Brant; et du conseil municipal du township de Oro, comté de Simcoe; et du conseil municipal du township de Trafalgar, comté de Halton; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Peter Sennett* et autres; de *Thomas Robson* et autres; de *Henry Foster* et autres, de Nelson; et de *Peter McCabe* et autres, de Port Hope; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *Freeman H. Todd* et autres, du Nouveau-Brunswick; demandant la passation d'un acte à l'effet de les autoriser à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Ste. Croix partant d'un point, à St. Stephen, N.-B., à ou près le terminus du chemin de fer du Nouveau-Brunswick et du Canada, et aboutissant à un point convenable dans Calais, E.-U.

De *William F. Rose* et autres, de St. Stephen, comté de Charlotte, Nouveau-Brunswick ; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour autoriser une compagnie à construire un pont de chemin de fer sur la rivière Ste. Croix à St. Stephen, traversant de là à Calais, E.-U.

De M. M. *Troop* et Fils, et autres, constructeurs de navires, propriétaires de navires, marchands et autres, de St. Jean, N.-B., et de la chambre de commerce de St. Jean, N.-B. ; demandant qu'il ne soit point imposé de droit sur les articles importés employés dans la construction des navires.

De *John Maroland* et autres, cultivateurs du comté de Norfolk ; demandant que des droits soient imposés sur les produits et les articles manufacturés américains, semblables à ceux qui sont imposés par les Etats-Unis sur les articles canadiens.

De l'hon. *William McMaster*, sénateur, et autres ; demandant la passation d'un acte pour prolonger à trois ans le délai fixé pour souscrire les actions de la compagnie du pont et du tunnel du Canada et de New-York, à compter de l'entrée en force de la charte de la compagnie.

Des directeurs provisoires de la banque impériale et autres ; demandant que le délai fixé pour obtenir le certificat du bureau du Trésor requis par la charte de cette institution soit prolongé d'un an, et demandant aussi le pouvoir de changer le nom de la banque.

M. *Cartwright* met devant la Chambre des états préparés par des compagnies d'assurances en conformité de l'acte 31 *Vic.*, ch. 48, sec. 14.

L'hon. M. *Holton*, du comité des Banques et du commerce, présente le second rapport du dit comité lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les Bills suivants, et il est convenu de les rapporter *avec des amendements*, savoir :—

Bill (No. 9) pour incorporer la Banque de Londres et du Canada ;

Bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada.

Votre comité est aussi convenu de rapporter le Bill suivant *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 19) pour incorporer la chambre de commerce de la ville d'Ingersoll.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit : —

Le comité ayant soigneusement pris en considération les documents suivants, en recommande l'impression, savoir :

Réponse à une adresse, ordres en conseil, et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du Canada, et entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, depuis mars 1873, au sujet de la législation provinciale ;

Réponse à une adresse demandant un état indiquant le nombre d'officiers nommés dans le service entre le 1er Janvier et le 7 Novembre 1873, etc. ;

Réponse à une adresse, état des recettes de revenu, et un état comparatif des dites recettes pour les premiers vingt jours d'Avril 1873 et 1874 ;

Etat comparatif de la dépense à même le fonds consolidé de la Puissance pour les neuf mois expirés le 31 Mars 1873 et 1874 ;

Réponse à une adresse, état du progrès des travaux sur la section 13 du chemin de fer intercolonial ;

Réponse à une adresse, condamnation pour offenses capitales dans la Puissance, depuis le 1er Juillet 1867, avec les acquittements ;

Réponse à une adresse, machines de moulins et de factories importées en Canada avec le droit payé sur ces importations depuis 1867 ;

Réponse à une adresse, correspondance et recommandations qui ont conduit à l'ordre général de milice du 8 Juin 1872 donnant une certaine préséance, etc., aux gardes à pied du gouverneur-général, (pour distribution seulement) ;

Rapport du Bibliothécaire du Parlement, (comme document de la session seulement).

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Etat des sommes payées et portées au compte des dépenses imprévues, depuis le 1er juillet 1873 ;

Etat de toutes les allocations faites en vertu de l'acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada ;

Cédule d'états du département de la marine et des pêcheries pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873 ;

Réponse à une adresse relative à l'établissement d'un bureau de poste dans la vallée de Monteagle, sous le nom de "Greenview", et d'un autre dans le township de Dungannon, sous le nom de "Bronson", les deux dans la division nord du comté d'Hastings ;

Réponse à une adresse, ordres en conseil relatifs à la nomination d'*Edward Jenkins*, Ecuier, comme agent d'immigration à Londres ;

Réponse à une adresse, démission de M. *Munro* de la place de maître de poste de Lanark, etc.

Etats mensuels d'importation au port de St Jean, Nouveau-Brunswick ;

Etat, police de la Puissance pour l'année fiscale 1872-1873 ;

Réponse à une adresse, rapports, etc., (prolongement du canal St. Pierre) ;

Réponse à une adresse, état, station de signal de tempête dans la Province de la Nouvelle-Ecosse ;

Etat officiel de la distribution des Statuts de la Puissance du Canada ;

Réponse à une adresse, mémoire de la chambre de commerce de *Victoria*, C. A., au sujet de l'annullation du contrat pour le transport de la malle conclu avec les propriétaires du *Steamship* "Prince *Alfred*."

Sur motion de M. *Brooks*, est reçue et lue la pétition de *E. P. Brooks*, M. P., et autres, au nom des actionnaires de la compagnie du chemin de fer international de St. François et de Mégantic, présentée ce jour, et demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre leur pétition pour la légalisation d'une certaine émission de bons par le bureau des directeurs en vertu de la charte de la compagnie, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions demandant la passation de bills privés,—et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

Le bill (No 18) pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Hawkesbury et Lochiel est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des banques et du commerce.

Bill (No 65) pour changer le nom de la " Banque Victoria du Canada " en celui de " Banque des manufacturiers du Canada. "

Bill (No 66) pour amender l'acte 36 Vic., ch. 106, incorporant l'agence de placements et de garanties du Canada.

Sur motion de M. *McDougall* (Trois-Rivières), il est voté une adresse demandant le rapport ou les rapports des commissaires nommés pour s'enquérir des causes des grandes inondations du fleuve St. Laurent, le printemps, entre Québec et Montréal.

Sur motion de l'honorable M. *Tupper*, il est voté une adresse demandant une liste de toutes les nominations faites depuis le 1er jour de novembre dernier, dans le département des postes, avec les noms des officiers ainsi nommés. les dates de leur nomination, et leurs salaires.

Sur motion de M. *Pouliot*, il est voté une adresse demandant :

1o. Copie des avis demandant des soumissions pour le transport des malles entre la rivière du Loup, dans la province de Québec, et Edmonston dans la province du Nouveau-Brunswick, pour les quatre années qui devaient commencer le premier avril ou le premier mai 1868.

2o. Copie des soumissions reçues pour le transport de ces malles.

3o. Copie des correspondances qui ont eu lieu entre le maître-général des postes ou autre personne du département des postes, et les soumissionnaires, ou autres personnes agissant pour eux, après que les soumissions ont été reçues, avec indication du temps où le contrat pour le transport de ces malles a été donné ; aussi, copie de tous autres documents quelconques, écrits, etc., ayant rapport à ce contrat.

4o. Copie de toute correspondance et de tous autres documents, écrits, etc., ayant rapport à la continuation de ce contrat, après le temps fixé pour lequel il avait été donné, en 1868, avec copie de ce dernier contrat.

Sur motion du très honorable Sir *John A. Macdonald*, il est voté une adresse demandant copie de tous rapports faits par les commissaires à l'exposiion de Vienne.

Sur motion de M. *Dewdney*, il est voté une adresse demandant copie de tous télégrammes et de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'officier-rapporteur du district électoral de Yale et Koutenais, et entre le gouvernement local ou tout membre de ce gouvernement ou toutes autres personnes et le gouvernement de la Puissance au sujet de la dernière élection dans le dit district électoral, dans la Colombie Anglaise.

Sur motion de l'hon. M. *Cauchon*, il est nommé un comité spécial chargé d'examiner s'il est possible de faciliter davantage la dépêche des affaires en Parlement, spécialement en ce qui concerne les relations entre les deux chambres et que le dit comité soit composé des honorables MM. *Dorion* et *Smith*, du très-honorable Sir *John A. Macdonald*, des honorables MM. *Holton*, J. *H Cameron*, *Blake* et de l'auteur de la motion et un message est envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a nommé un comité de sept membres devant se joindre à un comité du Sénot pour l'objet susdit, et pour prier leurs Honneurs de vouloir bien nommer un égal nombre de membres devant se joindre aux membres susdits de cette Chambre.

M. *Moss* présente un bill (No. 90) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental de prolonger et améliorer ultérieurement ses connexions et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines débentures.— Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Wilkes*, *M. McLeod* est ajouté au comité des comptes publics.

Le bill (No. 10) pour régler la construction et l'entretien des télégraphes marins électriques est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

La chambre reprend les débats ajournés sur la motion de M. *Ross* (Middlesex) pour l'adoption du second rapport du comité auquel ont été renvoyées les pétitions contre la vente des liqueurs fortes.

Et la question étant mise aux voix, est agréée, et le rapport est adopté.

Le bill (No. 28) pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada, est lu une seconde fois et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Le bill (No. 55) pour exonérer *Stanislaus Francis Perry* pour avoir siégé et voté comme membre de la chambre des communes dans les circonstances y mentionnées, est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois et passé.

La chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Les résolutions suivantes sont adoptées.

(En Comtté)

ACCISE.

163	Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise	168,350 00	
	Frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc	42,500 00	
	Service de surveillance	4,000 00	
	Haiement de salaires additionnels à une classe spéciale de proposés à l'accise	4,000 00	
	Pour augmentation du service extérieur	6,400 00	
	Percepteurs de douane, la commission sur les droits perçus par eux	2,700 00	
			227,950 00

INSPECTION DES BOIS DE CONSTRUCTION.

Bureau de Québec.

	Inspecteur	2,000 00	
	Député-surintendant et teneur de livre	1,600 00	
	Caissier	1,200 00	
	Commis de la spécification	1,300 00	
	Messager	400 00	
	8 mois .. Commis de la spécification vs. 2 @ 500 5 @ 600 / 2 @ 700 1 @ 1000	5,900 00	
164	Paie des inspecteurs-mesureurs	57,000 00	
	Dépenses contingentes	3,000 00	

Bureau de Montréal et Sorel.

	Député-surintendant	1,100 00	
	Teneur de livre	300 00	
	Commis de la spécification	500 00	
	Paie des inspecteurs-mesureurs	4,200 00	
	Dépenses contingentes	300 00	
			78,800 00

POIDS ET MESURES.

165 Pour obtenir des étalons de poids et mesures et pour payer le salaire des officiers du département du revenu de l'intérieur chargés de l'inspection des poids et mesures 50,000 00

INSPECTION DES PRINCIPAUX ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.

166 Pour l'achat et distribution d'échantillons de fleur de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi ..... 3,000 00 — 53,000 00

TRAVAUX PUBLICS.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

167	Salaires et dépenses contingentes des officiers des canaux	34,020 00	
168	Perception des droits de glissoire et d'estacade	16,925 00	
169	Réparations et exploitation de ces travaux	532,400 00	
170	Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick	2,055,000 00	
171	do Ile du Prince-Edouard	202,500 00	
172	Lignes de télégraphe, Colombie-Britannique	27,000 00	
			2,867,845 00

POSTES.

173	Pour Ontario et Québec	1,052,000 00	
	Nouveau-Brunswick	128,000 00	
	Nouvelle-Ecosse	172,000 00	
	Manitoba	26,000 00	
	Colombie Britannique	78,000 00	
	Ile du Prince-Edouard	49,500 00	
			1,505,500 00

TERRES FÉDÉRALES.

174 Arpentages, Nord-Ouest 100,000 00

MENUS REVENUS.

175	Estimation de la somme à voter	10,000 00
77	Exploration du chemin de fer du Pacifique	500,000 00
88.	Canal de la Baie-Verte :	500,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

Le bill (No. 39) à l'effet d'établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et concernant des matières s'y rattachant est examiné en comité général, et au bout de quelque temps le comité se lève, rapporte progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, demain.

L'hon. M. *Dorion* présente la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant copie de toute correspondance en la possession du gouvernement relativement à la somme votée, pendant la première session de 1873, pour subvenir aux frais d'un appel au conseil privé de Sa Majesté touchant lo constitutionalité de la loi des écoles communes du Nouveau-Brunswick passée en 1871, et un état de toutes sommes payées pour l'objet sus-mentionné.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Cook*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de tous rapports, ordres et correspondances entre les autorités de la milice et le département de la miliee ou tout autre département au sujet des mouvements militaires sur la frontière, à Niagara, en l'année 1866.

M. *Irving*—Mercredi prochain—Qu'un comité spécial soit nommé pour examiner les changements qu'il serait désirable de faire à l'acte pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation, 25 *Vic.* ch. 31, le dit comité devant se composer du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et de MM. *Laflamme, McKay,* (Cap Breton), *De Veber, Moss, Jetté* et l'auteur de la motion.

M. *Mills*—Mercredi prochain—Adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sujet de certaines dispositions de l'acte Municipal de cette province, par lequel les corporations municipales sont autorisées à imposer des taxes sur le commerce différentes de celles des autres provinces et des pays étrangers.

M. *Ross* (Middlesex)—Mercredi prochain—Adresse demandant un état complet des dépenses se rattachant à l'émission de la commission royale chargé de s'enquérir des accusations portées par l'honorable *L. S. Huntington* contre l'ancienne administration, le dit état devant indiquer les sommes payées et les personnes à qui elles l'ont été.

M. *McLeod*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie du contrat pour l'enlèvement des débris de naufrage à l'entrée du havre de Richibucto, dans le Nouveau-Brunswick, avec les noms des cautions et les sommes payées sur l'entreprise; aussi copie du rapport d'ingénieur ou de tout autre officier fesant voir la quantité d'ouvrage fait, sur lequel rapport des paiements ont été fait.

M. *McDougall* (Renfrew)—Mercredi prochain—Bill pour rendre compulsoire la votation aux élections des membres des Communes.

M. *Costigan*—Mercredi prochain—Proposera la nomination d'un comité spécial et chargé de s'enquérir au sujet de la navigation de la rivière St. Jean, et de faire rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour l'améliorer, le dit comité ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers et devant se composer de MM. *Pickard, Appleby, Ferris, Pouliot, Ryan, Pelletier* et de l'auteur de la motion.

M. *Ross* (Middlesex)—Mardi prochain—Adoption du troisième rapport du comité conjoint des impressions.

M. *Wilkes*—Mercredi prochain—Adresse demandant un état indiquant le montant des billets de la Puissance et des billets provinciaux émis à la date du 1er janvier 1868 jusqu'à ce jour, le montant de ces billets tenu en réserve par les banques incorporées à chaque période, et le montant des espèces que possédait le receveur-général à chaque période; aussi, un état de la circulation et du capital payé des banques incorporées à chaque période, indiquant le coût tel qu'estimé des billets de la Puissance en circulation en rapport avec le département du receveur-général, et donnant l'estimation du profit net pour le revenu de la Puissance provenant de la circulation des billets.

M. *De Cosmos*—Mardi prochain—Adresse— Pourquoi le service de la poste aux paquets entre Victoria et Cariboo et les stations intermédiaires et *vice versâ* a-t-il été suspendu en 1873-74 ? Y avait-il quelque clause, dans les contrats, pour le transport des malles entre ces points, qui autorisait le département des postes à suspendre ce service.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été affichés, samedi dernier, comme devant être pris en considération par les comités ci-après mentionnés, le ou après le samedi, 9 du courant, savoir :

Par le comité des banques et du commerce :

Bill (No. 49) relatif à la banque fédérale du Canada.

Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie de steamships provinciaux.

Par le comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique.

No. 25.

OTTAWA, LUNDI, 4 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Sparks

1874.

No. 26.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 5 MAI 1874.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, a l'honneur de présenter, le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : De la Compagnie du chemin de fer de la frontière de Québec; des directeurs provisoires de la banque impériale; de Sir *Leopold Heath* et autres, demandant l'incorporation de la Compagnie d'hypothèques et de placements; de la Compagnie de prêts et d'épargnes des artisants, et de la Compagnie du télégraphe de la Puissance.

A l'égard de la pétition du président, des directeurs et Compagnie de la banque de la Nouvelle-Ecosse, demandant la modification du nom de corporation de cette institution, et certains amendements à sa charte, votre comité voit que l'avis n'a été publié que dans la Gazette du Canada; mais comme les amendements projetés doivent être soumis au consentement des actionnaires, les droits des particuliers ne peuvent être compromis, et l'avis peut en conséquence être considéré suffisant.

A l'égard de la pétition de l'hon. *William McMaster* et autres, demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai pour commencer la souscription du capital de la compagnie du pont et du tunnel de Canada et de New-York, votre comité trouve que ce qui a donné lieu à cette demande vient d'une décision judiciaire si récente qu'il a été impossible de donner l'avis ordinaire, et comme il ne s'agit que d'un prolongement de délai, et qu'on ne demande point de plus amples pouvoirs, il recommande la suspension de la règle qui exige un avis.

Votre comité a examiné la pétition d'*E. T. Brooks*, M. P., et autres, demandant la permission de présenter une pétition au nom des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer international de St. François et de Mégantic concernant l'émission de bons, nonobstant l'expiration du délai. Les raisons qu'on allègue sont suffisantes, dans l'opinion de votre comité, pour qu'il recommande la réception de la dite pétition.

M. *Jones* (Halifax) présente un bill (No. 91) pour amender l'acte relatif à la banque de la Nouvelle-Ecosse.—Seconde lecture, demain.

M. *Higginbotham* présente un bill (No. 92) pour amender l'acte 35 *Vic.*, ch. 13, pour rajuster la représentation dans la Chambre des Communes.—Seconde lecture, demain.

M. *Jetté* présente un bill (No. 93) pour incorporer la copie royale canadienne de pompes à incendie chimiques.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, a l'honneur de présenter le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No. 15) pour incorporer la compagnie internationale de transport;

Bill (No. 27) pour amender la charte de la compagnie des remorqueurs du St. Laurent;

Bill (No. 29) pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie maritime d'entrepôt et de bassins.

A l'égard du bill en dernier lieu mentionné, votre comité a si considérablement diminué les pouvoirs demandés par les promoteurs de la mesure qu'il recommande la remise de l'honoraire de $100.

Sur motion de l'honorable M. *Robitaille*, la réponse à une adresse du 1er de Mai 1872, mise devant la Chambre le 8 Mai 1872, demandant copie de toute correspondance, de tous rapports et plans relatifs à la rade du havre de Paspédiac, 1o. comme havre de refuge ; 2o. comme havre d'hiver communiquant avec le chemin de fer Intercolonial, est renvoyée au comité conjoint des impressions.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, vendredi, le 17 ultimo, sont rapportées et sont comme suit :

FRAIS D'ADMINISTRATION.

1.	Inspecteur des finances			$2,600 00	
	Bur. de l'assistant-receveur général,	Toronto		7,000 00	
	do	do	Montréal	5,500 00	
	Auditeur et	do	Halifax, N.-E.	12,000 00	
	do	do	St. Jean, N.-B.	9,000 00	
	do	do	Fort Garry	4,000 00	
	do	do	Victoria, B. C.	9,000 00	
	do	do	Charlottetown, I. P. E.	3,000 00	
	Caisse d'épargne de la campagne, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie Britannique			10,000 00	
	Tenure seigneurial et commission			6,000 00	
					$68,100 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

Salaires du personnel des départements et bureaux suivants :

3.	Département du conseil privé de la Reine pour le Canada		12,800 00
4.	Département de la Justice		13,300 00
5.	do	Milice et de la défense	32,250 00
6.	do	Secrétaire d'Etat	26,700 00
7.	do	Ministre de l'Intérieur, Terres de la Puissance (36 Victoria, ch. 34)	36,270 00
8.	do	Receveur-Général	20,560 00
9.	do	Finances	47,230 00
10.	Départements des	Douanes	27,280 00
11.	do	Revenu de l'Intérieur	21,300 00
12.	do	Travaux publics	48,680 00
13.	do	Postes	70,920 00
14.	do	Agriculture	33,560 00
15.	do	Marine et Pêcheries	20,900 00
16.	Bureau de la trésorerie		3,200 00
17.	Agences du département de la marine et des pêcheries		14,900 00
18.	Bureau des terres publiques, Manitoba		14,615 00
19.	Département des travaux publics, Colombie-Britannique		4,000 00
20.	Dépenses contingentes des départements		175,000 00
21.	Bureau de la papeterie pour papeterie		15,000 00
22.	Rajustement de salaires (36 Victoria, cap. 31)		70,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

23.	Divers		10,000 00	
24.	Allocations pour les circuits,	Colombie Britannique	10,000 00	
25.	do	Manitoba	3,000 00	
				$23,000 00

POLICE.

26.	Police fédérale	25,000 00	
27.	Police du havre, Montréal	13,395 00	
28.	Police de rade, Québec	24,500 00	
			62,895 00

PENITENCIERS.

29.	Pénitencier de Kingston, Ontario	100,075 28	
30.	Asile de Rockwood do	83,073 50	
31.	Pénitencier d'Halifax, N. E	25,448 05	
32.	do St. Jean, N. B.	42,072 62	
33.	do St. Vincent de Paul, Québec	69,986 46	
34.	Entretien des prisonniers, Manitoba, Colombie Britannique et Ile du P.-Edouard	10,000 00	
35.	Directeurs de pénitenciers	10,500 00	
			341,155 91

LÉGISLATION.

Sénat.

36.	Traitement et dépenses contingentes du Sénat	46,[illegible]8 00

Chambre des Communes.

37.	Traitement et dépenses contingentes, d'après l'estimation du greffier	$85,440 00	
38.	do do do sergent d'armes.	33,570 00	
	Divers.		
39.	Crédit pour la bibliothèque du parlement	7,000 00	
40.	Impression, reliure et distribution des lois	12,500 00	
41.	Impressions, papier à imprimer et reliure	40,000 00	
42.	Dépenses contingentes du greffier de la couronne en chancellerie	1,200 00	
43.	Impressions diverses	2,000, 00	
			228,578 00

La 1ère résolution et la troisième résolution et les suivantes jusqu'à la trente-cinquième, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

La considération des résolutions 36 et 37 est ajournée à demain.

La résolution 38 et les suivantes jusqu'à la 43e, inclusivement, étant lues une seconde fois, sont adoptées.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mercredi, le 22 ultimo, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUES.

44	Traitements et dépenses contingentes du bureau de la statistique, Halifax	4,100 00	
45	Traitements de 316 sous-régistrateurs dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et allocation, pour les rapports de mariages	1,880 00	
46	Pour faire face aux dépenses se rattachant aux soins des archives	4,000 00	
47	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'organisation des archives de brevets	4,000 00	
48	Pour faire face à la dépense qu'il faudra faire durant l'année fiscale pour le recencement, *i. e.*, au moyen de la balance restante de 1872-73, qui doit être reportée, et qui est estimée à $130,000 (montant actuellement reporté)	80,000 00	
			93,980 00

IMMIGRATION ET QUARANTAINE.

49	Traitements des agents et employés de l'immigration	23,450 00	
	do do voyageurs	12,000 00	
	Inspection médicale du port de Québec	2,600 00	
	Quarantaine, Grosse Ile	12,900 00	
	do St.-Jean, N. B	3,400 00	
	do Miramichi, N. B. ; Pictou, N. E	2,000 00	
	do Sydney et Yarmouth, N. E	2,000 00	
	do Halifax, N. E	5,260 00	
	do Charlottetown, I. P. E	1,000 00	
	Pour faire face aux dépenses qui nécessiteront d'autres mesures pour la salubrité publique	20,000 00	
	Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres agences régulières	14,000 00	
	Frais de route des agents voyageurs	14,000 00	
50	Pour aider à l'immigratien et faire face à ses dépenses	245,000 00	
			357,610 00

PENSIONS.

51	Samuel Waller, ci-devant greffier, ch. d'assemb.	400 00	
	L. Gagné, messager do do	72 00	
	John Bright, do do	80 00	
	Mme Antrobus	800 00	
	Nouvelles pensions des miliciens.		
	Mme Caroline McEachern et 4 enfants	265 00	
	Jane Lakey	146 00	
	Rhoda Smith	110 00	
	Janet Alderson	110 00	
	Margaret McKenzie	80 00	
	Mary Ann Richey et 2 enfants	336 00	
	Mary Morrison	80 00	
	Louise Prud'homme et 2 enfants	110 00	
	Virginie Charron et 4 enfants	150 00	
	Paul M. Robbins	146 00	
	Charles T. Bell	73 00	
	Alex. Oliphant	109 50	
	Charles Lugsden	91 25	
	Thomas Charters	91 25	
	Charles T. Robertson	110 00	

Nouvelles pensions des Miliciens.—Suite.

	Percy G. Routh	$400 00	
	Richard S. King	400 00	
52	George A. McKenzie	73 00	
	Edward Hilder	146 00	
	Fergus Scholdfield	73 00	
	John Bradley	109 50	
	Richard Penticost	91 25	
	James Bryan	109 50	
	Jacob Stubbs	73 00	
	Marie Connor	110 00	
	Mary Hodgins et 3 enfants	191 00	
	John Martin	110 00	
	A. W. Stevenson	110 00	
	Mme J. Thorburn	150 00	
	Mme P. T. Worthington et enfants	378 00	
	Mme J. H. Elliot et enfants	130 00	
	Ellen Kirkpatrick et 3 enfants	266 00	
	Mme George Prentice et enfants	400 00	
	Enseigne Fahey	200 00	
	Mary Hannah Temple et enfant	298 00	

Compensation aux pensionnaires.

53	Au lieu de terre	8,000 00	
			15,178 25

MILICE.

Ordinaires.

54	Salaires pour la division militaire et l'état-major de district	35,000 00	
55	Salaires des majors de brigade	28,500 00	
56	Allocations pour l'instruction militaire	40,000 00	
57	Collége militaire, y compris trois (3) écoles ordinaires sous l'état-major de district	40,000 00	
58	Munitions	40,000 00	
59	Uniformes	25,000 00	
60	Magasins militaires	25,000 00	
61	Arsenaux publics et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins et gardes,hommes de magasins,et le loyer, le combustible et l'éclairage de ces arsenaux	52,000 00	
62	Solde des exercices et toutes autres dépenses accessoires se rattachant à l'instruction militaire de la milice	375,000 00	
63	Dépenses conting. et services général auxquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps efficaces	63,000 00	
64	Cibles (à revoter)	5,000 00	
65	Salles d'exercice et champ de tir	10,000 00	

Dépenses extraordinaires.

66	Canonnières	5,000 00	
67	Entretien des fortifications et édifices se rattachant aux terrains militaires.	50,000 00	
68	Armes à feu perfectionnées (carabines "Snider" et "Henry-Martini)	40,000 00	
69	Canons et équipement de batterie d'artillerie de campagne	20,000 00	
70	Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A" et "B" et des écoles d'artillerie, y compris le salaire et les allocations de l'inspecteur d'artillerie et des munitions, du commandant de la batterie "A" de Kingston, et du commandant de la batterie "B" et de l'inspecteur d'artillerie, etc., pour la province de Québec	100,000 00	

CORPS MILITAIRES FÉDÉRAUX, MANITOBA.

71	Solde et entretien de ces corps dans Manitoba, savoir: 343 officiers, sous-officiers et soldats, y compris les frais de casernement et dépenses contingentes.	175,000 00	

POLICE A CHEVAL, MANITOBA.

72	Solde et dépenses contingentes (*a*) (36 Vict, chap. 35) estimées à	185,000 00	
			1,313,500 00

Les résolutions adoptées en comité des subsides, vendredi, le 24 ultimo, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS IMPUTABLES AU CAPITAL.

Chemins de fer

73	Chemin de fer Intercolonial (sous-commissaires)	$2,570,000 00	
74	do construction, abris à neige, matériel roulant, bureaux, etc..	230,000 00	
	do ligne d'embranchement, Pointe aux Pères	250,000 00	
	do prolongement dans Halifax	280,000 00	
	do augmention de localités pour le trafic à St. Jean	120,000 00	
75	Chemin de fer de l'Isle du Prince-Edouard	33,000 00	

Canaux.

78	Canal Lachine	1,500,000 00	
79	Canaux du St. Laurent	1,000,000 00	
80	Canaux Welland	2,000,000 00	
81	Ecluse Ste. Anne	200,000 00	
82	Carillon et Chûte à Blondeau	484,000 00	
83	Canal Grenville	454,000 00	
84	Canal Rideau	18000 00	
85	Ecluse aux Rapides de la Culbute	140,000 00	
86	Canal Chambly	22,000 00	
87	Canal St. Pierre	75,000 00	

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mercredi, le 29 ultimo, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées, et sont comme suit :

Canaux.—(*Continuation.*)

89	Travaux divers sur canaux	15,000 00	

ÉDIFICES PUBLICS, OTTAWA.

90	Bibliothèque	140,000 00	
	Tour	12,000 00	
	Terrains	75,000 00	
	Murs de garde	20,000 00	
	Atelier	40,000 00	
	Extension, bloc ouest	60,000 00	
	Amélioration de la ventilation, édifices du Parlement	7,125 00	
	Coupe-feu, service d'eau, mansardes et autres travaux dans l'intérieur des édifices	95,000 00	
			$449,125 00

CHEMINS ET PONTS, NORD-OUEST.

91	Pont au-dessus de la rivière Rouge	50,000 00	
92	Construction de la route du lac Supérieur et rivière Rouge	67,500 00	
			117,500 00

AMÉLIORATION DES RIVIÈRES.

93	Amélioration des rivières	10,000 00	
	Rivière Sainte-Croix, Nouveau-Brunswick	24,000 00	
	Rivière Saint-Jean, Nouveau Brunswick	14,000 00	
	Rivière Saint-Laurent, enlèvement de chaînes et ancres	15,000 00	
	Rivière Richelieu, enlèvement du roc	21,000 00	
	Navigation de la rivière Rouge, Manitoba	2,500 00	
	Rivière Fraser, enlèvement du roc	4,000 00	
			90,500 00

CHEMINS ET PONTS.

94	Route du lac Supérieur et de la rivière Rouge : Dépenses pour le matériel et les travaux		196,500 00

ÉDIFICES PUBLICS.

Ontario.

London, Bureau de Poste	$ 3,600 00
Station des immigrants	2,000 00
Hamilton, Bureau de Poste	6,000 00
Station des immigrants	2,000 00
Toronto, Maison de Douane	100,000 00
Banque d'épargnes et bureau du revenu de l'intérieur	15,000 00
Entrepôt d'examen	60,000 00
Bureau de poste	6,000 00
Station des immigrants	1,200 00
Ottawa, Bureau de poste, Maison de Douane, etc	100,000 00

Québec.

Grosse-Ile, Station de la Quarantaine	$12,000 00
Lévis, station des immigrants	5,000 00
Québec, Bureau de poste	9,000 00
Hôpital de la Marine	6,000 00
Reconstruction de l'Observatoire	2,000 00
Bureau des mesureurs de bois	800 00
Trois-Rivières, Maison de Douane	10,500 00
Montréal, station des immigrants	7,300 00
Bureau de poste	215,000 00
Maison de Douane	3,500 00
Entrepôt d'examen	50,000 00

Nouveau-Brunswick.

St. Jean, Bureau de Poste	70,00 00
Maison de Douane	3,000 00
Entrepôt d'examen	6,500 00
St. Andrew, Hôpital de la Marine	1,300 00
95 Westmoreland, do	5,500 00
Dalhousie, do	4,800 00
Chatham et Newcastle, Maison de Douane	1,100 00
Ile St. Jean ou des Perdrix, station de la Quarantaine	1,000 00
Ile Miramichi ou du Milieu, station de la Quarantaine	800 00

Nouvelle-Ecosse.

Pictou, Maison de Douanes	10,000 00
do Station de la Quarantaine	1,000 00
Halifax do do	3,000 00
Sydney do do	3,000 00
Yarmouth do do	5,000 00
Pictou, Hôpital de la Marine	12,000 00
Sydney, do do	16,000 00
Yarmouth do do	8,000 00

Manitoba.

Maison de Douane, bureau de Poste, etc	72,200 00
Station des Immigrants	1,000 00
Pénitencier, non compris les murs d'enceinte, les cours et les bâtisses détachées	30,000 00

Colombie Britannique.

Maison de Douane, Revenu de l'Intérieur, Marine et Pêcheries	50,000 00
Bureau de poste, Banque d'épargne et Bureau des Travaux Publics	7,000 00
Hôpital de la Marine	16,000 00
Pénitencier, non-compris les murs d'enceinte, les cours et les bâtisses détachées	50,000 00
Edifices publics en général	40,000 00
Total	1,035,100 00

LOYERS, RÉPARATIONS, ETC.

96	Loyers, réparations, meubles, etc	$150,000 00	
	Chauffage	40,000 00	
			190,000 00

HAVRES ET QUAIS.

ONTARIO.

Collingwood, havre, Lac Huron	20,000 00	
Meaford do	12,000 00	
Owen's Sound do	10,500 00	
Inverhuron, havre do	5,000 00	
Kincardine, do do	7,500 00	
Port Albert, do	6,000 00	
Bayfield, do do	36,000 00	
Goderich, do do Municipalité fournissant un montant égal.	20,000 00	
Goderich, do do	150,000 00	
Ile Chantry, brise-lames do	100,000 00	
Rondeau, havre, Lac Erié	42,500 00	
Port Stanley, phare et quai, Lac Erié	7,000 00	
Port Hope, Lac Ontario	20,000 00	
Cobourg, havre do	40,000 00	
Shannonville, havre, Lac Ontario	3,000 00	
Presqu'Ile do do	10,000 00	
Kingston, do do	6,000 00	
Picton, do do	6,000 00	
Toronto et St. Jean, relevés	4,500 00	

QUÉBEC.

Havre-aux-Maisons	4,000 00	
Rivière Saguenay, quai	4,000 00	
Baie St. Paul do	8,500 00	
Rivière du Loup (en haut) — les autorités locales fournissant une somme égale	3,000 00	
Côteau, prolongement du quai	2,300 00	

97

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bathurst	4,000 00	
Miramichi	15,000 00	
Richibouctou, havre	20,000 00	
Pointe du chêne	17,000 00	
Hillsboro'	1,500 00	
Dipper, havre	12,000 00	
St. Jean, havre	40,000 00	

NOUVELLE-ECOSSE.

Débarcadère de Pictou	25,000 00	
Anse McNair	5,000 00	
Tracadie	6,500 00	
Port Medway	4,500 00	
Liverpool	20,000 00	
Baie Jordan	28,000 00	
Rivière Sisiboo	2,500 00	
Pointe du Chêne	20,000 00	
Maitland	1,000 00	

CAP BRETON.

Mabou, havre	15,000 00	
Ingonish, sud	40,000 00	
Grand Etang	500 00	
		805,300 00

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS.—*Suite.*

Glissoires et Estacades.

98	District de la rivière Trent		$ 600 00	
	do	Ottawa	28,500 00	
	Rivière des Prairies		4,000 00	
	District de la rivière St. Maurice		20,000 00	
	do	Saguenay	3,200 00	
				56,300 00

Divers.

99	Bateaux dragueurs	$112,600 00	
	Draguage	75,000 00	
100	Phares, Cap Beale, Colombie Britannique	4,000 00	
101	Divers travaux auxquels il n'a pas été autrement pourvu	10,000 00	
102	Relevé et inspections	45,000 00	
103	Arbitrages et adjudications	10,000 00	
			256,600 00

SERVICE PAR VOIE DE MER ET A L'INTÉRIEUR.

Vapeurs fédéraux.

104	Entretien et réparation des vapeurs *Napoléon III, Druid, Lady Head* et *Sir James Douglas*	96,000 00	

Subventions postales.

105	Moitié payable à la ligne Allan, entre Halifax et Cork	39,541 67	
106	Communication à la vapeur entre Québec et les provinces maritimes	10,000 00	
107	Communication à la vapeur entre Halifax et St. Jean *via* Yarmouth	10,000 00	
108	Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur	12,500 00	
109	Communication à la vapeur de St. Jean, N.-B., aux ports du bassin de Minas	4,000 00	
110	Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, Colombie Britannique	54,000 00	

Service de remorqueurs.

111	Entre Montréal et Kingston		12,000 00	
112	„ Richibouctо et Miramichi		4,500 00	
113	Maison de la Trinité, Québec		8,222 00	
114	Pour pourvoir à l'examen des capitaines et des contre-maîtres		7,000 00	
115	Pour l'achat de bateaux de sauvetage, d'appareils de sauvetage, et les récompenses de ceux qui sauvent la vie		6,000 00	
116	Pour pourvoir aux enquêtes sur les naufrages et les accidents et pour réunir des informations relatives aux désastres arrivant aux navires		2,500 00	
117	Dépenses relatives à l'enregistrement et à la classification des navires en Canada		6,000 00	
118	Pour pourvoir au salaire du secrétaire des commissaires du pilotage pour le port de Saint-Jean, N.-B	$800 00		
	Pour pourvoir au salaire du secrétaire des commissaires du pilotage pour le port d'Halifax, N.-E	$800 00		
			1,600 00	
				273,863 67

L'hon. M. Dorion présente les Bills suivants, dont la seconde lecture est ordonnée pour demain, savoir :—

Bill (No. 84) pour amender l'acte relatif à l'administration de la justice, et pour l'établissement d'une force de police dans les Territoires du Nord-Ouest ;

Bill (No. 95) pour des serments volontaires et extrajudiciaires ;

Bill (No. 96) pour amender l'Acte d'Extradition, 1873.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, vendredi, le 1er du courant, sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées et sont comme suit:—

PHARES ET SERVICE COTIER.

119	Salaires et allocations des gardiens de phare	$ 142,333 00	
120	Entretien et réparations	262,600 00	

121. Construction de nouveaux phares comme suit :—

ONTARIO.

Reconstruction de 2 phares a Port Colborne	$8,000.00
Phare à la Pointe à Cadieux, en bas d'Ottawa	1,200.00
Phares, Lac Supérieur	4,000 00
Phare, Baie Glouc*ster, Baie Georgienne	3,000.00
Cloches d'alarme pour les temps de brume, Ontario	3,000.00
	19,200.00

QUEBEC.

En bas de Québec.

Quai et balise, Roche Algernon, près du Phare de Pillow	2,500.00
Phare entre Cap Chatte et la Rivière Magdeleine	6,000.00
Phare au quai St. Denis, Rivière Ouelle	1,000.00
Phare aux Sept Isles, pour remplacer celui qui a été incendié en 1872	5,000.00
2 lumières à l'embouchure du Saguenay	1,000.00
Sifflet d'alarme pour les temps de brume, mû par l'eau, Belle-Isle	2,000.00

Entre Québec et Montréal.

Phare, Isle au Frêne Rivière Richelieu	1,750.00
Phare, Isle de Sang, Rivière Richelieu	1,750.00
	21,000.00

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Quai et phare, récif de Wessex	5,000.00
Logement de l'ingénieur, sifflet d'alarme, Ile St. Paul	1,500.00
Sifflet d'alarme pour les temps de brume, et bâtisses à l'entrée du havre d'Halifax	10,000.00
Logement du gardien du phare de la pointe McKenzie, Lac Bras-d'Or, C.-B	600.00
Phare, île Kidstone, près de Baddock, C. B	1,200.00
Sifflet d'alarme pour les temps de brume et bâtisses, Cap de Sable	10,000.00
Phare, Ile Guion, côte sud du Cap Breton	2,000.00
Bouée (*Bell Buoy*), pointe sud-ouest de l'île St-Jean, Pubnico	1,500.00
Balise sur le quai de la rivière Metigon, comté de Digby	400.00
Phare de Bay Point, comté de Guysboro'	2,000.00
Balise, Ile Georges, comté d'Halifax	300.00
Phare, Ile Betty, comté d'Halifax	3,000.00
Pivot avec cage ou balise, Breaker sud-est, County Harbour	500.00
	38,000.00

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Phare, entrée du Hâvre au Castor, comté de Charlotte, N.-B.	2,000.00
Phare, entrée du lac Washadamoak, comté de la Reine, N.-B.	600.00
Balises, Marks and Spencers Points, Sainte-Croix, comté de Charlotte	1,200.00
Balises, Ile Pokeshundie, près de Shippegan	1,200.00
	5,000.00

COLOMBIE ANGLAISE.

Phare, Havre Victoria	2,000 00
do Ile Entry, Havre de Nanaimo	6,000 00
	8,000 00

ISLE DU PRINCE-EDOUARD.

	Phare, Isle Hood, Indian Rocks, Détroit de Northumberland	6,000 00		
	Phare, Cap Ouest	5,000 00		
	Réparations et nouvel appareil, Phare du Cap Nord	5,000 00		
		16,000 00		
	Nouvelles bouées et balises, quais de peu d'importance et lumières pour toute la Puissance	12,800 00		
			120,000 00	
				524,930 00

PÊCHERIES.

	Traitements et déboursés des officiers des pêcheries et garde-pêche.		
122	Ontario		7,850 00
	Québec		9,000 00
	Nouvelle-Ecosse		12,755 00
	Nouveau-Brunswick		7,580 00
123	Entretien et réparations de la goëlette *La Canadienne*		10,000 00
124	Etablissements de pisciculture, passe-migrat. et bancs d'huîtres		15,000 00
			62,185 00

EXPLORATION GÉOLOGIQUE ET OBSERVATOIRES.

OBSERVATOIRES.

125	Observatoire, Québec		2,400 00
126	do Toronto		4,800 00
127	do Kingston		500 00
128	do Montréal		500 00
129	do Halifax (revoté)		1,500 00
130	do Nouveau-Brunswick		850 00
131	Octroi pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et coût du télégraphe d'avertissement		37,000 00
			47,550 00

HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET DANS LA DETRESSE.

HOPITAUX DE LA MARINE.

132	Hopital de la Marine et des Immigrés, Québec			22,000 00
133	Hopital général de Montréal	$3,000 00		
	Autres ports de Québec	2,000 00		
				5,000 00
134	Hopital de Sainte-Catherine, Ontario	$500 00		
	Hopital de Kingston	500 00		
				1,000 00
135	Hopital général d'Halifax	$4,000 00		
	Autres ports de la Nouvelle-Ecosse	10,000 00		
				14,000 00
136	Hopital de Saint-Jean	$5,000 00		
	Autres ports du Nouveau-Brunswick	6,000 00		
				11,000 00
137	Ports de la Colombie-Britannique			3,000 00
138	Ports de l'île du Prince-Edouard			1,500 00

DÉPENSES POUR LES MARINS NAUFRAGÉS ET INFIRMES.

	Province de Québec		1,000 00
	do Nouvelle-Ecosse		3,500 00
139	do Nouveau-Brunswick		2,000 00
	do Colombie-Britannique		500 00
	do Ile du Prince-Edouard		500 00
140	Pour rembourser le Bureau du commerce, Londres, des frais qu'il a encourus pour des naufragés et marins dans la détresse du Canada		10,000 00
			75,000 00

INSPECTION DE BATEAUX A VAPEUR.

	Salaire du président de la commission et de l'inspecteur de la division ouest d'Ontario et Huron			1,800 00
	do du vice-président et de l'inspecteur pour le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse			1,400 00
	do de l'inspecteur pour la division de Toronto			1,200 00
141	do do do Trois-Rivières			1,000 00
	do do do Québec			1,000 00
	do do do Ontario Est			1,000 00
	do do do Montréal			1,200 00
	Frais de route du président et dépenses se rattachant au bureau de l'inspection			1,100 00

	Commis du bureau de l'inspection	300 00	
	Frais de route et dépenses imprévues de l'inspecteur du Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, et dépenses contingentes du bureau	865 00	
	Frais de route de l'inspecteur pour la division de Toronto, et dépenses contingentes du bureau	600 00	
	Frais de route de l'inspecteur, Trois-Rivières	200 00	
141	do do Québec	250 00	
	do do Ontario Est	330 00	
	do do Montréal	405 00	
	Pour pourvoir aux dépenses d'inspection des bateaux à vapeur de l'île du Prince Edouard	500 00	
	Pour achat d'instruments et manomètres, etc., etc	550 00	
	Pour frais de route de l'inspecteur, Colombie-Britannique	500 00	
			14,200 00

SAUVAGES.

142	Allocation annuelle aux sauvages, Québec	1,250 00	
143	Achat de couvertures de laine pour les sauvages âgés et infirmes, Ontario et Québec	1,600 00	
144	Allocations annuelle aux sauvages, Nouvelle-Ecosse	4,500 00	
145	do do Nouveau-Brunswick	4,500 00	
	Annuités payées en vertu du traité No. 1	14,425 00	
146	do do No. 2	4,355 00	
	Instruments aratoires et bétail à fournir aux sauvages en vertu des traités No. 1 et 2	16,000 00	
	Annuités payables en vertu du traité No 3	19,360 00	
147	Instruments aratoires fournis en vertu do	10,000 00	
	Munitions et ficelle do do	1,500 00	
148	Provisions fournies aux sauvages assemblés pour recevoir les annuités ci-dessus	13,000 00	
149	Dépenses probables se rattachant aux sauvages de la Saskatchewan	6,000 00	
150	Salaires et dépenses du bureau	22,610 00	
151	Dépenses probables se rattachant aux sauvages dans la Colombie Britannique	25,000 00	
152	do do do de l'Ile du Prince-Edouard	2,000 00	
153	Dépenses diverses	3,000 00	
			149,100 00

TRACÉS DE LA FRONTIÈRE.

154	Moitié de la part de dépense de l'Angleterre pour le tracé de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis		119,198 80

DIVERS.

155	"Gazette du Canada"	3,900 00	
156	Impressions diverses	5,000 00	
157	Dépenses encourues pour le canon du midi à Ottawa	400 00	
158	Dépenses imprévues devant être faites en vertu d'un ordre en conseil, et un compte en détail sera mis devant le parlement dans les premiers 15 jours de la prochaine session	50,000 00	
159	Commutation au lieu d'une remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine	10,000 00	
160	Salaires et dépenses du Conseil pour les Territoires du Nord-Ouest	5,000 00	
161	Dépenses diverses dans le Nord-Ouest, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.	5,000 00	
			79,300 00

DOUANES.

	Salaires et dépenses contingentes des différents ports, savoir :—		
	Dans la province d'Ontario	209,628 00	
	do Québec	190,216 00	
	do Nouveau-Brunswick	88,046 00	
	do Nouvelle-Ecosse	107,659 75	
	do Manitoba et le territoire du Nord-Ouest	9,950 00	
162	do Colombie-Britannique	21,940 00	
	do Ile du Prince-Edouard	22,500 00	
	Salaires et frais de route des inspecteurs de ports	11,000 00	
	Dépenses contingentes du bureau principal, compren. les impr., la papeterie, les annonces, les télégr, etc., pour les différents ports d'entré	15,000 00	
	Pour faire face aux nouv. nomin. et promot., etc	10,000 00	
			685,939 75

Les résolutions adoptées en commité des subsides, hier, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit:—

ACCISE.

163	Salaires des officiers et inspecteurs de l'accise	168,350 00	
	Frais de route, loyer, combustible, papeterie, etc	42,500 00	
	Service de surveillance	4,000 00	
	Haiement de salaires additionnels à une classe spéciale de proposés à l'accise	4,000 00	
	Pour augmentation du service extérieur	6,400 00	
	Percepteurs de douane, la commission sur les droits perçus par eux	2,700 00	
			227,950 00

INSPECTION DES BOIS DE CONSTRUCTION.

Bureau de Québec.

164	Inspecteur	2,000 00	
	Député-surintendant et teneur de livre	1,600 00	
	Caissier	1,200 00	
	Commis de la spécification	1,300 00	
	Messager	400 00	
	8 mois .. Commis de la spécification *vs.* 2 @ 500 5 @ 600 2 @ 700 1 @ 1000	5,900 00	
	Paie des inspecteurs-mesureurs	57,000 00	
	Dépenses contingentes	3,000 00	

Bureau de Montréal et Sorel.

	Député-surintendant	1,100 00	
	Teneur de livre	300 00	
	Commis de la spécification	500 00	
	Paie des inspecteurs-mesureurs	4,200 00	
	Dépenses contingentes	300 00	
			78,800 00

POIDS ET MESURES.

165	Pour obtenir des étalons de poids et mesures et pour payer le salaire des officiers du département du revenu de l'intérieur chargés de l'inspection des poids et mesures	50,000 00	

INSPECTION DES PRINCIPAUX ARTICLES DE PROVENANCE CANADIENNE.

166	Pour l'achat et distribution d'échantillons de fleur de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi	3,000 00	
			53,000 00

TRAVAUX PUBLICS.

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS.

167	Salaires et dépenses contingentes des officiers des canaux	34,020 00	
168	Perception des droits de glissoire et d'estacade	16,925 00	
169	Réparations et exploitation de ces travaux	532,400 00	
170	Intercolonial et autres chemins de fer du gouvernement à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick	2,055,000 00	
171	do Ile du Prince-Edouard	202,500 00	
172	Lignes de télégraphe, Colombie-Britannique	27,000 00	
			2,867,84 00

POSTES.

173	Pour Ontario et Québec	1,052,000 00	
	Nouveau-Brunswick	128,000 00	
	Nouvelle-Ecosse	172,000 00	
	Manitoba	26,000 00	
	Colombie Britannique	78,000 00	
	Ile du Prince-Edouard	49,500 00	
			1,505,500 00

TERRES FÉDÉRALES.

174	Arpentages, Nord-Ouest	100,000 00

MENUS REVENUS.

175	Estimation de la somme à voter	10,000 00
77	Exploration du chemin de fer du Pacifique	500,000 00
88.	Canal de la Baie-Verte :	500,000 00

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions pourvoyant à l'établissement d'un collége militaire dans une des villes du Canada ou il y a garnison, etc.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*, Qu'il est à propos d'établir un collége militaire dans l'une des villes du Canada où il y a garnison, pour l'instruction des jeunes gens dans les branches de connaissances militaires et scientifiques en général qui sont nécessaires pour les qualifier comme officiers ; ce collége devant être sous les soins d'un officier militaire ayant des qualifications spéciales pour cette charge, comme commandant, aidé de deux professeurs et de tels autres assistants qui seront jugés nécessaires et autorisés par le Parlement, lesquels seront payés aux prix qui seront autorisés par la loi et votés par le Parlement, et nommés par le gouverneur, et occuperont leurs charges durant bon plaisir ; l'institution devant être gouvernée d'après des règlements que fera le gouverneur en conseil de temps à autre, et le cours collégial devant être de quatre années.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à la création d'un Bureau d'Examinateurs dans chacun des districts militaires de la Puissance, pour l'examen des jeunes gens qui désirent devenir élèves ou cadets dans le collège, et sans le certificat de capacité, de bonne santé et de bonne conduite morale duquel bureau aucune personne ne sera admise comme cadet ; le nombre total à être admis comme cadets durant la première année et chaque année subséquente étant fixé par la loi, et le nombre de cadets de chaque district militaire admis annuellement étant égal, si le nombre requis de candidats ayant leur certificat se trouve dans chaque tel district ; le choix parmi ces candidats devant être fait par le gouverneur en conseil.

3. *Résolu*, qu'il est à propos de décréter que les personnes qui pourront être admises comme cadets au cours collégial devront être âgées de seize à vingt-et-un ans, mais que le gouverneur en conseil pourra, pour des raisons spéciales, et dans l'intérêt du service, admettre comme élèves pendant un temps limité des officiers de la milice active de plus de vingt et-un ans, en sus du nombre de cadets fixé par la loi, pourvu que ces officiers aient obtenu des certificats de première classe en vertu de la 33e clause de l'acte de la milice (31 Vic., ch. 40), le nombre d'officiers à être ainsi admis étant fixé par la loi.

4. *Résolu*, qu'il est à propos de décréter que certains articles pour l'usage des cadets seront fournis par eux-mêmes ; mais que pour faire face aux dépenses ordinaires pour vivre et se procurer un uniforme, une somme fixe par année pourra être payée, et certaines allocations fixes pourront être accordées par le gouverneur en conseil à chaque cadet, pendant qu'il restera au collége, ces sommes devant être payées à même les deniers qui seront votés pour cet objet par le Parlement.

5. *Résolu*, qu'il est à propos de décréter que chaque cadet ou officier entrant au collége pour y recevoir un cours d'instruction sera assujetti, pendant qu'il y demeurera pour cela, aux règlements de la Reine, à l'acte appelé *Mutiny Act*, et aux règlements et articles de guerre, et à tous autres règlements auxquels les troupes de Sa Majesté sont assujetties.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportés, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Ross* présente alors un bill (No. 97) pour pourvoir à l'établissement d'un collége militaire dans une des villes du Canada où il y a garnison.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme en Comité pour examiner certaines résolutions au sujet du prélèvement d'un emprunt n'excédant point huit millions sterling pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique et l'amélioration des canaux.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient d'autoriser le prélèvement, par voie d'emprunt, d'une somme d'argent n'excédant point huit millions de louis sterling, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique et l'amélioration et l'agrandissement des canaux canadiens.

2. *Résolu*, qu'il est expédient de décréter que la partie du dit emprunt qui ne sera point prélevée avec la garantie des commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, tel que mentionné dans les résolutions qui suivent, pourra l'être de la manière qu'il plaira au gouverneur en conseil d'ordonner, en vertu de l'acte 35 Vic., ch. 6, intitule : " Acte concernant la dette publique et le prélèvement des emprunts autorisés par le parlement ;" et que le principal et l'intérêt seront mis à la charge du fonds consolidé de revenu du Canada.

3. *Résolu*, qu'il est expédient de décréter que, sur la dite somme de huit millions de louis, une somme n'excédant point trois millions six cent mille louis pourra être prélevée avec la garantie des commissaires de la Trésorerie, en vertu de l'acte impérial connu sous le nom d'"Acte d'emprunt du Canada (pour Travaux Publics), 1873," de la manière, en la forme et aux conditions que les dits commissaires jugeront à propos, à un taux d'intérêt n'excédant point quatre pour cent par an, et conformément aux dispositions suivantes :

(1.) Le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du payement du principal et de l'intérêt de tout emprunt garanti par la Trésorerie en vertu du dit acte impérial, et cette charge viendra immédiatement après celle pour le paiement de l'emprunt d'une somme de trois cent mille louis sterling payable à la Compagnie de la Baie d'Hudson, créée sur le dit fonds consolidé par l'acte du Parlement du Canada, 32-33 Vict, ch. 1.

(2.) Le gouvernement du Canada paiera un fonds d'amortissement, au taux d'un pour cent par an, sur le montant entier de l'emprunt garanti par la Trésorerie comme susdit, et le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du paiement de ce fonds d'amortissement, et cette dernière charge viendra immédiatement après celle pour le paiement du principal et de l'intérêt de l'emprunt en dernier lieu mentionné.

(3) Le fonds consolidé de revenu du Canada sera chargé du paiement de toute somme émanant du fonds consolidé du Royaume-Uni en vertu de l' " Acte d'Emprunt du Canada (pour Travaux Publics), 1873, " et aussi de l'intérêt sur cette somme au taux de cinq pour cent par an, et cette charge viendra immédiatement après celle pour le paiement du fonds d'amortissement susdit.

(4) Le dû paiement et l'emploi des deniers prélevés au moyen de tout emprunt garanti par la Trésorerie en vertu de l'acte en dernier lieu mentionné, seront assurés et certifiés de la manière que la Trésorerie de temps à autre le règlera.

(5.) Les sommes annuelles destinées au fonds d'amortissement seront remises aux commissaires de la Trésorerie par paiements semi-annuels, de la manière qu'ils le règlerontnde temps à autre, pour être placées et accumulées sous leur direction, au nom de puatre commissaires nommés de temps à autre, deux par Trésorerie, et deux par le gouvernement du Canada.

(6.) Le dit fonds d'amortissement ne pourra être placé qu'en tels effets publics dont conviendront le gouvernement du Canada et la Trésorerie de temps à autre, et il sera employé, de temps à autre, sous la direction de la Trésorerie, qu'il soit placé ou non, à acquitter le principal de l'emprunt garanti par la Trésorerie comme susdit, et l'intérêt provenant des dits effets publics (y compris l'intérêt provenant de toute partie d'un emprunt acquitté au moyen du dit fonds d'amortissement,) et la revenu en résultant seront placés et employés comme partie du dit fonds d'amortissement.

(7.) Qu'il est expédient de décréter que sujets aux dispositions précédentes comme susdit, les deniers prélevés ne seront employés et dépensés que pour les fins mentionnées dans les résolutions qui précèdent seulement, de la manière et dans les proportions que le Parlement du Canada pourra avoir autorisées ; et qu'un compte détaillé de tous les deniers ainsi dépensés sera soumis à la Chambre des Communes du Canada, dans les premiers quinze jours de la session alors prochaine du Parlement-Canadien.

Réslutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Cartwright* présente alors un Bill (No. 98) pour l'emprunt d'une somme n'excédant point £3,000,000 sterling.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions concernant le traitement du Lieutenant-Gouverneur et des juges de l'île du Prince-Edouard, et des juges du Nouveau-Brunswick, de Québec et d'Ontario.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1, *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que le traitement du lieutenant-gouverneur de l'île du Prince-Édouard sera de $7,000 par année, à compter du 15 novembre 1873.

2. *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que les traitements des divers juges dans la dite prrovince seront comme suit :

Le juge en chef de la cour suprême de judicature étant aussi juge de la cour de vice-amirauté, $3,000 par année.

Le juge suppléant, étant aussi maître des rôles en chancellerie, $2,500.

Le juge suppléant, étant aussi vice-chancelier en chancellerie, $2,500 par année.

Trois juges de cour de comté, chacun pas moins de mille piastres, et pas plus de deux mille, selon que le fixera le Gouverneur en conseil.

Une somme n'excédant pas deux cents piastres pour frais de voyage réels, à être fixée comme susdit, pourra être accordée à aucun des juges de la cour suprême, et de la dite cour de comté, — ces traitements et allocations devant être payés à compter du 1er juillet 1874.

3. *Résolu*, Qu'attendu que, par une erreur cléricale dans l'acte 36 Vic. ch. 31, les dispositions suivantes ont été mises dans le dit acte, bien qu'elles aient été adoptées en comité de la Chambre des Communes et par la dite chambres il est en conséquence expédient de décérter que les traitement des juges de la cour suprême dans la province du Nouveau-Brunswick seront comme suit :

Le juge en chef de la cour suprême, $5,000 par an.

Quatre juges puinés de la dite cour, chacun, $4,000 par an.

Et que les dites dispositions seront censées avoir pris effet à compter du premier jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-treize, de même que si elles eussent été insérées dans le dit acte au moment de sa passation.

4. *Résolu :* Qu'attendu que c'était l'intention du parlement que, dans la province de Québec, ceux seulement des juges puinés de la cour supérieure qui doivent résider dans la cité de Québec, ou dans la cité de Montréal, reçussent un traitement de cinq mille piastres, et que, par les statuts de la dite province, seulement neuf juges doivent résider dans les dites cités, il est en conséquence expédient de décréter que la quatrième section du dit acte sera abrogée, et placée par la section suivante :

IV. La législature de la province de Québec ayant, à sa session dernière, décrété que la cour supérieure pour cette province serait composée d'un juge en chef et de vingt-cinq juges puînés, les traitements des divers juges de la cour du Banc de la Reine et de la cour supérieure pour la dite province seront comme suit :

Le juge en chef de la cour du Banc de la Reine	$6,000 par an.
Quatre juges puînés de la dite cour, chacun	$5,000 "
Le juge en chef de la cour supérieure	$6,000 "
Neuf juges puînés de la dite cour, chacun	$5,000 "
Treize juges puînés de la dite cour, chacun	$4,000 "
Trois juges puînés de la dite cour, chacun	$3,500 "

et que le dit acte sera interprété et aura effet de la même manière que si la dite section substituée eût fait partie du dit acte au moment de sa passation comme section quatrième du même acte.

5. *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que le traitement du juge en chef des appels, dans Ontario, sera de six mille piastres par année, et ceux des trois juges additionnels qui doivent être nommés, en conformité de l'acte de la législature de la province d'Ontario, passé dans sa dernière session, comme juges de la cour dite *Court of error* et d'appels pour la dite province, seront de cinq mille piastres, chacun, par année, et ces traitements leur seront payés à compter de leur nomination, respectivement.

6. *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que les traitements mentionnés dans les résolutions qui précèdent seront payés à même le fonds consolidé de revenu du Canada.

7. *Résolu :* Qu'il est expédient de décréter que les juges mentionnés dans les résolutions qui précèdent auront les mêmes droits, quant aux allocations de retraite, ou aux annuités basées sur leurs traitements ci-dessus mentionnés, que si ces traitements eussent été fixés par l'acte 31 *Vic*, ch. 33, intitulé : "Acte concernant le Gouverneur-Général, la liste civile et les traitements de certains fonctionnaires publics ; " et de plus que si quelque personne, recevant une allocation de retraite ou annuit en vertu de quelque acte antérieur, ou du dit acte, ou de quelque acte qui l'amende, a droit ou vient à avoir droit à quelque traitement se rattachant à quelque charge publique sous le gouvernement du Canada, ce traitement sera réduit de la somme à laquelle se monte la dite allocation de retraite ou annuité.

RESOLUTIONS A RAPPORTER.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Cartwright* présente alors un bill (No. 99) pour amender l'acte 35 Victoria chapitre 31, pour rajuster les salaires des Juges et pour d'autres fins.—Secon le lecture, demain.

Les bills suivants sont lus une seconde fois et renvoyés à un comité général devant siéger demain, savoir :

Bill (No. 74) pour continuer pendant un temps limité certaines dispositions temporaires de l'acte relatif à l'admission de l'Ile du Prince Edouard dans la Puissance.

Bill (No. 75) pour amender l'Acte du pilotage, 1873,

Bill (No. 76) pour exempter les transports de droits de port et de havre,

Bill (No. 77) relatif aux entrepreneurs de transport par eau.

La Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative à l'inspection de certains articles de commerce de provenance du Canada.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Resolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte 36 Vic., ch. 49, intitulé " Acte pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada les lois relatives à l'inspection de certains articles de commerce de provenance du Canada " et de refondre les amendements avec le reste des dispositions de l'acte amendé de manière à en faire un seul acte.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'Hon. M *Fournier* présente alors un bill (No. 100) pour établir certaines dispositions relatives à l'inspection

de certains articles de commerce de provenance du Canada, applicables à toute la Puissance du Canada. — Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une résolution déclarant que c'était et que c'est l'intention de l'acte 36 Vic., ch. 30, que la subvention augmentée à accorder à la province de la Nouvelle-Ecosse, en vertu du dit acte fût et soit basée sur la somme de $9,186,756, de même que si cette somme eût été mentionnée dans la 114e clause de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," au lieu de la dite somme de $8,000,000.

En comité.

Résolu, Que considérant qu'il s'est élevé des doutes quant à la question de savoir si, d'après la première clause de l'acte 36 Vict., ch. 30, intitulé: "Acte pour répartir de nouveau les sommes payables et imputables aux diverses provinces du Canada par le gouvernement fédéral, en tant qu'elles dépendent de la dette avec laquelle elles sont respectivement entrées dans l'Union", la subvention augmentée à accorder à la province de la Nouvelle-Ecosse en vertu du dit acte devrait être basée sur la somme de $8,000,000 mentionnées dans la 114e clause de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," ou sur celle de $9,186,756 à laquelle la dite somme de $8,000,000 a été portée par l'acte 32-33 Vict., ch. 2, intitulé: "Acte relatif à la Nouvelle-Ecosse",—il est expédient de déclarer que c'était et que c'est l'intention de l'acte en premier lieu mentionné (36 Vic., ch., 30) que la subvention augmentée, à accorder à la province de la Nouvelle-Ecosse en vertu du dit acte fût et soit basée sur la dite somme de $9,186,756, de même que si dans la 114e clause de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867", au lieu de la dite somme de $8,000,000.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'Hon. M. *Cartwright* présente alors un Bill (No. 101) à l'effet de déclarer l'intention de l'acte 36 Vic., ch. 30, quant à la subvention à accorder à la Nouvelle-Ecosse.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'inspection des bateaux à vapeur et à l'examen des maîtres et seconds qui doivent agir comme tels à bord des navires enregistrés en Canada et qui naviguent sur les eaux de l'intérieur.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées;

1. *Résolu*, Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'acte 31 *Vict.*, ch. 65, concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sûreté de leurs passagers.

2. *Résolu*, Qu'il est expédient de pourvoir à l'examen des maîtres et seconds pour agir comme tels à bord des navires enregistrés en Canada et fesant le commerce sur les eaux de l'intérieur du Canada, ou sur ses côtes, ou dans son voisinage.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, et adoptées.

L'hon. M. *Smith* présente alors un bill (No. 102) pour amender de nouveau l'acte relatif à l'inspection des bateaux à vapeur.— Seconde lecture demain.

Aussi, le Bill (No. 103) relatif aux certificats des maîtres et seconds de navires fesant le commerce sur les eaux de l'intérieur ou sur les côtes.—Seconde lecture, demain.

M. *Smith* (Selkirke) présente une pétition de *D. A. Smith*, P. M., et autres, au nom de personnes demandant la passation d'un acte pour incorporer la Banque de Manitoba; demandant qu'il leur soit permis de présenter une pétition à l'effet susdit, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour Bills privés, laquelle est reçue et lue.

Il est présenté aussi une pétition de *D. A. Smith*, M. P., et autres, au nom de personnes demandant l'incorporation de la Compagnie de télégraphe du Canada central, demandant la permission de soumettre une pétition à l'effet d'obtenir un acte pour incorporer la Compagnie de télégraphe du Canada central, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, laquelle est reçue et lue,—et les dites pétitions sont renvoyées au comité des ordres permanents.

Le bill (No. 9) pour incorporer la Banque de Londres et du Canada est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada, est examiné en comité général lequel fait rapport de progrès, et obtient la permission de siéger de nouveau demain.

Les bills suivants sont lus la seconde fois, et renvoyés au comité des banques et du commerce, savoir :—

Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie d'assurances agricoles de la Puissance.

Bill (No. 70) pour amender l'acte passé dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé: " Acte pour amender et expliquer l'acte à l'effet d'amender la charte de la banque d'Ontario.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Caron*—Jeudi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de répondre aux demandes constantes qui sont soumises de la part des juges de paix nouvellement nommés, pour obtenir les statuts des années passées, spécialement le volume de 1869 qui contient une si grande partie du code criminelle du pays, en leur fesant distribuer ces statuts tel que recommandé par l'imprimeur de la Reine.

M. *Walker*—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre d'employés dans chaque département du service civil de la Puissance, le nom de chaque employé, l'âge qu'il avait quand il a été nommé, son occupation antérieurement à sa nomination, et le pays où il est né.

M. *Scriver*—Jeudi prochain—Bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de la frontière de Québec.

M. *Goudje*—Si le gouvernement se propose d'ériger un phare sur l'Isle de Haut, dans la Baie de Fundy, et quand ?

L'Hon. M. *Fournier*—Jeudi prochain—Proposera que la chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à même le fonds consolidé de cette Puissance, des frais de voyage des Juges chargés de décider du mérite des pétitions d'élection, et de toutes les autres dépenses encourues par le shérif ou autre officier en consequence de toute séance pour la décision, du mérite d'une pétition d'élection, et pour se procurer une sale pour les séances de la cour et les accessoires.

L'hon. M. *Dorion*—Jeudi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolutions suivantes :—

I. Qu'il est expédient de décréter, par le Bill (No 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes, que les honoraires ci-après mentionnés, et point d'autres, sujets aux dispositions ci-après établies, seront accordés aux divers officiers ci-après mentionnés, respectivement, pour leurs services et déboursés à toute élection, savoir :—

Aux officiers-rapporteurs, lorsqu'il n'y a point de votation.

1.	Pour les services personnels de l'officier-rapporteur	$10 00
2.	Pour les do do du clerc d'élection	4 00
3.	Pour un constable, s'il est considéré nécessaire	1 00
4.	Pour l'impression des proclamations, le *prix actuel*	
5.	Pour l'affichage des proclamations, pas moins de quatre dans chaque district de votation, pour chaque mille nécessairement parcouru d'une place à l'autre, ce qui est accordé aux shérifs pour l'assignation des jurés	0 10
6.	Pour chaque mille nécessairement parcouru par l'officier-rapporteur et le clerc d'élection en allant au lieu de la nomination et retour	0 10
6½	Pour l'usage d'une bâtisse privée pour la nomination, quand on ne peut obtenir un édifice public, le *prix actuel* n'excédant point	4 00

Aux officiers-rapporteurs, quand il y a votation.

7.	Pour les services personnels de l'officier-rapporteur	60 00
8.	Pour les do do du clerc d'élection	8 00
9.	Pour les services d'un constable, s'il est considéré nécessaire à la nomination	1. 00
10.	Pour l'impression des proclamations, des listes des candidats et des instructions aux électeurs, le *prix actuel.*	
11.	Pour l'affichage des proclamations (comme dans l'item 5) par mille	0. 10
12.	Pour chaque mille nécessairement parcouru pour afficher tout document qui doit être ainsi affiché, pour nommer et assermenter les députés officiers-rapporteur et leur fournir des urnes électorales, des bulletins, des enveloppes, des instructions écrites pour la gouverne des électeurs, et des listes électorales	0. 10
13.	Pour chaque mille nécessairement parcouru pour ramasser les urnes électorales et les listes électorales employées à chaque lieu de votation, et pour assermenter les députés-officiers-rapporteurs, après la clôture de la votation	0. 10
14.	Pour chaque mille nécessairement parcouru par l'officier-rapporteur et le clerc d'élection pour se rendre au lieu de la nomination et retour	0. 10
15.	Pour chaque mille nécessairement parcouru pour établir des subdivisions pour la votation, quand elles n'ont pas été établies par les autorités locales ou les officiers-rapporteurs précédents	0. 10
16.	Pour copies des listes électorales duement certifiées par celui qui en est le gardien, par page de cent mots	0. 10
17.	Pour chaque certificat de tel gardien	0. 50
18.	Pour préparer et transmettre les rapports d'élection au greffier de la Couronne en chancellerie, y compris les frais de port et les télégrammes, le *prix actuel.*	
19.	Pour les services nècessaires en conformité de la clause 65, *une somme raisonable qui sera fixée par ordre en conseil.*	
20.	Pour l'usage d'une bâtisse privée pour la nomination, lorsqu'on ne pourra obtenir un édifice public, une somme n'excédant pas	4. 00
21.	Pour des urnes électorales, quand elles seront fournies par lui, et pour des bulletins et des enveloppes, et pour tous autres déboursésabsolument nécessaires, et auxquels il n'est point pourvu ci-dessus, *les déboursés réels.*	

Aux députés officiers-rapporteurs.

22. Pour assermenter le clerc de poll, avant et après la votation..... 1. 00
23. Pour inscrire les votes..... 4. 00
24. Pour les services du clerc de poll..... 2. 00
25. Pour les services d'un constable, s'il est considéré nécessaire..... 1. 00
26. Pour les frais de route du député et du clerc de poll en allant au lieu de votation et retour, la route n'excédant dans aucun cas 20 milles, par chaque mille..... 0. 10
27. Pour les dépenses réellement encourues pour l'usage des lieux de votation, n'excédant point *dix piastres* dans les cités, ni *quatre piastres* dans les autres colléges électoraux.
28. Pour faire une division ou un écran dans le bureau de votation, une somme n'excédant pas..... 3. 00

II. Que ces honoraires, allocations et déboursés seront payés à l'officier-rapporteur, par mandat du gouverneur adressé au receveur-général, à même le fonds consolidé de revenu du Canada, et seront distribués par chaque officier rapporteur aux divers officiers et personnes qui y auront droit en vertu des dispositions du présent acte, de laquelle distribution l'officier rapporteur fera rapport au gouverneur par l'entremise du secrétaire d'Etat,—et que les officiers-rapporteurs certifieront l'exactitude des comptes de leurs députés.

III. Que lorsqu'une élection se fera pour le district électoral de Gaspé ou celui de Chicoutimi et Saguenay, dans la province de Québec, ou pour le district électoral d'Algoma, dans la province d'Ontario, ou pour tout district électoral dans aucune des provinces de Manitoba ou de la Colombie-Anglaise, et que le gouverneur en conseil sera d'avis que les honoraires et allocations ci-dessus prescrits ne seront point suffisants pour les services requis, le gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement de telles somme ou sommes d'argent additionnelles qu'il jugera être une compensation juste et raisonable pour ces services.

IV. Que considérant que le mode de conduire les élections établi par le présent acte est nouveau en Canada, il est expédient de décreter que si le gouverneur en conseil était d'avis que les dispositions contenues dans les résolutions precédentes ne sont pas suffisantes pour les fins qu'elles ont en vue, savoir: une rémunération juste et raisonable, mais économique, pour les services accomplis, alors le gouverneur en conseil pourra faire un tarif d'honoraires, de frais et de dépenses à payer et accorder aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux élections ou en rapport avec les élections en vertu du présent acte, et il pourra de temps à autre réviser et amender tel tarif, lequel sera substitué à celui établi par les résolutions précédentes à l'égard de toute élection qui sera tenue après qu'il sera fait, ou revisé ou amendé; mais une copie de tout tel tarif et de tout amendement fait à ce tarif sera soumis à la chambre des communes à la session alors suivante du Parlement—

L'hon. M. *Mackenzie*—Jeudi prochain—Bill pour amender l'acte des travaux publics.

L'hon. M. *Mackenzie*—Vendredi prochain—Proposera que la chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions qu'il soumettra alors au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique.

L'honorable M. *Robitaille*—Que la réponse à une adresse des Communes, en date du 1er mai courant, pour copie de tous les correspondance, rapports et plans concernant la rade du havre de Paspébiac, 1o. comme un havre de refuge; 2o. comme havre d'hivernage communiquant avec le chemin de fer Intercolonial, soit renvoyée au comité des impressions.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants, ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce le ou après le mardi, 12 du courant, savoir:

Bill (No. 65) pour changer le nom de la "Banque Victoria du Canada" en celui de "Banque des manufacturiers du Canada."

Bill (No. 66) pour amender l'acte 36 Vic., ch. 106, incorporant l'agence de placements et de garanties du Canada.

No. 26.

OTTAWA, MARDI, 5 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict.,

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue

1864.

No. 27.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 6 MAI 1874.

Dix-sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *Robert Bell* et autres, de Carleton Place et des environs, comté de Lanark ; de *A. Taylor*, modérateur, et *George E. Foster*, commis. de l'association dite *Free Christian Baptist Conference of New Brunswick* ; du conseil municipal du township d'Harvey, et du conseil municipal de Snowden et Glamorgan, comté de Peterborough ; de *Joseph P. O'Ragan* et autres, de Cleveland, d'*Alfred Knapp* et autres, de Brompton, de *John Lawson* jun., et autres, de Windsor, et d'*Emma C. Knox* et autres, d'Hardwood Hill, comté de Richmond ; du révérend *J. B. Du Hamel*, curé, et autres, de St. Paul d'Abbotsford, comté de Rouville ; de *John J. Gallinger* et autres, des townships d'Osnabruck et Williamsburg, comtés de Stormont et Dundas ; de *William Norman* et autres, de King, comté d'York, Ontario ; de *George Bowles* et autres, de Fénelon, comté de Victoria ; de *Robert McRay* et autres, et de *Colin Campbell* et autres, du township de Sydenham, comté de Grey ; de *John McCulloch* et autres, de Port Elgin, comté de Bruce ; du révérend *William Caven* et autres, professeurs et étudiants de Knox College, Toronto ; du conseil municipal du village de Clinton, comté de Huron ; de *F. P. Gessin* et autres, de Berlin et des environs, comté de Waterloo ; de *James Scharf* et autres, du conseil municipal du township de Norwich Sud, comté d'Oxford ; de *Richard Hogue* et autres, du township de Dawn, comté de Bothwell ; de *Thomas Copland* et autres, de la cité d'Hamilton, comté de Wentworth ; des conseils municipaux de Renfrew, Rolph, Buchanan et Wylie, de *John Marshall* et autres, du township de Pushlich, et de *John Kennedy* et autres, du township d'Eramosa, comté de Wellington ; et d'*Isaac Fry* et autres, de Cayuga Sud et des environs, comté d'Haldimand ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

D'*Henry Courtney* et autres, et d'*Edward B. Cattle* et autres, manufacturiers et autres, tous de la province d'Ontario ; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

L'hon. M. *Holton* du comité des banques et du commerce, présente le 4e rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No. 20) pour amender la charte de la compagnie royale canadienne d'assurances ;

Bill (No. 22) pour incorporer la compagnie de manufacture de gomme à l'épreuve de l'eau de Lamb :

Bill (No. 30) pour amender la charte de la compagnie d'assurance mutuelle maritimes du Canada ;

Bill (No. 37) pour incorporer la banque d'Ottawa.

M. *Kirkpatrick*, du comité des bills privés, présente le 2e rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill (No. 32) pour fusionner la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée) avec la compagnie manufacturière de Toronto, (responsabilité limitée), sous le nom de " compagnie manufacturière de télégraphes électriques et d'articles du quincaillerie " (responsabilité limitée), et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre.

M. *Buell* présente une pétition de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa (laquelle est lue et reçue), demandant la permission de présenter à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour autoriser et confirmer l'émission par la compagnie de débentures ou bons portant hypothèques, à la place des hypothèques données par la compagnie aux comtés unis de Lanark et Renfrew, au township d'Elisabethtown, et à la ville de Brockville, et pour autoriser et confirmer l'acceptation des dites débentures ou bons portant hypothèques par les porteurs des dites hypothèques à la place d'iceux, et pour d'autres fins, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

L'hon. M. *Abbott* présente une pétition de *J. J. C. Abbott*, au nom des directeurs de la compagnie de placements et d'agence du Bas-Canada (responsabilité limitée) (laquelle est lue et reçue), demandant la permission de présenter la pétition de cette compagnie à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour amender sa charte, et pour changer le nom de la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés,—et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

M. *Donoghue* présente un Bill (No. 100) pour incorporer la chambre de commerce de St. Jean, province de Québec.—Seconde lecture, demain.

M. *Moss* présente un Bill (No. 104) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite société.—Seconde lecture, demain.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 1er ultimo, demandant une liste de toutes les nominations faites ou de toutes les conférées par le gouvernement depuis le 1er août dernier jusqu'au 26 mars courant; aussi, copie de tous ordres en conseil recommandant toutes telles nominations; aussi, un état indiquant toutes les augmentations de salaire faites ou recommandées entre les dates ci-dessus; aussi, un état de toutes les destitutions faites entre les mêmes dates.

Aussi, la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant un état indiquant le nombre d'habitants et le montant des importations au havre d'Ingonish Sud, Cap Breton, pour l'année dernière.

L'honorable M. *Cartwright* met devant la Chambre un état de la dépense sur certains services du 1er Juillet 1873 au 31 mars 1874.

M. *Costigan* propose qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté représentant, Qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce Parlement ou par les législatures locales, méconnaissant les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie; que la législature locale du Nouveau-Brunswick, en 1871, a adopté une loi sur les écoles communes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire auxsentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religeuses de la population catholique romaine en particulier; que les Catholiques Romains du Nouveau-Brunswick ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés, comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles; que la susdite loi est injuste et contraire à l'esprit de la constitution, et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses, s'il continue, peut avoir des résultats désastreux pour toute les provinces confédérées, et priant Sa Majesté de vouloir bien faire passer un Acte à l'effet d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, dans le sens que cette Chambre croit avoir été en vue à l'époque de la passation du dit Acte, en décrétant que toute dénomination religieuse, dans la province du Nouveau-Brunswick, continuera de jouir de tous les droits, avantages et priviléges à l'égard de ses écoles dont elle jouissait dans cette Province à l'époque de la passation du dit Acte en dernier lieu mentionné, au même degré que si ces droits, avantages et priviléges eussent été alors duement accordés par la loi.

Et les débats s'ensuivant, sur motion de M. *Desjardins*, les dits débats sont ajournés jusqu'à lundi prochain.

L'honorable M. *Dorion* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le sixième rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du Canada, pour l'année 1873.

Il présente aussi, la réponse à une adresse du 4 du courant, demandant copie de tous rapports faits par les commissaires à l'exposition de Vienne.

Aussi, la réponse à une adresse du 4 du courant, demandant copie de tous télégrammes et de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'officier-rapporteur du district électoral de Yale et Koutnnais, et entre le gouvernement local ou tout membre de ce gouvernement ou tout autres personnes et le gouvernement de la Puissance au sujet de la dernière élection dans le dit district électoral, dans la Colombie Anglaise.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copie de toute correspondance qui a été échangée entre le Gouvernement de la Puissance et les Juges des Cours Supérieures de la Nouvella-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie Anglaise touchant l'inégalité des traitements de Juges de la même position dans les différentes provinces.

Sur motion de M. *Forbes*, il est voté une adresse demandant une liste de tous les officiers du Département de la Douane de la Nouvelle-Ecosse qui ont reçu depuis le 1er jour de juillet dernier, une augmentation de salaire en vertu des dispositions de l'Acte 36 *Vic.*, cap. 31, par lequel une certaine somme est affectée par l'augmentation du traitement des employés du service civil en dehors de la Chambre.

M. *Palmer* propose qu'il soit voté une adresse demandant copie de toutes dépêches échangées entre le Gouvernement Impérial et le Gouverneur Général au sujet de la nomination des commissaires mentionnés dans le 22e article du traité de *Washington*.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

M. *Goudge* propose qu'il soit voté une adresse demandant copie de la pétition et des autres papiers sur lesquels la compagnie du télégraphe de Montréal a basé sa pétition à la Chambre, à l'effet qu'il lui soit conféré de plus amples pouvoirs pour étendre ses opération à toutes les parties de la Puissance, spécialement à la Nouvelle-Ecosse, et en conséquence desquels un acte a été passé par cette Chambre pour lui donner les dits pouvoirs.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chombre.

Sur motion de l'hon. M. *Robitaille*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance, de tous rapports et plans se rattachant au havre d'Amherst et au Havre-aux-Maisons.

Sur motion de M. *De Cosmos*, il est voté une adresse demandant copie de l'annonce demandant des soumissions pour le transport des malles dans la Colombie Anglaise, annonce qui fut publiée en 1872 dans la dite Province; aussi, copie des soumissions reçues et des papiers et rapports y relatifs, et une liste dont les noms des personnes auxquelles les contrats respectifs ont été accordés, et les noms de leurs cautions.

M. *Walker* propose qu'il soit voté une adresse priant Son Excellence de vouloir bien ordonner que l'ordre général de milice, en date du 8 juin 1872, qui accorde aux gardes à pied du gouverneur-général préséance sur tous les autres bataillons de la milice, soit révoqué comme étant contraire aux règlements et ordres pour la milice active tels qu'approuvés par le gouverneur en conseil.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Goudge*, il est voté une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et l'honorable *Joseph Howe* et toute autre personne au sujet de la nomination d'un gardien du phare de Walton.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre qu'il a ajouté l'hon. M. *Wark* au comité nommé pour surveiller les impressions pour le Sénat, à la place de l'hon. M. *Muirhead* qui a obtenu la permission de ne plus assister aux séances du comité, le dit M. *Wark* devant agir comme membre du comité conjoint des impressions.

Aussi, avec le bill suivant du Sénat (No. 105) pour amender la charte de la Compagnie d'Assurances Anglo-Américaine, et les actes qui l'amendent, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie, auquel bill le concours de cette Chambre est demandé.

Sur motion de l'Hon. M. *Holton*, le dit bill est lu la première fois; seconde lecture, demain.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés:—

Bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes du Canada;
Bill (No. 19) pour incorporer la Chambre de commerce do la ville d'Ingersoll;
Bill (No. 15) pour incorporer l'association internationale de transport;
Bill (No. 27) pour amender l'acte incorporant la compagnie des remorqueurs du St. Laurent;
Bill (No. 29) pour amender l'acte pour incorporer la compagnie maritime de magasins d'entrepôt et de bassins.

Les bills suivants sont lus la seconde fois et renvoyés à des comités, comme suit:—

Bill (No. 52) relatif à la banque d'épargnes des mines d'Albion;
Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie modèle d'assurances maritimes du Canada;

Au comité des bills privés.

Bill (No. 72) pour incorporer la compagnie de passage d'eau par bateaux à vapeur de Montréal.

Au comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 26) pour amender les actes généraux des chemins de fer de manière à donner plus de sécurité pour la vie et de protection pour la propriété sur les chemins de fer en Canada.

Le bill (No. 16) pour amender l'acte 35 Vic., ch. 13, en détachant le township de Tuckersmith de la division centre et l'annexant à la division sud du comté de Huron, est examiné en comité général, amendé et rapporté.—Considération des amendements, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Cameron* (Ontario)—Vendredi prochain—Adressse demandant un état de toutes les sommes d'argent dépensées en 1870.71, 72, 73 pour les sevices de la milice, y comprise la police à cheval, soit pour payer les dépenses des hommes assistant aux camps. soit pour les habillements, munitions, salles d'exercice ou autres dépenses incidentes ou ordinaires du département à Ottawa.

M. *Fleming*—Vendredi prochain—Si le gouvernement serait disposé à placer dans le budget supplémentaire de cette session une somme suffisante pour se procurer, par l'entremise des divers agents d'émmigration en Europe, un petit approvisionnement de grains ou graines de semence pour en faire l'essai dans les différentes parties de la Puissance?

M. *McKay* (Colchester)—Vendredi prochain—Adresse demandant un état donnant tous les papiers et la correspondance, sous le contrôle du gouvernement, relatifs au contrat pour la construction de la section 22 du chemin de fer intercolonial, et indiquant le montant du contrat, les noms des entrepreneurs, les cautions, les conditions de l'abandon de l'entreprise et les sommes payées aux entrepreneurs primitifs, avant, durant et après l'abandon de la dite entreprise aux commissaires; aussi, un compte de tous les deniers payés pour les édifices et le matériel roulant et un état des réclamations, de quelque nature que ce soit, indiquant les noms des parties qui ont reçu tels deniers, la date des paiements, le montant encore dû aux entrepreneurs, s'il en est.

L'hon. M. *Dorion*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité général pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de décréter que les dépenses raisonnables encourues par l'officier-rapporteur et par tous autres officiers et greffiers, en vertu du présent acte, pour impressions, division des bureaux de votation en compartiments, transmission des paquets, et honoraires et rémunérations raisonnables pour services rendus en vertu du présent acte, seront payées à l'officier-rapporteur sur le fonds consolidé du revenu du Canada, et seront distribuées par lui aux différentes personnes qui y auront droit, distribution dont il fera rapport au gouverneur par l'entremise du Secrétaire d'Etat.

M. *Palmer*—Vendredi prochain—Proposara que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Que c'est lorsque les articles sujet à un droit d'accise sont transportés d'une province à l'autre en entrepôt que la quantiié en est diminnée par le coulage, et qu'il est juste que le droit ne soit exigé que sur ce qui reste dans les colis à l'époque de leur arrivée au plus prochain port d'entrée dans la province où ils sont entrés pour la consommation.

2. Que pour accomplir cet objet, le mesurage se fera à l'arrivée des articles au dit port d'entrée le plus proche, et le droit ne sera payé que sur la quantité qui sera dans les colis, de sorte que les marchands qui achèteront en entrepôt des articles manufacturés de la Puissance soient sur un pied d'égalité avec ceux qui importent des autres pays.

M. *Palmer*—N'était-il pas connu, de bonne heure en décembre dernier, que les chars annoncés le 7 avril dernier, pour le Chemin de fer Intercolonial seraient requis ? et n'était-il pas vrai qu'un membre de la société Harlan et Hollingworth, constructeurs de chars, de Wilmington, Delaware, montra vers ce temps à quelqu'un des officiers du chemin de fer, dans le Nouveau Brunswick, et à quel officier des plans et devis pour quelques chars, et quels chars ? Et ne fut-il pas pris un arrangement en vertu duquel les dits constructeurs devaient faire quelques uns des dits chars ? et pourquoi n'a-t-il pas alors été démandé de soumissions, et si le délai pour finir les chars a été prolongé, en a-t on donné avis, et si non, pourquoi pas ?

M. *Cheval*—Si le gouvernement a l'intention de faire disparaître de la circulation la pièce de monaie d'argent de vingt-centins, qui est une nuisance pour le public, vû sa ressemblance avec celle de vingt-cinq centins ?

M. *Cheval*— Si le gouvernement a l'intention de prendre les mesures nécessaires pour que le droit de port sur les lettres et papiers soit payé d'avance.

M. *Brooks*—Vendredi prochain—Bill relatif à l'émission de bons par la compagnie de chemin de fer international de St. François et Mégantic.

M. *Stephenson*—Mardi prochain—Adresse demandant copie du rapport des explorations géologiques et d'arpentage de 1873 dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, par le professeur Bell.

M. *Stephenson*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de tous rapports et de toute correspondance concernant le ressort breveté de *Freeman* pour les tentes (le droit d'en manufacturer ayant été acheté par le gouvernement de la Puissance), dans le but de constater si c'est l'intention du gouvernement actuel d'adopter cette amélioration pour l'avantage du corps des volontaires de la Puissance.

M. *Stephenson*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de réunir la force active des volontaires dans des camps de brigade pour les exercer durant la présente année ; sinon, l'exercice annuel sera-t-il ordonné aux quartiers généraux ou aux quartiers des compagnies ?

M. *Stephenson*—Mercredi prochain—Adresse demandant un état des sommes d'argent payées par le gouvernement pour impressions parlementaires ou départementales à quelque personne que ce soit autres que l'entrepreneur de ses impressions, et copie des ordres pour autres impressions publiques donnés depuis le 30 juin 1873, avec la date des dits paiements et des ordres, et les noms des partie ou parties à qui ces paiements ont été faits ou des ordres ont été donnés pour les dites impressions.

M. *Kirkpatrick*—Lundi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance, de toutes instruction données aux inspecteurs de bateaux à vapeur, ou à aucun d'eux, de tous rapports, etc., concernant la destruction par le feu du steamer "Bavarian," en novembre 1873.

M. *Farrow*—Vendredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement d'accorder un magasin d'entrepôt pourla commodité des habitants du village de *Seaford* et des villages voisins, le dit magasin d'entrepôt devant être placé à *Seaford*?

L'hon. M. *Mackenzie*.—Vendredi prochain.—Proposera que la chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter qu'au lieu de la garantie de l'intérêt, au taux de cinq pour cent par an, pendant dix années à compter de l'achèvement des travaux, sur une somme n'excédant point £100,000 sterling qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt, tel que pourvu par l'ordre de la Reine en conseil pour l'admission de la Colombie Anglaise dans l'Union, des avances seront faites de temps à autre par le Canada, à même le fonds consolidé de revenu, pour la construction de tel bassin de radoub, sur des certificats du progrès des travaux, ces avances ne devant point excéder en tout deux cent cinquante mille piastres.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le comité des banques et du commerce le ou après mercredi, 13 du courant, savoir :

Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie d'assurances agricoles de Puissance ;

Bill (No. 70) pour amender l'acte passé dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender et expliquer l'acte à l'effet d'amender la charte de la banque d'Ontario.

No. 27.

OTTAWA, MERCREDI, 6 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1864.

182

No. 28.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 7 MAI 1874.

Treize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes ont été reçues et lues :—

Du conseil municipal du township de Tecumseth, de *Mark Vasey* et autres, des townships de Medonte et Tay de *John Kidd* et autres, de Mme. *John Fisher* et autres, de *Christopher Whitelock* et autres, d'*Eliza Stephens* et autres, de *F. A. H. Bowling* et autres, de *John Head* et autres, et de *George Whiten* et autres, de Cookstown et des environs, comté de Simcoe ; du conseil municipal du township de Nottawasaga, comté de Halton ; de *Duncan McPhail* et autres, de Wakefield et Masham, comté d'Ottawa ; de *Thomas Whitehead* et autres, de *R. C. Bothwell* et autres, de *George J. Potts*, M. D., et autres, et d'*Henry Thomas Sarge* et autres, de Toronto, comté de York ; d'*Isaac Walker* et autres, du township de Tuscarora, comté de Brant ; et du conseil municipal du township de Marysborough, comté de Wellington ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

Des actionnaires de la Compagnie de chemin de fer internationale de St. François et Mégantic, demandant la légalisation d'une certaine émission de bons par le bureau des directeurs en vertu de la charte de la compagnie.

L'honorable M. *Dorion* présente la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant une liste de toutes les nominations faites, depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à présent, au bureau de la Douane, à Montréal, la dite liste donnant les noms et l'occupation antérieure des personnes nommées et le salaire de chacune ; aussi copie de toutes recommandations ou de tous rapports qui peuvent avoir été faits par le collecteur de la douane touchant ces nominations.

L'honorable M. *Fournier*, du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No. 24) pour incorporer la compagnie du canal de la Vallée de Trent, Huron et il est convenu de le rapporter avec des amendements.

M. *Rymal*, du comité der ordres permanents, présente le 9e rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisant l'avis donné quant à la pétition de la compagnie du chemin de fer du nord du Canada.

Il a aussi examiné les pétitions demandant permission de présenter des pétitions au nom de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa,—au nom de la banque de Manitoba,—au nom de la compagnie de télégraphe du Canada Central, nonobstant l'expiration du délai fixé pour en présenter ; et dans chaque cas, les raisons données justifient le comité de recommander que la pétition soit reçue.

Le délai pour recevoir des bills privés expire aujourd'hui, et si Votre Honorable Chambre autorise la réception des pétitions ci-dessus mentionnées et d'autres semblables, il sera nécessaire de prolonger le dit délai. Votre comité recommande en conséquence que le délai pour recevoir des Bills privés soit prolongé jusqu'à vendredi, le 15 du courant.

Votre comité recommande que la 51e règle de Votre Honorable Chambre (relative à l'avis de demandes de passation de bills privés) soit amendée, en en retranchant les mots "*Dans la Province de Québec*," et en y insérant les "*Dans les Provinces de Québec et de Manitoba.*" L'effet de cet amendement sera d'exiger que les avis publiés dans Manitoba soient donnés dans un journal anglais et dans un journal français, tel qu'on l'exige maintenant pour la province de Québec.

Sur motion de M. *Rymal*, le délai pour recevoir des Bills privés est prolongé ultérieurement jusqu'au 15 courant.

L'hon. M. *Cameron* (Ontario) présente un Bill (No. 106) pour incorporer la compagnie de prêts et de placements.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Young*, la réponse à une adresse indiquant toutes les réclamations produites contre les entrepreneurs des sections 8, 13, 14, 17, 18 et 19 du chemin de fer intercolonial, etc., est renvoyée au comité des comptes publics.

M. *Blain* présente un Bill (No. 107) pour annexer le village de Richmond Hill au district électoral de la division ouest du comté d'York.—Seconde lecture, demain.

M. *McDougall* (Trois Rivières,) présente une pétition de l'hon. *John Hamilton*, sénateur, au nom des personnes qui demandent la passation d'un acte pour incorporer la Compagnie d'Estacades Rouges, nonobstant l'expiration du délai pour recevoir des pétitions pour bills privés.

Il présente en conséquence la dite pétition de l'hon. *John Hamilton*, sénateur (laquelle est reçue et lue), demandant au nom des personnes susdites, la passation d'un acte pour incorporer la Compagnie d'Estacades Rouges,—et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

M. *O'Donohue* présente un bill (No 108) pour incorporer la Compagnie du grand chemin de fer Nord-Ouest.—Seconde lecture, demain.

M. *Domville* présente une pétition de M. *P. Ryan*, M. P. (laquelle est lue et reçue), demandant la permission de présenter une pétition de M. *H. Gault* et autres, demandant la passation d'un acte à l'effet d'incorporer l'association d'assurance de l'alliance du Canada, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Il présente en conséquence la dite pétition de M. *H. Gault* et autres, de la cité et du district de Montréal (laquelle est lue et reçue), demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de " l'association d'assurance de l'alliance du Canada" et les dites pétitions sont renvoyées au comité des ordres permanents.

L'hon. M. *Holton* présente deux pétitions de *Louis A. Jetté*, M. P. (lesquelles sont reçues et lues), demandant la permission de présenter une pétition de la part de *William Rodden* et autres, demandant la passation d'un acte à l'effet d'incorporer l'association coloniale de construction et de placements, et de la part d'*Ashley Hibbard* et autres, demandant la passation d'un acte à l'effet d'incorporer " la Compagnie d'Exprès internationale," nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Il présente en conséquence la dite pétition de *William Rodden* et autres, et celle d'*Ashley Hibbard* et autres, lesquelles sont reçues et lues, et renvoyées au comité des ordres permanents.

M. *Scriver* présente un bill (No. 109) pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la frontière de Québec. – Seconde lecture, demain.

M. *Moss* présente le bills suivants dont la seconde lecture est ordonnée pour demain, savoir :

Billl (No. 110) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance ;

Bill (No. 111) pour amender les actes d'incorporation de la société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et artisans.

Sur motion de l'hon. M. *Fournier*, la chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative aux dépenses de voyage des juges chargés de la décision des contestations d'élection, et aux dépenses encourues par les shérifs, etc., en rapport avec la décision des contestations d'élection.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à même le fonds consolidé de cette Puissance, des frais de voyage des juges chargés de décider du mérite des pétitions d'élection, et de toutes les autres dépenses encourues par le shérif ou autre officier en conséquence de toute séance pour la décision du mérite d'une pétition d'élection, et pour se pourvoir d'une salle de cour et des accessoires.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, adoptée, et renvoyée au comité général chargé d'examiner le bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la chambre des communes, et concernant les matières s'y rattachant.

M. *Smith* (Selkirk) présente deux pétitions de *D. A. Smith*, M. P., (lesquelles sont reçues et lues), demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de " la compagnie de télégraphe du Canada central," et la passation d'un acte pour remettre en vigueur la charte de la banque de Manitoba, et pour prolonger le délai fixé pour le paiement de la souscription du capital d'une année à compter de la date de l'acte octroyant une charte de la dite banque, et les dites pétitions sont renvoyées au comité des ordres permanents.

M. *Currier* présente une pétition de l'hon. *J. J. C. Abbott*, l'un des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal (laquelle est lue et reçue), demandant la permission de présenter la pétition de cette compagnie à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un pont de chemin de fer entre Hull et la cité d'Ottawa, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés.

Il présente en conséquence la dite pétition de l'hon. *J. J. C. Abbott*, l'un des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal, (laquelle est lue et reçue), demandant la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un pont de chemin de fer entre Hull et la cité d'Ottawa,—et les dittes pétitions sont renvoyées au comité des ordres permanents.

Sur motion de l'hon. M. *Dorion*, la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives aux honoraires à accorder pour services et déboursés aux élections des membres de la Chambre des Communes.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*, qu'il est expédient de décréter, par le Bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes, que les honoraires ci-après mentionnés, et point d'autres, sujets aux dispositions ci-après établies,

seront accordés aux divers officiers ci-après mentionnés, respectivement, pour leurs services et déboursés à toute élection, savoir :—

Aux officiers-rapporteurs, lorsqu'il n'y a point de votation.

1.	Pour les services personnels de l'officier-rapporteur	$40 00
2.	Pour les do do du clerc d'élection	4 00
3.	Pour un constable, s'il est considéré nécessaire	1 00
4.	Pour l'impression des proclamations, le *prix actuel*	
5.	Pour l'affichage des proclamations, pas moins de quatre dans chaque district de votation, pour chaque mille nécessairement parcouru d'une place à l'autre, ce qui est accordé aux shérifs pour l'assignation des jurés	0 10
6.	Pour chaque mille nécessairement parcouru par l'officier-rapporteur et le clerc d'élection en allant au lieu de la nomination et retour	0 10
6½	Pour l'usage d'une bâtisse privée pour la nomination, quand on ne peut obtenir un édifice public, le *prix actuel* n'excédant point	4 00

Aux officiers-rapporteurs, quand il y a votation.

7.	Pour les services personnels de l'officier-rapporteur	60 00
8.	Pour les do do du clerc d'élection	8 00
9.	Pour les services d'un constable, s'il est considéré nécessaire à la nomination	1. 00
10.	Pour l'impression des proclamations, des listes des candidats et des instructions aux électeurs, le *prix actuel.*	
11.	Pour l'affichage des proclamations (comme dans l'item 5) par mille	0. 10
12.	Pour chaque mille nécessairement parcouru pour afficher tout document qui doit être ainsi affiché, pour nommer et assermenter les députés officiers-rapporteur et leur fournir des urnes électorales, des bulletins, des enveloppes, des instructions écrites pour la gouverne des électeurs, et des listes électorales	0. 10
13.	Pour chaque mille nécessairement parcouru pour ramasser les urnes électorales et les listes électorales employées à chaque lieu de votation, et pour assermenter les députés-officiers-rapporteurs, après la clôture de la votation	0. 10
14.	Pour chaque mille nécessairement parcouru par l'officier-rapporteur et le clerc d'élection pour se rendre au lieu de la nomination et retour	0. 10
15.	Pour chaque mille nécessairement parcouru pour établir des subdivisions pour la votation, quand elles n'ont pas été établies par les autorités locales ou les officiers-rapporteurs précédents	0. 10
16.	Pour copies des listes électorales duement certifiées par celui qui en est le gardien, par page de cent mots	0. 10
17.	Pour chaque certificat de tel gardien	0. 50
18.	Pour préparer et transmettre les rapports d'élection au greffier de la Couronne en chancellerie, y compris les frais de port et les télégrammes, le *prix actuel.*	
19.	Pour les services nécessaires en conformité de la clause 65, *une somme raisonable qui sera fixée par ordre en conseil.*	
20.	Pour l'usage d'une bâtisse privée pour la nomination, lorsqu'on ne pourra obtenir un édifice public, une somme n'excédant pas	4. 00
21.	Pour des urnes électorales, quand elles seront fournies par lui, et pour des bulletins et des enveloppes, et pour tous autres déboursésabsolument nécessaires, et auxquels il n'est point pourvu ci-dessus, *les déboursés réels.*	

Aux députés officiers-rapporteurs.

22.	Pour assermenter le clerc de poll, avant et après la votation	1. 00
23.	Pour inscrire les votes	4. 00
24.	Pour les services du clerc de poll	2. 00
25.	Pour les services d'un constable, s'il est considéré nécessaire	1. 00
26.	Pour les frais de route du député et du clerc de poll en allant au lieu de votation et retour, la route n'excédant dans aucun cas 20 milles, par chaque mille	0. 10
27.	Pour les dépenses réellement encourues pour l'usage des lieux de votation, n'excédant point *dix piastres* dans les cités, ni *quatre piastres* dans les autres colléges électoraux.	
28.	Pour faire une division ou un écran dans le bureau de votation, une somme n'excédant pas	3. 00

2. *Résolu*, que ces honoraires, allocations et déboursés seront payés à l'officier-rapporteur, par mandat du gouverneur adressé au receveur-général, à même le fonds consolidé de revenu du Canada, et seront distribués par chaque officier rapporteur aux divers officiers et personnes qui y auront droit en vertu des dispositions du présent acte, de laquelle distribution l'officier rapporteur fera rapport au gouverneur par l'entremise du secrétaire d'Etat,—et que les officiers-rapporteurs certifieront l'exactitude des comptes de leurs députés.

3. *Résolu*, que lorsqu'une élection se fera pour le district électoral de Gaspé ou celui de Chicoutimi et Saguenay, dans la province de Québec, ou pour le district électoral d'Algoma, dans la province d'Ontario, ou pour tout district électoral dans aucune des provinces de Manitoba ou de la Colombie-Anglaise, et que le gouverneur en conseil sera d'avis que les honoraires et allocations ci-dessus prescrits ne seront point suffisants pour les services requis, le gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement de telles somme ou sommes d'argent additionnelles qu'il jugera être une compensation juste et raisonable pour ces services.

4. *Résolu*, que considérant que le mode de conduire les élections établi par le présent acte est nouveau en Canada, il est expédient de décreter que si le gouverneur en conseil était d'avis que les dispositions contenues dans les résolutions précédentes ne sont pas suffisantes pour les fins qu'elles ont en vue, savoir: une rémunération juste et raisonable, mais économique, pour les services accomplis, alors le gouverneur en conseil pourra faire un tarif d'honoraires, de

frais et de dépenses à payer et accorder aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux élections ou en rapport avec les élections en vertu du présent acte, et il pourra de temps à autre réviser et amender tel tarif, lequel sera substitué à celui établi par les résolutions précédentes à l'égard de toute élection qui sera tenue après qu'il sera fait, ou revisé ou amendé; mais une copie de tout tel tarif et de tout amendement fait à ce tarif sera soumis à la chambre des communes à la session alors suivante du Parlement—

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois, adoptées, et renvoyées au comité général sur le bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, la Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution relative aux dépenses par l'officier-rapporteur et autres aux élections des membres de la Chambre des Communes.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu : Qu'il est expédient de décréter que les dépenses raisonnables encourues par l'officier-rapporteur et pas tous autres officiers et greffiers, en vertu du présent acte, pour impressions, division des bureaux de votation en compartiments, transmission des paquets, et honoraires et rémunérations raisonnables pour services rendus en vertu du présent acte, seront payées à l'officier-rapporteur sur le fonds consolidé du revenu du Canada, et seront distribuées par lui aux différentes personnes qui y auront droit, distribution dont il fera rapport au gouverneur par l'entremise du Secrétaire d'Etat.

Résolutions à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, adoptée et renvoyée au comité général sur le bill (No. 2.) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes.

La Chambre se forme alors de nouveau en comité sur le bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes, et y fait des amendements qui sont rapportées et adoptées, et la troisième lecture du bill est ordonné pour mardi prochain. Et il est ordonné que le bill tel qu'amendé soit réimprimé.

L'hon. M. *Holton* présente une pétition de *L. A. Jetté*, Ecr., M. P., au nom de la Compagnie de crédit de Montréal (laquelle est lue et reçue), demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'amender la charte de la compagnie, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, at aussi la suspension de la règle relative à l'avis, en ce qu'elle concerne la dite pétition.

La pétition de *L. A. Jetté* Ecr., M. P., présentée hier, et demandant des amendements à la charte de la dite compagnie, est reçue et lue,—et les dites pétitions sont renvoyées au comité des ordres permanents.

La Chambre se forme de nouveau en comité pour examiner le bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions pour la décision du mérite des pétitions relatives aux élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et concernant les matières s'y rattachant, et y fait des amendements qui sont rapportés et adoptés, et la troisième lecture du bill est ordonnée pour mardi prochain.—La réimpression du bill tel qu'amendé est ordonnée.

Le bill (No. 69) pour amender de nouveau l'acte 31 Vict., ch. 48, relatif aux compagnies d'assurances est lu la seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Mousseau*—Lundi prochain—Si le gouvernement a donné son attention au fait qu'aucun bill n'a été passé à la dernière session du dernier Parlement, ouverte le 23 Octobre dernier, et qu'en conséquence, d'après la loi et les précédents parlementaires anglais, cette session n'en est pas une proprement dite?—Si oui, le gouvernement se propose-t-il de présenter un bill de garantie (*bill of indemnity*) ou de prendre des mesures à l'effet de légaliser le paiement des dépenses de la dite session?

M. *Baby*—Lundi prochain—Pourquoi *Robert Henry Kittson*, Ecr., député surintendant des mesureurs de bois, à Sorel, a été distitué, et si c'est l'intention du gouvernement de lui nommer un successeur, à Sorel?

M. *Little*—Si c'est l'intention du gouvernement de nommer un inspecteur de potasse et de perlasse dans la cité de Toronto, pour la commodité des personnes engagées dans ce commerce dans les districts Ouest et Nord-Ouest de la province d'Ontario en général.

M. *McLeod*—Lundi prochain—Adresse demandant des comptes détaillés du charbon acheté pour le chemin de fer Intercolonial, dans le Nouveau-Brunswick, durant les années 1872 et 1873, avec les noms des vendeurs.

M. *De St. Georges*—Lundi prochain— Proposera qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de faire mettre devant cette Honorable Chambre copies : 1° de

La correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, et les rapports et documents faisant partie de cette correspondance, au sujet de l'offre faite par M. *John Webb*, du Cap Santé, manufacturier, pour l'achat d'une certaine pointe de terre, pour y établir des manufactures, la dite pointe de terre située dans la paroisse de Ste. Jeanne de Neuville a été anciennement acquise par le Gouvernement Impérial pour des fins militaires et se trouve maintenant sous le contrôle du gouvernement fédéral ; 2o. de la correspondance entre le gouvernement fédéral et M. *John Webb* à ce sujet ; 3o. du bail mentionné dans une lettre du département de la Milice, en date du 8 Avril, consenti par le gouvernement en faveur de *J. H. Boswell*, écuyer, de Québec, de la dite pointe de terre.

L'hon. M. *Dorion*—Mardi prochain—Bill pour amender l'acte 32-33 *Vic.*, chap. 28, relatif aux vagabonds.

L'hon. M. *Dorion* –Mardi prochain—Bill pour étendre certains actes concernant l'administration prompte de la justice criminelle à la Province de Manitoba.

L'hon. M. *Smith*—Mardi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'étendre certaines dispositions de l'Acte des marins, 1873, aux navires employés à la navigation sur les eaux de l'intérieur du Canada, de manière à ce qu'il soit exigé un marché entre les maîtres de ces navires et leurs équipages.

L'hon. M. *Mckenzie*—Demain –Proposera que la Chambre se forme en comité, mardi prochain, pour examiner les résolutions suivantes :

I. Que vu les termes et conditions de l'admission de la Colombie Anglaise dans l'Union avec la Puissance du Canada, il est expédient de pourvoir à la construction d'un chemin de fer qui sera appelé le " Chemin de fer Canadien du Pacifique," conduisant de quelque point près et au sud du lac Nipissing jusqu'à quelque point dans la Colombie Anglaise, sur l'Océan Pacifique, ces deux points devant être déterminés par le gouverneur en conseil.

II. Qu'il est expédient de décréter : (1) Que la ligne entière du dit chemin de fer, pour les fins de sa construction, sera divisée en quatre sections ; la première commençant à un point à ou près le lac Nipissing, au sud de ce lac, et s'étendant vers l'extrémité supérieure ou occidentale du lac Supérieur jusqu'à un point où elle se raccordera avec la seconde section ci-dessous mentionnée ; la seconde section commencera à quelque point sur le lac Supérieur, qui sera déterminé par le Gouverneur en conseil, se reliant à la première section, et s'étendra jusqu'à la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba ; la troisième section s'étendra depuis la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, jusqu'à quelque point situé entre le Fort Edmonstone et le pied des Montagnes-Rocheuses, lequel sera déterminé par le Gouverneur en conseil ; la quatrième section s'étendra depuis le terminus occidental de la troisième section jusqu'à quelque point dans la Colombie Anglaise sur le littoral de l'Océan Pacifique.

(2.) Que des embranchements du dit chemin de fer seront aussi construits comme suit, savoir :

Premièrement. – Un embranchement partant d'un point indiqué comme étant le terminus oriental projeté du dit chemin de fer et aboutissant à quelque point sur la baie Georgienne, ces deux points devant être déterminés par le Gouverneur en conseil.

Secondement.—Un embranchement partant de la ligne principale près de Fort-Garry, dans la province de Manitoba, et aboutissant à la frontière de la dite province, à ou près Pembina. Les Embranchements ci-dessus mentionnés seront considérés comme formant partie du chemin de fer canadien du Pacifique, excepté en ce qui pourra être autrement prescrit spécialement.

(3) Qu'une ligne de télégraphe électrique sera construite avant le dit chemin de fer, ainsi que des embranchements qui suivront toute son étendue, aussitôt que le tracé en aura été arrêté et déterminé.

(4) Que la largeur de la voie du dit chemin de fer sera de quatre pieds huit pouces et demi, et ses rampes, ainsi que les matériaux à employer, et la manière dont seront construits les différents ouvrages qui en dépendront et en feront partie, ainsi que le mode d'exploitation du chemin de fer, y compris la description et la force des locomotives, et autre matériel roulant, seront déterminés par le Gouverneur en conseil, et que le dit chemin de fer et ses embranchements ou sections ci-dessus mentionnés, ainsi que les stations, gares, ponts et autres constructions s'y rattachant, et tous les engins, wagons de fret, chars à voyageurs et matériel roulant, seront construits sous la surveillance générale du département des travaux publics, conformément aux études, relevés, tracés, plans et descriptions des ouvrages projetés, selon que le Gouverneur en conseil l'approuvera.

(5) Que le Gouverneur en conseil pourra diviser les différentes sections en sous-sections, et que toute section ou sous-section pourra, après annonces et demandes de soumissions, être livrée à des entrepreneurs qui voudront se charger de sa construction et de celle de tous les travaux s'y rattachant, et de la fourniture du matériel roulant nécessaire à son exploitation, et pour son exploitation, pour une certaine période de temps, à tels termes et conditions qui paraîtront justes et raisonnables au Gouverneur en conseil ; mais aucun tel contrat ne sera donné aux entrepreneurs à moins que ces entrepreneurs ne fournissent une preuve satisfaisante qu'ils possèdent un capital d'au moins quatre mille piastres par mille de leur entreprise, et dont au moins vingt cinq pour cent en argent, effets publics ou autres valeurs approuvés seront déposés au crédit du receveur général, dans une ou plusieurs des banques incorporés du Canada, en garantie de l'exécution de leur contrat.

III. Qu'il est expédient de décréter : (1) Que la garantie de l'intérêt, au taux de quatre pour cent par an, pour une période n'excédant point vingt-cinq années, sur une somme qui sera mentionnée dans le contrat pour chaque mille de la section ou sous-section donnée à l'entreprise, sera donnée aux entrepreneurs,—les soumissions pour l'ouvrage devant mentionner la somme la plus basse par mille pour laquelle cette garantie sera demandée.

(2.) Qu'une étendue de terres n'excédant pas vingt mille acres pour chaque mille de la section ou sous-section entreprise sera affectée à la construction du dit chemin de fer, en sections alternatives de vingt milles acres chacune, le long de la ligne du dit chemin de fer, ou à une distance convenable de cette ligne, chaque section n'ayant pas moins de trois milles ni plus de six milles de front sur le chemin de fer, et les deux tiers de la quantité de terres ainsi concédées seront vendus par le gouvernement à tels prix qui pourront, de temps à autre, être convenus entre le Gouverneur en conseil et les entrepreneurs; et il sera rendu compte du produit de ces ventes, et ce produit sera payé aux entrepreneure semestriellement, sans aucun frais d'administration ou de gestion; le tiers restant sera concédé aux entrepreneurs. Ces terres devront être des terres d'une bonne qualité moyenne, et ne comprendront pas les terres déjà concédées ou occupées en vertu de lettres patentes, permis d'occupation ou droit de préemption; et s'il ne s'en trouve pas en quantité suffisante dans le voisinage immédiat du chemin de fer, alors la même quantité, ou ce qu'il en faudra pour compléter cette quantité, sera concédée à tels autres endroits qui pourront être déterminés par le Gouverneur en conseil.

(3.) Que les blocs de terres qui devront être ainsi concédées, comme susdit, seront désignés par le Gouverneur en conseil aussitôt que la ligne du chemin de fer, ou quelqu'une de ses sections ou sous-sections, sera définitivement arrêtée; pourvu que le Gouverneur en conseil pourra, de plus, donner aux entrepreneurs le droit de passage sur les terres du gouvernement, ainsi que tous les terrains requis pour les stations ou ateliers, et généralement tous les terrains qui pourront être nécessaires à la construction ou à l'exploitation du dit chemin de fer.

(4) Que les frais d'exploitation et de tracé de la ligne pour les différentes sections et sous-sections du dit chemin de fer formeront ou non partie de la subvention ou considération accordée aux entrepreneurs, suivant qu'il pourra en être décidé par le Gouverneur en conseil et convenu dans le contrat passé avec les entrepreneurs.

(5) Que chaque section ou sous-section du dit chemin de fer, au fur et à mesure qu'elle sera terminée, sera la propriété des entrepreneurs, et sera, exploitée par les entrepreneurs et pour leur avantage et bénéfice, conformément aux règlements qui pourront, de temps à autre, être faits par le Gouverneur en conseil, à l'égard des péages exigibles pour le transport des voyageurs ou du fret, du nombre et de la description des trains mis en circulation, et des aménagements pour l'expédition du fret et des voyageurs.

(6) Que toutes les dispositions de "l'*Acte des chemins de fer*, 1868," en tant que ces dispositions peuvent s'appliquer au dit chemin de fer canadien du Pacifique, ou à aucune de ses sections ou sous-sections, et qui ne répugnent pas ou ne sont pas contraires aux dispositions des présentes résolutions, s'appliqueront aux entrepreneurs de toute section ou sous-section du chemin de fer comme à une compagnie formée pour sa construction, sujettes à certaines dispositions et modifications, à l'effet d'adapter les dites dispositions aux circonstances du cas.

IV. Qu'il est expédient de décréter que dans tout contrat passé pour la construction du dit chemin de fer ou d'aucune de ses sections ou sous sections, le gouvernement du Canada se réservera le droit d'acheter, sous l'autorité du Parlement, le dit chemin fer de ou telle section ou sous-section, sur paiement d'une somme n'excedant pas le coût réel des dits chemins de fer, section ou sous-section, et dix pour cent en sus; les subventions en terres et en argent données ou payées par le gouvernement pour la construction du dit chemin de fer étant préalablement remises ou déduites de la somme à payer; les terres vendues étant évaluées au montant total que les entrepreneurs purront avoir reçu de la vente de celles de ces terres qui auront pu être vendues; et que nul contrat pour la construction d'aucune partie de la *ligne principale* du dit chemin de fer ne sera obligatoire avant qu'il n'ait été soumis à la Chambre des Communes pendant un mois sans être désapprouvé, à moins qu il ne soit plus tôt approuvé par une résolution de la Chambre.

V. Qu'il est expédient de décréter que, dans le cas où le Gouverneur en conseil jugerait plus avantageux de construire le dit chemin de fer ou quelqu'une de ses parties, comme entreprise publique de la Puissance du Canada, la construction en sera adjugée au moyen de contrats offerts à la concurrence publique, et le Gouverneur en conseil pourra prescrire, de temps à autre, le mode et les règlements en vertu desquels les contrats seront adjugés, et en vertu desquels le chemin de fer, ou telle section, sera construit et exploité après achèvement, y compris le tarif des péages à exiger pour le transport du fret et des voyageurs, ces règlements ne devant pas être contraires à aucune des dispositions des actes concernant le département des travaux publics ou à aucun autre acte ou loi en vigueur dans la Puissance.

VI. Qu'il est expédient de décréter que les chemins de fer d'embranchement seront construits comme suit, savoir: la section du premier embranchement, qui s'étend du terminus oriental de la première section du dit chemin de fer à quelque point sur la baie Georgienne, qui sera fixé comme il est dit ci-haut, sera construite par des entrepreneurs comme entreprise privée, aux mêmes termes et conditions établis à l'égard de la ligne principale du dit chemin de fer ou d'aucune de ses sections; ou comme entreprise publique de la Puissance au moyen de tel contrat ou de tels contrats qui pourront être arrêtés et sanctionnés par le Gouverneur en conseil.

VII. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra aussi accorder tel bonus ou dons, subsides ou subventions, à toute compagnie ou compagnies déjà incorporées ou qui le seront à l'avenir, n'excédant pas $10,000 piastres par mille, qui pourront assurer la construction des lignes d'embranchement partant du terminus oriental du dit chemin de fer canadien du Pacifique, pour se relier aux lignes de chemin de fer existantes ou projetées; l'octroi de ces dons, bonus ou subventions sera sujet à telles conditions pour assurer le droit de passage et autres droits sur et à l'égard de tout ou partie du dit chemin de fer d'embranchement, aux propriétaires ou locataires de la ligne principale du dit chemin de fer ou de quelqu'une de ses sections, ou aux propriétaires ou locataires de tout autre chemin de fer se reliant au dit chemin d'embranchement, que le Gouverneur en conseil déterminera; mais nul ordre en conseil accordant tels bonus ou subventions ne sera valide avant qu'il n'ait été mis devant la Chambre des Communes, et ratifié par une résolution de cette Chambre.

VIII Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra en tout temps, après la construction du dit chemin de fer d'embranchement, faire avec la compagnie ou les compagnies possédant quelque partie du dit embranchement, tel arrangement pour louer à cette compagnie ou à ces compagnies toute partie du dit embranchement qui pourra appartenir au gouvernement, à tels termes et conditions qui pourront être arrêtés et convenus, ce louage ne devant être pour un terme de plus de dix années, et qu'il pourra aussi faire tels autres arrangements qui lui paraîtront avan

tageux pour l'exploitation du dit chemin de fer, conjointement avec cette partie du dit embranchement appartenant à telle compagnie ou compagnies; pourvu qu'aucun contrat pour louer le dit embranchement, et aucun arrangement pour l'exploitation du dit chemin de fer, conjointement avec tel autre chemin de fer, ne sera obligatoire avant qu'il n'ait été soumis à la Chambre des Communes pendant un mois sans avoir été désapprouvé, à moins qu'il ne soit plus tôt approuvé par une résolution de la Chambre.

IX. Qu'il est expédient de décréter que l'embranchement du dit chemin de fer entre Fort Garry et Pembina, dans la province de Manitoba, sera construit soit comme entreprise privée, aux termes et conditions auxquels la ligne principale sera construite, soit comme entreprise publique de la Puissance, en vertu de tel contrat ou contrats qui pourront être arrêtés et sanctionnés par le Gouverneur en conseil.

X. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur aura le droit de déterminer, par ordre en conseil, l'époque à laquelle les travaux sur chaque section ou sous section du dit chemin de fer seront commencés, poursuivis et terminés; et il aura le pouvoir en tout temps de suspendre le progrès de l'ouvrage jusqu'à la session alors prochaine du Parlement.

XI. Qu'il est expédient de décréter que, sur les sommes d'argent qui seront prélevées en vertu de l'acte de la présente session, intitulé: "*Acte pour autoriser le prélèvement d'un emprunt pour la construction de certains travaux publics, avec l'avantage de la garantie impériale pour une partie du dit emprunt,*" et sujet aux dispositions du dit acte, le Gouverneur en conseil pourra, de temps à autre, affecter des sommes n'excédant pas en totalité deux millions cinq cent mille livres sterling sur les sommes ainsi prélevées avec la garantie impériale,—et des sommes n'excédant pas en totalité piastres sur la somme prélevée en vertu du dit acte sans la garantie impériale, à la construction du dit chemin de fer et aux fins mentionnées dans les résolutions qui précèdent; et que des comptes séparés des deniers dépensés comme sus dit, et des sommes provenant de la vente d'aucune des terres affectées à la construction ou pour aider à la construction du dit chemin de fer et de ses embranchements, seront tenus par le receveur-général; et toutes les sommes requises pour les fins sus dites seront payées à même les deniers mentionnés dans cette résolution, et non à même aucun autre fonds, sauf que le Gouverneur en conseil pourra (tel que pourvu par l'acte en dernier lieu cité) autoriser l'avance, à même le fonds consolidé du revenu, de telles sommes qu'il pourra être nécessaire d'employer pour les fins susdites, avant que les dits emprunts ne puissent être opérés, ces sommes devant être remboursées au fonds consolidé du revenu à même ces emprunts.

L'hon. M. *Cartwright*—Mardi.—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante:

Qu'il est expédient de prolonger jusqu'au 1er juillet 1874 le temps fixé, par la première clause de l'acte 36 Vict., chap. 39, comme étant celui auquel les droits de douane, exigibles dans la Terre de Rupert à l'époque mentionnée dans la dite clause, seront continués sans être augmentés dans la Province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest,—et d'établir des dispositions plus sévères pour empêcher l'importation ou la fabrication de liqueurs enivrantes dans les dits Territoires du Nord Ouest.

BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés, comme devant être pris en considération par les comités ci-après mentionnés, le ou après le vendredi, 15 du courant, savoir:

Par le comité des banques et du commerce:

Bill (No. 52) relatif à la banque d'épargnes des mines d'Albion;
Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie modèle d'assurance maritimes du Canada.

Par le comité des bills privés:

Bill (No. 72.) pour incorporer la compagnie de passage d'eau par bateaux à vapeur de Montréal.

No. 28.

OTTAWA, JEUDI, 7 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Sideau

1874.

No. 29.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 8 MAI 1874.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Joseph Hunt* et autres, de *Cedar Dale*, de *A. B. Demil* et autres, d'Oshawa, de *John Orchard* et autres, du conseil municipal du township d'Uxbridge, et du conseil municipal du township de Scott, comté d'Ontario ; de *H. Beckstead* et autres, de *J. N. Cuthrie* et autres, et de *Fannie Gerlough* et autres, du comté de Dundas ; de *William Reynolds* et autres, d'Harwich et Howard, comtés de Kent et Bothwell ; du conseil municipal d'Hinchinbrook, comté de Frontenac ; et de *John R. McNaughton* et autres, de Notfield et Athol, comté de Glengarry ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *John Fletcher*, Lt.-Colonel, et autres, de St. Jean, et des comtés d'Iberville, Missisquoi, Shefford et Brome, province de Québec ; demandant l'établissement d'un logement pour les immigrants à la ville de St. Jean, Québec.

De *John Ross* et autres, du comté d'Halton, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

De *H. W. Allan* et autres, du comté de Norfolk, demandant que le droit d'exportation sur les billots de pin, de chêne et d'épinette et sur les billots à bardeaux et à douves, imposé par le tarif de 1868, soit aboli.

M. *Young*, du comité nommé pour faire rapport sur le mode le plus propre et le moins dispendieux d'obtenir un "*Hansard Canadien*" contenant un rapport correct des délibérations et discours de cette Chambre, présente le premier rapport du comité, lequel est comme suit :

Ayant examiné le système en force dans la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, l'Australie et autres pays, le comité prend la liberté de recommander que le rapport soit fait de la manière suivante :

1. Que le rapport ne sera pas ordinairement mot pour mot, mais suffisamment complet pour être la substance juste et correcte des discours et délibérations de la Chambre, chaque discours devant être rapporté dans la langue qu'il a été prononcé.

2. Que le rapport sera sous le contrôle d'une personne d'une habileté, d'une expérience et d'une impartialité reconnues, comme phonographe, lequel sera connu sous le nom de rapporteur en chef, et sera employé permanent.

(*a*)—Il aura le contrôle du personnel des rapporteurs, rédigera le rapport des débats et sera responsable de l'exécution de l'ouvrage d'une manière convenable.

(*b*.) – Le personnel se composera de pas plus de quatre autres rapporteurs à part lui-même, dont l'un sera un bon rapporteur français.

3. Qu'une édition de 2,000 exemplaires du "*Hansard*" sera publiée, dont 1,500 en feuillets sous le titre de "*Hansard de la Puissance*," duquel six exemplaires seront fournis chaque jour à chaque membre, et un exemplaire à chaque journal dans la Puissance, les 500 exemplaires restants devant être reliés, chaque membre ayant droit d'en avoir deux, et la balance (88 exemplaires) étant destinée pour la Bibliothèque et pour être échangées.

(*a.*)—Les feuillets seront délivrés au bureau de poste, enveloppés et prêts pour la malle, pas plus tard qu'à trois heures le jour qui suivra celui où le discours aura été prononcé.

4. Que l'impression et la publication seront données par soumissions (la qualité de l'ouvrage devant être considérée comme aussi essentielle que le bon marché,) et d'aprés des stipulations pour l'exécution prompte et convenable de l'ouvrage.

5. Qu'un comité spécial permanent de pas plus de cinq membres sera nommé à la prochaine session, et à chaque session ensuite, pour faire des règles et règlements et pour administrer généralement toutes les affaires se rattachant au rapport et à la publication du "*Hansard.*"

(*a.*) Que d'ici à ce que ce comité soit nommé, les commissaires pour l'administration interne de la Chambre soient autorsisés à engager le rapporteur en chef, à organiser le personnel des rapporteurs, à donner les contrats pour la publication du *Hansard*, et à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer le commencement de l'ouvrage à la prochaine session.

Estimation du coût.

En 1867, le comité conjoint des impressions fit rapport comme suit: "Le coût de la publication des discours "dans la langue où ils seront faits, disons à 2000 exemplaires en feuillets et à 500 exemplaires reliés, contenant au- "tant de matière qu'une édition quotidienne de 14 colonne du journal le "*Globe*", pendant une session de 60 jours "francs s'élèvera à la somme de $7,801 00". En 1870, un comité spécial fit rapport à la Chambre d'une offre de la part de *Hunter, Rose* et Cie., qui était une société très-responsable et très-capable, de faire tout l'ouvrage, les discours devant être rapportés tels que prononcés, pour la somme de $9,829 00.

Le comité, après des informations prises et des calculs faits par lui, est d'avis qu'un "*Hansard*," du même volume que les "Débats sur la Confédération," contenant milles pages, ce qui formerait environ onze colonnes du "Globe" chaque jour pendant une session de soixante jours, pourrait être publié moyennant le prix *maximum* suivant, et peut-être à bien meilleur marché, savoir:—

Rapport	$5,000 00
Composition, 2,500 mille ems, à 50 cts	1,250 00
Impression, 1,000 marques, à 40 cts	400 00
Papier, 276 rames, à 3.25	897 00
Reliure, 500 exemplaires, à 50 cts	250 00
Pliage, enveloppement, etc	187 50
Total	$7,984 50

Considérant l'importance d'un "*Hansard*" pour le public, comme étant le seul moyen à sa disposition de connaître parfaitement ce que les représentants disent et font en Parlement, aussi bien que son immense valeur future pour notre histoire constitutionnelle, commerciale et politique, votre comité considère la dépense modérée, et recommande cordialement qu'il soit procédé à l'ouvrage tel que ci-dessus proposé.

M. *Young* présente aussi le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:

Que les rapporteurs requis pour les comités soient à l'avenir engagés en vertu d'un ordre de la Chambre et que la rémunération pour leurs services soit de $5.00 pour chaque séance d'un comité, et de 30 centins par 100 mots.

M. *Mills*, du comité des bills privés, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit:

Votre comité a examiné le bill (No. 40) pour incorporer la compagnie d'impression et de publications de Ste. Croix, et il est convenu de le rapporter sans amendements.

Comme la session approche probablement de sa fin, votre comité recommande que l'avis requis par la 60e règle comme devant être donné par les comités avant la considération des bills privés, soit réduit à trois jours pour le reste de la session.

M. *Paterson*, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet de la condition et des affaires des sauvages des Six-Nations, dans les comtés de Brant et d'Haldimand, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit:

Que d'après les témoignages pris devant votre comité et les réponses reçues à une série de questions transmises aux chefs, aux missionnaires et autres ayant quelque connaissance des affaires des sauvages, il trouve qu'il y a eu graduellement amélioration dans la conduite morale et les haditudes industrielles de ces sauvages; que cette amélioration est due en grande partie aux efforts des missionnaires et des instituteurs de la compagnie de la Nouvelle-Angleterre qui, à ses propres dépens, maintient cinq missionnaires, neuf écoles du jour et un institut industriel. Deux autres écoles sont supportées par la société des missionnaires Wesleyens.

Votre comité trouve que bien que les témoignages qu'il a sous les yeux se contredisent un peu sur certains points, cependant ils font voir qu'il existe beaucoup de mécontentement parmi les sauvages, et que ce mécontentement provient :

1o. De ce qu'ils ne trouvent point de leur goût diverses clauses de l'acte de 1879, intitulé : " Acte pour la meilleure administration des affaires des sauvages " ;

2o. De l'exécution forcée de l'ordre en conseil du 12 février 1873 relatif à la coupe et à la vente du bois ;

3o. Du retard apporté dans le paiement de l'intérêt de leur argent, le printemps.

Les objections suivantes, entre autres, sont faites à l'acte ci-dessus mentionné :

1o. Que par cet acte une femme sauvage est par son mariage avec un blanc privée de toute participation dans les annuités et l'intérêt de l'argent appartenant à sa tribu.

2o. Que les sauvages sont privés de louer leurs terres à des blancs de leur nation.

3o. Que, par les clauses d'affranchissement du dit acte, un sauvage, quelque qualifié qu'il soit pour contrôler ses propres affaires, n'a pas le droit, après son affranchissement, de posséder sa propre terre en pleine propriété.

L'ordre en conseil ci-dessus mentionné réglant la coupe et la vente du bois, bien qu'évidemment rédigé avec les meilleures intentions, a été regardé par les sauvages comme une mesure arbitraire, et a causé beaucoup de mécontentement parmi eux, provenant de l'idée qu'ils avaient que le bois leur appartient de droit comme étant leur propriété privée :

Les objections faites contre le retard dans le paiement du printemps est qu'ils ne reçoivent pas leur argent à temps pour leur permettre d'acheter leur grain de semence du printemps.

Vu les témoignages pris devant lui, votre comité suggère respectueusement à votre honorable chambre l'importance de mettre promptement fin aux maux dont on se plaint en amendant la loi existante de manière à faire réellement disparaître les obstacles qui s'opposent à la civilisetion des sauvages.

Votre comité se croit aussi obligé, vû les représentations qui lui ont été faites, de suggérer respectueusement qu'il est désirable que le gouvernement prenne en sa sérieuse considération la question de l'opération de l'ordre en conseil du 12 février 1873, dans le but de constater s'il est dans l'intérêt des sauvages d'apporter quelque modification à cet ordre.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copie de tous les documents en la possession du gouvernement, relatifs au havre de Port Stanley, autres que ceux transmis à la dernière session.

Aussi, la réponse à une adresse du 9 ultimo, demandant un état indiquant le nombre de pièces de bois carré, sparts, mats, madriers, planches, exportées chaque année depuis le mois d'avril 1863 jusqu'à la présente date, des comtés de Chicoutimi et Saguenay, le dit état spécifiant les espèces de bois, la quantité de chaque espèce, les endroits ou ce bois a été embarqué (shipped) les noms des propriétaires des établissements d'où ce bois a été exporté.

M. *Rymal* du comité des ordres permanent, présente le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : De *Donald A. Smith*, M. P., et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de télégraphe du Canada Central ; de *Donald A. Smith*, M. P., et autres, demandant des amendements à la charte de la banque de Manitoba ; et de *H. Gault* et autres, demandant l'incorporation de l'Association d'assurances de l'alliance du Canada.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes demandant la permission de présenter des pétitions pour la passation de bills privés, nonobstant l'expiration du délai pour en présenter. Les raisons données dans chaque cas sont telles qu'elles justifient ce comité de recommander que la permission demandée soit accordée, savoir : A *Louis A. Jetté*, Ecr., M. P., au nom de l'Association coloniale de construction et de placements ; au même, au nom de la Compagnie de Crédit de Montréal ; au même, au nom de la Compagnie d'exprès internationale ; à l'honorable *J. J. C. Abott*, M. P., au nom de la Compagnie de placements et d'agence du Bas-Canada (responsabilitée limitée) ; au même, au nom de la Compagnie de colonisation du Nord de Montréal, demandant à être autorisée à construire un pont de chemin de fer entre Hull et Ottawa ; et à l'hon. *Jhon Hamilton*, au nom de la Compagnie d'Estacade Rouges.

Vu que la session approche notablement de sa fin, votre comité recommande que l'avis requis par la soixantième règle, comme devant être donné par les comités avant la considération des bills privés, soit réduit d'une semaine à trois jours, pour le reste de la session.

L'honorable M. *McDonald* présente la réponse à une adresse du 4 du courant, demandant une liste de toutes les nominations faites depuis le 1er Novembre dernier, dans le département des Postes, avec les noms des officiers, les dates de leur nomination et leurs salaires respectifs.

Les pétitions suivantes, présentées ce jour, mais insérées par erreur dans les votes et délibérations d'hier, sont lues et reçus et renvoyées au comité des ordres permanents, savoir :

De la compagnie du chemin de fer d'Ottawa et Brockville ; demandant la passation d'un acte pour autoriser et confirmer son émission de débentures ou bons à la place des hypothèques consenties par la dite compagnie en faveur des comtés unis de Lanark et Renfrew, du township d'Elizabethtown et de la ville de Brockville, et pour autoriser et comprimer l'acceptation des dites hypothèques ou bons par les porteurs des obligations hypotêques à la place, et pour d'autres fins.

De *Henry Mulholland* et autres, directeurs provisoires de la compagnie de placements et d'agence (responsabilité limitée), demandant des amendements à sa charte, et le pouvoir de changer le nom de la dite compagnie.

De l'Hon. *John Hamilton*, Sénateur, et autres, demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie des Estacade Rouge ;

De la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal ; demandant la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un pont de chemin de fer entre Hull et la cité d'Ottawa ;

De *William Rodden* et autres, de la cité de Montréal, demendant la passation d'un acte pour incorporer l'association coloniale de construtions et de placements,

D'*Ashey Hibbard* et autres, de la cité de Montréal, demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie d'exprès Internationale :

De la compagnie de Crédit de Montréal, demandant d'autres amendements à sa charte, et de plus amples pouvoirs.

De M. *H. Gault* et autres, de la cité de Montréal, demandant une charte sous le nom de l'Association d'assurances de l'Alliance du Canada.

M. *McDougall* (Renfrew), présente un bill (No. 112) pour pourvoir à la votation compulsoire aux élections des membres de la Chambre des Communes.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Smith* (Selkirk) présente un bill (No. 113) pour amender la charte de la banque de Manitoba.—Seconde lecture lundi prochain.

Aussi, un bill (No. 114) pour incorporer la compagnie de télégraphe du Canada Central.—Seconde lecture lundi prochain.

M. *Brooks* présente un bill (No. 115) concernant l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer International de St. François et Mégantic.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. *Moss* présente un bill (No. 116) pour autoriser la compagnie de chemin de fer du Nord du Canada à se fusionner avec la compagnie du chemin de fer de prolongement Nord, et pour refondre les divers actes relatifs à la dite compagnie.— Seconde lecture, lundi prochain.

L'hon. M. *Cartwright* communique un message de Son Excellence, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

DUFFERIN,

Le gouverneur-général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes reprises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 Juin 1874, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 8 Mai 1874.

Sur motion de l'honorable M. *Cartwright*, le dit message et le dit budget sont renvoyés au comité des subsides.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, la chambre décide de se former en comité général, mardi prochain, pour examiner certaines résolutions au sujet du chemin de fer canadien du Pacifique, et pour examiner une certaine résolution relative à la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, dans la province de la Colombie Anglaise.

La chambre procède à la considération ultérieure des résolutions 36 et 37, rapportées du comité des subsides, vendredi, le 17 ultimo, et les dites résolutions étant lues une seconde fois sont adoptées.

Les bills suivants sont examinés en comité, rapportés, lus une troisième fois, et passés :

Bill No. 74 pour continuer pendant un temps limité certaines disposition temporaires de l'acte relatif à l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans la Puissance ;

Bill No. 75 pour amender l'Acte du pilotage, 1873 ;

Bill No. 76 pour exempter les transports de droits de port et de havre.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés :—

Bill No. 78 pour l'enlèvement des obstructions causés par des naufrages et autres causes semblables dans les eaux navigables du Canada, et pour d'autres fins ;—

Bill No. 85 pour amender l'acte pour l'organisation du département de la marine et des pêcheries ;—

Bill No. 86 relatif à l'extension et à l'application de l'acte des pêcheries aux provinces de la Colombie Anglaise, de l'Ile du Prince-Edouard et de Manitoba ;

Bill No. 87 pour amender de nouveau l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien du havre pour le havre de Montréal.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution déclarant qu'il est expédient d'amender "l'Acte des Terres de la Puissance," 35 Vic., ch. 33, et de décreter que le gouverneur en conseil pourra émettre les *scrips* rachetables seulement par leur réception au Terres de la Puissance.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée.

Résolu qu'il est expédient d'amender l'"Acte des Terres de la Puissance," 35 *Vic*, ch. 23, en décrétant que le gouverneur en conseil pourra émettre des *scrips* rachetables seulement par leur réception en paiement de terres de la Puissance, et qu'il pourra ordonner que les réclamations pour des octrois de terres de la Puissance pourront être payées soit en terres, soit en *scrips*; qu'il est de plus expédient de confirmer certains ordres en conseil ci-devant rendus pour autoriser l'émission de tels *scrips* pour la commutation du droit de commune et du droit de faucher du foin ; d'amender certaines autres dispositions et de suppléer à certaines omissions de détail dans le dit acte, et d'autoriser le gouverneur en conseil à faire un tarif d'honoraires pour des copies de cartes géographiques et d'autres documents au bureau de l'arpenteur général ; de décréter que si quelque personne entreprend de coloniser des terres de la Couronne, sans frais pour le gouvernement, à raison de pas moins de soixante et quatre familles par township, conformément aux dispositions du dit acte relatives à un *homestead*, le Gouverneur-Général en conseil pourra soustraire ce township à la vente publique, et pourra, en considération de cette colonisation et des frais encourus en conséquence, autoriser la vente à cette personne d'autres terres dans le township à des prix réduits, et de décreter que cette personne

ura, à certaines conditions, un privilége sur les terres des colons pour les avances qu'elle leur aura faites en les fesant venir, et en leur aidant dans l'établissement des dites terres.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'hon. M. *Laird* présente un bill (No. 89) pour amender "l'Acte des Terres de la Puissance.—Seconde lecture, lundi prochain.

Le bill (No. 51) relatif à l'appropriation de certaines terres de la Puissance dans Manitoba est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapportée, lû une troisième fois et passé.

Le bill (No. 95) pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires est lu une seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger lundi prochain.

Le Bill (No. 98) pour autoriser le prélèvement d'un emprunt pour la construction de certains travaux publics avec la garantie impériale pour une partie du dit emprunt, est lu une seconde fois, examiné en comité privé, et, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le Bill (No. 67) pour établir certaines dispositions relatives à l'inspection de certains articles de commerce de provenance du Canada, application à toute la Puissance du Canada, est lu une seconde fois et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Le Bill (No. 102) pour amender de nouveau l'acte relatif à l'inspectjon des bateaux à vapeur est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le Bill (No. 88) pour amender l'acte 38 Vict., ch. 44, et les actes qui l'amendent, ainsi que le tarif des droits de douane y annexé, est lu une seconde fois et examiné en comité général. Après avoir siégé quelque temps, étant six heures P. M., M. l'orateur reprend le fauteuil.

7. 30, *P. M.*

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la* 19*e règle*)

L'hon. M. *Cameron* (Ontario) présente une pétition d'Angus Morrisson, Solliciteur de la compagnie d'assurance de l'Ouest (laquelle est reçue et lue,) demandant la permission de présenter une pétition au nom de la dite compagnie à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour amender sa charte en ce qui a rapport à ses affaires dans les Etats-Unis d'Amérique, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour Bills privés,—et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

Les Bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir: —

Bill (No. 20) pour amender la charte de la compagnie royale canadienne d'assurance;

Bill (No. 22) pour incorporer la compagnie de manufacture de gomme à l'épreuve de l'eau de Lamb;

Bill (No 30) pour amender la charte de la compagnie d'assurance mutuelle maritimes du Canada.

Bill (No. 37) pour incorporer la banque d'Ottawa.

Bill (No. 32) pour fusionner la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée) avec la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée), sous le nom de "compagnie de manufacture de télégraphes électriques et d'articles de quincaillerie" (responsabilité limitée), est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture du Bill est ordonnée pour lundi prochain.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités comme suit:—

Au comité des banques et du commerce.

Bill (No. 53) pour incorporer la compagnie des mines d'argent de Columbus et d'Orégon.

Bill (No. 105) pour amender la charte de la compagnie d'assurance anglo-américaine et les autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la compagnie.

Bill (No. 100) pour incorporer la chambre de commerce de St. Jean, province de Québec.

Bill (No. 91) pour amender l'acte relatif à la banque de la Nouvelle-Ecosse.

Au comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de connexion neutre.

Bill (No. 110) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants *sans amendements*, savoir:

Bill (No. 3) pour amender la charte de la compagnie du télégraphe Grand Nord.

Bill (No. 6) pour consolider les hypothèques et autres charges privilégiées de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, pour prélever un autre capital et pour établir une association de fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres fins.

Aussi, adoptant le bill (No. 4) pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du canal à navires de Caughnawaga. (Sur motion de l'hon. M. *Holton*, les dits amendements sont adoptés.

Aussi, avec le bill suivant du Sénat (No. 117) intitulé: "Acte relatif au crime de libelle," auquel est demandé le concours de cette Chambre. (Sur motion de M. *Brooks*, le dit bill est lu une première fois—seconde lecture lundi prochain.

Aussi, que le Sénat a nommé un comité de sept membres, savoir: Les honorables MM. *Aikins*, *Botsford*, *Bureau*, *Dickey*, *Dickson*, *Miller* et *Scott*, pour examiner si la dépêche des affaires dans le Parlement ne pourrait pas être facilitée en ce qui concerne les relations entre les deux Chambres, et pour conférer avec un égal nombre de membres de cette Chambre pour l'objet susdit, tel que demandé par un message du 4 du courant.

Le Comité général auquel a été renvoyé le bill (No. 88) pour amender l'acte 31 Vict., ch. 44, et les actes qui l'amendent ainsi que le tarif des droits de douane y annexé siége de nouveau et fait plusieurs amendements au dit bill, lesquels sont rapportés et adoptés. Troisième lecture du bill, mardi prochain.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution décrétant que toute personne composant ou mixtionnant du vin, de l'eau-de-vie, etc., ou tout autre article contenant de l'alcool et servant de breuvage, sera tenu de prendre une licence pour exercer ce métier.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*, Qu'il est expédient de décréter : Que toutes personnes fesant le métier de composer et mixtionner du vin, de l'eau-de vie, du rhum, du genièvre, du schnaps, du whiskey anglais ou de l'étranger, des amers, des liqueurs, des cordiaux, ou tout autre article contenant de l'alcool et propre à être employé comme breuvage, ou dans la composition d'un breuvage, seront tenues de prendre une licence pour exercer ce métier, sans laquelle il sera illégal pour elles de l'exercer.

2. *Résolu*, Que toute personne qui aura obtenu une licence pour composer des breuvages paiera sur réception de cette licence, un honoraire de cinquante piastres, et cette licence sera en force pendant une année, et pas plus longtemps.

3. *Résolu*, Que tous les articles mentionnés ou inclus dans la première résolution, et tous ceux employés comme nourriture breuvage ou drogues seront soumis à l'analyse chimique, laquelle sera faite par des personnes compétentes qui seront nommées pour cet objet par le gouverneur, afin de déterminer s'ils ont été adultérés par l'addition de quelque ingrédient délétère ou qui ne convient pas lorsque cette analyse sera requise par un acheteur ou un vendeur de tels articles, ou lorsque cette analyse sera jugée nécessaire dans l'intérêt du public par un officier du revenu.

4. *Résolu*, Que pour chaque telle analyse la personne qui la requiert paiera un honoraire qui devra être une rémunération convenable pour la faire.

5. *Résolu*, Que tous tels articles qui seront prouvés par l'analyse avoir été ainsi adultérés de manière qu'ils ne puissent convenablement être employés comme nourriture, comme breuvage ou drogues, seront confisqués et saisis au profit de la Couronne, et ils pourront ensuite être détruits, ou il pourra en être disposé selon qu'il sera prescrit à cet égard par des règlements faits par le gouverneur en conseil.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Cartwright* présente alort un bill (No. 118) pour empêcher l'adultération de la nourriture et des liqueurs.

Seconde lecture, lundi prochain.

Les amendements faits en comité général au Bill (No. 16) pour amender l'acte 35 Vic., chap. 13, en détachant le township Tuckersmith, de la division centre et en l'annexant à la division sud du comté de Huron sont pris en considération et adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture des bills suivants, est déchargé, et les bills sont retirés, savoir :

Bill (No. 35) pour faciliter le recouvrement des réclamations contre les navires.

Bill (No. 50) pour amender et assimiler les lois concernant le libelle et la procédure sur actes de mise en accusation, et sur informations en fait de libelle, et autres *misdemeanors*.

Bill (No. 45) pour pourvoir à l'examen des personnes employées comme ingénieurs ailleurs que dans des bateaux à vapeur, et à l'octroi de licences à ces personnes.

Le bill (No 46) pour autoriser l'incorporation de chambre de commerce dans la Puissance est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce,

Et les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des chemins de fer, etc., savoir :

Bill (No. 47) pour amender les actes généraux des chemins de fer.

Bill (No. 31) pour pourvoir au moyen de mieux sortir des chars de chemins de fer dans les cas d'incendie.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Laflamme*—Lundi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner les résolutions suivantes :

1. Qu'il est expédient d'amender l'Acte relatif aux banques et au commerce de banque en abrogeant la 18e clause, et en la remplaçant par ce qui suit :

Dans le cas où les propriétés et l'actif d'une banque deviendraient insuffisants pour payer ses dettes et obligations, les actionnaires de la banque dont les actions sont payés ne seront point responsables à l'égard du déficit, et la responsabilité des autres actionnaires sera limitée à un montant égal au montant resté dû sur leurs actions ; pourvu que dans le cas où la banque serait en commandite, et que les principaux associés seraient personnellement responsables, alors si une suspension du paiement complet en espèces ou en billets de la Puissance, de tous les billets ou autres obligations de la banque, ou d'aucun d'eux, continue pendant six mois, cette responsabilité sortira son plain et entier effet de suite, et l'on pourra s'en prévaloir contre les principaux associés sans attendre la vente ou la discussion des biens ou de l'actif de la banque, ou d'autres procédures prélimiraires quelconques.

L'Hon. M. *Dorion*.—Mardi prochain.—Bill relaàif à la paille.

L'Hon. M. *Dorion*.—Mardi prochain.—Bill pour établir une cour générale d'appels pour le Canada.

M. *Cook*.—Lundi.—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le collecteur de la douane, à Peenetanguishene, et l'ancien gouvernement, au sujet de l'augmentation du salaire du dit officier.

M. *Paterson*.— Lundi.—Proposera l'adoption du second rapport du comité nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet de la condition et des affaires des sauvages des Six-Nations, dans les comtés de Brant et Haldimand

M. *Cunningham* (Marqette)—Lundi prochain—Adresse demandant tout rapport qui peut avoir été recu au Département des travaux publics au sujet de l'ouverture d'une communication par eau entre la Rivière Assiniboine et la Rivière Saskatchiwan.

M. *Roscoe*— Lundi prochain s'il y a eu des négociations entre le gouvernement de la Puissance et celui de la Colombie Anplaise direnctement, ou par l'entremise d'un agent, au sujet de la modification des conditions de l'Union, et si oui, quel en à été le résultat ?—

M. *Dorion*—Lundi prochain— Si le gouvernement à l'intention de se faire transférer le chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard par le gouvernement local de cette Province, avec la clôture en fil de fer maintenant érigée de chaque côté du chemin ?

M. *Bowell*.—Lundi prochain.—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement ou tout membre du gouvernement, ou tout officier du gouvernement, et le docteur Orlanda Sampson Strange, au sujet de la démission de ce dernier de la position de chirurgien de la batterie d'artillerie à Kingston, et copie de tous ordres en conseil, ou de tous autres papiers, et les raisons de cette démission.

L'Hon. M. *Smith*—Mardi prochain.—Proposera que la Chambre se forme en comité au jour ultérieur pour examiner la résolution :

Qu'il est expédient d'autoriser les commissaires du havre de Québec à prélever, au moyen d'un emprunt, à raison d'un intérêt de cinq pour cent par année, avec la garantie de la Puissance, une somme n'excédant point quatre cent mille piastres, pour la construction d'un bassin de radoub à Québec.

M. *Cook*—Lundi—Adresse priant Son Excellence de vouloir bien prendre les mesures qu'elle jugera convenables pour qu'il se fasse une enquête sur les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada et un rapport sur les frais de fonctionnement du dit chemin, sur l'emploi de tous les deniers reçus par la dite compagnie et sur le coût de tous prolongements et améliorations payé à même le revenu de la dite compagnie.

M. *Geoffrion*—Lundi—Proposera que le comité spécial nommé le 1er avril dernier pour s'enquérir au sujet des difficultés qui ont existé dans le Nord-Ouest, soit autorisé à faire rapport de temps à autre.

M. *Young*—Lundi—Que le premier rapport du comité spécial nommé au sujet d'un "*Hansard Canadian*" soit adopté.

M. *Young*—Lundi—Que le second rapport du comité spécial auquel a été renvoyée la question de l'opportunité d'avoir des rapporteurs dans les comités de la Chambre soit adopté.

No. 29.

OTTAWA, VENDREDI, 8 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau

1874.

No. 30.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 11 MAI 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre une liste des actionnaires de la banque de St. Stephen, N.-B., Avril 1874, en vertu des dispositions de l'acte 34 Vict.. ch. 5, section 12.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *R K. McDonnell* et autres, de Walsingham, comté de Norfolk; de l'assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne du Canada, du révérend *Thomas Walker* et autres, du township d'Edwardsburg, du révérend *J. McIntyre*, et autres, d'Osnabruck, comté de Stormont; du conseil de ville de St. Jean, de la Session de l'Eglise de Nairne, Strabane, de l'association de l'école du dimanche, de la ville de Dundas, de *Henry Vallick* et autres, de Flamboro' Ouest, d'*Enoch Eaton* et autres, du township de Flamboro' Est, et de *Joshua Pitt*, président, et *A. McPherson*, secrétaire, au nom de l'Union de Tempérane de Dundas, comté de Wentworth ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Robert Noble* et autres, du conseil municipal du township d'Albion et autres, et de *W. H. Leech* et autres, tous manufacturiers et autres, de la province d'Ontario, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

Du conseil municipal du village de Richmond Hill ; demandant que le dit village soit annexé à la division ouest du comté d'York et fasse partie pour les fins électorales parlementaires.

De MM. *Hugh* et *Andrew Allan* et autres, de la cité de Montréal ; demandant la passation d'un acte déclarant nulles toutes les lois existantes du parlement du Canada, ainsi que tous les règlements de la cité de Québec ou de la ville de Lévis qui empêchent la libre navigation du St. Laurent en tout temps vis-à-vis la cité de Québec.

De MM. *A. A. Ayers* et compagnie et autres, marchands de beurre; demandant certains amendements à l'acte relatif à l'inspection de certains articles de commerce de provenance du Canada.

L'honorable M. *Smith* (Westmoreland), du comité des banques et du commerce, présente le 5e rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:

Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie de steamers provinciaux.

Bill (No. 69) pour amender de nouveau l'acte 36 Vict., ch. 48, relatif aux compagnies d'assurances

Et le bill suivant sans amendements, savoir :

Bill (No. 49) relatif à la banque fédérale du Canada.

M. *McDougall* (Renfrew), du comité chargé de s'enquérir de l'état du bureau de Québec pour l'inspection et le mesurage de bois, présente un rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre Comité a considéré qu'il était à propos, d'une part, d'obtenir le témoignage et de connaître les vues de personnes en rapport avec le Bureau, et de l'autre, d'entendre des personnes d'expérience dans le commerce de bois.

Dans ce but, M. *Quinn*, le surintendant, et deux inspecteurs de bois, choisis comme représentants de leur classe par ceux d'entre les inspecteurs qui pouvaient être consultés dans le moment, et plusieurs marchands de bois, dont les relations avec le bureau paraissaient les rendre les plus propre à juger de son fonctionnement, ont été assignés pour rendre témoignage devant votre comité.

Tous les témoins s'accordent à dire que parmi les inspectours de bois, il en est quelques-uns qui sont incapables de bien remplir les devoirs de leur charge, à cause de leurs infirmités, et d'autres qui, pour bien des raisons, ne jouissent point de la confiance des marchands de bois.

Votre comité est d'opinion que les exigences du commerce seraient satisfaites si l'on retranchait ces deux classes d'individus du personnel des inspecteurs, ce qui en diminuerait le nombre de soixante et seize à environ soixante.

Il y a maintenant trois branches du département d'inspection, celles du bois carré, des mâts et espars, celle des madriers, et celle des douves, avec quarante-six, vingt et dix inspecteurs attachés à chacune respectivement.

Les hommes employés dans les branches des madriers et des douves paraissent être constamment occupés dans la saison du mesurage ; mais il est évident que l'ouvrage maintenant accompli par les quarante-six hommes employés dans la branche du bois carré pourrait être fait par vingt seulement.

D'après les témoignages, il paraît que le nombre collectif des personnes attachées au bureau, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pourrait être de beaucoup réduit si les inspecteurs capables de mesurer et d'inspecter le bois de toutes sortes qui vient à Québec préparaient les spécifications, lisaient et fesaient les calculs arithmétiques eux-mêmes.

Le surintendant croit qu'en insistant sur ces qualifications le nombre des inspecteurs pourrait être réduit à quarante, tenant compte du fait que l'ouvrage n'est pas également réparti sur la saison d'inspection.

Le montant payé par le bureau au fonds de revenu, depuis 1857, excède la dépense du dit bureau de $20,000. Cette somme placée, avec un percentage retenu sur les honoraires futurs des inspecteurs, pourrait former un fonds de retraite, si l'on se décidait à accorder immédiatement une allocation annuelle aux hommes qui sont maintenant vieux et infirmes, et à agir de la même manière à l'égard de ceux qui le deviendront par la suite.

Votre comité est d'avis que, bien que de grands abus aient existé sous le système de rotation, ces mêmes abus disparaîtront quand les négligents et les incapables seront retranchés de la liste des inspecteurs.

Les avantages résultant de la continuation du système de rotation, et la connaissance, de la part de l'une des parties à une transaction en fait de bois de construction, que l'autre partie, d'après ce système, n'a pas eu le pouvoir de choisir la personne qui détermine la quantité de bois que l'on suppose se trouver dans son lot, feront plus que contrebalancer les désavantages du même système.

Les personnes qui ont été entendues devant le comité ont beaucoup différé d'opinion quant au mode de paiement des inspecteurs qui devrait prévaloir.—Les personnes qui représentaient le bureau se sont prononcées en faveur d'un salaire fixe, tandis que les hommes du commerce voulaient que le système actuel de paiement au moyen d'honoraires fût continué. Votre comité ne voit pas ce que l'on pourrait gagner à changer le système actuel.

Votre comité est d'opinion que la rétribution des inspecteurs dans toutes les branches devrait être en moyennes de $550 et que le bureau devrait sans doute se soutenir par lui-même, mais non produire un revenu.

Si les suggestions ci-dessus étaient adoptées, il pourrait être fait de suite une réduction considérable dans les prix du mesurage, vû que le nombre des inspecteurs serait diminué, et qu'aux prix actuels le bureau a produit en deux ans un revenu de $18,000 en sus de ses dépenses. Les différents prix devraient être réduits en proportion.

Votre comité a soigneusement pris en considération les raisons données par ceux qui sont en faveur de la constitution d'un bureau indépendant d'inspection et il a lieu de croire qu'en confiant l'inspection et le mesurage du bois à des hommes capables, la nécessité d'un tel bureau ne se ferait point sentir. L'emploi d'hommes capables de bien remplir le devoir de reviser l'inspection et le mesurage d'autres personnes, et d'examiner les aspirants à la profession d'inspection, entrainerait nécessairement une dépense considérable qu'il serait bon d'éviter, s'il est possible.

M. *Rymal* du comité des ordres permanents, a l'honneur de présenter le onzième rapport du comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitons suivantes, savoir : De l'honorable *J. Hamilton* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie des Estacades de la rivière Rouge, de *William Rodden* et autres, demandant l'incorporation de l'association de construction et de placements ; d'*Ashley Hibbard* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie d'Exprès Internationale ; de la compagnie de crédit de Montréal, et de la compagnie de chemin de fer de Brockville et Ottawa, relative à son émission de bons portant hypothèque.

Votre comité a aussi examiné la pétition d'*Angus Morrison*, solliciteur de la compagnie d'assurances de l'Ouest, à l'effet d'obtenir la permission de présenter une pétition de la part de la dite compagnie, nonobstant l'expiration du délai pour en présenter. Les raisons données relativement au délai sont telles qu'elles justifient votre comité à recommander la réception de la pétition.

L'hon M. *Cameron* (Ontario), présente une pétition de la compagnie d'assurances de l'Ouest, demandant certains amendements à la charte de la compagnie, laquelle pétition est lue et reçue.

M. *Ryan* présente un bill (No. 119) pour incorporer l'association d'assurances de l'Alliance du Canada.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. *Young*, un message est envoyé au Sénat demandant qu'il soit permis à l'hon. M. *Letellier de St. Just* de comparaître devant le comité des comptes publics.

Le bill (No. 32) pour fusionner la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée) avec la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée,) sous le nom de " compagnie de manufacture de télégraphes électriques et d'articles de quincaillerie " (responsabilité limitée) est lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 40) pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications de Ste. Croix est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 79) pour étendre les pouvoirs de la société d'épargnes et de placements d'Ontario, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

M. *Blain* propose qu'attendu que les moyens de transport jusqu'à la mer de l'énorme surplus des produits des vastes régions arrosées par les grands lacs, et que les moyens de transport vers ces régions des articles manufacturés de l'Est sont entièrement disproportionnée aux besoins du commerce, et qu'en conséquence de plus grandes facilités pour

ces objets sont indispensables ; et attendu qu'il parait que le gouvernement des Etats-Unis, afin de faire face à ces exigences, a nommé un comité pour examiner toute la question du transport prompt et à bas prix et que ce comité poursuit maintenant ces travaux ; et attendu que d'après les conditions auxquelles les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ont consenti à se confédérer, le Gouvernement de la Puissance est tenu d'améliorer la navigation du fleuve St. Laurent et d'agrandir les canaux le long de ce fleuve de manière à permetre aux navires d'un plus fort tirant d'eau de passer entre le lac Ontario et les endroits où la marée se fait sentir ; et qu'il paraît que la construction du canal projeté de Huron et Ontario à la baie Georgienne diminuerait considérablement la distance par eau de l'ouest à l'est et offrirait d'ailleurs une meilleure et plus sûre voie de communication,—qu'il soit *résolu* qu'un comité de sept membres de cette chambre. ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers,soit nommé pour examiner les sujets ci-dessus mentionnés, et faire rapport sur la possibilité de réaliser le projet de la construction du dit canal de Huron et Ontario, et de quelque système uniforme d'après lequel des navires plus gros que ceux maintenant employés et d'une capacité de transport suffisante pour les besoins actuels et futurs du commerce pourraient passer depuis les endroits où la marée se fait sentir jusqu'à la tête des grands lacs,—et qu'il soit de plus *résolu* qu'il est expédient et qu'il serait dans l'intérêt de la Puissance de nommer des commissaires chargés de conférer avec le comité de transport des Etats-Unis et de discuter la question de la possibilité de réaliser le projet de la construction du canal de Huron et Ontaaio et celui de la; communication par eau, améliorée et uniforme, entre les lacs supérieurs et les endroits où la marée se fait sentir rendus nécessaires pour faire face aux besoins du commerce actuel et futur, et de faire rapport du résultat de leurs délibérations à cette Chambre et de tout aide que les Etats-Unis ou aucun des Etats-Unis seraient disposés à accorder pour l'exécution des travaux projetés ou d'aucun de ces travaux.

Et objection étant faite à cette motion par M. *Thompson* (Haldimand) sur le principe qu'elle n'est dans l'ordre, vû qu'elle entraîne une dépense de deniers publics en recommandant la nomination de certains commissaires.

M. l'Orateur décide que cette motion est une proposition abstraite qui peut être proposée régulièrement à la Chambre par un membre privé ; que si elle était adoptée, elle ne lierait pas nécesairement la Chambre, et qu'en conséquence il ne peut maintenir l'objection.

La question étant alors mise aux voix,et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat adoptant le Bill (No. 11) pour incorporer la Compagnie du pont de la grande île Niagara *sans amendement*.

Aussi, avec les bills suivant du Sénat auxquels le coucours de cette Chambre est démandé, savoir :—

Bill (No.120) pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et sur la vie de Stadacona. (Sur motion de l'Hon. M. *Cameron*, le dit bill est lu une première fois,—Seconde lecture, demain) ;

Bill (No. 121) pour amender la charte de la Banque Impériale. (Sur motion de l'Hon. M. *Mackenzie*, le dit bill est lu une première fois,—Seconde lecture, demain)

M *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant un compte de la dépense, copie de toute correspondance, instructions données à des ingénieurs, et rapports par ceux ci se rattachant à l'amélior tion du havre d'Ingonish-sud, Cap-Breton, et qui peuvent se trouver en la possession du gouvernement.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copie de toute correspondance, s'il en est, entre le gouvernement et les ingénieurs ou ingénieur en charge du canal Welland durant les deux dernières années au sujet du montant des dommages éprouvés par les propriétaires et occupants de terres le long de la Grande Rivière dans les comtés d'Haldimand et Monck ; aussi copie de tous rapports, s'il en est, au sujet de l'évaluation et du paiement des dits dommages causés par le maintien du niveau de la dite rivière à une beaucoup plus grande hauteur que d'ordinaire pour l'usage du dit canal durant la même période.

Aussi, la réponse à une adresse du 22 ultimo, damandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la commission du havre de Montréal, avec copie des lettres destinant MM. *Delisle*, *Workman*, *Hudon* et *Ryan* de la dite commission ; aussi, copie de toutes lettres et télégrammes sur le même sujet, échangés entre les honorables MM. *Mackenzie* et *Dorion* et l'honorable *John Young*, l'un des commissaires du havre de Montréal.

M. *Dewdney* propose qu'il soit *résolu* qu'il est désirable que le gouvernement fasse faire d'autres explorations de la route du chemin de fer canadien du Pacifique entre Kamloops et Port Hope, sur la rivière Fraser, afin de déterminer quelle est la meilleure ligne possible pour un chemin de fer entre ces endroits, et en même temps d'établir au delà de tout doute si cette route n'est pas la plus favorable comme étant la plus courte et subséquemment la moins dispendieuse à construire et à maintenir en opération dans la Colombie Anglaise jusqu'au meilleur port de mer sur la côte ouest de la Puissance.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Cunningham* (Marquette) il est voté une adresse demandant un état de tous les baux et ventes de limites de bois de construction dans Manitoba et le Nord-Ouest, les dates de ces baux ou ventes, les conditions de ces baux ou ventes et les noms des preneurs et acheteurs.

Sur motion de M. *Cook*,il est voté une adresse demandant copie de tous rapports,ordres et correspondances entre les autorités de la milice et le département de la milice ou tout autre département au sujet des mouvements militaires sur la frontière, à Niagara, en l'année 1866.

M. *Bunster* propose que le rapport du comité au sujet du tarif de la Colombie Anglaise soit maintenant adopté

Et objection étant faite à cette motion sur le principe qu'elle demande l'adoption d'un rapport qui n'aurait pas dû être reçu par la Chambre.

M. l'Orateur décide que l'objection est bien fondée ; que le rapport n'est pas dans l'ordre,vu qu'il recommande de décréter un nouveau tarif, et qu'une mesure à cet effet doit prendre origine (avec la sanction de la Couronne) dans un comité général.

Sur motion de M. *Irving*, il est nommé un comité spécial pour examiner les changements qu'il serait désirable de faire à l'acte pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation, 35 *Vic.*, ch. 31; le dit comité devant se composer du Très-Hon. Sir *John A. Macdonald* et de MM. *Laflamme*, *McKay* (cap Breton), *De Veber*, *Moss*, *Jetté* et l'auteur de la motion.

Sur motion de M. *Mills*, il est voté une adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement du Canada et celui d'Ontario au sujet de certaines dispositions de l'acte Municipal de cette province, par lequel les corporations municipales sont autorisées à imposer des taxes différentielles sur le commerce avec d'autres provinces et des pays étrangers.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex),—il est voté une adresse demandant un état complet des dépenses se rattachant à l'émission de la commission royale chargée de s'enquérir des accusations portées par l'honorable *L. S. Huntington* contre l'ancienne administration, le dit état devant indiquer les sommes payées et les personnes à qui elle l'ont été.

Sur motion de M. *McLeod*,—il est voté une adresse demandant copie du contrat pour l'enlèvement des débris de naufrage à l'entrée du havre de Richibucto, dans le Nouveau-Brunswick, avec les noms des cautions et les sommes payées sur l'entreprise; aussi copie du rapport d'ingénieur ou de tout autre officier faisant voir la quantité d'ouvrage fait, sur lequel rapport des paiements ont été faits.

Sur motion de M. *Costigan*,—il est nommé un comité spécial chargé de s'enquérir au sujet de la navigation de la rivière St-Jean, et de faire rapport sur les meilleurs moyens à prendre pour l'améliorer ; le dit comité devant se composer de MM. *Pickard*, *Appleby*, *Ferris*, *Pouliot*, *Ryan*, *Pelletier* et de l'auteur de la motion.

Sur motion de M. *Ross* (Middlessex), le troisième rapport du comité conjoint des impresssions est adopté.

Sur motion de M. *McKay*, il est voté une adresse demandant un état donnant tous les papiers et la correspondance, sous le contrôle du gouvernement, relatifs au contrat pour la construction de la section 22 du chemin de fer intercolonial, et indiquant le montant du contrat, les noms des entrepreneurs, les cautions, les conditions de l'abandon de l'entreprise et les sommes payées aux entrepreneurs primitifs, avant, durant et après l'abandon de la dite entreprise aux commissaires; aussi un compte de tous les deniers payés pour les édifices et le matériel roulant, et un état des réclamations, de quelque nature que ce soit, indiquant les noms des parties qui ont reçu tels deniers la date des paiements, le montant encore dû aux entrepreneurs, s'il en est.

M. *Stephenson* propose qu'il soit voté une adresse demandant copie du rapport des explorations géologiques et d'arpentages de 1873, dans Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, par le professeur Bell.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *Stepheson*, il est voté une adresse demandant copie de tous rapports et de toute corespondance concernant le ressort breveté de *Freeman* pour les tentes (le droit d'en manufacturer ayant été acheté par le gouvernement de la Puissance).

Sur motion de M. *Walker*, il est voté une adresse demandant un état indiquant le nombre d'employés dans chaque département du service civil de la Puissance, le nom de chaque employé, l'âge qu'il avait quand il a été nommé, son occupation antérieurement à sa nomination, et le paps où il est né.

Sur motion de M. *McLeod*, il est voté une adresse demandant des comptes détaillés du charbon acheté pour le Chemin de fer Intercolonial, dans le Nouveau-Brunswick, durant les années 1872 et 1873, avec les noms des vendeurs.

Sur motion de M. *de St. George*, il est voté une adresse demandant copies : 1o de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, et les rapports et documents faisant partie de cette correspondance, au sujet de l'offre faite par M. *John Webb*, du cap Santé, manufacturier, pour l'achat d'une certaine pointe de terre pour y établir des manufactures. La dite pointe de terre, située dans la paroisse de Ste-Jeanne de Neuville, a été anciennement acquise par le gouvernement impérial pour des fins militaires, et se trouve maintenant sous le contrôle du gouvernement fédéral ; 2o. de la correspondance entre le gouvernement fédéral et M. *John Webb* à ce sujet ; 3o. du bail mentionné dans une lettre du département de la Milice, en date du 8 avril, consenti par le gouvernement en faveur de *J. H. Boswell*, écuier, de Québec, de la dite pointe de terre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi 12 mai 1874.

Sur motion de M. *Paterson*, le second rapport du comité au sujet des Sauvages des Six Nations, dans les comtés de Brant et d'Haldimand, est adopté.

Sur motion de M. *Geoffrion*, le comité nommé le 1er ultimo au sujet des difficultés du Nord-Ouest obtient la permission de faire rapport de temps à autre.

La Chambre alors s'ajourne, étant 12.50 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Farrow*—Mercredi prochain—Si c'est l'intention du gouvernement de faire du village de Seaforth un port d'entrée et de faire placer un magasin d'entrepot dans le dit village.

M. *McDougall* (Trois-Rivières)—Si c'est l'intention du gouvernement de prendre des mesures pour empêcher à l'avenir les grandes inondations sur le St.-Laurent, entre Québec et Montréal, et de prévenir les dommages causés par la glace au printemps.

M. *Ryan*—Mercredi prochain—Proposera que les états concernant les nominations à la douane de Montréal, depuis le premier jour de janvier 1874 jusqu'au 27 avril dernier, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre.

L'hon. M. *Dorion*—Mercredi prochain—Bill pour éviter les doutes quant à l'application de l'ate 32 et 33 *Vic.*, chap. 35, au district d'Algoma.

M. *Gill*—Mercredi prochain- Si c'est l'intention du gouvernement de faire draguer la rivière St.-François cette année.

M. *Borden*—Mercredi prochain—Si le gouvernement de la Puissance, ou le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse a le pouvoir de prendre des arrangements avec le Compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis pour changer le tarif des prix exigés sur le dit chemin, conformément à l'acte d'incorporation et aux arrangements en vertu desquels le chemin a été construit.

M. *McDougall* (Renfrew)—Mercredi prochain—Proposera que le rapport du comité chargé de s'enquérir de l'état du bureau de Québec pour l'inspection et le mesurage du bois soit adopté.

L'hon. M. *Davies*—Mercredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de l'Isle du Prince-Edouard, concernant le contrat pour la construction du chemin de fer sur la dite Isle et le transfert de ce chemin au gouvernement ; aussi de toute correspondance entre les entrepreneurs et le gouvernement local, ou le gouvernement de la Puissance, touchant la substitution d'une clôture de fil de fer à la clôture prescrite dans le contrat.

L'hon. M. *Mackenzie*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité général un jour ultérieur, pour examiner la résolution suivant :—

Qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer, de temps à autre, à sa discrétion, à toute province du Canada les sommes qui seront requises pour des amélorations locales dans la Province, n'excédant point en totalité le montant dont la dette de la Province pour laquelle le Canada est responsable sera alors moindre que celle avec laquelle il lui a été permis d'entrer dans l'Union, et sur lequel montant le Canada a à payer un intérêt à la Province au taux de cinq pour cent par an,—ces avances devant être considérées des additions à la dette de la Province, et le montant de l'intérêt ainsi payable devant être réduit en conséquence,—avec permission à la Province de rembourser ces avances au Canada, sur tel avis, ou telles sommes et à telles autres conditions dont le gouvernement de la Puissance et celui de la Province pourront convenir, tout montant ainsi remboursé étant déduit de la dette de la Province dans le calul de la subvention qui lui est payable.

L'Hon. M. *Smith*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de décréter que le, depuis et après le premier jour de janvier 1875, la corporation de la Maison de la Trinité de Québec sera dissoute, et que les pouvoirs et devoirs de cette corporation seront transférés aux commissaires du havre de Québec, ainsi que les deniers et effets publics alors en la possession de la dite Maison de la Trinité de Québec, et que le reste des biens de la corporation en dernier lieu mentionnée sera transféré au gouvernement et placé sous le contrôle et l'administration du ministre de la marine et des pêcheries.

BILLS PRIVÉS.

Les Bills suivants ont été affichés pour être pris en considération par les différents comités ci-après mentionnés, les ou après les jours respectivement indiqués, savoir :—

Lundi, 11 Mai.

Par le comité des banques et du commerce.

Bill (No. 105) du Sénat pour amender la charte de la compagnie d'assurances anglo-américaine et les autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la compagnie.

Mardi, 12 Mai.

Par le comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie de chemin de fer de connexion neutre ;
Bill (No. 110) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance.

Par le comité des banques et du commerce.

Bill (No. 65) pour changer le nom de la " Banque Victoria du Canada " en celui de " Banque des manufacturiers du Canada ; "
Bill (No. 66) pour amender l'acte 36 Vic., ch. 106, incorporant l'agence de placements et de garanties du Canada ;
Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie d'assurance agricole de la Puissance ;
Bill (No. 70) pour amender l'acte passé dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender et expliquer l'acte à l'effet d'amender la charte de la banque d'Ontario " ;
Bill (No. 52) relatif à la banque d'épargne des Mines d'Albion ;
Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie modèle d'assurance maritime du Canada ;
Bill (No. 53) pour incorporer la compagnie des mines d'argent de Columbus et d'Orégon ;
Bill (No. 100) pour incorporer la chambre de commerce de St.-Jean, province de Québec ;
Bill (No. 91) pour amender l'acte relatif à la banque de la Nouvelle-Ecosse.

Jeudi, 14 Mai.

Par le comité des bills privés.

Bill (No. 72) pour incorporer la compagnie de passage d'eau par bateaux à vapeur de Montréal.

No. 30.

OTTAWA, LUNDI, 11 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Sparks.

1874.

No. 31.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 12 MAI 1874.

Treize pétitions sont présentées et déposées sur la table.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le douzième rapport du comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisant l'avis donné quant à la pétition de la compagnie d'assurance de l'Ouest.

A l'égard de la pétition de la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de Montréal, demandant le pouvoir de construire un pont de chemin de fer entre Hull et la cité d'Ottawa, votre comité trouve que l'avis a été publié dans la Gazette du Canada et dans les journaux de Montréal, mais qu'il ne l'a été dans aucun journal d'Ottawa. Pour remédier à cette omission ; votre comité a ordonné qu'avis de la demande soit donné au directeur-gérant de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Outaouais, la quelle compagnie est autorisée par sa charte à construire un pont de chemin de fer dans la même localité, mais ne s'est pas encore prévalue de son privilége. Les droits du public en général ne pourraient souffrir de la mesure, et votre comité recommande en conséquence que l'avis ainsi donné soit considéré suffisant.

A l'égard de la pétition d'*Henry Mulholland* et autres, directeurs provisoires de la compagnie de placements et d'agence du Bas-Canada (responsabilité limitée), demandant des amendements à la charte de cette compagnie, votre comité trouve qu'il n'en a pas été donné avis, la nécessité de la demande s'étant fait sentir trop récemment pour qu'il pût en être donné. Mais comme la compagnie n'est pas encore entrée en opération, et que les amendements projetés ne feront qu'assimiler sa charte à celle d'une autre compagnie semblable incorporée auparavant, votre comité recommande la suspension de la règle qui requiert un avis dans ce cas.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le sixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et it est convenu de les rapporter *sans amendements*, savoir :

Bill (No. 65) pour changer le nom de la Banque Victoria du Canada en celui de Banque des Manufacturiers du Canada ;

Bill (No. 91) pour amender l'acte relatif à la Banque de la Nouvelle-Ecosse.

Il a aussi examiné le bill (No. 70) pour amender l'acte passé dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte puur amender et expliquer l'acte à l'effet d'amender la charte de la Banque d'Ontario," et il est convenu de le rapporter avec des amendements.

L'hon. M. *Abbott* présente un bill (No. 122) pour permettre à la compagnie du chemin de Colonisation du Nord de Montréal de construire un pont sur la Rivière des Outaouais.—*Seconde lecture*, demain.

M. *O'Donohoe* présente un bill (No. 123) pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance de l'Ouest et les autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie.—*Seconde lecture*, demain.

M. *Jetté* présente les trois bills suivants dont la *seconde lecture* est ordonnée pour demain, savoir :

Bill (No. 124) pour incorporer la compagnie d'Exprès Internationale :

Bill (No. 125) pour incorporer l'association Coloniale de construction et de placements ;

Bill (No. 126) pour incorporer la compagnie des estacades de la Rivière-Rouge.

L'honorable M. *Mackenzie* présente un bill (No. 127) pour amender l'acte concernant les travaux publics du Canada.—Seconde lecture demain.

L'honoroble M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant copie de toute correspondance, de tous rapports de commissaires de chemin de fer, ordres en conseil, comptes et papiers de toutes sortes relatifs aux réclamations se rattachant aux contrats pour les sept premières sections du chemin de fer intercolonial, indiquant tous les paiements faits à compte de ces contrats, en conformité d'une résolution passée par cette chambre durant la session de 1873 ; aussi, un état des ouvrages *extra* sur les dites sections pour lesquels des réclamations ont été faites par les dits entrepreneurs.

Sur motion de l'honorable M. *Holton*, la dite réponse est renvoyée au comité des comptes publics.

L'honorable M. *Dorion* présente les bills suivants, dont la seconde lecture est ordonnée pour demain, savoir :—

Bill (No. 128) pour amender l'acte relatif aux vagabonds.

Bill (No. 129) relatif à la faillite.

L'honorable M. *Mackenzie* communique un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information de la Chambre des Communes, une copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 septembre 1873, en réponse à une adresse à Sa Majesté au sujet de traités relatifs à la naturalisation.

DUFFERIN.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 6 mai 1874.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner des résolutions ayant pour objet d'étendre certaines dispositions de l'acte des marins, 1873, aux navires employés à naviguer sur les eaux de l'intérieur du Canada, et aussi pour examiner une résolution relative à un bassin de radoub à Québec.

Sur motion de l'honorable M. *Cartwright*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions aux droits de douane et à la fabrication et vente des liqueurs enivrantes, dans les territoires du Nord Ouest.

La Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives au chemin de fer Canadien du Pacifique.

(En comité.)

Les résolutions suivants sont adoptées :

I. Que vu les termes et conditions de l'admission de la Colombie Anglaise dans l'Union avec la Puissance du Canada, il est expédient de pourvoir à la construction d'un chemin de fer qui sera appelé le " Chemin de fer Canadien du Pacifique," conduisant de quelque point près et au sud du lac Nipissing jusqu'à quelque point dans la Colombie Anglaise, sur l'Océan Pacifique, ces deux points devant être déterminés par le gouverneur en conseil.

II. Qu'il est expédient de décréter : (1) Que la ligne entière du dit chemin de fer, pour les fins de sa construction, sera divisée en quatre sections ; la première commençant à un point à ou près le lac Nipissing, au sud de ce lac, et s'étendant vers l'extrémité supérieure ou occidentale du lac Supérieur jusqu'à un point où elle se raccordera avec la seconde section ci-dessous mentionnée ; la seconde section commencera à quelque point sur le lac Supérieur, qui sera déterminé par le Gouverneur en conseil, se reliant à la première section, et s'étendra jusqu'à la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba ; la troisième section s'étendra depuis la Rivière Rouge, dans la province de Manitoba, jusqu'à quelque point situé entre le Fort Edmonstone et le pied des Montagnes-Rocheuses, lequel sera déterminé par le Gouverneur en conseil ; la quatrième section s'étendra depuis le terminus occidental de la troisième section jusqu'à quelque point dans la Colombie Anglaise sur le littoral de l'Océan Pacifique.

(2.) Que des embranchements du dit chemin de fer seront aussi construits comme suit, savoir :

Premièrement. — Un embranchement partant d'un point indiqué comme étant le terminus oriental projeté du dit chemin de fer et aboutissant à quelque point sur la baie Georgienne, ces deux points devant être déterminés par le Gouverneur en conseil.

Secondement.—Un embranchement partant de la ligne principale près de Fort-Garry, dans la province de Manitoba, et aboutissant à la frontière de la dite province, à ou près Pembina. Les Embranchements ci-dessus mentionnés seront considérés comme formant partie du chemin de fer canadien du Pacifique, excepté en ce qui pourra être autrement prescrit spécialement.

(3) Qu'une ligne de télégraphe électrique sera construite avant le dit chemin de fer, ainsi que des embranchements qui suivront toute son étendue, aussitôt que le tracé en aura été arrêté et déterminé.

(4) Que la largeur de la voie du dit chemin de fer sera de quatre pieds huit pouces et demi, et ses rampes, ainsi que les matériaux à employer, et la manière dont seront construits les différents ouvrages qui en dépendront et en feront partie, ainsi que le mode d'exploitation du chemin de fer, y compris la description et la force des locomotives, et autre matériel roulant, seront déterminés par le Gouverneur en conseil, et que le dit chemin de fer et ses embranchements ou sections ci-dessus mentionnés, ainsi que les stations, gares, ponts et autres constructions s'y rattachant, et tous les engins, wagons de fret, chars à voyageurs et matériel roulant, seront construits sous la surveillance générale du département des travaux publics, conformément aux études, relevés, tracés, plans et descriptions des ouvrages projetés, selon que le Gouverneur en conseil l'approuvera.

(5) Que le Gouverneur en conseil pourra diviser les différentes sections en sous-sections, et que toute section ou sous-section pourra, après annonces et demandes de soumissions, être livrée à des entrepreneurs qui voudront se charger de sa construction et de celle de tous les travaux s'y rattachant, et de la fourniture du matériel roulant nécessaire à son exploitation, et pour son exploitation, pour une certaine période de temps, à tels termes et conditions qui paraîtront justes et raisonnables au Gouverneur en conseil ; mais aucun tel contrat ne sera donné aux entrepreneurs à moins que ces entrepreneurs ne fournissent une preuve satisfaisante qu'ils possèdent un capital d'au moins quatre mille piastres par mille de leur entreprise, et dont au moins vingt cinq pour cent en argent, effets publics ou autres valeurs approuvés

seront déposés au crédit du receveur général, dans une ou plusieurs des banques incorporés du Canada, en garantie de l'exécution de leur contrat.

III. (1.) Qu'une somme n'excédant point dix mille piastres par mille de la section ou sous-section entreprise sera payée aux entrepreneurs, à mesure que progressera l'ouvrage, d'après des estimations mensuelles faites par les ingénieurs désignés pour cet objet par le département des Travaux Publics, ces paiements devant être proportionnés à la nature et au coût de l'ouvrage sur toute la section ou sous-section donnée à l'entreprise.

(2). Qu'il est expédient de décréter: que la garantie de l'intérêt, au taux de quatre pour cent par an, pour une période n'excédant point vingt-cinq années, sur une somme qui sera mentionnée dans le contrat pour chaque mille de la section ou sous-section donnée à l'entreprise, sera donnée aux entrepreneurs,—les soumissions pour l'ouvrage devant mentionner la somme la plus basse par mille pour laquelle cette garantie sera demandée.

(3.) Qu'une étendue de terres n'excédant pas vingt mille acres pour chaque mille de la section ou sous-section entreprise sera affectée à la construction du dit chemin de fer, en sections alternatives de vingt milles acres chacune, le long de la ligne du dit chemin de fer, ou à une distance convenable de cette ligne, chaque section n'ayant pas moins de trois milles ni plus de six milles de front sur le chemin de fer, et les deux tiers de la quantité de terres ainsi concédées seront vendus par le gouvernement à tels prix qui pourront, de temps à autre, être convenus entre le Gouverneur en conseil et les entrepreneurs; et il sera rendu compte du produit de ces ventes, et ce produit sera payé aux entrepreneure semestriellement, sans aucun frais d'administration ou de gestion; le tiers restant sera concédé aux entrepreneurs. Ces terres devront être des terres d'une bonne qualité moyenne, et ne comprendront pas les terres déjà concédées ou occupées en vertu de lettres patentes, permis d'occupation ou droit de préemption; et s'il ne s'en trouve pas en quantité suffisante dans le voisinage immédiat du chemin de fer, alors la même quantité, ou ce qu'il en faudra pour compléter cette quantité, sera concédée à tels autres endroits qui pourront être déterminés par le Gouverneur en conseil.

(4.) Que les blocs de terres qui devront être ainsi concédées, comme susdit, seront désignés par le Gouverneur en conseil aussitôt que la ligne du chemin de fer, ou quelqu'une de ses sections ou sous-sections, sera définitivement arrêtée; pourvu que le Gouverneur en conseil pourra, de plus, donner aux entrepreneurs le droit de passage sur les terres du gouvernement, ainsi que tous les terrains requis pour les stations ou ateliers, et généralement tous les terrains qui pourront être nécessaires à la construction ou à l'exploitation du dit chemin de fer.

(5) Que les frais d'exploitation et de tracé de la ligne pour les différentes sections et sous-sections du dit chemin de fer formeront ou non partie de la subvention ou considération accordée aux entrepreneurs, suivant qu'il pourra en être décidé par le Gouverneur en conseil et convenu dans le contrat passé avec les entrepreneurs.

(6) Que chaque section ou sous-section du dit chemin de fer, au fur et mesure qu'elle sera terminée, sera la propriété des entrepreneurs, et sera, exploitée par les entrepreneurs et pour leur avantage et bénéfice, conformément aux règlements qui pourront, de temps à autre, être faits par le Gouverneur en conseil, à l'égard des péages exigibles pour le transport des voyageurs ou du fret, du nombre et de la description des trains mis en circulation, et des aménagements pour l'expédition du fret et des voyageurs.

(7) Que toutes les dispositions de "l'*Acte des chemins de fer*, 1868,' en tant que ces dispositions peuvent s'appliquer au dit chemin de fer canadien du Pacifique, ou à aucune de ses sections ou sous-sections, et qui ne répugnent pas ou ne sont pas contraires aux dispositions des présentes résolutions, s'appliqueront aux entrepreneurs de toute section ou sous-section du chemin de fer comme à une compagnie formée pour sa construction, sujettes à certaines dispositions et modifications, à l'effet d'adapter les dites dispositions aux circonstances du cas.

IV. Qu'il est expédient de décréter que dans tout contrat passé pour la construction du dit chemin de fer ou d'aucune de ses sections ou sous sections, le gouvernement du Canada se réservera le droit d'acheter, sous l'autorité du Parlement, le dit chemin fer de ou telle section ou sous-section, sur paiement d'une somme n'excedant pas le coût réel des dits chemins de fer, section ou sous-section, et dix pour cent en sus; les subventions en terres et en argent données ou payées par le gouvernement pour la construction du dit chemin de fer étant préalablement remises ou déduites de la somme à payer; les terres vendues étant évaluées au montant total que les entrepreneurs purront avoir reçu de la vente de celles de ces terres qui auront pu être vendues; et que nul contrat pour la construction d'aucune partie de la *ligne principale* du dit chemin de fer ne sera obligatoire avant qu'il n'ait été soumis à la Chambre des Communes pendant un mois sans être désapprouvé, à moins qu'il ne soit plus tôt approuvé par une résolution de la Chambre.

V. Qu'il est expédient de décréter que, dans le cas où le Gouverneur en conseil jugerait plus avantageux de construire le dit chemin de fer ou quelqu'une de ses parties, comme entreprise publique de la Puissance du Canada, la construction en sera adjugée au moyen de contrats offerts à la concurrence publique, et le Gouverneur en conseil pourra prescrire, de temps à autre, le mode et les règlements en vertu desquels les contrats seront adjugés, et en vertu desquels le chemin de fer, ou telle section, sera construit et exploité après achèvement, y compris le tarif des péages à exiger pour le transport du fret et des voyageurs, ces règlements ne devant pas être contraires à aucune des dispositions des actes concernant le département des travaux publics ou à aucun autre acte ou loi en vigueur dans la Puissance.

VI. Qu'il est expédient de décréter que les chemins de fer d'embranchement seront construits comme suit, savoir: la section du premier embranchement, qui s'étend du terminus oriental de la première section du dit chemin de fer à quelque point sur la baie Georgienne, qui sera fixé comme il est dit ci-haut, sera construite par des entrepreneurs comme entreprise privée, aux mêmes termes et conditions établis à l'égard de la ligne principale du dit chemin de fer ou d'aucune de ses sections; ou comme entreprise publique de la Puissance au moyen de tel contrat ou de tels contrats qui pourront être arrêtés et sanctionnés par le Gouverneur en conseil.

VII. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra aussi accorder tel bonus ou dons, subsides ou subventions, à toute compagnie ou compagnies déjà incorporées ou qui le seront à l'avenir, n'excédant pas $12,000 piastres par mille, qui pourront assurer la construction des lignes d'embranchement partant du terminus oriental du dit chemin de fer canadien du Pacifique, pour se relier aux lignes de chemin de fer existantes ou projetées; l'octroi de ces dons, bonus ou subventions sera sujet à telles conditions pour assurer le droit de passage et autres droits sur et à l'égard de tout ou partie du dit chemin de fer d'embranchement, aux propriétaires ou locataires de la ligne principale du dit chemin de fer ou de quelqu'une de ses sections, ou aux propriétaires ou locataires de tout autre chemin de fer se re

liant au dit chemin d'embranchement, que le Gouverneur en conseil déterminera ; mais nul ordre en conseil accordant tels bonus ou subventions ne sera valide avant qu'il n'ait été mis devant la Chambre des Communes, et ratifié par une résolution de cette Chambre.

VIII. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur en conseil pourra en tout temps, après la construction du dit chemin de fer d'embranchement, faire avec la compagnie ou les compagnies possédant quelque partie du dit embranchement, tel arrangement pour louer à cette compagnie ou à ces compagnies toute partie du dit embranchement qui pourra appartenir au gouvernement, à tels termes et conditions qui pourront être arrêtés et convenus, ce louage ne devant être pour un terme de plus de dix années, et qu'il pourra aussi faire tels autres arrangements qui lui paraîtront avantageux pour l'exploitation du dit chemin de fer, conjointement avec cette partie du dit embranchement appartenant à telle compagnie ou compagnies; pourvu qu'aucun contrat pour louer le dit embranchement, et aucun arrangement pour l'exploitation du dit chemin de fer, conjointement avec tel autre chemin de fer, ne sera obligatoire avant qu'il n'ait été soumis à la Chambre des Communes pendant un mois sans avoir été désapprouvé, à moins qu'il ne soit plus tôt approuvé par une résolution de la Chambre.

IX. Qu'il est expédient de décréter que l'embranchement du dit chemin de fer entre Fort Garry et Pembina, dans la province de Manitoba, sera construit soit comme entreprise privée, aux termes et conditions auxquels la ligne principale sera construite, soit comme entreprise publique de la Puissance, en vertu de tel contrat ou contrats qui pourront être arrêtés et sanctionnés par le Gouverneur en conseil.

X. Qu'il est expédient de décréter que le Gouverneur aura le droit de déterminer, par ordre en conseil, l'époque à laquelle les travaux sur chaque section ou sous section du dit chemin de fer seront commencés, poursuivis et terminés ; et il aura le pouvoir en tout temps de suspendre le progrès de l'ouvrage jusqu'à la session alors prochaine du Parlement.

XI. Qu'il est expédient de décréter que, sur les sommes d'argent qui seront prélevées en vertu de l'acte de la présente session, intitulé : "*Acte pour autoriser le prélèvement d'un emprunt pour la construction de certains travaux publics, avec l'avantage de la garantie impériale pour une partie du dit emprunt,*" et sujet aux dispositions du dit acte, le Gouverneur en conseil pourra, de temps à autre, affecter des sommes n'excédant pas en totalité deux millions cinq cent mille livres sterling sur les sommes ainsi prélevées avec la garantie impériale,—et des sommes n'excédant pas en totalité 15,000,000 de piastres sur la somme prélevée en vertu du dit acte sans la garantie impériale, à la construction du dit chemin de fer et aux fins mentionnées dans les résolutions qui précèdent ; et que des comptes séparés des deniers dépensés comme sus dit, et des sommes provenant de la vente d'aucune des terres affectées à la construction ou pour aider à la construction du dit chemin de fer et de ses embranchements, seront tenus par le receveur-général ; et toutes les sommes requises pour les fins sus dites seront payées à même les deniers mentionnés dans cette résolution, et non à même aucun autre fonds, sauf que le Gouverneur en conseil pourra (tel que pourvu par l'acte en dernier lieu cité) autoriser l'avance, à même le fonds consolidé du revenu, de telles sommes qu'il pourra être nécessaire d'employer pour les fins susdites, avant que les dits emprunts ne puissent être opérés, ces sommes devant être remboursées au fonds consolidé du revenu à même ces emprunts.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées en conséquence, lues une seconde fois et adoptées.

L'hon. M. *Mackenzie* présente alors un bill (No. 68) pour pourvoir à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique.—Seconde lecture, demain.

Un message est reçu du Sénat annonçant l'adoption du Bill (No. 21) pour amender la charte de la banque d'Hochelaga sans amendements.

Aussi, avec le Bill suivant du Sénat (No. 130) pour amender l'acte pour incorporer une compagnie sous le nom de "Le Crédit Foncier du Bas-Canada," auquel le concours de cette chambre est demandé. (Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.)

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à un bassin de radoub, à Esquimalt, dans la province de la Colombie Anglaise.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, Qu'il est expédient de décréter qu'au lieu de la garantie de l'intérêt, au taux de cinq pour cent par an, pendant dix années à compter de l'achèvement des travaux, sur une somme n'excédant point £100,000 sterling qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt, tel que pourvu par l'ordre de la Reine en conseil pour l'admission de la Colombie Anglaise dans l'Union, des avances seront faites de temps à autre par le Canada, à même le fonds consolidé de revenu, pour la construction de tel bassin de radoub, sur des certificats du progrès des travaux, ces avances ne devant point excéder en tout deux cent cinquante mille piastres.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'hon. M. *Mackenzie* présente alors un bill (No. 131) pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent pour la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt.—Seconde lecture, demain.

Le Bill (No. 71) déclarant le chemin de fer du Sud du Canada ouvrage pour l'avantage général du Canada, dans le sens de la clause 92 de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Le Bill (No. 81) pour amender l'acte relatif à la Maison de la Trinité et aux Commissaires du Havre de *Montréal* est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté adopté, et la *troisième lecture* en est ordonnée pour demain.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mercredi, 13 mai 1874.

Elle se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

FRAIS D'ADMINISTRATION.

176.	Bureaux des sous-receveurs-généraux et auditeurs des provinces, et caisses d'épargnes des campagnes, additionnel	8,550 00	
177.	Commission à la banque de Montréal pour gérer l'émission de billets et garder le dépôt d'espèces à Halifax et St. Jean avant l'organisation des bureaux des sous-receveurs généraux	2,500 00	
178.	Commission à la banque de la Colombie Britannique pour administrer les recettes et paiements dans cette province, de juillet 1871 à septembre 1872.	1,500 00	
			12,550 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

179.	Dépenses contingentes des départements		30,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

180.	Allocations aux juges de circuit, Colombie Britannique		5,000 00

POLICE.

181.	Police fluviale, Québec		6,000 00

LÉGISLATION.

182.	Dépenses contingentes du Sénat, 2ème session du 2ème Parlement	8,648 00	
183.	do do Chambre des Communes do do	11,457 50	
184.	Chambres des Communes, additionnel, pour comités	7,500 00	
185.	Additionnel, pour impressions	12,000 00	
			39,605 50

HOPITAUX DE LA MARINE.

186.	Hôpitaux de la marine		7,000 00

MILICE.

187.	Corps militaires fédéraux, Manitoba	60,000 00	
188.	Compagnie de la Baie d'Hudson, loyer de caserne pour les corps militaires fédéraux à Manitoba, de 1870 au 1er Novembre 1873	20,000 00	
189.	Police à cheval, Nord-Ouest	200,000 00	
			280,000 00

TRAVAUX PUBLICS, CAPITAL.

190.	Construction du chemin de fer intercolonial		427,000 00

TRAVAUX PUBILCS, REVENU.

191.	Chemins et ponts—route de la Rivière-Rouge, construction	35,000 00		
	do Frais de service	200,000 00		
			235,000 00	
192.	Edifices publics—Maison de Douane, London		4,500 00	
193.	do Bureau de poste, "		2,215 91	
194.	do do Hamilton		2,000 00	
195.	do do Montréal		6,500 00	
196.	do loyers, réparations et meubles		50,000 00	
197.	do chauffage des édifices, Ottawa		5,000 00	
198.	Phares—Cap Beale, Colombie Britannique		4,000 00	
199.	Glissoires et estacades—Prolongement de l'estacade de la rivière Gatineau		21,000 00	
200.	Chemins de fer—Prolongement de l'Intercolonial		80,000 00	
201.	Divers—Draguage		15,000 00	

SERVICE SUR MER ET RIVIÈRES.

202.	Entretien et réparations des steamers fédéraux		15,000 00	
203.	Frais judiciaires *in re* Reine Victoria		800 00	
204.	Pour faire face au déficit du fonds des pilotes invalides de Montréal, résultant du détournement de E. D. David, ci-devant régistraire de la maison de la Trinité, Montréal		16,217 85	
205.	Inhumation des victimes du naufrage de l'*Atlantic*		250 00	
				32,267 85

PHARES ET SERVICE CÔTIER.

206.	Entretien des phares en bas de Québec		10,000 00	
207.	do Nouvelle-Ecosse		5,000 00	
208.	do Nouveau-Brunswick		8,917 00	
209.	do Ile du Prince-Edouard		2,408 00	
210.	Construction de phares		17,500 00	
				43,825 00

	Pêcheries.		
211.	Pêcheries, Québec	2,500 00	
212.	Pisciculture	3,000 00	
213.	Police maritime	5,500 00	
214.	Vapeur *La Canadienne*	1,000 00	
			12,000 00
	Sauvages.		
215.	Achat de vêtements et présents pour les Sauvages réunis à North West Angle, en vertu du traité d'octobre 1871	5,003 91	
216.	Protection des bois des sauvages sur la réserve St. Pierre	18 00	
217.	Transport de provisions à North West Angle	600 00	
218.	Annuités et présents aux sauvages à North West Angle	40,500 00	
219.	Pour payer à la compagnie de la Baie d'Hudson les provisions qu'elle a fournies par l'intermédiaire du commissaire Simpson, en 1871	1,263 55	
220.	Pour remettre à la compagnie de la Baie d'Hudson l'avance qu'elle a faite au Rév. H. Cochran pour lui permettre d'acheter des meubles pour la maison d'école de St. Pierre	10 00	
221.	Crédit pour aider à la rédaction et publication d'une grammaire et d'un dictionnaire en langue crise	300 00	
222.	Paiement à J. S. Dawson pour ses services comme commissaire des Sauvages depuis mai 1871	1,000 00	
223.	Pour faire face à des paiements additionnels d'annuité en 1873, en vertu des traités 1 et 2	3,297 00	
224.	Provisions fournies aux Sauvages réunis pour recevoir les annuités en vertu de ces traités	1,037 85	
225.	Provisions fournies aux Sauvages pauvres au Fort-de-Pierre	1,000 00	
226.	Provisions fournies et à fournir aux Sauvages de l'île du Prince-Edouard	625 00	
227.	Sauvages de la Nouvelle-Ecose, octroi supplémentaire, 1873-74	1,400 00	
228.	" du Nouveau-Brunswick, " "	1,400 00	
			57,455 31
	Divers.		
229.	Frais de la députation à l'exposition de Vienne ($5,000 autorisées à cet effet par une résolution des Communes)	8 000 00	
230.	Funérailles de Sir Geo. E. Cartier	5 937 35	
231.	Frais d'appel à l'égard de l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick (autorisés par une résolution des Communes)	5,000 00	
232.	Dépenses pour le Nord-Ouest	10,000 00	
233.	Dépenses de la commission des pêcheries en vertu du traité de Wasnington..	10,000 00	
234.	Juge Polette, commission du chemin de fer du Pacifique	1,625 00	
235.	Dépenses imprévues	15,000 00	
236.	Rideau Hall, mobilier	10,000 00	
			65,562 35
	Douanes.		
237.	Pour subvenir aux augmentations de salaire autorisées par l'arrêté du conseil du 31 octobre et maintenues depuis	36,639 75	
2 8.	Pour subvenir aux prochaines nominations et promotions	4,000 00	
			40,639 75
	Revenu de l'intérieur.		
239.	Pour faire face aux dépenses exigées par l'acte des inspections		500 00
	Service Pastal.		
240.	Dépense, Ontario et Québec	55,000 00	
	do Nouvelle-Ecosse	20,000 00	
	do Nouveau-Brunswick	5,000 00	
	do Dépenses imprévues	5,000 00	
			85,000 00
	Perception du revenu des travaux publics.		
241.	Réparations et frais de service des Travaux Publics	40,000 00	
242.	Frais d'exploitation du chemin de fer de l'Isle du Prince-Edouard	20,000 00	
243.	Augmentation des salaires du personnel du bureau des bois de la Couronne..	2,550 00	
			62,550 00
	Terres Fédérales.		
244.	Coût des arpentages en voie d'exécution	60 000 00	
245.	" additionnels	50,000 00	
			110,000 00
	Dépenses Imprévues.		
246.	Pour les détails, voir Comptes Publics, II, p. 293		177,832 27

BALANCES RAPPORTÉES.

247.	Pénitenciers				$37,782 62
248.	Immigration et Quarantaine				40,423 56
249.	Milice—munitions			56,213 88	
		Uniformes		43,217 26	
		Approvisionnements militaires		82,140 47	
		Dépenses contingentes		24,943 57	
		Armes à feu perfectionnées		11,008 02	
		Canons		18,249 55	
					235,772 75
250.	Travaux Publics—Capital				38,181 56
251.	do	Revenu—Douane de London		7,168 52	
252.	do	do	do de Trois-Rivières, etc	2,000 00	
253.	do	do	do de Pictou	12,000 00	
254.	do	do	do de Chatham	3,900 00	
255.	do	do	Stations des immigrants, London	1,987 20	
					27,055 72
256.	Service sur mer et les rivières		—Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C. B	9,000 00	
257.	do	do	Naufrage de l'*Atlantic*	3,000 00	
					12,000 00
					62,055 72
258.	Phare et service côtier—Construction de phare				11,205 10
259.	Pêcheries—Police maritime				
260.	Divers—Détermination de la limite entre Ontario et les terres fédérales			12,122 40	
261.	do	do	de la longitude de Fort Garry	2,559 00	
262.	do	Pertes résultant de l'insurrection au Nord-Ouest		1,124 05	
					15,805 45

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne, étant 1.45 A.M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Dorion*—Vendredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, un jour ultérieur, pour examiner la résolution suivante :

Résolu, qu'il est expédient de décréter qu'il sera loisible au Gouverneur en conseil de fixer, de temps à autre, les sommes d'argent qui devront être payées au commissaire et aux autres officiers du corps de police dans les territoires du Nord-Ouest, ayant égard au nombre de constables et de sous-constables de temps à autre effectivement organisés et enrôlés, à la responsabilité inhérente à leurs charges susdites, respectivement, à la nature du devoir ou du service, et à la somme d'ouvrage qui leur est dévolue ; mais ces sommes ne seront pas moindres que les suivantes ni ne les excèderont, savoir :

Commissaire de police, une somme n'excédant pas	$2,600	par an.
Assistant-commissaire, une somme n'excédant pas	1,600	"
Chaque Inspecteur, une somme n'excédant pas	1,400	"
Chaque Sous-inspecteur, une somme n'excédant pas	1,000	"
Paie-maître, une somme n'excédant pas	1,200	"
Quartier-maître, une somme n'excédant pas	800	"
Chirurgien, une somme n'excédant pas	1,400	"
Assistant-chirurgien, une somme n'excédant pas	750	"
Chirurgien-vétérinaire, une somme n'excédant pas	700	"
Constable-en-chef et officiers-constables, une somme n'excédant pas	$1.25	par jour.
Constables, une somme n'excédant pas	$1.00	par jour.
Sous-constables, une somme n'excédant pas	75c.	par jour.

M. *Higginbotham*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de toutes soumissions et de toute correspondance se rattachant au contrat pour le transport des passagers et du fret entre la Baie du Tonnerre et Fort Garry avec un état indiquant les noms des soumissionnaires, le montant des bonus demandés, le prix par tête qui doit être exigé pour les passagers, le prix par tonne de fret, le nombre de passagers, la quantité de fret que les entrepreneurs sont tenus de transporter et le temps convenu pour faire le voyage; aussi un état de tous autres arrangements conclus qui n'étaient point compris dans la soumission primitive, le dit état indiquant les noms des cautions offertes et le montant pour lequel ces cautions sont responsables.

L'hon. M. *Laird*—Jeudi prochain—Bill pour amender certaines lois relatives aux Sauvages, et pour étendre certaines lois relatives à des matières se rattachant aux sauvages aux provinces de Manitoba et de la Colombie Anglaise.

AVIS DE BILL PRIVE.

Le bill suivant a été ce jour affiché comme devant être pris en considération le ou après le vendredi, 15 du courant, par le

Comité des Banques et du Commerce:

Bill (No. 79) pour étendre les pouvoirs de la société d'épargnes et de placements d'Ontario.

No. 31.

OTTAWA, MARDI, 12 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau
1874.

No. 32.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 12 MAI 1874.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes ont été lues et reçues :—

De la Conférence Annuelle de Niagara de l'Eglise Méthodiste Episcopalienne en Canada en session à Strathroy du révérend *G. F. Lee* et autres, du township de Mono, comté de Simcoe ; de *Thomas Camerton* et autres, de Keppel, comté de Grey ; de *S. H. Hannan* et autres, de Kilbride, du conseil de comté du comté d'Halton ; et de *A. Muldoon* et autres, du village de Thornhill, comté d'York ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

De *W. M. King*, de Oakville ; demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

De *Thomas G. Robinson* et autres, de St. Stephen et Millton, comté de Charlotte, demandant qu'aucune loi ne soit passée pour autoriser une compagnie à bâtir un pont de chemin de fer sur la rivière Ste. Croix à St. Stephen, N.-B., traversant à Calais, E.-U.

De S. *Pritchard* et autres, marchands, de la province de Manitoba ; demandant la continuation du tarif actuel de droits de douane jusqu'à l'achèvement de la voie de communication par chemin de fer avec la dite province.

M. *Orton*, du comité nommé pour s'enquérir et faire rapport au sujet des intérêts agricoles, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité est d'opinion que nos intérêts manufacturiers et commerciaux, de même que nos intérêts agricoles, devraient être envisagés absolument sous le même point de vue, c'est-à-dire, sous celui de la prospérité générale du pays, et qu'en conséquence tous droits protecteurs imposés sur les objets manufacturés ne sont justifiables que s'ils améliorent nos propres marchés pour les produits de la terre, et que ces marchés devraient être réservés autant que possible pour les agriculteurs de notre pays, surtout en face de la politique exclusive de la République voisine. A cet effet, votre comité est entré en correspondance avec le comité des intérêts manufacturiers, mais, à son regret, sans aucun succès. La résolution suivante contenant sa réponse fut reçue : "Que bien que le comité des intérêts manufacturiers soit tout-à-fait disposé à prende en considération les suggestions du comité des intérêts agricoles, cependant il est d'opinion qu'ayant fait des progrès considérables dans l'enquête sur la question qui lui a été soumise spécialement, l'introduction d'autres questions que celle-là est incompatible avec le dû accomplissement de ses devoirs."

Votre comité ayant soigneusement examiné le résultat des travaux d'un comité précédent nommé au sujet de l'agriculture, trouve que beaucoup d'informations très-précieuses avaient été obtenues directement des cultivateurs et meuniers du pays au moyen de questions adressées à des hommes marquants engagés dans l'industrie des moulins à farine et dans l'agriculture, dont les noms et les adresses avaient été obtenus des membres du Sénat et de la Chambre des Communes aussi bien que d'autres sources. Votre comité prend la liberté d'incorporer dans le présent rapport la substance des informations contenues dans le projet de rapport du comité dont il vient de parler.

Les réponses, jusqu'à la date de la dernière réunion du comité en question, étaient au nombre de 206, un peu plus que la moitié venant de cultivateurs, et le reste de meuniers.

En réponse à des questions concernant l'opération des droits sur les produits de l'étranger imposés en Avril 1870, et répétés en mars 1871, les quatre cinquièmes des cultivateurs aussi bien que des meuniers ont dit que ces droits, bien que trop peu élevés, étaient très-avantageux, et que leur abolition était nuisible aux cultivateurs et aux meuniers, tandis que, sur les autres réponses, 9 sur 10 ont exprimé des doutes, vu que le temps pendant lequel le tarif a été en opération a été trop court pour leur permettre de se former une idée correcte, et que quatre cultivateurs et deux meuniers ont prétendu que ce tarif était nuisible.

A la question à l'effet de savoir si c'est dans l'intérêt de la Puissance d'admettre libres de droits les produits américains, tandis que les produits canadiens exportés au-delà de la frontière, ont à payer 20 pour cent, les cinq sixièmes des cultivateurs aussi bien que des meuniers ont répondu *non*, et que c'est décidément contre les intérêts de ce pays de le faire, et plusieurs du petit nombre de ceux qui ont répondu autrement, paraissent croire que les américains admettront encore nos produits libres de droits, ce que ne voit aucunement votre comité.

A la question à l'effet de savoir quels droits on devrait imposer sur la farine et les produits de provenance étrangère, le plus grand nombre conseille d'imposer les mêmes droits que les américains imposent sur nos propres produits, tandis qu'un nombre respectable recommande des droits de moitié moins élevés, que très peu de personnes sont d'avis de n'imposer aucun droit, et que la majeure partie de celles-ci entretiennent l'opinion que si nous laissons nos ports ouverts aux Etats-Unis, ce pays ouvrira les siens au Canada, ce qui, encore, ne paraît pas probable à votre comité.

Les réponses relativement à l'effet de la libre admission du maïs paraissent établir indubitablement que cette libre admission a pour résultat de diminuer le prix des menus grains en Canada. Conséquemment, si les prix peu élevés pour les menus grains doivent faire la prospérité du Canada, comme un très-petit nombre de personnes (qui résident pour la plupart dans des districts à bois de construction) paraissent le prétendre, alors nous avons raison de continuer à admettre le maïs, l'avoine et les pois venant des Etats Unis libres de droits. Mais si, d'un autre côté, les prix élevés pour le grain augmentent la prospérité générale du pays, alors l'imposition d'un droit sur les produits de l'étranger est nécessaire.

Les réponses reçues au sujet de la culture de la betterave à sucre et à la fabrication du sucre de betterave sont fortement en faveur de l'encouragement de cette industrie par une législation qui donnerait l'assurance de l'exemption du droit d'accise. Quelques personnes suggèrent de donner un bonus à ceux qui se livreraient à cette industrie.

Il semblerait, d'après une lettre de M. S. G. Harvey, de Toronto, qui fait autorité en ces matières, que les ressources que l'on retire de cette culture en France, représentent une valeur annuelle de $200,000,000, chiffre qui n'est pas égalé dans aucun autre pays. Et de plus que l'effet de la culture de la betterave à sucre a le meilleur effet sur les cultures ordinaires surtout celles du blé et de l'orge en rotation qui s'améliorent beaucoup sous le rapport du rendement et de la quantité ; en outre des troupeaux immenses sont nourris de la pulpe qui reste après la fabrication du sucre qui se fait en hiver, détail très-important pour le Canada.

On ne saurait trop attirer l'attention sur une idée remarquable exprimée dans un rapport de M. *Bonnemant* au ministre de l'agriculture de la province de Québec, savoir, que les manufactures qui se relient intimement à la culture du sol, contribuent plus directement à augmenter les profits de l'agriculteur en même temps qu'elles aident à améliorer le sol à un dégré qui serait incroyable s'il n'était par établi par l'expérience. En tête de ces industries on peut citer la manufacture de sucre de betterave, celle du fromage et celle des lainages. Dans la première et la dernière de ces industries, il faut des capitaux considérables et l'emploi d'hommes expérimentés pour arriver à faire concurrence à des industries de même nature depuis longtemps établies dans des pays étrangers, en sorte que des lois spéciales sont indispensables au succès des manufactures de ce genre en Canada.

Quant au tabac, des personnes interrogées pensent que l'abolition du droit d'axcise sur le tabac en feuilles, cultivé dans le pays, serait désirable dans certains districts étendus pour rendre la culture du tabac avantageuse.

Quant au chanvre, presque toutes les réponses sont favorables à l'encouragement de cette culture, à la fabrication de toiles en ce pays, sous la protection d'une loi spéciale.

Quant à l'importation franche de droits de la farine américaine, tous les témoignages recueillis démontrent d'une manière concluante que les meuniers canadiens ont à combattre de grands désavantages pour faire concurrence aux meuniers des Etats-Unis.

Quant à la mouture en entrepôt, la majorité des témoins la recommande.

La grande majorité des cultivateurs et des meuniers s'accordent à dire que les droits différentiels que la loi et l'administration américaines accordent aux meuniers américains devraient être contrebalancée chez nous en élevant les droits sur la farine et en les diminuant sur le blé *ad valorem*.

Votre comité fait en outre rapport que les opinions exprimées ici ne représentent pas celles de la majorité de la population, vu qu'elles ont presque toutes été reçues de cultivateurs et de meuniers d'Ontario. Votre comité recommande donc,—vu que l'opinion de la Chambre est très-divisée à cet égard et qu'il serait impossible d'obtenir une série complète de réponses pendant la présente session du Parlement,—qu'une série de questions soit adressées aux *reeves*, députés-*reeves*, maires et autres officiers municipaux que l'on jugera convenable, par tout le Canada, avec prière d'obtenir l'opinion d'une assemblée au moins, bien annoncée à l'avance, de cultivateurs et de meuniers dans les townships, paroisses et autres municipalités ou districts relativement aux questions qui seront adressées, et que ces mêmes questions soient envoyées à tous les présidents de sociétés d'agriculture, et que l'on demande l'opinion de ces sociétés et, enfin, que les réponses soient adressées au greffier de la Chambre le ou avant le premier jour de janvier 1875.

Les noms de tels officiers municipaux ou de sociétés agricoles seront obtenus par le greffier de votre comité ou par circulaire demandant ces renseignements, adressée aux membres de cette Chambre et du Sénat ou a d'autres personnes.

Les questions auxquelles on aura à répondre sont les suivantes et sont à peu près les mêmes que celles transmises par le précédent comité :

Question 1re. Pensez-vous que les droits imposés sur les produits étrangers en avril 1870 et renouvelés en mars 1871, ont été ou non d'un résultat avantageux ?

2o. Est-il dans l'intérêt du Canada que nous continuions à admettre en franchise les produits américains, tandis que de l'autre côté de la frontière nos produits sont si fortement imposés ?

3o. Quel droit,—si vous étiez en faveur d'un impôt—imposeriez-vous sur les farines, les grains et autres produits agricoles étrangers? ou bien, quelle règle conseilleriez-vous de suivre quant à cette imposition de droits?

4o. Quel serait le résultat de l'admission en franchise du blé-d'Inde au prix des céréales de qualité inférieure dans la partie du pays où vous habitez?

5o. Seriez-vous en faveur d'une législation ayant pour but de favoriser en Canada la culture de la betterave à sucre et la fabrication de ce sucre; et aussi la culture du tabac et du lin? Quelle législation favoriserait le mieux ces différents buts?

6o. De quelle partie du Canada ou des Etats-Unis obtenez-vous vos approvisionnements de grains; quelle est la quantité moyenne que vous recevez annuellement de chaque pays, et à quoi ces grains sont-ils employés?

7o. A votre avis, quelles sont les manufactures qui coopèrent le mieux au progrès de l'agriculture?

8o. Où se consomme réellement la plupart de vos farines, et quel est le marché que vous trouvez le plus avantageux pour la vente? Est-ce celui du Canada, de l'Angleterre ou des Etats-Unis?

9o. Est-ce que parmi les fils et filles des cultivateurs de votre localité, il en est beaucoup qui, par goût ou par manque de force physique, préfèrent un autre travail que la culture, vont aux Etats-Unis chercher de l'emploi? S'il en est ainsi, quel remède suggérez-vous?

10o. Est-ce que vous avez à souffrir de l'importation en franchise des farines américaines comparativement aux compétiteurs américains? Si oui, dites en quoi.

11o. Avez-vous trouvé la mouture en entrepôt commode, praticable et juste pour tous les intéressés, et la recommanderiez-vous dans le cas d'un impôt sur les blés étrangers?

12o. Est-ce que le droit *ad valorem* de 20 pour cent imposé aux Etats-Unis sur les farines, comparé au droit fixe et spécifique de 20 pour cent par boisseau de blé, opère comme droit différentiel au détriment du meunier canadien? Selon vous, serait-il opportun que le parlement du Canada établit des droits différentiels?

Le tout respectueusement soumis par votre comité.

GEO. T. ORTON, Président.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, il est *résolu* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à vendredi prochain à 3 heures P. M., et que lorsqu'elle s'ajournera ce jour-là, elle le soit à samedi prochain, à 3 heures P. M., et que l'ordre des affaires, ce jour-là, soit celui du jeudi.

L'hon. M. *Holton*, du comité des chemins de fer, etc., présente le quatrième rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir:

Bill (No. 43) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie hydraulique et manufacturière de Richelieu;

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de connexion neutre.

Le comité soumet aussi à la considération de la chambre le rapport du dessinateur employé aux cartes de chemins de fer qui sont maintenant en voie de préparation sous la direction de votre comité, avec une estimation du montant requis pour le service de l'année 1874-75, lequel rapport est comme suit:

CHAMBRE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER, ETC.

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 11 mai 1874.

A l'Hon. Président du Comité des chemins de fer.

MONSIEUR,

En l'absence de M. *Patrick*, j'ai l'honneur de vous faire rapport, pour l'information du comité, des particularités suivantes au sujet du progrès fait, durant les douze derniers mois, dans la confection des cartes qui se préparent sous sa direction.

Sur la carte des Provinces Maritimes, les noms des comtés et townships ont été ajoutés pour ce qui concerne le Nouveau-Brunswick. J'ai passé trois semaines à Halifax, et étant là, j'ai copié trois des cartes de comté, au bureau des terres de la couronne, lesquelles j'ai réduites et transportées sur la dite carte en premier lieu mentionnée.

Le contour de l'Isle du Prince-Edouard et les noms des baies, golfes et îles, etc, ont été ajoutés à cette carte.

J'ai passé un mois à Québec, et pendant que j'étais là, j'ai copié les cartes de quatre-vingt dix townships, au bureau des terres de la couronne, lesquelles j'ai réduites et transportées sur la carte de la province de Québec.

ANDREW U. ALMON, Dessinateur.

Estimation du montant requis pour continuer la confection des cartes de chemins de fer en voie de préparation sous la direction du comité des chemins de fer, etc., pour les 12 mois expirant le 30 juin 1875.

Paie du dessinateur, à $3.00 par jour	$1,095 00
Dépenses probables pour visiter l'Ile du Prince-Edouard, afin de recueillir des détails au sujet de la carte de cette Ile	400 00
Rouleau et autres matériaux pour monter la carte des Provinces Maritimes	100 00
Matériaux pour monter la carte de Manitoba et du Territoire du Nord-Ouest	100 00
	$1,695 00

Sur motion de M. *Dymond*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre au principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies l'expression respectueuse du désir de cette Chambre qu'un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant la propriété littéraire et artistique," passé dans la session de 1872 et réservé le 14 juin de cette année là pour la signification du plaisir de Sa Majesté, ne soit pas périmé par le laps des deux années spécifiées dans la 57e Section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, et pour assurer de plus Son Excellence que l'absence d'une législation comme celle que cet acte a en vue est préjudiciable à des intérêts importants en Canada.

Sur motion de M. *Pelletier*, il est voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Honorable Chambre copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance du Canada, celui de la Province de Québec et l'honorable *H. E. Taschereau* concernant

sa nomination comme juge de la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska ;—aussi, copies des ordres en conseil et des instructions transmises à cet honorable juge au sujet de sa résidence dans le district.

Sur motion de M. *Wilkes*, il est voté une adresse demandant un état indiquant le montant des billets de la Puissance et des billets provinciaux émis à la date du 1er janvier 1868 jusqu'à ce jour, le montant de ces billets tenu en réserve par les banques incorporées à chaque période, et le montant des espèces que possédait le receveur-général à chaque période ; aussi, un état de la circulation et du capital payé des banques incorporées à chaque période, indiquant le coût tel qu'estimé des billets de la Puissance en circulation en rapport avec le département du receveur-général, et donnant l'estimation du profit net pour le revenu de la Puissance provenant de la circulation des billets.

Sur motion de l'honorable M. *Cameron* (Ontario), il est voté une adresse demandant un état de toutes les sommes d'argent dépensées en 1870, 71, 72, 73, 74 pour les services de la milice, y comprise la police à cheval, soit pour payer les dépenses des hommes assistant aux camps, soit pour les habillements, munitions, salles d'exercice ou autres dépenses incidentes ou ordinaires du département à Ottawa.

Un message est reçu du Sénat permettant à l'hon. M. *Letellier de St. Just* de comparaître et de donner son témoignage devant le comité des comptes publics, tel que demandé par cette Chambre, s'il le juge convenable.

Aussi, avec les bill suivants du Sénat, auxquels le concours de cette Chambre est demandé.

Bill (No. 132) pour prolonger le délai fixé pour payer la souscription au capital de la compagnie du pont et du *tunnel* du Canada et de New-York.—(Sur motion de M. *Irving*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture vendredi prochain.

Bill (No. 133) pour amender la charte de la compagnie de crédit de Montréal.—(Sur motion de M. *Jetté*, le dit bill est lu une première fois—Seconde lecture vendredi prochain.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la* 19e *règle*).

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No. 60) pour incorporer la compagnie de steamers provinciaux.

Bill (No. 49) relatif à la banque fédérale du Canada ;

Bill (No. 65) pour changer le nom de la banque Victoria du Canada en celui de banque des Manufacturiers du Canada ;

Bill (No. 91) pour amender l'acte relatif à la banque de la Nouvelle-Ecosse ;

Bill (No. 70) pour amender l'acte passé dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé, : "Acte pour amender et expliquer l'acte à l'effet d'amender la charte de la banque d'Ontario.

L'hon. M. *Dorion* présente la réponse à une adresse du 9 ultimo, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec, au sujet de la réorganisation de la cour d'appel dans la province de Québec, depuis le 1er janvier 1871.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, à Son Excellence, le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre copie des comptes transmis au gouvernement fédéral par l'honorable *Joseph Noel Bossé*, juge de la Cour Supérieure pour la province de Québec, depuis l'époque de sa nomination comme tel juge jusqu'au 31 décembre 1873, pour frais de voyage de la cité de Québec au village de Montmagny, et frais de séjour à ce dernier endroit pour y tenir les Cours criminelle, supérieure et de circuit aux divers termes ordinaires ou spéciaux des dites cours, ainsi qu'un état détaillé des sommes payées en conformité des dits comptes.

Les Bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités, comme suit :—

Au comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 82) pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de St. Jean.

Bill (No 90) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental de prolonger et améliorer davantage ses connexions, et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines débentures ;

Bill (No. 115) concernant l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic ;

Bill (No. 109) pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la frontière de Québec ;

Au Comité des Banques et du Commerce.

Bill (No. 84) pour incorporer la Compagnie d'assurances mutuelles sur la vie des commis-marchands du Canada ;

Bill (No. 120) pour incorporer la Compagnie d'assurances contre le feu et sur la vie de Stadacona (du Sénat) ;

Bill (No. 121) pour amender la charte de la Banque Impériale (du Sénat) ;

Bill (No. 130) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Bas-Canada, " (du Sénat,) ;

Au Comité des Bills Privés :

Bill (No. 83) pour incorporer l'association des commis-voyageurs du Canada ;

Bill (No. 93) pour incorporer la Compagnie Royale canadienne de pompes à incendie chimiques.

L'honorable M. *Burpee* présente la réponse à une adresse du 6 du courant, demandant une liste de tous les officiers du département de la douane de la Nouvelle-Ecosse qui ont reçu depuis le 1er jour de juillet dernier, une augmentation de salaire en vertu des dispositions de l'acte 36 Vic., ch. 31, par lequel une certaine somme est affectée par l'augmentation du traitement des employés du service civil en dehors de la Chambre.

Aussi, la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant un état comparatif des droits payés sur les importations au port de St. Jean, Nouveau-Brunswick, pour les premiers quinze jours du mois d'avril des années 1873 et 1874, donnant une description des marchandises débarquées ou entreposées, et le nom de l'importateur.

Aussi, la réponse à une adresse du 7 ultimo, demandant un état indiquant en détail la quantité et les espèces de machines en Canada, libres de droits, en vertu d'un ordre en conseil admettant franches de droits les machines non-manufacturées dans la Puissance, le dit état embrassant les trois dernières années.

M. *Burpee* (Sunbury) présente une pétition de *J. S. B. DeVeber*, M. P., au nom de certains fabricants de bois et marchands de bois de construction, de la province du Nouveau-Brunswick, demandant la permission de soumettre leur pétition à l'effet d'obtenir l'incorporation d'une association sous le nom de "Bourse des Bois," nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

Le bill (No. 69) pour amender l'acte 36 Vic., ch. 48, intitulé: "Acte concernant les compagnies d'assurances," est examiné en comité général, rapporté, et la troisième lecture en est ordonnée pour vendredi prochain. La réimpression du dit bill est ordonnée.

M. *Mills* propose que le bill (No. 28) pour l'enlèvement des obstructions dans les rivières navigables soit maintenant lu une seconde fois.

M. *McCallum* propose pour amendement qu'il soit lu une seconde fois d'hui en six mois.—Rejeté sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Abbott,	Colby,	Hagar,	Moffat,	Smith (*Westmoreland*),
Appleby,	Cook,	Harper,	Monteith,	Thibaudeau,
Aylmer,	Costigan,	Harwood,	Montplaisir	Tupper,
Baby,	Cunningham (*New*	Hurteau,	Oakes,	White (*Hastings*),
Blackburn,	*Westminster*	Jones (*Leeds*),	Orton,	White (*Renfrew*),
Blain,	Currier,	Macdonald (*Cornwall*),	Ouimet,	Wilkes,
Bowell,	Donahue,	Maclennan,	Paterson,	Willson,
Brooks,	Dugas,	McCallum,	Plumb,	Wood,
Brouse,	Farrow,	McDougall (*Trois R.*),	Rochester,	Wright, (*Pontiac*),—56.
Bunster,	Ferguson,	McLeod,	Roscoe,	
Caron,	Ferris,	McQuade,	Rouleau,	
Coffin,	Gaudet,	Mitchell,	Ryan,	

CONTRE:
Messieurs

Archibald,	Cauchon,	Gillies,	Macdonald (*Glengarry*)	Ross (*Victoria*),
Bain,	Cheval,	Gillmor,	Mac Kay (*Cap Breton*)	Rymal,
Borron,	Chisholm,	Gordon,	Mackenzie (*Lambton*),	Scatcherd,
Barthe,	Church,	Goudge,	McDougall (*Renfrew*),	Scriver,
Béchard,	Davies,	Harvey,	McGregor,	Smith (*Peel*),
Bernier,	Delorme,	Higinbotham,	McKay (*Colchester*),	Stephenson,
Bertram,	De St-Georges,	Holton,	Mills,	Stirton,
Biggar,	Dorion,	Irving,	Norris	St.-Jean,
Blake,	Dymond,	Jetté,	O'Donohoe,	Taschereau,
Borden,	Fiset,	Jones (*Halifax*)	Oliver,	Thompson (*Haldimand*)
Bourassa,	Fleming,	Kerr,	Pâquet,	Tremblay,
Bowman,	Forbes,	Killam,	Pelletier,	Trow
Burpee (*St-Jean*),	Fournier,	Kirk,	Pozer,	Walker.—81.
Burpee (*Sunbury*),	Fréchette,	Laflamme,	Richard,	
Cameron (*Cardwell*),	Galbraith,	Laird,	Ross (*Durham*),	
Cartwright,	Geoffrion,	Lajoie,	Ross *Middlesex*),	
Casgrain,	Gill,	Lanthier,	Ross (*Prince-Edouard*)	

La motion de M. *Mills* est alors adoptée, et le bill est lu une seconde fois et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Le bill (No. 36) pour amender l'acte relatif au larcin et autres offenses semblables est lu une seconde fois, et renvoyé, sur motion de M. *McDougall* (Trois-Rivières), à un comité spécial composé de MM. *McDougall* (Trois-Rivières), *Abbott*, *Irving*, *Cameron* (Cardwell) et *Jetté*.

L'ordre du jour pour la seconde lecture des bills suivants est déchargé, et les bills sont retirés, savoir:—

Bill (No. 38) pour amender et expliquer l'acte relatif aux vagabonds.

Bill (No. 44) pour amender l'acte 35 Vict, ch. XVII, relatifs aux districts de votation dans le comté d'Inverness.

Bill (No. 57) pour amender l'acte 29 *Vic.*, ch. 17, de la ci-devant province du Canada, pour assurer aux épouses et aux enfants le bénéfice des assurances effectuées sur la vie des époux et des parents.

Le bill (No. 54) pour amender la loi relative aux lettres de change et billets promissoires est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger vendredi prochain.

Le bill (No. 56) pour amender l'acte des chemins de fer de 1868, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Le bill (No. 117) relatif au crime de libelle est lu une seconde fois et, sur motion de M. *Brooks*, renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Brooks*, *Dorion*, *Cameron* (Cardwell), *Smith* (Westmoreland), *Abbott*, *Langlois*, *MacKay* (Cap Breton), *De Cosmos* et *Mc*[illegible].

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, la Chambre décide de se former en comité, vendredi prochain, pour examiner une résolution autorisant le gouverneur en conseil à avancer à toute province les sommes qui pourront être requises pour des améliorations locales à certaines conditions y mentionnées ;—et une autre résolution relative à la Maison de la Trinité de Québec.

La Chambre alors s'ajourne à vendredi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Appleby*—Vendredi prochain—Le gouvernement pourra-t-il communiquer au Parlement avant la clôture de la session le résultat des négociations à Washington au sujet d'un traité de réciprocité entre ce pays et les Etat-Unis, ou quelque information y relative.

M. *Orton*—Vendredi prochain—Adoption du rapport du comité des intérêts agricoles.

M. *Béchard*—Lundi prochain—Adresse à Son Excellence, le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre toute correspondance qui a pu être échangée de 1860 à 1873, entre le gouvernement canadien et le gouvernement fédéral, d'une part, et la compagnie connue sous le nom de "*Vermont Central Railway Co.*," d'autre part, relativement à l'érection de quais que cette compagnie construit, depuis quelques années, le long de son pont, à travers la rivière Richelieu, vis-à-vis la ville de St. Jean, P. Q.

L'hon. M. *Tupper*—Vendredi prochain—Adresse demandant un état de toutes les appropriations faites pour l'année 1873-74 et qui n'étaient pas encore dépensées le 15 mai courant.

M. *Mackenzie* (Montréal)—Vendredi prochain—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter pendant la présente session du Parlement une mesure pour abroger le 78e paragraphe de la 29e section de l'acte 29 *Vic.*, ch. 57 des statuts de la ci-devant province du Canada ou d'adopter quelque autre moyen de prévenir, en autant qu'il sera praticable, le retour des graves inconvénients, pertes et dommages que fait éprouver au commerce du St. Laurent l'obstruction causée par la formation d'un pont de glace dans les limites du port de Québec ?

M. *Bowell*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance entre *E. J. Farrer*, ci-devant l'un des rédacteurs du "*Toronto Mail*," et maintenant agent d'émigration en Irlande ; aussi, copie des instructions adressées au dit *E. J. Farrer* lorsqu'il a été envoyé en Irlande, avec indication du salaire qu'il reçoit.

M. *Bain*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance et de tous papiers se rattachant à la nomination de *W. J. Morden* comme maître de poste pour le village de Grensville, dans le comté de Wentworth, et au transfert du dit bureau à *Bullock's Corners*.

M. *Haggart*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance et de tous papiers échangés entre le département des travaux publics et la ville de Perth, ou tout autre partie au sujet de la construction du passage d'eau d'Oliver sur le canal Rideau.

M. *Ptumb*—Vendredi prochain—Adresse demandant copie de toute correspondance, en la possession du gouvernement, au sujet de la suspension ou de la démission de *John B. Smith* comme surintendant de la section sud du canal Welland ; aussi, de toutes instructions données à M. *Bodwell*, et de toute correspondance entre ce dernier et des membres du gouvernement, ou entre des membres du gouvernement et d'autres personnes au sujet du dit *John B. Smith*,

M. *Taschereau*—Lundi prochain—Si l'attention du gouvernement a été attirée sur les faits suivants, constatés par les documents transmis à cette Chambre le 13 mai courant en réponse à une adresse du 20 avril dernier, savoir :

Que l'honorable juge *J. N. Bossé*, étant le juge nommé pour les districts de Beauce et Montmagny, et obligé de résider en le village de Montmagny, a transmis des comptes pour frais de voyage de la cité de Québec au dit village de Montmagny et pour frais de séjour (*Circuit allowances*) à ce dernier endroit pour y tenir les Cour de Circuit, Supérieure et du Banc de la Reine aux divers termes ordinaires ou spéciaux des dites Cours, et a ainsi illégalement perçu du gouvernement de cette Puissance les sommes suivantes savoir : pour l'année 1868, $300.00 ; pour l'année 1869, $342.00 ; pour l'année 1870, $342.00, et pour l'année 1871, $312.00.

Si le gouvernement a connaissance de ces faits, quelles mesures il entend prendre et quand il se propose de procéder contre le dit Juge ?

No. 32.

OTTAWA, MERCREDI, 13 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

220

No. 33.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 15 MAI 1871.

Vingt-et-une pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues : -

De *Frederic Chase Capreol*, de la cité de Toronto, demandant qu'il ne soit passé aucune loi pour donner suite à la proposition de la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada à l'effet de composer avec le gouvernement à l'égard de sa dette, si cette loi ne contient une disposition sauvegardant certaines réclamations qu'il a contre la compagnie.

De *Joseph Bodwell* et autres, et de *Alexander Bain* et autres, d'Ingersoll, d'*Henry Clouse* et autres, de la Section de l'Ecole Baptiste, Gloucester, de *F. Folden* et autres, de *James Buchan* et autres, d'Oxford Ouest, et de *John Wilkinson* et autres, de Dereham, comté d'Oxford ; de la Faculté et des élèves de l'Université Victoria, Cobourg, de *Martin Roach* et autres, du township de Scott, comté d'Ontario ; de *C. B. Lockhart* et autres, de Blissville, et de *George Stewart* et autres, de Maugerville, comté de Sunbury ; de *George M. Ingraham* et autres, de Queensborough, comté d'York, Nouveau-Brunswick ; de *Samuel Porter* et autres, des townships de Manvers et Cavan, de *Peter McLaurin* et autres, d'Hawkesbury Est, comté de Prescott ; du révérend *Charles Boyd*, B A., et autres, de Thorne, comté de Pontiac ; de *John Sutherland* et autres, de Hanover, comtés de Grey et Bruce ; et de *W. Merritt Shaw* et autres, de Port Credit et des environs, comté de Peel ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *James Parrott* et autres, manufacturiers et autres, de la province d'Ontario, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendments, savoir :—

Bill (No. 25) pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permenantes de construction dans la Puissance du Canada ;

Bill (No. 66) pour amender l'acte 36 Vic., ch. 106, incorporant l'agence de placements et de garantie du Canada ;

Bill (No 64) pour incorporer la compagnie modèle d'assurances maritimes du Canada :

Bill (No. 67) pour établir de meilleures dispositions, applicables à toute la Puissance du Canada, concernant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne ;

Bill (No. 53) pour incorporer la compagnie des mines d'argent de Columbus et d'Orégon.

Quant à ce dernier bill, le comité a cru à propos d'en amender le titre.

M. *Mills*, du comité des bills privés, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné le bill pour autoriser *Joseph Meunier* à construire un pont sur la rivière l'Assomption, dans la province de Québec, et il est convenu d'y faire certains amendements qu'il soumet à Votre Honorable Chambre.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le treizième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de *S. J. B. DeVeber*, Ecr., M. P., demandant la permission de présenter une pétition de la part de certains fabricants de bois de construction, de la province du Nouveau-Brunswick, à effet d'obtenir l'incorporation de la " Bourse de Bois, " et il recommande qu'elle soit reçue nonobstant l'expiration du délai vu les bonnes raisons alléguées en ce qui concerne ce délai.

M. *DeVeber* présente une pétition d'*Andrew Cushing* et autres, marchands et fabricants de bois, demandant la passation d'un acte pour incorporer la " Bourse de Bois " dans la province du Nouveau-Brunswick, laquelle est lue et reçue.

M. *Thompson* (Haldimand), du comité conjoint des impressions, présente le quatrième rapport du dit comité lequel est comme suit :

Votre comité ayant soigneusement examiné les documents suivants, recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Sixième rapport des directeurs des pénitenciers pour l'année 1873 (format ordinaire) ;

Etat de toutes les nominations faites du 1er août dernier au 26 mars dernier (tableaux seulement à imprimer) ;

Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et l'officier-rapporteur du district d'Yale et Koutenais au sujet de la dernière élection dans ce district, Colombie Anglaise ;

Liste des nominations faite depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à cette date à la douane de Montréal, avec les noms et occupations antérieures des personnes nommées ;

Correspondance entre le gouvernement du Canada et les Juges des Cours Supérieures de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie Anglaise touchant l'inégalité des salaires des Juges ;

Etat de toutes les nominations faites depuis le 1er novembre dernier au Département Général des Postes ;

Copie d'un acte passé par la législature d'Ontario, à sa dernière session, intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux déshérences et confiscations ;

Rapport du comité chargé de s'enquérir de l'état du bureau de Québec pour l'inspection et le mesurage du bois, (dans le Journal seulement).

Votre comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Rapports des commissaires à l'exposition de Vienne ;

Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Québec au sujet du transport de certaines propriétés à Chambly, St. Jean et ailleurs pour l'établissement de l'asile des aliénés ;

Etat indiquant le nombre d'habitants et le nomtant des importations au havre d'Ingonish, Cap Breton Sud, pour l'année dernière ;

Compte de la dépense et correspondance au sujet de la dépense pour l'amélioration du havre d'Ingonish, Cap Breton Sud ;

Correspondance relative au transfert de l'île du Portage au gouvernement du Canada ;

Copie de l'annonce demandant des soumissions pour un steamer allant à l'Ile du Prince-Edouard en hiver, et copie des soumissions reçues pour ce service ;

Correspondance entre le gouvernement et les ingénieurs en charge du canal Welland durant les deux années dernières quant aux dommages soufferts par les propriétaires le long de la Grande Rivière :

Etat indiquant les dates du départ et de l'arrivée des steamers de la ligne *Allan* transportant les malles anglaises en Europe et de l'Europe.

Correspondance au sujet de la somme votée dans la 1ère session de 1873 pour faire face au coût d'un appel au Conseil Privé de Sa Majesté quant à la constitutionalité de la loi des écoles communes du Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. *Scatcherd*, un message est envoyé au Sénat demandant qu'il soit permis à l'honorable *A. W McLelan* de comparaître devant le comité des comptes publics.

L'hon. M. *Dorion* présente les bills suivants dont la seconde lecture est ordonnée pour demain, savoir :—

Bill (No. 134) pour éviter les doutes quant à l'application de l'Acte 32-33 *Vic.*, chap. 35, au district d'Algoma ;

Bill (No. 135) pour étendre certains actes relatifs à la prompte administration de la justice en matières criminelles à la province de Manitoba,

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, la Chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions relatives aux sommes d'argent à payer annuellement aux commissaires et autres officiers du corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'hon. M. *Cartwright* propose que le bill (No. 88) pour amender l'Acte 31 *Vic.*, ch. 44, et les actes qui l'amendent ainsi que le tarif des droits de douane y annexé soit maintenant lu une troisième fois.

M. *De St. Georges* propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour en retrancher le septième paragraphe de la douzième clause concernant le tabac de provenance du Canada.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Baby,	Farrow,	Jones (*Leeds*),	Monteith,	Richard,
Barthe,	Ferguson,	Kirkpatrick,	Montplaisir,	Robillard,
Béchard,	Fiset,	Lajoie,	Mousseau,	Robitaille,
Bernier,	Fréchette,	Langlois,	Orton,	Rouleau,
Caron,	Gaudet,	Lanthier,	Ouimet,	Ryan,
Casgrain,	Gill,	Macdonald (*Kingston*),	Pâquet,	Taschereau,
Cheval,	Haggart,	Masson,	Pelletier,	Tremblay,
Cimon,	Harper,	McDonald (*Cap B.*),	Pinsonneault,	Tupper,
De St. Georges	Harwood,	McDougall (*Tr.-Riv.*),	Plumb,	White (*Renfrew*),
Donahue,	Hurteau,	McGregor,	Pozer,	Wright (*Pontiac*).—51.
Dugas,				

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Chisholm,	Geoffrion,	Mackenzie (*Montréal*),	Ross (*Prince-Edouard*),
Archibald,	Church,	Gibson,	Maclennan,	Ross (*Victoria*),
Aylmer,	Cockburn,	Gillmor,	McCallum,	Rymal.
Bain,	Coffin,	Gordon,	McDougall (*Renfrew*),	Scatcherd,
Borron,	Colby,	Goudge,	McIntyre,	Scriver,
Bertram,	Cook,	Hall,	McIsaac,	Sinclair,
Biggar,	Costigan,	Harvey,	McKay (*Colchester*),	Smith (*Peel*),
Blackburn,	Cunningham (*Marquette*),	Higinbotham,	McLeod,	Smith (*Selkirk*),
Blain,	Cunningham (*New Westminster.*)	Holton,	Metcalfe,	Smith (*Westmoreland*)
Blake,		Horton,	Mills,	Snider,
Borden,	Davies,	Huntington,	Norris,	Stiron,
Bowell,	Delorme,	Irving,	Oakes,	St. Jean
Bowman,	De Veber,	Jones, (*Halifax.*)	O'Donohoe,	Stuart,
Brown,	Dorion,	Kerr,	Oliver,	Thompson (*Haldimand*)
Buell,	Dymond,	Killam,	Paterson,	Trow,
Burk,	Ferris,	Kirk,	Perry,	Walker,
Burpee (*St Jean*)	Fleming,	Laflamme,	Pickard,	Wallace,
Burpee, (*Sunbury,*)	Flesher,	Landerkin,	Power,	Wilkes,
Cameron, (*Ontario.*)	Flynn,	Macdonald, (*Cornwall*)	Ray,	Willson,
Cartwright,	Forbes,	Macdonald, (*Glengarry*)	Roscoe,	Wood,
Casey,	Fournier,	MacKay, (*Cap Breton*)	Ross (*Durham*),	Young—108.
Cauchon,	Galbraith,	Mackenzie, (*Lambton*)	Ross (*Middlesex*),	

M. *Baby* propose alors pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général, avec instruction de l'amender de manière à exempter les thés noir et vert et le café de tous droits.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Abbott,	De St-Georges,	Harper,	McDougall (*Trois R.*),	Pozer,
Baby,	Dugas,	Harwood,	McQuade	Richard,
Bowell,	Farrow,	Hurteau,	Monteith,	Robillard,
Bunster,	Ferguson,	Jones (*Leeds*),	Montplaisir	Rouleau,
Cameron (*Cardwell*),	Fiset,	Kirkpatrick,	Mousseau,	Ryan,
Caron,	Flesher,	Macdonald (*Kingston*),	Orton,	Tupper,
Cimon,	Fréchette,	Masson,	Ouimet,	White (*Renfrew*),
Colby,	Gaudet,	McCallum,	Pinsonneault,	Willson,
Costigan,	Huggart,	McDonald (*Cap B.*),	Plumb,	Wright, (*Ottawa*),—46.
Cunningham (*N.-W.*)				

CONTRE :

Messieurs

Appleby,	Casgrain,	Gill,	Mackenzie (*Montréal*),	Ross *Middlesex*),
Archibald,	Cauchon,	Gillmor,	Maclennan,	Ross (*Prince-Edouard*),
Aylmer,	Cheval,	Gordon,	McDougall (*Renfrew*),	Ross (*Victoria*),
Bain,	Chisholm,	Goudge,	McGregor,	Rymal,
Borron,	Church,	Hall,	McIntyre,	Scatcherd,
Barthe,	Cockburn,	Harvey,	McIsaac,	Scriver,
Béchard,	Coffin,	Higinbotham,	McKay (*Colchester*),	Sinclair,
Bernier,	Cook,	Holton,	McLeod,	Smith (*Peel*),
Bertram,	Cunningham (*Marquette*),	Horton,	Metcalfe,	Smith, (*Westmoreland*)
Biggar,		Huntington,	Mills,	Snider,
Blackburn,	Davies,	Irving,	Norris	Stirton,
Blain,	De Cosmos,	Jones (*Halifax*)	Oakes,	St.-Jean,
Blake,	Delorme,	Kerr,	O'Donohoe,	Stuart,
Borden,	De Veber,	Killam,	Oliver,	Taschereau,
Bowell,	Dorion,	Kirk,	Pâquet,	Thibaudeau,
Bourse,	Dymond	Laird,	Paterson,	Thompson (*Haldima*)
Brown,	Ferris,	Lajoie,	Pelletier,	Tremblay,
Buell,	Fleming,	Landerkin,	Perry,	Trow
Burk,	Flynn,	Langlois,	Pickard,	Walker
Burpee (*St-Jean*),	Forbes,	Lanthier,	Power,	Wallace,
Burpee (*Sunbury*),	Fournier,	Macdonald (*Cornwall*),	Ray,	Wilkes,
Cameron (*Ontario*)	Galbraith,	Macdonald (*Glengarry*)	Robillard,	Wood,
Cartwright,	Geoffrion,	Mac Kay (*Cap Breton*)	Roscoe,	Young.—118.
Casey,	Gibson,	Mackenzie (*Lambton*),	Ross (*Durham*),	

44
164

M. *Ryan*, propose alors pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général afin de substituer des droits *ad valorem* au lieu de droits spécifiques sur le thé et le café.

Et objection étant faite à cet amendement,—

M. l'Orateur décide qu'il n'est pas dans l'ordre.

La motion de l'hon. M. *Cartwright*, étant alors mise aux voix, elle est adoptée, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat adoptant les Bills suivants sans amendements, saovir :

Bill (No. 75) pour amender l'acte du pilotage, 1873 ;

Bill (No. 74) pour continuer pendant un temps limité certaines dispositions temporaires de l'acte relatif à l'admission de l'Ile du Prince-Edouard dans la Puissance ;

Bill (No. 76) pour exempter les transports de droits de port et de havre.

Aussi, adoptant les Bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 18) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Lochiel et Hawkesbury. (Sur motion de l'Hon. M. *Macdonald* (Glengarry), les dits amendements sont adoptés ;)

Bill (No. 9) pour incorporer la banque de Londres et du Canada. (Sur motion de *Ross* (Durham), les dits amendements sont lus une première fois.—Seconde lecture, demain ;)

Bill (No. 5) pour amender la charte de l'association d assurances sur la vie de la Confédération.

Aussi, avec les bills suivants du Sénat, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No. 136) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest, et pour autoriser les actionnaires de cette institution à changer le nom de la dite société. (Sur motion de M. *Kirkpatrick*, le bill est lu une première fois. — Seconde lecture, demain.)

Bill (No. 137) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne d'hypothèques et de placements (responsabilité limitée). (Sur motion de l'hon. M. *Aylmer*, le bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain).

Bill (No. 138) pour autoriser les corporations et institutions incorporées hors des limites du Canada à prêter et placer de l'argent en Canada. (Sur motion de M. *Walker*, le bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mardi, le 12 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

FRAIS D'ADMINISTRATION.

176.	Bureaux des sous-receveurs-généraux et auditeurs des provinces, et caisses d'épargnes des campagnes, additionnel	8,550 00	
177.	Commission à la banque de Montréal pour gérer l'émission de billets et garder le dépôt d'espèces à Halifax et St. Jean avant l'organisation des bureaux des sous-receveurs généraux	2,500 00	
178.	Commission à la banque de la Colombie Britannique pour administrer les recettes et paiements dans cette province, de juillet 1871 à septembre 1872.	1,500 00	
			12,550 00

GOUVERNEMENT CIVIL.

179.	Dépenses contingentes des départements		30,000 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

180.	Allocations aux juges de circuit, Colombie Britannique		5,000 00

POLICE.

181.	Police fluviale, Québec		6,000 00

LÉGISLATION.

182.	Dépenses contingentes du Sénat, 2ème session du 2ème Parlement	8,648 00	
183.	do do Chambre des Communes do do	11,457 50	
184.	Chambres des Communes, additionnel, pour comités	7,500 00	
185.	Additionnel, pour impressions	12,000 00	
			39,605 50

HOPITAUX DE LA MARINE.

186.	Hôpitaux de la marine		7,000 00

MILICE.

187.	Corps militaires fédéraux, Manitoba	60,000 00	
188.	Compagnie de la Baie d'Hudson, loyer de caserne pour les corps militaires fédéraux à Manitoba, de 1870 au 1er Novembre 1873	20,000 00	
189.	Police à cheval, Nord-Ouest	200,000 00	
			280,000 00

TRAVAUX PUBLICS, CAPITAL.

190.	Construction du chemin de fer intercolonial		427,000 00

TRAVAUX PUBILCS, REVENU.

191.	Chemins et ponts—route de la Rivière-Rouge, construction	35,000 00	
	do Frais de service	200,000 00	
			235,000 00

192.	Edifices publics—Maison de Douane, London	4,500 00	
193.	do Bureau de poste, "	2,215 91	
194.	do do Hamilton	2,000 00	
195.	do do Montréal	6,500 00	
196.	do loyers, réparations et meubles	50,000 00	
197.	do chauffage des édifices, Ottawa	5,000 00	
198.	Phares—Cap Beale, Colombie Britannique	4,000 00	
199.	Glissoires et estacades—Prolongement de l'estacade de la rivière Gatineau	21,000 00	
200.	Chemins de fer—Prolongement de l'Intercolonial	80,000 00	
201.	Divers—Draguage	15,000 00	

SERVICE SUR MER ET RIVIÈRES.

202.	Entretien et réparations des steamers fédéraux	15,000 00	
203.	Frais judiciaires *in re* Reine Victoria	800 00	
204.	Pour faire face au déficit du fonds des pilotes invalides de Montréal, résultant du détournement de E. D. David, ci-devant régistraire de la maison de la Trinité, Montréal	16,217 85	
205.	Inhumation des victimes du naufrage de l'*Atlantic*	250 00	32,267 85

PHARES ET SERVICE CÔTIER.

206.	Entretien des phares en bas de Québec	10,000 00	
207.	do Nouvelle Ecosse	5,000 00	
208.	do Nouveau-Brunswick	8,917 00	
209.	do Ile du Prince-Edouard	2,408 00	
210.	Construction de phares	17,500 00	43,825 00

PÊCHERIES.

211.	Pêcheries, Québec	2,500 00	
212.	Pisciculture	3,000 00	
213.	Police maritime	5,500 00	
214.	Goëlette *La Canadienne*	1,000 00	12,000 00

SAUVAGES.

215.	Achat de vêtements et présents pour les Sauvages réunis à North West Angle, en vertu du traité d'octobre 1871	5,003 91	
216.	Protection des bois des sauvages sur la réserve St. Pierre	18 00	
217.	Transport de provisions à North West Angle	600 00	
218.	Annuités et présents aux sauvages à North West Angle	40,500 00	
219.	Pour payer à la compagnie de la Baie d'Hudson les provisions qu'elle a fournies par l'intermédiaire du commissaire Simpson, en 1871	1,263 55	
220.	Pour remettre à la oompagnie de la Baie d'Hudson l'avance qu'elle a faite au Rév. H. Cochran pour lui permettre d'acheter des meubles pour la maison d'école de St. Pierre	10 00	
221.	Crédit pour aider à la rédaction et publication d'une grammaire et d'un dictionnaire en langue crise	300 00	
222.	Paiement à J. S. Dawson pour ses services comme commissaire des Sauvages depuis mai 1871	1,000 00	
223.	Pour faire face à des paiements additionnels d'annuité en 1873, en vertu des traités 1 et 2	3,297 00	
224.	Provisions fournies aux Sauvages réunis pour recevoir les annuités en vertu de ces traités	1,037 85	
225.	Provisions fournies aux Sauvages pauvres au Fort-de-Pierre	1,000 00	
226.	Provisions fournies et à fournir aux Sauvages de l'île du Prince-Edouard	625 00	
227.	Sauvages de la Nouvelle Ecosse, octroi supplémentaire, 1873-74	1,400 00	
228.	" du Nouveau-Brunswick, " "	1,400 00	57,455 31

DIVERS.

229.	Frais de la députation à l'exposition de Vienne ($5,000 autorisées à cet effet par une résolution des Communes)	8 000 00	
230.	Funérailles de Sir Geo. E. Cartier	5,937 35	
231.	Frais d'appel à l'égard de l'acte scolaire du Nouveau-Brunswick (autorisés par une résolution des Communes)	5,000 00	
232.	Dépenses pour le Nord-Ouest	10,000 00	
233.	Dépenses de la commission des pêcheries en vertu du traité de Washington	10,000 00	
234.	Juge Polette, commission du chemin de fer du Pacifique	1,625 00	
235.	Dépenses imprévues	15,000 00	
236.	Rideau Hall, mobilier	10,000 00	65,562 35

DOUANES.

237.	Pour subvenir aux augmentations de salaire autorisées par l'arrêté du conseil du 31 octobre et maintenues depuis	36,639 75	
238.	Pour subvenir aux prochaines nominations et promotions	4,000 00	
			40,639 75

REVENU DE L'INTÉRIEUR

239.	Pour faire face aux dépenses exigées par l'acte des inspections		500 00

SERVICE POSTAL.

240.	Dépense, Ontario et Québec	55,000 00	
	do Nouvelle-Ecosse	20,000 00	
	do Nouveau-Brunswick	5,000 00	
	do Dépenses imprévues	5,000 00	
			85,000 00

PERCEPTION DU REVENU DES TRAVAUX PUBLICS.

241.	Réparations et frais de service des Travaux Publics	40,000 00	
242.	Frais d'exploitation du chemin de fer de l'Isle du Prince-Edouard	20,000 00	
243.	Augmentation des salaires du personnel du bureau des bois de la Couronne	2,550 00	
			62,550 00

TERRES FÉDÉRALES.

244.	Coût des arpentages en voie d'exécution	60,000 00	
245.	" " additionnels	50,000 00	
			110,000 00

DÉPENSES IMPRÉVUES.

246.	Pour les détails, voir Comptes Publics, II, p. 293		177,832 27

BALANCES RAPPORTÉES.

247.	Pénitenciers		$37,782 62
248.	Immigration et Quarantaine		40,423 56
249.	Milice—munitions	56,213 88	
	Uniformes	43,217 26	
	Approvisionnements militaires	82,140 47	
	Dépenses contingentes	24,943 57	
	Armes à feu perfectionnées	11,008 02	
	Canons	18,249 55	
			235,772 75
250.	Travaux Publics—Capital		38,181 50
251.	do Revenu—Douane de London	7,168 52	
252.	do do do de Trois-Rivières, etc	2,000 00	
253.	do do do de Pictou	12,000 00	
254.	do do do de Chatham	3,900 00	
255.	do do Stations des immigrants, London	1,987 20	
			27,055 72
256.	Service sur mer et les rivières—Service à la vapeur entre San Francisco et Victoria, C. B	9,000 00	
257.	do do Naufrage de l'*Atlantic*	3,000 00	
			12,000 00
258.	Phare et service côtier—Construction de phare		62,055 72
259.	Pêcheries—Police maritime		11,205 10
260.	Divers—Détermination de la limite entre Ontario et les terres fédérales	12,122 40	
261.	do do de la longitude de Fort Garry	2,559 00	
262.	do Pertes résultant de l'insurrection au Nord-Ouest	1,124 05	
			15,805 45

Le Bill (No. 71) déclarant le chemin de fer du Sud ouvrage pour l'avantage général du Canada dans le sens de la clause 92 de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" est examiné en comité général, le comité fait rapport de progrès et obtient la permission de siéger de nouveau, lundi prochain.

7.30, P. M.

(*L'ordre pour les Bills privés est appelé en vertu de la* 19*e règle.*)

L'honorable M. *Macdonald* met devant la chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport du maître-général des postes, pour l'année expirée le 30 juin.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés ;—

Bill (No. 43) pour conférer certains pouvoirs à la compagnie hydraulique et manufacturière de la rivière Richelieu ;

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de connexion neutre amendé.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités comme suit :—

Au comité des banques et du commerce.

Bill (No. 119) pour incorporer l'Association d'assurances de l'Alliance du Canada ;

Bill (No. 113) pour amender la charte de la banque de Manitoba ;

Bill (No. 104) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite société.

Bill (No. 133) du Sénat, pour amender la charte de la compagnie de crédit de Montréal.

Au comité des chemins de fer, etc.

Bill (No. 132) du Sénat pour prolonger le délai fixé pour payer la souscription au capital de la compagnie du pont et du tunnel du Canada et de New-York.

Bill (No. 108) pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer Nord-Ouest.

Le bill (No. 95) pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Bill (No. 94) pour amender l'acte relatif à l'administration de la justice, et pour l'établissement d'une force de police dans les Territoires du Nord-Ouest, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général pour demain..

Le Bill (No. 97) pour pourvoir à l'établissement d'un collége militaire dans une des villes du Canada, où il y a garnison, est lu une seconde fois, considéré en comité général, amendé, les amendements sont rapportés et adoptés, et la troisième lecture du bill est ordonnée pour demain.

L'hon. M. *Cartwright* communique un message de Son Excellence, lequel est lu par M l'Orateur comme suit :

DUFFERIN,

Le gouverneur-général transmet le budget supplémentaire de certaines sommes requises pour le service de la Puissance du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1875, et conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, le 15 mai 1874.

Sur motion de l'honorable M. *Cartwright*, le dit message et le dit budget sont renvoyés au comité des subsides.

Le bill (No. 77) relatif aux entrepreneurs de transport par eau est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 15) pour incorporer l'association internationale de transport.
Bill (No. 27) pour amender la charte de la compagnie des remorqueurs du St. Laurent.
Bill (No. 19) pour incorporer la chambre de commerce d'Ingersoll.
Bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes.
Bill (No. 8) pour incorporer la compagnie de flottage et de transport de la Baie de Collins.
Bill (No. 101) pour déclarer l'intention de l'acte 36 Vict., ch. 30, quant à la subvention à accorder à la Nouvelle-Ecosse est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, examiné en camité général, rapportés et la troisième lecture en est ordonnée pour demain, savoir :

Bill (No. 99) pour amender l'acte 36 Vict., ch. 31, pour rajuster les traitements des Juges et pour d'autres fins.
Bill (No. 103) relatif aux certificats des maîtres et seconds de navires naviguant sur les eaux de l'intérieur et le long de la côte.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu à minuit,

Samedi, 16 *Mai* 1874,

Le bill (No. 89) pour amender l'Acte des Terres de la Puissance est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture du bill est ordonnée pour demain.

Un message est reçu du Sénat permettant à l'hon. *A. W. McLelan* de comparaître et rendre témoignage devant le comité des comptes publics, s'il le juge à propos.

(*Ce qui suit a été omis dans la page* 215 :)

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copie de la minute du conseil autorisant l'augmentation récente du tarif sur le chemin de fer de Winsor et Annapolis, et copie de toute communication entre le gouvernement, la compagnie du chemin de fer Windsor et Annapolis, et le gouvernement local de la Nouvelle-Ecosse ou tout individu sur ce sujet. Aussi, un état donnant les tarifs sur les différentes lignes de chemin de fer dans la Nouvelle-Ecosse, savoir : sur le chemin de Windsor et Annapolis, sur l'Intercolonial et sur la ligne entre Windsor et Halifax.

La Chambre alors s'ajourne, à 12.40 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Smith*—Demain—Proposera que la Chambre se forme en comité, un jour ultérieur, pour examinr la résolution suivante :

Que comme les devoirs ci-devant remplis par la Maison de la Trinité de Québec dont le gardien était un officier salarié sont maintenant dévolus aux commissaires du havre de Québec en sus de ceux de la commission du havre il est expédient de décréter que les dits commissaires du havre pourront, de temps à autre, affecter à même le revenu du havre une somme n'excédant pas deux mille piastres au paiement d'une indemnité annuelle au président du bureau des commissaires, et une autre somme n'excédant pas cinq piastres pour chaque réunion à chaque membre assistant à la dite réunion ; mais que ces paiements ne devront point excéder en totalité la somme de mille piastres

L'hon. M. *Mackenzie*—Demain—Proposera que la Chambre se forme en comité, un jour ultérieur, pour examiner la résolution suivante :

Que comme les devoirs ci-devant remplis par la Maison de la Trinité de Montréal dont le gardien était un officier salarié sont maintenant dévolus aux commissaires du havre de Montréal en sus de ceux de la commsssion du havre, il est expédient de décréter que les dits commissaires du havre pourront de temps à autre, affecter à même le revenu du havre, une somme d'argent n'excédant point deux mille piastres du paiement d'une indemnité au président du bureau des commissaires, et une autre somme n'excédamt point cinq piastres pour chaque réunion à chaque membre assistant à cette réunion ; mais que ces paiements ne devront pas excéder en tout la somme de mille piastres.

M. *Brouse*—Adresse demandant la correspondance et les papiers échangés entre le gouvernement et Madame *Taggart*, veuve de *Nathaniel Taggart*, au sujet d'une demande d'allocation par cette Dame pour l'invention par feu son mari, en 1844, d'un plan pour construire la porte d'écluse dite " *The solid timber lock gate* " maintenant en usage sur les canaux du St. Laurent.

M. *McDonald* (Cap Breton).—Lundi.—Demandera au ministère combien il a été fait de nominations par l'ancien gouvernement, le et après le 27 octobre dernier, signées par Son Excellence, et annulées par le gouvernement actuel, et quels sont les noms et les résidences des officiers ainsi destitués ?

M. *Ross* (Middlesex),—Adoption du rapport du comité conjoint des impressions présenté le 15 du courant.

M. *Mackay* (Cap Breton).—Si c'est l'intention du gouvernement d'amender les paragraphes 3 et 5, ou l'un ou l'autre, de la section 57 des actes de 1873 relative au pilotage compulsoire, de manière à diminuer les exemptions mentionnées dans le paragraphe 3, et à réduire le tonnage mentionné dans le paragraphe 5 ?

AVIS DE BILLS PRIVES.

Les Bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être examinés par des comités, le ou après les jours respectivement indiqués ci-après, savoir :—

SAMEDI, 16 MAI.

Par le comité des Banques et du Commerce :

Bill (No. 120) du Sénat pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et sur la vie de Stadacona ;

Bill (No. 121) du Sénat pour amender la charte de la Banque Impériale ;

Bill (No. 130) du Sénat pour amender l'acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Canada."

LUNDI, 18 MAI.

Par le comité des Bills Privés :

Bill (No. 83) pour incorporer l'association des commis-voyageurs du Canada ;

Bill (No. 93) pour incorporer la compagnie Royale Canadienne de pompes à incendie chimiques.

Par le comité des Banques et du Commerce :

Bill (No. 84) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles sur la vie des commis-voyageurs du Canada.

Par le comité des chemins de fer, etc. :

Bill (No. 82) pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de St. Jean ;

Bill (No. 90) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental d'étendre et d'améliorer davantage ses connexions, et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines débentures ;

Bill (No. 115) relatif à l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic.

Bill (No. 109) pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de la Frontière de Québec.

No. 33.

OTTAWA, VENDREDI, 15 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

230

No. 34.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 16 MAI 1874.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 31 mars dernier, pour un rapport, fait d'après les archives des élections de la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre de votes enregistrés pour chaque candidat dans les différents districts électoraux durant la dernière élection générale, le nombre total des votes sur les listes électorales de chaque district, et la population de chaque collége électoral, telle qu'indiquée par le dernier recensement.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant un état indiquant le nombre de chars de chemin de fer pour le transport des passagers et du fret, qui ont été importés en différents temps des Etats-Unis par nos compagnies de chemin de fer, depuis le 1er janvier 1873 ; aussi, leur valeur et les droits payés sur iceux par chaque compagnie particulière.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant les papiers en la possession du gouvernement, autres que ceux soumis à la dernière session, relatifs au havre de Port Stanley.

Aussi, une réponse supplémenraire à une adresse du 7 ultimo, demandant un état indiquant en détail la qualité et les espèces de machines admises en Canada, libres de droit en vertu d'un ordre en conseil admettant franches de droits les machines non-manufacturées dans la Puissance, le dit état embrassant les trois dernières années.

Aussi, la réponse à une adresse du 11 du courant, demandant copie de tous rapports et de toute correspondance concernant le ressort breveté de Freelnam pour les tentes (le droit d'en manufacturer ayant été acheté par le gouvernement de la Puissance).

Aussi, une réponse supplémentaire à une adresse du 4 du courant, demandant copie de tous rapports faits par les commissaires à l'exposition de Vienne.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le quatorzième rapport du comité, lequel est comme suit:

Votre comité trouve, à l'égard de la pétition d'*André Cushing* et autres, marchands et fabricants de bois de construction, dans la province du Nouveau-Brunswick, demandant l'incorporation de "La bourse des bois," qu'aucun avis été donné dans la "Gazette du Canada," et qu'il n'en a été publié que pendant quelques semaines dans le "Globe" de St. Jean; mais comme il parait que la "Bourse" en question restreint ses opérations à la rivière St. Jean et à ses tributaires, et que la mesure demandée est par conséquent d'une nature entièrement locale quant à son but, votre comité recommande la suspension de la 51è règle dans ce cas.

L'hon. M. *Fournier*, du comité des chemins fer, etc., présente le cinquième rapport du dit comité, soumettant à la Chambre la résolution suivante :—

Résolu, que le comité ayant examiné plusieurs bills qui lui ont été renvoyés, et qui ont pour objet la plus grande sécurité de la vie des personnes voyageant sur les chemins de fer, la répartition plus équitable des prix du fret, et d'empêcher la cruauté envers les animaux transportés sur les chemins de fer, est d'opinion que le temps de reviser soigneusement et pleinement l'Acte général des chemins de fer est arrivé, afin d'adopter tels amendements que l'expérience et les présentes circonstances dans lesquelles se trouve le pays démontreront être nécessaires et praticables, et que le sujet devrait engager l'attention du gouvernement avant la prochaine session du Parlement.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, les amendements faits au bill (No. 15) pour incorporer l'association internationale de transport sont pris en considération et adoptés.

Sur motion de M. *Oliver*, l'amendement fait par le Sénat au bill (No. 19) pour incorporer la chambre de commerce d'Ingersoll, est pris en considération et adopté.

Sur motion de M. *Young*, les amendements faits par le Sénat au bill (No. 5) pour amender la charte de l'association d'assurances sur la vie de la Confédération, sont pris en considération et adoptés.

M. *DeVeber* présente un bill (No. 139) pour incorporer la Halle aux bois de la cité de St. Jean, N, B.—Seconde lecture lundi prochain.

Sur motion de M. *Young*, il est *résolu* que la considération du rapport du comité au sujet du rapport et de la publication des débats soit le premier item sur la liste des avis de motions pour lundi prochain.

L'Hon. M. *Laird* présente un bill (No. 140) pour amender certaines lois relatives aux affaires se rattachan aux Sauvages des provinces de Manitoba et de la Colombie Anglaise.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de l'Hon. M. *Smith*, la Chambre décide de se former en comité, lundi prochain, pour examiner une certaine résolution pourvopant au paiement d'une indemnité, à même le revenu du havre de Québec, au président du Bureau des Commissaires du dit havre.

Sur motion de l'Hon. M. *Mukenzie*, la Chambre décide de se former en comité, lundi prochain, pour examiner une résolution pourvoyant au paiement d'une indemnité, à même le revenu du havre de Montréal, au président du Bureau des Commissaires du dit havre.

Le Bill (No. 97) pour établir un collége militaire dans l'une des villes du Canada où il y a garnison est lu une troisième fois, et passé.

Sur motion de M. *Caron*, l'amendement fait par le Sénat au Bill (No. 27) pour amender la charte de la compagnie des remorqueurs du S. Laurent est pris en considération et adopté.

L'Hon. M. *Laird* propose que le Bill (No. 89) pour amender l'Acte des terres de la Puissance soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Cunningham* (Marquette) propose pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général afin de l'y amender comme suit :

Dans la 10e clause, ajoutez les mots suivants : " les anciens colons qui ont occupé des terres déboisées, avant la confédération du Canada et du Nord-Ouest, pourront acheter des lots à bois à raison d'une piastre l'acre.—Rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 99) pour amender l'acte 36 Vict., ch. 31, pour rajuster les traitements des juges, et pour d'autres fins, étant lu,—

Sur motion de l'hon. M. *Dorion*, le bill est renvoyé de nouveau à un comité général.

Sur motion de l'hon. M. *Dorion*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolutionre lative à la pension des juges de cours de comté.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée.

Résolu qu'il est expédient d'abroger la douzième clause de l'Acte de 1873 (36 Vict., ch. 31) et de décréter qu dans le cas où un juge d'une cour de comté dans l'une des provinces d'Ontario, ou Nouveau-Brunswick, ou de l'Ile du Prince Edouard deviendra, (après avoir continué dans telle charge de juge d'une cour de comté dans l'une de dites provinces pendant quinze années ou plus), affligé de quelque infirmité permanente qui le rende incapable de remplir ses fonctions, ou dans le cas où il aura continué dans telle charge de juge d'une cour de comté dans l'une des dites provinces pendant vingt-cinq années ou plus, alors si tel juge résigne sa charge, Sa Majesté pourra, par lettres patentes, sous le grand sceau du Canada, récitant les circonstances du cas, accorder à ce juge de comté une annuité égale aux deux tiers du traitement annuel qu'il recevait lors de sa résignation, à dater immédiatement de sa résignation, et devant continuer sa vie durant, et devant être payable au *pro ratâ* pour toute période moindre qu'une année pendant cette continuation, à même tous deniers formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada non affectés à d'autres objets.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, adoptée et renvoyée au comité général auquel a été renvoyé le bill (No. 99) pour amender l'acte 36 Vict., ch. 31, pour rajuster les traitements des juges, et pour d'autres fins.

L'ordre de ce jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner le dit bill étant lu,—

Le bill est en conséquence renvoyé à un comité général, reconsidéré, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Un measage est reçu du Sénat adoptant les bills suivants sans amendement savoir :

Bill (No. 37) pour incorporer la banque d'Ottawa.

Bill (No. 29) pour amender l'acte pour incorporer la compagnie maritime de magasins d'entrepôts et de bassins;

Bill (No. 22) pour incorporer la compagnie de manufacture de gomme à l'épreuve de l'eau de Lamb ;

Bill (No. 98) pour autoriser le prélèvement d'un emprunt pour la construction de certains travaux publics avec la garantie impériale pour une partie du dit emprunt ;

Bill (No. 86) relatif à l'extention et à l'application de l'acte des pêcheries aux provinces de la Colombie Anglaise, de l'Ile du Prince-Edouard et de Manitoba ;

Bill (No. 87) pour amender de nouveau l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de havre pour le havre de Montréal ;

Bill (No. 85) pour amender l'acte pour l'organisation du département de la marine et des pêcheries.

Sur motion de M. *Cockburn* les amendements faits par le Sénat au bill (No. 8) pour incorporer la compagnie de flottage et de transport de la Baie de Collins sont pris en considération et adoptés.

Le bill (No. 96) pour amender l'acte d'extradition de 1873 est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour examiner une résolution relative aux salaires du commissaire et des autres officiers du corps de police dans les Territoires du Nord-Ouest.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu qu'il est expédient de décréter qu'il sera loisible au Gouverneur en conseil de fixer, de temps à autre, les sommes d'argent qui devront être payées au commissaire et aux autres officiers du corps de police dans les territoires du Nord-Ouest, ayant égard au nombre de constables et de sous-constables de temps à autre effectivement organisés et enrôlés, à la responsabilité inhérente à leurs charges susdites, respectivement, à la nature du devoir ou du service, et à la somme d'ouvrage qui leur est dévolue ; mais ces sommes ne seront pas moindres que les suivantes ni ne les excèderont, savoir :

Commissaire de police, une somme n'excédant pas	$2,600 par an.
Assistant-commissaire, une somme n'excédant pas	1,600 "
Chaque inspecteur, une somme n'excédant pas	1,400 "
Chaque sous-inspecteur, une somme n'excédant pas	1,000 "
Paie-maître, une somme n'excédant pas	1,200 "
Quartier-maître, une somme n'excédant pas	800 "
Chirurgien, une somme n'excédant pas	1,400 "
Assistant-chirurgien, une somme n'excédant pas	750 "
Chirurgien-vétérinaire, une somme n'excédant pas	700 "
Constable-en-chef et officiers-constables, une somme n'excédant pas	$1.25 par jour.
Constables, une somme n'excédant pas	$1.00 par jour.
Sous-constables, une somme n'excédant pas	75c. par jour.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, adoptée, et renvoyée au comité général auquel a été renvoyé le bill (No. 94) pour amender l'acte concernant l'administration de la justice et pour l'établissement d'un corps de police dans les Territoires du Nord Ouest, lequel bill est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés et le bill est lu une troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de cet Honorable Corps (No. 141) intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa à émettre des débentures portant hypothèques privilégiés et pour d'autres fins," auquel le concours de cette Chambre est demandé.—(Sur motion de M. *Scatcherd*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture lundi prochain.)

Le bill (No, 69) pour amender l'acte 36 Vic., ch. 48, relatif aux compagnies d'assurances est lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour que la chambre se forme en comité général pour examiner le bill (No. 66) à l'effet d'amender l'acte 36 Vic., ch. 106 incorporant l'agence de placements et de garantie du Canada étant lu,

Sur motion de M. *Jetté*, le dit ordre est déchargé et le bill est renvoyé de nouveau au comité des banques et du commerce pour être repris en considération.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 64) pour incorporer la compagnie modèle d'assurances maritimes du Canada :

Bill (No. 53) pour incorporer la compagnie des mines Unie ;

Bill (No. 23) pour autoriser *Joseph Meunier* à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, dans la province de Québec.

L'ordre du jour pour l'adoption des amendements faits par le Sénat au bill (No. 9) pour incorporer la banque de Londres et du Canada étant lu,

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, les amendements suivants, savoir : " Page 1, ligne 15, retranchez depuis le mot " sera " jusqu'au mot " cinq ", ligne 16, et insérez " de " à la place " sont adoptés.

L'amendement suivant, savoir : Page 2, ligne 13, retranchez " ou dans la cité de Londres, Angleterre," étant lu,

Sur motion de l'honorable M. *Holton*, il est *résolu* que cette Chambre ne concourt pas dans cet amendement pour la raison qu'il aurait l'effet d'empêcher les capitalistes anglais de souscrire au capital de la banque projetée, et qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer leurs Honneurs de la résolution qui précède.

Les bills suivants du Sénat sont lus une seconde fois, et renvoyés au comité des banques et du commerce, savoir :

Bill (No. 136) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest, et pour autoriser les actionnaires de cette institution à changer le nom de la dite société ;

Bill (No. 138) pour autoriser les corporations et institutions incorporées hors des limites du Canada à prêter et placer de l'argent en Canada.

Sur motion de M. *Appleby*, il est ordonné que l'honoraire sur le bill (No. 42) pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer de Calais et St. Stephen soit remboursé, moins le coût de l'Impression.

La Chambre alors s'ajourne à lundi prochain.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Blain*—Adresse demandant un état du coût des ponts sur le chemin de fer intercolonial, indiquant le coût comparatif des arches en bois et en fer; aussi, toute correspondance et tous rapports des commissaires, des ingénieurs et autres soumis au gouvernement, et tous ordres en conseil sur le sujet.

M. *McDonald* (cap Breton)—Lundi prochain—Adresse demandant un état indiquant le nombre de nominations qui ont été faites par l'ancien gouvernement le et après le 27 octobre dernier, par commissions signées par Son Excellence; aussi, indiquant le nombre de ces nominations qui ont été amendées par le présent gouvernement, les noms et les lieux de résidence des officiers démis; aussi, toute la correspondance entre le gouvernement ou tout membre du gouvernement et autres personnes au sujet de la démission de M. *Hamilton* comme collecteur de la douane à *Sydney* Nord, N.-E., et de la nomination de son successeur.

M. *Bowell*.—Lundi prochain.—Que le Greffier de la Chambre dépose sur la table un état indiquant les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et commis permanent de son département ; aussi, un état des salaires attachés aux charges respectives lors de la confédération, fesant voir l'augmentation de salaire dans chaque cas depuis cette date jusqu'à présent ; aussi, un état donnant le nombre et les noms des commis surnuméraires ou sessionnels engagés par lui, en vertu de la règle 110, durant la présente session, leur paie, les dates de leur engagement respectivement, et les devoirs qui sont dévolus à chacun ; aussi, un état des paiements, faits par lui, en vertu de la règle 82, à des témoins, les noms de ces témoins, le montant payé à chacun, et le comité devant lequel chaque témoin a été assigné à comparaître ; aussi, un compte détaillé de la dépense encourue par lui pour se procurer les services de sténographes, et le nom du comité pour lequel l'ouvrage a été fait.

M. *Béchard*.—Lundi prochain.—Si c'est l'intention du gouvernement de faire expédier les statuts du Canada aux magistrats stipendiaires, comme ils sont expédiés aux juges de paix?

L'hon. M. *Mackenzie*—Lundi prochain—proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Que le gouvernement soit autorisé à négocier avec la "Compagnie du canal de Huron et de la vallée de Rivière Trent" pour le transfert de certains travaux appartenant à la Puissance, et situés sur la ligne du Canal projeté, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la session suivante.

L'hon. M. *Mackenzie*—Lundi prochain—proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Que le gouvernement soit autorisé à négocier, durant la vacance du parlement, pour le transfert du chemin de fer de Truro à Pictou à quelque compagnie, à condition que cette compagnie prolongera le dit chemin de fer de New-Glasgow ou Pictou au détroit de Canso, ou à quelque place au Cap Breton, dans un certain temps spécifié, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la session suivante.

AVIS DE BILLS PRIVES.

Les Bills suivants ont ce jour été affichés comme devant être examinés par des comités, le ou après les jours respectivement indiqués ci-après, savoir :—

LUNDI, 18 MAI.

Par le comité des Banques et du Commerce :
Bill (No. 133) du Sénat pour amender la charte de la compagnie de crédit de Montréal,
Par le comité des chemins de fer, etc. :
Bill (No. 132) du Sénat pour prolonger le délai fixé pour payer la souscription au capital de la compagnie du pont et du tunnel du Canada et de New-York.

MARDI, 19 MAI.

Par le comité des chemins de fer, etc. :
Bill (No. 108) pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer Nord-Ouest.
Par le comité des Banques et du Commerce :
Bill (No. 104) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite société ;
Bill (No. 113) pour amender la charte de la banque de Manitoba ;
Bill (No. 119) pour incorporer l'Association d'assurance de l'Alliance du Canada.

No. 34.

OTTAWA, SAMEDI, 16 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

236

No. 35.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 18 MAI 1874.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *John Boowen* et autres, de la ville de Québec ; du conseil municipal du comté de Lanark ; de *John Campbell* et autres, de *William Hyslop* et autres, et de *John McKee* et autres, de Wellington, de *Joseph C. Caie* et autres, de Carleton, de *Andrew Dunn* et autres, d'Harcourt, et de *Robert Law* et autres, de Richibucto, comté de Kent, Nouveau-Brunswick ; de *C. H. Boisvert* et autres, du township de Westmeath, comté de Renfrew ; de *David Frost*, snr., et autres, du township de Shefford, de *A. D. Girard* et autres, du village de Waterloo, et de *J. M. Brown* et autres, de Stukely Nord, comté de Shefford ; de Mme. *A. M. Gales* et autres, de la cité de Montréal ; d'*Andrew Anderson* et autres, de Mornington, comté de Perth ; de W. *J. Wilson* et autres, d'Hullett et Wawanosh, de *James Bacon* et autres, d'Howick, comté de Huron ; et de *J. T. Hornor* et autres, de Princeton et des environs, comté d'Oxford ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

De *Jabez Nicholson* et autres, de MM. *W. McCulloch* et fils et autres, de *John Lepper* et autres, et de *John Brown* et autres, tous manufacturiers et autres, de la province d'Ontario, demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

Du conseil de la chambre de commerce de Québec ; demandant que les procédures sur le bill maintenant devant la Chambre relatif à la faillite soient suspendues, et que l'acte de la faillite de 1869 ne soit pas maintenant amendé tel que recommandé par la chambre de commerce de la Puissance, et que ce bill soit continué en force jusqu'à la prochaine session du Parlement.

M. *Brooks* présente une pétition de *John Wallace*, M. P., (laquelle est lue et reçue), demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'obtenir l'incorporation d'une compagnie pour des fins se rattachant à la construction de navires, sous le nom de compagnie de construction de navires d'Hopewell, nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions pour bills privés, et la dite pétition est renvoyée au comité des ordres permanents.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, rapporte les bills suivants (8e rapport) sans amendements, savoir :

Bill (No. 52) relatif à la banque d'épargnes des mines d'Albion ;
Bill (No. 100) pour incorporer la chambre de commerce de St. Jean, province de Québec ;
Bill (No. 121) du Sénat, pour amender la charte de la Banque Impériale ;
Bill (No. 84) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles sur la vie des commis-voyageurs du Canada.

Il rapporte aussi les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 120) du Sénat, pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et sur la vie de Stadacona ;
Bill (No. 66) pour amender l'acte 36 Vic., ch. 106, incorporant l'agence de placements et de garantie du Canada ;

Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie d'assurances agricoles de la Puissance.

A l égard de ce dernier bill, votre comité a jugé à propos d'en changer le titre.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le 5e rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité ayant soigneusement examiné les documents suivants, en recommande l'impression, savoir:—

Pétition de *C. Blaiz* et autres, de la cité de Québec, demandant que l'acte de la faillite de 1869 soit amendé de manière que les commis et autres personnes dans l'emploi des faillis soient protégés (sans les signatures);

Message du Gouverneur-Général, transmettant copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 septembre 1873, en réponse à une adresse à Sa Majesté au sujet de traités relatifs à la naturalisation;

Rapport du comité de la Chambre des Communes nommé pour s'enquérir de la condition et des affaires des sauvages des six nations, dans les comtés de Brant et Haldimand, avec les témoignages y annexés;

Rapport du comité de la Chambre des Communes nommé pour examiner les réponses à une série de questions adressées aux manufacturiers de la Puissance, conformément à la recommandation d'un comité de la Chambre des Communes, et pour obtenir d'autres informations sur le sujet. (Le rapport seulement à imprimer sans les témoignages)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient point imprimés, savoir:

Réponse à une adresse demandant copie de tous comptes transmis au gouvenement de la Puissance par l'hon. *J. N. Bossé*, Juge de la Cour Supérieure de Québec, etc.;

Réponse à une adresse demandant un état comparatif des droits payés sur les importations au Port de St. Jean, N. B., pour les premiers quinze jours du mois d'avril des années 1873 et 1874, etc.;

Réponse à une adresse, en date du 1er mai 1872, demandant la correspondance et les plans relatifs à la rade du havre de Paspébiac comme havre de refuge, etc.

M. *Brooks*, du comité auquel a été renvoyé le bill du Sénat (No. 117) relatif au crime de libelle, rapporte le dit bill avec des amendements.

M. *Kirkpatrick*, du comité des bills privés, présente le 5e rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants et a fait à chacun des amendements qu'il soumet à la considération de Votre Honorable Chambre, savoir:—

Bill (No. 93) pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne de pompes à incendie chimiques.

Bill (No. 83) pour incorporer l'Association des Commis-Voyageurs du Canada.

Sur motion de M. *Mackenzie* (Montréal), les amendements faits par le Sénat au bill (No. 17) pour incorporer la compagnie d'assurances maritimes soit adoptés.

M. *Mackenzie* (Montréal), présente les deux bills suivants dont la seconde lecture est ordonnée pour demain, savoir:—

Bill (No. 144) pour amender l'acte 29 *Vic.*, ch. 57, des Statuts de la ci-devant province du Canada.

Bill (No. 145) pour amender l'acte 36 *Vic.*, ch. 47, relatif aux poids et mesures.

Le bill (No. 24) pour incorporer la compagnie de la vallée de la rivière Trent, Huron, Canada, est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés et la *troisième lecture* du bill est ordonné pour demain.

Les bills suivants sont lus une seconde fois, et renvoyés à des comités comme suit:—

Au comité des banques et du commerce.

Bill (No. 106) pour incorporer la compagnie de prêts et de placements.

Bill (No. 137) pour incorporer la compagnie Anglo-Canadienne d'hypothèques et de placements (responsabilité limitée.) (du Sénat).

Au comité des chemins de fer, etc.

Bill (No 122) pour permettre à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal de construire un pont sur la rivière des Outaouais;

Bill (No 114) pour incorporer la compagnie de télégraphe du Canada Central. (Sur motion de M. *Smith* (Selkirk), la règle qui exige l'impression d'un bill avant sa seconde lecture est suspendue.)

M. *Young* propose que le rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir du mode le plus propre et le moins dispendieux d'obtenir la publication d'un "*Hansard Canadien*" soit adopté

M. *Killam* propose pour amendement que le rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit *résolu* que, dans l'opinion de cette Chambre, la dépêche des affaires publiques sera mieux assurée en donnant le rapport des débats à l'entreprise.—Rejeté sur division.

Et la motion de M. *Young* étant mise aux voix, elle est adoptée ainsi que le rapport.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 102) pour amender de nouveau l'acte relatif à l'inspection des bateaux à vapeur, avec des amendements. (Sur motion de l'hon. M. *Smith*, les dits amendements sont adoptés).

Aussi, avec les bills suivants du Sénat, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir:—

Bill (No. 146) pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Nord-Ouest. (Sur motion de M. *O'Donohoe*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture demain).

Bill (No. 147) pour amender l'acte 27 Vic., ch. 49, incorporant la compagnie de placements et d'agence du Bas-Canada (responsabilité limitée). (Sur motion de l'hon. M. *Abbott*, le dit bill est lu une première fois.—Seconde lecture demain).

Sur motion de M. *Young*, le second rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir du mode le plus propre et le moins dispendieux d'obtenir la publication d'un "*Hansard Canadien*," et auquel a été renvoyée la question de l'opportunité d'employer des rapporteurs dans les comités de la Chambre, est adopté.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, la 60e règle exigeant l'affichage des bills privés est suspendue pour le reste de la session.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, il est voté une adresse demandant copie de tous rapports, correspondance, instructions à des fonctionnaires, rapports faits au conseil, et minutes du conseil au sujet du système qui prévaut dans Ontario et Québec relativement aux pêcheries telles que comparées avec les autres provinces de la Puissance.

Sur motion de M. *Stephenson*, il est voté une adresse demandant un état des sommes d'argent payées par le gouvernement pour impressions parlementaires ou département des à quelque personne que ce soit autre que l'entrepreneur de ces impressions, et copie des ordres pour autres impressions publiques donnés depuis le 30 juin 1873, avec la date des dits paiements et des ordres, et les noms des partie ou parties à qui ces paiements ont été faits ou des ordres ont été donnés pour les dites impressions.

Sur motion de M. *Kirckpatrick*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance, de toutes instructions données aux inspecteurs de bateaux à vapeur, ou à aucun d'eux, de tous rapports, etc., concernant la destruction du steamer "*Bavarian*" en novembre 1873.

Sur motion de M. *Bowell*., il est voté une Adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement ou tout membre du gouvernement, ou tout officier du gouvernement, et le docteur Orlando Sampson Strange, au sujet de la démission de ce dernier de la position de chirurgien de la batterie d'artillerie à Kingston, et copie de tous ordres en conseil, ou de tous autres papiers, et les raisons de cette démission.

M. *Cook* propose qu'il soit voté une adresse priant Son Excellence de vouloir bien prendre les mesures qu'elle jugera convenables pour qu'il se fasse une enquête sur les affaires de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada et un rapport sur les frais de fonctionnement du dit chemin, sur l'emploi de tous les deniers reçus par la dite compagnie et sur le coût de tous prolongements et améliorations payées à même le revenu de la dite compagnie.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Davies*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Puissance et celui de l'île du Prince-Edouard, concernant le contrat pour la construction du chemin de fer sur la dite île et le transfert de ce chemin au gouvernement; aussi toute correrpondance entre les entrepreneurs et le gouvernement local, ou le gouvernement de la Puissance, touchant la substitution d'une clôture de fil de fer à la clôture prescrite par le contrat.

Sur motion de M. *Higginbotham*, il est voté une adresse demandant copie de toutes soumissions et de toute correspondance se rattachant au contrat pour le transport des passagers et du fret entre la baie du Tonnerre et Fort-Garry, avec un état indiquant les noms des soumissionnaires, le montant des bonus demandés, le prix par tête qui doit être exigé pour les passagers, le prix par tonne de fret, le nombre de passagers, la quantité de fret que les entrepreneurs sont tenus de transporter, et le temps convenu pour faire le voyage; aussi un état de tous autres arrangements conclus qui n'étaient point compris dans la soumission primitive, le dit état indiquant le nom des cautions offertes et le montant pour lequel ces cautions sont responsables,

Sur motion de l'honorable M. *Tupper*, il est voté une adresse demandant un état de toutes les appropriations faites pour l'année 1873-74, et restant non-dépensées à la date du 15 mai courant.

Sur motion de M. *Bowell*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance entre *E. J. Farrer*, ci-devant l'un des rédacteurs du "*Toronto Mail*," et maintenant agent d'émigration en Irlande; aussi, copie des instructions adressées au dit *E. J. Farrer* lorsqu'il a été envoyé en Irlande, avec indication du salaire qu'il reçoit.

Sur motion de M. *Blain*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance et de tous papiers se rattachant à la nomination de *W. J. Morden* comme maître de poste pour le village de Greensville, dans le comté de Wentworth, et au transfert du dit bureau à *Bullock's Corners*.

Sur motion de M. *Haggart*, il est voté une adresse demandant copie de tous ordres en conseil, de toute correspondance et de tous papiers relatifs à la construction d'un pont au passage d'eau d'Oliver.

Sur motion de M. *Plumb*, il est voté une adresse demandant copie de toute correspondance au sujet de la suspension ou de la démission de *John B. Smith* comme assistant surintendant de la section sud du canal Welland; aussi copie de toutes instructions données à M. *Bodwell*, et de toute correspondance entre ce dernier et des membres du gouvernement, ou entre des membres du gouvernement et d'autres personnas au sujet du même.

Sur motion de M. *Oliver*, le quatrième rapport du comité conjoint des impressions est adopté.

Sur motion de M. *Blain*, il est voté une adresse demandant un état du coût des ponts sur le chemin de fer intercolonial, indiquant le coût comparatif des arches en bois et en fer; aussi, toute correspondance et tous rapports des commissaires, des ingénieurs et autres soumis au gouvernement, et tous ordres en conseil sur le sujet.

Sur motion de M. *McDonald* (Cap Breton), il est voté une adresse demandant un état donnant toute la correspondance entre le gouvernement et toutes autres personnes au sujet de la nomination de commissaires de pilotes; aussi, toute la correspondance entre le gouvernement ou tout membre du gouvernement et autres personnes au sujet de la démission de M. *Hamilton* comme collecteur de la douane à *Sydney* Nord.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mardi, 19 Mai 1874.

Sur motion de M. *Bowell*, il est *ordonné* que le Greffier de la Chambre dépose sur la table un état indiquant les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et commis permanent de son département ; aussi, un état des salaires attachés aux charges respectives lors de la confédération, fesant voir l'augmentation de salaire dans chaque cas depuis cette date jusqu'à présent ;

Aussi, un état donnant le nombre et les noms des commis surnuméraires ou sessionnels engagés par lui, en vertu de la règle 110, durant la présente session, leur paie, les dates de leur engagement respectivement, et les devoirs qui sont dévolus à chacun ;

Aussi, un état des paiements, faits par lui, en vertu de la règle 82, à des témoins, les noms de ces témoins, le montant payé à chacun, et le comité devant lequel chaque témoin a été assigné à comparaître ;

Aussi, un compte détaillé de la dépense encourue par lui pour se procurer les services de sténographes, et le nom du comité pour lequel l'ouvrage a été fait. L'information requise dans les trois derniers paragraphes de cette motion devant aussi s'appliquer à la première session du second parlement.

Les deux bills suivants sont examinés en comité général, amendés rapportés, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture de ces bills est ordonné pour demain, savoir :

Bill (No. 54) pour amender la loi relative aux lettres de change et billets promissoires ;

Bill (No. 25) pour établir de meilleures dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada.

Le Bill (No. 80) pour faciliter les arrangements entre les compagnies de chemin de fer et leurs créanciers, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer, etc.

Le Bill (No. 107) pour annexer le village de Richmond Hill au district électoral de la division Ouest du comté d'York, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend et les débats ajournés sur la motion de M. *Costigan* à l'effet qu'il soit présenté une humble adresse à Sa Majesté représentant : Qu'il est essentiel à la paix et à la prospérité de la Puissance du Canada que les diverses religions qui s'y trouvent vivent sur le pied d'une parfaite harmonie les unes à côté des autres, et que toute loi passée, soit par ce parlement ou par les législatures locales, méconnaissent les droits ou les usages tolérés d'une de ces religions, est de nature à rompre cette harmonie ; que la législature locale du Nouveau-Brunswick, en 1871, a adopté une loi sur les écoles communnes, par laquelle il est défendu de donner dans ces écoles aucune notion de religion aux élèves, et que cette défense est contraire aux sentiments de toute la population de la Puissance en général et aux convictions religeuses de la population catholique romaine en particulier; que les catholiques romains du Nouveau-Brunswick ne peuvent, sans agir contre leurs croyances, envoyer leurs enfants aux écoles créées par la susdite loi, et que cependant ils sont obligés, comme le reste de la population de payer les taxes destinées à subvenir à l'entretien de ces écoles ; que la susdite loi est injuste et contraire à l'esprit de la constitution, et cause beaucoup de malaise parmi la population Catholique Romaine en général disséminée sur toute la surface de la Puissance du Canada, et que cet état de choses, s'il continue, peu avoir des résultats désastreux pour toute les provinces confédérées, et priant Sa Majesté de vouloir bien faire passer un Acte à l'effet d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, dans le sens que cette Chambre croit avoir été en vue à l'époque de la passation du dit Acte, en décrétant que toute dénomination religieuse, dans la province du Nouveau-Brunswick, continuera de jouir de tous les droits, avantages et priviléges à l'égard de ses écoles dont elle jouissait dans cette province à l'époque de la passation du dit Acte en dernier lieu mentionné. au même degré que si ces droits, avantages et priviléges eussent été alors duement accordés par la loi.

Et des débats ultérieurs s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de l'hon. M. *MacKenzie*, la Chambre décide de se former en comité demain, pour examiner la résolution suivante :

Résolu que le gouvernement soit autorisé à négocier avec la "Compagnie du canal de Huron et de la vallée de Rivière Trent," pour le transfert de certains travaux appartenant à la Puissance, et situés sur la ligne du Canal projeté, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la session suivante.

Aussi, pour examiner la résolution suivante :

Résolu que le gouvernement soit autorisé à négocier, durant la vacance du parlement, pour le transfert du chemin de fer de Truro à Pictou à quelque compagnie, à condition que cette compagnie prolongera le dit chemin de fer de New-Glasgow ou Pictou au détroit de Canso, ou à quelque place au cap Breton, dans un certain temps spécifié, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la prochaine session.

La Chambre alors s'ajourne, étant 1.30 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *White* (Renfrew)—ADRESSE demandant copie des instructions données par le département des travaux publics à un M. *Johnston* pour l'exploration de cette partie de la Rivière des Outaouais qui est située entre le Fort des Rapides de Pâquet et la tête de l'Isle aux Allumettes ; aussi, copies de tous plans de la dite explorations, et du rapport de M. *Johnston* sur cette exploration ; aussi, un état donnant l'estimation du coût de l'amélioration de la navigation aux Rapides de Pâquet et des Allumettes, de manière à admettre le passage de steamers, et l'échelle des prix sur lesquels cette estimation est basée.

L'Hon. M. *Mackenzie*—Mardi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité, un jour ultérieur, pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'accepter et de mettre à effet certaines propositions qui ont été faites au Gouvernement du Canada, par la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest de la Nouvelle-Ecosse, pour le transfert du chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale qui relie Halifax à Truro aux conditions mentionnées dans la résolution du 23 mai, A.D. 1873, ces propositions ayant été approuvées par le Gouverneur en Conseil, et leur recommandation au Parlement ayant été arrêtée par deux ordres en conseil passés respectivement le 22 et le 30 octobre, A.D. 1873, et maintenant mis devant la Chambre, les dites propositions étant en substance comme suit :—

Que la compagnie entreprend de construire un chemin de fer conduisant d'Annapolis à Yarmouth.

Qu'elle consent à prendre possession du dit chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale, avec ses accessoires, le 1er décembre 1873, et, à compter de cette date, de l'exploiter efficacement et de le maintenir en bon état à ses propres dépens, les péages et profits en provenant étant employés à son usage.

M. *Ross*, (Middlesex).—Adoption du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.

M. *Stephenson*—Mercredi prochain—Si le gouvernement est en possession de quelque information relativement à des émigrants à qui on aurait refusé passage sur les bateaux de la ligne de Collingwood et du lac Supérieur, bien qu'ils eussent des billets pour Fort-Garry émis par les personnes chargées de l'entretien de la route du gouvernement qui conduit à Fort-Garry ? quel est le montant de la subvention annuelle payée à ces personnes ? pour quel temps le contrat avec ces personnes est-il passé, et quelle est la sûreté donnée pour l'accomplissement de ce service ?

L'hon. M. *Smith*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Colombie-Anglaise et de l'île du Prince-Edouard, ces officiers devant être rémunérés au moyen d'honoraires.

L'hon. M. *Smith*—Mercredi prochain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :

2. Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de gardiens de port pour certains ports de la Puissance, ces officiers devant être rémunérés au moyen d'honoraires seulement.

3. Que lors de l'achèvement du chemin de fer des comtés de l'Ouest depuis Yarmouth jusqu'à Annapolis (lequel est maintenant en voie de construction), le dit chemin de fer et ses accessoires depuis Windsor jusqu'à la ligne principale seront la propriété absolue de la dite compagnie.

4. Qu'en considération de ce que dessus la dite compagnie entreprend de construire le chemin de fer depuis Yarmouth jusqu'à Annapolis avec toute la diligence raisonnable.

5. Que la dite compagnie transportera gratuitement tous les passagers qui seront porteurs de billets du gouvernement sur tous ses trains à passagers entre Halifax et la jonction de Windsor.

6. Que la dite compagnie ou ses ayants-cause auront le pouvoir de faire circuler des trains sur le chemin de fer Intercolonial entre Halifax et la jonction de Windsor, avec les priviléges qui ont été accordés jusqu'ici en vertu de l'arrangement avec la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis.

No. 35.

OTTAWA, LUNDI, 18 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33 Rue Rideau.

1874.

No. 36.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 19 MAI 1874.

L'hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 6 du courant, demandant copie de toute correspondance, de tous rapports et plans se rattachant au havre d'Amherst et au Havre-aux-Maisons.

Aussi, la réponse à une adresse du 20 ultimo, demandant copie de toute correspondance entre le gouvernement et la compagnie du havre de Port Burwell au sujet de la question de faire du dit havre un havre de refuge; aussi, copie de toutes les représentations faites à ce sujet par des propriétaires de navires ou des navigateurs sur les eaux de l'intérieur.

Aussi, la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant copie de tous rapports du ministre des travaux publics, de tous ordres en conseil, et de toute correspondance avec le gouvernement impérial ou autres parties, touchant le prolongement du chemin de fer jusque dans la cité d'Halifax,

Aussi, la réponse à une adresse du 10 ultimo, demandant copie de tous ordres en conseil ou de tous ordres départementaux, rendus entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873, à l'effet de donner une augmentation de salaire à des personnes employées au service public, indiquant le nom ou les noms de la personne ou des personnes qui ont reçu une telle augmentation de salaire, et la date de cette augmentation.

Aussi, la réponse à une adresse du 4 du courant, demandant :—

1o. Copie des avis demandant des soumissions pour le transport des malles entre la rivière du Loup, dans la province de Québec, et Edmonston, dans la Province du Nouveau-Brunswick, pour les quatre années qui devaient commencer le premier avril ou le premier mai 1868.

2o. Copie des soumissions reçues pour le transport de ces malles.

3o. Copie des correspondances qui ont eu lieu entre le maître-général des postes ou autre personne du département des postes, et les soumissionnaires, ou autres personnes agissant pour eux, après que les soumissions ont été reçues, avec indication du temps où le contrat pour le transport de ces malles a été donné ; aussi, copie de tous autres documents quelconques, écrits, etc., ayant rapport à ce contrat.

4o. Copie de toute correspondance et de tous autres documents, écrits, etc., ayant rapport à la continuation de ce contrat, après le temps fixé pour lequel il avait été donné, en 1868, avec copie de ce dernier contrat.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur la table.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, rapporte les trois bills suivants (9e rapport) avec des amendements, savoir :

Bill (No. 46) pour autoriser l'incorporation de la chambre de commerce dans la Puissance ;

Bill (No. 130) du Sénat pour amender l'acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Bas-Canada " ;

Bill (No. 119) pour incorporer l'Association d'assurances de l'Alliance du Canada.

Il rapporte aussi les deux bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 105) du Sénat pour amender la charte de la compagnie d'assurances anglo-américaine et les autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la compagnie ;

Bill (No. 113) pour amender la charte de la banque de Manitoba ;

M. *Baby*, du comité spécial pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement en tant que les interêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque, présente un rapport, lequel est comme suit :

Les membres de la Chambre des Communes faisant partie du comité conjoint de la Bibliothèque du Parlement prennent la liberté de faire rapport :

Qu'il a été déclaré par une règle des deux Chambres que " durant les vacances du Parlement aucun membre de l'une ou l'autre Chambre, ne résidant pas au siége du gouvernement, n'aura le droit d'empruntés ou garder en sa possession, à aucune époque, plus de trois ouvrages appartenaut à la bibliothèque ; de plus il ne devra pas les garder plus d'un mois en sa possession."

Le comité regrette de dire que malgré cette règle, plusieurs membres du Parlement ont, en différents temps, retenu entre leurs mains, après la clôture de la Session, un nombre considérable de livres, et les ont garder pendant un temp indéfini, nonobstant les circulaires qui leur ont été adressées, par qui de droit, pour leur rappeler la règle en question. Le comité prie instamment les membres de faire attention à ce sujet et d'observer fidèlement cette règle, à l'avenir, autrement la bibliothèque cessera d'avoir pour ceux qui viennent consulter les livres durant la vacance, l'utilité qu'on a droit d'en attendre.

Le comité observe avec plaisir que les travaux de la nouvelle bibliothèque ont considérablement progressé durant l'année dernière ; et il prend la liberté d'attirer l'attention du gouvernement sur l'importance de faire terminer la construction de cet édifice aussi promptement que possible, les Chambres actuellement occupées par la bibliothèque étant tout-à-fait encombrées et une grande partie des livres étant exposés à souffrir sérieusement du manque de place convenable et d'autres inconvénients de diverses sortes.

Dans la prévision de l'achèvement prochain de la nouvelle bibliothèque le comité désire aussi appeler l'attention du gouvernement sur l'opportunité d'ériger dans un endroit contigu à la bibliothèque une résidence pour un officier responsable chargé du soin de l'établissement. Cela a été unanimement recommandé pour des raisons exposée par le comité conjoint dans son rapport de 1861, époque où on examina pour la première fois les plans pour la construction de la bibliothèque. Le Comité en considérant de nouveau ce sujet, ne désire pas l'érection d'une maison séparée et isolée, mais il est d'avis qu'il serait utile et avantageux pour le public de procurer au Bibliothécaire un logement convenable dans l'angle nord-ouest du bâtiment qu'on se propose d'ériger à la suite du *Bloc Ouest*, sur la place du Parlement.

M. *Wood*, du comité spécial pour examiner les réponses qui ont été faites à une série de questions adressées par le greffier de cette Chambre, depuis la dernière session aux manufacturiers de la Puissance, touchant leurs intérêts, etc., présente un rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a reçu, durant l'investigation du sujet qui lui a été soumis, des réponses de la part de deux cenquinze personnes engagées dans l'industrie manufacturière, à une circulaire émise par un comité précédent, demandant des informations sur différents points se rattachant à cette industrie, et il a interrogé en outre dix-neuf personnes engagées dans la même industrie. Un synopsis de quelques-unes des réponses reçues et des témoignages entendus accompagne ce rapport comme appendix, et est respectueusement soumis à la considération de la Chambre.

Le comité, après avoir ainsi obtenu ces réponses et témoignages, et les avoir examinés, en est arrivé aux conclusions suivantes, savoir :

1. Que la concurrence qui existe entre les Etats-Unis et le Canada relativement aux articles du même genre manufacturés dans les deux pays est chez nous l'objet de plaintes sérieuses, pour la raison que cette concurrence inégale est maintenue par les systèmes fiscaux différents des deux pays.

Les manufacturiers américains ayant le contrôle exclusif de leur propre marché, trouvent commode de se défaire du surplus de leurs produits en Canada moyennant, dans bien des cas, des prix inférieurs au coût de la production, fesant ainsi du Canada un marché de rabais.

Il a été établi devant le comité que les manufactures canadiennes ont sérieusement souffert de cette cause, ce qui doit avoir pour effet, dans quelques cas au moins, d'entraver l'industrie canadienne considérablement, et même de faire tort au pays par l'émigration d'un grand nombre d ouvriers qui sont obligés d'aller chercher de l'ouvrage aux Etats-Unis.

Le fait de l'existance de cet élément nuisible dans l'industrie manufacturière de la Puissance, lequel à sa raison d'être dans notre position géographique et dans la politique commerciale de nos voisins, devrait engager ceux mêmes qui regardent le principe du commerce libre comme étant correct, en thèse générale, à reconnaître la nécessité de modifier ce principe comme mesure de protection; et le comité recommande en conséquence la passation de lois pour empêcher autant que possible le mal dont on se plaint.

2. Les témoingnages presque uniformes qui ont été donnés devant le comité vont à dire qu'un peu plus de protection accordée aux manufactures n'aurait pas nécessairement pour effet de faire payer aux consommateurs des prix plus élevés, et dans l'opinion de votre comité, les témoins ont démontré qu'ils avaient raison en celai

Il parait être bien établi que le coût de la fabrication décroit dans la même proportion que la quantité des objets manufacturés s'accrois. Ainsi un grand établissement manufacturier est en état de vendre ses produits à meilleur marché qu'un petit établissement. Si donc l'industrie canadienne n'avait plus à soutenir cette concurrence dont il est fait mention dans le premier paragraphe du présent rapport, cela aurait pour résultat de permettre aux établissements manufacturiers de fonctionner pleinement, et de réduire en proportion le coût de la production, et conséquemment les prix à payer par le consommateur.

Quelques personnes prouvent la vérité de ce principe par leurs témoignages qui accompagnent ce rapport.

Bien que le commerce d'exportation en fait d'articles manufacturés ne soit pas encore bien étendu, le comité a constaté qu'on a déjà réussi à faire admettre sur les marchés de l'étranger certaines classes de ces articles.

L'on devrait encourager ce commerce par tous les moyens possibles, vû qu'il nous ouvrirait des marchés plus considérables pour l'écoulement de nos produits manufacturiés, et qu'il aurait pour effet d'augmenter notre commerce avec l'étranger.

Le comité est d'opinion que, pour accomplir cet objet, il devrait être fait une remise de droits sur tous les articles employés dans la fabrication des objets destinés à être exportés.

4. L'attention du comité a été attirée sur la condition de certaines classes de manufacturiers qui, sous le tarif actuel, paient le même montant de droits sur ce qui est pour eux la matière brute que celui qui est payé sur l'article manufacturé. Le comité mentionne ceci en rapport avec la draperie et la mercerie.

5. Le comité désire appeler spécialement l'attention de la chambre sur l'importance d'une législation qui favoriserait l'exploitation des mines de fer.

Deux lettres ont été reçues en rapport avec ce sujet, l'une de M. *Edward Gurney*, d'Hamilton, et l'autre de M. *Charles Fitzgerald*, d'Ottawa, lesquelles sont annexées au présent rapport, et que le comité recommande à la considération de la chambre.

6. Les fabricants d'articles en laine se plaignent de ce qu'ils souffrent dans leurs affaires par suite de l'importation d'Europe de vêtements faits principalement avec de la laine de rebut, et demandent au comité de recommander au gouvernement une échelle de droits graduée d'après la qualité de l'article.

7. Le comité a aussi pris des témoignages touchant l'introduction en Canada de réimpressions américaines d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire.

Le comité appelle l'attention sur le fait que tandis que le privilége de publier les réimpressions en question est accordé aux éditeurs des Etats-Unis, ce même privilège est refusé aux éditeurs du Canada sous des peines sévères. Le comité considère que l'on devrait remédier à cet état de choses le plus tôt possible.

8. Le comité est d'opinion que la permanence d'un tarif est d'une haute importance, et que ce tarif devrait être fait de manière à offrir une protection suffisante aux industries existantes, et à appeler l'attention des capitalistes sur les branches d'industrie qui n'ont pas encore réussi dans ce pays, et sur celles qui n'y ont pas encore été essayées.

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions, présente le 6e rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité ayant soigneusement examiné les diverses soumissions pour le service des impressions pour le Parlement (dont une copie avec les calculs *in extenso* sont ci-annexés) recommande respectueusement ce qui suit :—

1. Que le contrat pour les impressions soit accordé à MM. *McLean*, *Roger* et Cie., MM. *Grison*, *Fréchette* et Cie. ayant retiré leur soumission.

2. Que le contrat pour la reliure soit accordé à MM. *Grison*, *Fréchette* et Cie.

3. Que le contrat pour le papier d'impression soit accorder à M. *James Barber*, les échantillons montrés par MM. *James Hope* et Cie., et par M. *William Angus* n'étant pas considérés satisfaisants.

4. Que dans le cas où MM. *McLean*, *Roger* et Cie. ne consentiraient pas les obligations nécessaires pour la due exécution de leur contrat dans le délai spécifié dans l'avis donné, le contrat soit alors accordé à M. *I. B. Taylor* ; et si ce dernier ne consentait pas les obligations nécessaires, alors que le contrat soit accordé à M. *A. Mortimer*.

5. Que dans le cas où MM. *Grison*, *Fréchette* et Cie. ne consentiraient point les obligations nécessaires pour l'exécution du contrat pour la reliure dans le délai spécifié dans l'avis donné, le contrat soit alors accordé au plus bas soumissionnaire suivant, et ainsi de suite jusqu'à ce que les sûretés requises aient été données.

6. Que la sûreté, qui devra être donnée pour la due exécution des divers contrats soit pour la période complète de cinq années ; et que si la dite sûreté provient d'une société de garantie, dans ce cas le greffier soit autorisé à payer les premiums si les entrepreneurs ne les paient pas, retenant ces premiums sur les deniers qui pourront devenir dus aux dits entrepreneurs.

7. Que si les entrepreneurs, ou aucun d'eux, manquent d'exécuter leurs contrats d'une manière satisfaisante pour les deux Chambres, le droit d'annuler les dits contrats, ou aucun d'eux, soit réservé, bien que la période de cinq années ne soit pas expirée.

8. Que les deux paragraphes qui précèdent le présent (6 et 7) soient incorporés dans les contrats respectifs.

Il présenta aussi le 7e rapport du dit comité, qui contient la résolution suivante :—

Résolu que le nombre d'exemplaires des votes et délibérations de la Chambre des Communes et des minutes du Sénat à distribuer à l'avenir n'excèdera pas deux dans le premier cas, et un dans le second cas pour chaque membre.

L'hon. M. *Fournier*, du comité des chemins de fer, etc., présente le 6e rapport du dit comité, rapportant les cinq bills suivants, avec des amendements, savoir :

Bill (No. 33) pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur et de Manitoba :

Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique ;

Bill (No. 110) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance ;

Bill (No. 90) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental d'étendre et améliorer ses connexions, et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines débentures ;

Bill (No. 132) du Sénat pour prolonger le délai fixé pour payer la souscription aux actions de la compagnie du pont et du tunnel de Canada et de New-York.

Il est aussi convenu de rapporter les Bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 115) relatif à l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic ;

Bill (No. 109) pour étendre la charte de la compagnie du chemin de fer de la Frontière de Québec ;

Bill (No. 141) du Sénat pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa à émettre des bons portant hypothèques privilégiées et pour d'autres fins.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le quinzième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de *John Wallace*, M. P., demandant la permission de présenter une pétition à l'effet d'obtenir l'incorporation de la compagnie de construction de navires d'Hopewell, nonobstant l'expiration du délai pour la réception de pétitions ayant pour objet la passation de bills privés. Comme les raisons alléguées à l'égard du délai sont satisfaisantes, votre comité recommande que la permission demandée soit accordée.

M. *Irving*, du comité spécial pour examiner les changements qu'il serait désirable de faire à l'acte pour amender la loi criminelle relative à la violence, aux menaces et à la molestation, 35 *Vic.*, ch. 31, présente un rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Que l'objet en vue, lorsque l'acte ci-dessus a été passé en rapport avec l'acte des associations ouvrières, 1872, (35 *Vic.*, ch. 30), ces deux actes ayant été copiés des actes impériaux, était, entre autres choses, d'introduire des clauses à l'effet de légaliser les unions d'ouvriers, de détruire les vieilles d'octrines qui entravaient le commerce, et de déclarer que les unions qui avaient pour objet de forcer les maîtres au moyen de grèves ne devaient plus être considérées comme des conspirations.

Nonobstant la rigueur des dispositions du dit Acte contre tout acte défini comme étant une " molestation de la part d'un ouvrier," mais comme n'étant pas une offense autrement, les classe ouvrières ont été portées à croire que les deux mesures ci-dessus mentionnées prises ensemble, devaient adoucir considérablement les lois antérieurement existantes.

On s'aperçoit cependant en Angleterre et en Canada que la manière dont les dispositions de l'acte ont été interprétées par les juges ne cadre point avec l'idée qu'on avait généralement de cette loi, et que cette interprétation n'a pas été aussi favorable aux classes ouvrières que les législatures respectives des deux pays le voudraient en établissant les dites dispositions.

Et votre comité est d'opinion qu'il faut établir d'autres dispositions pour remédier aux défauts de celles ci-dessus mentionnées.

Votre comité fait de plus rapport que le gouvernement impérial a nommé une Commission Royale chargée de s'enquérir et faire rapport au sujet de l'état et du fonctionnement de la loi actuelle de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et s'il est expédient de limiter ou de définir la loi relative à la conspiration, soit d'une manière générale ou comme se rattachant aux relations entre maîtres et ouvriers, dans le but d'établir de nouvelles dispositions.

On pense que le rapport de la commission royale sera fait à temps pour servir de base à la législation sur le sujet en question.

Votre comité, tout en admettant que la loi n'est pas satisfsisante ; qu'elle peut être administrée d'une manière appropriée, et qu'elle a besoin d'être amendée, doit cependant reconnaître qu'aucun cas d'oppression dans son application dans la Puissance ne lui a été signalé.

En conséquence de la prorogation prochaine probable de la session et vû tout le soin qu'il faudrait apporter dans la préparation d'une bonne mesure, et qu'on s'attend à ce que le gouvernement impérial s'occupera du sujet, Votre Comité recommande respectueusement que le gouvernement prenne toute la question en main à la prochaine session.

M. *Wallace* présente la pétition de *James Cornwath* et autres, de la province du Nouveau-Brunswick, (laquelle est lue et reçue), demandant une charte sous le nom de "La Compagnie de construction de navires d'Hopewell."

Sur motion de l'Hon. M. *Mackenzie*, la chambre décide de se former en comité, demain, pour examiner une résolution relative au transfert à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest de la Nouvelle-Ecosse du chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale qui relie Halifax à Truro.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et concernant les matières qui s'y rattachent étant lu,—

L'hon. M. *Fournier* propose que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit amendé en remplissant le blanc dans la clause 35 par les mots " cent piastres "—Adopté.

Le bill est en conséquence amendé, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

GOUVERNEMENT CIVIL.

263	Aide-de-Comp de Son Excellence	$1,800 00	
264	Bureau de la papeterie, additionnel	5,000 00	
			6,800 00

LÉGISLATION.

265	Cartes pour le comité des chemins de fer		1695 00

SERVICE SUR MER ET SUR RIVIÈRES.

266	Communication par bateau à vapeur, Lac Supérieur, et autres services (omis.)	12,000 00	
267	Enlèvement des obstructions dans les eaux navigables	5,000 00	
268	Goëlette-courrier, Isle du Prince-Edouard, fesant le service entre les petits ports le long de la côte	1,000 00	
269	Renflouage et radoub du steamer "*Napoléon III*," et radoub du steamer "*Druid*" endommagé par le pont de glace à Québec	20,000 00	
			38,000 00

PECHERIES.

270	Service des pêcheries, Isle du Prince Edouard et Manitoba	$ 750 00	
271	Entretien d'une goëlette du Gouvernement employée à la protection des Pêcheries du golfe	10,000 00	
			10,750 00

HOPITAUX DE LA MARINE.

272	Bâtisse dont on se servira comme hôpital à Arichat, C. B. (à revoter.)	1,000 00	
273	Aide pour l'agrandissement de l'hôpital à St. Catherine	2,000 00	
			3,000 00

TRAVAUX PUBLICS, REVENU.

Edifices Publics :—

275	Edifices publics, Manitoba	12,000 00	
276	Enlèvement de la neige, Ottawa	2,000 00	
277	Gaz pour le Sénat et les départements (omis)	8,000 00	
278	Combustible et éclairage, Rideau Hall	5,000 00	
279	Maison de douane, Pictou	12,000 00	
280	Hôpital de la marine, Isle du Prince-Edouard	2,500 00	
281	Bureau de poste, London	2,400 00	
282	do St. Jean, Nouveau-Brunswick	10,000 00	
283	Station de quarantaine, Yarmouth, N.-E	1,000 00	
284	Bureau de poste, Ottawa, pour le terrain	7,000 00	
285	Observatoire, Québec	2,000 00	
286	Loyers, et réparations	10,000 00	
			73,900 00

Havres et Quais :—

287	Enlèvement des obstructions, Havre Victoria, C. A	16,000 00	
288	Draguage et remorqueur à vapeur do do	15,600 00	
289	Petitcodiac, Nouveau-Brunswick	1,200 00	
290	Tynemouth do	2,500 00	
291	Brise-lames, Shippegan, Nouveau-Brunswick	10,000 00	
292	Herring Cove do	10,000 00	
293	Havre Grandmanan, N.-B., droits de tonnage à percevoir par le Gouvernement (à revoter) $2000	5,000 00	
294	Port George, Nouveau-Brunswick	5,000 00	
295	Cow Bay do	25,000 00	
296	Metigan Cove, do	5,000 00	
297	Yarmouth, do	1,000 00	
298	Plympton, do	12,000 00	
299	Tignish, Isle du Prince-Edouard	6,000 00	
300	Souris et New London, Isle du Prince-Edouard	4,000 00	
301	Amélioration de la navigation et abord du quai du chemin de fer, Sackville	500 00	
			103,000 00

Amélioration de la navigation des rivières.

302	St. Jean, Nouvelle-Ecosse	2,000 00	
303	St. Laurent, enlèvement de chaînes et ancres	10,000 00	
			12,000 00
304	Lignes télégraphiques, Colombie Anglaise	13,000 00	
305	Draguage en général, additionnel	12,000 00	
306	Chemins et ponts	4,000 00	

Sauvages.

307	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la conclusion de tous traités durant l'année avec les sauvages de la Saskatchewan	34,000 00	

Perception du revenu de l'intérieur.

308	Pour se procurer des étalons des poids et mesures (à revoter)	20,000 00	

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à la propriété d'un havre à Cow Bay, Nouvelle-Ecosse.

(En Comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, Qu'il est expédient, dans l'intérêt public, que le gouvernement fasse l'acquisition de la propriété du havre à Cow Bay, Nouvelle-Ecosse, dont la Compagnie des mines de Gowrie est maintenant investie et que le gouvernement devrait être autorisé à acheter cette propriété, et de pourvoir à l'imposition de péages sur les navires qui fréquent le havre.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'honorable M. *Mackenzie* présente alors un bill (No. 149) pour autoriser l'achat de la jetée ou brise-lame à Cow Bay, et pour pourvoir à son entretien.—Seconde lecture demain.

Le Bill (No. 118) pour empêcher l'adultération de la nourriture et des liqueurs est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution pourvoyant à la nomination de Maîtres de Havre à certains ports.

(En Comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de Maîtres de Havre à certains ports dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Colombie Anglaise et de l'Ile du Prince-Edouard,—ces officiers ne devant être rémunérés qu'au moyen d'honoraires.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Smith*(Westmoreland) présente alors un bill (No. 143) pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Colombie Anglaise et de l'Isle du Prince-Edouard. Seconde lecture, demain.

Le Bill (No. 127) pour amender l'acte relatif aux travaux publics du Canada est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le Bill (No. 128) pour amender l'acte relatif aux vagabonds est lu une seconde et une troisième fois, et passé.

La chambre se forme en comité pour examiner une résolution étendant certaines dispositions de "l'Acte des Marins" aux navires employés à la navigation sur les eaux de l'intérieur du Canada.

(En Comité.)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu, Qu'il est expédient d'étendre certaines dispositions de l'Acte des marins, 1873, aux navires employés à la navigation sur les eaux de l'intérieur du Canada, de manière à ce qu'il soit exigé un marché entre les maîtres de ces navires et leurs équipages.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Smith* (Westmoreland) présente alors un bill (No. 150) pour étendre certaines dispositions de "l'Acte des Marins" aux navires employés à la navigation sur les eaux de l'intérieur du Canada. Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative aux droits de douane, à l'importation et à la fabrication de liqueurs enivrantes dans le Nord-Ouest.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, qu'il est expédient de prolonger jusqu'au 1er juillet 1874 le temps fixé, par la première clause de l'acte 36 Vict., chap. 39, comme étant celui auquel les droits de douane, exigibles dans la Terre de Rupert à l'époque mentionnée dans la dite clause, seront continués sans être augmentés dans la province de Manitoba et les territoires du Nord-Ouest,—et d'établir des dispositions plus sévères pour empêcher l'importation ou la fabrication de liqueurs enivrantes dans les dits territoires du Nord Ouest.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'hon. M. *Cartwright* présente alors un bill (No. 101) pour prolonger le délai pour l'imposition de certains droits de douane et d'excise, et pour établir des restrictions plus sévères sur la vente et la fabrication de liqueurs enivrantes dans les territoires du Nord-Ouest.—Seconde lecture demain.

La chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative à la construction d'un bassin de radoub à Québec.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, Qu'il est expédient d'autoriser les commissaires du havre de Québec à prélever, au moyen d'un emprunt, à raison d'un intérêt de cinq pour cent par année, avec la garantie de la Puissance, une somme n'excédant point quatre cent mille piastres, pour la construction d'un bassin de radoub à Québec.

Résolution à rapporter.

La dit résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Smith* (*Westmoreland*) présente alors un bill (No. 152) pour établir des dispositions pour la construction d'un bassin de radoub à Québec, et pour d'autres fins.—Seconde lecture du Bill, demain.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution à l'effet d'autoriser le gouvernement à négocier avec la compagnie du Canal de Huron et de la vallée de la rivière Trent pour le transfert de certains travaux appartenant a la Puissance sur la ligne du canal projeté.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, Que le gouvernement soit ausorisé à négocier avec la " Compagnie du canal de Huron et de la vallée de la Rivière Trent " pour le transfert de certains travaux appartenant à la Puissance, et situés sur la ligne du Canal projeté, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la session suivante.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

La chambre se forme en comité pour examiner une résolution à l'effet d'autoriser le gouvernement à négocier pour le transfert du chemin de fer conduisant de Truro à Pictou à quelque compagnie, à condition que cette compagnie prolonge le dit chemin de fer depuis New-Glasgow ou Pictou jusqu'au Détroit de Canso ou à quelque autre endroit au Cap Breton, dans un temps spécifié.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée.

Résolu, Que le Gouvernement soit autorisé à négocier, durant la vacance du parlement, pour le transfert du chemin de fer de Truro à Pictou à quelque compagnie, à condition que cette compagnie prolongera le dit chemin de fer depuis New-Glasgow ou Pictou jusqu'au détroit de Canso, ou à quelque place au Cap-Breton, dans un certain temps spécifié, ce transfert devant être sujet à l'approbation du parlement à la prochaine session.

Résolution à rapporter.

La d te résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

M. *Mackenzie* propose que le bill (No. 69), pour pourvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, soit maintenant lu une seconde fois.

Et des débats s'en suivant, — et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

Mercredi, 20 *mai* 1874.

Et la question : Que le bill soit maintenant lu une seconde fois, étant mise aux voix,

M. *Cunningham* (*Marquette*) propose que les débats soient ajournés. — Rejeté sur décision.

Le bill est alors lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, et la troisième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre aujourd'hui.

Les bills suivante sont lus une seconde fois et renvoyés à des comités comme suit :

Au comité des Banques et du Commerce.

Bill (No. 111) pour amender les actes d'incorporation de la Société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et artisans ;

Bill (No. 123) pour amender la charte de la compagnie d'assurances de l'Ouest et les autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie ;

Bill (No. 124) pour incorporer la compagnie d'Express Internationale ;

Bill (No. 125) pour incorporer l'Association Coloniale de constructinn et de placements ;

Bill (No. 139) pour incorporer la Halle aux bois de la cité de St. Jean N.-B. ;

Bill (No. 147) pour amender l'acte 27 *Vic.*, ch. 49, incorporant la compagnie de placements et d'agence du Bas Canada (responsabilité limitée.)

Au comite des chemins de fer etc.

Bill (No. 146) du Sénat pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest.

Le bill (No. 141) Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa à émettre des débentures hypothèques privilégiés et pour d'autres fins, est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des chemins de fer etc.

La Chambre alors s'ajourne, étant 2.50 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Cunningham* (Marquette)—Jeudi prochain—Proposera qu'il soit *résolu* que, dans l'opinion de cette Chambre, il est nécessaire que chaque province de la Puissance soit représentée dans le cabinet.

M. *McDonald* (Cap Breton)—Adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement et toute autre personne, ou toutes autres personnes, au sujet de la démission de M. *McDougall* comme maître de poste à l'Isle de la Nativité, dans le comté de Cap Breton, et toute la correspondance au sujet de la nomination de son successeur.

No. 36.

OTTAWA, LUNDI, 18 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 187

VOTES ET DELIBERATIO

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Ri

1874.

No. 37.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 20 MAI 1874.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *J. P. Featherston*, maire, et autres, de l'hon. *Malcolm Cameron*, M. P., et autres, du quartier St. George, de *R. R. Booth* et autres, du quartier Victoria, et de *Phillip Thompson* et autres, du quartier Wellington, cité d'Ottawa ; de *John Howarth* et autres, et de *J. C. Hurst* et autres, de Toronto Centre, comté d'York, Ontario ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

Des actionnaires privés du chemin de fer du Nord du Canada ; demandant que le Bill maintenant devant le Parlement relatif au dit chemin de fer ne soit pas passé avant qu'ils n'aient eu l'occasion d'examiner ses dispositions et de s'y opposer, s'il est nécessaire.

L'Hon. M. *Mackenzie* présente la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant copie de tous actes passés et de toutes nominations faites par le Conseil pour les Territoires du Nord-Ouest, avec toutes recommandations faites par le dit Conseil au gouvernement du Canada au sujet de traités avec les Sauvages et des affaires des Sauvages dans le Nord-Ouest.

M. *Rymal*, du comité des ordres permanents, présente le seizième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de *James Carnwath* et autres, demandant l'incorporation de la compagnie de construction de navires d'Hopewell.

M. *McDougall* (Renfrew) propose l'adoption du rapport du comité chargé de s'enquérir de l'état du bureau de Québec pour l'inspection et le mesurage du bois.

Et les débats s'ensuivant,

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants sans amendement, savoir :—

No. 49. Relatif à la banque fédérale du Canada ;

No. 65. Pour changer le nom de la banque Victoria du Canada en celui de banque des Manufacturiers du Canada ;

No. 70. Pour amender l'acte 34 Vic, à l'effet d'amender et expliquer l'acte pour amender la charte de la banque d'Ontario ;

No. 91. Relatif à la banque de la Nouvelle-Ecosse ;

No. 60. Pour incorporer la compagnie de steamers provinciaux ;

No. 32. Pour fusionner la compagnie canadienne de manufacture d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée), et la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée) sous le nom de " La compagnie de manufacture de télégraphes électriques et de quincaillerie (responsabilité limitée) ;

No. 35. Pour exonérer *Stanislaus Francis Perry* pour avoir siégé et voté comme membre de la Chambre des Communes sous les circonstances y mentionnées ;

(No. 40.) Pour incorporer la compagnie d'impressions et de publications de *Ste. Croix* :

Aussi, annonçant que le Sénat n'insiste point sur son amendement fait au bill (No 9) pour incorporer la banque de Londres et du Canada que cette Chambre a désavoué.

Aussi, annonçant l'adoption du Bill (No. 78) pour l'enlèvement des obstructions causées par des débris de naufrage dans les eaux navigables du Canada, et pour d'autres fins relatives aux naufrages avec des amendements. (Sur motion de l'Hon. M. *Smith*, les dits amendements sont adoptés.)

Aussi, avec le bill suivant du Sénat (No. 154) pour conférer certains pouvoirs additionnels à la compagnie du havre de Port Whitby auquel le concours de cette Chambre est demandé. (Sur motion de l'Hon. M. *Cameron* (Ontario), le dit bill est lu une première et une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.)

M. *Orton* propose que le second rapport du comité des intérêts agricoles soit adopté.

L'hon. M. *Mackenzie* ayant soulevé cette question d'ordre, savoir: qu'il n'est pas permis à un comité spécial d'incorporer dans son rapport les opinions d'un comité semblable nommé à une session antérieure.

M. l'Orateur donne sa décision comme suit: " Mon attention a été attiré sur le sujet, et j'en suis venu à la conclusion qu'assurément la motion n'est pas dans l'ordre. Voici ce que dit *May* à ce sujet:

" Un comité nommé de nouveau ne peut point rapporter les témoignages pris devant un comité dans la " session précédente."—

C'est là ce qui a été fait dans le rapport qui est maintenant devant la Chambre, comme on le voit par les passages suivants, savoir:

" Votre comité ayant soigneusement examiné le résultat des travaux d'un comité précédent nommé au sujet " de l'agriculture, trouve que beaucoup d'informations très-précieuses avaient été obtenus directement des culti- " vateurs et meuniers du pays, etc. Votre comité prend la liberté d'incorporer dans le présent rapport la substance " des informations contenues dans le projet de rapport du comité dont il vient de parler."—Conséquemment le rapport et la motion fondée sur ce rapport ne sont point dans l'ordre.

Sur motion de M. *Béchard*, il est voté une adresse à Son Excellence, le Gouverneur-Général, le priant de faire mettre devant cette Chambre toute correspondance qui a pu être échangée de 1860 à 1873, entre le gouvernement canadien et la compagnie connue sous le nom de " *Vermont Central Railway Co.*," relativement à l'érection de quais que cette compagnie construit, depuis quelques années, le long de son pont, à travers la rivière Richelieu, vis-à-vis la ville de St. Jean, P. Q.

M. *Brouse* propose qu'il soit voté une adresse demandant la correspondance entre le gouvernement et Madame *Taggart*, veuve de *Nathaniel Taggart*, au sujet d'une demande d'allocation par cette Dame pour l'invention par feu son mari, en 1844, d'un plan pour construire la porte d'écluse dite " *The solid timber lock gate*" maintenant en usage sur les canaux du St. Laurent, et tous les papiers y relatifs.

Et des débats s'ensuivant, la dite motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Sur motion de M. *White* (Renfrew), il est voté une adresse demandant copie des instructions données par le département des travaux publics à un M. *Johnston* pour l'exploration de cette partie de la Rivière des Outaouais qui est située entre le Fort des Rapides de Pâquet et la tête de l'Isle aux Allumettes ; aussi, copies de tous plans de la dite explorations, et du rapport de M. *Johnston* sur cette exploration ; aussi, un état donnant l'estimation du coût de l'amélioration de la navigation aux Rapides de Pâquet et des Allumettes, de manière à admettre le passage de steamers, et l'échelle de prix sur lesquels cette estimation est basée.

Sur motion de M. *Ross* (Middlessex), le cinquième rapport du comité conjoint des impressions est adopté.

M *Costigan*, du comité nommé pour s'enquérir au sujet de la navigation de la rivière St. Jean dans le but de constater quels seraient les meilleurs moyens de l'améliorer, présente un rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité a examiné le sujet aussi pleinement et soigneusement qu'il lui a été possible de le faire, vu le temps qui restait à sa disposition.

Le comité a examiné avec tout le soin possible tous les rapports qui ont été faits de temps à autre à la législature du Nouveau-Brunswick sur ce sujet avant la Confédération, par un grand nombre d'ingénieurs civils capables qui paraissent avoir examiné la question avec beaucoup de soin et d'attention, et aussi le rapport fait à *John Page*, ingénieur civil, par *J. E. Boyd*, ingénieur civil, en 1870, que votre comité croit pouvoir être maintenant considéré comme étant le rapport le plus important et le plus précieux qui ait encore été soumis sur le sujet, et qui mérite bien d'être lu attentivement par le gouvernement.

Depuis les informations obtenues au moyen de ces rapports et des plans qui les accompagnent, aussi bien que d'après d'autres informations obtenues par votre comité, il parait y avoir très peu de difficulté à établir une voie de communication par eau entre la cité de St. Jean, dans le Nouveau-Brunswick, et quelque endroit sur le chemin de fer intercolonial, près des Trois Pistoles, à l'exception de vingt milles entre ce point et la tête du Lac Témiscouata.

Votre comité considère le plan de réserver de grandes quantités d'eau dans les lacs supérieurs (au moyen de digues pas bien coûteuses) pour s'en servir durant la saison des basses eaux, comme le moyen le meilleur et le moins dispendieux d'améliorer la navigation de la Rivière St. Jean et de la Rivière Madawaska.

Plus la réserve d'eau dans ces lacs sera considérable, moins il sera nécessaire de faire des améliorations à la rivière

Pour relier la ligne de communication par eau avec le chemin de fer intercolonial, il faudrait construire un chemin de fer de vingt milles entre la tête du lac Témiscouata et le chemin de fer intercolonial ; mais votre comité est convaincu que ce chemin serait construit par des particuliers aussitôt que la voie de communication par eau sera complétée par le gouvernement.

Votre comité en conséquence désire attirer l'attention toute spéciale du gouvernement sur la nécessité de sa part d'e treprendre bientôt les améliorations nécessaires pour compléter une voie de communication entre les Provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (No. 54) pour amender la loi relative aux lettres de change et billets promissoires étant lu:—

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, le bill est renvoyé de nouveau à un comité général pour être repris en considération.

Le bill est en conséquence examiné de nouveau en comité général, amendé de nouveau, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (No. 25) pour établir de meilleures dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada étant lu,—

M. *Oliver* propose que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de l'amender de manière à décréter que toutes ses dispositions, à l'exception de celle qui donne le pouvoir d'émettre des débentures, seront applicables à toutes les sociétés permanentes de construction avec un capital payé et fixe de $40,000.—Adopté sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Abbott,	Burpee (*Sunbury*),	Gillies,	McGregor,	Ross (*Prince-Edouard*)
Appleby,	Cameron (*Huron*),	Gillmor,	McKay (*Colchester*),	Rouleau,
Archibald,	Cameron (*Ontario*)	Gordon,	McLeod,	Rymal,
Baby,	Caron,	Goudge,	McQuade	Scatcherd,
Bain,	Casey,	Hall,	Mitchell,	Scriver,
Borron,	Cheval,	Harper,	Monteith,	Shibley,
Barthe,	Chisholm,	Harvey,	Montplaisir	Sinclair,
Béchard,	Church,	Harwood,	Mousseau,	Smith, (*Peel*),
Bernier,	Cunningham (*N.-W.*)	Higginbotham,	Norris	Stephenson,
Bertram,	Currier,	Hurteau,	O'Donohoe,	Stirton,
Biggar,	Delorme,	Irving,	Oliver,	St.-Jean,
Blain,	Desjardins,	Kerr,	Orton,	Stuart,
Borden,	Donohue,	Kirk,	Ouimet,	Taschereau,
Bourassa,	Ferguson,	Kirkpatrick,	Paterson,	Thompson (*Haldima.*)
Bowell,	Ferris,	Laflamme,	Perry,	Tremblay,
Bowman,	Fiset,	Langlois,	Pinsonneault,	Trow
Boyer,	Fleming	Laurier,	Pouliot,	Walker,
Brooks,	Fréchette,	Macdonald (*Cornwall*),	Pozer,	Wallace,
Brown,	Galbraith,	Maclennan,	Robitaille,	White (*Hastings*),
Buell,	Gaudet,	McCallum,	Ross (*Durham*),	White (*Renfrew*),
Burk,	Gibson,	McDougall (*Renfrew*)	Ross (*Middlesex*),	Willson.—105.

CONTRE:

Messieurs

Blake,	De Veber,	Killam,	Mackenzie (*Lambton*),	Ross (*Victoria*),
Burpee (*St-Jean*),	Dorion,	Laird,	Mackenzie (*Montréal*),	Smith, (*Westmoreland*)
Cartwright,	Dymond	Lajoie,	Metcalfe,	Snider,
Casgrain,	Forbes,	Lanthier,	Mills,	Thibaudeau,
Cockburn,	Fournier,	Macdonald (*Glengarry*)	Moss,	Wood,
Coffin,	Gill,	Mac Kay (*Cap Breton*)	Oakes,	Young.—32.
De St-Georges,	Holton,			

Le bill est en conséquence renvoyé à un comité général, repris en considération, amendé de nouveau, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture du bill est ordonné pour demain.

7.30 P. M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la 19e règle.*)

L'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (No. 24) pour incorporer la compagnie du canal Huron et de la vallée de la rivière Trent étant lu,

M. *Blain* propose que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé en y ajoutant les mots suivants:

"Pourvu toujours que rien de contenu au présent acte ne nuira aucunement aux droits ou priviléges ci-devant accordés à quelque compagnie incorporée pour construire un canal reliant la baie Georgienne au lac Ontario." Rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés:

Bill (No. 52) relatif à la banque d'épargnes des mines d'Albion;

Bill (No. 100) pour incorporer la chambre de commerce de St. Jean, province de Québec;

Bill (No. 121) du Sénat, pour amender la charte de la banque impériale;

Bill (No. 84, pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles sur la vie des commis-voyageurs du Canada.

Bill (No. 120) du Sénat, pour incorporer la compagnie d'assurances contre le feu et sur la vie de Stadacona (Amendé).

Bill (No. 66) pour amender l'acte 36 Vict., ch. 106, incorporant l'agence de placements et de garantie du Canada.

Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie d'assurances agricoles de la Puissance.

Bill (No. 93) pour incorporer la Compagnie Royale Canadienne de pompes à incendie chimiques (amendé ;

Bill (No. 83) pour incorporer l'Association des Commis-Voyageurs du Canada (amendé) ;

Bill (No. 130) du Sénat pour amender l'acte pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Bas Canada " (amendé) ;

Bill (No. 119) pour incorporer l'Association d'assurance de l'Alliance du Canada.

Bill (No. 105) du Sénat pour amender la charte de la compagnie d'assurance anglo-américaine et les autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la compagnie ;

Bill (No. 113) pour amender la charte de la banque de Manitoba ;

Bill (No. 33) pour incorporer la compagnie du chemin de fer du lac Supérieur et de Manitoba ;

Bill (No. 34) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique ;

Bill (No. 110) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance ;

Bill (No. 90) pour permettre à la compagnie du grand chemin de fer Occidental d'étendre et améliorer ses connexions, et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines débentures (amendé) ;

Bill (No. 132) du Sénat pour prolonger le délai fixé pour payer la souscription aux actions de la compagnie du pont et du tunnel du Canada et de New-York (amendé) ;

Bill (No. 115) relatif à l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic ;

Bill (No. 109) pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de la Frontière de Québec ;

Bill (No. 141) du Sénat pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa à émettre des bons portant hypothèques privilégiées et pour d'autres fins.

Le Bill (No. 62) pour incorporer la compagnie d'échange, de prêts et de dépôts de Manitoba est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.

Le bill (No. 126) pour innorporer la compagnie des Estacades de la Rivière Rouge est lu une seconde fois, et renvoyé au comité des bills privés.

Les bills suivants sont en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No. 107) pour annexer le village de Richmond Hill ou district électoral de la division ouest du comté d'York. ;

Bill (No. 117) du Sénat relatif au crime de libelle (amendé.)

Bill (No. 46) pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce dans la Puissance.

L'ordre du jour pour la seconde lecture des bills suivants est déchargé ; et les bills sont retirés, savoir :—

Bill (No. 58) pour pourvoir à l'inspection du sel et à la nomination d'inspecteurs de sel ;

Bill (No. 63) relatif à l'intérêt et à l'usure dans la province du Nouveau-Brunswick ;

Bill (No. 73) pour la suppression des maisons de jeu, et pour la punition des personnes qui les tiennent.

Bill (No. 59) pour pourvoir à l'élection des membres de la Chambre des Communes du Canada par le vote au scrutin.

Bill (No. 112) pour pourvoir à la votation compulsoire aux élections des membres de la Chambre des Communes.

Sur motion de l'Hon. M. *Smith*, la Chambre se forme en comité pour examiner une résolution pourvoyant à la nomination de gardiens de port à certains ports de la Puisance.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu, qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de gardiens de port à certains ports de la Puissance, ces officiers devant être rémunérés au moyens d'honoraires seulement.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'hon. M. *Smith* présente alors un bill (No. 142) pour pourvoir à la nomination de gardiens de port à certains ports de la Puissance.—Seconde lecture, demain.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes étant lu,—

L'hon. M. *Dorion* propose que le dit Bill soit renvoyé de nouveau à un comité général ; ce qui est adopté, et le bill est en conséquence examiné de nouveau en comité général, amendé, rapporté, et les amendements sont adoptés.

L'hon. M. *Dorion* propose alors que le Bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Bowell* propose pour amendement que le Bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé en y insérant une clause pourvoyant à la qualification foncière des membres de cette Chambre. Rejeté sur division.

Le Bill est alors lu une troisième fois et passé.

Et la Chambre eyant continué de siéger jusqu'à minuit :—

Jeudi, 21 *Mai*, 1874.

Le bill (No. 67) pour établir de meilleurs dispositions, applicables à toute la Puissance du Canada, concernant l'inspection de certains articles, de commerce de prover ance canadienne est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

L'hon. M. *Mackenzie* propose que le bill (No. 68) pour pourvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Kirkpatrick* propose pour amendement que le dit bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour en amender la 13e clause en y ajoutant les mots: "pourvu toujours qu'aucun contrat pour la construction du dit premier embranchement, ou aucune partie de cet embranchement ne sera obligatoire à moins qu'il n'ait été devan la Chambre pendant un mois sans avoir été désapprouvé, excepté s'il est approuvé plus tôt par une résolution de la Chambre."—Rejeté sur division.

M. *Bunster* propose alors pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour en amender la 17e clause en y ajoutant les mots suivants :— "La construction, cependant, du chemin de fer sur la terre ferme, dans la Colombie-Anglaise, sera commencée dans un an à compter de la date de la passation du présent acte, et la quantité minima d'ouvrage fait chaque année, à compter de la date du commencement de la construction, ne sera pas de moins d'un dixième de la somme entière requise pour tout l'ouvrage qu'il y a à faire pour terminer cette section".— Rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bunster,	De Cosmos,	Farrow,	Jones (*Leeds*),	Plumb,—5.

CONTRE :
Messieurs

Archibald,	Chisholm,	Gillmor,	Mackenzie, (*Lambton*)	Ross (*Durham*),
Bain,	Church,	Gordon,	Mackenzie (*Montréal*),	Ross (*Middlesex*),
Béchard,	Cimon,	Goudge,	Maclennan,	Ross (*Prince-Edouard*),
Bernier,	Cockburn,	Harper,	McCallum,	Ross (*Victoria*),
Bertram,	Coffin,	Harvey,	McGregor,	Stephenson,
Biggar,	Costigan,	Higinbotham,	McIntyre,	Stirton,
Blake,	De St. Georges	Holton,	McKay (*Cokchester*),	St. Jean
Bourassa,	Dorion,	Irving,	McLeod,	Taschereau,
Bowell,	Dymond,	Killam,	Mills,	Thompson, (*Haldimand*),
Buell,	Fiset,	Kirk,	Mitchell,	
Burk,	Fleming,	Kirkpatrick,	Norris,	Trow,
Burpee (*St Jean*)	Forbes,	Laird,	Oakes,	Walker
Caron,	Fournier,	Lajoie,	Oliver,	White (*E. Hastings*),
Cartwright,	Fréchette,	Landerkin,	Orton,	Wood.—77.
Casey,	Galbraith,	Macdonald, (*Cornwall*)	Paterson,	
Cheval,	Gillies,	MacKay, (*Cap Breton*)	Perry,	

M. *Bunster* propose de nouveau pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour en amender la 18e clause en y ajoutant les mots suivants: "Les travaux de construction du chemin de fer canadien du Pacifique seront commencés à Esquimalt, Isle Vancouver, durant la présente année, et une somme de pas moins de $1,500,000 y sera dépensée annuellement jusqu'à ce que le chemin soit fait assez loin pour se raccorder avec la ligne de chemin de fer qui sera construite sur la terre ferme, dans la Colombie-Anglaise :—Rejeté sur division.

Le bill est alors lu une troisième fois, sur division, et passé, sur division.

La Chambre alors s'ajourne, étant 3 A. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. *Ross* (Middlesex)—Adoption des 6e et 7e rapports du comité conjoint des impressions.

M. *Jetté*—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser la compagnie des estacades de la Rivière-Rouge à prélever, exiger, recouvrer et recevoir les péages suivants sur tous billots de sciage et bois de construction qui peuvent passer par les estacades de la dite compagnie, savoir:

Sur tout billot de sciage de pin, n'excédant point seize pieds de long..... 3 cents.
Sur tout billot de sciage d'épinette blanche de pruche ou d'autre bois n'excédant point seize pieds de long ..... 2 "
Sur chaque pièce équarrie de bois de construction de pin, ou de bois à faire de la planche.....10 "
Sur chaque pièce d'épinette rouge, d'épinette blanche, de pruche, de cèdre ou d'autre bois aplanie sur deux faces..... 5 "

L'hon. M. *Ross*—Bill pour amender et étendre les dispositions de l'Acte de la Milice en ce qui concerne l'Isle du Prince-Edouard, etc.

L'hon. M. *Smith*.—Jeudi prochain.—Proposera que la Chambre se forme en comité, un jour ultérieur, pour examiner la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'appliquer à tous les ports que le gouverneur en conseil jugera à propos de les appliquer les actes 32 et 33 Vic., ch. 40, et 33 Vic., ch. 2, pourvoyant, par le moyen de droits de tonnage, à l'amélioration des havres et chenaux aux dits ports.

L'hon M. *Mackenzie*.—Demain—Proposera que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions au sujet de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du Canada, et de l'acceptation d'une somme de cinq cent mille piastres pour une partie de cette hypothèque, et d'une autre somme de cinq cent mille piastres en bons de la compagnie d'une certaine classe à la place de la dite hypothèque.

L'hon. M. *Mackenzie* —Demain—Proposera que lorsque la Chambre s'ajournera, vendredi, elle soit ajournée jusqu'à samedi à 11 heures, A. M.

No. 37.

OTTAWA, MERCREDI, 20 MA

1re Session, 3e Parlement, 37 Vic

VOTES ET DELIBERA
DE LA
CHAMBRE DES COMMU

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, R

1874.

No. 38

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 21 MAI 1874.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *Charles J. Babb* et autres, de *H. Scadding* et autres, de *Trayton Blaber* et autres, de *J. Rordans* et autres, de *James Nicolls* et autres, de *G. Spence* et autres, de *Mary Roberts* et autres, de *Henry Woodhouse* et autres, de *Samuel Riddington* et autres, tous de la cité de Toronto ; du révérend *H. D. Cooper*, B. A., et autres, et de *B. J. Thorne* et autres, de *Holland Landing*, comté d'York, Ontario ; demandant la passation d'une loi prohibant la vente des liqueurs enivrantes.

L'hon. M. *Fournier*, du comité des lois expirantes, présente un rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Votre comité a soigneusement examiné la liste des lois expirées et expirantes, telle que préparée par le greffier en loi de Votre Honorable Chambre, et il recommande la continuation des actes mentionnés dans le bill ci-annexé, que votre comité soumet à la considération de votre honorable chambre, jusqu'au 1er jour de janvier prochain, et de là jusqu'à la fin de la session alors prochaine du Parlement, et pas plus longtemps.

L'hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le dixième rapport du dit comité lequel est comme suit :

Votre comité a examiné les bills suivants, et il est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No. 133) du Sénat pour amender la charte de la compagnie de crédit de Montréal ;

Bill (No. 137) du Sénat pour incorporer la compagnie anglo-américaine d'hypothèques et de placements (responsabilité limitée ;)

Bill (No. 125) pour incorporer l'association coloniale de construction et de placements ;

Bill (No. 139) pour incorporer la Halle des bois de construction de la cité de St. Jean, Nouveau-Brunswick.

Il est convenu aussi de rapporter le bill suivant sans amendements, savoir :—

Bill (No. 154) du Sénat pour conférer certains pouvoirs additionnels à la compagnie du havre de Port Whitby.

L'Hon. M. *Cartwright* présente la réponse à une adresse du 13 du courant, demandant un état indiquant le montant des billets de la Puissance et des billets provinciaux émis à la date du 1er janvier 1868 jusqu'à ce jour, le montant de ces billets tenu en réserve par les banques incorporées à chaque période, et le montant des espèces que possédait le receveur-général à chaque période ; aussi, un état de la circulation et du capital payé des banques incorporées à chaque période, indiquant le coût tel qu'estimé des billets de la Puissance provenant de la circulation des billets.

Aussi, la réponse (en partie) à une adresse du 27 ultimo, demandant copies de tous comptes, demandes et certificats présentés et transmis (depuis le 1er juillet 1867, jusqu'à ce jour) au gouvernement fédéral, par chacun des juges de la cour supérieure pour la province de Québec, en tel qualité, pour tous frais de voyage et de séjour en tout

endroit, autre que celui où chaque tel juge avait ordre de résider, soit pour y siéger ou agir soit pour y tenir (en telle qualité) aucune cour en matière civile, criminelle, ou autre,—ainsi qu'un état détaillé des diverses sommes payées, en conformité des dits comptes, demandes et certificats.

Aussi, la réponse à une adresse du 11 du courant, demandant un état complet des dépenses se rattachant à l'émission de la commission royale chargé de s'enquérir des accusations portée par l'honorable *L. S. Huntington* contre l'ancienne administration, le dit état devant indiquer les sommes payées et les personnes à qui elle l'ont été.

Aussi, la réponse à une adresse du 27 ultimo, demandant les papiers et la correspondance, sous le contrôle du gouvernement, relatifs à la construction de la section No. 12 du chemin de fer intercolonial, et aux réclamations des entrepreneurs et autres, en rapport avec cette construction.

Aussi, la réponse à une adresse du 7 ultimo, demandant un état de toutes les sommes payées pour les dernières élections de membres de cette Chambre dans les différents colléges électoraux de la Puissance, indiquant les officiers-rapporteurs et députés-officiers-rapporteurs à qui ces sommes ont été payées, et distinguant les différents service pour quels elles ont été accordées.

Aussi, la réponse à une adresse du 29 ultimo, demandant copie du rapport du surintendant des affaires des sauvages de la Colombie Anglaise pour 1873, et copie de tous papiers et de toute correspodance concernant les affaires des sauvages de la dite Province pour 1873; aussi, un état fesant voir qui a recommandé la nomination de M. *Lenahan* à la charge d'assistant commissaire des affaires des sauvages, et pourquoi et quand il a été nommé, et s'il avait quelque expérience dans l'administration des affaires des sauvages avant sa nomination, et quel salaire et quelles allocations lui ont été accordés.

Aussi, la réponse à une adresse du 11 courant, demandant un état de tous les baux et ventes de limites de bois de construction dans Manitoba et le Nord-Ouest, les dates de ces baux ou ventes, les conditions de ces baux ou ventes, et les noms des preneurs et acheteurs.

Sur motion de l'hon. M. *Smith* (Westmoreland), la Chambre décide de se former en comité demain, pour examiner une résolution pourvoyant à l'amélioration de havres et chenaux au moyen de droits de tonnage.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, la Chambre décide se former en comité, demain, pour examiner certaines résolutions relatives à l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du Canada.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, il est *résolu* que lorsque la Chambre s'ajournera, demain, elle soit ajournée jusqu'à samedi prochain à 1 heure, P. M., et que l'ordre de procédure soit le même que pour le vendredi.

Les résolutions adoptées en comité des subsides, mardi dernier, le 19 du courant, sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit :—

Gouvernement Civil.

263	Aide-de-Comp de Son Excellence	1,800 00	
264	Bureau de la papeterie, additionnel	5,000 00	
			6,800 00

Législation.

265	Cartes pour le comité des chemins de fer		1695 00

Service sur mer et sur rivières.

266	Communication par bateau à vapeur, Lac Supérieur, et autres services (omis.)	12,000 00	
267	Enlèvement des obstructions dans les eaux navigables	5,000 00	
268	Goëlette-courrier. Isle du Prince-Edouard, fesant le service entre les petits ports le long de la côte	1,000 00	
269	Raflouage et radoub du steamer "*Napoléon III*," et radoub du steamer "*Druid*" endommagé par le pont de glace à Québec	20,000 00	
			38,000 00

Pecheries.

270	Service des pêcheries, Isle du Prince Edouard et Manitoba	750 00	
271	Entretien d'une goëlette du Gouvernement employée à la protection des Pêcheries du golfe	10,000 00	
			10,750 00

Hopitaux de la Marine.

272	Bâtisse dont on se servira comme hôpital à Arichat, C. B. (à revoter.)	1,000 00	
273	Aide pour l'agrandissement de l'hôpital à Ste. Catherine	2,000 00	
			3,000 00

TRAVAUX PUBLICS, REVENU.

	Edifices Publics :—		
275	Edifices publics, Manitoba	12,000 00	
276	Enlèvement de la neige, Ottawa	2,000 00	
277	Gaz pour le Sénat et les départements (omis)	8,000 00	
278	Combustible et éclairage, Rideau Hall	5,000 00	
279	Maison de douane, Pictou	12,000 00	
280	Hôpital de la marine, Isle du Prince-Edouard	2,500 00	
281	Bureau de poste, London	2,400 00	
282	do St. Jean, Nouveau-Brunswick	10,000 00	
283	Station de quarantaine, Yarmouth, N.-E.	1,000 00	
284	Bureau de poste, Ottawa, pour le terrain	7,000 00	
285	Observatoire, Québec	2,000 00	
286	Loyers, et réparations	10,000 00	
			73,900 00
	Havres et Quais :—		
287	Enlèvement des obstructions, Havre Victoria, C. A.	16,000 00	
288	Draguage et remorqueur à vapeur do do	15,600 00	
289	Petitcodiac, Nouveau-Brunswick	1,200 00	
290	Tynemouth do	2,500 00	
291	Brise-lames, Shippegan, Nouveau-Brunswick	10,000 00	
292	Herring Cove do	10,000 00	
293	Havre Grandmanan, N.-B., droits de tonnage à percevoir par le Gouvernement (à revoter) $2000	5,000 00	
294	Port George, Nouveau-Brunswick	5,000 00	
295	Cow Bay do	25,000 00	
296	Metigan Cove, do	5,000 00	
297	Yarmouth, do	1,000 00	
298	Plympton, do	1,200 00	
299	Tignish, Isle du Prince-Edouard	6,000 00	
300	Souris et New London, Isle du Prince-Edouard	4,000 00	
301	Amélioration de la navigation et abord du quai du chemin de fer, Sackville	500 00	
			108,000 00
	Amélioration de la navigation des rivières.		
302	St. Jean, Nouvelle-Ecosse	2,000 00	
303	St. Laurent, enlèvement de chaînes et ancres	10,000 00	
			12,000 00
304	Lignes télégraphiques, Colombie Anglaise		13,000 00
305	Draguage en général, additionnel		12,000 00
306	Chemins et ponts		4,000 00
	Sauvages.		
307	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la conclusion de tous traités durant l'année avec les sauvages de la Saskatchewan		34,000 00
	Perception du revenu de l'intérieur.		
308	Pour se procurer des étalons des poids et mesures (à revoter)		20,000 00

Résolutions à rapporter.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En Comité.*)

CHEMINS DE FER. (*Continuation.*)

76.	Chemin de fer de Fort Garry et Pembina	650,000 00

TRAVAUX PUBLICS, CAPITAL.

274.	Chemin de fer du Pacifique, construction; amélioration des eaux navigables de l'intérieur en rapport avec ce chemin	1,500,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

Sur motion de l'hon M. *Smith*, l'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 103) concernant les certificats des maîtres et seconds de navires naviguant sur les eaux de l'intérieure et le long des côtes est déchargé et le bill est retiré.

La chambre se forme en comité pour examiner une résolution autorisant le gouverneur en conseil à avancer à toute province les sommes dont elle aura besoin pour des améliorations locales à certaines conditions.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur en conseil à avancer, de temps à autre, à sa discrétion, à toute province du Canada les sommes qui seront requises pour des améliorations locales dans la Province, n'excédant point en totalité le montant dont la dette de la Province pour laquelle le Canada est responsable sera alors moindre que celle avec laquelle il lui a été permis d'entrer dans l'Union, et sur lequel montant le Canada a à payer un intérêt à la Province au taux de cinq pour cent par an,—ces avances devant être considérées des additions à la dette de la Province, et le montant de l'intérêt ainsi payable devant être réduit en conséquence,—avec permission à la Province de rembourser ces avances au Canada, sur tel avis, en telles sommes et à tels autres conditions dont le gouvernement de la Puissance et celui de la Province pourront convenir, tout montant ainsi remboursé étant déduit de la dette de la Province dans le calcul de la subvention qui lui est payable.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est rapportée, lue une seconde fois, adoptée, renvoyée au comité général auquel a été soumis le Bill (No. 131) pour autoriser le paiement de certaines sommes pour la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt.

La chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution pourvoyant au paiement d'une indemnité, à même le revenu du havre de Montréal, au président du bureau des commissaires du dit havre.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, que comme les devoirs ci-devant remplis par la Maison de la Trinité de Montréal dont le gardien était un officier salarié sont maintenant dévolus aux commissaires du havre de Montréal en sus de ceux de la commission du havre, il est expédient de décréter que les dits commissaires du huvre pourront de temps à autre affecter à même le revenu du havre, une somme d'argent n'excédant point deux mille piastres au paiement d'une indemnité au président du bureau des commissaires, et une autre somme n'excédant point cinq piastres pour chaque réunion, à chaque membre assistant à cette réunion ; mais que ces paiements ne devront pas excéder en tout la somme de mille piastres

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

Sur motion de l'Hon. M. *Mackenzie*, l'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 81) pour amender l'acte relatif à la Maison de la Trinité et aux commissaires du havre de Montréal est déchargé, et le bill est renvoyé de nouveau à un comité général, et la résolution pourvoyant au paiement d'une indemnité au président des commissaires du havre (adoptée ce jour) est renvoyé au comité auquel a été renvoyé le dit bill, lequel bill est examiné de nouveau en comité, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois et passé, sur division.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution relative au transfert, à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, du chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale qui relie Halifax à Truro.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adopté :—

Résolu, qu'il est expédient d accepter et de mettre a effet certaines propositions qui ont été faites au gouvernement du Canada, par la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest de la Nouvelle-Ecosse, pour le transfert du chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale qui relie Halifax à Truro aux conditions mentionnées dans la résolution du 23 mai, A.D. 1873, ces propositions ayant été approuvées par le Gouverneur en Conseil, et leur recommandation au Parlement ayant été arrêtée par deux ordres en conseil passés respectivement le 22 et le 30 octobre, A.D 1873, et maintenant mis devant la Chambre, les dites propositions étant en substance comme suit :—

1. Que la compagnie entreprend de construire un chemin de fer conduisant d'Annapolis à Yarmouth.
2. Qu'elle consent a prendre possession du dit chemin de fer conduisant de Windsor à la ligne principale, avec ses accessoires, le 1er décembre 1873, et, à compter de cette date, de l'exploiter efficacement et de le maintenir en bon état à ses propres dépens, les péages et profits en provenant étant employés à son usage.
3. Que lors de l'achèvement du chemin de fer des comtés de l'Ouest depuis Yarmouth jusqu'à Annapolis (lequel est maintenant en voie de construction), le dit chemin de fer et ses accessoires depuis Windsor jusqu'à la ligne principale seront la propriété absolue de la dite compagnie.
4. Qu'en considération de ce que dessus la dite compagnie entreprend de construire le chemin de fer depuis Yarmouth jusqu'à Annapolis avec toute la diligence raisonnable.
5. Que la dite compagnie transportera gratuitement tous les passagers qui seront porteurs de billets du gouvernement sur tous ses trains à passagers entre Halifax et la jonction de Windsor.
6. Que la dite compagnie ou ses ayants cause auront le pouvoir de faire circuler des trains sur le chemin de fer Intercolonial entre Halifax et la jonction de Windsor, avec les priviléges qui ont été accordés jusqu'ici en vertu de l'arrangement avec la compagnie du chemin de fer de Windsor et Annapolis.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois et adoptée.

L'Hon. M. *Mackenzie* présente alors un Bill (No. 148) pour autoriser le transfert de l'embranchement de Windsor du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest.—Seconde lecture, demain.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois, et passés:—

Bill (No. 140) pour amender certaines lois relatives aux Sauvages, et pour étendre certaines lois relatives à des matières se rattachant aux Sauvages de Manitoba et de la Colombie Anglaise (amendé).

Bill (No. 143) pour pourvoir à la nomination de maîtres de hâvre pour certains ports dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Colombie Anglaise et de l'Ile du Prince-Edouard.

Bill (No. 151) pour prolonger le délai pour l'imposition de certains droits de douane et d'excise, et pour établir des restrictions plus sévères sur la vente et la fabrication de liqueurs enivrantes, dans les territoires du Nord-Ouest. (amendé).

Bill (No. 134) pour éviter les doutes quant à l'application de l'Acte 32-33 Vict., ch. 35, au district d'Algoma

Bill (No. 135) pour étendre certains actes relatifs à la prompte administration de la justice en matières criminelles à la province de Manitoba.

M. *Mills*, du comité des bills privés, présente le sixième rapport du dit comité, rapportant le bill (No. 126) pour incorporer la compagnie des Estacades de la Rivière-Rouge, avec des amendements.

L'hon. M. *Ross* présente un bill (No. 153) pour amender les actes relatifs à la milice et à la défense de la Puissance du Canada, et pour étendre ces actes à la province de l'Ile du Prince-Edouard, lequel est lu deux fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture du bill est ordonnée pour demain.

Sur motion de M. *Wood*, il est *résolu* que la partie du cinquième rapport du comité conjoint des impressions qui est relative au rapport et appendix du comité des intérêts manufacturiers de la Puissance soit renvoyée de nouveau au dit comité conjoint pour être reprise en considération.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), il est *ordonné* qu'une motion pour l'adoption des sixième et septième rapport du comité conjoint des impressions soit placée au pied de la liste des Bills et Ordres Publics pour être prise en considération ce jour.

L'ordre du jour pour la troisième lecture du bill (No. 25) pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction du Canada étant lu,—

Sur motion de M. *Moss*, le dit ordre est déchargé, et le bill est renvoyé de nouveau à un comité général pour être amendé de manière a permettre aux sociétés en question qui ont un capital payé de plus de $40,000, et de moins de $200,000, de recevoir des dépôts au montant de leur capital payé ; le dit bill est examiné de nouveau en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, et la troisième lecture est ordonnée pour demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants *sans amendements*.

Bill (No. 20) pour amender la charte de la compagnie Royale Canadienne d'assurances ;

Bill (No. 96) pour amender l'acte d'extradition, 1873;

Bill (No. 88) pour amender l'acte 31 Vic., ch. 44, et les autres actes qui l'amendent ainsi que le tarif de droits de douane imposés par les dits actes, et pour modifier certains droits d'excise;

Bill (No. 97) pour établir un collège militaire dans l'une des villes du Canada où il y a garnison ;

Bill (No. 101) pour déclarer l'intention de l'acte 36 Vic., ch. 30, quant à la subvention à accorder à la Nouvelle-Ecosse.

Aussi, adoptant les bills suivants *avec des amendements* :

Bill (No. 77) relatif aux entrepreneurs de transport par eau. (Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, ces amendements sont adoptés ;)

Bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections contestées des membres de la Chambre des Communes, et concernant des matières s'y rattachant. (Sur motion de l'hon. M. *Dorion*, les dits amendements sont lus une première fois.—Seconde lecture, demain ;)

Bill (No. 61) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de connexion neutre. (Sur motion de M. *Irving*, les dits amendements sont adoptés ;)

Bill (No. 23) pour autoriser *Joseph Meunier* à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, dans la province de Québec. (Sur motion de l'hon. M. *Dorion*, les dits amendements sont adoptés.)

Sur motion de M. *Stirton*, l'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 92) pour amender l'acte 35 *Vic.*, ch. 13, relatif à la représentation dans la Chambre des Communes est déchargé, et le bill est retiré.

Le Bill (No. 144) pour amender l'acte 29 *Vic.*, ch. 57, des statuts de la ci-devant province du Canada est lu une seconde fois, et, sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, renvoyé à un comité spécial composé de MM. *Mackenzie*, (Montréal), *Dorion*, *Thibaudeau*, *Cauchon*, *Smith*, (Westmoreland.) *Mitchell* et *Fréchette*.

Le Bill (No. 145) pour amender l'acte 36 *Vic.*, ch. 47, relatif aux poids et mesures est lu une seconde fois, renvoyé au comité des banques et du commerce.

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), le sixième rapport du comité conjoint des impressions est adopté.

M. *Ross*, (Middlesex) propose que le septième rapport du comité conjoint des impressions soit adopté.

M. *Burpee* (Sunbury) propose pour amendement que la considération de la dite motion soit renvoyée à trois mois.—Rejeté sur la division suivante :—

POUR :
Messieurs

Abbott,	Cauchon,	Galbraith,	Mills,	Robitaille,
Appleby,	Cimon,	Gill,	Mitchell,	Ross (*Durham*),
Baby,	Cunningham (*Marq*),	Gordon,	Moffat,	Rouleau,
Borron,	Currier,	Hagar,	Monteith,	Scatcherd,
Rertram,	De Veber,	Haggart,	Mousseau,	Shibley,
Bowell,	Dewdney,	Harper,	Norris,	Smith (*Selkirk*),
Brooks,	Dymond	Jones (*Leeds*),	Orton,	Stephenson.
Buell,	Fiset,	Kerr,	Paterson,	Wallace,
Bunster,	Fleming,	Masson,	Plumb,	White (*Hastings E.*),
Burk,	Flesher,	McGregor,	Pozer,	White (*Renfrew*),
Burpee, (*Sunbury,*)	Forbes,	McQuade,	Richard,	Wright, (*Pontiac*).—55

CONTRE :
Messieurs

Archibald,	Cheval,	Gibson,	Mackenzie (*Montréal*),	Ross (*Victoria*),
Bain,	Church,	Harvey,	Maclennan,	Rymal,
Barthe,	Cockburn,	Holton,	McCallum,	Scriver,
Béchard,	Colby,	Huntington,	McDonald (*Cap B.*),	Sinclair,
Bernier,	Costigan,	Irving,	McDougall (*Renfrew*),	Smith (*Peel*),
Biggar,	Cunningham (*New W.*)	Killam,	McIsaac,	mi h (*Westmoreland*
Blain,	Delorme,	Kirk,	McKay (*Colchester*),	St. Jean,
Bourassa,	Desjardins,	Laflamme,	Oliver,	Stuart,
Bowman,	De St. Georges,	Laird,	Pâquet,	Taschereau,
Boyer,	Dorion,	Lajoie,	Pelletier,	Thompson(*Haldim'nd*)l
Brown,	Ferguson,	Lanthier,	Pouliot,	Tremblay,
Burpee (*St Jean*)	Fournier,	Laurier,	)Prévost,	Walker,
Casey,	Fréchette,	MacKay, (*Cap Breton*	Ross (*Middlesex*),	Willson,
Casgrain,	Geoffrion,	Mackenzie, (*Lambton*)	Ross(*Prince-Edouard*),	Wood.—70.

La motion de M. *Ross*, (Middlesex) est alors adoptée, et le septième rapport est en conséquence adopté.

La Chambre alors s'ajourne.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'hon. M. *Dorion*.—Vendredi prochain.—Bill pour étendre à la Province de la Colombie Anglaise certaines loi criminelles maintenant en force dans les autres Provinces du Canada.

M. *Caron*.—Samedi prochain.—Adresse demandant tous les papiers et toutes la correspondance au sujet de la démission de M. *N. J. Chaloner*, de Québec, comme préposé à l'engagement des matelots.

No. 38.

OTTAWA, JEUDI, 21 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

No. 39.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 22 MAI 1874.

M. l'Orateur met devant la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de Joliette pour l'année 1873.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la table.

Les pétitions suivantes sont reçues et lues :

De *C. S. Wilson* et autres, de la ville de Picton, et du conseil municipal du comté de Prince-Edouard ; du révérend *F. L. Stephenson* et autres, de Crosby Nord et Sud, et de *John Sheppard* et autres, du Front de Landsdowne, comté de Leeds; et du révérend *J. Hart* et autres, de Reach, comté d'Ontario ; demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes.

M. *Ross* (Middlesex), du comité auquel ont été renvoyées les pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Que le nombre des signatures apposées aux pétitions demandant la passation d'une loi pour défendre la vente des liqueurs enivrantes, venant des diverses provinces, est comme suit :—

Ontario	87,775
Québec	13,302
Nouveau-Brunswick	14,493
Nouvelle-Ecosse	13,337
Isle du Prince-Edouard	3,340
Colombie Anglaise	208

A part celles-ci, des pétitions ont été présentées de la part de corporations municipales représentant une population de 478,756.

Le comité désire aussi, attirer l'attention sur les pétitions venant :

Du corps des anciens de Manitoba ;
Des membres de la législature du Nouveau-Brunswick ;
Du Synode de l'église presbytérienne du Canada ;
De la grande division des fils de la tempérance de la Nouvelle-Ecosse ;
De l'association chrétienne des jeunes gens de la cité de Frédéricton ;
De la conférence chrétienne Bapsiste du Nouveau-Brunswick ;
Des professeurs et élèves du collège de Knox, Toronto ;
De la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa ;
De l'assemblée générale de l'église presbytérienne du Canada ;
De léglise de Nairn, Strabane, comté de Wentworth ;
De l'union de tempérance de Dundas ;
De la conférence annuelle de l'église épiscopale méthodiste de Niagara en Canada, en session à Strathroy, et de la faculté et des élèves du collége Victoria, Cobourg.

Le comité prend aussi la liberté de faire rapport, pour l'information de la Chambre, de certains témoignages se rattachant aux matières qui lui ont été soumises, qu'il croit dignes d'être pris en considération.

L'hon. M. *Fournier*, du comité des chemins de fer, etc., présente le 7e rapport du dit comité, rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :

Bill (No. 122) pour permettre à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de construire un pont sur la rivière des Outaouais.

Bill (No. 114) pour incorporer la compagnie de télégraphe du Canada Central ;

Bill (No. 146) du Sénat, pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest.

Votre comité recommande que la 58e règle soit amendée de manière que l'honoraire payable sur les bills privés soit de deux cents piastres au lieu de cent.

L'Hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le onzième rapport du dit comité rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No. 138) du Sénat pour autoriser les institutions incorporées en dehors des limites du Canada à prêter et placer de l'argent dans ce pays ;

Bill (No. 106) pour incorporer la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa.

Bill (No. 124) pour incorporer la compagnie internationale d'exprès.

Bill (No. 147) du Sénat pour amender l'acte 27 Vic., ch. 49, incorporant la compagnie d'agence de placements du Bas-Canada ;

Bill (No. 123) pour amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance de l'Ouest et d'autres actes y relatifs et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie ;

Bill (No. 136) du Sénat pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la compagnie.

Bill (No. 104) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite comprgnie.

A l'égard des deux bills en dernier lieu mentionnés, votre comité les a amendés en en biffant toutes les dispositions générales qui sont contenues dans le bill maintenant devant la Chambre pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada, de manière à soumettre ces lsociétés à l'opéralion du dit acte, s'il devient loi.

Le comité recommande que la 58e règle soit amendée en élevant de cent piastres à deux cents piastres l'honoraire payable sur les bills privés.

Le comité recommande que l'honoraire payé sur le bill (No. 79) pour étendre les pouvoirs de la société d'épargnes et de placements d'Ontario.

M. *Young*, du comité des comptes publics, présente le premier rapport du dit comité, contenant la résolution suivante comme recommandation :

Résolu, que l'attention du gouvernement soit attirée sur le département de l'imprimeur de la Reine dans le but de s'enquérir si le nombre des employés dans ce département ne pourrait pas être réduit sans nuire à son efficacité

Il présente aussi le second rapport du dit comité, lequel contient un sommaire des témoignages pris au sujet de la route *Dawson*, avec le témoignaige complet et les lettres de M. *Dawson* y annexés.

(*Pour ce sommaire et le témoignage de M. Dawson, etc., voir l'Appendice du Journal.*)

Il présente aussi le troisième rapport du dit comité contenant le rapport du sous-comité auquel ont été renvoyées toutes les matières concernant la 16e section du chemin de fer intercolonial, avec tous les témoignages et papiers y annexés.

(*Pour les témoignages et papiers annexés à ce rapport, voir Appendice du Journal.*)

M. *Geoffrion*, du comité chargé de s'enquérir des causes des difficultés qui ont existé dans le Nord-Ouest en 1869 et 1870, et des causes qui ont retardé l'octroi de l'amnistie annoncée dans la proclamation lancée par le Gouverneur-Général du Canada, Sir *John Young*, et de plus de s'enquérir si d'autres promesses d'une amnistie ont été faites, depuis et jusqu'à quel point cette amnistie a été promise, présente un rapport du comité, lequel est comme suit

Qu'il a tenu trente sept séances et interrogé vingt-et-un témoins, et qu'il a poussé l'enquête avec toute la diligence possible depuis que le sujet lui a été soumis.

Qu'il a, autant que possible, pris les témoignages séparément sous les trois divers sujets de renvoi, savoir : 1o. les causes de difficultés qui ont existé dans le Nord-Ouest en 1869 et 1870 ; 2o. les causes qui ont retardé l'octroi de l'amnistie annoncé dans la Proclamation du Gouverneur-Général du Canada, Sir *John Young*, maintenant Lord *Lisgar* ; 3o. si d'autres promesses d'amnistie ont jamais été faites et jusqu'à quel point elles l'ont été.

Que d'après sa manière d'interpréter le premier sujet de renvoi, il a tâché de limiter les témoignages pris sur ce sujet aux circonstances qui sont survenues ou à l'état de choses qui existait antérieurement à la résistance organisée qui a été faite à l'entrée de l'hon. *Wm. McDougall* dans le territoire concevant qu'ici ont commencé les difficultés elles-mêmes, et qu'il n'est pas autorisé à s'enquérir sur l'histoire de ces difficultés.

Qu'il a examiné plusieurs témoins et qu'il a reçu plusieurs documents importants sur ce sujet aussi bien que sur les autres sujets qui lui ont été soumis ; et bien qu'il ait par là obtenu beaucoup d'informations précieuses, il n'a pu compléter l'enquête, vu que plusieurs témoins importants sont en Europe et au Nord-Ouest, et qu'on n'a pu les faire venir devant le comité.

Le comité a aussi reçu des témoignages sur le troisième sujet de l'enquête, lesquels, sans être strictement applicables, semblaient se rapporter à la question de savoir si quelque obligation implicite d'accorder une amnistie découlait des circonstances, bien qu'elle ne constituât point une promesse directe d'amnistie.

Le comité fait rapport de la preuve qu'il a obtenue tant par les témoignages que par les documents produits devant lui, et il laisse à la chambre de considère si, sous les circonstances mentionnées, d'autres mesures seront prises, ou si les procédures du comité seront terminées par ce rapport et par la preuve soumise ci-jointe.

(*Pour les témoignages et documents qui accompagnent ce rapport, voir Appendice du Journal.*)

M. *Ross* (Middlesex), du comité conjoint des impressions présente le 8e rapport de ce comité contenant le rapport de son sous-comité nommé pour examiner les comptes des impressions, ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'année dernière, et le bilan annuel des comptes d'impression qu'il recommande à la considération des deux chambres.

CHAMBRE DE COMITÉ,

21 *Mai* 1874.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions pour examiner les comptes des impressions, et auquel a été renvoyé le rapport du greffier sur les services de l'année dernière, ainsi que le bilan annuel, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Le bilan a été soigneusement examiné avec les pièces justificatives, et ils ont été trouvés corrects.

Les divers items de dépenses ont aussi été comparés avec les comptes en détail, dûment acquittés. Cet examen a pleinement satisfait le sous-comité.

Le sous-comité a aussi vérifié les mesurages des impressions et les prix exigés pour les divers documents imprimés durant l'année dernière, dont une série complète s'élevant au chiffre de 1270, lui a été soumise. Le tout a été trouvé correct.

Les livres indiquant la dépense sous les divers chapitres, pour laquelle dépense des comptes étaient ouverts, ont été examinés et trouvés corrects.

Le sous-comité ayant, comme il le dit plus haut, examiné soigneusement les comptes et les livres en rapport avec le service des impressions pour le Parlement, ne croit pas nécessaire, a cette période avancée de la session, de s'enquérir sur d'autres matières, surtout lorsque de nouveaux contrats sont à la veille d'être conclus. Cependant le sous-comité désire exprimer son entière approbation pour la manière dont les divers comptes sont tenus, manière qui rend l'examen de ces comptes facile, expéditif et satisfaisant.

Le tout respectueusement soumis

GEO. W. ROSS,
Président,

D. STIRTON.
M. H. GOUDGE,
J. SIMPSON.

CHAMBRE DE COMITÉ,

26 Mars 1874.

Au Président et aux membres du comité collectif des deux Chambres au sujet des impressions.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre le compte annuel des impressions du Parlement pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873, lequel s'élève à la somme de $40,727.61.

Les livres et comptes, accompagnés de leurs pièces justificatives, sont prêts pour l'apurement.

Le comité remarquera que les frais de ce service sont plus élevés qu'à l'ordinaire, mais en consultant le dernier rapport annuel, il verra que cet excédant de dépense était prévu par les faits y énoncés. Il lui faudra aussi tenir compte de l'augmentation de 27 par cent sur les premiers prix du contrat.

La reliure est supérieure à celle des impressions de la précédente session, et cet ouvrage a été exécuté sans retard après la livraison des feuilles par l'imprimeur.

Le papier d'impression fourni était de la qualité voulue.

L'espace demandé par le comité pour y déposer les feuilles imprimées a été obtenu, et il remplit l'objet désiré autant que les voûtes le permettent.

A venir jusqu'en août dernier, la partie anglaise des impressions a bien marché, et selon la recommandation du comité, "que l'ouvrage sera exécuté sans interruption pendant la vacance, selon que le greffier l'ordonnera;" mais dans ce mois, des difficultés surgirent entre l'entrepreneur et ses ouvriers, qui ne nécessitèrent la permeture de ses ateliers, mais bien que cette interruption ne fut que temporaire, elle n'en retarda pas moins l'exécution de l'ouvrage, et de l'emploi de nouveaux ouvriers non au fait de ce genre d'ouvrage il résultat beaucoup de confusion et d'embarras; mais lorsque le parlement se réunit en octobre dernier, nous pûmes néanmoins mettre à la bibliothèque, pour l'usage des députés, un exemplaire complet de la version anglaise des journaux et documents de la session.

Quant à la partie française, et ainsi que les traducteurs français s'en était plaint, elle était si en arrière et vu surtout la prévision d'une prochaine rentrée des Chambres, que je crus devoir attirer l'attention de l'entrepreneur sur cette clause de son contrat, qui pourvoit à ce que dans le cas de retardement, l'exécution de l'ouvrage puisse être confiée à une autre personne, et cela tout en lui suggérant qu'il serait de son avantage de se procureur de l'aide du dehors plutôt que de me laisser ce soin. A cela, il fit valoir l'impossibilité où il était de ne pouvoir trouver à Ottawa le nombre nécessaire de typographes français, mais il envoya une partie de l'ouvrage à Montréal, et maintenant l'arriéré est presque regagné.

Conformément aux instructions du 10me rapport du comité (21 mai 1873), j'ai fait publier, dans les différents journaux désignés, "des annonces demandant des soumissions pour le service des impressions du parlement, telles soumissions devant être envoyées pas plus tard qu'à midi, le premier jour de la prochaine session du parlement."

J'ai reçu plusieurs soumissions avant la réunion des Chambres en octobre dernier, mais comme il n'a point été nommé de comité pendant cette session, elles sont restées scellées et en ma possession. Je les soumets maintenant au comité.

Dans la forme ordinaire, j'ai transmis au ministre des finances une estimation de la somme qu'exigera probablement le service des impressions pour l'année commençant au 1er juillet 1874, et dont le montant est de $40,000 sujet à l'approbation du comité.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY,
Greffier du Département des Impressions du Parlement.

Dt. COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, Bilan annuel, du 1er juillet 1872, au 30 juin 1873. *Av.*

		$ cts.	Pièces justificatives No.		$ cts.
1872. juillet 1...	Papier restant de la dernière Session.....	935 47	1	Impression, I. B. Taylor, balance du dernier compte.... $2,190 06 Impression, I. B. Taylor..... 3,756 43	
	Montants émis pour les Impressions du Parlement.....	35,000 00			5,946 49½
	Montants émis pour l'impression de Rapports des Départements..... $490 00 2,000 00	2,490 00	2	Impression, I. B. Taylor.....$18,241 69 Moins la retenue représentant les 20 p. c..... 3,648 34	
	Montant reçu pour l'impression des Bills Privés..... 556 92 418 18	975 10			14,593 35
	Mandats à compte de l'augmentation de 27 p. c. sur le prix des impressions..... 4,000 00 925 25	4,925 25		Impressions, I. B. Tayler, augmentation de 27 p. c. sur $18,241.69....	4,925 25
			3	Reliure.....	3,463 76
			4	Papier d'impression..... .....$11,830 71 do do de la dernière Session..... 935 47	
				Valeur totale de papier en main$12,766 18 Restant pour la prochaine Session..... 984 35	
				Coût total du papier employé.....	11,781 83
			5	Assurance.....	120 09
			6	Salaires.....	2,400 00
			7	Frais de Post.....	274 42
			8	Litographie.....	141 43
			9	Papier à Enveloppe.....	255 20
			10	Divers.....	126 06
			11	Fonds de retraite.....	73 33
				Dépense totale.....	$44,192 71
				Valeur de papier restant..... $984 35 Balance due à l'entrepreneur.. 851 24	133 11
					$44,325 82

Balance de papier en main :—
27 Rames grand raisin (Royal), à $2.95..... $79 65
800.. 12.. 12 de papier écolier, à $1.13..... 904 70
$984 35

Coût total comme ci-haut..... ...$44,192 71
REMISES :—
Rapports des Départements.$2,499 00
Bills Privés..... 975 10
3,465 10
Coût total des impressions du Parlement.. $40,727 61
Les frais d'impression de chaque Chambre peuvent se décomposer comme suit :
Sénat..... $10,559 01
Chambre des Communes..... 30,168 60
$40,727 61

CHAMBRE DU COMTÉ, 26 mars 1874.
15 avril 1874.—Revisé et trouvé correct.

GEO. W. ROSS,
Président.
D. SIMPSON,
M. H. GOUDGE,
J. STIRTON.

HENRY HARTNEY,
Greffier du département des impressions du gouvernement.

M. *Pâquet*, du comité d'immigration et de colonisation, présente un rapport du dit comité. (*Voir l'Appendice du journal pour le dit rapport.*)

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est *ordonné* que la 58e règle de cette chambre soit amendée en retranchent les mots "cent piatres" et en les remplaçant par les mots "deux cents piastres."

Sur motion de M. *Mills*, il est *ordonné* que la 51e règle de cette Chambre soit amendée de manière que le avis dans la *Gazette officielle*, quant à la province de Manitoba, soient imprimés en anglais et en français de même que pour la province de Québec.

L'hon. M. *Mackenzie*, présente la réponse à une adresse du 4 du courant, demandant le rapport ou les rapports des commissaires nommés pour s'enquérir des causes des grandes inondations du fleuve St. Laurent, le printemps, entre Québec et Montréal.

Aussi, la réponse à une adresse du 11 du courant, demandant copie de toute correspondance entre *E. J. Farrer*, ci-devant l'un des rédacteurs du "*Toronto Mail*." et maintenant agent d'émigration en Irlande ; aussi, copie des instructions adressés au dit *E. J. Farrer* lorsqu'il a été envoyé en Irlande, avec indication du salaire qu'il reçoit.

Aussi, la réponse à une adresse du 18 du courant, demandant un état du coût des ponts sur le chemin de fer intercolonial, indiquant le coût comparatif des arches en bois et en fer ; aussi, toute correspondance et tous rapports des commissaires, des ingénieurs et autres soumis au gouvernement, et tous ordres en conseil sur le sujet.

Sur motion de l'hon. M. *Smith* (Westmoreland), il est ordonné que l'honoraire sur le bill (No. 82) pour incorporer la compagnie du pont de chemin de fer St. Jean soit remboursé, moins le coût de l'impression.

L'hon. M. *Robitaille*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de la route la meilleure et la plus directe pour les passagers entre la Puissance du Canada et l'Europe, etc., présente le rapport du dit comité. (Pour le dit Rapport, voir *Appendice du Journal*)

M. *Prévost* présent un bill (No. 156) pour continuer pendant un temps limité les actes y mentionnés, lequel est lu la première et la seconde fois, et la troisième lecture en est ordonnée pour demain.

M. *Costigan* propose que la 51e régle de la Chambre soit amendée de manière que les avis, dans la *Gazette officielle* et les papiers locaux, quant à la province du Nouveau-Brunswick, soient publiés en anglais et en français, de même que dans la province de Manitoba.

Après quelques débats, la motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Le bill (No. 153) pour amender les actes relatifs à la milice et à la défense de la Puissance du Canada, et pour étendre ses actes à la province de l'Ile du Prince Edouard est lu une troisième fois et passé.

Les résolutions adoptées en comité des subsides hier sont rapportées, lues une seconde fois et adoptées, et elles sont comme suit.

CHEMINS DE FER (*Continuation*).

76. Chemin de fer de Fort Garry et Pembina..... 650,000 00

TRAVAUX PUBLICS, CAPITAL.

274. Chemin de fer du Pacifique : construction ; amélioration des eaux navigables de l'intérieur en rapport avec ce chemins..... 1,500,000 00

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 39) pour établir de meilleures dispositions pour la décision des élections des membres de la Chambre des Communes et concernant dess matières s'y rattachant, sont lus la seconde fois et adoptés:

Les ordres du jour suivants sont déchargés, savoir :

La chambre pour examiner une certaine résolution relative à la maison de la Trinité de Québec ;

La chambre en comité pour examiner une résolution pourvoyant au paiement d'une indemnité, à même le revenu du havre de Québec, au président du bureau des Commissaires du dit havre.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 152) pour établir des dispositions pour la construction d'un bassin de radoub à Québec, et pour d'autres fins est déchargé et le bill est retiré.

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution pourvoyant à l'amélioration de havres et chenaux au moyen de droits de tonnage.

(En comité).

La résolution suivante est adoptée :

Résolu, Qu'il est expédient d'appliquer à tous les ports que le gouverneur en conseil jugera à propos de les appliquer les actes 32 et 33 Vic., ch, 20 pourvoyant, par le moyen de droits de tonnage, à l'amélioration des havres et chenaux aux dits ports.

Résolution à rapporter

La dite résolution est en conséquence rapportée lue une seconde fois, et adoptée.

L'Hon. M. *Smith* (Westmoreland) présente alors un bill (No. 157) pour étendre certains actes pour l'amélioration de havres à tous les ports où cette amélioration est requise.—Seconde lecture demain.

Le biil (No. 140) pour autoriser l'achat de la jetée ou brise-lame à Cow Bay et pour pourvoir à son entretien, est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 133) pour amender la charte de la compagnie de crédit de Montréal (du Sénat) est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

L'Hon. M. *Dorion* présente un bill (No. 161) pour étendre à la Province de la Colombie Anglaise certaines lois criminelles maintenant en force dans les autres provinces de la Puissance, lequel est lu deux fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de cet Honorable corps, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No. 159) pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention de 1872. (Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, le bill est lu une première fois.—Seconde lecture, demain ;)

Bill (No. 160) pour incorporer la compagnie de construction de navires d'Hopewell. (Sur motion de l'hon. M. *Smith*, ce bill est lu une première et une seconde fois, et renvoyé au comité des banques et du commerce.)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du Canada, étant lu ;—

L'hon. M. *Mackenzie* informe la Chambre que Son Excellence ayant été informée du sujet des dites résolutions, elle les recommande à la Chambre des Communes.

La Chambre se forme alors en comité.

(*En Comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu qu'il est expédient d'établir des dispositions pour l'extinction de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du Canada aux conditions suivantes, savoir :

Que la dite compagnie ou toute compagnie qui pourra être organisée en vertu d'un acte de la présente Session paiera au gouvernement une somme de cent mille louis sterling.

Résotu que les bons portant hppothèque de seconde classe au montant de £50.000, que possède maintenant le gouvernement et les bons pour une autre somme de £50,000 portant hypothèques de troisième classe conserveron leur priorité et leur rang actuels dans tout nouvel arrangement qui pourra être conclu.

Résolu que l'intérêt accru sur les dits bons de seconde classe sera payé conformément aux conditions portées dans les divers actes relatifs au dit chemin de fer.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En Comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1875, la somme de $2,400,286.46 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1874, la somme de $26,168,244.38 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, et permis au comité de siéger de nouveau, demain.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés :—

Bill (No. 137) du Sénat pour incorporer la compagnie anglo-américaine d'hypothèques et de placements (responsabilité limité), (amendé) ;

Bill (No. 125) pour incorporer la compagnie coloniale de construction et de placements ;

Bill (No. 139) pour incorporer la Halle des Bois de la cité de St. Jean du Nouveau-Brunswick ;

Bill (No. 154) pour conférer certains pouvoirs additionnels à la compagnie du Havre de Port-Whitby (du Sénat) ;

Bill (No. 126) pour incorporer la compagnie des Estacades de la Rivière-Rouge. (Amendé.)

Sur motion de M. *Ross* (Middlesex), il est

Résolu, que la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à 8 heures, P. M., ce jour,

8 P. M.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

Le bill (No. 131) pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent pour la construction d'un bassin de de radoub à Esquimalt, est lu la seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est adopté, lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 71) déclarant le chemin de fer du sud du Canada un ouvrage pour l'avantage général du Canada dans le sens de la clause 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867, est de nouveau examiné en comité général, amendé, rapporté, adopté, lu une troisième fois, et passé.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, l'ordre du jour pour la seconde leeture du bill (No. 41) pour amender la 29e clause de l'acte 32 et 33 Vic., ch. 29, à l'effet d'amender l'acte relatif à la procédure dans les causes criminelles est déchargé, et le bill est retiré.

M. *Moss* propose que le bill (No. 25) pour établir des meilleures dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada soit maintenant lu une troisième fois.

L'hon. M. *Cauchon* propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour l'amender en décrétant que toutes les dispositions du dit bill s'appliqueront à toutes les sociétés de construction ; pourvu toujours que les sociétés qui n'auront pas un capital payé de plus de $40,000 n'émettront point de débentures ni ne recevront de dépôts.

Après quelques débats, cette motion est retirée avec la permission de la Chambre.

Le bill est alors lu une troisième fois et passé.

La chambre alors s'ajourne à demain, à 1 heure P. M.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

L'Hon. M. *Smith* (Westmoreland)—Samedi prochain.—Comité général pour examiner la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'étendre à la Province de l'Isle du Prince Edouard certains actes du Parlement du Canada, savant:

1. 37 Victoria, chapitre 64, intitulé: "Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins, dans le cas de maladie et de détresse," tel qu'amendé par la 33e Vic. ch. 19, intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse;

2. 31 Victoria, chapitre 65, intitulé: "Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers, tel qu'amendé par la 32e et 33e Vic., chap. 39, intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers," tel qu'amendé par la 36e Victoria, ch. 53, intitulé: "Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur," et pour tous actes passés dans la présente session;

3. 32–33 Vic., ch. 38, intitulé: "Acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets;

4. 33 Vic., ch. 14, intitulé: "Acte concernant le cabotage canadien;

5. 33 Vic., ch. 17, intitulé: Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires;"

6. 33 Vic., ch. 16, intitulé: "Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien;

7. 36 Vic., ch. 8, intitulé, "Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires;"

8. 36 Vic., chap. 54, intitulé: "Acte concernant le pilotage;"

9. 36 Vic., chap. 55, intitulé: "Acte concernant les naufrages et le sauvetage;"

10. 36 Vic., chap. 56, intitulé: "Acte concernant les chargements sur les ponts des navires;"

11. 36 Vic., chap. 57, intitulé: "Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des vapeurs à passagers;"

12. 36 Vic., chap. 128, intitulé: "Acte relatif aux navires, et pour leur enregistrement, inspection et classification;"

13. 36 Vic., chap. 129, intitulé: "Acte relatif à l'engagement des matelots,—et d'abroger certains actes de l'Assemblée générale de la dite province de l'île du Prince-Edouard sur de pareils sujets, savoir:

1. 36 Vic., chap. 3, intitulé: "Acte relatif à la navigation par bateaux à vapeur dans la dite île;"

2. 7 Guillaume IV, chap. 19, intitulé: "Acte pour régler les devoirs et obligations des pilotes, et pour abroger les actes ci-devant passés à cette fin;"

3. 11 Vic., chap., 18, intitulé: "Acte pour étendre les dispositions de l'acte relatif aux pilotes;"

4. 33 Vic., chap. 13, intitulé: "Acte pour amender certains actes y mentionnés, relatifs aux pilotes;"

5. 18 Vic., chap. 16, intitulé: "Acte relatif aux charges de contrôleur des lois de douane et de navigation pour Charlottetown, de percepteur des droits d'excise et régistraire, celles de ses assistants et de surintendant des affaires maritimes;"

M. *Young*.—Impression des premier, seconds et troisième rapports du comité des comptes publics.

M. *DeCosmos*.—Si le gouvernement a l'intension de commencer la construction du chemin de fer canadien du Pacifique dans la Colombie Anglaise en l'année 1874? Si oui, en quel endroit? Si non, pourquoi pas?

M. *Mousseau*.—Samedi prochain.—Que la preuve mise devant la Chambre par le comité nommé pour s'enquérir des difficultés dans le Nord-Ouest, en 1869 et 1870, est suffisante pour établir qu'il serait juste et expédient et avantageux pour la province de Manitoba qu'une amnistie fût accordée aux personnes concernées dans les troubles qui ont eu lieu dans cette province pendant l'hiver de 1869 à 1870; et qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la reine, pour la prier de vouloir bien gracieusement ordonner qu'une amnistie générale soit accordée à toutes les personnes accusées d'offenses commises durant les dits troubles et en rapport avec ces troubles.

No. 39.

OTTAWA, VENDREDI, 22 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874.

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

No. 40.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, SAMEDI, 23 MAI 1874.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la table.

La pétition du vice-président et des directeurs de la Société de Crédit Foncier du Bas-Canada, demandant certains amendements à son acte d'incorporation, est lue et reçue.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants de Leurs Honneurs, sans amendements, savoir :

Bill (No. 130) pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de : "le Crédit Foncier du Bas-Canada".

Bill (No. 132) pour étendre le délai fixé pour payer la souscription au capital de la Compagnie du pont et du *tunnel* du Canada et de New-York.

Bill (No. 120) pour incorporer la Compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie de Stadacona.

Bill (No. 117) relatif au crime de libelle.

Aussi adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :

Bll (No. 30) pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'assurances mutuelles maritimes du Canada ;

Bill (No. 43) pour conférer certains pouvoirs à la Compagnie hydraulique et manufacturière du Richelieu ;

Bill (No. 53) pour incorporer la Compagnie unie des mines d'argent ;

Bill (No. 69) pour amender de nouveau l'acte 31 Vic., ch. 48, intitulé : "Acte concernant les compagnies d'assurances" ;

Bill (No. 99) pour amender l'acte 36 Vic , ch. 31, pour le rajustement des traitements des juges, et pour d'autres fins ;

Bill (No. 94) pour amender l'acte relatif à l'administration de la justice, et pour l'établissement d'une force de police dans les territoires du Nord-Ouest ;

Bill (No. 128) pour amender l'acte relatif aux vagabonds ;

Bill (No. 95) pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires ;

Bill (No. 89) pour amender l'acte des terres de la Puissance,

Aussi, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :

Bill (No. 64) pour incorporer la Compagnie modèle d'assurances maritimes du Canada. (Sur motion de M. *Baby*, les dits amendements sont adoptés).

Bill (No. 33) pour incorporer la Compagnie du chemin de fer du lac Supérieur et de Manitoba. (Sur motion de M. *Moss*, les dits amendements sont adoptés.)

Bill (No. 34) pour incorporer la Compagnie du chemin de fer de jonction d'Ontario et du Pacifique du Canada. (Sur motion de M. *Moss*, les dits amendements sont adoptés).

Bill (No. 127) pour amender l'acte relatif aux travaux publics du Canada.

La Chambre procède à la considération des amendements faits par le Sénat au bill (No. 127) en dernier lieu mentionné, et les amendements étant lus, sont adoptés, l'amendement fait au paragraphe 5 de la clause 2.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, il est *résolu* que cette Chambre regrette de ne pouvoir concourir dans l'amendement qui a été fait au paragraphe 5 de la clause 2 pourvoyant à la soumission, aux arbitres de la Puissance, d'une réclamation pour le paiement d'une somme additionnelle, pour les raisons suivantes :

1o. Parce que l'amendement décrète que si une partie ayant droit à une compensation n'est point satisfaite de la somme payée par le ministre à une cour, la question du montant de la compensation sera soumise au bureau des arbitres, rendant par là cette soumission impérative, ce qui est contraire à l'Acte des travaux publics, 31 Vic., ch. 12, qui autorise le ministre des travaux publics à soumettre ainsi les questions, mais ne l'y oblige pas.

2o. Parce que cet amendement permettrait à plusieurs personnes réclamant la même compensation de faire soumettre la question sur leurs réclamations séparées, lorsque la question du droit à la compensation ne serait pas encore décidée.

L'honorable M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le douzième rapport du dit comité rapportant le bill du Sénat (No. 160) pour incorporer la compagnie de construction de navires d'Hopewell, avec de amendements.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est *ordonné* que le dit bill soit placé sur les ordres du jour de ce jour.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est *ordonné* que l'honoraire payé sur le bill (No. 79) pour étendre les pouvoirs de la société d'épargnes et de placements d'Ontario soit remboursé, moins les frais d'impression.

L'hon. M. *Huntington* présente la réponse à une adresse du 11 du courant demandant copies : 1o. de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, et les rapports et documents faisant partie de cette correspondance, au sujet de l'offre faite par M. *John Webb*, du Cap Santé, manufacturier, pour l'achat d'une certaine pointe de terre pour y établir des manufactures, la dite pointe de terre, située dans la paroisse de Ste. Jeanne-de-Neuville, a été anciennement acquise par le gouvernement impérial pour des fins militaires, et se trouve maintenant sous le contrôle du gouvernement fédéral; 2o. de la correspondance entre le gouvernement fédéral et M. *John Webb* à ce sujet; 3o. du bail mentionné dans une lettre du département de la milice, en date du 8 avril, consenti par le gouvernement en faveur de *J. H. Boswell*, écuier, de Québec, de la dite pointe de terre.

La résolution adoptée en comité général hier, au sujet de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du nord du Canada, est rapportée, lue une seconde fois, et adoptée par la Chambre, et elle est comme suit :

Résolu, qu'il est expédient d'établir des dispositions pour l'extinction de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du Canada aux conditions suivantes, savoir :

1o. Que la dite compagnie ou toute compagnie qui pourra être organisée en vertu d'un acte de la présente session paiera au gouvernement une somme de cent mille louis sterlings ;

2o. Que les bons portant hypothèque de seconde classe au montant de £50,000, que possède maintenant le gouvernement, et les bons pour une autre somme de £50,000 portant hypothèques de troisième classe conserveront leur priorité et leur rang actuels dans tout nouvel arrangement qui pourra être conclu;

3o. Que l'intérêt accru sur les dits bons de seconde classe sera payé conformément aux conditions portées dans les divers actes relatifs au dit chemin de fer.

Les résolutions adoptées en comité général des voies et moyens hier sont rapportées, lues une seconde fois, et adoptées par la Chambre, et elles sont comme suit :

1o. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1874, la somme de $2,400,286.46 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada;

2o. *Résolu*, que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1875, la somme de $26,168,244.38 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

L'honorable M. *Mackenzie* présente alors un bill (No. 155) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années financières expirant respectivement le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875, et pour d'autres fins relatives au service public; lequel est lu trois fois et passé.

Le Bill (No. 148) pour autoriser le transfert de l'embranchement de Windsor du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest est lu une seconde fois, examiné en comité général, amendé, rapporté, et les amendements sont adoptés.

L'honorable M. *Mackenzie* propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Goudge*, propose pour amendement qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour l'amender, en y ajoutant ce qui suit : "Que les prix sur l'embranchement de Windsor ne soient pas plus élevés que ceux sur le chemin de fer Intercolonial et les autres chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse. — Rejeté sur divison.

M. *Oakes* propose alors pour amendement que le bill soit de nouveau renvoyé à un comité général pour y ajouter la clause suivante : " Que le dit chemin de fer d'embranchement ne soit point transféré à la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest, à moins que son chemin depuis Annapolis jusqu'à Yarmouth ne soit construit sur la ligne à laquelle il est pourvu par l'acte de la Nouvelle-Ecosse de 1874, intitulé : " Acte pour modifier et amender l'acte à l'effet d'encourager la construction de certains chemins de fer. "—Rejeté sur division.

M. *Goudge* proprose encore pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général pour y ajouter ce qui suit :—" Que si la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest ne termine pas son chemin d'ici à cinq ans, alors la possession de l'embranchement de Windsor passera au gouvernement. "—Rejeté sur division.

La motion de l'hon. M. *Mackenzie* est alors adoptée, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Sur motion du très-hon. Sir *J. A. Macdonald*, il est *résolu* que le comptable de cette Chambre soit autorisé à payer à *T. S. Thompson*, écr., M. P., pour Cariboo,—à *A. B. Borron*, écr., M. P., pour Algoma,—à *L. G. Harper*, écr., M. P., pour Gaspé, —à *S. F. Perry*, écr., M. P., pour Prince (I. P. E.), le montant entier de leur indemnité, de même que s'ils eussent été présents et qu'ils eussent pris leur siége en cette Chambre le 26 mars dernier, vu les circonstances spéciales se rattachant à leur élection dans ces cas.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant (No. 162) de leurs Honneurs pour continuer pendant un temps limité l'Acte de la faillite de 1869 et les actes qui l'amendent, et demandant à cette Chambre d'y concourir.

Sur motion de l'hon. M. *Dorion*, le dit bill est lu trois fois et passé, et le titre en est amendé en y ajoutant les mots " et pour d'autres fins."

La Chambre se forme en comité pour examiner une résolution pour étendre certains actes à la Province de l'Ile du Prince-Edouard.

(En comité).

La résolution suivante est adoptée :

Qu'il est expédient d'étendre à la Province de l'Ile du Prince-Edouard certains actes du Parlement du Canada, savoir :

1. 31 Victoria, chapitre 64, intitulé : " Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins, dans le cas de maladie et de détresse," tel qu'amendé par la 33e Vic., ch. 19, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse ;

2. 31 Victoria, chapitre 65, intitulé : " Acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers, tel qu'amendé par la 32e et 33e Vic., chap. 39, intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur et la plus grande sécurité de leurs passagers," tel qu'amendé par la 36e Victoria, ch 53, intitulé : " Acte pour amender les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur," et par tous actes passés dans la présente session ;

3. 32-33 Vic., ch. 38, intitulé : " Acte relatif aux enquêtes sur les naufrages et à d'autres objets ;

4. 33 Vic., ch. 14, intitulé : " Acte concernant le cabotage canadien ;

5. 33 Vic., ch. 17, intitulé : Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires ; "

6. 33 Vic., ch. 16, intitulé : " Acte qui pourvoit à la discipline à bord des vaisseaux du gouvernement canadien ;

7. 36 Vic., ch. 8, intitulé : " Acte concernant le transport des matières dangereuses dans les navires ;"

8. 36 Vic., chap. 54, intitulé : "Acte concernant le pilotage ;"

9. 36 Vic., chap. 55, intitulé : " Acte concernant les naufrages et le sauvetage ; "

10. 36 Vic., chap. 56, intitulé : " Acte concernant les chargements sur les ponts des navires ;"

11. 36 Vic., chap. 57, intitulé : " Acte pour pourvoir au maintien de l'ordre à bord des vapeurs à passagers ; "

12. 36 Vic., chap. 128, intitulé : " Acte relatif aux navires, et pour leur enregistrement, inspection et classification ; "

13. 26 Vic., chap. 129, intitulé : " Acte relatif à l'engagement des matelots,—et d'abroger certains actes de l'Assemblée générale de la dite province de l'île du Prince-Edouard sur de pareils sujets, savoir :

1. 26 Vic., chap. 3, intitulé : " Acte relatif à la navigation par bateaux à vapeur dans la dite île ; "

2. 7 Guillaume IV, chap. 19, intitulé : " Acte pour régler les devoirs et obligations des pilotes, et pour abroger les actes ci-devant passés à cette fin ; "

3. 11 Vic., chap., 18, intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte relatif aux pilotes ; "

4. 33 Vic., chap. 13, intitulé : " Acte pour amender certains actes y mentionnés, relatifs aux pilotes ; "

5. 18 Vic., chap. 16, intitulé : " Acte relatif aux charges de contrôleur des lois de douane et de navigation pour Charlottetown, de percepteur des droits d'excise et régistraire, celles de ses assistants et celle de surintendant des affaires maritimes ; "

6. 9 Vic., chap. 27, intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour le règlement des marins embarqués dans tout navire ou vaisseau appartenant à l'île du Prince-Edouard, lorsque ce navire ou ce vaisseau sera dans les limites de la juridiction de la dite île ;

7. 28 Vic., chap. 18, intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour lerèglement des marins embarqués dans un navire ou vaisseau appartenant à l'île du Prince-Edouard, lorsque ce navire ou ce vaisseau sera dans les limites de la juridiction de la dite île.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est en conséquence rapportée, lue une seconde fois, et adoptée.

L'hon. M. *Smith* (Westmoreland) présente alors un bill (No. 158) pour étendre les actes y mentionnés à l'île du Prince-Edouard, lequel bill est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 142) pour pourvoir à la nomination de gardiens de port à certains ports de la Puissance est lu une seconde fois, examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture des bills suivants est déchargé, et les bills sont retirés, savoir :

Bill (No. 129) relatif à la faillite ;

Bill (No. 150) pour étendre certaines dispositions de l'acte des marins aux navires employés à naviguer sur les eaux de l'intérieur du Canada ;

Bill (No. 157) pour pourvoir à l'amélioration des havres et canaux au moyen de droits de tonnage.

Le bill (No. 159) du Sénat, pour amender de nouveau l'acte des brevets d'invention de 1872 est lu une seconde et une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 156) pour continuer pendant un certain temps les actes y mentionnés est lu une seconde fois, examiné en comité général, et au bout de quelque temps, le comité se lève sans faire de rapport.

M. *Casey*, du comité spécial au sujet du havre de Port Stanley nommé pour s'enquérir sur l'état du havre de Port Stanley quand il a été transféré à des syndics pour la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley ; sur l'administration subséquente des affaires du dit havre ; sur la perception des péages et la manière dont il en a été disposé ; sur les recettes et dépenses de tous autres fonds, et sur l'état et les besoins actuels du dit havre, présente le premier rapport du comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné attentivement les états mis sur la table de la Chambre, et d'autres papiers et livres relatifs au havre de Port Stanley. Il a aussi interrogé cinq témoins.

Il paraît, d'après les états en question, que le havre fut cédé à la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, en vertu de lettres patentes en date du 1er septembre 1859, à certaines conditions y mentionnées, et qu'il est resté en la possession de cette compagnie jusqu'au 4 novembre 1873, alors qu'il a été transféré par la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley, avec l'assentiment du gouvernement, à la compagnie du grand chemin de fer Occidental, aux conditions mentionnées dans la cession primitive.

Votre comité trouve que lorsque le havre fut transféré à la dite compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley en 1859, l'un des quais était complètement terminé, et l'autre presque terminé; que ces deux quais étaient en bon état jusqu'au point où leur construction était rendue, et qu'il y avait une profondeur d'eau suffisante dans la plus grande partie du bassin pour le mouillage et la manœuvre des navires.

Que le bassin du dit havre, lorsqu'il était sous l'administration de la dite compagnie, était obstrué en grandes partie, et que maintenant il offre moins de commodité pour les navires qu'en 1859.

Que les quais, qui étaient presque neufs en 1859, sont bien détériorés, bien qu'on les ait réparés en différents temps, et qu'on soit encore à l'heure qu'il est, de les réparer.

Que le bassin du havre n'est pas aujourd'hui en aussi bon état qu'en 1859, mais il paraît exister une différence d'opinion quant à l'état relatif des quais.

Que la compagnie ne paraît pas avoir pris les précautions ordinaires dans la surveillance des travaux exécutés par l'entrepreneur du draguage, et que des témoignages vont à dire que par suite de cette négligence, l'entrepreneur a été payé en grande partie pour de l'ouvrage qu'il n'avait jamais fait.

Que les fonds de la commission ne paraissent pas avoir été employés d'une manière économique.

Que des deniers qui appartenaient à la commission du havre ont été employés par la compagnie pour ses propres besoins, au moins dans deux occasions; les sommes ainsi employées étant de $3,500.00 et de $500 respectivement; mais que ces sommes ont été remboursées, dans le premier cas, après plusieurs années avec intérêt à quatre pour cent, et, dans le dernier cas, au bout d'un temps moins long, sans intérêt.

Que ces sommes ne sont point entrées dans les comptes du havre comme ayant été ainsi employées.

Que, dans une autre circonstance, la compagnie s'est servie d'une partie de l'argent du havre pour construire des travaux en dehors de ses limites, qu'elle considérait avantageux pour le dit havre, mais sans l'autorisation du gouvernement, et que cette somme (qui était de $1,080.00) n'a jamais été remboursée, mais reste sur les livres de la compagnie comme dette due par le gouvernement.

Que les taux de péage ont été diminués sans l'autorité d'un ordre en conseil, tel que requis par l'acte de cession de la Couronne, mais seulement sur une prétendue autorisation verbale donnée par le ministre des Travaux Publics, et que des péages peu élevés ont de la même manière été exigés sur des navires qui appartenaient pour la plus grande partie à la compagnie.

Qu'il est établi que cette préférence avait l'effet d'empêcher d'autres navires d'arrêter au havre.

Qu'une somme de $14,533.11 paraît, d'après les états, avoir été affectée par le gouvernement au havre en 1864, mais n'avoir jamais été dépensé pour ce havre, ou n'avoir jamais été versé entre les mains de la compagnie, et votre comité n'a point constaté ce qu'on a fait de cette somme.

A l'égard des besoins du havre, votre comité trouve, d'après les témoignages, que pour le rendre propre à un trafic considérable, le bassin devrait être complétement dragué jusqu'à une profondeur convenable, et que les quais devraient être prolongés à une distance considérable pour protéger l'entrée du havre, attendu qu'il est dangereux maintenant pour les navires d'entrer dans ce havre dans les gros temps.

Il paraît aussi que la perspective du revenu futur du havre et son importance pour le pays en général justifieraient la dépense nécessaire pour améliorer ce havre.

Qu'il ne paraît pas, d'après les témoignages, que la Compagnie du grand chemin de fer Occidental ait un grand intérêt à encourager le commerce du havre.

Que les intérêts généraux du public seraient mieux servis si le havre n'était point sous le contrôle d'une compagnie puissante de chemin de fer, de la part de laquelle on aura probablement à souffrir des inconvénients à l'avenir, à moins que des règlements n'assuent à d'autres chemins de fer et au public l'usage du havre et de ses abords sans préférence indue.

Que depuis que le havre a été en la possession de la compagnie du grand chemin de fer Occidental, de grandes améliorations y été ont faites; et si le havre doit être en la possession d'une compagnie puissante de chemin de fer, les intérêts du public seront mieux assurés si le havre reste entre les mains de la compagnie du grand chemin de fer Occidental plutôt qu'en celles de toute autre compagnie.

Que l'état actuel du havre est passablement satisfaisant, excepté que l'étendue du bassin a été retrécie par les dépôts constants de vase venant de Kettle Creek, et qui n'ont pas été enlevés par le draguage.

Votre comité n'a pu, faute de temps, examiner parfaitement les livres de compte de la compagnie du chemin de fer de London et Port Stanley qui lui ont été soumis.

Les témoignages sont ci-annexés.

(*Pour les dits témoignages, voir Appendice aux Journaux.*)

M. *Stirton*, du comité conjoint des impressions présente le neuvième rapport du comité, lequel est comme suit

Le comité a soigneusement examiné les documents suivants et en recommande l'impression :

Réponse à une adresse.—Etat de toutes les dépenses se rattachant à la commission royale d'enquête sur les accusations portées par l'honorable *L. S. Huntington*, etc.

Réponse à une adresse.—Etats relatifs aux élections de la présente Chambre des Communes, etc.

Réponse à une adresse.—Etat de toutes les sommes payées pour les dépenses des dernières élections, etc.

Réponse à une adresse.—Copie de toutes les instructions données au sujet d'études sur la practicabilité d'une route transcontinentale partie par terre et partie par eau, pour atteindre la Colombie Britannique, etc., (du Sénat).

Réponse à une adresse (du Sénat).—Réclamations de la ville de Brantford à partie des terrains maintenant en possession de la compagnie de la Nouvelle Angleterre, etc.

Réponse à une adresse.—Etat des bois, etc., exportés chaque année des comtés de Chicoutimi et Saguenay.

Réponse à une adresse.—Etat du nombre de chars de chemins de fer, importés en différents temps des Etats-Unis pour l'usage des chemins de fer canadiens.

Réponse à une adresse.—Nominations et destitutions d'employés publics à l'Ile du Prince Edouard.

Réponse à une adresse.—Nominations faites depuis le 1er janvier 1874 à la Douane de Montréal (sous forme de tableau).

Réponse à une adresse.—Comptes des frais de voyage, etc., transmis au gouvernement par les juges de la Cour Supérieure de Québec.

Réponse à une adresse.—Etat du montant des billets de la Puissance et des billets provinciaux émis au 1er juillet de chaque année depuis 1868.

Réponse à une adresse.—Ordres en conseil accordant une augmentation d'appointements aux employés du service civil, entre le 1er janvier et le 7 novembre 1873 (sous forme de tableau).

Réponse à une adresse.—(du Sénat). Documents et minutes du conseil au sujet de la construction de phares sur l'Ile du Prince Edouard.

La Chambre des Communes ayant renvoyé de nouveau au comité les témoignages annexés au rapport du comité spécial sur les intérêts manufacturiers, a maintenant l'honneur de recommander d'imprimer ces témoignages avec le rapport.

Rapports des comités spéciaux des deux Chambres sur la passation d'une loi prohibitive de la vente des boissons enivrantes ; (à imprimer comme l'année dernière et le nombre égal).

Le comité recommande aussi de ne pas imprimer les documents suivants :

Réponse à une adresse.—Etat des baux et ventes de limites de bois dans le Manitoba, etc.

Réponse supplémentaire à une adresse demandant la correspondsnce échangée au sujet de la conduite du ci-devant percepteur des douanes au port de Montréal.

Règles générales établies par les cours d'élections, dans les différentes provinces en exécution de l'acte 36 Vict., ch. 28, section 32 ; aussi correspondance à ce sujet.

Réponse à une adresse.—Papiers relatifs à l'offre d'une subvention à la compagnie des steamers transpacifiques.

Réponse à une adresse.—Papiers etc., relatifs au brevet d'invention de *Freeman* pour tentes.

Réponse et réponse supplementaire relatives au havre de Port Stanley, etc.

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement et les commissaires du havre de Montréal, concernant la destitution de MM. *Delisle*, *Workman*, *Hudon* et *Ryan*, membres de la commission.

Réponse à une adresse—Correspondance se rapportant au traité avec les sauvages et aux affaires indiennes des territoires du Nord-Ouest.

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de Québec sur la réorganisation de la cour d'appel dans la province de Québec.

Réponse à une adresse.—Correspondance, etc., concernant le port d'Amherst et le Havre-aux-Maisons.

Réponse à une adresse.—Nombre et espèces de machines admises en franchises en Canada.

Listes des actionnaires des différentes banques du Canada, transmises en conformité de l'acte 34 Vic., ch. 5, sec. 12.

Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts, etc.

Réponse à une adresse.—Rapports, etc., concernant un prolongement de chemin de fer dans la cité d'Halifax.

Réponse à une adresse.—Copie du procès-verbal du conseil, autorisant la récente augmentation du tarif sur les chemin de fer de Windsor et Annapolis, etc.

Réponse à une adresse.—Copies des avis d'appels de soumissions pour le transport des malles entre la Rivière-du-Loup et Edmonston, etc.

Réponse à une adresse.—Correspondance au sujet de la disposition ou de l'occupation de la propriété du gouvernement en la ville de Chatham, connue sous le nom de *Barrack Ground*.

Réponse à une adresse.—Dépêches etc., au sujet de la résignation de M. *Stanislaus Francis Perry*, président et membre de la chambre d'assemblée de l'île du Prince-Edouard.

Réponse à une adresse.—Papiers relatifs à la nomination et à la destitution d'*Emile Mouchette*, maître du bureau de poste rural d'Acadiaville.

Réponse à une adresse.—Correspondance entre le gouvernement et la compagnie du havre de Port Burwell, sur le projet de faire de ce havre un port de refuge.

Réponse à une adresse.—Nombre et espèces de machines admises en franchises en Canada.

Réponse à une adresse.—Etat des réclamations à payées concernant les sections 4 et 7 du chemin de fer Intercolonial, (du Sénat.)

Réponse à une adresse.—Réclamations se rapportant aux contrats du chemin de fer Intercolonial No. 1 à 8 etc

Réponse à une adresse.—Papiers, etc., relatif à la construction de la section 12 du chemin de fer Intercolonial et réclamations des entrepreneurs, etc., (du Sénat.)

Réponse à une adresse.—Montant des deniers dépensés par la construction de la pile sud-est du pont du chemin de fer Intercolonial sur la rivière Tintamare.

Réponse à une adresse.—Papiers et correspondance, etc., relatifs aux affaires des Sauvages de la Colombie Britannique.

Réponse à une adresse.—Dépêches, etc., au sujet des meurtres qu'on prétend avoir été commis par des citoyens américains dans les territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. *Caron*, il est voté une adresse demandant les papiers, la correspondance et les minutes du conseil concernant la démission de M. *H. J. Chaloner*, de Québec, comme préposé à l'engagement des matelots.

Les bills suivants sont examinés en comité général, rapportés, lus une troisième fois et passés, savoir :

Bill (No. 122) pour permettre à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de construire un pont sur la Rivière des Outaouais ;

Bill (No. 114) pour incorporer la compagnie de télégraphe du Canada Central ;

Bill (No. 146) (du Sénat) pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Nord-Ouest ;

Bill (No. 138) (du Sénat) pour autoriser les institutions incorporées en dehors des limites du Canada à prêter et placer de l'argent dans ce pays ;

Bill (No. 106) pour incorporer la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa ;

Bill (No. 124) pour incorporer la compagnie internationale d'exprès ;

Bill (No. 147) (du Sénat) pour amender l'acte 27 Vic., ch. 49, incorporant la compagnie d'agence de placements du Bas-Canada ;

Bill (No. 136) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la compagnie (amendé).

Bill (No. 104) pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épagnes du Canada à changer son nom en celui de " La compagnie permanente de prêts et d'épargnes du Canada; "

Bill (No. 160) du Sénat, pour incorporer la compagnie de construction de navires d'Hopewell (amendé.)

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité pour examiner le Bill (No. 123) pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurances de l'Ouest et d'autres actes y relatifs, et pour étendre les pouvoirs de la dite compagnie est déchargé, et le bill est retiré ; et sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est

Ordonné, que l'honoraire payé sur ce bill soit remboursé, moins le coût de l'impression.

L'Hon. M. *Holton*, du comité des banques et du commerce, présente le 13e rapport de ce comité, rapportant le bill (No. 111) pour amender les actes d'incorporation de la société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et des artisans avec des amendements.

Il rapporte aussi que le comité a amendé ce bill en en retranchant toutes les dispositions générales qui sont contenues dans le Bill maintenant devant la Chambre pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction dans la Puissance du Canada, de manière à soumettre cette société à l'opération du dit bill, s'il devient loi.

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, il est ordonné que ce bill (No. 111) soit placé sur les ordres du jour de ce jour.

Le bill (No. 111) pour autoriser les actionnaires de la Société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et des artisans à changer le nom de la dite Société, est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No. 116) pour autoriser la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer de prolongement Nord et pour refondre les divers actes relatifs à la dite compagnie, est déchargé, et le bill est retiré.

Un message est reçu du Sénat adoptant le bill (No. 51) concernant l'appropriation de certaines terres de la Puissance dans Manitoba, avec des amendements.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, les dits amendements sont pris en considération.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, il est *résolu* que cette Chambre concourt dans les dits amendements, mais qu'en ce faisant elle ne croit point nécessaire, à cette période avancée de la session, d'insister sur ses priviléges à cet égard, que son désistement des dits priviléges ne soit pas à l'avenir considéré comme un précédent.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 119) pour incorporer l'Association canadienne d'assurances de l'Alliance ;

Bill (No. 48) pour incorporer la Compagnie d'assurances agricoles d'Ottawa ;

Bill (No. 54) relatif aux lettres de change et aux billets promissoires.

Sur motion de l'honorable M. *Holton*, la Chambre procède à la considération des amendements faits par le Sénat au bill (No. 119).

Le premier des amendements à ce bill étant lu une seconde fois, est adopté.

Le second de ces amendements étant proposé,

L'hon. M. *Mackenzie* propose pour amendement que cette Chambre ne concourt dans le dit amendement qui permet de retenir des immeubles d'une certaine valeur annuelle pour la raison suivante, savoir : " que cette Chambre ne croit pas à propos de permettre à n'importe quelle corporation de posséder des immeubles pour aucun objet quelconque, excepté ceux qui sont nécessaires pour la mettre en état de faire ses affaires. "—Adopté.

Le troisième des dits amendements étant lu une seconde fois, est adopté.

Sur motion de l'Hon. M. *Holton*, la Chambre procède à la considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill (No. 48).

Le dit amendement étant lu une seconde fois,—

L'Hon. M. *Mackenzie* propose pour amendement que cette Chambre ne concourt point dans le dit amendement pour la raison suivante, savoir : que cette Chambre ne croit pas à propos de permettre à n'importe quelle incorporation de posséder des immeubles pour aucun objet, excepté ceux qui sont nécessaires pour la mettre en état de faire ses affaires.—Adopté.

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, la Chambre procède à la considération des amendements fait par le Sénat au bill (No. 54.)

Le premier et le second des dits amendements étant lus une seconde fois, sont adoptés.

Le troisième des amendements étant lu une seconde fois,—

L'Honorable M. *Dorion* propose pour amendement que cette Chambre ne concourt point dans le dit amendement relatif à la création de nouveaux jours de fêtes, pour les raisons suivantes, savoir : que la question des jours de fêtes a été discutée librement en rapport avec les actes de banque et d'interprétation, et qu'il est inexpédient de faire aucun changement à cet égard à cette période avancée de la Session, ni en rapport avec un bill pour amender la loi concernant les lettres de change et billets promissoires.—Adopté.

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, l'amendement au titre du bill est amendé en biffant les mots " et concernant les jours de fête pour les banques. "

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants sans amendements, savoir :—

Bill (No. 115) relatif à l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer International de St. François et Mégantic ;

Bill (No. 90) pour permettre à la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental à prolonger et améliorer davantage ses connexions et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines débentures ;

Bill (No. 110) pour étendre les pouvoirs de la compagnie du télégraphe de la Puissance ;

Bill (No. 113) pour amender l'acte incorporant la banque de Manitoba ;

Bill (No. 118) pour imposer des droits de licence aux fabricants de spiritueux, et pour amender l'acte relatif au revenu de l'intérieur, et pour empêcher l'adultération des aliments, des breuvages et des drogues ;

Bill (No. 107) pour annexer le village de Richmond Hill au district électoral de la division ouest du comté d'York.

Aussi, adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants du Sénat, sans amendements, savoir,

Bill (No. 133) pour amender la charte de la compagaie de crédit de Montréal ;

Bill (No. 137) pour incorporer la compagnie anglo-canadienne d'hypothèques et de placements (responsabilité limitée.)

Sur motion de l'hon. M. *Holton*, le 9e rapport du comité conjoint des impressions est adopté.

Sur motion de l'hon. M. *Mackenzie*, il est *résolu* que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à 10.30 A M. lundi prochain.

La chambre alors s'ajourne

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

AVIS DE MOTION.

M. *Caron*.—Mardi prochain.—Demandera au ministère si c'est son intention d'examiner le rapport du comité du Nord-Ouest dans le but de recommander l'octroi d'une amnistie générale et complète ?

No. 40.

OTTAWA, SAMEDI, 23 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

No. 41.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 25 MAI 1874.

10.30, A. M.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De *G. Shouldis* et autres, du quartier de By, cité d'Ottawa; de *John Hough*, senr., et autres, d'Irlande Sud, comté de Mégantic ; d'*Afred Boomer* et autres, du township de Wellesley, comté de Waterloo ; de *George Matheson* et autres, de la cité de Québec ; et du révd. *John S. Clarke* et autres, du village de Thorold, comté de Welland ; demandant la passation d'une loi contre la vente des liqueurs enivrantes.

De *William J. Mayell* et autres, et de *James Penwall* et autres, de Shannonville ; demandant que les intérêts manufacturiers de la Puissance soient protégés par l'imposition de certains droits d'importation.

Un message est reçu du Sénat adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants de leurs Honneurs sans amendements, savoir :—

Bill (No. 162) pour continuer de nouveau pendant un temps limité " l'Acte de faillite de 1869, " et les actes qui l'amendent ;

Bill (No. 138) pour autoriser les corporations et institutions en dehors des limites du Canada à prêter et placer de l'argent dans ce pays ;

Bill (No. 146) pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest ;

Bill (No. 136) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada Ouest, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite société ;

Bill (No. 147) pour amender l'acte 27 Vic., chap. 49, incorporant la compagnie de placements et d'agence du Bas-Canada (responsabilité).

Aussi, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :

Bill (No. 149) pour autoriser l'achat de la jetée ou brise-lame à Cow Bay, N.-E., et pourvoir à son entretien.

Bill (No. 134) pour éviter les doutes quant à l'application de l'acte 32-33 Vict., ch. 35 au district d'Algoma ;

Bill (No. 135) pour étendre certains actes relatifs à la prompte administration de la justice en matières criminelles à la province de Manitoba ;

Bill (No. 71) relatif à lacompagnie du chemin de fer du Sud du Canada ;

Bill (No. 131) pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent à la province de la Colombie Anglaise pour la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt, et pour d'autres fins ;

Bill (No. 100) pour incorporer la chambre de commerce de St. Jean, province de Québec.

Bill (No. 46) pour autoriser l'incorporation de chambre de commerce dans la Puissance ;

Bill (No. 84) pour incorporer la compagnie d'assurances mutuelles des commis voyageurs du Canada ;

Bill (No. 83) pour incorporer l'association des commis-voyageurs du Canada ;

Bill (No. 93) pour incorporer la compagnie Royale Canadienne de pompes à incendie chimique ;

Bill (No. 109) pour amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de la Frontière de Québec ;

Bill (No. 24) pour incorporer la compagnie du canal de Huron et de la vallée de la Rivière Trent ;

Bill (No. 25) pour établir d'autres dispositions pour l'administration des sociétés permanentes de construction fesant des affaires dans la province d'Ontario :

Bill (No. 126) pour incorporer la compagnie des Estacades de la Rivière Rouge ;

Bill No. 153) pour amender les actes relatifs à la milice et à la défense de la Puissance du Canada, et pour les étendre à la province de l'Isle du Prince Edouard ;

Bill (No. 155) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faires face à certaines dépenses du service public pour les années financières expirant respectivement le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875, et pour d'autres fins relatives au service public ;

Bill (No. 161) pour étendre à la province de la Colombie Anglaise certaines lois criminelles maintenant en force dans les autres provinces de la Puissance ;

Bill (No. 151) pour amender l'acte à l'effet d'établir d'autres dispositions quant aux droits de douane dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et pour restreindre davantage l'importation ou la fabrication des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bill (No. 104) pour définir et étendre les pouvoirs de la société permanente de construction et d'épargnes du Canada, et pour autoriser les actionnaires à changer le nom de la dite société.

Bill (No. 158) pour étendre certains actes y mentionnés à la province de l'île du Prince-Edouard.

Aussi, adoptant le bill (No. 2) concernant les élections des membres de la Chambre des Communes avec des amendements.

Sur motion de l'Hon. M. *Dorion*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.

Une pétition est présentée et déposée sur la table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier, en conformité d'un ordre de la Chambre du 18 du courant, a mis sur la table un état indiquant les noms, les salaires actuels et la durée du service de chaque officier et commis permanent de son département ; aussi, un état des salaires attachés eux charges respectives lors de la confédération, faisant voir l'augmentation de salaire dans chaque cas depuis cette date jusqu'à présent ;

Aussi, un état donnant le nombre et les noms des commis surnuméraires ou sessionnels engagés par lui, en vertu de la règle 110, durant la présente session, leur paie, les dates de leur engagement respectivement, et les devoirs qui sont dévolus à chacun ;

Aussi, un état des paiements, faits par lui, en vertu de la règle 82, à des témoins, les noms de ces témoins, le montant payé à chacun, et le comité devant lequel chaque témoin a été assigné à comparaître ;

Aussi, un compte détaillé de la dépense encourue par lui pour se procurer les services de sténographes, et le nom du comité pour lequel l'ouvrage a été fait. L'information requise dans les trois derniers paragraphes de cette motion devant aussi s'appliquer à la première session du second parlement.

Sur motion de l'Hon. M. *Cameron* (Cardwell), l'état qui précède est renvoyé aux commissaires nommés en vertu de l'Acte concernant l'économie intérieure de la Chambre des Communes, pour recevoir sa considération quant aux montants relatifs des salaires payés dans les deux Chambres, et faire ce qui sera jugé nécessaire.

Sur motion de l'Hon. M. *Holton*, il est *ordonné* que l'honoraire sur le Bill (No. 66) pour amender l'Acte 36 V., ch. 106, incorporant l'agence canadienne de placements et de garanties soit remis, moins le coût de l'impression.

L'Hon. M. *Smith* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le sixième rapport annuel du département de la marine et des pêcheries pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1873.

Un message est reçu du Sénat informant cette Chambre qu'il n'insiste point sur son amendement au Bill (No. 48) pour incorporer la compagnie d'assurances agricoles d'Ottawa, dans lequel les Communes n'ont point concouru.

Aussi communiquant la résolution suivante :

Résolu, que le Sénat n'insiste point sur le mot "sera", dans la page 3, ligne 4 de ses amendements au Bill (No. 127) concernant les travaux publics du Canada, que les Communes n'adoptent point, et que le dit mot a été remplacé par "pourra" tel que demandé par son message du 23 courant.

Aussi, qu'il n'insiste point sur le troisième amendement fait par lui au Bill (No. 54) pour amender la loi concernant les lettres de change et billets promissoires dans lequel les Communes n'ont point concouru.

Aussi, qu'il n'insiste pas sur le second amendement fait par lui au Bill (No. 119) pour incorporer l'association d'assurances de l'Alliance du Canada dans lequel les Communes n'ont point concouru.

Aussi, qu'il a adopté les bills suivants sans amendements, savoir :

Bill (No. 143) pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre à certains ports dans les Provinces de Québec, d'Ontario, de la Colombie Anglaise et de l'Isle du Prince Edouard ;

Bill (No. 111) pour amender les actes d'incorporation de la société de prêts et d'épargnes des cultivateurs et artisans ;

Bill (No. 122) pour permettre à la compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de construire un pont sur la rivière des Outaouais ;

Bill (No. 125) pour incorporer l'association coloniale de construction et de placements ;

Bill (No. 139) pour incorporer la halle des bois de St. Jean, Nouveau-Brunswick ;

Bill (No. 142) pour pourvoir à la nomination de maîtres de postes à certains ports de la Puissance ;

Bill (No. 148) pour autoriser le transfert l'embranchement de Windsor du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'ouest ;

Bill (No. 68) pour pourvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, et

Bill (No. 52) relatif à la Banque d'Epargnes des Mines d'Albion.

Aussi, adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :

Bill (No. 67) pour établir de meilleures dispositions, s'appliquant à toute la Puissance du Canada, concernant

l'inspection de certains articles de commerce de provenance du Canada. (Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Bill (No. 140) pour amender certaines lois relatives aux Sauvages, et pour étendre certaines lois relatives à des matières concernant les Sauvages aux provinces de Manitoba et de la Colombie-Anglaise. (Sur motion de l'honorable M. *Laird*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Bill (No. 81) pour amender l'acte relatif à la Maison de la Trinité et aux commissaires du havre de Montréal. (Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Bill (No. 114) pour incorporer la Compagnie de télégraphe du Canada central. (Sur motion de l'honorable M. *Holton*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Bill (No. 124) pour incorporer la Compagnie Internationale d'express. (Sur motion de l'honorable M. *Holton*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés.)

Bill (No. 106) pour incorporer la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa (sur motion de l'hon M. *Holton*, les dits amendements sont pris en considération et adoptés).

Sur motion de l'honorable M. *Mackenzie*, il est *résolu* que lorsque cette chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à demain, à 2 h. 30 P. M.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante :

Hôtel du gouvernement,
Ottawa, 25 mai 1874.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement de la Puissance, demain, à 3 heures, P. M.

J'ai l'honneur d'être,
Votre très-obéissant et humble serviteur,
H. C. FLETCHER,
Secrétaire du gouverneur.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des Communes, etc., etc.

La chambre alors s'ajourne à demain à 2 h. 30.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

No. 41.

OTTAWA, LUNDI, 25 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874

234

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. TAYLOR 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.

No. 42.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 26 MAI 1874.

2.30, *P. M.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat de l'élection de *James A. Skinner*, Ecr., membre élu pour représenter le district électoral de la division Sud du comté d'Oxford.

J. A. Skinner, Ecr., ayant préalablement prêté serment et signé le rôle qui le contient prend son siége en Chambre.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat, et de retour,—

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Excellence de donner la sanction royal aux bills suivants :

Acte pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer intercolonial ;

Acte pour amender l'acte concernant l'administration prompte et sommaire de la justice criminelle en certains cas quant aux provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ;

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du canal de Caughnawaga ;

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie du grand télégraphe du Nord ;

Acte pour consolider les hypothèques et autres charges privilégiées de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada, pour prélever de nouveaux capitaux et pour établir une association de fonds de retraite et de prévoyance, et pour d'autres objets ;

Acte pour incorporer la compagnie du Pont de la grande Isle Niagara ;

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la banque d'Hochelaga ;

Acte pour continuer pendant un temps limité certaines dispositions temporaires de l'acte relatif à l'admission de l'Ile du Prince Edouard dans la Puissance ;

Acte pour exempter les transports des droits de port et de havre.

Acte pour amender l'acte concernant le pilotage, 1873.

Acte pour incorporer la compagnie manufacturière de cire imperméable de Lamb ;

Acte pour amender l'acte pour l'organisation du département de la marine et des Pêcheries du Canada ;

Acte pour amender de nouveau l'acte pourvoyant à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Montréal ;

Acte concernant l'extension et l'application de l'acte des pêcheries aux provinces de la Colombie Britannique, de l'Ile du Prince Edouard et de Manitoba ;

Acte pour autoriser un emprunt pour la construction de certains travaux publics, dont une partie sera garantie par le gouvernement impérial ;

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie maritime d'entrepôts et de bassins ;

Acte pour incorporer la banque d'Ottawa ;

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction de Lochiel, Hawkesbury et l'Orignal ;

Acte pour incorporer la chambre de commerce de la ville d'Ingersoll.

Acte pour incorporer la banque de Londres et du Canada ;

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie des remorqueurs du St. Laurent ;

Acte pour amender l'acte qui incorpore l'association d'assurance sur la vie, de la confédération ;

Acte pour incorporer l'association internationale de transport ;

Acte pour incorporer la compagnie de flottage et d'expédition de la baie de Collins ;

Acte pour exonérer *Stanislaus Francis Perry* d'avoir siégé et voté comme membre de la Chambre des Communes dans les circonstances y mentionnées ;

Acte pour incorporer la compagnie d'impression et de publication de Ste. Croix ;

Acte concernant la banque fédérale du Canada ;

Acte pour changer le nom de la banque Victoria du Canada en celui de banque des Manufacturiers du Canada ;

Acte concernant la banque de la Nouvelle-Ecosse ;

Acte pour amender l'acte passé dans la 34e année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour amender et expliquer l'acte qui amende la charte de la banque d'Ontario ;

Acte concernant la construction et le maintien de télégraphes électriques sous-marins ;

Acte pour incorporer la compagnie provinciale de bâtiments à vapeur ;

Acte pour amalgamer la compagnie canadienne manufacturière d'appareils télégraphiques (responsabilité limitée) et la compagnie manufacturière de Toronto (responsabilité limitée) sous le nom de " *The Electric and Hardware Manufacturing Company*" (responsabilité limitée.)

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime ;

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant l'inspection des bateaux à vapeur ;

Acte pour amender l'acte qui incorpore la compagnie d'assurance Royale Canadienne ;

Acte pour amender l'acte d'extradition 1873 ;

Acte pour amender l'acte 31 Vict., ch. 44, et les autres actes qui l'amendent, et le tarif des droits de douane imposés par les dits actes et pour modifier certains droits d'accise ;

Acte pour déclarer l'intention de l'acte 36 Vic., ch. 30, au sujet de la subvention payable à la Nouvelle-Ecosse ;

Acte pour établir un collége militaire dans une des villes de garnison du Canada.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du crédit foncier du Bas-Canada ;

Acte concernant le crime de libelle ;

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de Stadacona contre le feu et sur la vie ;

Acte pour prolonger le délai fixé pour opérer le versement des actions souscrites au capital de la compagnie du pont et tunnel du Canada et de New-York ;

Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, et autres y relatifs et d'étendre les pouvoirs de la compagnie ;

Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la banque Impériale ;

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa à émettre des débentures hypothécaires privilégiées et pour d'autres fins ;

Acte pour pourvoir à l'enlèvement des obstructions causées par des naufrages ou autrement dans les eaux navigables du Canada, et pour d'autres fins ;

Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime mutuelle du Canada ;

Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie hydraulique manufacturière de la rivière Richelieu ;

Acte pour incorporer la compagnie consolidée des mines d'argent ;

Acte pour amender de nouveau l'acte 31 Victoria, ch. 48, intitulé : Acte concernant les compagnies d'assurance ;

Acte pour amender l'acte 36 Vict., ch. concernant les traitements des juges et pour d'autres fins ;

Acte pour amender l'acte concernant l'administration de la justice et l'établissement d'un corps de police dans les territoires du Nord-Ouest.

Acte pour amender l'acte relatif aux vagabonds ;

Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Acte pour amender l'acte des terres de la Puissance ;

Acte pour autoriser *Joseph Meunier* à construire un pont de péage sur la rivière l'Assomption, dans la province de Québec ,

Acte pour établir de meilleurs dispositions pour la décision des élections des membres de la Chambre des Communes, dont la validité est contestée et de tout ce qui s'y rattache ;

Acte pour donner certains nouveaux pouvoirs à la compagnie du havre de Port Whitby.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Raccordement Neutre ;

Acte concernant les entrepreneurs de transport par eau ;

Acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie de télégraphe de la Puissance :

Acte concernant l'émission de bons par la compagnie du chemin de fer international de St. François et Mégantic ;

Acte pour permettre à la compagnie du chemin de fer Grand Occidental de perfectionner davantage ses moyens de correspondance et pour autoriser et confirmer l'émission de certaines actions débentures ;

Acte pour amender l'acte incorporant la banque de Manitoba ;

Acte pour annexer le village de Richmond Hill au district électoral de la division ouest du comté d'York ;

Acte pour incorporer la chambre de commerce de St. Jean, Province de Québec ;

Acte pour autoriser l'incorporation de chambres de commerce en Canada ;
Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie des commis-voyageurs du Canada ;
Acte pour incorporer l'association des commis-voyageurs du Canada ;
Acte pour incorporer la compagnie canadienne royale de pompes chimiques à incendie.
Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux pour amender l'acte concernant le revenu de l'intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues.
Acte pour autoriser l'achat de la jetée ou brise-lame à la Baie des Vaches, N. E. et pour pourvoir à son entretien.
Acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet de l'administration des sociétés permanentes de construction dans la province d'Ontario.
Acte pour éviter les doutes quant à l'application de l'acte 32-33 Victoria, ch. 35, au district d'Algoma.
Acte pour étendre certains actes concernant l'administration prompte de la justice en matières criminelles à la province de Manitoba ;
Acte concernant la compagnie du chemin de fer du sud du Canada ;
Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme à la province de la Colombie Britannique, pour la construction d'un bassin de radoub à Esquimalt et pour d'autres fins.
Acte pour incorporer la compagnie d'Estacades de la Rivière Rouge ;
Acte pour amender l'acte incorporant la compagnie de chemin de fer de la frontière de Québec ;
Acte pour augmenter et étendre les pouvoirs de la compagnie de crédit de Montréal ;
Acte pour incorporer la compagnie d'assurance maritime du Canada, dite Standard ;
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du Lac Supérieur à Manitoba ;
Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Jonction d'Ontario et du Pacifique ;
Acte pour incorporer la compagnie anglo canadienne de mortgage et de placement (à responsabilité limitée) ;
Acte relatif à certaines concessions de terre fédérales dans la Province de Manitoba ;
Acte pour amender de nouveau l'acte des brevets de 1872 ;
Acte à l'effet d'autoriser les corporations et institutions constituées hors des limites du Canada à faire des prêts et des placements de capitaux dans ce pays.
Acte pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargne du Canada-Ouest à changer son nom social ;
Acte pour continuer de nouveau pendant un temps limité l'acte de faillite de 1869 et les actes qui l'amendent, et pour d'autres objets ;
Acte pour amender l'acte 27 Victoria ch. 49, qui incorpore la compagnie d'agence et de placements du Bas-Canada, responsabilitée limitée).
Acte pour incorporer la compagnie du grand chemin de fer du Nord-Ouest.
Acte pour incorporer la compagnie du canal Huron de la vallée de la Trent ;
Acte pour étendre certains actes y mentionnés à la province de l'île du Prince-Edouard ;
Acte pour autoriser les actionnaires de la société permanente de construction et d'épargne du Canada à en changer le nom ;
Acte pour amender les actes concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada et pour les étendre à la province de l'île du Prince-Edouard ;
Acte pour amender l'acte pour établir de nouvelles dispositions au sujet des droits de douane dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest et pour restreindre davantage l'importation et la fabrication de liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest ;
Acte pour étendre à la province de la Colombie Britannique certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance ;
Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses de service public pour les années fiscales expirant le 30e jour de juin 1874 et le 30e jour de juin 1875 et pour d'autres objets se rattachant au service public ;
Acte pour incorporer l'association d'assurance du Canada dite " Alliance " ;
Acte pour amender l'acte concernant les travaux publics du Canada ;
Acte pour incorporer la compagnie d'assurance agricole d Ottawa ;
Acte pour amender la loi concernant les lettres de change et billets promissoires ;
Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes ;
Acte pour pourvoir à la nomination de maîtres de havre pour certains ports dans les provinces de Québec, 'Ontario, de la Colombie Britannique et de l'Ile du Prince Edouard ;
Acte pour autoriser les actionnaires de la société de prêt et d'épargne des cultivateurs et artisans à en changer le nom en celui de compagnie de prêts et d'épargne des cultivateurs ;
Acte pour pourvoir à la nomination de gardiens de port à certains port de la Puissance ;
Acte pour autoriser le transport de l'embranchement de Windsor du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest ;
Acte pour permettre à la compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal de construire un pont sur la rivière des Outaouais.
Acte pour incorporer l'association coloniale de construction et de placement ;
Acte pour incorporer la halle au bois de St. Jean, Nouveau-Brunswick ;
Acte pour pourvoir à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique ;
Acte concernant la banque d'épargne des mines Albion.
Acte pour amender certaines lois relatives aux Sauvages, et pour étendre certaines lois relatives à des matières se rattachant aux Sauvages de Manitoba et de la Colombie-Anglaise.
Acte pour amender l'acte concernant la Maison de la Trinité et les commissaires du havre de Montréal.
Acte pour incorporer la Compagnie de télégraphe du Canada central.
Acte pour incorporer la Compagnie Internationale d'Exprès.

Acte pour établir de meilleures dispositions, applicables à toute la Puissance du Canada, concernant l'inspection de certains articles de commerce de provenance canadienne.

Acte pour incorporer la Compagnie de Prêt et de Placement d'Ottawa.

Il plait alors à Son Excellence le Gouverneur-Général de réserver le bill suivant pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté :—

Acte pour amender l'acte d'extradition 1873.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Aux nom des Communes je présente à Votre Excellence un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1874, et le trentième jour de juin 1875, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Ensuite il plait à Son Excellence d'adresser aux deux Chambres le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je suis heureux de pouvoir vous décharger de vos devoirs parlementaires à cette époque comparativement peu avancée de la saison.

Je vous remercie du dévouement que vous avez montré pour les intérêts du public en poursuivant avec diligence les travaux de la session.

Je vous félicite d'avoir passé une loi électorale adopté aux besoins des différentes Provinces, et j'espère que cette loi, avec l'Acte amendé pour la décision des élections contestées, aura pour résultat de prévenir la corruption et d'assurer la paix dans les élections à l'avenir :

La messure que vous avez passée pourvoyant à la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique permettra à mon gouvernement de commencer aussitôt qu'il lui sera possible de le faire telles parties du chemin qui seront nécessaires pour assurer la communication avec l'intérieure et la Colombie-Britannique.

J'ai l'espoir que la loi pour l'établissement d'un Collége Militaire aura le résultat que l'on en attend et formera une classe d'officiers parfaitement qualifiés pour servir dans la Milice.

Je crois que les autres mesures que vous avez adoptées avec tant d'unanimité seront légalement avantageuses au Pays.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez pris des mesures pour faire face à un déficit probable et voté les subsides requis pour le service public.

Honorable Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai la confiance que les mesures que j'ai fait adopter pour assurer la paix dans les territoires du Nord-Ouest, seront efficaces à réprimer l'esprit de désordre tant à craindre dans ces vastes régions non encore colonisées et à maintenir de bons rapports avec les Tribus Sauvages.

Les négociations qui se poursuivent relativement à la compensation payable au Canada, en vertu du traité de Washington rencontreront, je l'espère, nos légitimes espérances.

Nous devons nous réjouir de ce que la paix et la prospérité règnent dans toute l'étendue de notre territoire, et je prie Dieu que le pays continue à jouir d'une manière permanente de ces bienfaits inestimables.

Le Parlement de la Puissance du Canada est alors prorogé à lundi, le 6 juillet prochain

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

No. 42.

OTTAWA, MARDI, 26 MAI 1874.

1re Session, 3e Parlement, 37 Vict, 1874

VOTES ET DELIBERATIONS

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA.

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1874.
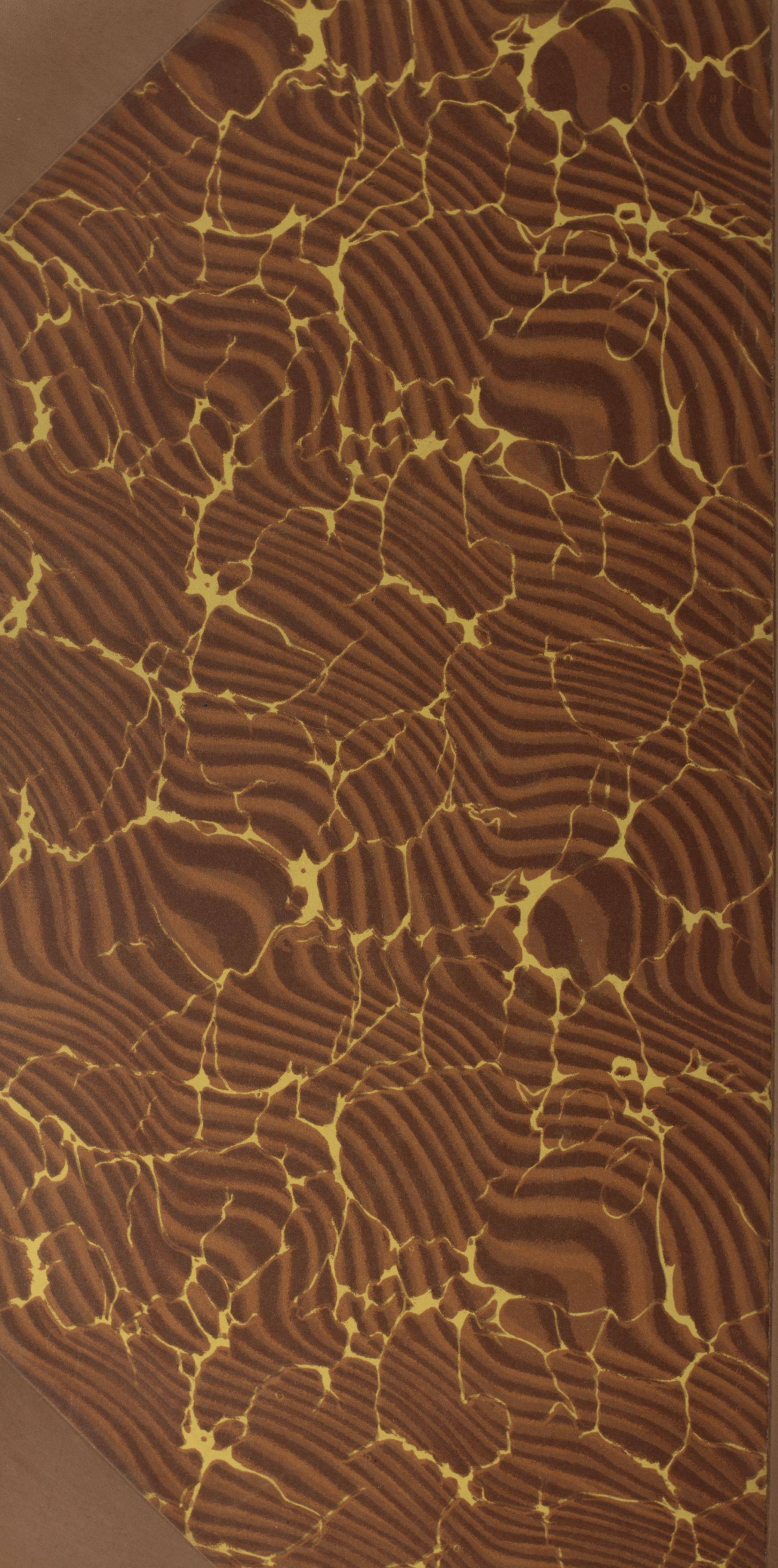
Roilé par
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale